









187

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

---



BULLETIN  
DES  
COMMISSIONS ROYALES  
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

---

TREIZIÈME ANNÉE.

---



BRUXELLES,  
C. MUQUARDT, ÉDITEUR, PLACE ROYALE,  
Même maison à Gand et à Leipzig.

---

1874





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 5, 10, 15, 17, 24 et 31 janvier; des 4, 5, 7, 14, 19, 21, 26  
et 28 février 1874.



### ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 6 juin 1875, M. Ponceau, vicaire général de l'évêché de Tournai, est nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments, dans la province de Hainaut, en remplacement de M. Voisin, vicaire général, décédé.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé les cartons de six vitraux Eglise de Thielt  
Vitraux. peints à placer dans les fenêtres de l'église de Thielt (Flandre occidentale). Ces projets, dressés par M. Dobbelaere, sont heureusement conçus et ont droit à des éloges.

Église  
de Lummen.  
Tableau.

— Le conseil de fabrique de l'église de Lummen (Limbourg) a demandé l'autorisation d'aliéner un tableau qui, par ses grandes dimensions, ne peut être convenablement placé dans la nouvelle église. Ce tableau représente la Cène du Christ à Emmaüs et est attribué à Herreyns. La Commission a émis l'avis qu'on peut autoriser l'aliénation projetée, sous réserve qu'elle ne pourra être consentie qu'en faveur d'une autre église ou d'un Musée du pays.

Église  
de Morialme.  
Peintures murales.

— Des délégués ont inspecté, le 25 février, les peintures exécutées par M. Vanden Busche dans l'église de Morialme. Ils ont constaté que la tâche de cet artiste est aujourd'hui complètement terminée. Aux quatre panneaux déjà placés sont venus s'ajouter deux grandes compositions : *l'Ascension* et *la Résurrection*, et les quatre figures d'évangélistes peintes dans le fond du chœur. Tout cet ensemble, y compris la partie ornementale, est d'un heureux effet et traité avec goût.

Cathédrale d'Anvers.  
Tableaux  
de Rubens.

— M. le Ministre de l'intérieur a prié le Collège de déléguer quelques-uns de ses membres à Anvers, afin de vérifier la situation des deux chefs-d'œuvre de Rubens, *l'Érection en Croix* et *la Descente de Croix*, qui se trouvent dans l'église de Notre-Dame. Les deux documents suivants, adressés à M. le Ministre de l'intérieur, rendent compte de cette mission :

« Bruxelles, le 24 janvier 1874.

» Monsieur le Ministre,

» Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le procès-verbal relatif à l'inspection des deux tableaux de Rubens de la cathédrale d'Anvers, *la Descente de Croix* et *l'Érection en Croix*, inspection qui a eu lieu le 6 janvier courant. Cette

pièce, soumise aux délégués des diverses administrations intéressées, a été unanimement approuvée et signée par eux séance tenante, à l'exception de MM. les délégués de l'administration communale, qui avaient déjà quitté les lieux. Envoyé le surlendemain à leur signature, notre rapport nous est revenu le 25 janvier courant, avec deux réserves indiquées au bas du procès-verbal et bien que les signataires ne contestent pas d'ailleurs l'exactitude de cette pièce, à laquelle ils déclarent adhérer.

» Nous nous sommes empressés de réclamer l'avis de M. Étienne Leroy sur les observations présentées. L'honorable expert, à qui l'on doit la restauration des deux tableaux de Rubens, nous fait savoir qu'il ne peut reconnaître une sérieuse importance à ces détails que personne n'avait rappelés lors de la discussion du procès-verbal et qui, dans le cas contraire, y eussent été mentionnés. Il y avait sur les panneaux une légère buée et de la poussière, qui s'était attachée principalement aux joints ainsi qu'aux parties anciennement écaillées et refixées. Mais cet accident, dit M. Étienne Leroy, arrive à tous les tableaux placés dans les monuments publics et même dans les Musées. Il a été demandé à l'honorable expert de vouloir bien se charger d'enlever ce léger voile pour rendre l'éclat au vernis, et il procédera en temps utile à cette opération dont les tableaux ont déjà été l'objet il y a une dizaine d'années, et qui intéresse leur aspect plus que leur conservation.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

» *Le Secrétaire général,*

» J. ROUSSEAU.

» *Le Vice-Président,*

» R. CHALON. »

« Anvers, 6 janvier 1874.

» A la demande du Gouvernement, des délégués de la Commission royale des monuments se sont rendus, le 6 janvier 1874, à Anvers, pour vérifier l'état de conservation des deux triptyques de Rubens, *la Descente de Croix* et *l'Érection en Croix*. Cette inspection a eu lieu à deux heures et demie de relevée, avec le concours des délégués du comité provincial des monuments, de l'administration communale d'Anvers et du conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame.

» Des échafaudages ayant été dressés pour permettre d'examiner de près les deux triptyques, les délégués des diverses administrations représentées ont été unanimes, après l'inspection la plus minutieuse, à constater les faits suivants :

» *La Descente de Croix* et *l'Érection en Croix* n'ont pas subi le moindre dommage et se trouvent dans le même et parfait état qu'au lendemain du jour où elles ont été restaurées.

» Les écaillures très-légères qu'on peut remarquer çà et là sur leur surface sont les mêmes qui existaient à l'époque de la restauration, époque à laquelle elles ont été refixées, et elles n'ont pas cessé d'adhérer parfaitement aux panneaux.

» Il n'y a pas trace, en un mot, qu'il se soit produit la moindre altération depuis cette époque, et l'on peut affirmer qu'il y a peu de peintures du xvii<sup>e</sup> siècle aussi complètement et merveilleusement conservées.

» En foi de quoi tous les délégués ont signé le présent procès-verbal.

» N DEKEYSER, J. ROUSSEAU, ETIENNE LEROY, J. PORTAELS, délégués de la Commission royale des monuments; chevalier LÉON DE BURBURE, J. SCHADDE, EUGÈNE GIFE, J.-L. HENDRIX, F. BAECKELMANS, délégués du comité provincial des monuments; F.-J. SACRÉ, ÉGIDE STORMS, L. THEUNISSENS, délégués du conseil de fabrique. »

« Les soussignés regrettent de ne pas avoir été informés de la décision prise de dresser un procès-verbal sur les lieux mêmes, et de n'avoir, par conséquent, pu y faire insérer les observations suivantes :

» 1° Qu'on a constaté sur les tableaux une poussière humide, qui doit produire une détérioration dans un temps indéterminé;

» 2° Que, dans l'intérêt de la conservation de ces chefs-d'œuvre, l'avis a été émis de faire procéder, en temps utile, à un examen par un homme compétent.

» Sous ces réserves, les soussignés adhèrent à la rédaction du procès-verbal ci-dessus.

» JEAN NAUTS, M. VAN DEN NEST, L. DEWINTER, délégués de l'administration communale d'Anvers. »

— L'attention de la Commission a été appelée sur la pierre tumulaire de Robert le Frison, pierre qui se trouve à Cassel (France), où elle sert à fermer l'entrée d'un égout. Ce monument funéraire offre un très-grand intérêt au point de vue de notre histoire nationale. Le Collège a donc cru devoir

Pierre tumulaire  
de  
Robert le Frison.

signaler ce fait à M. le Ministre de l'intérieur, qui appréciera s'il n'y aurait pas lieu d'entamer des négociations avec le Gouvernement français pour la cession de la pierre précitée, soit à l'une des églises érigées par le comte Robert dans notre pays, soit à l'un de nos Musées.

— Vitraux provenant de l'ancienne abbaye de Herckenrode

— La cathédrale de Lichfield, en Angleterre, possède des vitraux peints achetés en Belgique, vers 1805, et provenant de l'abbaye des Dames Nobles de Herckenrode, près de Hasselt.

Un des membres du *British archéological association*, M. Gordon Hills, a exprimé au Ministre de Belgique à Londres le désir d'obtenir des renseignements sur les points suivants :

La *Gallia Christiana* donne l'histoire de cette abbaye jusqu'en l'an 1724.

1° Y a-t-il des ruines de cette abbaye ?

2° Quand l'abbaye a-t-elle été dissoute ?

Sait-on quelque chose de son histoire depuis 1724 ?

3° Sait-on si, en 1800, 1801 ou 1805, on a enlevé des vitraux peints et ce qui a été fait de ceux-ci ?

4° Sait-on s'il existe une description des vitraux peints qui appartenaient à l'abbaye ?

5° Y a-t-il quelque histoire récente ou une publication quelconque sur l'abbaye et notamment sur la destruction de celle-ci ?

Conformément aux instructions de M. le Ministre de l'intérieur, le Collège s'est adressé pour obtenir ces renseigne-

ments à M. Bamps, et il a reçu de cet honorable correspondant l'intéressant travail ci-après :

« Hasselt, le 14 janvier 1874.

» Monsieur le Président,

» Des occupations nombreuses et pressantes m'ont empêché de satisfaire plus tôt au contenu de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 novembre dernier, n° 5755 ; ce n'est que depuis huit jours que j'ai pu me livrer à quelques investigations, afin de vous mettre à même de répondre au désir exprimé par M. *Gordon Hills*, et je m'empresse de vous en faire connaître le résultat.

» Naturellement, je me suis d'abord adressé au propriétaire de l'ancienne abbaye de Herckenrode, M. *Ulysse Claes*, âgé de 82 ans, dont le père, M. *Guillaume Claes*, et un certain M. *De Libotton*, père de feu le colonel belge de ce nom, ont acheté conjointement cette belle et vaste propriété, suivant procès-verbal d'adjudication du 1<sup>er</sup> ventôse an V.

» Voici les seuls renseignements qu'il ait pu me fournir : Il sait, mais seulement par tradition, qu'il y avait à l'église de Herckenrode des vitraux peints ; que cette église étant devenue, par partage intervenu après l'acquisition de l'abbaye, la propriété exclusive de M. *De Libotton*, celui-ci vendit ces vitraux, ainsi que le carillon qui existait dans la tour de l'église, à un individu lequel, abusant de la confiance du vendeur, s'était approprié ces objets sans en payer le prix. Il se rappelle également que, de 1820 à 1825, son père vendit à un M. *De Marnesse*, père de feu le général belge de ce nom, une grande quantité de vitraux peints, *au prix de mille*

*francs*, et que ces vitraux provenaient de la chapelle particulière (*qui existe encore*) de l'abbesse.

» J'oubliais de dire que M. *Claes* affirme que c'est au commencement de ce siècle que M. *De Libotton* vendit les vitraux de l'église. Cela concorde parfaitement avec ce qui est dit dans une petite brochure intitulée : *Histoire du Très-Saint-Sacrement de Miracle de Herckenrode*, publiée en 1854, par M. *Bogaerts*, actuellement grand-vicaire à Liège, imprimée à Hasselt, chez *Milis*. Voici comment s'exprime M. *Bogaerts*, en parlant du vitrage peint dont *Beatrix de Loobosch* et *Catherine De Lamboy* firent orner les fenêtres du chœur : « Ces pièces précieuses ont été revendues, DU  
» TEMPS DES FRANÇAIS, par un des acheteurs de l'abbaye, et  
» transportées en Angleterre. » Il ne donne, du reste, aucun détail concernant ces vitraux.

» Voilà, M. le Président, tout ce que M. *Claes* a pu m'apprendre. J'ai interrogé encore d'autres personnes âgées ; mais elles n'ont rien su me dire.

» Je viens de parcourir l'ouvrage du père *Augustin Mantelius*, portant pour titre : *Hasseletum seu historiae lossensis compendium*, imprimé à Louvain, en 1665, et j'y ai trouvé, page 218, les détails suivants relatifs aux vitraux peints de l'église de Herckenrode : « Ordine Abbatisa Beatrix de  
» Loobosch, obiit anno 1571. Illà præsidente posita, in vitreis  
» fenestris antiqui chori, insignia Theodorici Comitiss, qua  
» dripartita; primo et quarto quadrante assurgens argen  
» teus leo Heinsbergius, in area clypei cæcinea; secundo  
» et tertio decem Lossenses taniæ ex auro et minio duoque  
» salmones invicem, incurvato dorso obversi Comitatus  
» Chiniacensis symbolum. Eadem Mechtildis de Lechi, cum



» circa annum 1552, novum chorum exornaret, depingi  
» curavit in fenestra primaria, retro summum altare. »

» Voici comment je comprends ce passage : « *Beatrix de*  
» *Loobosch*, abbesse de l'ordre, mourut en l'an 1571. Sous  
» sa direction furent placées aux fenêtres (*vitrées*) de l'an-  
» cien chœur les armes écartelées du comte *Thierri*; aux  
» premier et quatrième cantons, le lion d'argent, debout,  
» de *Heinsberg*, sur fond de gueules; aux second et troi-  
» sième cantons, dix barres lossaines or sur gueules, et à  
» côté deux saumons courbés et adossés, emblème de la  
» maison de Chiny. — *Mechtilde de Lechy*, lorsqu'elle fit  
» exécuter des embellissements au nouveau chœur, vers l'an  
» 1552, eut soin de faire peindre les mêmes armes à la  
» fenêtre principale derrière le maître-autel. »

» Il me semble qu'on est autorisé à conclure de la fin de cet  
extrait que les vitraux placés sous l'abbesse *de Loobosch*, au  
xiv<sup>e</sup> siècle, avaient disparu vers 1552, à moins de supposer,  
ce qui n'est guère admissible, que *Mechtilde de Lechy* n'ait  
voulu que les armes du comte de Looz, *Thierri*, figurassent  
deux fois aux fenêtres du chœur. Il est d'autant plus permis  
de croire que les vitraux primitifs avaient disparu que, con-  
trairement à l'assertion de M. Wolters (*Notice sur l'ancienne*  
*abbaye de Herckenrode*), consistant à dire que « l'abbaye de  
» *Herckenrode* avait toujours été épargnée; que ce n'est qu'en  
» 1654 qu'elle eut à souffrir de l'invasion des troupes lor-  
» raines, qui la pillèrent », elle fut pillée à la fin du xv<sup>e</sup> siècle  
par les partisans des de la Marek, qui y exercèrent une  
tyrannie sauvage (1), et elle fut de nouveau livrée au pillage,  
en 1509, par les soldats de la garnison de Diest.

---

(1) MANTELIUS, Loc. cit.

» D'autres vitraux peints furent placés au chœur par l'abbesse *Anne-Catherine De Lamboy*, comme il résulte de ce passage de *Mantelius*, page 225 de son ouvrage précité : « *Anna-Catherina De Lamboy ecclesiam instaurat, anno 1660,* » *elegantiusque partitur; chorum multo quam ante illustrio-* » *rem adjecta ingenti fenestra reddit.* » C'est-à-dire que cette abbesse (*qui mourut en 1675*) restaura l'église en 1660, la distribua plus élégamment et rehaussa l'éclat du chœur en y ajoutant une grande fenêtre. » C'était sans doute une fenêtre à vitraux peints; une fenêtre vitrée ordinaire ne pouvait évidemment pas donner plus d'éclat au chœur.

» *Mantelius* ne parle pas des vitraux de la chapelle particulière de l'abbesse, vendus de 1820 à 1825 par M. *Claes* père. Peut-être n'existaient-ils pas encore à l'époque où il écrivait (1660); peut-être aussi en ignorait-il l'existence, cette chapelle faisant partie des appartements particuliers de l'abbesse.

» Ainsi, d'après cet auteur, il y a eu à l'église de Herekenrode des vitraux peints de trois siècles : ceux placés au xiv<sup>e</sup> siècle, sous l'abbesse *Beatrix de Loobosch*; ceux que fit placer, en 1552, *Mechtilde De Lechy*, en remplacement, si l'interprétation que je donne au passage de *Mantelius* est exacte, de ceux du xiv<sup>e</sup> siècle; enfin ceux dont *Catherine De Lamboy* orna la grande fenêtre qu'elle fit ajouter au chœur, en 1660.

» Quels sont ceux que possède la cathédrale de Lichfield? M. *Ferdinand de Lasteyrie*, dans son savant et intéressant ouvrage intitulé : *Quelques mots sur la théorie de la peinture sur verre*, imprimé à Paris, chez *Didron*, en 1852, indique un grand nombre de localités où se trouvent des vitraux de

différentes époques, et il désigne *Lichfield* comme en possédant du *xvi<sup>e</sup> siècle*, provenant de l'ancienne abbaye de Herckenrode. S'ils sont réellement de cette époque, ce sont ceux que fit placer, en 1552, *Mechtilde De Lechy*, reproduisant le sujet de ceux dont *Beatrix de Loobosch* dota l'église au *xiv<sup>e</sup> siècle*, car ce sont les seuls du *xvi<sup>e</sup> siècle* que mentionne *Mantelius*. Du reste, il serait facile de s'en assurer ; il suffirait de demander à *M. Gordon Hills* quel est le sujet des vitraux dont il s'agit.

» Comme il conste de la lettre de ce savant que la cathédrale de *Lichfield* est en possession de ces vitraux depuis le commencement de ce siècle, il est certain que ce sont ceux vendus par *M. De Libotton*.

» *Mantelius*, dans une notice biographique concernant l'abbesse *Mechtilde De Lechy*, dit qu'elle fit placer d'élégants vitraux peints au réfectoire du couvent des pères Augustins, à *Hasselt*. *M. Wolters*, dans sa notice sur l'abbaye de *Herckenrode*, imprimée à *Gand*, chez *Gyselynck*, en 1849, traduit ce passage de *Mantelius*, et, par une erreur que je ne m'explique pas, il l'interprète comme suit : « *Cette abbesse décora* » *aussi de beaux tableaux le réfectoire du couvent de Herckenrode.* » Il ne s'agit pas du réfectoire de cette abbaye, mais de celui du couvent des Augustins de *Hasselt* ; il ne s'agit pas non plus de tableaux, mais de vitraux peints. *M. Wolters* oublie que c'est *Mantelius* qui écrit et qu'il fait allusion au réfectoire de son couvent en disant : « *Refectorium nostrum elegantis picturæ decoravit vitrea.* »

» L'ancien couvent des Augustins appartient aussi à la famille *Claes* ; mais aucun de ses membres ne sait ce que sont devenus les vitraux qui s'y trouvaient.

» Sauf l'église qui fut détruite entièrement par deux incendies successifs qui eurent lieu le premier le 17 mai 1824, le second le 18 juin 1826; les bâtiments principaux qui composaient l'abbaye existent encore. La demeure de l'abbesse est occupée, en été, par M. *Ulysse Claes* et sa famille. Elle a été arrangée dans le goût moderne. La chapelle particulière, mentionnée ci-dessus, est fort bien conservée. Si mes souvenirs sont exacts, elle date du commencement du *xvi<sup>e</sup> siècle*. La porte principale, ou d'honneur, de l'abbaye, est un magnifique specimen de l'architecture de la première moitié du *xvi<sup>e</sup> siècle*; elle mérite, à tous égards, d'être restaurée. Cette porte ainsi que la maison de l'abbesse ont été construites du temps de *Mechtilde De Lechy* (1552-1548) : « *Illā ipsa est,* » dit Mantelius, *quæ domum Abbatialem, MAGNIFICAM illam et SUBLIMEM portam monasterii extruxit.* »

» L'abbaye a été supprimée en 1797.

» Je ne connais, en fait de publication sur l'abbaye de Herckenrode, depuis 1724, que les petits ouvrages suivants, tous assez insignifiants :

» 1<sup>o</sup> *Historie van het alderheyligste Sacrament van Mirakel, bewaert tot Herckenrode, sedert het jaer 1517*; brochure imprimée à Louvain, chez *Van Overbeke*, en 1775;

» 2<sup>o</sup> *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Herckenrode*, par *Wolters*, imprimée à Gand, chez *Gyselynck*, en 1849;

» 3<sup>o</sup> *Histoire du très-saint Sacrement de miracle conservé à Hasselt*, par M. le grand vicaire *Bogaerts*, de Liège, imprimée chez *Milis*, à Hasselt, en 1854. (*En français et en flamand.*)

» Voilà, Monsieur le Président, tout ce que j'ai pu recueillir concernant l'objet de la lettre de M. *Gordon Hills*.

» Agréé, etc.

» J.-A. BAMPS. »

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1° Le projet de constructions complémentaires à ériger à l'hôpital-hospice de Gooreind (Anvers) : architecte, M. Gife;

Hospice-hôpital  
de Gooreind

2° Les plans relatifs à l'agrandissement de l'orphelinat de Deynze (Flandre orientale);

Orphelinat  
de Deynze.

3° Les plans d'une chapelle et d'une infirmerie à annexer à l'hospice civil de Gosselies (Hainaut) : architecte, M. Pié-rard;

Hospice  
de Gosselies.

4° Le projet concernant la construction d'une salle d'opérations à l'hôpital de Bavière, à Verviers.

Hôpital  
de Verviers.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets de restauration et d'appropriation des presbytères de Larum sous Gheel (Anvers), Helehin (Flandre occidentale), Smetlede, Erembodeghem (Flandre orientale), Grandrieu, Asquillies, Athis (Hainaut), Houppertingen (Limbourg), et sur les plans de presbytères à construire à Villers-la-Ville (Brabant), Oyce (Flandre orientale), Hautbois, commune d'Haltimes, et Martouzin-Neuville (Namur).

Restauration  
et construction  
de divers  
presbytères.

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

Construction  
d'églises à Warisy  
et Hautbois.

1<sup>o</sup> Les plans relatifs à la construction d'églises :  
A Warisy (Luxembourg) : architecte, M. Monrique ;  
A Hautbois, commune d'Haltinnes (Namur) ;

Eglise  
de Roelenge.

2<sup>o</sup> Le projet de construire un nouveau chœur et une  
sacristie à l'église de Roelenge-sur-Geer (Limbourg) : archi-  
tecte, M. Plenus ;

Eglise  
de Bruyères.

3<sup>o</sup> Le plan dressé par M. Lejeune, pour l'agrandissement  
de l'église de Bruyères, commune de Battée (Liège) ;

Eglise  
de Tintigny.

4<sup>o</sup> Le projet relatif à la reconstruction de la tour de l'église  
de Tintigny (Luxembourg) : architecte, M. Adam ;

Eglise  
de Bierset.

5<sup>o</sup> Le plan d'une sacristie à construire à l'église de Bier-  
set (Liège) ;

Eglise  
d'Etterbeek.

6<sup>o</sup> L'emplacement choisi par l'autorité communale et le  
conseil de fabrique pour la nouvelle église d'Etterbeek (Bra-  
bant). Cet emplacement comprenant un fragment de l'an-  
cien cimetière, il conviendra, pour la salubrité publique,  
d'isoler le pavement du sol au moyen de petites voussettes,  
dans lesquelles l'air pourrait circuler ;

Ameublement de  
diverses églises.

7<sup>o</sup> Les dessins de divers objets d'ameublement destinés  
aux églises de Limbourg (Liège), du hameau den Aard,  
sous Gheel (Anvers), Mazy et Nafrature (Namur).

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

Réparation de  
diverses églises.

1<sup>o</sup> Sur les travaux de réparation à exécuter aux églises  
d'Eeckeren (Anvers), Bossut (Brabant), Helchin (Flandre  
occidentale), Ramecroix, commune de Gaurain-Ramecroix,

Asquillies (Hainaut), et Athus, commune d'Aubange (Luxembourg);

2° Sur les plans dressés par M. l'architecte Van Ysendyck pour la restauration des églises de Saint-Bertin et de Notre-Dame, à Poperinghe. Les travaux projetés à Saint-Bertin ont pour objet la restauration de deux travées de la chapelle nord du chœur, du transept et de cinq travées au bas-côté nord; ceux proposés à Notre-Dame comprennent la restauration des pignons vers la façade principale et forment le complément du travail entrepris à cet édifice;

Eglises  
de Saint-Bertin  
et de Notre-Dame,  
à Poperinghe.

5° Sur le plan dressé par M. l'architecte Rémont, pour la consolidation de la charpente de l'église de Saint-Antoine, à Liège.

Eglise  
de Saint-Antoine,  
à Liège.

— M. le Ministre de la justice a demandé l'avis de la Commission sur une proposition tendant à couronner les deux tours de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles, par une flèche centrale. Après un examen de ce projet, le Collège n'a pas cru pouvoir l'adopter. Il est vrai que l'on trouve aux deux tours des amorces qui font supposer que la construction est restée incomplète, mais un examen minutieux fait par M. l'architecte De Curte, qui dirige la restauration de l'église, lui a démontré que ces amorces forment simplement la naissance de contre-forts semblables à ceux qui existent aux angles opposés de la même face des tours. Quant à l'établissement en porte à faux d'une flèche telle que celle qui est proposée, ce projet ne se justifierait par aucune tradition, par aucun précédent, et on ne pourrait, dès lors, le mettre à exécution dans un monument aussi important que la collégiale de Sainte-Gudule, sans assumer une grave responsabilité.

Eglise  
des SS. Michel  
et Gudule,  
à Bruxelles.

Eglise  
de Saint-Hermès,  
à Renaix.

— Par son rapport du 10 juin 1870, relatif à l'église de Saint-Hermès, à Renaix, la Commission a déclaré que, sans méconnaître l'intérêt que présente cet édifice au point de vue de l'art, elle ne pouvait cependant lui reconnaître l'importance exceptionnelle dont l'État avait fait jusque-là la condition rigoureuse de l'allocation de ses subsides extraordinaires. Depuis cette époque, le Collège a été amené à faire remarquer qu'entre les monuments proprement dits et les constructions ordinaires, il y a plus d'une catégorie d'édifices qui ont droit à une sollicitude particulière de la part de l'autorité supérieure; il a, en conséquence, proposé au Gouvernement d'établir plusieurs classes de monuments. Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Hermès invoque cette circonstance et demande si l'édifice précité ne pourrait être classé parmi les monuments de deuxième ordre. Après un examen de cette affaire, la Commission a émis l'avis qu'il y a lieu d'observer ici une distinction. La crypte romane de l'église de Saint-Hermès offre une valeur artistique et archéologique des plus importantes et doit être considérée comme un monument de premier ordre. Quant à l'église, vu les altérations architectoniques qu'elle a subies, on doit continuer à lui refuser une valeur tout à fait supérieure, et, en prenant pour base d'appréciation la classification adoptée pour les édifices religieux de la ville de Liège, on doit la ranger seulement parmi les monuments de troisième classe. Cette distinction pourra servir de règle dans la fixation des subsides, selon qu'ils seront nécessités par les travaux de la crypte ou par ceux de l'église.

Eglise  
de St-Rombaut,  
à Malines.

— Des délégués se sont rendus à Malines, le 8 janvier, afin d'inspecter l'église de Saint-Rombaut, où un accident grave vient de se produire.



Le campanile en construction sur le transept de cet édifice a été renversé pendant un ouragan terrible qui a sévi sur la ville dans la soirée du 5 janvier. Après examen minutieux de la charpente de l'édifice, les délégués ont émis l'avis que l'accident doit être attribué aux oscillations violentes occasionnées par le vent s'engouffrant avec force dans les échafaudages. Ceux-ci existaient encore sur toute la hauteur du campanile et offraient une surface considérable au vent; les oscillations imprimées à la flèche ont amené la rupture d'une pièce de la charpente sur laquelle venait s'appuyer l'un des montants de la tourelle. Celle-ci git en entier sur le toit de l'église, entre le transept et le chœur; toutefois l'extrémité du poinçon s'est rompue.

L'église elle-même a subi des dégradations qui seraient assez importantes si fort heureusement elles n'étaient survenues à des parties qui devaient être restaurées prochainement. On doit citer notamment les toitures, qui ont beaucoup souffert. Un compartiment de la balustrade qui règne à la naissance du toit du chœur est détruit. La flèche a d'abord heurté le pied-droit d'un arc-boutant, dont la couverture en pierre est démolie; de là elle est tombée sur le pignon d'une chapelle du pourtour du chœur, et, en glissant sur le versant, elle en a enlevé toute la chape; elle a ensuite renversé le pinnacole qui couronne le contre-fort situé à côté de ce pignon et a défoncé le toit de la chapelle joignante. Contre les murs de ces deux dernières chapelles se trouve la maison du chapitre, dont la toiture est presque complètement détruite par la chute des débris de pierres.

Les délégués ont conseillé à l'architecte et au membre du conseil de fabrique présent à l'inspection de prendre d'ur-

gence des mesures en vue d'empêcher l'éroulement de l'étage supérieur de la charpente qui supportait la flèche, charpente entièrement disloquée et qui n'est soutenue actuellement que par un cabestan sur lequel elle est venue s'abattre.

Pour apprécier cette affaire en complète connaissance de cause, la Commission a réclamé les plans qui ont servi à l'exécution des travaux. Il résulte de ces documents que l'architecte a établi sa flèche dans les mêmes conditions où se trouvait celle qui existait antérieurement, c'est-à-dire qu'il a fixé les montants à la charpente ancienne, placée seulement à cinq mètres plus bas que le faite de la toiture. Il importera, afin de donner à la flèche toute la stabilité nécessaire, d'apporter à la charpente ancienne des modifications sensibles et d'ancrer les montants du campanile à une profondeur beaucoup plus considérable.

Eglise de Binche.

— Des délégués se sont rendus à Binche, le 28 janvier, pour examiner les questions relatives à la restauration de l'église de Saint-Ursmer, telle que la comportent les plans dressés par M. l'architecte Mahieu.

Après un examen attentif des lieux, les délégués sont d'avis que les travaux et les frais de cette restauration, dont le devis s'élève à la somme de 221,889 francs, pourront être notablement réduits.

Le premier article du devis, c'est-à-dire la réparation aux toitures et la démolition des voûtes du chœur, doit être admis.

Il y aura à rétablir l'ancienne charpente apparente, qui a du caractère et qui est décorée de sculptures intéressantes.

Du côté de l'entrée ordinaire de l'église, il n'y a pas lieu de

renouveler entièrement le parement de la façade. La partie de droite paraît bonne. Il n'y a à renouveler qu'à partir de l'éclat de pierre qui a sauté à une certaine hauteur du mur.

On rouvrira la grande fenêtre du transept. Les arcs sont ici en mauvais état. Mais il sera inutile, comme on le propose, de renouveler les contre-forts encore solides; il suffira d'en renouveler le couronnement.

L'entrée principale a été restaurée il y un certain nombre d'années dans des conditions qui laissent à désirer et qui ne sont pas rigoureusement conformes aux données primitives.

Les délégués ne sont pas d'avis néanmoins qu'il convienne d'apporter ici des modifications commandées seulement par des convenances artistiques et non par des nécessités urgentes. Mais on peut approuver les travaux de la sacristie, dont la contenance est évidemment insuffisante.

Dans les contre-forts de l'abside, la partie seule à partir du premier cordon est à renouveler.

Les mêmes travaux dans les mêmes limites pourront être effectués à la chapelle du Saint-Sacrement. Les seuils et les meneaux de quatre fenêtres devront y être remplacés, mais le parement ne paraît exiger aucun travail sérieux de réparation.

Dans la chapelle de Saint-Sébastien, les travaux projetés aux seuils, aux contre-forts et même au parement peuvent être approuvés, mais il est à remarquer que les matériaux paraissent bons, et il importera de les réemployer en évitant autant que possible de les retailler, pour garder à la construction son aspect primitif. Il sera nécessaire aussi, lors des travaux, d'apporter une attention toute spéciale à la composition du mortier.

Il conviendra que le devis soumis soit modifié et réduit conformément à ces observations. Les plans devront, en outre, être revus par l'architecte et porter, selon les usages réglementaires, l'indication en rouge des nouveaux travaux projetés.

*Le Secrétaire Général,*  
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*  
R. CHALON.

# LE TUMULUS DE SAVENTHEM.



« Villerius, a-t-on dit plus haut (1), mentionne la découverte connue d'une sépulture de l'époque romaine dans un tumulus à Saventhem... »

Il y a à rabattre un peu de cette qualification de *découverte connue*, et il ne sera pas inutile, à plus d'un titre, de transcrire ci-après le passage du manuscrit de Villerius ; car voici les *Jahrbücher* des antiquaires du Rhin, à Bonn, qui signalent à l'attention du monde savant la découverte, ni plus ni moins que si Van Gestel, Heylen, Schayes, Galesloot, Edm. Van der Straeten et autres n'en avaient pas parlé dans notre pays, et comme si le dernier auteur cité n'avait pas, il y a quelques années (de même que Lambecius l'avait fait à Vienne au siècle dernier), produit des dessins des objets trouvés dans le tumulus.

La publication de certain manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne que viennent d'effectuer les *Jahrbücher* cités (2), fait même double emploi avec celle d'une copie de ce même manuscrit éditée par M. Van der Straeten (3), déjà cité.

Qui plus est, la nouvelle publication est fautive, bien que

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XII, p. 141.

(2) *LII*, p. 97.

(3) *Revue d'histoire et d'archéologie*, IV, p. 57.

l'auteur croie devoir remercier un M. Mussafia du concours qu'il lui a prêté pour la correction : un simple collationnement avec la copie Van der Straeten eût évité, par exemple, des fautes ou des lacunes comme les suivantes (corrigées ou comblées ci-après entre parenthèses) :

« Paravant, selon les cronicques, l'on souloit enterrer... les empereurs, roys, en aucuns lieux excellens sousb tombes ou mots (*mottes*) ou meilleur (*au milieu*) de leurs possessions...

» Les dictes bagues et y aulx (*joyaulx*)...

» Le cœur, la fay (*foye*) et autres principaux membres...

» Une pierre grise propositionnée (*proportionnée*) au dict baec (;) auquel baec estoient la bouteille...

« Hault tousiours en... (*dyminuant*) LV pieds... »

Cependant la publication nouvelle aura toujours un côté utile, en permettant d'introduire quelques corrections dans la copie Van der Straeten (on indiquera, également entre parenthèses, les plus importantes) :

L. 6. « La treuve... (*La trouve que fut le 4 may, l'an 7*). »

L. 14. « En thiois le tomvels (*Le tombelt*)... » (1).

L. 20. « Et affin de le vuyer (*unyr*) a fait haster (*hoster*)... »

L. 21. « Et y ayant ouvré vii (*un*) jours... » (2).

L. 24. « De pierre grise et marbre (*monmartre*)... » (3).

---

(1) *Tomptveld* (ou *Tomveld*, champ à la Tombe), d'après un document de 1685; c'est le même nom de *Tomveld* que reproduit le manuscrit de VILLERIES (ci-après).

(2) Si ce n'était la « multitude de gens et de chevaux » qui fut employée, le chiffre vii serait plus vraisemblable que *un*, car la terre des tumulus est tellement tassée par longueur de temps que la pioche est souvent indispensable; tel a été, au moins, le cas pour plusieurs tumulus de la Hesbaye.

(3) L'expression de *monmartre* (pierre de Montmartre?) se retrouve en un autre endroit du MS. de VAN DER STRAETEN.

L. 45. « Faustina, femme d'Anthoninus, empereur de Rome, comme déclarent les cronicques, régna après l'incarnation de nostre Sauveur et redempteur, en l'an CLXIIJ, selon... (*veus d'oeul ses*) denners, dont il s'en y a cinq treuvé avec lesdictes bagues non encore (*n'ont eu cours*) qu'environ c ans. »

Cette dernière correction est importante, parce que ceci est l'objet, de la part de M. Van der Straeten, de l'observation que voici : « Dans le texte de la transcription, une seule phrase nous paraît avoir été intercalée. Après avoir parlé d'un denier de Faustine, femme d'Antonin, le copiste ajoute immédiatement : « ... Il s'en y a ung (1) treuvé avec lesdictes bagues non encore qu'environ c ans. »

Il n'y a pas eu intercalation, puisque le manuscrit de Vienne, qui est sans doute l'original, comme on le verra plus loin, contient la même phrase.

Eusuite, le *non encore qu'environ cent ans*, qui indiquerait une autre découverte antérieure au même endroit (2), disparaît complètement devant le *n'ont eu cours qu'environ cent ans*, raisonnement plus ou moins fondé du narrateur pour établir que la tombe de Saventhem est du II<sup>e</sup> siècle ou au plus tard du III<sup>e</sup>.

---

(1) Ce chiffre est une erreur de M. VAN DER STRAETEN : sa copie du manuscrit porte *cinq*.

(2) Il se peut qu'il y ait eu d'autres découvertes à Saventhem, dont le nom, d'après une tradition constatée par VAN GESTEL, etc., viendrait même de *Seven tomben* (sept tombes), et, en effet, un document de 1410 (Compte de la vénérie des ducs de Brabant) porte « sur Loebosch, enprès les VII tombes. »

Une de ces tombes (?) existe encore le long du chemin de fer de Bruxelles à Louvain, un peu avant d'arriver à la station de Saventhem.

Quant au *Cleinodovelt*, lieu dit de Saventhem, dont le nom dériverait « évidemment » de *elenodia* (bijoux) et indiquerait sans doute quelque trouvaille, c'est là une puérilité qui ne mérite pas qu'on s'y arrête.

Continuons :

L. 55. « Il n'y a prince en propriété (*chrétienneté*)... »

L. 73. « Diverses manies (*manières*) d'arbres... »

L. 84. « Vray semble (*vraysemblable*) est... »

L. 86. « Le bacq est long environ demi-pied (*de quatre pieds*), large environ II 1/2 (*deux*) pieds... »

L. 101. « Comme disent ceux qui en ont connoissance (*eulx en ce congnoissants*)... »

L. 115. « De cuivre tenant ou (*or*) en alloy... »

L. 129. « Cette pièce est de fort estrange façon de couleur bleu, par manière de salière et aultrement (*cette pièce est de couleur bleu, par manière de sallière, fort estrange de façon et aultrement*). »

L. 155. « Cette pièce est un anneau ayant sur le cytrin (*entrin*)... »

M. Van der Straeten caractérise sa copie, en disant que l'écriture date de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, et il la considère comme la reproduction littérale d'un récit contemporain qui a dû être composé pendant que « icelle tombe » était « encore en estre, » et que « le peuple de diverses régions et contrées » la venait « journallement voir. »

Le manuscrit de Vienne, d'après Grienberger, est, au contraire, du xvi<sup>e</sup> siècle, et porte, d'une main plus récente (mais encore du xvi<sup>e</sup> siècle), la mention :

« *Quatuordecim picturae..... gallice explanata.* » (Voir cette mention complète ci-après.)

L'auteur anonyme du manuscrit original, dont ceci est toujours une copie contemporaine, ne peut être, comme l'a déjà fort bien fait remarquer M. Van der Straeten, que Renier



Cleerhage lui-même ; ce personnage, qui était propriétaire de la tombe nivelée, était l'un des hauts fonctionnaires de l'administration autrichienne en nos provinces, en qualité de conseiller et maître des comptes ; il semble qu'on reconnaît (1) un tel personnage au style de chancellerie qu'il a employé, comme au désir qu'il avait de faire visiter sa découverte par « le Roy, » en disant que le peuple de diverses contrées et régions viennent journellement voir la « caveté, » et que celle-ci « n'at esté rompue ni démolie, ains encore délaissée en estre jusques à la venüe du Roy, lequel, comme vraisemblable est, y prendra plaisir et délectation. »

Le chanoine de Vaddere (2) dit que, en effet, Charles-Quint visita le monument, et de là on a tiré la conclusion que la découverte avait dû être faite en 1517 et non en 1507, parce qu' « il est évident que c'est de Charles-Quint qu'il s'agit ici, et qu'il ceignit la couronne royale en 1516, et la couronne impériale en 1519 (3).

D'un autre côté, Grienberger produit le manuscrit original, ou au moins une copie du temps où se trouve en toutes lettres la mention qui manque à la copie Van der Straeten : « La treuve qui fut le 4 de may l'an 7 ; » partant de là, il ne cherche « le Roy » que dans la personne de Maximilien ; et celui-ci, en effet, s'est trouvé à Bruxelles du 18 au 25 février 1509, c'est-à-dire à un moment très-voisin de la découverte, où l'intérêt de celle-ci a pu engager le prince à faire

---

(1) Au besoin, on pourrait comparer l'écriture du MS. de Vienne à quelque autographe de CLEERHAGE, comme on en trouvera, sans doute, aux archives de la Chambre des comptes.

(2) Vers 1625. GALESLOOT, *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIV, 1<sup>o</sup>, p. 492.

(3) VAN DER STRAETEN, l. cit., p. 59.

une promenade de six (lire *dix*) kilomètres jusqu'à Saventhem.

Mais chacune de ces deux explications est trop absolue ; l'une tend à changer la date du fait et l'autre à l'attribuer à Maximilien, qui, à la vérité, était *roi* des Romains en 1486, *roi* de Hongrie en 1491, mais portait depuis 1495 le titre d'*empereur*, et qui n'était en nos contrées qu'à titre de *mambour* du pays, par suite de la mort de Philippe le Beau.

Il ne reste, dès lors, qu'à accepter le fait de la découverte en 1507, et la visite de Charles-Quint de 1516 à 1519, ce qui n'est pas impossible : la curiosité publique a pu n'être pas épuisée au bout d'une dizaine d'années, et ce qui confirme la persistance de cette curiosité, ce sont les nombreux manuscrits où il est fait mention de la découverte, et où copie a été prise des dessins des objets ; en outre, Cleerhage n'est mort qu'en 1526 (1), et le caveau a pu être maintenu intact au moins jusqu'à son décès.

Au surplus, ce fait est moins important que celui de la découverte lui-même, fait dont on a, fort mal à propos, contesté plusieurs particularités.

Il est une classe de savants pour lesquels certains objets antiques trouvés dans notre pays doivent de toute nécessité y avoir été enterrés à une époque plus récente.

Ce sont eux qui affirment *à priori* qu' « on ne découvre » guère en Belgique de monuments antérieurs à la conquête romaine, et que si l'on en a trouvé, leur nombre ne peut être considérable. »

C'est à eux qu'on doit la plaisante invention qu'a si

---

(1) GALESLOOT, *Revue d'histoire et d'archéologie*, I, p. 344.

finement raillée M. Anat. de Barthélemy, de ce *Romain amateur d'antiquités*, qui serait venu dans notre pays se faire enterrer avec les objets étrusques retrouvés dans son tombeau.

Ce sont eux qui n'admettent pas qu'un autel de marbre ait pu se découvrir en Belgique, à raison « de la difficulté qu'il » devait y avoir au premier siècle de l'ère chrétienne de » transporter un objet de ce poids venant probablement » d'un endroit assez éloigné », et qui trouvent « plus natu- » rel de supposer qu'il n'aurait été importé chez nous que » vers le xvi<sup>e</sup> ou le xvii<sup>e</sup> siècle. »

Ce sont encore eux qui ne peuvent admettre qu'un bas-relief antique ait été importé d'Italie autrement que dans les temps modernes, et qui disent, comme Chabannes (sous le nom populaire qu'on lui connaît), que « s'il a été retiré de terre, » c'est que pour un motif quelconque on l'y avait enfouï... »

Ces savants avancent que « toutes les notions que nous » possédons sur l'ancienne Belgique, sur les contrées où » séjournèrent réellement les Romains, sur la nature des » antiquités mises au jour dans nos diverses provinces, ne » permettent pas de croire que (telle) sculpture, œuvre » d'un ciseau romain, soit venue en Belgique sous la domi- » nation du peuple conquérant. »

Évidemment, cette classe de savants devait être fort incrédule devant l'affirmation qu'un sarcophage sculpté avait été trouvé dans le tumulus de Saventhem.

Aussi avec quelle ironie tel d'entre eux n'accueille-t-il pas l'affirmation que le couvercle du sarcophage représentait un personnage ailé tenant dans chaque main un attribut : patère et *cornucopia* (ou autre).

Un sarcophage dans une tombelle, à côté de vases de verre remplis de cendres ! Un sarcophage dont n'a pas parlé Heylen dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles ! Un sarcophage sur lequel serait représenté un génie faisant un sacrifice ! Un sarcophage, enfin, qu'on aurait, après sa découverte, déposé dans le cimetière du Sablon, à Bruxelles, comme si on avait pu songer à placer un monument païen dans un cimetière chrétien !!!

Quant à cette dernière circonstance, qu'on se borne à rappeler ici qu'en 1612, précisément à l'époque où de Vaddere, cité par M. Galesloot (1), rapporte le fait du dépôt dans le cimetière du Sablon (c'est-à-dire vers 1625), quatre inscriptions votives dédiées à Hercule se trouvaient aussi déposées dans le cimetière de Goyer (2); puis ne voyons-nous pas, aujourd'hui encore, deux inscriptions païennes encadrées dans les murs des églises belges d'Amberloup et de Celles (5)? D'ailleurs en quoi l'invraisemblance de tel ou tel emploi actuel d'un monument antique peut-elle réagir sur la réalité de la découverte de ce monument et sur l'authenticité de celui-ci?...

Mais de Vaddere certifie ce dépôt; il l'a connu, il le cite comme un fait contemporain.

Quel moyen d'écarter cette affirmation gênante?

Voici ce qu'on imagine : Heylen, dit-on, a décrit les objets découverts à Saventhem; or le sarcophage n'y figure pas. Et Heylen était bien informé; il a décrit les objets comme s'il avait à sa disposition des documents écrits.

---

(1) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIV, 1<sup>o</sup>, p. 89.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 49.

(5) *Ibid.*, pp. 58 et 59, n<sup>os</sup> 10 et 16.

Eh bien ! l'objection s'évanouit complètement devant un fait assez piquant : le marquis du Chasteler, celui même de qui Heylen tenait ses renseignements, avait pris à Vienne, d'une part, les dessins de tous les objets trouvés à Saventhem et déposés au Musée impérial, et, d'autre part, les titres de tous les ouvrages manuscrits concernant la Belgique découverts par lui à la bibliothèque.

Or, dans la collection d'Ambras, à Vienne, se trouvait, sous le n° 502, le manuscrit que les *Jahrbücher* de Bonn viennent de publier, et ce manuscrit, contenant la description de tous les objets de Saventhem, *y compris le sarcophage*, ce manuscrit est omis dans la liste (1) publiée par le marquis du Chasteler, qui ne l'a pas vu...

Celui-ci, dépourvu de documents, n'a donc pu transmettre à Heylen, son écho, que la copie des étiquettes placées sur les objets dessinés par lui au Musée de Vienne; or le sarcophage était resté à Bruxelles : d'où cette absence de tout dessin ou mention de ce monument, qui est devenue un argument contre son existence !

Mais voici aujourd'hui les preuves qui s'accumulent contre ce démenti hasardé : le manuscrit de Cleerhage (le n° 502 cité) parle du couvercle du sarcophage, sur lequel il y a une « figure, par manière d'idole, tenant en sa main droite » comme un pain, et en la main gauche par manière de » corne versant vin, » et l'assertion de de Vaddere est ainsi confirmée par le récit contemporain de la trouvaille.

Ce n'est pas tout, les savants du xvi<sup>e</sup> siècle eurent l'occasion de contrôler la description de Renier Cleerhage : Ville-

---

(1) Voir cette liste dans les *Mémoires de l'ancienne Académie de Bruxelles*, V, pp. 191 à 226.

rius (1), entre autres, s'intéressa à la découverte de Saven-  
them ; il prit la peine de dessiner lui-même le sarcophage  
avec les mentions suivantes :

EX MS D<sup>ni</sup> VILLERII (2).

---

(1) M. Barth. DU MORTIER, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, etc., etc., a bien voulu répondre de la manière suivante à une demande de renseignements concernant ce personnage :

« DENIS DE VILLERS (et non VILLERS) est certainement un des plus savants hommes de l'époque de JUSTE-LIPSE. Il fut chanoine, puis chancelier de la cathédrale de Tournay. Il légua sa bibliothèque à ladite cathédrale et il en est le fondateur avec le chanoine DE WINGHE : c'est aujourd'hui la magnifique bibliothèque de la ville de Tournay.

» On trouvera dans FOPPENS (*Bibliotheca belgica*, I, p. 245, et LE MAISTRE D'ANSTAING, *Cathédrale de Tournay*, II, p. 558, des articles biologiques sur DENIS DE VILLERS. Quant aux manuscrits que celui-ci a laissés, je n'ai jamais pu les découvrir.

» Indépendamment de sa riche bibliothèque, DENIS DE VILLERS avait légué au chapitre de la cathédrale sa belle collection d'antiquités, qui était déposée dans les armoires du vestibule de la bibliothèque; ces antiquités ont disparu à l'époque de la révolution française, sans qu'il en reste aucune trace. Ont-elles été volées? ont-elles été sauvées par M. DE VITRY? c'est ce que je n'ai pu découvrir; mais je sais que la main du culte d'Isis décrite et figurée par PIGNORIUS et quelques autres antiquités romaines ont dû être sauvées par M. le chanoine DE VITRY, car elles existent encore dans sa famille. »

Voy. ce qui a déjà été dit de VILLERIUS dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 442, et XII, p. 141.

V., en outre, sur VILLERIUS ce passage de MIRAEVS (*Vita Justii Lipsii sapientiae et litterarum antistitis*, p. 5; *Elogia belgica*, p. 159 : « Condiscipulos inter DIONYSIUS VILLERIUS tunc fuit, nunc canonicus et cancellarius Tornaci apud Nervios, qui praeter insignem bibliothecam (qualem nemo in Belgica nostra privatus fortasse possidet), numismata Romanorum plura, exotica inter cimelia ex altero orbe allata studiose adservat. » (Cfr. FOPPENS, *l. cit.*).

VILLERIUS doit donc être ajouté aussi aux numismates du XVI<sup>e</sup> siècle (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 445).

(2) D'après la copie déjà citée du MS. de CUPER : c'est à tort qu'il a été dit (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 445) que le MS. de VILLERIUS avait été donné par LAUR. DE COCQ à CUPER; il ne lui en communiqua que des extraits : « Monsieur Cocq, écrit CUPER, me faisait le plaisir de faire un extrait de diverses antiquitez qui étoient, suivant le témoignage de VILLERIUS, trouvées proche de Bruxelles, où le monument est déterré aussi, et l'on en peut voir que les Romains y ont esté et y ont fait quelque séjour. »

« Figura sepulcri veteris prope Bruxellis detecti, in quo loculus ex marmore duro, *cujus operculo insculptus puer alatus una manu orbem, altera tenens cornucopiam inversam, et in ea arca fuerant urnae et vascula vitrea.*

» Anno Christi MDVII, M. Renerus Cleerhagius, Bruxellis praefectus rationum regiarum, coempto in pago Saventhem prope eandem urbem fundo, dum ad majorem ejus commoditatem, collem in medio agri situm solo aequare vult, detecta fuit crypta haec subteranea, lapide durissimo compacta (confecta?). Collis herbis et quercibus quinque consitus altus erat LV pedes, latus vero CXXII passus ubi terram contingebat. Cavea ipsa ab imo ad verticem continebat VII pedes, in latitudine VI, in longitudine VII complectebatur, tantae soliditatis ut vix duabus horis superna concameratio perforari potuerit. Lapis hujus coloris erat cujusmodi sunt paene omnes structurae quotquot sunt operis antiqui in iis partibus. Cujus autem hoc monumentum sit, romanine cujuspian an incolae, non facile colligas, non magis quam quo saeculo conditum sit, incuria enim accedit numismata sex in septima urnula deposita in archetypo non fuisse delineata. Ager ab incolis *Tomvelt* dicebatur, quod lingua patria, sonat sepulchri vel busti agrum, quasi nomen ipsum antiquitus manatum et apud rei ignaros latuisse ibidem sepulcrum indicasset. »

Un peu plus loin : « Hic depictum erat sepulcrum. »

Enfin, après quelques autres indications de trouvailles d'antiquités à Schaerbeek, Anderlecht et Castre :

« Loculus iste claudebatur praecedenti crypta. Longitudo ejus quatuor pedum, latitudo duorum cum dimidio fuit, excavatus erat ex simili qua crypta lapide, ad profundi-

tatem pedis unius, continens omnes quae subsequuntur urnas. »

La suite que ce passage annonce, ainsi que les dessins, manquent à la copie de Cuper.

Ce témoignage d'un savant du xvi<sup>e</sup> siècle, mort au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle (1620), à l'âge de 74 ans, ne permet pas de suspecter la sincérité du récit de Cleerhage, si cette sincérité pouvait un seul instant être mise en doute.

Il ne peut donc plus être question ni de nier l'existence du sarcophage et de son couvercle, ni de s'étonner de la découverte d'objets funéraires, non à côté du sarcophage, mais dans ce sarcophage même, comme le dit formellement le manuscrit de Cleerhage : « Auquel bacq estoient asçavoir » la bouteille et les parties y ensuivans (enseignées); et pour » la hauteur d'icelle bouteille estoit la figure cy-après nom- » mée pour idole, emprés le bacq, droit et non dessus ledict » bacq, combien qu'il estoit fait y servant. »

Ainsi vient à disparaître l'objection, puisée on ne sait vraiment où : « Que dire de la découverte d'un sarcophage dans une tombelle, à côté de vases de verre remplis de cendres? »

Certes on ne peut reprocher à l'auteur de cette objection de n'avoir pas connu l'existence de manuscrits mentionnant les circonstances de la découverte de Saventhem : les manuscrits, en effet, sont de leur nature des documents peu abordables, et il n'est pas donné à tout le monde de les découvrir sous le boisseau où ils se cachent; mais quand ils sont relatés dans des ouvrages imprimés, l'ignorance devient une faute impardonnable : le premier devoir d'un savant est, en effet, de posséder la « littérature » du sujet qu'il traite.



Or tel est le cas ici : le manuscrit de la bibliothèque de Vienne a été signalé depuis plus d'un siècle à l'attention du monde savant par Lambecius, dans son catalogue de cette bibliothèque, et non-seulement la mention de la trouvaille de Saventhem se trouve en tous termes dans son livre (1), mais il a fait insérer en regard de la p. 952 de celui-ci les dessins des objets découverts :

« CCCII. Hist. prof. — Volumen chartaceum in folio quo continentur quatuordecim picturae repraesentantes totidem antiqua monumenta romana A. C. 1507 in tumulo quodam sepulchrale, haud procul à Bruxellis reperta, et ab anonymo quodam autore gallice explanata (2), quorum apographa una tabula succincte comprehensa e regione hujus paginae fideliter exhibentur hoc ordine :

- « 1. Tumulus terreus herbosus cum quinque magnis et annosis quereubus.
- » 2. Sepulchrum lapideum intra tumulum terreum.
- » 5. Arca sepulchralis lapidea.
- » 4. Operculum arcae sepulchralis cum imagine insculpta.
- » 5, 6, 7, 8. Vascula quatuor sepulchralia.
- » 9. Lucerna membro virili insignita..
- » 10, 11, 12, 15, 14. Vascula quinque sepulchralia.
- » 15. Annulus signatorius cui insculptus est eques cervum persequens. »

---

(1) LAMBECII *Hamburgensis Commentariorum de augustissima bibliotheca Caesarea vindobonensi* (Vienne, 1766), lib. II, cap. 8.

(2) Ici s'arrête la mention copiée par GRIENBERGER sur le MS. lui-même. Le surplus est une addition de LAMBECIUS.

Sous la planche en regard se trouvent les mots suivants :

« Illi quindecim iconismi pertinent ad Libri secundi commentariorum de Augustissima bibliotheca Caesarea Vindobronensi caput octavum et sunt inserendi inter pagg. 952 et 955. »

A peu de détails près, ce sont les mêmes dessins, mais assez grossiers, que ceux qu'ont reproduits Heylen, Van der Straeten et Grienberger.

Il reste donc acquis qu'il y avait bien dans la tombe de Saventhem une sorte de caveau voûté et dans ce caveau un sarcophage avec couvercle sculpté.

Quant au sujet que ce couvercle représente, M. Galesloot l'avait considéré comme étant un génie faisant un sacrifice aux dieux mânes pour attirer leur faveur sur l'âme du défunt.

A cela l'on avait répondu que, « sans s'arrêter à discuter la valeur de l'explication, on faisait remarquer la singularité d'une pareille représentation sur un sarcophage. »

N'y avait-il pas cependant mieux à faire ?

Contester, dénier, jeter du doute sur une argumentation, n'est que la moitié du rôle de la critique scientifique ; s'il y a erreur commise, il ne suffit pas d'en faire remarquer le côté faux, il faut la redresser, en rétablissant les faits sous leur véritable jour.

Ainsi ont agi les *Jahrbücher* de Bonn, et le savant Conze n'hésite pas à reconnaître dans le génie de Saventhem la personnification du *Sommeil*, comme en de nombreux monuments figurés qu'ont recueillis les grandes collections de l'Europe (1).

---

(1) Il cite à ce propos MÜLLER-WIESELER, *W. d. a. k.*, II, n° 875, et FRIEDERICH, *Berlins antike Bildw.*, I, pp. 450 et 451.

En effet, que l'on considère l'attribut de la main gauche comme une torche renversée ou comme un rhyton d'où s'échappe du vin, les génies endormis figurés de cette manière sont considérés comme représentant le dieu du Sommeil, frère de la Mort et fils de la Nuit (1), et quelque grossier que soit le dessin, c'est bien un monument semblable qui se présentait à la discussion et que la description de *De Vaddere* permettait déjà de reconnaître : « *Figura humana nuda cum alis, dextra manu panem (2) gestans, altera vero cornu fundens vinum.* »

Quant à l'ornement de la lampe où figure ce qu'on a appelé *res turpicula, mutinus*, etc., et dont le beau cabinet Van Bockel, à Louvain, contenait une collection si curieuse et si variée, Lambecius en dit qu'il faut ajouter la lampe de Savenhem à celles qui figurent dans les recueils (3); Conze considère, d'après Otto Jahn (4), cette représentation comme étant une amulette.

En tout cas, l'étude de cet objet, si elle intéresse les savants et s'ils jugent à propos de revenir sur leur précédent jugement, ici critiqué comme imparfait et erroné, devra être faite, sinon sur l'objet lui-même encore existant à Vienne (?), au moins sur les dessins de MM. Van der

---

(1) SMITH (trad. par THEIL). v° SOMNUS; PAULY, *Real-Encyclopädie*; v° SOMNUS, VI, p. 1287, etc.

(2) M. GALESLOOT avait cru voir dans cet objet une patère; mais le dessin original de Vienne est positivement convexe, comme GRIENBERGER en fait la remarque.

(3) LICETI, édit. de 1652, lib. VI, cap. 45, 61, 75 et 91, « *ubi recte monet membrum virile in lucernis antiquis symbolum esse ingenii fecundi, nec non magnanimitatis, fortitudines et aeternitatis.* »

(4) *Bericht der k. sächs. Ges. der Wissensch. zu Leipzig*, 1855, p. 68.

Straeten ou Grienberger (ou des manuscrits d'où ils les ont extraits), et nullement sur le dessin estropié de Heylen.

Voici, pour finir, une indication de la « littérature » du tumulus de Saventhem, qui se compose des ouvrages suivants (les astérisques désignent ceux qui contiennent des dessins des objets) :

\* MS. de la Bibliothèque de Vienne, n° 5524 (502 de l'*Ambraser Sammlung*, Hist. prof.). — Commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

\* MS. de Den. Villerius. — Fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

\* MS. des Jésuites(?). — Commencement du xvii<sup>e</sup> siècle (1).

MS. de de Vaddere, n° 12814 de la Bibliothèque de Bourgogne. — Vers 1625.

MS. de Cuper, contenant des extraits de Villerius. — Commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.

Van Gestel, *Historia archiepiscopatus mechliniensis*, II, pp. 101 et 102. — 1725.

\* Lambecius, *Commentaria de augustissima bibliotheca caesarea vindobonensi*, II, p. 952. — 1766.

\* Heylen, *Mémoires de l' (ancienne) Académie de Bruxelles*, IV, p. 458. — 1785.

De Bast, *Recueil d'antiquités de la Flandre*, etc., 2<sup>e</sup> supplément. — 1815.

Galesloot, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, XIV, 1<sup>o</sup> p. 488 : « Notice sur un tumulus ou tombeau romain qui existait jadis à Saventhem, près de Bruxelles. » — 1847.

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, p. 154. — 1855.

---

(1) C'est M. VAN DER STRAETEN qui, *l. cit.*, p. 66, suppose que ce MS., dont il a donné la copie, provient du collège des jésuites de Bruxelles.

Galesloot, *Revue d'histoire et d'archéologie*, I, p. 545. — 1859.

Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, III, p. 522. — 1859.

\* Edm. Van der Straeten, même *Revue*, IV, p. 57 : « Manuscrit inédit concernant la tombe belgo-romaine qui a existé à Saventhem, près de Bruxelles. — 1864.

\* Grienberger, *Jahrbücher des Vereins von Altherthumsfreunden im Rheinlande*, LII, p. 97 : « Bericht über die, im Jahre 1507, erfolgte Aufdeckung eines römischen Grabes bei Saventhem unweit Brussel. Auf eines Handschrift der K. K. Hofbibliothek zu Wien. — 1872.

Liège, juin 1875.

H. SCHUERMANS.

---

# UN MONUMENT TUMULAIRE BELGO-ROMAIN

TROUVÉ A HEERLEN.



Dans une de nos dernières publications (1), nous avons émis le souhait qu'à l'avenir on consignât dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* toutes les découvertes épigraphiques des temps anciens de la Belgique. De cette manière, on pourrait trouver réuni dans la même publication tout ce qui a rapport à la même matière, et les savants s'épargneraient la peine de faire de longues et parfois d'infructueuses recherches dans les volumineuses collections de nos bibliothèques. Nous tenons à contribuer à l'accomplissement du vœu formulé par nous, en adressant à ce *Bulletin* la primeur d'une trouvaille toute récente. En Belgique, et spécialement dans notre duché de Limbourg qui en fit partie jusque dans les derniers temps, les découvertes d'inscriptions de l'âge classique ne sont pas fréquentes; le fameux *lapides clamabunt* de l'Écriture sainte (2) ne se réalise que rarement dans nos contrées. Les briques, les dalles, les tablettes et les pierres de l'époque romaine y gardent le silence, ou lorsqu'elles auraient des

---

(1) *Un poids byzantin trouvé à Maastricht*, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* de l'année 1875, p. 160.

(2) Luc., chap. xiv, v. 40.

renseignements écrits et positifs à nous apporter, elles n'apparaissent que rarement devant les hommes compétents.

Notre nouvelle trouvaille de Heerlen est donc une rareté du domaine de l'archéologie, que nous sommes heureux de pouvoir présenter aux investigations des savants de la Belgique.

Le gros bourg de Heerlen est connu des lecteurs du *Bulletin* par un article sur le cachet de l'oculiste romain Lucius Junius Macrinus, que nous avons publié ici même en 1867 (1). Afin de mieux faire apprécier la découverte d'alors, nous avons signalé les principales antiquités classiques de ce lieu; pour le moment donc, nous nous bornons à rapporter les circonstances qui ont accompagné la trouvaille de notre nouveau trésor.

Le 5 juin 1875, les ouvriers d'un nommé Cornips étaient occupés, près de la route du *Lindenweg*, à dix minutes au sud-est de Heerlen, à fouiller la terre pour établir un four à briques, quand ils rencontrèrent, au milieu de la terre limoneuse, un filet de gravier large de 5 mètres et épais de 0<sup>m</sup>,50. C'était le lit de l'ancienne route romaine qui reliait Heerlen à Aix-la-Chapelle (2), et qui prend son origine à

---

(1) Tome VI, p. 160-190. Voyez aussi *Publications de la Société hist. et archéol. du Limb.*, t. VII, p. 564.

(2) Cette route, à proprement dire, va d'Aix-la-Chapelle à Tudderem, l'ancien Teudurum des itinéraires, où elle se relie à la chaussée romaine de Coriovallum à Castra Vetera. C'est à Heerlen qu'elle traverse la chaussée romaine de Tongres à Juliers. Entre Heerlen et Tudderem, elle porte, en plusieurs lieux, le nom caractéristique de *Heerbaan*, ou de route militaire. Elle a été décrite par ERNST, dans son *Histoire du Limbourg*, tome I, p. 212, et par nous, dans les *Publications de la Société hist. et archéol. du Limb.*, t. II, pp. 254-256; elle se trouve également indiquée dans la dernière édition de la carte archéologique de M. Vander Maelen.

Heerlen, près du Dodelager, au milieu d'un terrain tout parsemé de débris romains ; puis elle rejoint la chaussée actuelle d'Aix-la-Chapelle au hameau de Beck, près du Heersberg. Les Annales de la ci-devant abbaye de Rolduc, rédigées par un anonyme du XII<sup>e</sup> siècle, appellent ce chemin du nom caractéristique de *via lapide strata* et indiquent également sa direction. Notre découverte nous démontre clairement ce qu'il faut penser de cette *via lapidea*. C'était une route empierrée de gravier et non une chaussée pavée, comme l'a pensé l'historien Ernst.

Entre Heerlen et le hameau de Beck, le fragment de notre route romaine longe le bord du *Lindenweg* actuel et il est très-visible dans les champs pendant les sécheresses (1). C'est sur le bord même de cette route, à une profondeur de 6 à 7 pieds sous le niveau, que notre monument fut trouvé. En le retournant, les ouvriers remarquèrent qu'il portait une inscription. Appelé sur les lieux quelques jours après, nous avons pu examiner cette inscription et la calquer. Nous y lisons l'épithaphe en style lapidaire que nous avons fait graver sur la planche ci-jointe (2) et que nous complétons de la manière suivante :

M(arcus) IVLIVS M(arcii) F(ilius).

MISSVS LEG(ionis) V<sup>(tue)</sup>.

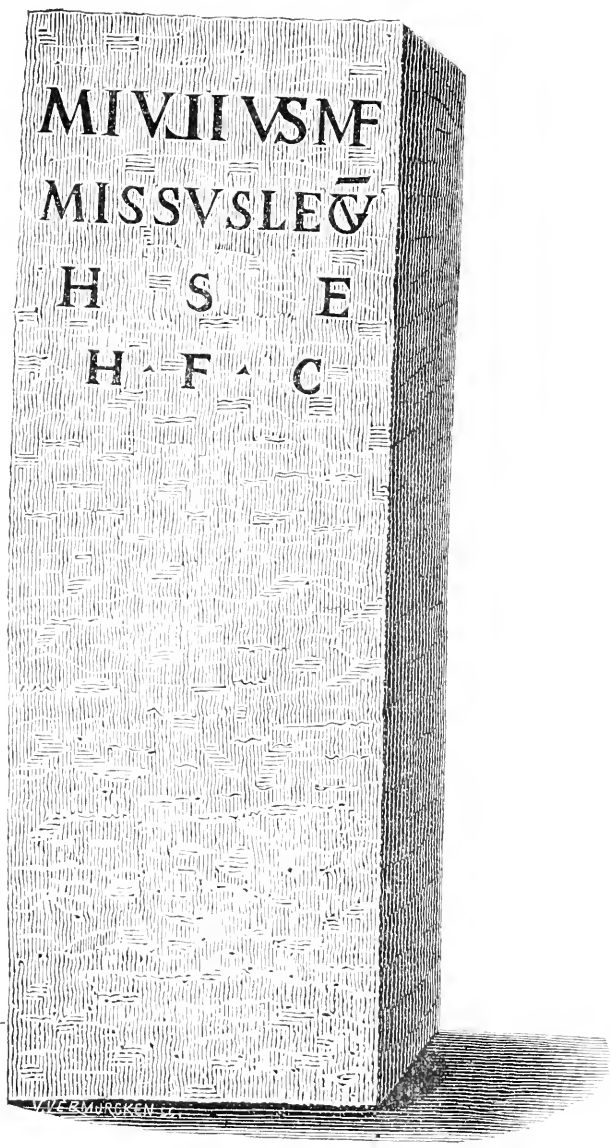
II(ic) S(itus) E(st).

II(eres) F(aciendum) C(uravit).

(1) Le *Lindenweg* se trouve assez bien indiqué sur la carte de Heerlen, dans l'ouvrage de J. KUYPER, *Gemeente Atlas van Limburg*.

(2) Nous devons le dessin de notre planche à M. J.-J. EYCK, instituteur en chef et professeur diplômé de dessin à Heerlen.





MIVII VSMF

MISSVSLEŪ

H S E

H F C

VIERMUNDEN

C'est-à-dire : Mare Jules, fils de Mare, soldat libéré de la cinquième légion, est enseveli sous ce monument, que lui érigea son héritier.

La pierre qui porte cette épitaphe est grossièrement taillée sur trois de ses faces, mais suffisamment smillée sur celle qui présente l'inscription ; elle est d'un blanc sale tirant sur le jaune. Un petit fragment détaché, emporté pour en connaître la nature et la provenance, a été placé dans un bain acidulé qu'il mit en fermentation, et sous l'action du feu il se réduisit en chaux : c'était donc une pierre calcaire. Ayant comparé, en outre, ce fragment avec la pierre calcaire de Kunrade, hameau situé à quatre kilomètres de Heerlen, nous avons pu constater que notre monument funéraire provient des carrières de ce lieu, qui de nos jours sont encore en pleine exploitation. On y taille des pierres pour des constructions et on y entretient des fours à chaux.

Au reste, ce n'est pas la première fois que nous trouvons la pierre de Kunrade dans les substructions de l'époque romaine de nos environs. Nous avons cru reconnaître des produits de ces carrières dans les murs des villas du Herkenbergh (Meerssen), du Rondenbosch (Houthem-Saint-Gerlach) et de Mulhem (Eysden) (1), ainsi que dans les fragments d'une statue de divinité païenne trouvée à Heel, près de Ruremonde (2).

Le monument du *Lindenweg* est large de 0<sup>m</sup>,58, épais de 0<sup>m</sup>,50 et haut de 1<sup>m</sup>,82. Il pèse environ 560 kilogrammes.

---

(1) Les villas de Herkenbergh et de Rondenbosch ont été décrites dans ce *Bulletin* ; les trouvailles d'Eysden espèrent y trouver également leur place.

(2) Voyez *Publications de la Société d'hist. et d'archéol. du Limb.*, t. II, p. 246, et t. IV, p. 290.

Originellement, il a dû se trouver sur le bord même de la route romaine; mais lorsqu'on le découvrit, il était renversé; l'inscription en bas. L'*ustrinum* où le cadavre fut brûlé se trouvait à 5 mètres de là vers le sud. C'était un grand cercle incinéré de 10 pieds de diamètre et de l'épaisseur d'un pied environ. Nous avons cru y reconnaître des cendres de bois de chêne, de hêtre et des charbons à filaments tendres qui semblaient provenir de sapin ou de saule. Il est donc avéré que notre monument a été trouvé sur le lieu même de son érection primitive et que probablement il n'a eu de déplacement que sa chute dans le talus de la route, où il s'est enfoncé par son propre poids. On sait que les Romains avaient la coutume d'enterrer leurs morts le long des routes et que, par suite, on retrouve assez fréquemment la formule : *sta viator, ave et vale viator*, sur leurs monuments funèbres.

Malheureusement, malgré les recherches que nous avons fait faire, les ouvriers n'ont trouvé aucune des reliques du tombeau; pas un fragment d'urne, de gobelet ou de fiole; pas même un clou. Le tombeau a-t-il été violé ou le mobilier de la tombe a-t-il été enfoui dans le champ à côté? Nous l'ignorons. Cependant, à défaut d'objets funéraires, la trouvaille de l'*ustrinum* et le style de l'inscription indiquent suffisamment qu'il s'agit d'une sépulture purement païenne; pas le moindre indice du christianisme naissant.

Les lettres de l'épithaphe sont d'une belle forme et ont une apparence très-classique; elles sont dans chaque ligne d'égale hauteur et parfaitement gravées en creux au ciseau plat; les rainures ont la forme triangulaire. La première ligne est composée de lettres de la hauteur de 0<sup>m</sup>,41 et de la largeur proportionnée de 0<sup>m</sup>,012. La grandeur des lignes suivantes

va en diminuant. Les lettres varient de 0<sup>m</sup>,060 à 0<sup>m</sup>,085. Comme pour beaucoup de monuments de l'antiquité, on trouve sur notre pierre quelques lettres accolées l'une à l'autre : ce sont, dans la première ligne, vs et MF, et, dans la seconde, c et le chiffre v. Cette dernière ligature est surmontée d'un tilde que l'on rencontre fréquemment au-dessus des chiffres qui ornent les inscriptions du Haut-Empire.

Nous remarquons, en outre, que le L de la première ligne a le pied tourné vers la gauche, ce qui a été fait peut-être dans l'intention de gagner de la place sur le monument. Les lettres M ont ceci de caractéristique, qu'elles ont les jambes obliquant légèrement vers l'extérieur et que le chevron du milieu descend très-bas. Le F et l'E ont les barres à peu près de la même grandeur, comme cela se voit régulièrement dans les inscriptions du premier siècle et du second. Le c n'a d'apex qu'à sa partie supérieure; deux des cinq s se terminent en bas par une queue de serpent; toutes ont les deux courbes égales. La ponctuation n'a pas été pratiquée par des points ronds, mais par des signes triangulaires; elle se trouve non pas au bas, mais vers le milieu des lettres. Ces quelques indices paléographiques suffiraient pour prouver l'authenticité de notre monument, s'il en avait besoin; ils placent, en outre, l'origine de notre pierre dans la bonne époque du Haut-Empire, vers le premier ou le commencement du second siècle de l'ère chrétienne (1).

Ayant comparé ensuite les lettres du monument de Mar-

(1) Cfr. JANSSEN, *Bedeutungen op de paleographische kritiek tegen de echtheid der romeinsche opschriften te Nennig*; Leiden, 1868, in-8<sup>o</sup>.

eus Julius avec celles d'une empreinte en cire du cachet médical de l'oculiste Lucius Junius Maerinus également trouvé à Heerlen, nous avons pu nous convaincre que, par leur forme lapidaire, les lettres des deux inscriptions, tout en se ressemblant, ne sont pas deux œuvres de la même main, ni de la même époque. Les lettres du cachet sont plus raccourcies et moins dégagées que celles de l'építaphe, qui se recommandent, au contraire, par leur scrupuleuse régularité et leurs proportions élégantes. Les lettres qui, dans les deux monuments, ont la même physionomie et se ressemblent le plus, sont les M, V, C, L et E.

Quand au style de notre inscription, il rappelle, comme tout le monde peut le vérifier, les monuments de la plus pure latinité. Les abréviations lapidaires sont celles que l'on rencontre partout. Le soldat de Heerlen portait un nom et un surnom complètement romains; la formule dédicatoire et la langue de l'inscription ne rappellent en rien les barbares de la Seconde Germanie. Le père même du défunt portait un nom romain.

Nos observations sur le monument de Heerlen ne seraient pas complètes, si nous omettions d'étudier ce qui concerne l'individu en l'honneur duquel notre monument a été élevé. Il nous reste donc un mot à dire de la personne de Marcus Julius, sur son service militaire et sur la légion dans laquelle il a servi.

La levée militaire chez les Romains ne se faisait pas seulement en Italie, mais également dans les provinces. Notre soldat n'était donc pas nécessairement un Italien; il a pu être un habitant de la Seconde Germanie, un indigène de Heerlen. Les magistrats faisaient choix pour l'armée de jeunes

gens de dix-sept jusqu'à quarante-six années ; on allait rarement au delà. Après avoir prêté serment, le conscrit était admis à l'exercice et nourri aux frais de l'État. Après plusieurs années de service et une vingtaine de combats, il était déclaré vétéran.

Notre Marcus Julius était un *missus* de la cinquième légion.

Voyons maintenant ce qu'on entendait par ce nom :

Il y avait chez les Romains différents moyens de se libérer du service militaire. La *missio causaria* se donnait pour motif de santé ; la *missio ignominiosa*, pour cause de contravention, et la *missio gratiosa*, par pure faveur. Cependant la libération la plus commune était la *missio honesta*, qui équivalait au congé légitime après l'expiration du service (1). Quoique le mot *missio* soit très-usuel dans le vocabulaire de l'armée romaine, le mot *missus* pour *dimissus* paraît avoir été employé moins fréquemment (2).

Le plus souvent il est accompagné du déterminatif *honestamissione* (3) ; mais on rencontre aussi *missus* seul et sans

---

(1) FACCIOLATI, *Totius latinitatis lexicon*, in voce *Missio*.

(2) Le verbe *mittere* est employé dans le sens de *dimittere* par les meilleurs écrivains, comme LIV., XXIV, 8, et XXX, 5 ; CICERO, IX, *ad atticum*, I ; FLORUS, lib. I, cap. XVI, 40. Le mot *missu*, dans le sens de sacrifice de la messe, a, d'après l'explication des auteurs qui traitent des antiquités ecclésiastiques, la même signification que *missus* et *dimissus*. Voici ce qu'en dit RONSÉE, dans ses *Opera liturgica*, t. IV, p. 16. « Cum communissima sententia (*missam*) dicimus derivari a verbo latino mittere. Hoc est capiatur sciendum est quod in primitiva ecclesia post lectionem Evangelii diaconus e cætu fidelium cathecumenos et publicos peccatores mitteret. Item in fine Missae, idem minister populum dimittebat, quod et nunc practicatur per verba : *ite, missa est*. »

(3) ORELLI, *Inscriptiones latinæ selectæ ampl. coll.*, t. I, p. 216 ; t. II, pp. 125 et 126.

déterminatif quelconque (1). Il n'est pas, en tout cas, synonyme de *legatus*, qui est le nom d'un dignitaire haut placé, ayant de nombreux titres. En somme, notre *missus* Marcus Julius nous paraît avoir été un soldat qui a obtenu un congé quelconque, sans que sa tombe nous révèle quel a été le motif de sa démission du service. Ce congé cependant doit avoir été honorable, car sans cette circonstance son héritier ne l'aurait pas mentionné sur le monument.

Mais comment et dans quelle circonstance notre soldat a-t-il reçu ce congé? Était-ce à cause d'une blessure glorieuse? Était-ce après l'expiration d'un service? Ou a-t-il échappé et survécu à l'une ou l'autre des nombreuses catastrophes auxquelles la cinquième légion a été exposée au temps de Germanicus, Vespasien ou Claudius Civilis? Nous l'ignorons.

Les légions romaines, qui étaient au nombre de trente-sept à l'époque de Vespasien, étaient numérotées comme nos régiments modernes, selon l'ordre du temps où elles furent créées; elles s'appelaient la première, la seconde, la troisième, etc. Quelques-unes prenaient, en outre, le nom du pays où elles servaient, des dieux ou des déesses qu'elles honoraient spécialement, ou de l'une ou l'autre qualité particulière ou distinctive. Il y a eu deux légions qui ont porté le chiffre V; l'une était qualifiée de *Macedonica*, puisqu'elle a longtemps résidé dans la Grèce et l'Asie-Mineure; l'autre

---

(1) MIL. COH. IIII PR ANNIS XVIII MISSVS DVOBVS GEMINIS COS (GRUTER, 85, 2); MISSICIVS LEG VI AVG (Id., 1169, 5); MISSVS EX PR SPECVLATOR (REINUSIUS, p. 517).

MURATORI (786, 4; 822, 2; 870, 5; 809, 6; 826, 1) donne plusieurs inscriptions où la qualité de *missicius* se retrouve : MISSICIVS LEG. XXX VLP, etc.

M. SCHUERMANS, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 157, cite aussi un décurion *missus* de l'*Ala Frontoniana Tungrorum*.

portait le surnom d'*Alauda*, à cause d'un ornement du casque des soldats.

La *legio V<sup>ta</sup> Maccdonica* avait, en l'année 65 de l'ère chrétienne, ses quartiers dans le Pont (1) et se trouvait vers l'année 71 dans la Judée (2). Il ne paraît pas qu'elle ait jamais paru dans nos contrées.

La *legio V Alauda* fut érigée par Jules-César dans les Gaules (3). Cicéron fait allusion à cette légion quand il dit qu'Antoine se mettait en campagne à la tête d'une légion d'alouettes (4). Sous le règne d'Auguste, elle campa dans la Germanie inférieure. Elle y fit partie du contingent que le général Lollius mit en campagne contre les Sicambres (an 14 avant J.-C.) et elle perdit ses aigles dans la bataille.

Après la mort d'Auguste (an 14 après J.-C.), les légions V et XXI, qui avaient leur garnison à *Castra Vetera*, mais qui, pour le moment, se trouvaient au pays des Ubiens, se révoltèrent et ne voulurent pas se soumettre à Tibère, son successeur. Germanicus, qui les commandait en chef, eut de la peine les contenir; il fut forcé d'en licencier une partie et d'en faire massacrer une autre (5). La cinquième légion, qui résidait encore à *Castra Vetera* en l'année 70 après J.-C., se prononça en faveur de Vitellius et partit pour l'Italie (6). Elle combattit pour cet empereur sous les murs de Crémone (7), mais se perdit bientôt dans les guerres civiles ou fut licenciée

---

(1) TACIT., *Hist.*, XV, 6-10.

(2) TACIT., *Hist.*, V, 1.

(3) SUTTON., *Jul. Cesar*, 24.

(4) CICERO, *ad Atticum*, XVI, 8.

(5) TACIT., *Annales*, I, 51, 57, 45, 47, 49.

(6) TACIT., *Hist.*, I, 55, 56; II, 45, 101, et III, 14, 22.

(7) TACIT., *Hist.*, III, 22.



par Vespasien (année 69-79 après J.-C.) (1). Une autre partie de cette légion qui était restée à Vetera fut anéantie par Claudius Civilis (2). Après cette catastrophe, elle disparaît de l'histoire.

Des données que nous venons d'exposer sur la cinquième légion, il résulte assez clairement que notre légionnaire a dû faire partie de la *legio V Alauda*, qui a séjourné pendant plus d'un siècle dans les pays voisins de Heerlen.

Si donc nos recherches paléographiques placent le monument de Heerlen dans le Haut-Empire vers le premier ou le second siècle, l'histoire de cette cinquième légion nous fournit des renseignements plus précis encore. D'après elle, l'origine de notre monument doit indubitablement être cherchée entre le règne de Jules-César, qui créa la cinquième légion *Alauda*, et celui de Vespasien, qui la vit périr; c'est-à-dire entre l'année 60 avant et l'année 79 après J.-C. Un sentiment archéologique nous fait incliner même à le rapporter vers le milieu du premier siècle, quand la Germanie inférieure jouissait de la paix.

On ne doit avoir aucun doute que la Belgique n'ait fourni une notable part d'hommes aux légions romaines. « Néanmoins, — dit M. Roulez, — l'histoire garde le plus profond silence à cet égard, et c'est à peine si j'ai pu rencontrer une inscription relative à un soldat légionnaire natif de ce pays » (3). On doit faire le même aveu pour les inscriptions

---

(1) STEINER, *Codex inscript. roman. Rheni*, et BRAMBACH, *Corpus inscript. Rhen.*, Præf., p. XII.

(2) TACIT., *Annal.*, IV, 55, 69.

(3) ROULEZ, *Du contingent des Belges dans les légions romaines*, p. 4. Le soldat en question est un Trévère, vétéran de la légion XXX *Ulpia*, dont l'épithaphe a été publiée par MURATORI, *Thesaur. inscript.*, p. 1088.

concernant des légionnaires décédés en Belgique. Elles sont rares. Outre celle qui fut trouvée à HERN-Saint-Hubert, près de Tongres, nous en connaissons une dans les Flandres, une autre à Arlon et une enfin à Horne, près de Ruremonde (1). Rien de plus.

Aucun reste de la cinquième légion n'a été rencontré en Belgique jusqu'à ce jour. Sur les bords du Rhin, cependant, M. Brambach cite l'épithaphe d'un légionnaire de la cinquième *Alauda* à Xanten, des tuiles à Hollendeurn, près de Nimègue, à Clèves et à Xanten, ainsi qu'un anneau conservé au Musée de Bonn (2). Steiner mentionne, en outre, des inscriptions de cette légion à Asschaffembourg et à Juliers (3).

Conclusion : Notre Marcus Julius doit avoir été un soldat romain qui a servi dans la cinquième légion *Alauda*, en garnison dans la Germanie inférieure. Il a eu son congé militaire et est venu mourir à Heerlen, sa patrie probable, où son héritier lui érigea un monument funèbre, qui doit dater du temps des premiers Césars. Heerlen existait donc au premier siècle de l'ère chrétienne et avait ses habitants, ses villas et sa chaussée vers Aix-la-Chapelle. A proximité se trouvaient les carrières calcaires de Kunrade, dont les produits se rencontrent à l'époque romaine sous la truelle du maçon et sous le ciseau du statuaire. Le lapicide de notre monument, qui est sans contestation un habitant du pays, est

---

(1) H. SCHUERMANS, *Inscriptions belges*, dans le *Bulletin des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. VI-VIII, nos 7, 21 et 74, et BRAMBACH, *Corpus Inscript. Rheni*, n° 2028.

(2) BRAMBACH, *Corpus mscript. Rheni*, n° 218 et seq.

(3) STEINER, *Codex inscript. Rom. Rheni*, nos 167 et 611.

un artiste très-versé dans son art et fort au courant des règles de la belle épigraphie romaine. Le monument lui-même forme le plus curieux, le plus ancien et le plus authentique document qu'une ville de nos environs ait jusqu'ici fourni à l'histoire. Il y a peu de communes en Belgique et en Hollande qui puissent prétendre à une si ancienne origine : c'est que ce document est à peu près contemporain de Jésus-Christ.

Bergh-Terblyt, 28 octobre 1875.

JOS. HABETS.



# UNE INTAILLE EN JASPE

TROUVÉE A ELEWYT (BRABANT).

L'établissement belgo-romain d'Elewyt, si riche en antiquités (1), mérite surtout une mention spéciale pour les pierres gravées qui y ont été découvertes. Indépendamment de celle dont nous donnons l'empreinte ci-dessus et qui est décrite plus loin, nous avons à en citer encore deux autres.

La première a été pendant quelque temps entre les mains de M. Galesloot; il la tenait d'un cultivateur d'Elewyt qui, en remuant sa terre située au centre de l'établissement romain, avait fait cette précieuse découverte. Plus tard, elle fut remise à M. Schayes, qui sans aucun doute l'a égarée, car elle ne se trouve point au Musée d'antiquités.

Voici comment cette intaille est décrite par M. Galesloot, dans une énumération d'objets trouvés à Elewyt (2). « Le

---

(1) Voyez sur les antiquités trouvées à Elewyt : *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 43; 2<sup>e</sup> série, t. VI, pp. 253 et 395; t. VII, p. 205; t. VIII, p. 186; t. IX, p. 782; *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1<sup>re</sup> série, t. XIII, p. 407; L. GALESLOOT, *Le Brabant sous l'empire romain*, p. 49.

(2) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1<sup>re</sup> série, t. XIII, p. 412.

» chaton d'une bague sur lequel est gravé un Mercure assis,  
» tenant dans la main droite un caducée et dans la main  
» gauche une bourse. Mercure, dont le culte était fort ré-  
» pandu dans les Gaules, est souvent représenté dans cette  
» position; je crois que ce chaton a servi de cachet. »  
Depuis lors, M. Galesloot nous a fait savoir qu'il croyait se  
rappeler que ce chaton était en lazulite.

Il y a trois ans, en faisant des fouilles, nous avons trouvé  
une seconde pierre gravée; elle est enchâssée dans une bague  
de fer et se trouve actuellement au Musée Ravestein, à  
Hever. Elle est pareillement en lazulite (1). M. Galesloot et  
moi, nous avons vu dans cette intaille la représentation d'un  
centaure attaqué par un lion. M. Em. de Meester de Rave-  
stein, après un examen plus attentif, est parvenu à expliquer  
ce sujet mythologique : c'est, dit-il, Chiron combattant un  
lion (2); et, s'appuyant sur un passage de Xénophon, il nous  
montre que cette bague a appartenu à un chasseur; nous  
transcrivons ici en partie l'ingénieuse interprétation donnée  
par M. de Meester de Ravestein : « Xénophon, *De la*  
» *chasse*, I, dit : D'Apollon et de Diane viennent les chasses  
» et les chiens; ils en ont fait présent à Chiron pour honorer  
» sa justice.

» De même chez nous, nous avons pris Saint-Hubert,  
» à cause de son ancienne passion pour la chasse, comme  
» patron des chasseurs, et quand nos vieux poètes chan-

---

(1) Cette intaille a été reproduite dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. VI, p. 595, et dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. XXIX, p. 754.

(2) Voyez *Catalogue descriptif du Musée de Ravestein*, par E. DE MEESTER DE RAVESTEIN, t. II, p. 161.

» taient avec bonheur la Saint-Hubert, nos ancêtres por-  
» taient l'anneau sur lequel était ce saint avec le cerf, ayant  
» un crucifix entre ses bois. »

On voit que les deux intailles dont nous venons de parler représentent des sujets mythologiques bien reconnaissables et dont le sens peut être parfaitement interprété; il n'en est pas de même de celle dont nous allons nous occuper. L'intaille en question a été trouvée, il y a quelques mois, par un habitant d'Elewyt, lorsqu'il traversait, après une pluie battante, son champ situé non loin de celui où fut découverte la première pierre. Celle-ci est en jaspe rouge et porte gravée en creux une tête de femme couverte d'un voile (1); elle est l'œuvre d'un artiste peu habile : l'œil est entièrement manqué. Sous ce voile, dont les plis descendent régulièrement sur les épaules et qui couvre la poitrine, semble se cacher une coiffure en chignon. Le fond de l'intaille seul est poli : cependant il est certain que toute la pierre l'a été, mais le frottement dont on voit les traces a fait disparaître la polissure de la surface extérieure. Cette circonstance nous engage à citer ici un passage de Mariette (2) : « On peut juger qu'une  
» pierre gravée est antique, lorsque le fond de la gravure  
» est partout d'un poli bien égal et bien luisant : mais ce  
» serait, à mon avis, une preuve encore plus certaine de  
» son antiquité, si la surface extérieure d'une telle pierre  
» est dépolie par le frottement; car les anciens gravaient  
» pour l'usage et toute pierre qui a servi doit s'en ressentir. »

---

(1) Nous avons employé le mot voile pour mieux désigner une draperie couvrant la tête, quoiqu'il soit plus exact de dire *stola*, habit qui pouvait envelopper tout le corps y compris la tête.

(2) *Traité des pierres gravées*, t. I, p. 97.

Voilà quant à la description de l'intaille, occupons-nous aussi un instant de l'interprétation du sujet qu'elle représente.

Est-ce la tête d'une divinité ou d'une princesse? On comprend qu'en l'absence de tout emblème autre que la *stola*, il serait difficile de donner des indications précises à cet égard, et il serait même téméraire, vu l'imperfection de l'intaille, de comparer la figure à quelque portrait connu pour y trouver les traits d'un personnage historique. Nous nous contenterons de mentionner les principaux sujets ayant une grande ressemblance avec le nôtre :

Tête de Vesta (MARIETTE, t. II, pl. 55).

Portrait de Livie en vestale (id., p. 54).

Portraits d'Agrippine, Drusille et Julie en vestales (*Description des principales pierres gravées du cabinet de S. A. S. le duc d'Orléans, par DE LA CHAUSSE ET LEBLANC*, t. II, pl. 28).

Tête de Vesta (*Réunion de 500 têtes et sujets de composition gravés par le comte DE CAYLUS*, fig. 10).

Vestale (id., fig. 58).

Tête de Vesta (id., fig. 59).

*Vesta* (sur une monnaie. Voyez CREUZER, *Religions de l'antiquité*, — refondu par J.-D. GUIGNIAUT, pl. CXLII). Enfin, dans le catalogue des pierres gravées antiques et modernes de feu M. Henri Tersmitten, en son vivant bourgmestre d'Amsterdam, on cite un grand nombre d'intailles portant des têtes coiffées comme celle qui est dessinée ci-dessus; elles sont désignées tantôt comme portraits de Vesta ou de vestales, tantôt comme ceux de princesses ou encore comme *têtes inconnues*. Il est à noter cependant que

cette collection devait renfermer un très-grand nombre de pièces fausses; l'auteur du catalogue l'avoue du reste implicitement dans la préface, quand il nous raconte que M. Termitten avait profité d'une occasion pour acheter plus de 4,100 pâtes ou compositions de verre, presque toutes différentes et de diverses couleurs, venues de Paris peu après la mort du duc d'Orléans, et dont la plupart étaient imprimées sur des pierres gravées du cabinet du roi et d'autres collections célèbres.

D'après cette nomenclature, l'on remarque que les auteurs cités n'hésiteraient pas un instant à voir dans l'intaille qui nous occupe une tête de Vesta ou de vestale. Cette interprétation ne serait du reste pas impossible : le costume de vestale se composait de la *stola* (1), et l'on rencontre fréquemment Vesta elle-même revêtue de cette tunique (2). D'un autre côté, tout le monde sait qu'on gravait bien souvent sur les chatons de bagues des têtes de divinités; rien d'étonnant que Vesta ait été ici le sujet de l'artiste, car cette déesse était très-honorée par le peuple romain.

Cependant, quant à nous, il nous faudrait des indices plus certains pour nous déterminer à voir dans cette intaille autre chose qu'une *tête de femme inconnue*.

C. VAN DESSEL.

---

(1) PLINE, Epist. 11 et 19.

(2) Voyez *Dictionnaire de biographie, mythologie, géographie ancienne*, par SMITH, traduit par THEIL, v° HESTIA.



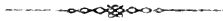
# RENSEIGNEMENTS INÉDITS

SUR LA

CONSTRUCTION DU REFUGE DE L'ABBAYE DE HERKENRODE,

A H A S S E L T.

(1542-1545.)



L'honorable M. Bamps a publié, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, une notice sur le refuge de l'ancienne abbaye de Herkenrode, à Hasselt (1). Dans cet intéressant écrit, l'auteur fait observer ce qui suit : « Quoique je me sois livré à beaucoup de recherches pour découvrir quelques particularités se rattachant à cet édifice, je n'ai rien pu trouver. » Très-souvent les renseignements historiques se trouvent où on ne va pas les chercher et le hasard seul les fait découvrir. En parcourant ces jours derniers un manuscrit que l'un de nos amis nous avait confié, nous retrouvâmes plusieurs pièces concernant la bâtisse du refuge de Herkenrode. Comme l'édifice existe encore et qu'il constitue un beau spécimen de l'architecture civile du xvi<sup>e</sup> siècle, nous croyons faire chose utile en publiant les documents dont il s'agit dans le recueil qui contient la notice de M. Bamps.

Ainsi que l'affirme Mantelius, dans son *Histoire de Hasselt*, le refuge de Herkenrode, qui figure dans les pièces

---

(1) Année 1875, pp. 195-195.

sous la dénomination de *Maison de Herkenrode*, fut construit sous l'administration de l'abbesse Mathilde de Lechy, nommée en 1319, morte en 1348 (1). Cette religieuse, qui fit faire beaucoup de changements à son monastère et l'enrichit d'objets d'art de valeur, chargea, le 14 janvier 1342, LAURENT BALLEX, maçon (*steenmetser*), à Hasselt, des ouvrages de maçonnerie et de la taille des pierres du refuge en question, au prix de 5 florins du Rhin, monnaie de Brabant, la verge de 20 pieds carrés. Elle lui alloua, en outre, un drap pour vêtement ainsi que deux mesures de seigle. Dans le contrat de cette adjudication, rédigé par le notaire Vander Motten, en présence de maître Robert Stouten, bourgmestre de Hasselt (2), il n'est pas mention du plan de l'édifice, circonstance qui nous fait penser que l'entrepreneur doit en être considéré comme l'architecte. On sait que beaucoup d'architectes du xvi<sup>e</sup> siècle exerçaient les métiers de maçon ou de tailleur de pierres. Ballen, qui était à la fois l'un et l'autre, n'était pas un ouvrier ordinaire. Ce qui le prouve, c'est qu'il savait lire et écrire, chose alors assez rare encore dans la classe ouvrière.

Les fondations du refuge furent jetées au printemps de 1342. Le 26 mars de la même année, l'on paya à Ballen une somme de 6 florins du Rhin pour l'achat d'une pièce de drap pour la confection d'un vêtement appelé *Tabbaert*. On prit les mesures nécessaires pour assurer la solidité de la nouvelle construction. Par ordre de l'abbesse de Herkenrode, Ballen se rendit à la carrière de Gobbertange à l'effet

---

(1) JOH. MANTELIUS, *Hassletum*. Louvain, 1665, p. 219.

(2) *Pièces justificatives*, n<sup>o</sup> 1.

d'inspecter les pierres avant leur chargement pour Hasselt (1).

Le refuge fut construit en briques, avec lignes en pierre blanche de Sichen (Limbourg). On y employa également, ainsi que nous venons de le dire, de la pierre de Gobbertange (Brabant). Tous les matériaux furent fournis par l'abbaye, laquelle avait également à sa charge les frais d'échafaudage.

Le 21 septembre 1542, Albert Delfontaine, tailleur de pierres à Liège, passa un contrat pour la fourniture des piliers de la galerie du refuge, à raison de 7 florins du Rhin pièce, livrés tout taillés à Maestricht, pour être transportés ensuite à Hasselt. Ces piliers, au nombre de quatorze, devaient être en tout conformes à ceux qui se trouvaient à cette époque sous le jubé de l'église de Hasselt. Delfontaine fournit, en outre, deux piliers de double dimension pour être placés dans la cage de l'escalier. Il livra aussi l'escalier et les dalles. Son compte s'éleva à 168 florins du Rhin (2).

A l'approche de l'hiver, les travaux furent suspendus. Par contrat du 11 novembre 1542, Ballen s'engagea à couvrir les maçonneries et à mettre sous toit les pierres de taille qui se trouvaient à pied-d'œuvre, moyennant une somme de 6 florins du Rhin (3). Reprise au printemps, la construction ne fut terminée qu'en 1544. D'après le procès-verbal de mesurage, que nous publions, le refuge comprenait, outre le bâtiment principal avec galerie, une écurie voûtée et une grange. Les places désignées dans les documents que

---

(1) *Pièces justificatives*, n° 1.

(2) *Pièces justificatives*, n° 2.

(3) *Pièces justificatives*, n° 1.

nous publions sont : le salon long (*die lange sale*), le grand salon (*die groote sale*), la chambre oblique (*die scheef camere*), le vestiaire, la salle de bains (*die stove*), etc. La main-d'œuvre de la construction avait occasionné une dépense de 4,000 florins du Rhin, ainsi que le prouve la quittance signée, par Ballen, le 7 novembre 1544 (1).

La menuiserie du refuge fut confectionnée par Jean Heymakers alias Clemens, menuisier à Hasselt. Cet ouvrier se chargea, par contrat du 1<sup>er</sup> juin 1545, à exécuter une boiserie en chêne pour la chambre oblique, un portail pour la même salle, etc., moyennant une somme de 60 florins du Rhin et trois aimes de bière. Le bois fut fourni par l'abbaye. Dans le but de l'engager à exécuter le travail avec soin, l'abbesse lui octroya une demi-aimé de bière en plus. Heymakers exécuta également les meubles du refuge, tels que garde-robe, lits, escabeaux, etc. (2).

Laurent Ballen semble avoir loyalement exécuté son contrat. Ce qui milite en faveur de cette supposition, c'est qu'il resta chargé des ouvrages de maçonnerie de l'abbaye. Le 19 septembre 1547, l'abbesse de Lechy lui confia la construction d'une nouvelle brasserie à Herkenrode, à raison de 5 florins du Rhin de Brabant la verge de 20 pieds carrés. Elle lui accorda, en outre, un drap pour vêtement, quatre mesures de seigle, six aimes de bière dite *coventsbiere*, six cents fagots, ainsi que l'usage gratuit d'une habitation qui se trouvait à côté de la grange, à Herkenrode. Ce marché fut conclu en présence de Madame de Lechy, de

---

(1) *Pièces justificatives*, n° 5.

(2) *Pièces justificatives*, n° 5.

maître Herman van Mettecoven, doyen de Saint-Trond, de Henri van Mettecoven, receveur de l'abbaye, et du notaire Vander Motten. Le premier paiement eut lieu le 21 novembre 1547, le dernier le 2 décembre 1550 (1).

Dans les documents que nous avons compulsés, nous n'avons pas trouvé d'autres détails sur la construction du refuge de Herkenrode, à Hasselt.

Le refuge de Herkenrode, situé à Hasselt, rue de Maestricht, à proximité de la porte de ce nom, est une propriété de l'État et sert actuellement de caserne. Il serait extrêmement à désirer, ainsi que le fait remarquer M. Bamps, qu'il fût rétabli dans son état primitif, d'autant plus que c'est le seul édifice important de cette espèce d'architecture qui subsiste encore dans la province de Limbourg. La Commission royale des Monuments, qui a examiné le refuge, vient d'en demander la restauration, et tout porte à croire que sa demande sera favorablement accueillie.

Louvain, le 27 janvier 1874.

ED. VAN EVEN.

---

(1) Recueil de pièces concernant l'abbaye de Herkenrode, MS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Anno xv<sup>c</sup>xLij, den xiiij<sup>en</sup> daeh january, heeft Lauwereys Ballen aengenomen ons huis tot Hasselt te metsen, tot meesters pryse, up zijnen last ende cost, met ghescakiert sicheneren ende kareelen, up die manier van Brabant, ende allen wit sicheneren werck sal hy snyen, en die blauwe steenen ende Gobbertinghe steenen effenen, daer ghebreck aen es, dies salmen die daecklyst dobbel meten, en allen anderen werck salmen inckel meten, ende alle gateren voor vollen moer meten, ende die wellfelen voor steensdick, die scouwen salmen meten metten moir, maer d'overgapen vanden scouwen salmen meten steens dicke, ende die gaelerey metten vosuere salmen meten vol, naer die dickde vanden moer boven, dies sullen wy hem allen stoff en gereetseap totter stellinge leveren. Ende sal hebben voor elek roye twintich voet int 't vierkant, voor een roye gemeten steens dicke, drie ringsgulden brabantis, noch een tabbertlaken van ses ringsgulden brabantis en twee mudden roggen. Esse gedaen en ghesciet, ten daghe ende jaere als boven, present Mr Robcrt Stouten, burgemeester tot Hasselt, my present.

Signé : VANDER MOTTEN, notaris.

Gegeven voor des goidspenningen ij goltgulden, in goude.

Gegeven dat hy tot Gobbertinghe gaen soude eenen Karolus gulden.

Gegeven, a<sup>o</sup> xLij<sup>a</sup>, xxvj martii, voor zyn tabbertlaken vj ringsgulden brabantis.

Ick LAWEREYS BALLEN kenne dat al soe ghesciet es.

(Autographe.)

A<sup>o</sup> xLij, up sinte Mertens daeh, verdinckt aen Lauwereys voorse., omme onse steenen die daer te Hasselt zijn, in druech in ons huys te

draghen en leggen en die mueren van onsen wercke te decken loeffelyck (1), waerby ons daer geen scade gesciede, en sal hebben vj gulden brabant, fact x  $\frac{1}{2}$  guldens hessels., dweleck wy hem betaelt hebben.

Nota van desen gelde dat Lauwereys verdienen sal, heeft myn Eerw. Vrouwe in de rekeninghe anno xLij innebracht vyf hondert ringgulden, die men affnemen zal int jaer van xLij.

## II.

Anno xv<sup>e</sup>xLij, xxj<sup>a</sup> septembris, hebben wy betaelt Albert Jans, van Luydick, thien ringgulden, x stuyvers brabant, van dertich nooten die hij ons geleverd heeft, te wetene elck noote vij stuyvers brabant, tot Maestricht, en van vuytdoen xij stuyvers brabant, facit xj ringgulden, ij stuyvers brabant

Signée : ALBERT DELFOENTEIN.

Anno xv<sup>e</sup>xLij, xxj<sup>a</sup> septembris, heeft Albert voers. aengenomen te leveren die palernen (2) inde galerye, tot Hasselt, te leveren bas en surbas columbe van eenen stuck, metten capiteel ristich, nae proportie vanden wercke, en gelyck die onder doxael in de kereke van Hasselt staen, en elck columbe sullen dick zyn eenen hamelen voet volcomen, en capiteel xvij duymen en elcken vander palerne thien hamelen voet hooghe, en al narder proportie als voere en narden patroen diemen hem geven sal, en sal hebben, Tricht geleverd (3), voor elk palerne vij gulden brabant, noch sal hy twee dobbel palernen maecken narder patroenen diemen hem leveren sal, die onder die windelgraecten cocmen zullen, en sal hebben voor elk palerne xiiij ringgulden brabant. Gesciet ten daghe en jaere als boven, present Mr Robeert Stou'ten, Lauwereys Ballen, my present.

Signée : VANDER MOTTEN, notaris.

ALBERT DELFOENTEIN.

---

(1) Lofflyk.

(2) *Pilaren*.

(3) Te Maestricht geleverd.

Up den selven dach gegeven up rekeninge thien rinsgulden brabants.

Die palernen die hy ons geleverd zyn xiiij cleyn en twee dobbel, elck dobbel voor twee cleyn, maecken xviiij palernen, elck palerne vij rinsgulden brabants, beloept tsamen up hondert ses en dertich rinsgulden brabants.

Noch vier ende twintich stuvers brabants van die steenen te lossen vuyt die seepe, dwelck wy hem al betaelt hebben, in presentie meester Lauwereys Ballen.

Summa hondert seven en dertich rinsgulden, iiij stuvers brabants.

Signée : ALBERT DELFOENTEIN.

Anno xvcxliij, den 1e dach septembris, soe heeft Albert Delafonteyn gesseyt dat hy geleverd heeft 1  $\frac{1}{2}$  hondert trapsteen, die loepen souden t'hondert xij gulden brabants, maect xviiij gulden brabants, noch neghen hondert gemeyn paveye steenen, elck hondert 1  $\frac{1}{2}$  gulden brabants, facit xiiij gulden brabants, facit tsamen xxxi  $\frac{1}{2}$  gulden brabants.

Daer up betaelt xxxj  $\frac{1}{2}$  gulden brabants, dwelck hy ontfanghen heeft.

Signé : ALBERT DELFOENTEIN.

*SUR LE DOS : Dit es tverdinckenisse van onse huysen dat Lauwereys verdinckt heeft, tot Hasselt, en die blouwe palernen van den selven huysen ende paveysteenen.*

### III.

DIT ES DAT GEMETEN ES AEN DAT HUYS VAN HASSELT.

Inden eersten vander seuerpoorten totter alder keldercamer es lane hondert lxiiij voet.

Vander seuerpoorten aen totter seueren toe es lanck xlvij voet een vierdel.



Die hoochde van beyde die lingden, met die waterlyste dobbel gemeeten, es hooch xLij  $\frac{1}{2}$  voet, iij duymen, maeckt Lxix roeden, cxx voet.

Binnen aen die galerye vander seueren aen tot aen die alde kelder-camer es lanck cxxx voet, een vierdel, die hoochde metter waterlysten, die waterlyste dobbel gerekent, xLij  $\frac{1}{2}$  voet iij duymen, maeckt xLij roeden iij<sup>c</sup>Lx voet.

Die twee dwerse moeren zyn lanck tsamen Lxij  $\frac{1}{2}$  voet.

Ende die hoochde van beyde die lingden zyn hooghe xLij voet iij duymen, maeckt xvij roeden, iij<sup>c</sup>xxv  $\frac{1}{2}$  voet.

Die twee moeren (1), tusschen die stellen, zyn elk xxv voet lanck, maeckt vyftich voet.

Ende die hoochde van beyde die langden zyn hooghe xx voet een vierdel, maeckt vij  $\frac{1}{2}$  roeden.

Die hooghe ghevel aen die seure es lanck xxv voet viij duymen.

Ende die hoochde es hooghe, metter waterlyste, die waterlyste dobbel gerekent, xLij voet, maeckt vij roeden ij<sup>c</sup>xx voet.

Die twee moeren up beide die zyden vander grooter poorten zyn lanck tsamen Lvj voet min drie duymen, ende die hoochde van beyde die lingden zyn hooghe xxj voet, maeckt vij  $\frac{1}{2}$  roeden.

Die twee mueren tusschen die kelders zyn lanck elk xxvij voet maeckt Lvj voet.

Ende die hoochde metten fundament van beyde die lingden, totter waterlysten toe, es hooch xLij voet, maeckt xvij  $\frac{1}{2}$  roeden.

Daer zyn elf scouwen, en voor d'omgorden vander scouwen, met die metserye die boven ten dake vuyt comt, es gescat, elk scouwe voor een roye, maeckt xj roeden.

Die graeten binnen poorten met die binnen moeren vol gerekent, maeckt vij roeden.

Die moer boven die graeten van beyde zyden, die hooger loopen dan die kappen, maeckt l  $\frac{1}{2}$ , xij voet.

---

(1) *Muren.*

Voor dat fondeersel vande twee moeren vanden peertstellen (1) binnen, met dat fondeersel vanden gevele, neven die seure, met oick dat fondeersel van den prevaet, met dat wellfel van den privaet, aen die seuer staende, maect vij roeden, iij vierdel roedens.

Dat fondeersel tegen die galerye es lanck LXviii voet ende diep vyf voeten, ende dat fondeersel van beyde die binnen moeren aen die groote poorte, elek xxv voet lanck en diep vyf voeten, maeckt vij  $\frac{1}{2}$  roeden.

Dat camerken boven die seuerpoorte, metter daeclyste en metter gevele en seouwe, met die seuerpoorte en tfondeersel van den hornick vander camere, maeckt vij  $\frac{1}{2}$  roeden.

Dat wellfel van beyde die privaeten, tweemaal ghewelft, met beyde die brillen en dmoerken tusschen beyde,  $\frac{1}{2}$  roeden.

Voor dat fondeersel vanden moer vanden peertstellen, lanck die peertstelle tegen den over moer vanden seure, een roye, een vierdel.

Die voorse. moeren zyn al gerekent nae roye gelanck, tot drie steenen dick, maer dat dicker es dan drie steenen dat en es niet aff gemeten noch gerekent binnen, te weten, den halven steen die onder dicker vilt.

Die vier ghevelen als zy behoiren vol gemeten te zyn, zoe zoude hy scatten up xxx royen; maer men bevraghen wat recht daer van hilt en dan salment weten.

Die twee wellfelen vanden peertstellen, met den wellfel vander poorten, ende die galerye met dat fundament en wellfel en die wellfelen vanden kelders, metten halven steen vander galeryen, tsamen en beyde die wendelsteenen en al dat tot desen daghe, te weten op Sint Huberecht dach, anno xliiii gemaect es, es gescat up . . . . tsestich roeden, noch voor den halven steen vanden geheelen wercke beloopt up xliij roeden. Ende dat plasteren beloopt up vyftich roeden, stXL gulden brabant.

---

(1) Paardenstallen.

Summa summarum loept up M gulden brabant.

Jek LAUWEREYS BALLEEN, steenmetser, kenne ontfanghen te hebben duysent rinsguldens brabant. van myn Eerwaerdighe Vrouwe van Herckenrode, ende dat voor thuys, te Hasselt, dat ick gemexst hebbe, dweleck gemeten es alzoehier vooren gescreven staet, dweleck loopt up duysent rinsguldens brabant, alzoehier quitere myn Eer. Vrouwe en den Goidshuys van Herckenrode, vanden werck dat ick gemaect hebbe tot desen daghe toe. In oirkonde der waerheyt zoe hebbe ick myn hantschrift hier onder gescreven, den vij en dach novembris, int jaer ons heeren duysent vyff hondert vier ende viertich.

Signé : Ick LAUWEREYS BALLEEN, *kenne dij  
somme voorscreven ontfanghen en  
betaelt te seyn.* (Autographic.)

IV.

4<sup>a</sup> aprilis syn dye naebecreven Gobbertingen Steen geleverd by M. Collyn. . . . summa ij<sup>c</sup>XLvij guldens i stivers. . . .

V.

Anno xv<sup>c</sup>XLV, den eersten dach juni, zoe heeft Jan Heymakers, scrinemaker, tot Hasselt, verdinckt en aengenomen te maken van de haerden houte, int huys van Hasselt den Goidshuys van Herckenrode toebehoorende, eene camer geheyten die scheeff camer, die selve camer rontomme te besetten ende wercken ende te paneelen en lysten, acht voet hooghe, en die vinsteren die inde camer staende met dobbelen raemen te besetten; ende met bladeren upgaende, alzoehier hooghe als die vinsteren zijn, te maken, ende noeh in de selve camer een portael, oock acht voet hooch zijnde, aen die dueren, te weten, die stukken van de duere die vanden windelgraet, en die duere die van de garde-roebe ende die stove, die hy maken zal, al geheel upgaende, als men wilt, dagelycx upgaende, met een duere, noeh een portael in de selve

camer, hooch als voor, kentich, ende in den seeeven hoeck sal hy maken een eleerscap totte vinsteren toe, alzoe dat geteckent es onderslaghen met boedemen en binnen en buyten met dueren, alsoe men hem wysen sal, ende een buffet omme te setten tusschen die portaelen, lanck ses voet, en onderslaghen met drie boedems, en hooghe v  $\frac{1}{2}$  voet, ende twelf scabellen, elek scabelle van ses voeten lanck, ende noch twelff cleyn voet scabellekens, van weeken hout. Dies sal myn Vrouwe al dat hout doen. Voor welcke verdenckeniss ende arbeyt zal Jan voorsereven hebben tsestich gulden Hessels en drie amen biers. Gesciet ten daghe en jaere als boven, present, M. Robeert Stouten, Burgemeester, Pauwels Seeien en Jan de Men; noch gone hem my Vrouwe, dat hy loeffelyck werek maken sal, een half ame biers.

Signée : JAN CLEMENS.

Jan, die serinemaker, heeft verdinckt te maken een lietekant, boven die seuerpoorte, ende onder inde garderobe een trebedstadt, ende boven die seeef camer een portael, naer die hoochde vanden witten werek daer die duer aen staen, lanex comende totter langher zalen, naer proporeie, ende twee portaelen up die groote sael, oick hooghe als voore, ende naer proporeie ende dat kiekvensterken in de poorte, en twee bedstekens in de peertstal, ende sal hebben voor zynen arbeid xv gulden Hessels, ende een half ame biers, noch een aem biers. Aetum ij<sup>a</sup> octobris, a<sup>o</sup> xv<sup>c</sup>xlv, present : Joncker Steven Glose, Jan de Men.

Signé : JAN CLEMENS.

# LETTRE A M. CHALON,

PRÉSIDENT DU COMITÉ DU BULLETIN.

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* a déjà rendu compte de quelques monuments de l'antiquité découverts dans le Limbourg cédé : la pierre sigillaire de Heerlen, le poids byzantin de Wyck, décrits par M. Habets (VI, p. 21, et XII, p. 160). Je crois donc pouvoir vous adresser quelques renseignements analogues comme dignes d'être insérés en l'importante publication que vous dirigez et qui est de jour en jour plus hautement appréciée à l'étranger.

Il s'agit de l'objet dont j'ai l'honneur de vous envoyer la photographie ; mais d'abord quelques mots de la localité :

*Blariacum* est, comme on le sait, une des stations de la route de la rive gauche de la Meuse allant de Tongres à Nimègue, mentionnée sur la carte de Peutinger.

Elle était séparée de Tongres par les stations de Feresne et de Catualium, et de Nimègue par celle de Covelum ; or, en additionnant les différentes distances, on trouve que *Blariacum* était à XLII *leugae* de *Atuaca* et à XXV de *Noviomagum*, ce qui correspond assez exactement à la distance réelle de Blerick à Tongres et à Nimègue.

C'est, en effet, à Blerick que tout le monde, depuis Ber-

tius jusqu'à de Fortia d'Urban (1) et Ernest Desjardins (2), place la station de Blariaecum, et l'on sait que le même accord ne s'est pas fait, loin de là, pour les autres stations intermédiaires entre Tongres et Nimègue : il faut convenir, au surplus, que la ressemblance étymologique est ici un puissant argument.

Blerick est une paroisse faisant partie de la commune de Maasbrée, ainsi appelée pour la distinguer de la commune belge de Brée.

Un grand nombre d'antiquités ont été trouvées à Blerick et dans ses environs, et viennent à l'appui de la ressemblance des noms et du calcul des distances.

Sans parler de la découverte d'un magnifique trésor de médailles, principalement en or, trouvé en 1850, à Baarlo, en face de l'église, du côté de Blerick, découverte dont j'ai transmis quelques pièces aux collections de l'État belge (3) et dont ont parlé les journaux de l'époque (4) (elle a été rappelée par les publications de la Société d'archéologie dans le duché de Limbourg (5)), on a encore trouvé, à Blerick même, des ruines romaines, dont le troisième volume de Schayes fait mention, d'après l'ouvrage de Schmidt (6), dans

---

(1) *Recueil des itinéraires anciens*; Paris, 1845.

(2) *La table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne*; Paris, 1860 à 1870, p. 11.

(3) M. FRANSSEN a fait, en effet, cession de ses collections au Musée royal d'antiquités; il y a ajouté plusieurs dons. (Note du Comité du Bulletin.)

(4) *L'Éclaircur* de Maestricht du 20 au 21 juin 1850; *le Courrier de la Meuse*, publié à Liège, du 25 du même mois, n° 447, etc.

(5) I, p. 364, et II, p. 247. Je possède beaucoup d'autres antiquités romaines provenant de Baarlo : fibules, bague avec scarabée, flacon, pointe de javelot, etc.

(6) *Ueber die Romerst.*





UMBO DE BRONZE DORÉ (même grandeur réelle)



la nomenclature des localités de l'âge de fer (1); on y a également découvert une statuette de Cérès, en bronze, d'une belle exécution, et dont les vêtements et la coiffure en épis sont délicatement émaillés de blanc et de bleu (2), nouvel argument en faveur de ceux qui prétendent aujourd'hui que l'émail était connu des Romains et n'était pas le monopole des barbares de l'Océan, comme on l'a prétendu sur la foi d'un passage de Philostrate, dont Lindenschmit a cherché, dans ces derniers temps, à restreindre la portée.

Or c'est dans le voisinage des *Römer* (nom caractéristique d'un endroit de la bruyère de Blerick, où les Romains passent pour avoir campé), c'est dans le ruisseau de Brée, entre la paroisse de ce nom, faisant aussi partie de la commune de Maasbrée et la paroisse de Blerick, qu'on vient encore de découvrir le magnifique objet représenté ci en regard (3).

C'est, sans doute, un épiséme ou *emblema* (ou, si l'on veut, un *omphalos* ou *umbo*) de bouclier en bronze, recouvert d'une dorure épaisse de l'or le plus fin (4), valant à elle seule une cinquantaine de francs de valeur intrinsèque. La dorure se trouve tant à la partie concave qu'à la partie convexe.

Si, au lieu d'être simplement estampé (supposition contre laquelle peut être objectée l'épaisseur du métal), notre *umbo*

---

(1) Blerick m'a fourni, au reste, aussi des instruments de l'âge de la pierre, notamment une hache en pierre polie.

(2) *Publications* citées, III, p. 382, et V, p. 558.

(3) Cet objet est aujourd'hui dans les mains de M. J.-G. Lienders, orfèvre à Venloo.

(4) Vulgairement nommée *or de duent*; *omas toewa*, disent les chercheurs d'or aux Indes.

doit être considéré comme ayant été travaillé « au repoussé », c'est un véritable chef-d'œuvre de martelage.

On ne s'est, du reste, pas contenté d'emboutir l'*umbo* ; le travail du graveur et du ciseleur a complété celui du batteur de cuivre.

Le diamètre de la pièce est de 0,<sup>m</sup>255, de telle sorte que la planche en présente, à peu de chose près, la réduction à moitié. Le relief de la tête est de 6 centimètres, donc celle-ci forme déjà, par elle-même, un véritable *umbo* au centre de l'*umbo* proprement dit.

L'ensemble indique que l'objet n'a pas été une plaque servant de *parmula*, dont il n'a, du reste, pas la forme ; légèrement bombé, l'*umbo* a été sans doute adapté à un *clypeum* (peint ?), dont il était l'ornement central.

Tout autour règne une triple guirlande de feuilles de chêne, entremêlées de glands.

Puis, dans le champ, se voit un cercle d'oves, ou peut-être de feuilles de lotus, comme le feraient supposer les triples étamines qui les séparent, tandis que les oves proprement dits de l'architecture grecque ou des poteries samiennes ont pour séparation des langues de serpents, des cordes terminées par un gland, etc. Ce cercle est travaillé au burin et finement gravé.

Un autre cercle de feuilles de chêne en haut-relief encadre la magnifique tête placée au centre de l'*umbo*.

Cette tête est de style éminemment grec (ce qui, du reste, n'exclut pas l'imitation romaine) ; le menton arrondi, la bouche, le nez, les yeux, l'angle facial, la division régulière révèlent ce style de manière à exclure toute chance d'erreur.

Les boucles de la chevelure sont rejetées en arrière par grandes ondulations, sans que le fini des cheveux achevés par la ciselure y perde ; ils descendent des deux côtés des joues, qu'ils encadrent circulairement, jusqu'à la hauteur de la partie supérieure du menton, où deux queues de serpents en sortent pour se perdre en dessous de la tête.

Le dessin ne rend pas nettement les deux fruits (forme de pin ou d'artichaut), ou le fruit et la tête d'oiseau qui existent au-dessus de la tête ; celle-ci est, en outre, surmontée de deux ailes.

Les pupilles des yeux, dont l'orbite est actuellement vide, présentent quelque apparence soit d'émail, soit de métal ou de pierres fines qui auraient figuré ces pupilles, mais qui n'existent plus aujourd'hui : de là peut-être l'air plus terrifié que terrifiant qui caractérise actuellement (mais peut-être pas dans le principe) l'aspect de cette magnifique tête.

Quelle est la divinité ou le personnage féminin représenté ?

Serait-ce la Renommée ? Mais son inséparable trompette fait ici défaut. La Victoire ? Mais ne serait-ce pas chercher trop loin l'explication des serpents que d'y voir l'envie : heureux ceux qui ont des jaloux ? D'ailleurs n'est-ce pas le laurier, plutôt que le chêne, qui couronne les vainqueurs ?

Impossible aussi, en l'absence d'attributs habituels, de voir dans cette tête quelqu'une des principales divinités de l'Olympe, comme Junon, comme Diane....

Quant à Méduse, ses cheveux ne sont pas encore transformés en serpents, à moins que l'artiste n'ait voulu, à l'aide des queues de serpents du bas, indiquer seulement la métamorphose au moment même où elle s'opère : c'est, en

tout cas, à Méduse que s'appliquent mieux qu'à tout autre personnage mythologique et l'aspect général et les deux ailes du front, et peut-être même les autres accessoires où l'on a cru distinguer des fruits, une tête d'oiseau, et qui pourraient bien être des têtes de serpents.....

Ce qui doit, semble-t-il, trancher la question en faveur de cette dernière attribution, c'est l'extrait suivant du remarquable ouvrage de M. de Meester de Ravestein (1), qui semble avoir été écrit exprès pour expliquer notre *umbo* :

« Le visage de Méduse est quelquefois affreux et terrible ; d'autre fois, il est comme un visage ordinaire de femme. Il se trouve même assez souvent des Méduses tout à fait gracieuses. Telle est notre tête de Méduse, *qui a de petites ailes sur la tête, et qui, aux cheveux hérissés près, n'a rien dans son air que d'agréable.* »

M. de Meester de Ravestein ajoute que le sentiment du beau a fait écarter les grandes ailes, que l'on ne trouve que sur les peintures et les bas-reliefs d'ancien style ; les petites ailes, dit-il, indiquent une origine céleste, et c'est ainsi qu'on représente parfois d'autres divinités : Bacchus, Thétis, Mercure, Iris ; or aucune de ces divinités ne convient au sujet représenté par l'*umbo* de Blerick ; on en revient donc presque forcément à l'idée de Méduse.

C'est aussi vers Méduse que nous conduit la recherche d'objets analogues indiqués dans les recueils d'archéologie.

Dom B. de Montfaucon (2) fait déjà la remarque qu'il se

---

(1) *Musée de Ravestein; Catalogue descriptif*, II, p. 85.

(2) *L'antiquité expliquée*, I, p. 145; II, pp. 62 et 159, pl. LIV; IV, pl. XX, pl. XXII, fig. 2.

trouve assez souvent des Méduses tout à fait avenantes, et il nous en montre notamment qui ont été posées comme *emblema* sur une *acerra* ou vase à parfum, sur une cotte d'armes, etc. ; il rappelle que le bouclier d'or de la Victoire, au sommet du temple de Jupiter Olympien, portait au centre une tête de Méduse.

Le comte de Caylus (1) donne aussi le dessin de plusieurs têtes de Méduse, en bronze, de sa collection, l'une destinée à être placée sur une moulure cintrée, une autre renfermée dans un cercle formé d'une sorte d'oves (comme celle de Blerick), etc.

Ainsi l'attribution ne peut plus faire l'ombre d'un doute.

Le ruisseau où la trouvaille avait été faite a été exploré dans toutes ses parties, à l'effet d'y découvrir d'autres objets perdus ou enfouis en même temps : on a encore trouvé six autres objets en bronze doré, qui semblent avoir appartenu à un attelage ou au harnachement d'un cheval ; ce sont des sortes de bouterolles, des plaques, etc., très-finement travaillées, mais dont la photographie malheureusement n'a pas été prise, et qu'en l'absence de dessin précis il est difficile de décrire.

J'espère, Monsieur le Président, que ces détails sur les antiquités d'une localité qui était en rapport direct avec Tongres, vous paraîtront dignes d'être accueillis, et j'ai l'honneur, etc.

Ittervoort, janvier 1874.

FRANSEN.

---

(1) *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines, etc.*, I, pl. LX, fig. 5; pl. LXXII, fig. 1; V, pl. LXI, fig. 1, etc.

# DISSERTATION ARCHÉOLOGIQUE

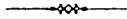
sur

L'ÉGLISE DE BERTHEM

ET LA CHAPELLE DE SAINTE-VÉRONE, SOUS LEEFDAEL,

PAR

Alph.-J.-L. JACOBS.



## I. — L'ÉGLISE DE BERTHEM.

Au nombre des églises les plus remarquables élevées dans les environs de la ville de Louvain, il en est une qui présente un grand intérêt à cause de son âge. C'est l'église paroissiale de Berthem, monument dépourvu de luxe, il est vrai, mais offrant un spécimen précieux des premières églises rurales de style roman dans la province de Brabant.

Longtemps ce sanctuaire resta oublié. Au moment de la réaction qui eut lieu en faveur de nos antiquités nationales, il fut considéré comme un ouvrage médiocre et voué à la démolition, malgré son âge, malgré la solidité et la bonne qualité des matériaux qui servirent à sa construction.

L'église de Berthem a conservé à l'intérieur, à part quelques additions insignifiantes, à peu près son cachet primitif. Elle a reçu, à quelques endroits seulement, une ornementation plus ou moins banale en style de la renaissance.

DATE DE CONSTRUCTION. — ICHNOGRAPHIE. — MATÉRIAUX  
EMPLOYÉS. — APPAREILS.

L'église de Berthem, construite pendant le XII<sup>e</sup> siècle, mesure une longueur d'environ quarante mètres et a, selon l'usage, l'abside et le chœur tournés vers l'orient.

Le plan de ce temple se compose des parties suivantes : *A* l'abside, *B* le chœur, *C* la nef principale, *D* les collatéraux, *E* la tour et *F* la sacristie (voyez pl. I, 2).

Les matériaux employés à la construction ont été extraits à Berthem ou aux environs et consistent dans la pierre grise dont ces localités possèdent des carrières.

La disposition des pierres de la construction appartient à l'appareil irrégulier, dit aussi *opus incertum* ou *antiquum*, ou bien encore *caementicia incerta* ou *antiqua*, se mêlant sensiblement à l'appareil d'inégale structure, autrement dit *pseudisodomos*. Toutes les parties de l'église n'ont pas un appareil uniforme : à l'une, l'irrégularité est beaucoup plus prononcée qu'à l'autre. C'est ainsi que la tour et une partie du collatéral sud ont les assises plus inégales (voyez pl. II, 1) que celles du chœur et de l'abside. Dans ces dernières parties du temple, la pose des pierres est beaucoup moins régulière que dans la grande nef et les collatéraux.

Quant au mortier employé à la construction, sa résistance égale celle de la pierre.

PARTIES PRINCIPALES DE L'ÉGLISE DE BERTHEM.

A. — L'abside (pl. II, 5).

L'abside de l'église offre par sa forme un des rares exemples que nous possédions encore dans le pays. Elle est

semi-circulaire, se joint à la construction du chœur par une voûte en quart-de-sphère ou cul-de-four, recouverte d'un toit plus bas que celui du chœur. Cette manière de construire existait jadis dans les basiliques romaines et semble avoir été imitée dans plusieurs pays pendant les xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles. Nous ne savons pas au juste si l'autel était primitivement placé au centre de l'abside ou adossé au mur. La première de ces dispositions était surtout observée dans les vastes cathédrales, les églises abbatiales et d'autres temples de premier ordre. On voit à l'extérieur de l'abside les traces d'une petite fenêtre en plein cintre. Cette partie de l'édifice se termine à l'extérieur par une moulure en forme d'échine ayant un larmier pour revêtement (pl. II, 2).

#### B. — *Le chœur.*

Au haut de la nef principale se trouve le chœur. Celui-ci est d'une construction simple et sans voûte. S'il y a eu quelques ornements à l'église de Berthem, c'est dans cette partie seule qu'elle en a reçus. En effet, on remarque à l'extérieur sud les traces d'une porte en plein cintre, recouverte d'une archivolte ornée de feuillage (pl. II, 4), soutenue à une de ses extrémités par une tête humaine (pl. II, 5). On voit encore à cette porte (1) les chapiteaux des pieds-droits (pl. II, 6). A l'intérieur, du même côté et sous la saillie du toit, se trouve une lucarne simulée ou bouchée (pl. II, 5). Au xv<sup>e</sup> siècle, ce chœur fut éclairé au moyen d'une fenêtre qu'on perça de chaque côté (pl. II, 5).

---

(1) Anciennement le clergé avait accès à l'église par cette entrée.



C ET D. — *Nef principale et collatéraux.*

La nef principale de notre église, comme la plupart des nefs romanes, est séparée de ses bas-côtés ou collatéraux par d'énormes pieds-droits unissant les arcades qui supportent la muraille-maitresse. C'est la partie la plus ample de l'édifice et qui était destinée, avant la construction des collatéraux, à l'usage des fidèles. La grande nef est percée, au-dessus des arcades, de fenêtres en plein cintre, de petite dimension et s'élargissant vers l'intérieur (pl. II, 7). Quant aux pieds-droits de la nef, malgré le goût de la renaissance qui les a travestis, la forme ainsi que la dimension primitives en sont encore bien reconnaissables. La nef principale paraît avoir été couverte jadis d'un plafond uni qui masquait la charpente. On remarque, dans les combles, des poutrelles qui peuvent avoir servi au plafond roman. Ces poutrelles reposent horizontalement sur les deux murailles-maitresses de l'édifice et ont une épaisseur de dix à douze centimètres. Plusieurs d'entre elles ont encore une rainure très-profonde, dans laquelle d'autres pièces ont dû nécessairement s'emboîter.

Les collatéraux n'offrent rien de particulier; ce sont les parties de l'édifice qui presque seules réclament une restauration complète. Depuis quelques années, l'application de contre-forts au collatéral nord fut déjà jugée indispensable (pl. I, 1).

E. — *La tour.*

Comme masse, travail et solidité, la tour de Berthem est des plus remarquables. Elle a ses faces lisses et d'une venue. Point de larmier, point de cordon; rien n'indique la sépara-

tion des différents étages. L'œil ne rencontre guère la moindre variété aux quatre côtés extérieurs, si ce n'est les baies de la sonnerie avec leurs abat-son (pl. II, 8). La tour se termine par une charpente pyramidale de la même forme que la charpente primitive, mais probablement un peu plus écrasée. A l'intérieur de la tour, on juge le mieux de sa solidité. Au rez-de-chaussée, elle a une place recouverte d'une voûte en berceau et éclairée jadis par une baie en plein cintre (pl. II, 9). Elle est divisée en quatre étages, dont les trois premiers sont éclairés par des baies en formes de fentes verticales, hautes d'environ deux pieds, très-étroites à l'extérieur et s'élargissant à l'intérieur. Le quatrième étage renferme les cloches.

L'épaisseur des murs de la tour diminue à l'intérieur à mesure que celle-ci s'élève; à l'extérieur, on ne remarque qu'un léger rétrécissement vers le sommet.

#### F. — *La sacristie.*

Cette partie de l'édifice, construite au xiv<sup>e</sup> siècle, est privée de tout intérêt.

#### CONSIDÉRATIONS SUR L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

Quoique la renaissance se soit efforcée de changer, par une ornementation nouvelle, l'intérieur de notre église, celle-ci a conservé son ancienne disposition. Vainement la mode y a attaqué le mobilier et tenté de travestir les beaux pieds-droits romans et leurs arcades, elle n'est jamais parvenue à enlever au monument son cachet primitif. Les badigeons et les plâtres, les boiseries et les peintures n'ont pas altéré

l'ancienne disposition de l'église. Les modifications ne sont ni grandes, ni difficiles à réparer.

Parmi les détails intéressants que l'on rencontre dans cette église, nous citerons une porte de tabernacle sculptée en bois de chêne, aux symboles de l'Eucharistie. Cette porte, vrai travail de goût, date du xv<sup>e</sup> siècle et sert actuellement de clôture à une armoire, près des fonts baptismaux, destinée à contenir les saintes huiles. Elle mesure 42 centimètres carrés (pl. II, 10).

Au mur central de la grande nef, au point de l'intersection de cette partie de l'église et le chœur, se trouve attachée une jolie croix triomphale du xv<sup>e</sup> siècle.

Le plafond actuel de la grande nef est orné dans le goût du xvii<sup>e</sup> siècle. De cette époque datent également les stalles, sculptures remarquables accompagnées de bonnes peintures. Elles proviennent, assure-t-on, des Chartreux de Louvain.

L'église de Berthem contient quelques dalles funéraires qui, si elles n'offrent aucune particularité archéologique, peuvent cependant être de quelque intérêt pour l'histoire locale (1).

---

(1) La plus ancienne de ces dalles est une pierre géminée du xvi<sup>e</sup> siècle, aux effigies de deux prêtres, avec cette inscription :

*Sub hoc lapide jacent M<sup>r</sup> Henricus  
Vandervoirt de Gemert, h<sup>u</sup>ius loci  
Pastor : et dus jōns Vandervoirt  
Scriptū ā<sup>o</sup> XV<sup>o</sup>LXXI Orate pro eis.*

Une autre pierre est placée devant le chœur en souvenir de Pierre de Pauw, maire de Berthem, et de ses deux femmes.

En voici l'épithaphe :

*Hier legt begraeven den cersamen Peter de Pauw meyer van Berthem in syn  
leuen heeft bezocht ter vere Goedts S. Jacob in Galicien is gestorven int  
jaer 1654 den 12 April ende syne eerste hoesrauw Anna de Couinek sterft int*

## II. — LA CHAPELLE DE SAINTE-VÉRONE.

La chapelle de Sainte-Vérone, dépendante de Leefdael, ne se trouve qu'à une distance de quinze minutes de l'église de Berthem. Jadis une foule nombreuse venait en pèlerinage à cette chapelle, qu'on désignait alors communément du nom d'église (1), pour y honorer les reliques de sainte Vérone.

Bâtie vers 1160, cette chapelle paraît être le pendant de l'église de Berthem et présente autant d'intérêt que celle-ci. Chose rare, elle a conservé jusqu'à nos jours, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, tout son caractère primitif. Les époques modernes n'ont presque pas exercé de ravages sur cette humble construction.

Si notre oratoire n'a plus aujourd'hui de collatéraux, nous pensons qu'ils ont été démolis pour ne pas devoir les restaurer. Ordinairement ces parties de nos églises romanes sont les moins solides et conséquemment les plus vite délabrées (2).

Le plan de la chapelle de Sainte-Vérone contient les par-

---

*jaer 1626 den 19 Augusti. Magdalena Van hoyebroeck syn tweede hoesvrau sterft int jaer 1632 de 19 decemb bidt voor de sielen.*

Enfin deux dalles de peu d'importance, dont une est l'épithaphe d'Étienne Gillot, curé de Berthem, mort le 15 mai 1719, et dont l'autre contient ce qui suit :

D. O. M.

*Hier lydt begraeven den versamen Joannes Wauters gebortich van Sterbecke. Gestorven tot Berthem by Guillam de Wit en Catharina Wauters syn swaeger en syn suster oud synde 55 iaeren sterft den 28 Julius 1775.*

R. I. P.

(1) Elle en a toutes les dimensions.

(2) On ne saurait contester la présence de collatéraux primitivement à la chapelle, vu qu'il n'existe aucune trace de fenêtre dans les murs de la nef; le jour a donc dû venir par des ouvertures pratiquées dans les murs des bas côtes.

ties suivantes : *A* l'abside, *B* le chœur, *C* la grande nef et *D* la tour (voyez pl. III, 2). La longueur est d'environ 96 pieds.

Pour ce qui regarde l'orientation, les matériaux de construction et les appareils, ce que nous venons de dire sur ces différents points pour Berthem convient également à Sainte-Vérone.

#### PARTIES PRINCIPALES DE LA CHAPELLE DE SAINTE-VÉRONÉ.

##### A. — *L'abside.*

L'abside, bâtie sur un plan tant soit peu barlong, se termine par un mur plat, lequel était primitivement percé d'une fenêtre et est couverte d'une voûte en arête. Cette partie de la chapelle contient plusieurs détails très-intéressants. On observe d'abord, à gauche de l'autel, une niche en guise de piscine, de forme triangulaire, ayant une tablette qui fait saillie sur la muraille. Cette piscine ne paraît pas avoir eu sa destination proprement liturgique. Dans la tablette, qui est assurément la primitive, il n'y a aucune trace ni de cuvette ni d'orifice; ce qui nous fait supposer qu'elle a servi jadis, comme maintenant, de dépôt aux burettes et autres objets indispensables aux offices (voyez pl. IV, 1) Du même côté de ce recoin existe une ouverture qui, à l'extérieur de l'abside, est un *ceil-de-bœuf*, tandis qu'à l'intérieur elle devient, en s'élargissant, une fenêtre romane abattue d'angles (pl. IV, 2).

À droite de l'autel, on remarque, encastré dans la muraille, un fort joli tabernacle en pierre de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il consiste dans une porte ogivale formée de nervures en

retraite, d'arcade en talon ornée de crochets à ses courbures et d'une croix pour panache. Sur le tympan sont simulés des redents en guise de légères contre-arcatures. Au-dessus de l'ouverture se voit une série d'arcatures faisant saillie. Le tabernacle a de chaque côté un contre-fort soutenu par un ange porte-écusson; un socle élevé avec sa statuette, surhaussée d'un pinacle, décorent chaque contre-fort. Des feuilles de choux sont accolées à l'échine qui supporte la tablette en appentis, tandis que des rosettes ornent la cymaise de la corniche. Ce tabernacle mesure 1<sup>m</sup>52 de hauteur sur 0<sup>m</sup>66 de largeur (pl. IV, 5).

B. — *Le chœur.*

Le chœur est séparé de l'abside et de la nef par une arcade reposant de chaque côté sur un pied-droit (pl. IV, 4). Jamais il n'eut de voûte (1). Dans la muraille sud, l'on remarque les traces d'une porte étroite en plein cintre, ayant son tympan lisse et servant jadis d'entrée pour le clergé (pl. IV, 5). C'est au bas du chœur, contre la nef, que l'axe de la chapelle se dirige vers l'Orient.

C. — *La nef.*

Cette partie de la chapelle a de chaque côté quatre arcades reposant sur des pieds-droits (pl. III, 5) dont les assises appartiennent à l'appareil dit *pseudisodomos* (pl. IV, 6). Lors de la suppression des collatéraux, ces arcades furent bouchées, mais leurs traces sont restées parfaitement visibles

---

(1) Dans les églises romanes, les voûtes n'existaient qu'à l'abside et à la partie de l'église qui est sous la tour. Tout le reste d'un édifice n'avait, la plupart du temps, qu'une charpente apparente.

à l'extérieur (voyez pl. III, 1). L'épaisseur du mur au-dessus des arcades s'amointrit; c'est ce qui s'observe à l'extérieur par une retraite en larmier (voyez pl. III, 5). Depuis la disparition des constructions latérales, les angles de la grande nef sont renforcés par des contre-forts.

En 1775, cette partie de la chapelle reçut un plafond plâtré. Longtemps avant cette époque, les grandes fenêtres actuelles avaient été pratiquées dans ces murailles.

#### D. — *La tour*

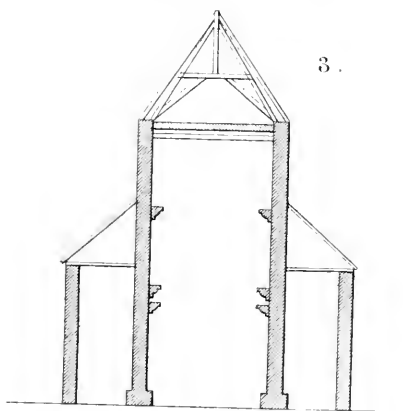
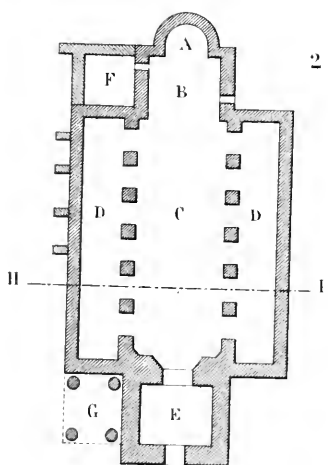
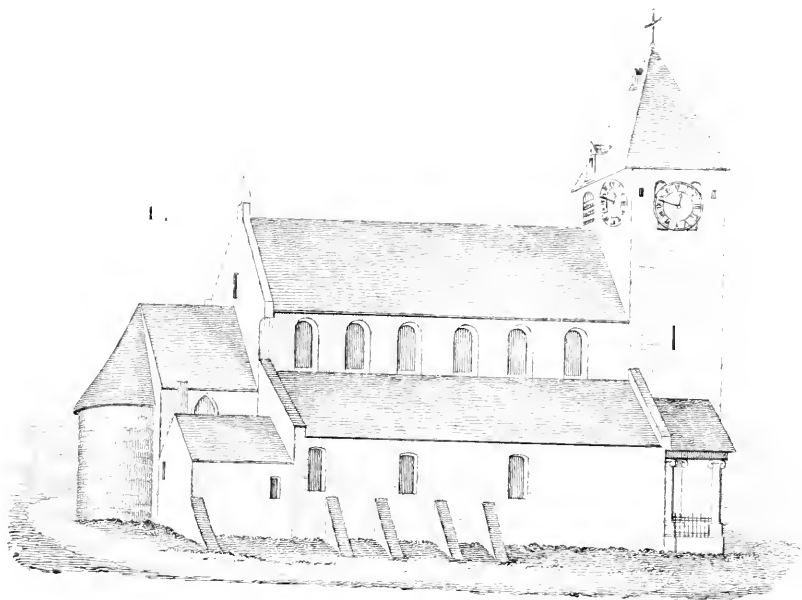
Quant à la solidité, la tour de Sainte-Vérone ne le cède en rien à celle de Berthem. Comme celle-ci, son appareil est irrégulier; seulement elle est restée inachevée, ou bien la partie supérieure en a été démolie. Elle est couverte d'une charpente qui, de loin, la ferait prendre pour un toit en bâtière. Un petit clocher également de charpente s'élève sur la toiture de la tour.

Nous sommes au regret de ne pouvoir traiter, à la suite des deux monuments que nous venons de décrire, la chapelle de Saint-Médard. Ce sanctuaire, situé entre Berthem et Sainte-Vérone et probablement construit au XIII<sup>e</sup> siècle, vient d'être démoli récemment. Le motif de la disparition de cet oratoire serait, assure-t-on, l'emploi de ses pierres à une nouvelle église projetée à Berthem.

A.-J.-L. JACOBS.







Coupe sur la ligne H. A.

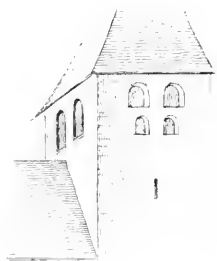
LÉGENDE :

- |                    |  |
|--------------------|--|
| A. Abside.         | E. Tour.                                       |
| B. Chœur.          | F. Sacristie.                                  |
| C. Nef principale. | G. Purgatoire. (Construction moderne en bois.) |
| D. Nefs latérales. |  |

ÉGLISE DE BERTHEM.

P. Durieux sculp.

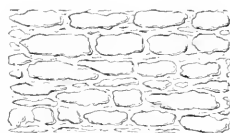




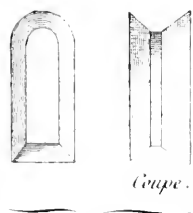
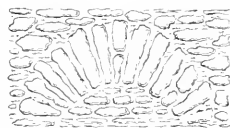
8.



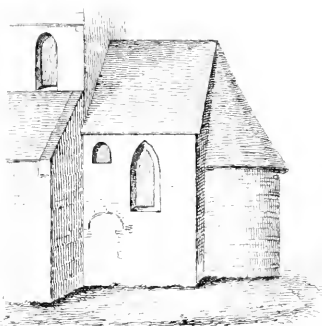
9.



1.



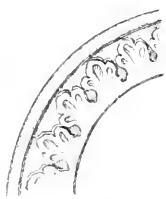
7.



3.



2.



4.



5.



6.

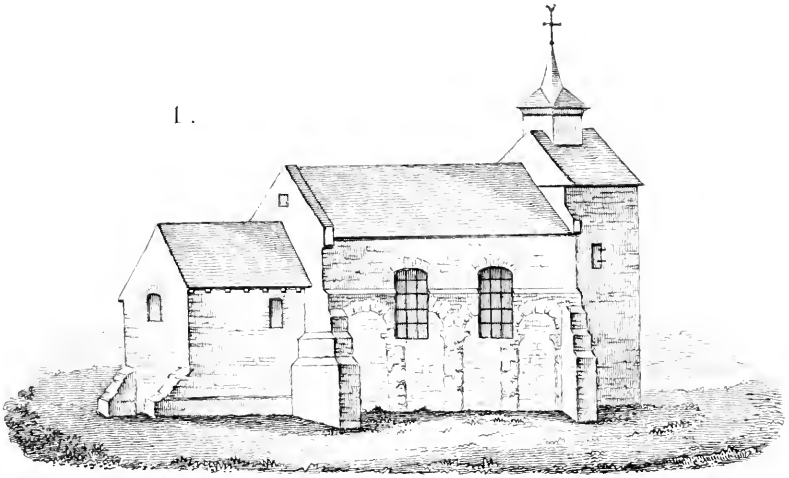


10.

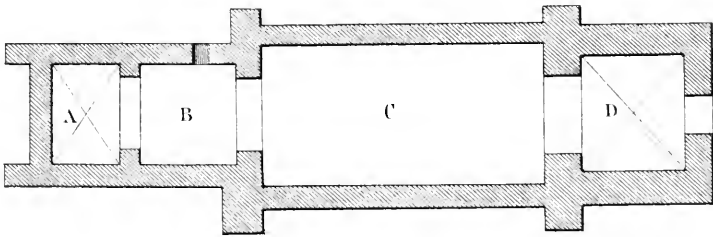
P. Durieux sculpt.



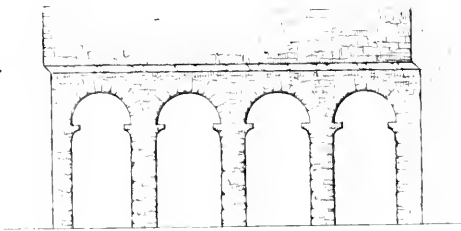
1.



2.



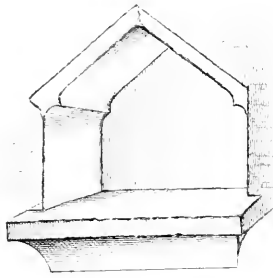
3.



*P Durieux sculp.*

CHAPELLE DE STE-VÉRONNE.





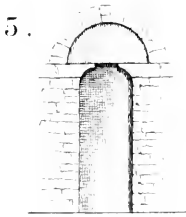
1.



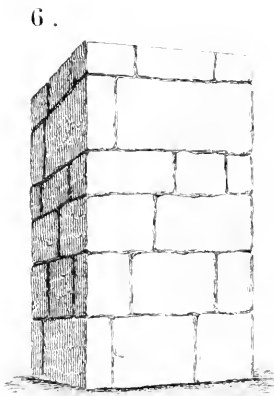
2.



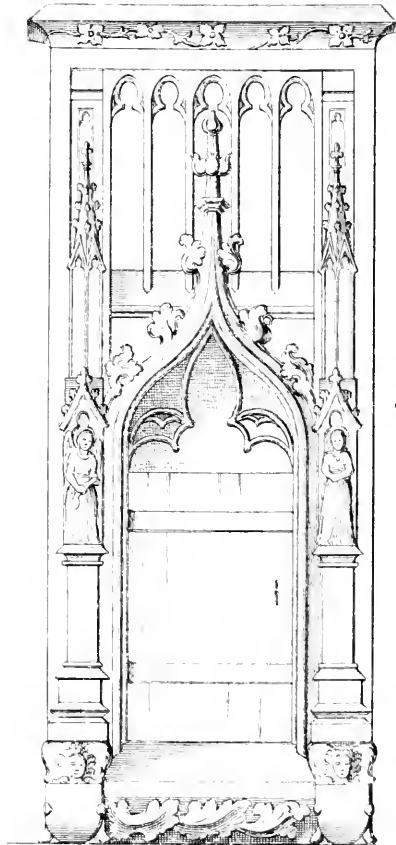
4.



5.



6.



3.

*P. Durieux sculp.*





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 5, 6, 7, 14, 21, 25 et 28 mars; des 4, 8, 11, 18, 23, 25 et 28 avril 1874.



### ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 6 mars, M. Smekens, président du tribunal de première instance et membre du Conseil d'administration de la Société royale des Beaux-Arts, est nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments dans la province d'Anvers, en remplacement de M. l'abbé Kuyt, décédé.

— Par arrêté royal du 25 avril, sont nommés membres correspondants :

*Dans la province de Liège.*

M. Schuermans, conseiller à la Cour d'appel, membre correspondant pour la province de Limbourg;

M. le chanoine de Morzé, à Liège, en remplacement de M. le chanoine Devroye, décédé.

*Dans la province de Limbourg.*

M. le comte de Grunne, conseiller provincial, à Russon, en remplacement de M. Schuermans, nommé correspondant pour la province de Liège.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

- Eglise de Saint-Nicolas, à Dixmude. Vitraux. 1<sup>o</sup> Les dessins des vitraux peints à placer dans une des fenêtres du chœur et dans la rosace du transept sud de l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude : auteur, M. Dobbelaere ;
- Eglise de Fleurus. Vitraux. 2<sup>o</sup> Le dessin spécimen de trois vitraux qu'on propose de placer dans les fenêtres du chœur de l'église de Fleurus (Hainaut) ;
- Eglise de Saint-Bertin, à Poperinghe. Monument funéraire. 3<sup>o</sup> Le projet d'un monument funéraire à ériger dans l'église de Saint-Bertin, à Poperinghe, à la mémoire de feu M. Ch. Van Reninghe ;
- Halles d'Ypres. Décoration. 4<sup>o</sup> Les modèles de cinq statues que M. Lefever est chargé d'exécuter pour la décoration extérieure des Halles d'Ypres ;
- Ameublement de l'église de Bérinménil. 5<sup>o</sup> La maquette d'une statue destinée à orner le maître-autel de l'église de Bérinménil (Luxembourg) ;
- Cathédrale de Bruges. Vitrail. 6<sup>o</sup> Le carton d'un vitrail à placer dans la grande fenêtre du transept nord de la cathédrale de Bruges. Ce projet est parfaitement conçu dans son ensemble. Il a paru seulement que la verrière gagnerait à être simplifiée dans les fonds, qui sont un peu chargés. Dans une conférence que la Commission a eue avec M. Dobbelaere, auteur du projet, cet artiste s'était engagé à faire des essais sur place, à la suite desquels il serait procédé à une inspection.

Deux panneaux ont été placés, suivant les instructions du

Collège; l'un entièrement peint, l'autre avec des ornements en grisaille sur fond bleu. Les délégués qui ont procédé à leur examen ont émis l'avis que l'ornementation peinte conviendra mieux ici que l'ornementation en grisaille. Sur le fond en grisaille, les figures se détachent en force et forment en quelque sorte des taches. Sur le fond peint, elles se détacheront en lumière.

Enfin, raison plus décisive, une verrière en grisaille à ce côté du transept produirait une disparate complète avec la verrière d'en face d'une coloration très-riche, et le contraste se remarquerait d'autant plus que, des deux côtés, la partie inférieure du vitrail comporte le même motif, une rangée de saints dans des arcatures gothiques.

Il importera toutefois que l'artiste, dans l'exécution, ne néglige rien pour que l'ornementation qui accompagne ses figures reste dans une harmonie tranquille et laisse à celles-ci une valeur dominante. Il devra, à cette fin, tenir compte de l'orientation de l'église, la verrière nouvelle étant placée au nord et l'effet des colorations devant être tout autre que dans le vitrail du transept sud.

— Des délégués ont inspecté, le 25 mars, dans l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, les deux vitraux récemment restaurés par M. Capronnier. Il ont constaté que cette restauration a été exécutée avec tout le soin et toute l'habileté habituels à l'artiste et de telle sorte qu'il est impossible de distinguer les fragments ajoutés des parties primitives.

Les délégués n'ont que deux observations, d'ailleurs sans grande importance, à présenter au sujet de l'une de ces verrières représentant sainte Catherine et saint Norbert. Le vitrail est placé dans une des fenêtres du côté nord. Cette expo-

Eglise de  
Saint-Gommaire,  
à Lierre. Vitraux.

sition lui étant défavorable, la fabrique propose de le placer, comme le premier vitrail figurant le couronnement de la Vierge, au côté sud de l'église, où il serait d'un effet plus heureux. Cette proposition paraît pouvoir être admise. Il y aurait aussi avantage à remonter un peu les figures du vitrail de saint Norbert.

L'église de Saint-Gommaire possède d'autres verrières non moins importantes. Elles présentent des lacunes analogues à celles qu'on rencontrait dans les précédentes, et il serait à désirer qu'elles fussent également complétées et restaurées. Le devis de M. Capronnier pour la restauration de deux de ces verrières s'élève à 4,728 francs. Cette somme ne paraît pas exagérée.

Eglise de Léau.  
Peintures murales

— A la demande de la Commission, M. Helbig, membre correspondant, a fait un examen détaillé de la peinture murale récemment découverte dans l'église de Saint-Léonard, à Léau. Cet artiste a fait parvenir à ce sujet l'intéressant rapport ci-après :

« PEINTURE MURALE REPRÉSENTANT LE JUGEMENT DERNIER  
DÉCOUVERTE A L'ÉGLISE SAINT-LÉONARD, A LÉAU.

» La représentation du Jugement dernier en sculpture ou en peinture se voyait très-souvent autrefois, soit à l'extérieur ou à l'intérieur des églises, soit encore dans les salles de délibération et dans les lieux où l'on rendait la justice. Rien ne paraissait plus opportun que de rappeler à l'arbitre des destinées d'autrui qu'il serait jugé à son tour; rien ne semblait plus utile que de mettre l'âme du fidèle en présence du jugement suprême auquel elle devait infailliblement être appelée.

» C'était la prédication par excellence que l'on ne pouvait répéter trop souvent, ni trop méditer. Dans l'intérieur des églises dont les parois offraient de vastes surfaces, la peinture murale convenait parfaitement pour faire cette sorte de prédication.

» Il s'est conservé quelques-unes de ces peintures murales en Belgique, sinon intactes, du moins par fragments. Le savant vicaire-général de Tournai, Mgr Voisin, de regrettable mémoire, a fait connaître un Jugement dernier découvert à l'église de Braine-le-Comte (1). Nous nous rappelons avoir vu autrefois dans l'ancienne église du Béguinage, à Saint-Trond, sur l'arc de triomphe séparant le chœur de la grande nef, les restes d'une peinture assez grossière représentant le même sujet. A l'église primaire de la même ville, on voit encore un Jugement dernier, peint en 1626, et nous avons pu constater que cette peinture relativement récente en avait remplacé une beaucoup plus ancienne.

» Voilà donc, avec la peinture de l'église de Léau que nous allons examiner, dans un rayon d'un peu plus d'une lieue, trois églises dont les murs ont été historiés avec des fresques représentant cette scène terrible. Nous ne doutons pas que, si l'on cherchait avec soin, on retrouverait sous le badigeon de plus d'une de nos anciennes églises d'autres peintures représentant le même sujet.

» Toutefois, dans aucune des peintures murales découvertes dans nos régions, le Jugement dernier n'apparaît traité dans d'aussi grandes proportions et avec autant de développements que n'en présente la peinture de Léau.

---

(1) V. t. X du *Bulletin de la Société historique de Tournai*.

Nous allons chercher à donner une idée de son ordonnance générale.

» La composition est remarquable à plus d'un égard. Elle est très-complète en ce sens qu'on y trouve réunis la plupart des épisodes par lesquels les artistes du moyen âge cherchaient à parler à l'imagination des fidèles et à les mettre en présence de leurs fins dernières.

» Au centre de la composition, dans la région supérieure, apparaît le souverain juge, le Christ. Il est nimbé et son corps est couvert en partie d'un manteau rouge ; il est assis sur un arc-en-ciel et le globe terrestre sert d'escabeau à ses pieds.

» A sa gauche, du côté des damnés, se détachant sur le ciel bleu, on aperçoit, à la hauteur de la tête du Christ et placé presque horizontalement, un glaive, l'instrument de la justice, tandis que de l'autre côté on voit une tige de lis, le symbole de la clémence et de la miséricorde divines. Ce motif se retrouve assez fréquemment dans les peintures du Jugement dernier, notamment en Occident.

» On le trouve dans les gravures d'Albert Durer, dans celles exécutées sur les dessins de son maître, Wolgemuth, pour la chronique de Nuremberg, imprimée en 1495, dans le célèbre Jugement dernier de Danzig et dans d'autres œuvres de la même époque.

» Dans la région au-dessus du Christ, quatre anges planent dans le ciel, appelant, en sonnant de longues trompettes, au jugement les vivants et les morts.

» Au-dessous du globe, sur lequel sont posés les pieds du Christ, on voit une ligne d'horizon ; sur le ciel se détachent les silhouettes des tours d'une ville ; sans doute, le naïf

artiste a voulu représenter la ville de Léau. Un peu plus bas, à la gauche du Sauveur, saint Jean-Baptiste est à genoux; derrière lui sont rangés des personnages appartenant à des classes diverses; on distingue un évêque et des bourgeois. De l'autre côté apparaît la sainte Vierge, également à genoux et les mains jointes; elle est suivie d'un pape portant la tiare et de plusieurs autres personnages.

» Dans l'esprit du peintre, les figures de cette zone supérieure appartiennent au nombre des élus, quoique placées les unes à droite et les autres à gauche du juge suprême.

» Un peu plus bas que cette région, dans le centre, on voit les morts, en grand nombre, ressusciter et sortir de leurs tombes. Il n'est pas statué encore sur leur destinée et le peintre leur a consacré l'espace entre les bienheureux et les réprouvés.

» Se détachant sur cette partie centrale de la composition, un peu au-dessous du groupe de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste, se trouve l'archange saint Michel. Il a la tête ceinte d'un bandeau couleur de vermillon, surmonté d'une croix; elle est entourée d'un nimbe d'or. L'archange, revêtu d'une armure qui appartient au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, à laquelle viennent se fixer des ailes roses, procède au pèsoement des âmes. De la main droite il tient une croix dorée fixée à une longue hampe, et de l'autre des balances dont les deux plateaux contiennent chacun une âme, représentée par une petite figure nue. De l'extrémité de la hampe, surmontée de l'instrument de la Rédemption, l'archange fait descendre du plateau l'âme trouvée trop légère, pour la faire tomber dans les flammes éternelles.

» Du côté de la sainte Vierge, à la droite du Christ, se

trouvent naturellement les élus. Ici la peinture a malheureusement presque entièrement disparu avec l'enduit qui couvrait le mur (1). Dans le haut, cependant on aperçoit encore les fenêtres et les clochetons, — les rampants des gables sont ornés de crochets peints en jaune, — d'une construction ogivale en pierre grise, avec des baies indiquées en rouge. C'est l'entrée de la Jérusalem céleste. La partie inférieure de cette construction n'existe plus. Plus bas, à peu près à la hauteur de l'archange saint Michel, se trouve un groupe d'élus dont le milieu du corps seulement est recouvert d'une draperie blanche. Ce groupe, dont les nus sont particulièrement mal dessinés, s'avance vers saint Pierre, dont il ne reste plus que la tête nimbée d'or. Le reste de la figure est entièrement perdu.

» Le côté des damnés, qui, tout en ayant subi des dégradations notables, est cependant moins détérioré que le côté opposé, a dû être très-intéressant. Il l'est encore dans la mesure de ce qui peut se déchiffrer de la pensée qui a présidé à la composition.

» Le peintre, ici encore, est resté dans la donnée dogmatique et traditionnelle de son sujet, tout en développant le thème avec une certaine originalité. Dans le haut de cette partie de la composition, un démon, sens dessus dessous, dégringole avec un groupe de damnés dans la géhenne. Plus bas, dans un fouillis de diables et de réprouvés, on discerne, parmi des parties bien oblitérées et difficiles à

---

(1) Il est probable que cette partie de la peinture avait disparu depuis longtemps; il convient à ce propos de rendre justice aux soins intelligents avec lesquels le contre-maitre des travaux, Flemalle, a procédé à l'enlèvement des couches de badigeon qui couvraient toute la composition.



reconnaitre aujourd'hui, des animaux fantastiques sur lesquels sont inscrits des mots tracés en couleur noire ou blanche. Ces mots nous expliquent la pensée du peintre.

» Ceux qui ont étudié avec quelque soin les peintures du moyen âge ont pu se convaincre que les artistes, très-souvent, reflètent l'enseignement dogmatique de l'Église dans leurs œuvres, et se servent de celles-ci pour répandre cet enseignement. S'agit-il de l'enfer, ils y donnent, comme l'a d'ailleurs fait aussi le poète le plus célèbre du moyen âge, le Dante, des places spéciales aux catégories de réprouvés coupables de s'être adonnés à des vices déterminés. Un ancien auteur nomme ces vices de la manière suivante : *Ira, Superbia, Gula, Invidia, Venus, Avaritia, Pigritia*. Ce sont les sept péchés capitaux.

» Cette manière de grouper ou plutôt de classer les damnés a prévalu dans un certain nombre de peintures; elle est observée notamment dans le charmant tableau du Jugement dernier de Fra Angelico de Fiesole, que possède Lord Ward, à Londres, et dans un autre tableau de ce maître traitant le même sujet et qui se trouve aujourd'hui au Musée de Belle Arti à Florence. Dans la célèbre fresque de Michel-Ange, à la chapelle Sixtine, où cependant cet artiste s'est intentionnellement affranchi des traditions consacrées par ses devanciers, on trouve encore un écho de ces traditions en ce qui concerne les damnés.

» D'autre part, on sait que souvent les vices ont été représentés sous la forme d'animaux hideux. Les études faites sur les bestiaires du moyen âge par les PP. Cahier et Martin, par M<sup>lle</sup> Félicie d'Ayzae et par d'autres auteurs, ont jeté quelque lumière sur cette question difficile. Dans la

peinture murale de Léau, nous trouvons, du moins à notre connaissance, le premier exemple du bestiaire introduit dans la scène du Jugement dernier; ces êtres fantastiques, sorte de démons sous la figure d'animaux immondes, y apparaissent comme le châtimeut des pécheurs endurcis qu'ils ont séduits et captivés pendant le temps d'épreuve de la vie.

» Les curieuses inscriptions tracées sur ces animaux sont en langue flamande. Le peintre, en retranchant des mots la dernière syllabe, qui fait de l'adjectif un substantif, a sans doute voulu donner quelque chose de plus actif à ses monstres. Nous n'en avons retrouvé que cinq; il y en avait nécessairement sept. Les inscriptions sont formées en lettres gothiques, assez grandes pour pouvoir être lues de l'église. Les cinq mots conservés indiquent chacun l'un des sept péchés capitaux. Voici ces mots :

- » *Hoverdich*, *Hoverdich*(HEIT), Orgueil.
- » *Ghierich*, *Ghierich*(HEIT), Avarice.
- » *Oncuysh*, *Oncuysh*(HEIT), Luxure.
- » *Gulsich*, *Gulsich*(HEIT), Gourmandise.
- » *Grascap*, *Gra(m)scap*, Colère.

» Il se trouve également un reste d'inscription flamande au bas de la peinture sur une sorte de bande qui en forme l'encadrement inférieur. De cette légende, qui très-probablement donnait des renseignements sur la date du travail et peut-être sur son auteur, il ne reste que deux ou trois mots lisibles et dont nous n'avons pu tirer aucun éclaircissement.

» Si cette vaste page, qui couvre une superficie de 11 mètres 23 centimètres de hauteur sur 7 mètres 95 centimètres de largeur, présente un vif intérêt comme document

archéologique; si elle est remarquable comme expression d'un ensemble d'idées devenues traditionnelles dans la représentation du Jugement dernier, il est à regretter que l'exécution soit loin de répondre à la grandeur du sujet.

» Le dessin est généralement très-rude, défectueux et souvent barbare. La coloration paraît avoir été bonne, harmonieuse, franche, un peu faible pourtant. Le pinceau est assez sûr, mais peu savant; toute la peinture paraît l'improvisation d'un homme qui, soutenu par les traditions dont il est pénétré, ne s'aperçoit pas qu'il est au-dessous de la tâche entreprise. Ces traditions, et peut-être le penchant de sa propre nature, l'ont porté à accentuer le caractère des têtes. Nous sommes loin de regretter cette tendance, car, dans une œuvre qui s'adresse aux masses, mieux vaut forcer les expressions dans le sens de la caricature que de les adoucir dans la banalité qui va se répétant sans en avoir conscience.

» Une certaine originalité dans les détails d'exécution et notamment dans la manière d'employer les ors est encore à noter. Ainsi le peintre s'est complu à jeter comme des paillettes d'or dans cette confusion de formes et de figures qui se débattent dans l'enfer. Ces paillettes font scintiller tantôt les dents, tantôt l'orbite des yeux des animaux représentant les sept péchés capitaux; elles mettent l'accent sur certains détails du costume ou sur les besaces de l'avare. — Dans les régions supérieures de la composition, l'or brille au nimbe des saints et à d'autres marques caractéristiques.

» A en juger par son style et certains détails des costumes, cette peinture appartient au milieu, et elle ne semble pas pouvoir être postérieure à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Toutefois il ne

faudrait pas chercher son auteur parmi les artistes qui se sont fait un nom à cette époque féconde en grands peintres. Le Jugement dernier de l'église de Léau est le travail d'un homme médiocrement doué des qualités qui font l'artiste ; il est peu probable d'ailleurs que le peintre ait aspiré à la gloire et qu'il lui soit venu la pensée de laisser un nom à la postérité ; toute son ambition semble s'être bornée à produire une impression salutaire sur l'âme du fidèle, spectateur disposé à accueillir les enseignements qui se dégagent de la peinture du Jugement dernier.

» JULES HELBIG. »

La Commission a prié M. Helbig de faire un calque exact de la peinture, travail nécessaire en tout état de cause pour pouvoir étudier mûrement les raccords à faire et les lacunes à combler.

Eglise de Dison.  
Peintures murales

— Des délégués ont visité, à la demande de M. le Ministre de la justice, les peintures murales exécutées dans l'église paroissiale de Dison, et au sujet desquelles des plaintes avaient été adressées à l'autorité supérieure. Ils n'ont rien vu dans ces ouvrages d'art qui puisse motiver de vives réclamations. Il s'agit d'une décoration purement ornementale appliquée aux voûtes et aux colonnes des basses-nefs. Cette ornementation n'a peut-être pas toute la sévérité qui conviendrait à une église, mais elle est dessinée avec goût, peinte dans des gammes claires et bien décoratives, et révèle à toute évidence chez l'auteur une grande expérience de ce genre de travaux. Les délégués sont donc d'avis qu'il y a lieu de maintenir ces ouvrages, exécutés jusqu'ici aux frais exclusifs des fidèles ; toutefois ils ont cru devoir exprimer à

M. le curé de Dison leurs regrets quant à l'irrégularité de la marche suivie. Des projets aussi considérables ne devraient pas être exécutés avant qu'on n'ait au préalable étudié un plan d'ensemble. Ici la partie la plus importante de la décoration, c'est-à-dire la grande nef, reste à exécuter. Il importera qu'on n'y procède point avant qu'un dessin précis n'ait été soumis à l'autorité supérieure, et ce dessin devra comprendre une des travées des nefs latérales pour qu'on puisse se rendre compte des raccords. Les délégués ont aussi conseillé à l'auteur de ne pas y introduire des figures, dont il ne semble pas avoir une pratique aussi exercée que de l'ornement.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables :

1° Sur le projet de façade du nouvel hôtel des monnaies à ériger à Saint-Gilles, lez-Bruxelles : architecte, M. Roussel; Hôtel  
des monnaies.

2° Sur les plans du Palais de justice à construire à Tournai : architecte, M. Vincent; Palais de justice  
de Tournai.

3° Sur les plans relatifs à la construction de cinq maisons pour pauvres, à Momalle (Liège); Maisons pour  
pauvres,  
à Momalle.

4° Sur les travaux d'appropriation et de réparation à exécuter à l'hospice des orphelines de Hasselt. Orphelinat  
d'Hasselt.

— Des délégués se sont rendus à Thiert, le 16 avril, afin d'inspecter le Beffroi de cette ville. Il résulte de leur rapport que cette construction, dont il serait difficile de déterminer l'âge, mais qui passe pour fort ancienne, consiste en une tour carrée, bâtie en briques, contre laquelle on a appliqué, au Beffroi de Thiert.

xvii<sup>e</sup> siècle, une galerie dans le style de l'époque, supportant un étage peu élevé. La façade de cet étage est décorée de médaillons aux armes de la ville, de la province et du souverain. La tour est surmontée d'un clocher du xvii<sup>e</sup> siècle, qui renferme une horloge et un carillon.

Sans pouvoir être considéré comme un monument proprement dit, le Belfroi de Thielt présente cependant une silhouette pittoresque. D'autre part, il offre un intérêt réel par les souvenirs historiques qu'il rappelle. La Commission ne peut donc qu'applaudir à la proposition de conserver et de restaurer cette construction, qui est entièrement isolée et ne peut aucunement gêner la circulation. Il est à remarquer d'ailleurs que les travaux à y effectuer seront peu considérables, car la tour et son couronnement sont très-solides; la charpente est en bon état, et il n'y aurait à renouveler que des voliges et des ardoises. Il conviendrait de faire dresser un projet de restauration comprenant l'appropriation des galeries qui existent encore au pied du Belfroi.

<sup>1</sup>  
Ancienne Gilde  
huys, à Malines.

— La Commission a été informée, par télégramme, que l'on venait de commencer la démolition de la tourelle de l'ancienne Gilde huys (Grande-Arbalète), Marché-aux-Grains, à Malines.

Des délégués se sont rendus d'urgence sur place, afin de se rendre compte de l'intérêt qu'offre cette construction au point de vue de l'art et de faire, le cas échéant, les démarches nécessaires pour surseoir à la démolition. Ils ont pu constater que la tourelle précitée mérite d'être conservée non-seulement à cause de son caractère monumental et pittoresque, qui ajoute à l'aspect de la ville, mais aussi comme souvenir historique d'une des anciennes corporations mali-

noises. La toiture de la tourelle est seule démolie jusqu'ici, et, à la demande des délégués, le propriétaire a consenti à stater provisoirement les travaux, en attendant une décision de l'autorité supérieure.

A l'occasion de cette affaire, la Commission a exprimé le vœu de voir, autant que possible, racheter, par les administrations communales, pour les affecter à des services publics, les constructions particulières offrant de l'intérêt sous le rapport de l'art ou de l'histoire, ainsi que l'occasion s'en est présentée pour le bâtiment dont il s'agit.

— La Commission a reçu de M. Bamps, membre correspondant à Hasselt, la notice ci-après :

« PRÉTENDUS TUMULUS AUX ENVIRONS DE HASSELT.

CROIX EXPIATOIRE PRÈS DE ZONHOVEN.

» Le père Augustin Mantelius, *alias* Mantels, né à Hasselt le 25 septembre 1599, dans son *Hasseletum seu historie lossensis compendium*, imprimé à Louvain en 1665, donne, pages 55 et 56, une relation détaillée de la bataille qui s'est livrée, au mois de février 1490 d'après lui, le 5 avril selon d'autres historiens, entre les troupes de l'évêque de Liège Jean De Horne et celles d'Evrard de la Marek, dans la bruyère entre Hasselt et Zonhoven, à une forte lieue de la première de ces localités. Au dire de l'auteur, l'armée de l'évêque remporta la victoire, grâce à l'arrivée sur le lieu du combat de quatre pièces de canon venues de Hasselt, d'un calibre plus fort que celles dont on s'était servi au commencement de l'action. Trois mille hommes de de la Marek furent tués, la plupart d'origine germaine, cinq cents faits

prisonniers et parmi eux Robert de la Marek, fils d'Evrard, et Blanquart, chef des Francs.

» Dans une note, à la page 254, Mantelius dit que l'on voit encore près de la campagne de Brouckryek, appelée aujourd'hui Boekrak, propriété de M. le comte Coghon, de Bruxelles, située à environ 5 kilomètres à l'est de Hasselt, de grands tumulus sous lesquels furent enterrés les soldats qui perdirent la vie dans cette bataille.

» Voici comment il s'exprime : « *Hodieque extant juxta*  
» *Villam Brouckryk, dono olim datam monasterio de Herc-*  
» *kenrode a comiti lossensi, ingentes tumuli quibus condita*  
» *occisorum cadavera. Ubi myricetum crevit.* » Et il ajoute ce vers bien connu : « *Montibus, et planos attolunt funera*  
» *campos* » qui prouve que ces tumulus ont été élevés sur un terrain non accidenté. Je fais cette observation parce que, à un kilomètre environ au nord-est de Boekrak, existe une large chaîne de monticules naturels assez élevés. Le vers cité avertit que ce n'est pas parmi ces monticules qu'il faut chercher ces tumulus, mais dans une plaine où, en les érigeant, on a produit des accidents de terrain : *planos attolunt funera campos*.

» Confiant dans ces indications de Mantelius, je me suis rendu dans la bruyère de Boekrak, pour tâcher de découvrir ces tumulus. J'étais en compagnie de M. Jean Van Derstracten, géomètre, qui avait bien voulu se mettre à ma disposition pour le cas où j'aurais désiré faire lever un plan des lieux.

» Après avoir parcouru longtemps et en tous sens la bruyère, nous découvrîmes enfin, le long d'un fossé servant de limite entre Hasselt et Zonhoven, à environ quinze cents



mètres au nord de Boekrak, un tertre; puis successivement quatre autres, tous situés le long de ce fossé, qui, à partir du premier tertre, décrit un léger arc de cercle dans la direction de l'est. De circonférence et de hauteur inégales, ils se trouvent à des distances différentes les uns des autres. La longueur totale de ces distances est approximativement de onze cent vingt mètres.

» Pas de doute, à nos yeux, nous étions sur le champ de bataille de 1490, et nous nous empressâmes de faire creuser par un ouvrier qui travaillait non loin de là une excavation dans le tertre le plus élevé, jusqu'à la profondeur d'un mètre cinquante centimètres au-dessous du niveau du terrain adjacent. Là, la bêche rencontra une couche de terre qui évidemment n'avait jamais été remuée, et cette circonstance nous donna immédiatement la conviction que nous n'avions pas affaire à des tumulus proprement dits, c'est-à-dire à des sépultures. Nous fîmes effectuer la même opération à un autre tertre et nous obtinmes un résultat identique.

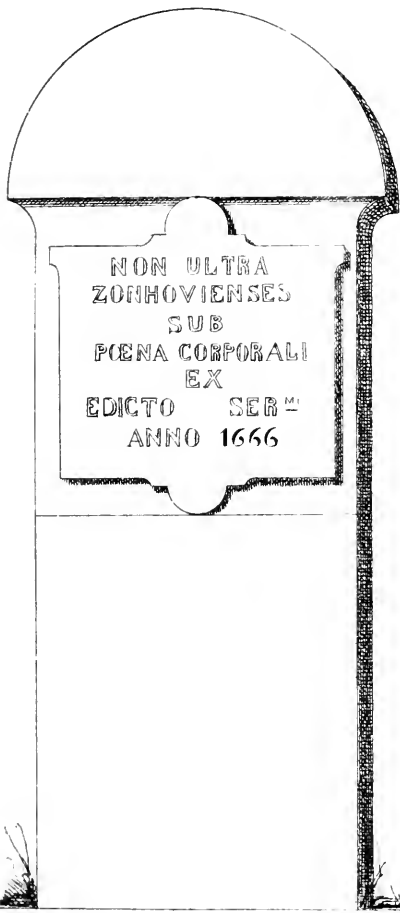
» D'après des traditions que nous avons recueillies sur place, ces tertres ont été élevés pour indiquer les limites entre Hasselt et Zonhoven, avant que le fossé le long duquel ils sont placés et qui a été creusé dans le même but n'existât. Un renseignement complémentaire est donné par une carte des limites des deux communes, dressée en 1697 et annexée, en copie, à une brochure imprimée en 1762 et intitulée : *Analyse ou sommaire des pièces probatoires qui font voir, dans la dernière évidence, que la bruyère située entre Hasselt et Zonhoven appartient notoirement à ladite ville.* On y voit indiqués les cinq tertres, contre la ligne de démarca-

tion des territoires des deux communes, ligne qui correspond parfaitement avec le fossé prémentionné.

On lit encore, à la page 5 de la brochure, que, déjà en 1487, c'est-à-dire trois ans avant la bataille livrée près de Boekrak, les tertres dont il s'agit existaient et qu'ils sont mentionnés dans une sentence de la salle de Curange, du 12 juin de cette année, dans laquelle il est dit, à propos des limites prétendues de Hasselt, « *qu'elles s'étendent jusques sur des* » *certaines tombes.* »

» C'est donc erronément que Mantelius considère ces tertres comme des monticules funéraires élevés sur les cadavres de ceux qui succombèrent dans la bataille de 1490. C'est probablement l'expression tombes, appliquée à des tertres, dans la sentence du 12 juin 1487, qui a induit Mantelius en erreur. On dira peut-être qu'il fait allusion à d'autres tertres. Mais je puis garantir que, dans un rayon de plus de cinq kilomètres autour de Boekrak, il n'en existe aucun autre fait de main d'homme.

» A quelques centaines de mètres dans la direction de l'ouest, la carte indique deux pierres marquant la limite entre Hasselt et Zonhoven. M'étant informé si ces pierres se trouvent encore aux points marqués, j'ai appris qu'il en existait une il y a peu d'années, mais que l'administration communale de Zonhoven l'a fait transporter dans cette commune, où elle est actuellement placée contre l'église. Comme à environ deux kilomètres au nord-ouest de Hasselt, à gauche de la chaussée de Bois-le-Duc, une pierre de limite subsiste encore, j'étais désireux de savoir si celle dont je parlais avait la même forme et portait les mêmes inscriptions. Il m'a été adressé une réponse affirmative.





» La pierre placée près de Hasselt a beaucoup souffert; les paysans l'utilisent pour aiguiser leurs instruments de labour et les gamins la prennent pour cible de leurs cailloux.

» Quoiqu'elle n'offre que peu d'intérêt sous le rapport artistique, elle mérite cependant d'être conservée, d'autant plus qu'elle rappelle des événements fort importants qui se sont passés dans les environs de Hasselt, et j'espère que le collège échevinal de cette ville, déférant au vœu que j'ai exprimé à diverses reprises au sein du conseil communal, lui accordera prochainement l'hospitalité en ville (1).

» Elle porte sur la face tournée vers Hasselt : à la partie supérieure, les armes de l'évêque de Liège Maximilien-Henri de Bavière; plus bas, ces mots : *Limites mericarum Hasselens. Aser<sup>mo</sup> Max-Henrico confirmati, anno 1666*; puis les armes de Hasselt tout en bas, presque au niveau du sol du monticule sur lequel elle est placée. Du côté de Zonhoven se trouve : *Non ultra Zonhovienses sub pœna corporali, ex edicto ser<sup>mi</sup>, anno 1666* (2).

» Cette pierre est la seule qui soit restée entière des quatre qui furent placées le 18 octobre 1666. S'il importe de la conserver comme un souvenir historique, il convient, d'un autre côté, de ne pas la laisser à la place où elle est mainte-

---

(1) Voir la planche ci-contre, dessinée par M. Edouard Becken, élève de l'académie de Hasselt.

(2) Le lendemain de notre excursion dans la bruyère, je me suis rendu à Zonhoven pour examiner la pierre qui s'y trouve. Elle est extrêmement endommagée et brisée en deux pièces, rejointes au moyen d'un crampon en fer. Toute la sculpture a été détruite du côté où se trouvaient les armes de l'évêque, et il est aisé de voir que le ciseau d'un tailleur de pierres a opéré cette destruction. Le côté qui porte l'inscription : *non ultra Zonhovienses, etc.*, est intact, mais, comme il fait face à la muraille de l'église contre laquelle la pierre est appuyée par son extrémité supérieure, cette inscription échappe aux regards des passants.

nant. Personne n'ignore l'animosité, je dirai même la haine, qui exista, pendant cinq siècles, entre les habitants de Hasselt et ceux de Zonhoven, à propos des limites de la bruyère, et qui, bien des fois, se traduisit en luttes sanglantes. Aujourd'hui que ces deux communes ont les meilleures relations ensemble, les convenances exigent que la menace perpétuelle que porte la pierre contre la commune de Zonhoven cesse de subsister au moins aux confins de celle-ci.

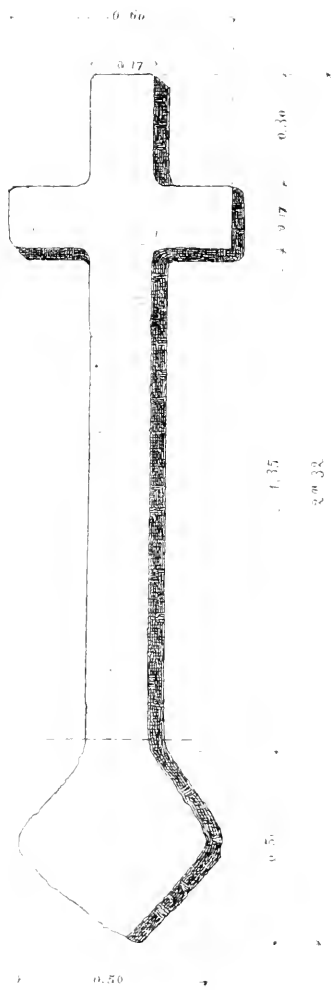
» Quant à la bataille livrée anciennement dans la bruyère, les habitants du pays me firent connaître qu'on a déterré, il y a quelques années, au milieu de la plaine derrière Boekrak, une grande croix en pierre de taille, mais qu'ils ignoraient à quoi elle avait servi et si elle s'y trouvait encore.

» Je la trouvai, en effet, au nord-ouest de Boekrak et à la distance d'environ quinze cents mètres de cette campagne. Elle y gisait à ras de terre, et ne portait aucune inscription ni aucun ornement.

» Des fouilles faites aux environs ne m'ont apporté aucune lumière. Mais la brochure que j'ai déjà mentionnée m'a fourni à cet égard un renseignement inattendu et qui mérite d'être publié.

» Cette croix est un monument expiatoire dont l'érection fut *judiciairement* ordonnée dans les circonstances suivantes :

« George d'Elteren, seigneur de Vogelsanck (*château*  
» *situé à Zolder, à environ une lieue de Zonhoven, appar-*  
» *tenant aujourd'hui à M. le baron de Villenfagne*) et haut  
» drossard du comté de Looz, ayant fait saisir et amener  
» à son château dudit Vogelsanck et y constituer en prison  
» un nommé Anthonis Hauben ou Hubens, de Hasselt,







» faisant tranquillement son ouvrage dans notre bruyère,  
» ens ou près d'un endroit appellé Wagemans Keele ou  
» Wagemans Kuyle, lequel est à l'extrémité de la bruyère,  
» messieurs de Hasselt mandèrent ledit seigneur de Vogel-  
» sanck aux vingt deux, où ce dernier, suivant le système  
» de Philippe Van der Molen, mayeur de Vogelsanck, en  
» 1484, fit tous ses efforts pour se conserver au moins la  
» juridicion, ou (comme il s'exprime) la haultaineté sur la  
» bruyère.

» Car non seulement le droit de paturage, mais aussi le  
» domaine et la propriété de la bruyère n'appartinsent à  
» ceux de Hasselt, dans toute l'étendue de nos limites : c'est  
» cequ'on n'osoit plus révoquer en doute dans ce temps-là.

» Par sentence de Messieurs les vingt deux, les bour-  
» guemaitres et conseil de Hasselt furent déclarés dans  
» l'impétration de leur mandement bien fondés, et ledit  
» seigneur de Vogelsanck condamné aux fraix. Cette sen-  
» tence, en date du mois d'octobre 1554, fut confirmée par  
» les États Réviseurs, et le seigneur de Vogelsanck en  
» appella à la Chambre de Spire.

» Par sentence de ladite Chambre, portée le 22 juin 1569,  
» contre Catherine de Batenbourg, douarière de Vogelsanck,  
» la cause fut déclarée non dévolue et renvoyée aux juges  
» précédents. Ensuite de cette sentence non-dévolutoire de  
» la Sacrée Chambre, on revient pardevant Messieurs les  
» vingt-deux en exécution de leur sentence de 1554 au  
» sujet d'Anthoine Hauben, bourgeois de Hasselt, lequel  
» entretemps était mort en prison au château de Vogelsanck.

» La sentence de Messieurs les vingt-deux, en date du  
» 18 mai 1577, fut confirmée le 19 juillet 1578, par les

» seigneurs États Réviseurs avec cette modification : Qu'en  
» lieu de la statue ordonnée, par la sentence des vingt-deux,  
» Damoiseau Dirick Verken pourrait dresser un pilier en  
» forme d'un peron ou croix de cinque à six pieds hors  
» de terre, et ce dans l'endroit même ou la saisie dudit  
» Anthoine Hauben avait été faite.

» En parition de la sentence Revisionelle dont on vient  
» de parler, Damoiseau Dirick Verken comparut sur la  
» bruyère de Hasselt, le 21 novembre 1579, amenant sur  
» une charrette une longue croix de pierre qui fut placée là  
» même en présence de messieurs les bourguemaitres et  
» échevins de Hasselt, dans l'endroit où Anthoine Hauben  
» avait été saisi, à scavoir entre le lieu appellé Vlaes-bampt  
» (peut-être Vaes-bampt) et le lieu dit Arensnest, pour ser-  
» vir de monument perpétuel de la réparation de la *foulle*  
» commise par George seigneur de Vogelsanck. »

» Je ne doute nullement qu'on ne lise avec intérêt ces  
détails qui donnent une idée de l'organisation judiciaire de  
cette époque dans une partie de notre pays, et montrent un  
cas nouveau d'application de peines arbitraires, si fréquem-  
ment infligées dans ce temps ; je ne pense pas, en effet, que  
la législation d'alors décrétât pour un crime ou un délit  
quelconque la peine du placement d'une statue ou d'une  
croix.

» La croix que j'ai découverte est incontestablement celle  
dont il est parlé dans la sentence du 19 juillet 1578, des  
seigneurs réviseurs. D'abord elle se trouve à l'endroit indi-  
qué, c'est-à-dire près de Vlaes-bampt ou Vaes-bampt ; puis  
elle a exactement la hauteur maxima prescrite par la sen-  
tence, soit six pieds hors de terre. J'en ai fait prendre le

dessin par M. le géomètre Van Derstræten. Je le joins à cette notice (1).

» Ayant appris depuis qu'il existait une autre croix en pierre, également sans inscription, à Zonhoven, non loin d'une chapelle appelée Chapelle de Ten Eycken, je me suis empressé d'aller la voir. Elle est identiquement la même que l'autre et se trouve sur un tertre peu élevé, à moins d'un kilomètre de la chapelle. Quoique je n'aie pas encore eu le temps de me livrer à des recherches au sujet de la destination de cette croix, je soupçonne fort que c'est également une croix expiatoire. Voici sur quoi ce soupçon est fondé : La chapelle de Ten Eycken était jadis, d'après Mantelius, un lieu de pèlerinage célèbre où, par l'intercession de la sainte Vierge, dont une statue miraculeuse se trouvait dans le petit sanctuaire, beaucoup de malades obtenaient leur guérison.

» Cet auteur rapporte qu'à l'époque des iconoclastes, en 1567, cette statue fut cachée, par une personne dévouée au culte de Marie, dans un bois épais, où elle resta longtemps ; et, selon une tradition qu'il mentionne, c'est celle qui est aujourd'hui vénérée à Montaigu. Ce qui donne de la vraisemblance à cette tradition, c'est que, d'après Juste Lipse (*Diva Sichemiensis sivi Aspricolis : nova ejus beneficia et admiranda. Antwerpiae, 1620, in-4°*), la statue de la Vierge de Montaigu ayant été volée en 1580, un échevin de Sichem s'en procura une, en 1587, près d'une femme pieuse qui achetait aux pillards des églises leur précieux butin, afin de le dérober aux profanateurs. Comme la statue de la Vierge

---

(1) Voir planche II.

de la chapelle de Ten Eycken (c'est-à-dire : près du chêne) resta longtemps cachée, au dire de Mantelius, dans le bois où elle fut déposée en 1567, il est fort possible que ce soit celle qu'un échevin de Siehem obtint, en 1587, d'une femme Mantelius ne dit pas où était situé le bois dans lequel la statue fut mise en sûreté. Mais, en présence du peu de moyens de communication existant à cette époque, il est probable que ce n'était pas loin de la chapelle de Ten Eycken; et, à défaut de données certaines sur l'origine de la croix qui se trouve près de là, on peut raisonnablement supposer, me semble-t-il, qu'elle indique l'endroit où la statue fut déposée et puis dérobée, et qu'elle constitue un monument expiatoire de ce vol sacrilège. Comme elle a identiquement les mêmes dimensions que celle découverte dans la bruyère de Hasselt, qu'elle est tout aussi grossièrement taillée, on est autorisé à croire qu'elle date de la même époque, qu'elle est l'œuvre du même ouvrier et, enfin, qu'elle a été érigée également par le seigneur de Vogelsanck. Cette dernière supposition est d'autant plus plausible que le droit de désigner le desservant de la chapelle de Ten Eycken appartenait à ce seigneur.

» J.-A. BAMPES. »

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Construction  
et appropriation  
de presbytères.

La Commission a émis des avis favorables sur les travaux d'appropriation à exécuter aux presbytères de Hex (Limbourg) et de la paroisse de Saint-Julien, à Ath, ainsi que sur les plans des presbytères à construire à Loonbeek (Bra-

bant), Breedene et Molendorp, sous Breedene (Flandre occidentale), Orroir (Flandre orientale), Tilleur (Liège), Bruly de Pesches et Forville (Namur).

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

- A Munezwalm (Flandre orientale) : architecte, M. Van Hoecke-Peeters; Construction d'églises à Munezwalm, Heusy, Remersdael et Champlon.
- A Heusy (Liège) : architecte, M. Thirion;
- A Remersdael (même province) : architecte, M. Blandot;
- A Champlon-Ardenne (Luxembourg) : architecte, M. Bouvrie;

2° Le projet dressé par M. l'architecte Soubre pour la reconstruction de la tour de l'église d'Ougrée (Liège); Église d'Ougrée.

3° Le projet d'agrandissement de l'église de Vracene (Flandre orientale) : architecte, M. Serrure; Église de Vracene.

4° La proposition de construire deux chapelles aux côtés latéraux de l'église d'Uccle (Brabant). Pour s'assurer s'il n'y avait pas possibilité d'agrandir cette église vers le chœur, la Commission avait demandé à l'auteur du projet, M. Hansotte, un plan indiquant l'emplacement de l'édifice et des terrains avoisinants. Il résulte de l'examen de ce plan que la disposition de la voirie ne permet pas d'agrandir l'église de ce côté. La Commission regrette que la combinaison proposée soit la seule possible pour arriver à agrandir l'église d'Uccle. En effet, la construction des deux chapelles annexes aura de grands inconvénients au point de vue de l'éclairage du temple; de plus, ces chapelles seront d'un accès difficile.

Le Collège pense que, ainsi qu'il l'avait déjà fait remarquer, il serait préférable, dans l'intérêt même de la commune, qui est appelée à un grand avenir, d'ériger une seconde église sur l'une ou l'autre partie de son territoire ;

Chapelle  
du Saint-Sang,  
à Bruges.

5<sup>o</sup> Les plans dressés par M. l'architecte De la Censerie pour la construction à la chapelle du Saint-Sang, à Bruges, d'une maison pour le chapelain et le concierge. Ce projet, qui comprend, en outre, l'érection d'une tourelle ayant existé anciennement au-dessus de l'entrée de la chapelle, dénote de sérieuses études et a droit à des éloges. On a conseillé seulement à l'auteur de donner à l'étage supérieur de la tourelle un léger encorbellement qui ne fera qu'ajouter au pittoresque de la silhouette, conformément aux indications d'une aquarelle ancienne que l'artiste a communiquée au Collège ;

Ameublement de  
diverses églises.

6<sup>o</sup> Les plans de divers objets d'ameublement destinés aux églises : de Kiel, à Anvers, de Gits (Flandre occidentale), de Froyennes et de Kain (Hainaut), d'Athus (Luxembourg), de Senzeilles et d'Yves-Gomezée (Namur).

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

Réparation  
des églises de  
Limal, Thielt-  
N.-D., Woluwe  
Saint-Pierre, etc.

1<sup>o</sup> Sur les travaux de réparation qu'on propose d'exécuter aux églises de Limal, de Thielt-Notre-Dame, de Woluwe-Saint-Pierre et de Wackerzeel, sous Werchter (Brabant), de Marcinelle (Hainaut), de Sart (Liège) et de Meldert (Limbourg) ;

Eglise  
de Saint-Jean,  
à Poperinghe.

2<sup>o</sup> Sur le plan, dressé par M. l'architecte Van Ysendyck, pour la restauration de la tour de l'église de Saint-Jean, à

Poperinghe. Le projet soumis en premier lieu comprenait la reconstruction complète de cette tour, et la dépense était évaluée à 45,505 francs. Cette reconstruction ne parut pas indispensable, et la Commission crut devoir engager l'auteur à simplifier son projet, en conservant autant que possible la construction ancienne. Le nouveau plan, dont la dépense ne s'élèvera plus qu'à 24,175 francs a été approuvé, de même que les autres travaux à exécuter au chœur et aux deux chapelles adjacentes, au transept et à la façade nord ;

5° Sur le devis modifié (175,102 francs) des travaux de restauration à effectuer à l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde : architecte, M. Van Assche;

Eglise de  
N.-D. de Pamele,  
à Audenarde.

4° Sur le devis des travaux à exécuter, en 1874, à la tour de l'église de Saint-Bavon, à Gand. Ce devis s'élève à fr. 55,555-55, somme qui forme le complément du crédit de 100,000 francs accordé pour ce travail. Une somme de 50,000 francs sera encore nécessaire pour terminer l'entreprise : architecte, M. De Curte ;

Tour  
de Saint-Bavon,  
à Gand.

5° Sur l'estimation (22,156 francs) des travaux à effectuer en 1874, au vaisseau de l'église de Saint-Rombaut, à Malines : architecte, M. Vandewiele ;

Eglise de  
Saint-Rombaut,  
à Malines.

6° Sur le devis des travaux urgents à exécuter à la tour de l'église de Saint-Martin, à Chièvres : architecte, M. Mottrie.

Eglise  
de Chièvres.

— Le devis estimatif de la première série de travaux à exécuter à l'église de Saint-Médard, à Jodoigne, devis dressé par M. l'architecte Coulon, en 1865, et qui s'élevait à 41,000 fr., a dû être modifié et le total en est porté à 52,000 francs. Cette augmentation de 11,000 francs est justifiée par le renchérissement que les matériaux et la main-d'œuvre ont subi depuis la rédaction de l'évaluation primitive et par les

Eglise  
de Saint-Médard,  
à Jodoigne.

nouvelles détériorations survenues à l'édifice depuis 1865.

La Commission a émis l'avis que l'église de Saint-Médard revêt un caractère monumental et mérite des subsides extraordinaires pour sa restauration.

Eglise de  
Saint-Gommaire,  
à Lierre.

— On a soumis à la Commission la question de savoir s'il y avait lieu de démolir, en vue de la restauration de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, un des bâtiments qui y est annexé, et qui, placé en regard de la sacristie, sert de salle du chapitre. Après un examen attentif des lieux fait par des délégués à la date du 25 mars, le Collège ne croit pas pouvoir se rallier à cette proposition faite par le conseil de fabrique.

La démolition projetée n'a d'autre but que de permettre la réouverture complète d'une grande fenêtre ouverte de ce côté de l'église et qui a été murée jusqu'à une hauteur de deux mètres. Ce serait là exécuter un ouvrage dispendieux pour arriver à un résultat de peu d'importance.

La réouverture complète de la fenêtre n'est pas, en effet, nécessaire à l'éclairage de l'église, qui jouit d'un jour suffisant. Elle n'est pas même demandée en vue d'améliorer l'aspect de la décoration intérieure, car la fenêtre d'en face, du côté de la sacristie, est et doit rester murée.

Il est vrai que le remplissage en maçonnerie d'une partie de la fenêtre nord est d'un effet peu agréable, mais il se présente plus d'une combinaison pour habiller ces surfaces nues, soit en y plaçant un monument funéraire, soit en y suspendant un tableau, etc.

Quoiqu'il en soit, la raison invoquée est évidemment insuffisante pour justifier la démolition de la salle du chapitre, construction contemporaine de celle de la sacristie et dont



l'existence, comme magasin, pourra d'ailleurs rendre encore plus d'un service à la fabrique.

La fabrique a soumis aux délégués une autre proposition, celle d'enlever le maître-autel, qui n'est pas dans le style de la construction. Elle le remplacerait par un autel gothique qui permettrait la vue des verrières nouvelles dont elle a le projet de décorer les fenêtres de l'abside. Il n'y a pas lieu d'accueillir cette idée plus que la précédente.

Le maître-autel a, il est vrai, le défaut de n'être pas dans le style de la construction ; on peut ajouter qu'il n'a pas été fait spécialement pour l'église ; il a été acheté à Gand. Mais ce meuble, qui date de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, ne manque pas de style ni d'élégance ; on ne pourrait d'ailleurs l'enlever sans enlever en même temps les clôtures en marbre et en imitation de marbre de l'abside, qui forment avec le maître-autel un ensemble assez important. Le changement projeté comporterait donc un travail considérable et dispendieux, et l'on commencerait par perdre une décoration d'une certaine valeur, avant même de savoir si elle serait remplacée par une autre d'une valeur égale.

Il y a tout lieu de croire, du reste, que ce premier changement en amènerait d'autres, et qu'on en arriverait au remplacement de tout le mobilier de l'église, qui appartient presque tout entier au xvii<sup>e</sup> siècle, et auquel se rattachent plusieurs noms célèbres de notre statuaire, tels que ceux d'Arthus Quellyn, de Van Mildert, de Fayd'herbe, etc.

Il est impossible d'encourager ce système, qui mènerait à la fois à altérer gravement l'histoire de l'édifice et l'histoire même de l'art. Ce qui fait l'importance et le prestige de nos temples chrétiens, c'est qu'il a fallu pour les bâtir et les

meubler, les décorer, le travail de plusieurs siècles, et il est toujours intéressant d'y retrouver la trace des générations qui s'y sont succédé.

Enfin les changements proposés sont d'autant plus inutiles, qu'on ne pourrait même pas les apercevoir de l'intérieur de l'église par suite de l'interposition du jubé, qui ferme l'entrée du chœur.

Une seule proposition de la fabrique a paru acceptable. Lors de la restauration du jubé, cet édicule a été surmonté d'une sorte de pyramide travaillée à jour qui n'a jamais été dans les traditions des jubés gothiques. On voudrait enlever cette pyramide et rendre au jubé son couronnement le plus ordinaire, celui d'une croix triomphale entre les deux statues de la Vierge et de saint Jean. On ne peut qu'approuver cette idée, du moment que les ressources de la fabrique en permettront la mise à exécution.

Tour de  
Saint-Gommaire,  
à Lierre.

— M. le Ministre de la justice a demandé si la tour de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, n'exige plus aucune restauration. Les délégués qui ont visité l'église ont constaté que la restauration de la partie carrée de la tour reste encore à faire et qu'elle présente même un véritable caractère d'urgence. Il résulte des déclarations de M. le Bourgmestre de Lierre, présent à l'inspection, que des fragments de meneaux des grandes fenêtres se détachent journellement. Il importerait donc de mettre sans retard à exécution le projet relatif à cette partie de la restauration.

Eglise  
de Notre-Dame  
à Diest.

— Des délégués se sont rendus à Diest afin de se prononcer sur le point de savoir si l'église de Notre-Dame présente un caractère monumental qui justifierait l'allocation de subsides extraordinaires pour sa restauration. Ils sont

d'avis que, sans pouvoir être considérée comme un monument de premier ordre, l'église de Notre-Dame offre cependant un intérêt assez grand pour être rangée parmi les édifices de la troisième catégorie, en prenant pour base la classification adoptée pour les églises de la ville de Liège.

La construction, érigée en grès ferrugineux, paraît dater du XIII<sup>e</sup> siècle ; mais elle a subi, à diverses époques, des remaniements assez importants. La partie la plus intéressante est le chœur et le transept, où l'on remarque divers détails qui ne manquent pas de mérite, tels que chapiteaux à crochets, clefs de voûte sculptées et polychromées, etc. Le chœur, dont le fond est entièrement caché par un autel du XVII<sup>e</sup> siècle sans valeur artistique, se termine par une abside polygonale dont les fenêtres sont murées. Aux deux côtés du chœur se trouvent deux chapelles terminées par un mur plat percé de trois fenêtres en lancettes. Ces chapelles servent actuellement de sacristie et de dépôt, et les arcades qui les mettaient en communication avec le transept ont été remplies par une maçonnerie, à laquelle on a adossé les autels latéraux.

Les basses-nefs, qui ont subi des transformations assez notables, sont couvertes d'une voûte en maçonnerie avec nervures de pierre. La nef principale, séparée des bas-côtés par des colonnes cylindriques dont les bases et les chapiteaux paraissent avoir été modifiés, est couverte d'une voûte en plafonnage avec nervures de bois. On voit encore aux deux côtés de la tour, à la première travée des nefs latérales, des traces de deux porches saillants.

Le chœur a été récemment restauré à l'extérieur, et on se propose d'entamer prochainement la restauration des

pignons des deux chapelles latérales. Les délégués ont signalé dans les travaux terminés un défaut qu'il importera d'éviter pour l'avenir. Le parement de l'abside a été intégralement renouvelé ; les pierres mises en œuvres ont leur surface trop lisse et les assises sont trop régulières. Il conviendrait dans les travaux futurs de ne remplacer que les pierres trop défectueuses pour être maintenues, et d'imiter dans les pierres nouvelles la taille ancienne et l'appareil primitif, de manière à conserver à l'édifice tout son aspect et son caractère.

Eglise  
de Saint Sulpice,  
à Diest

— L'attention du Collège a été appelée récemment sur le danger que présenteraient deux colonnes de l'église de Saint-Sulpice, à Diest. Des délégués ont inspecté cet édifice le 9 avril, et, après un examen attentif des points signalés, ils ne peuvent partager les craintes exprimées quant à la solidité du monument.

On a fait remarquer que deux arcs-boutants prenant pied au même contre-fort à l'angle nord-ouest, appuyant la voûte du transept et celle de la grande nef, sont tombés à une époque que l'on n'a pu indiquer ; « grâce à un ancrage, — ajoute-t-on, — le mouvement inévitable en pareil cas a été en grande partie neutralisé. »

On se trompe en supposant qu'un ancrage a été placé pour neutraliser le mouvement qui eût pu se produire dans la construction après la chute des arcs-boutants. Il est vrai que deux ancrés relient entre eux les murs du transept nord ; mais il est à remarquer qu'elles ne se trouvent pas à l'endroit où elles auraient pu neutraliser un mouvement amené par la disparition des arcs-boutants dont il est question. Ces ancrés datent de l'époque même de la construction ; il eût été, en effet, impossible de les placer après coup à l'endroit où

elles se trouvent. Une preuve nouvelle de l'erreur commise à cet égard est fournie d'ailleurs par l'édifice lui-même. En effet, un système d'ancrage tout à fait analogue est placé au côté opposé du transept, là où les arcs-boutants sont restés debout.

Une autre question soulevée au sujet de la même affaire se rapporte aux arcs-boutants du chœur, entre le transept et les chapelles absidales dont, assure-t-on, l'architecte primitif n'aurait pas établi l'arc supérieur par suite de l'ajournement de la construction des trois chapelles rayonnantes qui devaient compléter l'édifice. Les délégués ne peuvent admettre les raisons invoquées quant aux causes de la non exécution de ce travail, puisqu'il n'existe aucune corrélation entre ces arcs-boutants et les trois chapelles qui devaient, d'après les plans primitifs, être construits au chevet du chœur. Ils sont d'avis que l'architecte avait eu tout d'abord l'intention d'établir des arcs-boutants doubles, mais qu'il a été amené à reconnaître que l'édifice, aux côtés latéraux du chœur, offrait une stabilité suffisante pour permettre de renoncer au deuxième arc projeté. L'exactitude de cette supposition paraît démontrée par ce fait, que les arcs dont il s'agit viennent buter les murs latéraux du chœur à la même hauteur que les arcs à double volée de la grande nef, et que les amorces du deuxième arc sont si rapprochées de la chape de l'arc existant, que si on le construisait, il viendrait pour ainsi dire s'appuyer sur l'arc inférieur.

*Le Secrétaire Général,*  
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*  
R. CHALON.

# LA SCULPTURE FLAMANDE

DU XI<sup>e</sup> AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.



## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

*Du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. — L'influence byzantine. — Le pupitre-aigle de Fontques, abbé de Lobbes. — Sculptures romanes à Saint-Servais et à Notre Dame, à Maestricht. — Porte de Sainte-Gertrude, à Nivelles. — Porte Montille, à la cathédrale de Tournai. — La chaise de Visé. — Les sculpteurs : Heimo, — Walcher, — Erlabold, — Adelard, abbé de Saint-Trond.*

Le sujet que nous avons à traiter prête par lui-même à trop de développements pour qu'il ne nous importe pas, avant de l'aborder, de le limiter strictement. Nous comptons ne nous occuper ici que de la statuaire proprement dite. Nous laisserons de côté la sculpture purement ornementale, les applications de l'art à l'industrie, et, à moins d'œuvres tout à fait capitales, les ouvrages de métal qui relèvent de l'orfèvrerie, de même que les petits travaux sur ivoire, qui appartiennent si souvent moins à l'art qu'à la curiosité. Par une raison analogue, nous renonçons à commencer cette histoire de notre statuaire par les produits gallo-romains. Tout curieux et intéressants qu'ils soient, ils ne s'élèvent pas à la perfection d'un art. Ils sortent évidemment pour la plupart de la main de l'ouvrier vulgaire. Nulle trace d'individualité; mais beaucoup de gaucherie et de monotonie; cela semble fait à la tâche, à l'aide de poncefs,

sans le moindre élan vers le beau, sans le moindre effort d'invention.

Il nous faudra remonter jusqu'au xi<sup>e</sup> siècle avant de trouver dans notre statuaire trace d'une conception originale.

L'art apparait cependant dès le ix<sup>e</sup> siècle. Mais pendant près de trois cents ans, il reste marqué d'une empreinte étrangère, celle de Byzance.

A quoi tient cette influence qui étonne d'abord, venant de si loin ?

Il faut évidemment tenir compte, en premier lieu, de l'immense ascendant qu'avait dû garder la capitale de Constantin. Le monde entier avait tremblé trop longtemps devant l'empire romain, pour que son prestige, qui subjuguait même ses vainqueurs, s'évanouit de sitôt.

Puis, Byzance n'était pas seulement la capitale de l'empire ; elle était devenue, après Rome et Athènes, la capitale des arts. N'avait-elle pas hérité de tous les chefs-d'œuvre antiques ? Ne regorgeait-elle pas des statues et des trésors de tout genre enlevés des temples de Rome, de la Grèce et de l'Asie ? Là furent pendant des siècles les maîtres et les modèles.

Byzance avait d'autant mieux conservé les traditions antiques qu'elle avait sur tous les autres pays de l'Europe l'avantage de n'avoir subi aucune invasion barbare. Ces traditions durent s'altérer, sans doute, sous l'influence de la religion nouvelle et de son mépris pour la beauté purement matérielle de la forme ; mais le goût natif dut persister, les principes grecs de choix, de proportion, de subordination des détails à l'ensemble furent maintenus, certains secrets de technique furent conservés, certains types se perpétuèrent.

La supériorité de l'art byzantin, durant des siècles, fut donc réelle. Quant aux étrangers, — et l'on pourrait presque dire quant aux barbares, — ils durent accepter d'autant plus aisément les modèles de Byzance, qu'ils y trouvaient, comme on l'a observé avec justesse, une richesse d'ornementation toujours admirée du vulgaire.

Reste à dire comment, à une époque où les communications étaient si rares et si difficiles, l'influence byzantine put rayonner à des distances si prodigieuses. Ce fait s'explique par les relations que notre pays n'avait cessé d'entretenir avec l'Orient. Au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, l'empereur d'Orient était encore le souverain nominal de tous les pays qui avaient composé le grand empire romain; c'est à lui que les opprimés avaient recours, et les chefs, quels qu'ils fussent, barbares ou romains, qui gouvernaient ces pays, faisaient grand cas de l'investiture donnée par le successeur de Constantin. C'est ainsi que Clovis accepta de l'empereur Anastase le diplôme de consul, avec un diadème orné de pierreries; le roi franc revêtit dans la basilique de Saint-Martin la tunique de pourpre et la chlamyde consulaire, et ceignit le diadème envoyé par Anastase, consacrant par là, jusqu'à un certain point, la suprématie de l'empereur d'Orient. Pépin le Bref, à l'imitation de Clovis, se mit directement en contact avec la puissance byzantine dans l'exarchat de Ravenne. Plus tard encore, on verra Charles le Chauve s'habiller à la mode des Grecs, malgré l'antipathie publique pour les parures étrangères, et Mezerai ira jusqu'à dire que le roi faisait peur aux chiens, qui aboyaient à son passage.

Charlemagne lui-même est sous l'influence byzantine, malgré la largeur de ses vues et si éloigné qu'il soit, par ses



goûts personnels, des idées et des habitudes de l'Orient (1). Il professait un grand mépris pour les costumes étrangers, si beaux qu'ils fussent : son accoutrement habituel, au dire d'Eginhard, différait peu de ceux des gens du peuple. Mais pour son costume de cérémonie, c'est autre chose. Il revêt à son couronnement la tunique, la ehlamyde et la chaussure de pourpre, telle que les empereurs byzantins la portaient, et c'est dans ce costume qu'une ancienne mosaïque le représente encore. Bien plus, il avait à son service, comme d'autres princes de sa race, un juif, dont la mission était de parcourir l'Orient pour y recueillir les étoffes précieuses.

En fait Charlemagne, plus qu'aucun d'eux, favorisa le développement des traditions byzantines. Les nombreuses ambassades qu'il échangeait avec l'Orient lui en rapportaient quantité d'objets d'art, jusqu'à des portes d'ivoire sculptées, des orgues et des instruments de musique de toute espèce. Il régla non-seulement le cérémonial de sa cour sur celui de Constantinople, mais encore la disposition de ses constructions palatines sur celles des résidences des autoocrates grecs, et pour orner le palais d'Aix-la-Chapelle, son Latran, il sollicita

---

(1) EGINHARD et le moine DE SAINT-GALL nous ont laissé plus d'un récit sur les mœurs rudes du grand empereur franc. L'histoire de ses chasses est caractéristique. Charles se fait un jeu d'y emmener les grands seigneurs qui sont venus le saluer en toilettes trop magnifiques. Ses invités sont vêtus d'habits surchargés de peaux d'oiseaux de Phénicie entourées de soie, des plumes naissantes du cou, du dos et de la queue des paons, enrichies de pourpre de Tyr et de franges d'écorce de cèdre; quant à l'empereur, il porte un grossier costume en peau de brebis. Inutile de dire le dévouement. Les seigneurs reviennent dans un état pitoyable, déchirés par les broussailles, trempés par la pluie, leurs habits rares ne sont plus que des haillons. Charles leur montre alors sa peau de brebis, qui a tenu bon, et les raille durement — « O les plus fous des hommes ! quel est maintenant le plus précieux de nos habits ? Est-ce le mien, que je n'ai acheté qu'un sou, ou les vôtres, qui vous ont coûté non-seulement des livres pesant d'argent, mais plusieurs talents ? »

du pape Adrien les marbres et les mosaïques du palais de Ravenne, cette ville toute byzantine.

Cet engouement pour l'Orient eut du moins cet excellent effet, dès Charlemagne, de donner aux arts un vaste essor. Un contemporain décrit la résidence impériale d'Ingelheim, près de Mayence. Peintres et sculpteurs ont contribué à l'envi à la décorer. Partout des fresques, conduites avec une logique qu'on souhaiterait à beaucoup de décorations monumentales de nos jours. La chapelle est ornée des scènes les plus importantes de l'Ancien et du Nouveau Testament. La salle du trône retrace les épisodes les plus saillants de l'histoire universelle, mis en regard de l'histoire franque. Ainsi, dès cette époque, la peinture ne se contente pas de parler aux yeux : comme aux grandes époques de l'art, elle s'adresse aux cœurs et aux esprits. — Pour la sculpture, on sait que la pratique en était fort bornée. L'hérésie des Iconoclastes avait, dès le commencement du viii<sup>e</sup> siècle, produit la ruine de la statuaire monumentale. Le schisme et les destructions avaient duré plus d'un siècle, pendant lequel les statuaires se réfugièrent en Italie. Même après la mort de Charlemagne, la grande sculpture ne s'était pas relevée; elle était arrêtée, comme l'architecture elle-même, par les guerres civiles et les invasions. Tout le travail du sculpteur se bornait donc alors aux menus ouvrages de l'ivoire, de la fonte et de la ciselure. Mais ces petits travaux du moins furent aussi encouragés que possible.

« Écoutez, dit un critique de nos jours, en parlant de Charlemagne (1), ce prince remuer dans son testament ce tas

---

(1) HERIS, *Mémoire sur l'école flamande de sculpture*.

de joyaux et ces tables d'argent et d'or niellées, qu'il distribue par sa volonté dernière comme il aurait pu faire des provinces de son empire; ou pénétrez, le jour de l'an, dans la salle du trône, pour admirer les bassins de vermeil tout remplis de pierreries que les seigneurs viennent déposer aux pieds de leur maître, et jugez du travail dévolu à l'art des orfèvres appelés à donner aux métaux précieux les formes les plus riches et les plus variées. Sous Louis le Débonnaire, le moine de Saint-Gall nous montre ce prince donnant aux églises des missels couverts de plaques d'or. Les comtes et les grands dignitaires ne devaient pas attacher moins d'importance aux joyaux et aux produits de l'orfèvrerie, car nous voyons jusqu'à des évêques oublier l'humilité chrétienne au point de garnir leur table de coupes d'or et d'argent enrichies de pierres précieuses. »

Il va sans dire, d'ailleurs, que l'art du ix<sup>e</sup> siècle imite les byzantins sans les perfectionner. L'élément barbare se laisse voir dans la disproportion des membres, dans l'exagération des têtes, dans l'énormité des pieds et des mains, dont les doigts allongés se retournent au dehors, et enfin dans la rudesse de l'exécution. L'art nouveau n'est pas près de naître; les manuscrits francs sont émaillés de grosses réminiscences de l'antique; c'est ainsi que dans leurs calvaires on voit apparaître Apollon et Diane pour personnifier le soleil et la lune. — Pas de progrès sensible dans la seconde moitié du siècle. Les proportions sont trop longues, les nus sont grossiers, l'ignorance anatomique est complète; les plis uniformes des byzantins ne sont pas même bien copiés et font place à des draperies d'un arrangement pénible et gauche. Vers la fin du siècle, on ne connaît encore que deux

noms de sculpteurs, *Tutilo* et *Hugues*. Tutilo, le moine de Saint-Gall, décorait de ses œuvres les basiliques de Mayence et de Metz, et son talent éblouissait tellement ses contemporains qu'on supposait que sa main était conduite par la Vierge en personne.

Au x<sup>e</sup> siècle, la sculpture subit un nouveau temps d'arrêt. Rien de plus simple, si l'on songe à la dislocation politique qui suivit la disparition de Charlemagne, aux invasions, aux guerres intérieures et surtout aux craintes universellement répandues de la fin du monde. L'art ne prospère alors qu'en Allemagne, grâce à la domination des empereurs de la maison de Saxe. En 972, l'empereur Othon II épouse la princesse grecque Théophanie. De là un accroissement de prestige pour l'influence byzantine. A dater de ce moment, les artistes grecs affluent dans l'Occident et dans le Nord. On en trouvait encore en Allemagne au xi<sup>e</sup> siècle; de même en Italie, où Didier, le célèbre abbé du Mont-Cassin, faisait venir des artistes de Constantinople, en 1068, pour exercer les enfants italiens à tous les arts libéraux et industriels; de même en France, où, d'après Emeric David, des sculpteurs grecs s'introduisaient dès le commencement du xi<sup>e</sup> siècle et fondaient des écoles. — Dans notre pays, nous avons le mystérieux peintre Jean, appelé de Byzance par Othon IV. Il avait exécuté dans le dôme d'Aix-la-Chapelle une fresque fort admirée, que le chroniqueur Gilles d'Orval vantait encore au xiii<sup>e</sup> siècle, bien que les couleurs en fussent déjà passées, et dont l'empereur Othon fut ravi au point qu'il fit don à l'auteur d'un siège épiscopal en Italie. Mais le peintre tenait médiocrement, paraît-il, à son évêché, qu'il ne tarda pas à quitter pour venir se fixer à Liège. Là il se lia avec l'évêque

Balderic, et lui inspira, au dire de la tradition, le projet de construire l'église Saint-Jacques, dont il peignit lui-même le chœur. Comme il résida à Liège pendant vingt ans, on peut penser que l'artiste byzantin ne fut pas sans influence sur la création de l'école liégeoise, qui devait si rapidement grandir.

C'est évidemment à l'influence byzantine qu'il faut reporter les sculptures en métal, d'un goût déjà très-avancé, qu'on mentionne dès le x<sup>e</sup> siècle dans les annales de notre pays et dont certains spécimens ressemblent fort à ce qu'on a désigné depuis sous le nom de *dinanderies*. Un des plus curieux, connu seulement par la tradition, est le pupitre-aigle (1) de Foulques, abbé de Lobbes en 971. Ce pupitre était garni de quatre lampes distribuées en forme de croix. Leurs réservoirs, fondus en cuivre, capricieusement ciselés et dorés, reposaient sur des bases d'argent. En avant se projetait un aigle, travail de fonte parfaitement doré, qui, à volonté, étendait ses ailes pour supporter le livre des Évangiles, ou les repliait. De même son cou, qui avançait et reculait alternativement, livrait passage à la fumée de l'encens qui brûlait dans son corps, sur des charbons cachés. La fonte, la ciselure, la mécanique avaient donc collaboré à cette invention raffinée, qui était à la fois un pupitre, un candélabre et un encensoir (2).

Au xi<sup>e</sup> siècle renaît enfin la statuaire monumentale. Le fatidique an 1000 a passé, et le monde, malgré les prophètes,

---

(1) Il est d'usage, dit DURAND DE MENDE (*Rationale divin. officiorum*, lib. IV, c. 24, n<sup>o</sup> 20) de lire l'Évangile sur l'aigle pour se conformer à ces paroles du psaume XVII : « Il a volé sur les ailes des vents. »

(2) TEXIER. *Dict. de l'orfèvrerie*.

n'a point péri. La confiance revient. De nouvelles constructions s'élèvent de tous côtés. L'activité artistique est immense.

Dans ce siècle, comme au suivant, les églises montrent déjà dans le tympan de leurs portes, des compositions et des sujets de bas-reliefs qui vont devenir typiques et qui seront consacrés par l'usage : — Jésus-Christ entouré des apôtres, — le Jugement dernier, — la Nativité, — les vierges sages et les vierges folles, — le pèsement des âmes, — les sept péchés capitaux, sous la forme de monstres, — et quelquefois même la légende du patron de l'Église. Sujets parfaitement choisis, comme on voit ; préface excellente pour préparer les fidèles, dès le seuil du temple, aux enseignements qu'ils recevront à l'intérieur. Il est frappant de voir à quel point les conceptions sont déjà ingénieuses ou profondes, alors que l'exécution est encore si rudimentaire.

La statuaire présente deux types très-distincts. L'un, court et rond, sans correction, sans style : c'est évidemment le fait de pauvres ouvriers, bégayant tant bien que mal les traditions oubliées de l'art romain, travaillant au hasard de leurs instincts naïfs. L'autre, apporté de Constantinople, où la statuaire s'était retrempée sous la protection de la dynastie macédonienne : des vêtements brodés de perles et de galons et enrichis de pierres précieuses, des chaussures pointues non moins richement ornées, voilà pour le costume ; des proportions longues, des cheveux détaillés avec minutie, des yeux retroussés vers les coins, des sourcils arqués, voilà pour les corps. — La recherche d'un art nouveau néanmoins est déjà visible. Dès la fin du xi<sup>e</sup> siècle, on s'applique sur les tombeaux à saisir la ressemblance individuelle et on l'obtient par le procédé du moulage.

A l'égard des ouvrages de la sculpture indigène de cette époque, ils sont encore rares. A peine si l'on trouve à signaler, comme particulièrement dignes d'attention, quelques portes d'églises romanes : — celles de Saint-Servais de Maestricht, de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et de la cathédrale de Tournai.

A Maestricht, deux portes romanes donnent accès dans une des nefs latérales de l'église de Saint-Servais. — La première a cela de remarquable qu'on y voit des figures humaines servir de piédestaux aux colonnes, tandis que des figures d'oiseaux servent de supports à l'archivolte. — Un bas-relief surmonte la seconde porte, presque pareille à la première : le Christ y est représenté dans sa gloire entre les quatre animaux évangélistiques. Ce bas-relief est d'une exécution sinon soignée, du moins ferme et nettement écrite. — On trouve également dans la même ville, à l'église Notre-Dame, qui offre de grandes analogies avec Saint-Servais, un chapiteau que recommandent des particularités plus curieuses. La composition représente la Vierge recevant une sculpture des mains d'un personnage sur lequel les archéologues ne se sont pas encore mis d'accord ; les uns veulent y reconnaître l'architecte de l'église ; les autres, sans aller si loin et avec plus de vraisemblance, y voient le statuaire lui-même. Quoi qu'il en soit, architecte ou statuaire, et c'est ici le point intéressant, l'artiste nous a transmis son nom en même temps que son image : HEIMO. L'inscription se lit au bas de la figure. Rien à dire d'ailleurs de la sculpture même, encore barbare (1).

---

(1) V. SCHAEPKENS, *Les Monuments de Maestricht*. HELBIG, *Hist. de la peinture au pays de Liège*, etc.

La porte de Nivelles, bien que d'un travail non moins primitif à certains égards, est peut-être d'un goût supérieur. Sur le linteau sont représentées trois scènes de l'histoire de Samson, allusion usitée, comme on sait, aux mystères de la passion et de la résurrection du Christ. — 1° *Samson trahi par Dalila* : c'est le Christ trahi par le peuple juif et vendu, comme l'athlète hébraïque, pour de l'argent ; 2° *Samson vainqueur du lion* : c'est le Christ vainqueur du génie du mal ; l'église sort triomphante du tombeau de Jésus comme les abeilles de la gueule du lion vaincu ; — 3° *Les Philistins crevant les yeux à Samson* : personnification de l'incrédulité, qui n'a pas reconnu le Christ à ses miracles. — Deux statues appliquées aux colonnes complètent cette allégorie sacrée. L'une est *Samson enlevant les portes de Gaza*, nouvelle allusion au Christ, qui a détruit les portes de l'Enfer ; l'autre *Samson ébranlant les colonnes du temple de Dagon* et étendant ses bras par un mouvement que Jésus répétera sur la croix. — Ici encore, il faut bien le dire, l'exécution n'est pas à la hauteur de la conception. Bas-reliefs et hauts-reliefs sont d'un faire également sauvage. Mais la partie purement ornementale de la composition doit être remarquée ; nous voulons parler des rinceaux qui décorent les deux montants de la porte, enroulements de vigne, où sont enfermés une chèvre, un oiseau, un centaure, un vendangeur ; nouvelle allégorie, d'un sens mystique, figuration résumée du zodiaque, qui symbolise lui-même la vie universelle. Quoi qu'il en soit, toute cette ornementation est admirablement comprise, aussi bien pour la valeur des saillies que pour le goût de la forme. Ce goût dans l'ornement est le meilleur héritage que les Byzantins auront reçu des



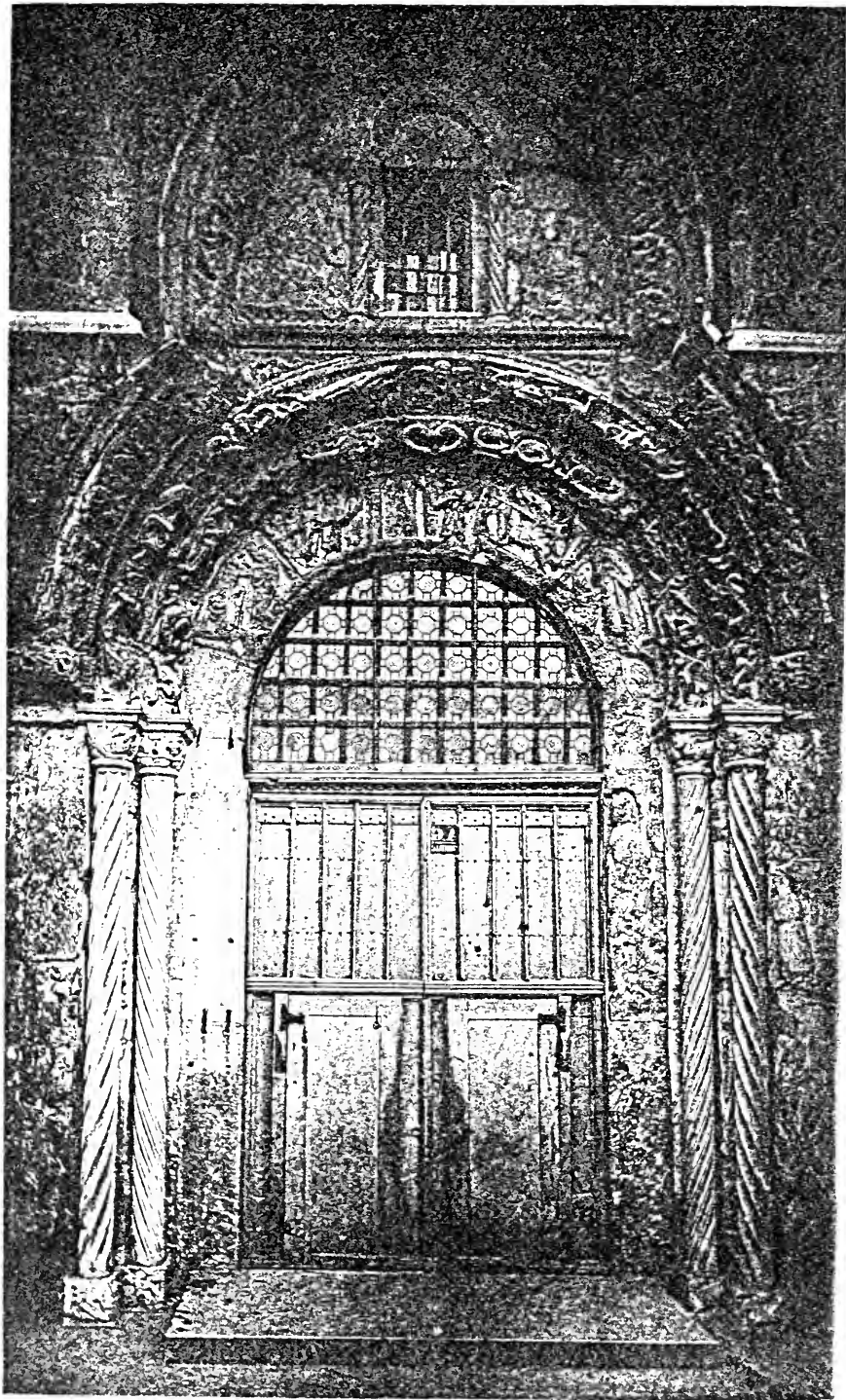


Photo typée par M. J. Van der Auwera

PORTE MANTILLE.

Église de la Madeleine, Bruges.



Grecs, dont ils se sont si bien approprié les rinceaux, les entrelacs et les motifs divers tirés de la nature minérale ou végétale (1).

Restent les deux porches latéraux de la cathédrale de Tournai. Leur décoration est, sans contredit, ce que la statuaire du XI<sup>e</sup> siècle, dans notre pays, a laissé de plus considérable.

Il faut citer surtout, comme le mieux conservé, le porche nord, connu sous le nom de *porte Mantille* (2).

Le porche se couronne de deux arcs, dont l'un, à plein cintre, s'insère dans l'autre, dessiné en trèfle. Tous deux se contournent de bandes brodées d'une série de sujets sculptés.

Que représentent ces sujets? Les versions sont fort diverses. Dans certains groupes de guerriers à casques pointus et à cottes de mailles, les uns découvrent David terrassant Goliath; les autres, saint Pierre coupant l'oreille à Malchus. — Ailleurs le vainqueur rentre dans la cité portant la tête du vaincu. Mêmes controverses. Est-ce David chargé de la tête de Goliath? ou n'est-ce pas quelque épisode de l'histoire des Mérovingiens? — Un bas-relief plus compliqué renferme cinq personnages. Un d'eux, coiffé d'une couronne et couvert d'un manteau brodé de franges et de fourrures, est suivi d'une femme en robe flottante, aux cheveux longs

---

(1) Voir, sur la porte de Nivelles, les notices de MM. le chanoine Bock et Alvin, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. D'après M. Ch. Piot, des portes semblables existent à Remagen, Grossenlinder, Dinant, etc. Celles de Dinant sont malheureusement indéchiffrables ou peu s'en faut. Des dessins des deux autres portes ont été publiés par le *Verein von Alterthumsfreunden in dem Rheinlande*.

(2) V. LEMAISTRE D'ANSTAING, *Recherches sur l'église cathédrale de Tournai*, I, p. 296, et B. DU MORTIER fils, *Études sur les monuments de Tournai*, p. 45

et divisés en tresses. Ici les doutes cessent. On reconnaît à toute évidence le roi Chilpérie et la reine Frédégonde. Ils sont suivis d'un prélat portant une sorte de bâton pastoral ou *lituus* et escorté de deux prêtres, qui ne peut être que l'évêque Chrasmer. Il introduit le roi dans la cité, et ce qui doit faire accepter cette version, c'est que, sous cette même porte, sur des chapiteaux, on trouve deux têtes de guerriers couronnés, qui sont probablement celles des anciens chefs francs, bienfaiteurs de l'église. « Car leur mémoire, fait observer M. Lemaistre d'Aunstaing, l'excellent historiographe de la cathédrale, est partout présente dans l'église; elle est peinte sur les vitraux du chœur, elle est sculptée au fronton de ses portails, elle est conservée dans les rimes et les légendes de ses archives, elle est aussi célébrée dans les chants pieux et les hymnes de sa reconnaissance. C'est ce qui explique pourquoi l'église passait pour avoir été primitivement de fondation royale. » — N'oublions pas un cinquième bas-relief de la même bande, celui-même auquel la porte a emprunté son nom. La composition très-mutilée laisse entrevoir deux personnages, dont l'un debout semble présenter la main à l'autre, gisant par terre. Un vieil auteur signale cette scène comme représentant la guérison de l'aveugle Mantilius par l'évêque Éleuthère.

Dans les bas-reliefs qui tapissent les autres bandes, on trouve encore quelques particularités, — des monstres variés, oiseaux à queues de serpent, quadrupèdes avec ailes et griffes d'oiseaux, — une tête emblématique figurant la Ruse, tête de vieillard sur un corps d'oiseau de proie que termine une queue de serpent, — une fileuse tenant une quenouille de la main droite, tordant son fil de la main gauche (la parque

Clotho? ou la matrone prudente et travailleuse de l'Évangile?) — une femme armée d'une corne d'abondance, — des guerriers avec cottes de mailles, longues épées, éperons énormes, — et jusqu'au vieil apologue du loup et de la cigogne. Que faut-il croire des interprétations de tout genre données à ces thèmes divers? Il serait oiseux de les discuter dans un travail de critique purement artistique. Nous ne les citons que pour donner une idée de la riche et capricieuse fantaisie, qui, avant même que l'art gothique ne fût né, régnait déjà dans l'art chrétien. — Au point de vue de la plastique pure, le morceau le plus important de la porte Mantille est, pour nous, la décoration de ses pilastres, bien que, pensons-nous, ils ne se présentent pas sous leur premier aspect. Il y a quelques années, la porte a été restaurée. On a placé de chaque côté, sous ses chapiteaux, des colonnes torsées accouplées, derrière lesquelles apparaissent, — comme furtivement, — les figures de ses pilastres. Il nous paraît malaisé de croire que ces figures aient été faites pour être ainsi dissimulées, et l'on peut se demander si, au lieu de colonnes, il n'y avait pas lieu de se contenter ici de simples culots pour supporter la retombée des arcs. La plupart des arabesques et des personnages des pilastres ont disparu; toutefois, sur le pilastre de gauche, on voit encore une femme en longue robe et armée d'une lance effilée, dont elle frappe un guerrier placé plus bas et comme sous ses pieds. Celui-ci est debout et couvert d'un bouclier pointu et d'une cotte de mailles étroite qui descend jusque sur ses pieds comme un fourreau. Dernière allégorie, expliquée d'ailleurs par une inscription : l'humilité terrassant l'orgueil.

Tout l'ensemble de cette décoration est d'une richesse originale et magnifique. L'exécution en est des plus curieuses. Les figures, tout en projetant sur le mur une forte saillie, sont aplaties et couvertes de nombreuses entailles, qui, comme on l'a fait justement observer, les font ressembler plutôt à de la gravure qu'à de la sculpture ; c'est le même procédé primitif qu'on retrouve dans les compositions qui décorent les portes de bronze de Saint-Paul hors des murs, à Rome. En simplifiant l'exécution, en écrivant plus nettement les formes, ces entailles ajoutent à l'effet. On trouve ici l'accent à la fois sauvage et puissant des sculptures assyriennes réduites aux traits essentiels, exprimées gauchement, mais énergiquement, et donnant l'impression d'une grande force enchaînée. Que manque-t-il, en effet, la plupart du temps à l'art primitif, si souvent plein de caractère et même de grandeur ? Une seule chose : la liberté. C'est là le progrès définitif.

Pour en finir avec nos sculptures du XI<sup>e</sup> siècle, il faudrait citer encore la châsse de Visé. Ses bas-reliefs, qui représentent les principaux épisodes de la vie de saint Hadelin, sont parfois d'une composition assez compliquée et d'une exécution relativement savante. Nous n'entrerons pas dans la description détaillée de ces scènes, dont l'une nous montre le fameux maire d'Austrasie Pépin de Herstal arrêtant Hadelin dans sa retraite. Il nous suffira de renvoyer le lecteur à la consciencieuse monographie de feu M. Lavalleye (1), qui signale à juste titre la châsse de Visé comme une œuvre des plus remarquables par la naïveté du dessin, la richesse de

---

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 455.

l'ornementation, l'exactitude des costumes, les attitudes des personnages.

Il y aurait aussi à citer un certain nombre de fonts baptismaux qui datent de la même époque. Mais ils sont loin d'offrir le même intérêt, et leurs sculptures, grossièrement façonnées, ne sont guère curieuses que par le sujet et au point de vue de l'iconographie.

Bornons-nous à enregistrer, avant de finir, trois noms d'artistes qui se rencontrent avec *Heimo* dans cette première phase de notre statuaire. Ces artistes sont des prêtres. De 1048 à 1064, l'évêque Lietbert rebâtit à Cambrai l'église du Saint-Sépulchre. « Il employa à la sculpture *Walcher*, archidiaque de son église, et *Erlabold*, qui avait fait le voyage de la terre sainte. Avec le ciseau et le trépan, dit l'historien, ces artistes savaient donner la vie à la pierre : *Subulis et acutis.... componebant lapides vivos*. Ils placèrent dans le cloître une représentation des saintes femmes au sépulchre, qui dût être, dit Emeric David (1), un de ces monuments de sculpture colorée où l'on voyait les mystères au vif. » — Essai de réalisme. Nous voilà déjà, comme on voit, en progrès marqué sur la statuaire de la porte Mantille, avec son exécution conventionnelle et ses entailles de fantaisie.

*Adelard II*, natif de Louvain, élu abbé de Saint-Trond en 1055, orna son église d'une grande quantité d'argenterie, de croix avec la figure du Sauveur et d'autres images ; mais il ne se bornait point, comme Lietbert, à employer des artistes, il était lui-même sculpteur et peintre : *Non ignarus de sculpendis pingendis que imaginibus*. Ayant laissé s'affaiblir la

---

(1) EMERIC DAVID, *Tableau historique de la sculpture française*, p. 40.

discipline de son monastère, il en fut puni, d'après les chroniqueurs, par la perte de la raison, qu'il recouvra au tombeau de l'évêque Wilbold, dans le monastère de Saint-Laurent, à Liège. Peut-être est-ce à lui qu'il faut attribuer l'exécution compliquée d'un magnifique autel portatif, que Martène (1) désigne comme s'étant trouvé dans ce monastère. Il était en bronze doré et orné des figures des douze apôtres en *ivoire*. Une inscription, gravée sur le bord, constatait qu'il avait été dédié en 1061.

J. ROUSSEAU.

---

(1) MARTÈNE, *De antiquis eccl. rebus*, lib. II, cap. XVII.

---



# LES TUMULUS DE LA BELGIQUE

(DEUXIÈME ARTICLE).

---

## I.

L'article publié par le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XII, p. 153, au sujet des tumulus de la Belgique, a reçu très-bon accueil à l'étranger.

Depuis la mort du grand promoteur des études archéologiques, le regretté de Caumont, le *Bulletin monumental* est dirigé par M. de Cougny, que M. de Caumont lui-même avait désigné comme son successeur, en lui léguant le soin de continuer l'œuvre si bien entreprise.

Or le digne remplaçant de M. de Caumont a daigné remarquer, dans l'EXCELLENTE REVUE BELGE (1), le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, l'article intitulé : *Les tumulus de la Belgique*; il en a donné des extraits très-étendus dans une des dernières livraisons du *Bulletin monumental* (2).

---

(1) Il doit être permis de constater ici les citations de cette publication faites à l'étranger d'une manière avantageuse; on peut citer, dès 1864, l'illustre GERHARD, dans ses *Archaeologischer Anzeiger*, et, dans les derniers temps, l'*Archiv für Anthropologie*, de Brunswick, la *Revue archéologique*, de Paris, les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, de Bonn, le *Bulletino dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, de Rome, etc., etc.

(2) *Bulletin monumental ou collection de mémoires sur les monuments historiques de la France*, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments nationaux, et dirigé par M. DE COUGNY, 1875, XXXIX<sup>e</sup> volume de la collection (5<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> volume), n<sup>o</sup> 6, pp. 590 à 593.

A la suite de ces extraits, M. de Cougny met en relief la circonstance que les tertres funéraires, formés de terres amoncelées (*agger*), étaient d'ordinaire surmontés d'une colonne ou d'une stèle.

« M. Schuermans, dit M. de Cougny, prouve l'existence de cet usage par de nombreux passages empruntés aux auteurs latins, que je crois inutile de reproduire; il suffit que le fait soit constaté et reconnu (1). »

M. de Cougny continue : « La déduction logique que l'on peut tirer du ..... mémoire que je viens d'analyser, me semble être celle-ci : s'il est clairement établi, comme nous venons de le voir, que les tumulus de la Belgique remontent au temps de l'occupation romaine, et que l'usage d'élever des tertres artificiels sur les restes de certains personnages se soit perpétué jusqu'à l'époque impériale, pourquoi n'en aurait-il pas été de même en Gaule? »

M. de Cougny cite à ce propos les fouilles effectuées en Bretagne, vers 1862, par M. du Chatellier, l'exploration d'un tumulus de Locmariaker, par M. Galle, qui, celles-là comme celle-ci, avaient fourni des antiquités romaines très-caractérisées : il rappelle à ce sujet que M. de Caumont se demandait si ces découvertes ne devaient pas donner beaucoup à réfléchir et ne restreignaient pas singulièrement le champ de l'archéologie celtique incontestable, et qu'il ajoutait : « Reste à voir si les Romains n'ont pas fouillé les tumulus et n'en ont pas fait eux-mêmes un lieu de sépulture (2)? »

(1) On souligne ces mots parce qu'en Belgique on a fait quelque part une réserve à ce sujet; mais il ne paraît pas qu'elle soit destinée à recevoir une suite. On se borne donc à en donner acte (comme on dit en termes de palais, pour les réserves de ce genre).

(2) *Bulletin monumental*, XXVIII, p. 185.

A la question ainsi formulée par M. de Caumont fut faite, comme le rappelle M. de Cougny, une réponse de M. Castan (1), qui n'admettait pas que les découvertes opérées en Bretagne pussent autoriser « le scepticisme de M. de Caumont à l'endroit des résultats certains à attendre de l'étude des antiquités celtiques. » Pour M. Castan, la vérité se trouve exclusivement dans l'hypothèse finale, à savoir la superposition d'incinérations gallo-romaines à des sépultures purement celtiques, et il citait des faits à l'appui, pour démontrer que, loin de constituer une anomalie, c'était là « une pratique constante des Gaulois nouvellement soumis. »

A ce sujet, M. de Cougny fait observer avec raison que, loin de prouver l'abandon du mode tumulaire à l'époque gallo-romaine, le fait de la superposition d'une incinération à une sépulture celtique démontrerait, au contraire, la persistance de cet usage. « S'il eût été complètement délaissé, pourquoi certains Gaulois auraient-ils, jusqu'au iv<sup>e</sup> siècle, fait déposer leurs cendres dans les tumulus, au lieu de les placer dans les cimetières, conformément à la coutume généralement adoptée? De l'étude des faits ci-dessus constatés doit ressortir, ce me semble, cette conclusion : en même temps que les Gallo-Romains, en majeure partie, déposaient leurs urnes cinéraires dans les cimetières et le long des voies publiques, d'autres les renfermaient dans des tumulus déjà occupés, sépultures de famille selon toute vraisemblance, ou, à leur défaut, dans des tombelles spécialement élevées à leur intention, comme celles de Rosmeur, de Poulguen, de Locmariaker et de Belgique. »

---

(1) *Bulletin monumental*, p. 368.

M. de Cougny, qui ne nie pas, loin de là (comme on vient de le voir), les superpositions de sépultures d'âge différent, invoque, à propos de la coutume d'enterrer en d'anciens tumulus, le capitulaire de Charlemagne qui ordonne de porter les corps des Saxons chrétiens dans les cimetières de l'Église et non *ad tumulos paganorum*; il ajoute que Lubbock et Bateman citent des exemples semblables en Angleterre.

Il n'en constate pas moins que, même en France et, qui plus est, même en Bretagne, où l'on s'était accoutumé à ne voir que des restes de la civilisation antéhistorique, une certaine quantité de tumulus a pris définitivement place dans la période historique, ainsi que l'insinuait M. de Caumont dès 1862.

Quant au nombre d'anneaux qu'il faut remonter dans la chaîne des siècles pour retrouver l'origine de l'inhumation tumulaire en Gaule, c'est là, pour M. de Cougny, une question que l'on ne saurait aborder, même hypothétiquement, dans l'état actuel de la science; il aurait pu ajouter que la série de ces anneaux est innombrable et naturellement très-enchevêtrée; car, chez tous les peuples, même chez les Grecs, comme le remarque justement Beulé (1), les collines (*tumuli*) ont fourni des modèles aux tombeaux.

M. de Cougny termine son travail par cette question : « Comment se fait-il que la Belgique n'offre pas de tumulus, c'est M. Schuermans qui nous l'apprend, antérieurs à l'occu-

---

(1) *Principes de l'art grec avant Périclès*, p. 45.

ISIDORE de Séville, après avoir dit (XV, 11, 4) que les grands étaient ensevelis sous des montagnes, ajoute : « *Iude tractum, ut super eadavera aut pyramides fierent, aut ingentes columnae collocarentur.* »

pation romaine? Espérons que cet archéologue ..... abordera la solution de ce problème dans l'un des prochains numéros du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*. »

A une invitation aussi gracieuse, il est impossible de ne pas faire un accueil empressé.

Voici la statistique de nos tumulus :

Dans plusieurs parties de notre pays, il en existe de dimensions tout à fait médiocres, ayant tout au plus 1 mètre à leur point le plus élevé : ces tombelles appartiennent presque toutes à la catégorie des sépultures dites germaniques; on y découvre des urnes grossières portant quelques dessins géométriques gravés; certains menus objets en bronze se trouvent en même temps, comme épingles, pinces à épiler, bagues, etc.; le fer, s'il en existe, y est rare. Telles sont les nombreuses sépultures découvertes dans la Campine.

Les seules tombelles de cette catégorie qui, en Belgique, aient été rapportées à la civilisation gauloise, et qui sont adoptées comme telles par les savants français (1), sont les tombelles de Louette-Saint-Pierre et de Gedinne (partie méridionale de la province de Namur), fouillées par MM. Dujardin et Gravet (2); quoique ces archéologues aient prudemment donné aux sépultures fouillées par eux le nom de gallo-germaniques, les épées et « rasoirs » qu'on y a découverts sont tout à fait semblables aux armes et instruments du même genre trouvés, par exemple, dans les sépultures

---

(1) Alex. BERTRAND, *Les tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert*, p. 29.

(2) *Ann. de la Société archéol. de Namur*, IX, p. 59.

dites gauloises de la Bourgogne, où l'on a rencontré aussi des objets étrusques datant de quatre ou cinq siècles au moins avant l'ère chrétienne (1).

Quant à la sépulture étrusque d'Eygenbilsen, qu'on pourrait être tenté de rapporter à la même catégorie, à raison de la présence d'objets de ce dernier genre, — il est bon de le noter ici en passant : — cette sépulture n'était pas recouverte d'un tumulus, et M. Alex. Bertrand, qui avait avancé le contraire (2), a rectifié son erreur à cet égard dans une publication postérieure (3).

L'usage des petits tertres, pour les sépultures de personnages secondaires, a bien continué à exister en Belgique pendant l'époque romaine; seulement l'élévation de ces diminutifs de tumulus dépasse parfois celle de nos tertres germaniques ou gaulois; elle atteint jusqu'à 1<sup>m</sup>50 ou 2<sup>m</sup>00, circonstance due peut-être à la nature moins sablonneuse du sol où on les retrouve ou à la moins grande antiquité de ces monuments.

Un de ces tertres belgo-romains, fouillé à Ellezelles, près de Renaix, par M. Joly (4), au milieu d'une nécropole qui est évidemment tout entière de la même époque, a présenté une particularité bizarre, qui doit être rappelée ici : de même

---

(1) BERTRAND, l. cit., pp. 528, 544, etc.

(2) *Revue archéologique*, 1875, 1<sup>er</sup> semestre, p. 564.

(3) *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1875, p. 554.

(4) *Messager des sciences historiques*, 1845, pp. 100 et 102. Voy. aussi DE FÉRUSAC, *Bulletin des sciences historiques*, 1824, II, p. 75; *Ann. Cercle archéol. de Mons*, VI, p. 159; *Commis. roy. des monum., Bull. du Comité de la prov. de Brabant*, p. 44, etc.

Le *Journal des Beaux-Arts*, 1861, p. 1771, rapporte aussi l'étonnement des savants français au Musée de Namur, où des silex taillés se trouvent à côté d'armes en fer, provenant des mêmes tombeaux que ceux-ci.

que, paraît-il, en France, on a trouvé dans une sépulture du Finistère (1) des hachettes en silex poli avec des vases romains, de même, autour d'un dépôt mortuaire incontestablement romain, la sépulture d'Ellezelles a offert un cercle d'instruments en pierre polie disposés avec intention. C'est là un exemple de mélange d'instruments de diverses époques dû peut-être aux traditions religieuses ; il semble qu'il faut tenir compte du fait et de sa cause dans l'étude ultérieure de la question.

Mais les tumulus dits gaulois de la Bourgogne, comme ceux qu'on a appelés les tumulus celtiques de la Bretagne, ont de vastes proportions ; leur hauteur verticale est parfois de 10, 12 mètres et même davantage ; ils ont un périmètre proportionné. Or, en Belgique, les tertres artificiels de dimensions semblables où des fouilles ont produit un résultat, — et ils sont nombreux, — ont tous, sans exception aucune, révélé des sépultures de l'époque romaine.

Et ces sépultures romaines ont bien évidemment été les premières et les seules qui aient été effectuées à l'endroit où le tumulus s'est élevé ; car, pour un grand nombre de ces sépultures (2), la première opération a consisté à creuser une fosse au-dessous du niveau de la campagne environnante, niveau encore très-reconnaissable aujourd'hui dans la terre de remblai jetée ensuite au-dessus. Cette terre de remblai s'est uniformément tassée sur toute la surface recouverte, sauf dans la fosse du caveau, où les terres (effondrées ou jectisses) sont beaucoup plus meubles, de manière à n'adhérer

---

(1) *Congrès archéologique de France*, XXX<sup>e</sup> session, p. 568.

(2) Notamment les tumulus de Fresin, Walsbetz, Overwinden, Niel-Saint-Trond, Aveemes, Celles, Cortil-Noirmont, etc.

que faiblement aux parois verticales et se coupant à angle droit, faites par les bèches romaines et encore parfaitement nettes aujourd'hui.

Dans de semblables conditions, le caveau souterrain, une fois fermé par un remblai superposé, ne peut plus guère se rouvrir pour une nouvelle sépulture; de même un tumulus d'une époque antérieure étant donné, par hypothèse, avec cette construction, il ne serait plus possible de pénétrer jusqu'au cœur du tertre, soit par une galerie latérale, soit par le sommet, pour creuser, sous le niveau ancien, une fosse profonde avec ses parois verticales et se coupant à angle droit (1). Évidemment si pareil labeur était même possible au prix d'énormes efforts dont la trace persisterait sans aucun doute, on n'en comprendrait pas l'utilité : n'eût-il pas été plus simple d'élever un tumulus nouveau, ou d'enterrer seulement dans la partie supérieure? Les inhumations postérieures, s'il y en a eu dans un tumulus préexistant, ne devront donc jamais être recherchées que dans la partie du remblai placée au-dessus du niveau ancien (2).

---

(1) D'après des renseignements de M. Cam. VAN DESSLE, il y aurait eu plusieurs sépultures distinctes, sous le niveau ancien, dans le tumulus de Cortil-Noirmont : le travail de ce jeune savant, actif et intelligent explorateur des antiquités de la Belgique, nous fera connaître s'il ne s'agit pas de fosses creusées côte à côte pour des personnes mortes dans un même événement et recouvertes d'un seul tumulus.

(2) Il existe de ces inhumations postérieures faites dans les temps modernes : ainsi le tumulus placé entre les deux autres du groupe des *Dry Tommen*, à Fresin, a servi au siècle passé à l'inhumation sur place d'un criminel supplicié au haut du tertre. Ce tumulus, placé à la limite de deux juridictions, et même contesté entre elles, servait de lieu d'exécution, *Galgenberg*.

Voy. exemple semblable à Seron (*Ann. Soc. archéol. de Namur*, IV, p. 20).

Ainsi encore la tombe de Noville, à quelque distance de la station de Fexhe, est surmontée d'un cippe indiquant une sépulture particulière datant de quelques années (à gauche du railway vers Bruxelles).



Il résulte de tout cela que les tumulus de grandes dimensions établis en Belgique (sans doute les monuments principaux de cimetières belgo-romains situés aux alentours) ont été érigés à la date des dépôts funéraires qu'on y trouve, date qui a été déterminée ci-dessus (1), et qui est encore confirmée par les fouilles récentes faites en Belgique dans les tombes de Marcinelle (Hainaut) (2), d'Avennes, de Celles, de Blehen (Liège) (3), de Cortil-Noirmont (Brabant) (4), etc.

Les dates révélées par ces tombes (1<sup>er</sup> et 11<sup>e</sup> siècle après J.-C.) concordent assez bien avec les dates des monnaies trouvées en Angleterre dans les tumulus de Bartlow-Hills (5), si importants comme points de comparaison pour les nôtres, et même avec celles des tumulus romains de France : M. de Caumont (6) a positivement fait remarquer que ceux-ci, dont il a reconnu l'existence (indépendamment de ceux qu'il considère comme celtiques ou gaulois, etc.), sont tous, en France, de l'époque des premiers Antonins, au plus tard.

En ce qui concerne la France, on peut ajouter aux faits déjà constatés par M. de Caumont et par le *Bulletin monumental*, une assez grande série de tumulus qui, par les monnaies découvertes, et pour quelques-uns par l'absence d'antiquités antérieures, semblent pouvoir être rapportés à

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, p. 506, note 3, et X, p. 277.

(2) *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement administratif de Charleroy*, I, p. 14.

(3) MM. le comte Georges DE LOOZ et l'abbé KEMPENEERS, qui ont opéré ces fouilles, en rendront respectivement compte sous peu dans le *Bulletin*, soit des *Comm. roy. d'art et d'archéol.*, soit de l'*Institut archéol. liéq.*

(4) Fouilles dirigées par M. Cam. VAN DESSEL, dont il présentera le compte rendu au Comité du *Bulletin*.

(5) *Archaeologia*, XXV, p. 9; XXVI, pp. 505 et 574. Voy *ibid.*, XVI, p. 574.

(6) *Abécédaire. Ère gallo-romaine*, pp. 40 et 535.

l'époque romaine (1). Il y a là un sujet d'études qu'on ne peut ici qu'effleurer.

La question posée par M. de Cougny doit donc, en ce qui nous concerne, recevoir la solution que voici :

La Belgique offre bien des tombelles en terre rapportée antérieures à l'occupation romaine, mais ces tombelles, soit germaniques, soit gauloises, sont de simples tertres de dimensions exiguës et non des amoncellements de terre laborieusement accumulés.

Un des signes les plus caractéristiques chez nous de l'époque romaine, c'est l'existence d'immenses tumulus s'échelonnant à des distances assez égales, le long de la grande voie romaine qui traversait notre pays et le long de ses ramifications.

Ces tumulus, surtout en Hesbaye, présentent la circonstance, non signalée ailleurs, de caveaux creusés dans la terre même, au-dessous du niveau, et c'est même là une particularité si exceptionnelle que, jusqu'aux fouilles de ces dernières années, on érigeait encore en règle, chez nous, même dans les publications officielles (2), que jamais dans les fouilles il ne faut travailler au-dessous du niveau.

---

(1) SCHWEIGHAEUSER, *Mém. sur les antiq. rom. de la ville de Strasbourg*, p. 48; *Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, 1849, p. 55; *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 1857, p. 58; 1862, p. 66; *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1852, p. 556; VI, p. 599; 1857, pp. 299 et 300; *Congrès archéologique de France*, XXIX<sup>e</sup> session, p. 526; XXX<sup>e</sup>, pp. 568 et 569; XXXI<sup>e</sup>, pp. 594-595; BATAISSIER, *Histoire de l'art monumental*, p. 519, etc., etc.

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XVI (1849), 1<sup>o</sup>, p. 477.

En Danemark, cette particularité est aussi signalée comme tout à fait exceptionnelle dans la sépulture de Mammen (*Mém. de la Société roy. des antiq. du Nord*, 1869, pp. 256 et 259).

Parmi les différentes pratiques d'enterrement sous les tumulus que mentionne BATAISSIER, *l. cit.*, p. 519, ne figure pas le mode belge.

Une particularité semblable se reproduisant dans une série de monuments placés à proximité les uns des autres, indique, semble-t-il, une époque presque contemporaine pour l'érection de chacun de ces monuments, et l'existence d'usages déterminés que les habitants de nos contrées se communiquaient les uns aux autres.

Ces relations se prouvent encore par la très-grande analogie que présentent entre eux des objets de la même époque découverts dans quelques-uns de ces tumulus, comme (pour n'en citer qu'un) certain bassin à double fond, d'une forme originale et très-rare, qui a été trouvé dans les tumulus de Fresin et de Walsbetz, ainsi que dans une sépulture voisine des tumulus d'Omal (1).

Les tumulus belgo-romains de la Belgique, placés comme ils le sont le long de la grande voie romaine et des ramifications de celle-ci, sont postérieurs à ces voies, comme les tombeaux de la voie Appienne le sont à celle-ci; nos tombelles ne furent donc élevées qu'après l'époque d'Auguste, sous le règne duquel Agrippa organisa la voirie des Gaules.

Ces tumulus ont cessé d'être établis quand les villas des environs ont cessé d'être habitées : la relation des tumulus et des villas a été mise en lumière, — pour ne citer encore qu'un fait, — par la trouvaille d'une paire de trépieds identiques et de forme rare, l'un dans les substructions de Petit-Fresin, l'autre dans le tumulus de Fresin. La date où les villas furent désertées est probablement, pour la Hesbaye, la fin du règne de Marc-Aurèle, où une invasion des Chauques commença à rendre le séjour des campagnes

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, II, p. 127; III, p. 291; IV, p. 427.

moins sûr et obligea, sans doute, les habitants de la contrée à se concentrer dans les villes (1).

Voilà l'époque restreinte, moins de deux siècles, que semblent indiquer nos grands tumulus belges : s'ils ne contiennent rien de gaulois, c'est qu'ils appartiennent à une époque déterminée où la Belgique actuelle ne recélait plus d'éléments gaulois : en effet, à l'époque romaine, les Belges d'origine germanique avaient depuis longtemps repoussé de notre sol l'élément gaulois proprement dit (2).

On a déjà remarqué que les seules et rares sépultures de notre pays où l'on rencontre de l'analogie avec les sépultures gauloises sont situées tout au midi de la Belgique; c'est également dans la partie méridionale de la Belgique qu'ont eu lieu d'autres très-rares découvertes (non sépulcrales) ayant un caractère gaulois(?), le vase d'Onnezies (3), le collier ou bracelet de Frasnes lez-Buissenal (4), etc. Cela tend à prouver que l'occupation germaine fut assez puissante chez nous pour annihiler ou au moins pour refouler aussi loin que possible l'influence gauloise.

Or l'on comprend parfaitement que les Nerviens et les autres Belges d'origine germanique qui s'isolaient chez eux de toutes relations commerciales avec leurs voisins, aient pu aussi établir une sorte de blocus moral et s'affranchir de toute imitation des usages de ceux-ci. Ils étaient établis depuis un long espace de temps, *antiquitus*, sur notre sol : d'ailleurs cette période correspond, sans doute, au plus grand

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, p. 505; VI, p. 295.

(2) CAES, *B. G.*, II, 4 : *Antiquitus .. Gallos expulisse.*

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, III, p. 257.

(4) *Ibid.*, XI, p. 525.

développement de la civilisation gauloise proprement dite dans le restant de la Gaule, et cela explique comment des monuments considérés comme gaulois peuvent être abondants en France et cependant manquer en Belgique.

Telle est la seule explication que l'on puisse donner ici de l'absence de grands tumulus gaulois en Belgique, fait sur lequel M. de Cougny a daigné appeler l'attention.

M. de Cougny s'occupe aussi à ce propos des tumulus romains de la Gaule : on a déjà signalé ici même (1) l'opinion de certains savants français qui affirment n'avoir jamais rencontré en France de tumulus de l'époque romaine ; c'est là un point à régler entre nos voisins et au sujet duquel quelques renseignements rassemblés plus haut pourront être utilisés par eux, s'ils le jugent convenable. Disons, quant à nous, que l'opinion de M. de Cougny paraît la plus vraisemblable, et qu'il n'y a pas de raison pour que les Romains se soient abstenus d'élever des tumulus dans la Gaule proprement dite, tandis qu'ils en érigeaient en Gaule-Belgique, en (Grande-) Bretagne, etc.

N'oublions pas, pour compléter ce qui a été publié à l'étranger sur les tumulus de la Belgique, de mentionner le dessin des trois grands tumulus de Tirmont, que Batissier a inséré dans son *Histoire de l'art monumental*, p. 519.

## II.

L'accueil fait en notre pays à l'article *Les tumulus de la Belgique* n'a pas été précisément aussi bienveillant qu'à l'étranger.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 278.

Mais discutons uniquement la partie littéraire (1) de la question.

On l'a déjà dit plus haut, c'est beaucoup plus digne, et, à en juger par l'effet produit jusqu'ici, c'est même beaucoup plus habile.

Quelle est l'origine de ce débat? — il faut bien y ramener le lecteur (2).

Le point de départ de la discussion est un certain rapport rédigé à propos de l'idée d'un statuaire, M. J. Bertin, de donner un dolmen comme piédestal à la statue d'Ambiorix.

Ce rapport ne se bornait pas à examiner la question d'anachronisme, seule proposée, mais il allait plus loin et disait que, — autel ou tombeau, — un dolmen était un monument sacré et religieux, dont la violation devait révolter la conscience de ceux qui l'avaient érigé.

Puis, partant de l'idée que le piédestal est censé être une élévation du sol, sur laquelle on *marche* comme sur le sol même, le rapporteur ajoutait :

« C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger » le projet de donner la forme du *dolmen* au piédestal en

---

(1) Les grands mots, les petites colères, les traits prétendument piquants, etc., en un mot tout ce qui est étranger à l'objet en discussion, ne seront pas même relevés ici. La science n'a rien à gagner à ces débats puérils, et l'auteur du présent article, qui, par tempérament comme par éducation, tient à ne pas jouer le rôle de VADRIUS, renouvelle ici sa déclaration : qu'il « se borne à plaindre ceux qu'une susceptibilité déplacée entraîne à des écarts regrettables de langage. »

(2) Lire sur tout cela le *Journal des Beaux-Arts*, de M. Ad. SIRET, membre de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale des monuments, numéros des dates suivantes : 15 juin 1865, 1<sup>er</sup> et 15 juillet 1868, 31 décembre 1872, 15 et 31 janvier 1875, enfin 15 janvier 1874, outre deux circulaires, l'une (imprimée) du 15 août 1872, l'autre du mois de décembre 1875, envoyées à plusieurs savants.

» question. Ambiorix serait donc représenté foulant aux  
» pieds un objet sacré que, pendant sa vie, il entourait  
» de toute sa vénération. Si la prosopopée n'était pas  
» déplacée dans un rapport, je dirais que l'ombre du chef  
» éburon se lèverait de sa tombe pour protester contre le  
» sacrilège dont on le rendrait coupable. »

Cette conclusion soulevait différentes questions :

Est-il vrai que, l'étymologie aidant, un piédestal soit une élévation du sol sur laquelle on *marche*?

La mythologie des peuples du nord comportait-elle bien le mouvement oratoire relatif à l'*ombre* d'Ambiorix (1)?

Si, par hypothèse, chez les Grecs et les Romains, il était interdit de monter sur un tombeau, en était-il de même chez les barbares, dont était Ambiorix?

On n'a pas continué la polémique soulevée par ces questions (2); elles sont donc, au moins provisoirement, considérées comme vidées, et le seul et unique point encore en discussion est de savoir si, chez les Grecs et les Romains, fouler un tombeau sans intention mauvaise était une profanation.

On voit, — c'est une redite, — qu'il n'y a pas là de quoi exciter beaucoup de colère, et qu'on peut discuter cela avec calme et sans fiel.

Ce piédestal d'Ambiorix est en vérité un détail de pure érudition, comme l'a appelé M. le premier président Grand-

---

(1) *L'ombre* d'un barbare, n'est-ce pas un abus de termes analogue à la dénomination de COH. PRIMAE EXERCIT. BELG. CENTURIO, qu'on donne quelque part à un capitaine de nos grenadiers?...

(2) Lire à ce sujet le *Journal des Beau.x-Arts* du 31 décembre 1872, du 15 et du 31 janvier 1875.

gagnage (1), qui n'a pas même voulu y toucher. La discussion devait donc bien avoir ses broussailles, c'est-à-dire les interprétations diverses des textes.

Virgile (*Aen.*, V, 44) avait dit qu'Énée :

tumuli... ex aggere fatur.

Ce vers, a-t-on objecté, ne peut se rapporter au tombeau d'Anchise, car trente vers après, le poète (V, 75) dit qu'Énée :

..... cum millibus ibat

Ad tumulum...

Tout au plus peut-il avoir été question d'un autre tombeau sur lequel Énée se serait placé pour haranguer ses compagnons.

S'il dit à ces vers (V, 55) :

Nunc ultro ad cineres ipsius et ossa parentis

Adsumus...

ces paroles ne peuvent se rapporter à un voisinage immédiat; c'est d'une manière générale que Virgile parle de ce voisinage, en disant : nous ne sommes plus à l'étranger, nous pouvons rendre les honneurs funèbres à mon père à l'endroit même où ses cendres reposent....

A cela il a déjà été répondu, et on répond de nouveau, que Virgile, en parlant des cérémonies funèbres d'Anchise, a voulu représenter les mœurs primitives des Grecs et des Troyens; qu'à cet effet il a notamment mis en évidence avec une intention non douteuse le mode de sépulture des ancêtres des Romains.

---

(1) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, 45<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, tome XXXVII, p. 457.



Le V<sup>e</sup> chant de l'Énéide doit être mis en rapport avec les autres endroits du poëme où il s'agit d'honneurs funéraires.

S'agit-il de rendre les derniers devoirs à Caieta, la nourrice d'Énée, c'est un tertre qu'on érige à la suite de l'accomplissement des formalités religieuses (*Aen.*, VII, 5) :

At pius exsequiis Aeneas rite solatis,  
*Aggere composito tumuli...*

S'agit-il de Polydore, un des parents, des compagnons d'enfance d'Énée, ce n'est plus un simple tertre; le poëte insiste particulièrement sur les dimensions colossales du tumulus (*Aen.*, III, 62) :

Eecce instauramus Polydore funus, et *ingens*  
*Aggeritur tumulo tellus...*

Ces vastes proportions du tertre funéraire sont encore mises en relief à propos du tumulus de Dercennus, un roi de l'Italie antique (*Aen.*, XI, 849) :

... *Ingens* monte sub alto  
Regis Dercenni *terreno ex aggere* bustum.

Tout cela ne s'engrène-t-il pas pour démontrer que Virgile n'a pas parlé sans intention de l'*agger tumuli* du père de son héros, et qu'il a eu pour but d'appeler l'attention du lecteur sur les dimensions colossales du tertre?

Énée peut-il avoir fait pour Anchise moins que pour Polydore? S'il a fait moins, à quoi bon parler de l'immensité du tumulus de ce dernier?

Mais, dit-on, c'est là attribuer au tombeau d'Anchise une forme de fantaisie en contradiction avec le texte du poëte?

Forme de fantaisie? Mais qu'étaient-ce que les immenses

tumulus de Drusus, de Gordien, d'Aradion, de Probus?

Qu'on se donne la peine de se transporter près de Landen, à Wamont, et l'on y verra un tumulus qui couvre plus d'un demi-hectare de terrain et qui, moins grand certes que les immenses tumulus cités, suffirait déjà amplement à expliquer les vers de Virgile où Énée, après avoir parlé à ses compagnons, du bord du terrassement, *ex aggere tumuli*, s'en va ensuite vers le monument même, *multis cum millibus*.

Il y a quelque chose de bien plus solennel et de plus poétique dans cette procession qui s'avance sur une pente, que dans l'hypothèse contraire : Énée avec ses compagnons se dirigeant, à plat terrain, d'un tertre vers un tombeau ; rien là qui fasse image...

— Mais pour cela, objecte-t-on, il faudrait que le tertre funéraire fût bien vaste...

— Pourquoi pas?

— Parce que, dit-on, il répugne de supposer au tombeau d'Anchise une telle étendue, quand on réfléchit en quelles circonstances et par qui il a été érigé...

*En quelles circonstances?*... Mais ne savons-nous pas que le tombeau d'Anchise était placé au pied du mont Eryx (1), de même que l'*ingens agger* de Dereennus était dominé par un mont élevé, *monte sub alto* (2)? Voilà déjà la nature, à

---

(1) C'est cet endroit, à raison de sa position en Sicile (dans le voisinage de Drépane, où Anchise était mort, *Aen.*, III, 710), qu'il faut choisir comme le lieu de sépulture de ce dernier, d'après l'opinion d'HYGIN, I, 260, plutôt que de PAUSANIAS, des scholastes d' HOMÈRE et autres, qui indiquent des localités différentes. Comp., du reste, *Aen.*, V, 579).

(2) Le tombeau de Misène, établi aussi *monte sub aërio* (*Aen.*, VI, 255) et qui était un *sépulcrum ingenti mole impositum*, ne serait, d'après les commentateurs récents (HEYNE et WAGNER, II, p. 886; FORBGER, II, p. 575), qu'un tumulus de terre rapportée : exemple de plus à invoquer à l'appui des autres ci-dessus cités.

raison de la pente du mont, favorisant l'érection d'un tombeau exceptionnellement grandiose. A pareil cadre ne fallait-il pas autre chose qu'un tombeau ordinaire?

*Par qui?... Par un fils, et par quel fils? Celui à qui précisément sa piété filiale a valu le surnom de *pius*, le fils dévoué par excellence. Énée, qui, dans ses voyages, a élevé un immense tertre en l'honneur de Polydore, aurait érigé à son père un simple tombeau de proportions mesquines...*

C'est bien le cas d'emprunter au savant qu'on réfute ici son expression textuelle et catégorique : « Personne ne sera disposé à soupçonner Virgile d'une pareille absurdité. »

Dans le système ici présenté, Énée est déjà sur le tertre ; de là, *ex aggere tumuli*, il harangue ses compagnons.

Les compagnons sont donc au bas du tertre.

Il est important de remarquer cette position toute naturelle pour quelqu'un qui cherche à se faire entendre d'une foule de plusieurs milliers de personnes.

Si c'est du bord du tertre qu'Énée parle, Virgile doit bien dire *ex aggere tumuli* ; si, du tertre où il se trouve et qu'il a déjà gravi « à une hauteur convenable, » Énée va vers le monument, c'est bien *ibat ad tumulum* l'expression juste que Virgile doit employer.

*In aggere* et *ascendebat ad tumulum*, que l'on suggère à Virgile pour faire prétendument cadrer ses vers avec le système critiqué, sont d'ailleurs deux expressions contradictoires : si Énée était déjà *in aggere*, il ne devait plus gravir le terrassement pour *ascendere ad tumulum*.

Cet *agger tumuli*, si gênant en lui-même pour le contradicteur, vaut bien la peine qu'on s'arrête ici un instant.

Le membre de phrase contient d'abord le mot *tumu-*

*lus* que Virgile emploierait trois fois dans un sens différent, à quelques vers de là... — A cela on n'a rien, mais rien répondu jusqu'à présent.

Il contient, en outre, le mot *agger*, qui a bien, sans doute, son importance, rapproché de l'*agger tumuli* de Caiëta, de l'*aggeritur tumulo tellus* de Polydore, du *terrenus agger* de Dereennus, etc.

On comprend la difficulté ; aussi quels efforts pour l'écartier!...

Ici l'on dit : c'est par élégance et pour le besoin du vers que Virgile a écrit *tumuli ex aggere* pour *ex tumulo*.

Ailleurs c'est mieux encore : *tumuli ex aggere* doit être effacé du vers 44 comme étant une *ajoute* (1) postérieure, faite à un vers inachevé, par les glossateurs...

On n'a pas même vu que cet *agger* est si intentionnel de la part de Virgile, que, quelques vers plus loin, le poëte fait donner, de là même, le signal des jeux funèbres célébrés en l'honneur d'Anchise (*Aen.*, V, 115) :

Et tuba commissos medio canit *aggere* ludos.

Quoi de plus naturel, en effet, que de faire donner le signal des jeux de l'endroit même où Énée s'est placé sur le bord du tombeau de son père pour haranguer ses compagnons...

Mais non ! C'est là, sans doute, encore un vers intercalé : *agger*, comme *tumulus*, aura ici un autre sens qu'à quelques vers de là...

Ces efforts trahissent la faiblesse du système ; le système est déjà ébranlé jusqu'en ses fondements.

---

(1) On aura voulu dire *addition*.

Mais voici qui achève la ruine :

Énée, a-t-on dit ici, harangue ses compagnons, placé qu'il est sur le bord du tumulus d'Anchise ; puis il va avec eux au haut du tertre, à l'endroit où se trouve le tombeau proprement dit.

« Dans ce cas, objecte-t-on, Virgile s'est servi d'une expression fort impropre en écrivant *ibat ad tumulum*. On NE DIT PAS d'une personne qui se trouve au bas d'une colline, qu'elle va, mais bien qu'elle monte au sommet de cette colline. Par conséquent, dans la supposition, bien entendu, que le tumulus fût un monument distinct de l'agger, il (Virgile) aurait dû écrire *ascendebat ad tumulum*. »

Même en plaçant complaisamment Énée au bas de la colline, — ce qui n'est pas, on l'a vu, — on est forcé ici de décliner au nom de Virgile cette leçon de latin qu'il ne mérite nullement.

En effet, on se borne à choisir dans le V<sup>e</sup> chant de l'Énéide, celui-là même où il est parlé du tumulus d'Anchise, d'autres exemples d'emploi du verbe *ire* : Virgile en fait usage comme synonyme de se mouvoir ou se transporter d'un lieu à un autre, que ce dernier soit plus élevé, *it clamor coelo* (V, 451), ou qu'il soit plus bas, comme lorsque Junon expédie Iris à la flotte troyenne et que, du haut de l'Olympe, elle envoie à sa messagère, le secours des vents, *ventos adspirat eunti* (V, 607), etc.

Tite-Live, autre écrivain de la bonne latinité, ne dit-il pas fort bien : *IRE in Capitolium* (III, 17)? Quand cet historien cite le fameux : *Montons au Capitole!* qui est devenu, sous cette formule connue, un *motto* vulgaire de la politique moderne, quelles sont les expressions dont il se sert? Les

voici : *Ego hinc in Capitolium ad deos salutandos IBO*; *ITE MECUM, Quirites!* (XXXVIII, 51).

Mais qu'est-il besoin de ces exemples? La maxime célèbre : *sic ITUR ad astra!* n'est-elle pas de Virgile (*Aen.*, IX, 641)? Forcellini, Freund, etc., ne donnent-ils pas à l'envi à cette phrase le sens de : *sic in coelum ASCENDITUR*, c'est ainsi qu'on s'élève à l'immortalité?...

Que devient après cela ce prétendu dogme qu'on ne dit pas *IRE ad (summum) tumulum*, et que Virgile, dans le cas supposé, eût dû écrire *ascendebat*?...

Comme l'auteur du présent article s'est tracé pour règle d'éviter ici toute formule blessante, il se borne, pour la circonstance et avec tout l'euphémisme qu'elle comporte, à constater que, quelque ferré qu'on soit ou qu'on se croie sur les auteurs anciens, il vaut mieux les relire la veille que le lendemain...

— Voilà enfin les broussailles élaguées ; arrivons au fond même de la discussion.

Les anciens ne considéraient pas comme une profanation le fait de fouler les tombeaux, lorsque le fait avait lieu sans intention méchante.

Telle était, en résumé, la thèse à démontrer, et telle, du reste, est la position d'Ambiorix sur son *dolmen*, où il écrase les aigles romaines qu'il a conquises sur Sabinus et Cotta.

Incontestablement s'il y a là un acte de mépris et de profanation, c'est aux aigles qu'il s'adresse, et cet acte, quand il est accompli sur un autel ou un tombeau, est évidemment un hommage au dieu ou au personnage auquel se rapporte cet autel ou ce tombeau.

Il est fort probable que telle était la manière de voir des Grecs et des Romains, puisqu'il n'était sorte de cérémonies,

repas, combats de gladiateurs, immolation de victimes, qu'ils n'accomplissent au-dessus des tombeaux.

Mais en supposant le contraire, ne serait-il pas souverainement téméraire d'argumenter de l'antiquité classique pour soutenir que, chez les barbares, le fait d'écraser du pied les aigles romaines sur un autel ou un tombeau, était un acte de profanation qui eût révolté l'ombre de leurs héros?

Malgré l'absence d'analogie possible, restons néanmoins dans l'antiquité classique, et raisonnons comme si ce qui concerne Énée ou tel autre ancien pouvait être appliqué à Ambiorix — et à son ombre.

L'exemple d'Énée a été rendu suspect... Soit! a-t-on dit, prenons-en un autre, et quel nouvel exemple a été choisi? c'est celui de Néoptolème, non-seulement gravissant le tumulus de terre où son père a été inhumé, mais encore escaladant l'autel placé au sommet du tertre, et là immolant, aux mânes de son père, Philoxène, victime désignée.

On croyait cet exemple péremptoire pour prouver que l'action de se placer sur un tombeau, sans intention mauvaise, ne pouvait être considérée comme une profanation.

Était-ce à bon droit?

Le contradicteur se charge lui-même de prouver l'affirmative, et voici l'excellent raisonnement qu'on lui emprunte ici pour expliquer le fait (on se permet seulement de remplacer Pyrrhus par Ambiorix, le tombeau d'Achille par le *dolmen*, Calchas par un druide quelconque et Polyxène par les aigles romaines). Citons textuellement :

« Si Ambiorix a été (1) se placer au haut du *dolmen*, c'est

---

(1) En français, l'on dirait « est allé. » Virgile disait *ibat*.

- » parce qu'il devait écraser les aigles romaines à cette place.
- » Chindonax avait ordonné ce sacrifice ; il fallait que le *dolmen* servit d'autel pour y broyer les aigles.
- » Ambiorix n'aurait pu accomplir sa mission, sans monter sur le *dolmen* avec les aigles. »

Et, en effet, si Pyrrhus a pu gravir le tombeau de son père pour honorer celui-ci, il en est de même d'Ambiorix pour son *dolmen*, et l'artiste auteur de la statue d'Ambiorix n'a jamais eu d'autre pensée (1) :

« Ce qu'Ambiorix, dit-il, foule aux pieds, c'est l'aigle romaine, ce sont les faisceaux du lieteur ; ce qu'il ne respecte pas, c'est l'invasion de son territoire ; ce qu'il repousse, c'est le joug des Romains. Son piédestal, il le glorifie par sa présence même, il le défend contre les envahisseurs, comme il défend son pays, sa foi, sa liberté. »

Telle est aussi la pensée de M. Alph. Leroy, membre de l'Académie de Belgique, dans un rapport spécial sur le monument d'Ambiorix à Tongres, rapport de beaucoup antérieur à la controverse dont l'écrit actuel sera, il faut l'espérer, la clôture définitive et sans remise. M. Leroy, après avoir parlé de la forme du *dolmen* ou table des sacrifices, ajoute que le caractère de cette roche sacrée indique que le chef éburon est aussi le défenseur du culte national ; aux yeux de ce savant si distingué, c'est donc une offrande aux divinités barbares que « ces faisceaux romains, ces *vexilla* qu'Ambiorix foule aux pieds avec une rage mal contenue. »

Personne n'a songé à attribuer à Ambiorix l'intention de

---

(1) J. BERTIN, *Étude sur le monument d'Ambiorix*, Bruxelles, 1865 (Lacroix, Verboeckhoven et C<sup>e</sup>), p. 21.



fouler du pied le *dolmen* même, avec mépris ou irrévérence : cette idée a pris naissance dans l'esprit d'une seule personne, le savant qu'on réfute ici.

A l'exemple de Pyrrhus allant immoler Polyxène sur le tombeau érigé au sommet du tumulus d'Achille, le contradicteur oppose un autre exemple, également emprunté à Sénèque; le tragique latin, au V<sup>e</sup> acte des Troades, décrit le concours immense de peuple qui assiste au supplice d'Astyanax, au moment où celui-ci va être précipité du haut d'une tour. Sénèque crie à l'abomination, au sacrilège, parce qu'un des spectateurs, pour mieux voir, s'est assis sur le tombeau d'Hector (V, 1087) :

Atque aliquis (nefas!)

Tumulo ferus spectator hectoro sedet.

C'est là,—pour employer encore ici le langage juridique, — c'est là un trait assez ingénieux de plaidoierie, mais ce n'est pas un motif de jugement.

En effet, Astyanax n'est-il pas le fils d'Hector? Le narrateur qui rapporte la scène dont il vient d'être témoin, ne s'adresse-t-il pas à Andromaque, épouse d'Hector et mère d'Astyanax? L'exclamation *nefas* n'est-elle pas comme l'épiphonème d'une de ces antithèses recherchées dont le « *eli-quetis*, » d'après La Harpe, caractérise le style de Sénèque?

« Horreur! ô Andromaque! c'est sur le tombeau de votre époux, Hector, qu'un spectateur est allé se placer pour voir immoler le fils d'Hector, le vôtre, Astyanax! » N'est-ce pas ainsi, abstraction faite de tout sentiment de respect pour les morts en général, que devait s'exprimer le messager dans la situation forcée créée par l'imagination du poète?

La preuve évidente que le *nefas!* de Sénèque s'applique

bien à l'antithèse, c'est que cette exclamation n'aurait plus de raison d'être si l'on faisait disparaître l'épithète *hectoreo* : supposons, en effet, que le spectateur en question eût choisi pour stalle un autre tombeau que celui d'Hector, il n'y avait même plus lieu de rapporter cette circonstance à Andromaque, pour qui ç'aurait été un hors-d'œuvre tout à fait déplacé.

Pour prouver de plus près qu'il en est ainsi et que le respect dû aux morts ne s'opposait en aucune façon à ce qu'on montât sur un tombeau, *même pour s'en servir comme d'un observatoire*, voici un exemple tiré de l'Énéide, où précisément l'action de se placer sur un tombeau *pour mieux voir* est présentée comme une action tout à fait naturelle et ne blessant en rien les sentiments religieux des anciens.

Virgile (XI, 849) décrit d'abord minutieusement le tombeau où va se passer l'action, c'est un véritable tumulus en terre rapportée (1) :

Fuit ingens monte sub alto  
Regis Dereenni terreno ex aggere bustum  
Antiqui Laurentis, opacaque ilice tectum.

C'est le sommet de ce tumulus que la nymphe Opis, envoyée par Diane, va choisir comme point culminant pour mieux apercevoir Arruns :

Hic dea se primum rapido pulcherrima nisu  
Sistit, et Arruntem *tumulo speculatur ab alto*.

---

(1) On ne résiste pas à la tentation de montrer combien Virgile se conforme ici (on peut argumenter de ce passage, en ce qui concerne le tombeau d'Anchise au pied du mont Eryx) au sentiment de toute l'antiquité sur la sépulture des grands personnages :

Et regum cineres extructo monte quiescant.

(LUCAN., Phars., VIII, v. 695.)

« Potentes, disait de son côté ISABORE de Séville (Orig., XV, 11, 4), aut sub montibus aut in montibus sepeliebantur. »

Si les auteurs anciens avaient vu une profanation dans le fait matériel, abstraction de toute intention profanatrice, de se placer sur un tombeau, Virgile apparemment n'aurait pas représenté une déesse dans semblable position.

Il serait curieux de voir si l'on essaiera encore de trouver quelque explication pour cet exemple plus péremptoire, s'il est possible, qu'aucun des précédents....

Done, on le répète, fouler un tombeau sans intention outrageante pour le défunt, était aux yeux des anciens une action indifférente; on peut rétorquer dès lors le jugement que le savant en question a prononcé sur lui-même, et ce n'est pas lui qui a le droit de s'écrier : « Si, *moi*, j'ai mal compris les anciens, Virgile, qui est un ancien et dont l'opinion ne diffère pas de la mienne, *ne savait pas ce qu'il disait* »

Voici la conclusion de cette seconde partie du présent travail :

L'habitude de ne pas trouver de contradicteur entraîne parfois certains savants à abuser de l'autorité scientifique qu'ils s'attribuent; on n'ose dire que ce soit le cas ici, mais on croit pouvoir affirmer au moins que, dans la discussion actuelle, celui qu'on réfute a mérité le reproche de donner à ses opinions une formule trop absolue : seulement il n'a pas eu la main heureuse....

On n'ajoutera pas un mot de plus.

Liège, 15 avril 1874.

H. SCHUERMANS.

# EXPLORATION DE DEUX TUMULUS ROMAINS

A GREZ-DOICEAU (ARRONDISSEMENT DE NIVELLES).



Il est fort peu de contrées en Belgique où les antiquités antéhistoriques et romaines soient en aussi grande abondance que dans la partie méridionale du Brabant : on n'y trouve pas un village qui ne nous montre des traces du séjour des conquérants de la Gaule ou des populations qui les ont précédés sur notre territoire. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir les premières livraisons du magnifique ouvrage dont MM. TARLIER et WAUTERS ont commencé la publication il n'y a guère longtemps et portant pour titre : *Géographie et histoire des communes belges*. M. WAUTERS, qui a parcouru la plupart des villages dont il retrace l'histoire, relève minutieusement tous les endroits qui ont fourni des antiquités, tout en signalant les *tumulus* et autres établissements antiques encore à explorer. Mais le savant historien de Bruxelles n'a presque jamais poussé les investigations jusqu'à opérer des fouilles.

Ce travail reste encore à faire. Aussi l'archéologue, guidé par l'ouvrage en question, trouverait certes de quoi s'occuper pendant des années, et les résultats de son entreprise n'offriraient pas un médiocre intérêt au point de vue de l'histoire ancienne de notre pays.

C'est ce qu'a compris M. Léopold VAN HOLLEBEKE, attaché

aux archives générales du royaume, archéologue et grand amateur d'antiquités. Il a pris la résolution d'explorer plusieurs *tumulus* des environs de Wavre; malheureusement, jusqu'ici les fouilles n'ont pas été bien productives pour ses collections, mais, à n'en point douter, elles seront un jour couronnées de succès.

L'année dernière, il fouilla deux *tumulus* à Boulez (1), mais n'y découvrit que des cendres et des ossements calcinés; il en entama ensuite deux autres à Grez-Doiceau (hameau de Hèze). C'est au sujet de ceux-ci que nous nous proposons de donner quelques renseignements.

Ces deux tombes font partie d'un plus grand groupe, dont M. VAN HOLLEBEKE nous chargea de lever le plan, tout en nous conviant à assister à l'exploration; mais une circonstance imprévue nous força à remettre notre travail après celui des fouilles; de sorte que nous ne pouvons donner, quant à ces dernières, que des détails *de auditu*. Cependant nous en garantissons l'exactitude, car nous les tenons de M. J.-B. PEREZ, piqueur-voyer à Dion-le-Mont, qui a dirigé les fouilles et qui est très-bien au courant des antiquités des environs.

Ledit groupe occupe une parcelle de terre sise à la limite de Grez-Doiceau et de Boulez, section C, n° 856 du cadastre de la première commune, endroit connu sous le nom de : *la Grande-Bruyère*. Au sud, ce champ est bordé par un chemin allant de Bas-Boulez à Longueville et portant diverses désignations : *Chemin du Bois Juraux, de la Coquière, de la Chapelle au Chêneau*, etc.; un second chemin venant

---

(1) Voyez TARLIER et WALTERS, ouvrage cité (*canton de Wavre*), p. 255.

de Chaumont y rejoint le premier. Une autre particularité, c'est que le cimetière antique dont il s'agit occupe la partie supérieure d'un immense plateau, d'où la vue s'étend à plusieurs lieues à la ronde.

Il se compose de neuf *tumulus*, dont sept sont encore bien reconnaissables; les deux autres (VIII et IX du plan ci-annexé) ne se dessinent plus qu'imparfaitement. Leur hauteur varie de cinquante centimètres à un mètre et demi, leur diamètre de dix à vingt mètres; le tumulus II a une forme ovale. Toutefois il est à noter qu'ils ont été bien plus élevés; mais il y a vingt-cinq à trente ans, en défrichant le terrain, ils ont été considérablement réduits.

A première vue, nous pensions avoir affaire à des sépultures de l'époque germano-belge. Ces tombes, dans leur état actuel, ressemblent très-bien, en effet, aux *tumulus* dont la Campine est parsemée; ensuite des fragments d'une urne de facture grossière et de cuisson imparfaite qui nous tombèrent sous la main ne nous paraissaient point être romains; enfin l'existence dans le voisinage, à Chaumont, de retranchements qui semblent avoir fait partie d'un *oppidum*, donnait quelque fondement à notre première opinion.

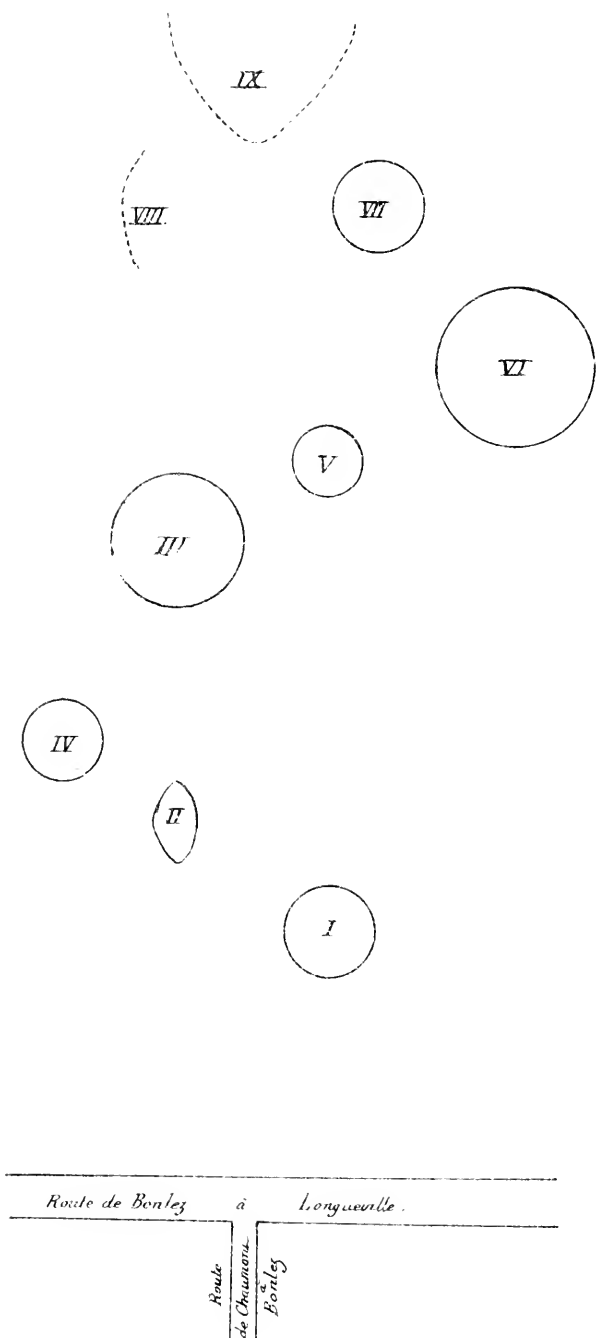
Mais elle dut bientôt céder devant la dénomination de *tombeaux romains*, que les habitants donnent à ces tombes, et devant les résultats des fouilles qui furent faites le 29 décembre dernier.

Le premier *tumulus* (I) fournit quelques fragments de poterie, dont il a été parlé ci-dessus et parmi lesquels un demi-fond d'urne mesurant un diamètre de huit centimètres et cinq millimètres. Ces tessons étaient mêlés à des cendres et des débris d'ossements, mélange qui se retrouvait à trois

LES TUMULUS DE GREZ-DOICEAU.

(Plan de Rèze)

Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie.







endroits différents de la tombe. Du côté nord, les os étaient ramassés en tas; on découvrit aussi le foyer (*ustrinum*) dans la partie méridionale du *tumulus*.

La seconde tombe (III) ne contenait pas le moindre morceau de poterie, mais en revanche une fosse sépulcrale y fut découverte. Celle-ci, de forme rectangulaire, était creusée dans le tréfonds du sol, s'étendait du S-E au N-O et avait une profondeur de cinquante centimètres sur une largeur de soixante centimètres. Cette excavation ne renfermait exclusivement que des ossements calcinés et des cendres; pas d'objet funéraire.

Des traces de combustion se voyaient partout dans le *tumulus* et, circonstance remarquable, une couche de sable blanc épaisse d'environ vingt centimètres recouvrait tout le fond du *tumulus*, cachant ainsi le caveau sépulcral et les restes du bûcher. Cette particularité paraît d'autant plus digne d'attention que M. le conseiller SCHUERMANS a constaté la présence de pareille couche de sable dans la première des trois tombes de Fresin (1). Seulement dans celle-ci l'ordre de superposition du sable et des débris du foyer était inverse à celui de Grez; à Fresin, la couche de sable blanc était au-dessous de la trace noire de combustion.

M. SCHUERMANS fait observer à ce sujet que probablement ce sable a été étalé à dessein, et après la découverte de Grez nous pensons devoir souscrire à son opinion: ce ne peut pas être une suite de l'intensité du feu.

L'excavation que nous venons de décrire est pour nous un indice certain du caractère romain des tombes de Grez.

---

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. II, p. 111.

Dans la plupart de nos *tumulus* romains, on a pu constater la présence d'une fosse sépulcrale, notamment :

- 1° Dans les deux tombes de Niel (1);
  - 2° Dans la Bortombe à Walsbets (2);
  - 5° Dans une tombe à Fresin (5);
  - 4° Dans la tombe de Temploux (4);
  - 5° Dans les *tumulus* se trouvant sur le chemin de Séron (Forville) à Meeffe (5);
  - 6° Dans un *tumulus* à Hanret (6),
- Et 7° dans la tombe de Heuzy (7).

D'un autre côté, il n'est pas à notre connaissance qu'on ait jamais constaté le fait pour les sépultures germaniques. Ainsi dans HEYLEN, *Historische verhalen over de Kempen*, où cet auteur parle maintes fois de *tumulus* germaniques, nous ne voyons nulle part mention de caveau sépulcral; de même dans JANSSEN, *Gedenkteekenen der Germanen en der Romeinen aan den linker oever der Neder-Rhijn*, sont décrites plusieurs sépultures germaniques et romaines; dans les premières (qui sont en grand nombre), aucune excavation; parmi les secondes, il signale, p. 85, dans une tombe à Grunthal, la présence d'un caveau.

---

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IV, pp. 40 et 577.

(2) *Id.*, t. III, p. 286.

(3) *Id.*, t. II, p. 111.

(4) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V, p. 186.

(5) *Id.*, t. IV, p. 14.

(6) *Id.*, t. III, p. 592.

(7) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. V, p. 257.

M. SCHUERMANS nous écrit que M. le comte G. de Looz a également trouvé un caveau creusé dans le tréfonds du sol, aux *tumulus* d'Overwinden, Celles, Avemes, etc., tous romains.

Ajoutons, en outre, que la couche de sable blanc qui se retrouve à Fresin nous permet de conclure que les tombes de Grez appartiennent au même peuple que celles de Fresin, dont on a pu parfaitement déterminer l'antiquité.

Nous terminons en présentant quelques remarques relativement à l'origine probable des *tumulus* de Grez-Doiceau ; peut-on rattacher ceux-ci à des populations à demeure fixe ? Il nous paraît que non ; au contraire, nous avons des motifs qui militent en faveur de l'opinion opposée.

En cas de parenté entre les substructions romaines du voisinage (à Bonlez, Longueville, Dion-le-Mont, etc.) et les tombes de Grez, on ne s'expliquerait point l'absence de tout objet funéraire, de monnaies, de tuiles, etc. On ne peut point admettre que ces populations aient privé leurs morts des ustensiles qu'ils avaient coutume de placer à côté de leurs cendres ou qu'ils jetaient sur le bûcher.

Encore il n'entrait point dans leur coutume d'élever à tout le monde des monuments de l'espèce : comment alors justifier une agglomération de neuf *tumulus* ? Car il est probable que ceux-ci ont tous servi de sépultures, du moins les seuls qui aient été ouverts avaient pareille destination.

Il nous paraît plus rationnel d'attribuer lesdites sépultures à une troupe de guerriers qui, après un combat livré sur les hauteurs, ont brûlé les cadavres des leurs tombés sur le champ de bataille et, pour soustraire leurs cendres à l'ennemi et en même temps pour honorer leur mémoire, ont élevé ces tombes, dont deux viennent d'être explorées.

Elewyt, 9 février 1874.

CAMILLE VAN DESSEL.

# LES HUYSMANS.



Encore une famille artistique dont l'histoire est obscure et a donné lieu à beaucoup d'interprétations erronnées. Grâce à quelques nouvelles recherches, nous pouvons faire avancer d'un pas ce que l'on sait de cette histoire. Nous avons un Michel, même deux Michel Huysmans, un Huysmans dit *de Bruxelles*, un Corneille dit *de Malines*, un Jacques, puis les Huysmans de Hollande, modernes dont la biographie est parfaitement claire et qui n'ont rien à voir ici. A tous ces artistes, nous allons en ajouter un qui mérite d'occuper parmi eux la meilleure place.

De Huysmans *de Bruxelles* nous ne nous occuperons point; les biographes l'ont passé sous silence; son prénom n'est pas même cité par l'honorable correspondant qui en a dit quelques mots dans notre *Journal des Beaux-Arts* (1862, p. 90).

Les *Liggeren*, transcrits par MM. Van Lerijs et Rombouts, d'Anvers, cette mine précieuse, véritable trésor pour les biographes et les historiens de l'art, nous fournissent quelques renseignements sur les Corneille. D'abord, dès 1655-1654, un Corneille Huysmans est inscrit dans les registres de Saint-Luc, à Anvers, comme élève peintre chez un Pierre Vander Heyden (1). Fut-il le père de Corneille

---

(1) Et non Van Eynden, comme le transcrit par erreur M. Kramm dans son ouvrage sur les artistes hollandais et flamands (p. 777).

dit *de Malines*, c'est ce qu'on ignore ; mais il est permis de le supposer ou, du moins, d'accepter l'artiste comme un parent de ce grand peintre. Un second Corneille est inscrit comme franc-maitre dans les mêmes archives, en 1707. Or le célèbre Corneille, qui avait quitté sa ville natale pendant quelques années, y était revenu, dit Immerzeel, de 1702 à 1716. Il est donc possible que la seconde inscription de Saint-Luc concerne Huysmans de Malines. Houbraken et Weyerman consacrent à peine quelques lignes au paysagiste Huysmans, ne donnant pas son prénom et même (Weyerman) ajoutant à son nom de famille cette fameuse initiale N, le signe adopté par eux pour indiquer l'inconnu et qui a fait donner indistinctement le prénom de Nicolas à une foule d'artistes. C'est ainsi que Virtue et d'autres nous ont doté d'un Nicolas Huysmans avec les mêmes dates que Corneille et qui, bien entendu, n'a jamais existé. Descamps (1) est, croyons-nous, le premier qui ait fourni quelques détails sur Corneille. Le biographe français a été à Malines, chez la fille de l'artiste, et c'est là, sans doute, qu'il a recueilli ce qu'il nous transmet. Tout est-il exact et l'auteur n'y a-t-il rien ajouté, c'est ce que nous ne saurions dire ; nous ferons tout à l'heure nos réserves quant à une circonstance. Toujours est-il que Descamps nous raconte la vie de Huysmans ; en voici le résumé : Surnommé Huysmans de Malines ; né à Anvers en 1648 ; fils d'un architecte et destiné à le remplacer ; orphelin très-jeune ; élevé par son oncle, qui le place à

---

(1) Un joli portrait de Corneille Huysmans, gravé par Fiquet, accompagne l'article de Descamps. M. Kramm, dans son histoire des artistes néerlandais et flamands (p. 778), dit posséder du même artiste un portrait dessiné in-8° et une bonne gravure, un paysage, exécuté par lui et cité par Brulliot.

Anvers, chez le paysagiste Gaspard de Witte. Ayant vu des tableaux de Van Artois, il va chercher celui-ci à Bruxelles; il est reçu et employé par lui pour des dessins pris dans la forêt de Soignes principalement. Rencontré par Vander Meulen lors du voyage de celui-ci dans les Flandres, il le charme tellement, que le peintre de Louis XIV fait les plus grands efforts pour l'attirer en France. De Paris même, Vander Meulen fait encore des offres brillantes, refusées par Huysmans à cause de son ignorance de la langue française. Notre peintre va s'établir à Malines, où il a continué à demeurer. Beaucoup de travail, beaucoup de succès. Pris d'une faiblesse, en décembre 1726, il traîne jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1727 et meurt âgé de 79 ans.

Immerzeel, à son tour, répète ce qui précède avec quelques ajoutés et quelques variantes. Huysmans, dit ce biographe, naquit le 2 avril 1648. On voit que la donnée est précise. Il fut élève de Pierre de Witte, — ce qui est une erreur, — alla ensuite à Bruxelles étudier les œuvres de Van Artois; celui-ci le prit même à son service, lui payant sept sous par jour; par là rien d'étonnant à ce que Huysmans, qui passait des journées entières à dessiner dans la forêt de Soignes, dût se contenter, pour toute nourriture, d'une croûte de pain et d'un citron. Il passa ainsi deux années, n'ayant que la soirée pour se former à la peinture, à la lueur d'une chandelle. Peu après il entreprit une excursion sur les bords de la Meuse, dessinant les vues pittoresques de Dinant à Namur. C'est alors qu'il rencontra Vander Meulen et que se nouèrent les relations que l'on connaît. Plus tard il demeura à Malines, et, de 1702 à 1716, à Anvers; de là il retourna à Malines, où il mourut le 1<sup>er</sup> juin 1727.

Après Immerzeel nous avons Kramm. Celui-ci parle des inscriptions de Corneille dans le registre de Saint-Luc, et fait, à ce propos, des commentaires qui ne reposent sur rien et ne peuvent servir qu'à embrouiller les faits connus. Nous ne les reproduirons donc pas. Rien de nouveau dans la biographie donnée par l'auteur hollandais.

En 1862, M. Hérís publia, dans le *Journal des Beaux-Arts* (tome IV, p. 90), une petite étude sur Corneille Huysmans à propos du tableau de la vente Baillie que venait d'acquérir le Musée royal de Bruxelles. Dans cet article nous avons trois choses nouvelles à relever. La première, c'est la mention d'un Huysmans *de Bruxelles*, artiste assez longtemps en vogue, mais tombé à cause de sa médiocrité. Nous en avons pris note dans la seconde édition de notre *Dictionnaire des Peintres*, mais nous avouons avoir fait depuis des recherches pour découvrir quelque trace de son existence sans le moindre succès. La seconde concerne la collaboration de Jérôme Janssens, dit le Danseur, avec Huysmans, son ami, collaboration que M. Hérís considère comme des plus précieuses.

Nous ferons remarquer à notre honorable correspondant que Janssens fut élève, à Anvers, de Christophe Vander Laenen, de 1656 à 1658, et qu'il fut reçu franc-maitre en 1645-1644. En lui donnant, comme moyenne, 14 ans au moment de son entrée en apprentissage, il devrait donc être né vers 1622, c'est-à-dire vingt-six ans avant Huysmans. La collaboration est possible, sans doute, mais l'intimité est douteuse. En troisième lieu, M. Hérís nous dit que les figures du beau tableau du Musée de Bruxelles sont peintes par Huysmans lui-même et non pas par Thierry Vanden

Berghe, « comme l'indique par erreur le catalogue » (celui de la vente Baillie?). Ici encore nous voudrions connaître la base de l'opinion de l'auteur, et, en somme, pour les trois observations que nous venons de faire, M. Héris rendrait un véritable et grand service à l'histoire de l'art en nous indiquant ses sources historiques et les motifs de ses convictions.

Dans la troisième édition du catalogue du Musée de Bruxelles, rédigé par M. Edouard Fétis, nous retrouvons la biographie de Huysmans à propos de deux tableaux qui sont, dans cette galerie, catalogués sous son nom. Aucun fait nouveau dans la partie historique, mais il n'en est pas de même dans ce qui suit. Après la description du n° 208, — celui de la vente Baillie acquis pour la somme de 5,520 fr., — M. Fétis nous donne la signature de cette œuvre, se trouvant « sur une pierre en partie recouverte d'eau, au bas du premier plan, vers la droite » :

J. B. HUYSMANS.

f. 1697.

Le J, le B et l'H entrelacés.

M. Fétis fait suivre cette signature des réflexions que voici :

« La signature dont on donne ici le *fac-simile* présente une singularité que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Le nom du « peintre est précédé des initiales J. B., tandis que son prénom était « Corneille. Il n'y a pas de doute sur ce prénom, qui a été relevé sur « des actes authentiques et dont l'initiale se trouve sur d'autres « œuvres signées de l'artiste. Que le tableau soit d'Huysmans de « Malines, c'est ce que nul ne contestera. Le cachet de sa manière « y est profondément empreint, et cette preuve vaut toutes les



• signatures du monde. Une signature peut s'ajouter par quelque  
• amateur qui croit donner plus de prix à son tableau par cette pré-  
• tendue garantie d'origine. Est-ce ce qui est arrivé à notre paysage  
• et s'est-on mépris sur les prénoms de Huysmans? Parmi les suppo-  
• sitions qu'on peut former, celle-ci est une des plus naturelles.  
• Nous ne prétendons pas, comme nous l'avons dit, trancher la ques-  
• tion; mais il fallait signaler la singularité offerte par la signature  
• apposée sur le tableau que nous venons de décrire, et, puisque  
• nous ne pouvions l'expliquer que par une hypothèse, nous l'avons  
• fait, en attendant que d'autres, plus heureux que nous, donnent  
• la solution du problème. »

Cette solution dont parle M. Fétis, elle est trouvée, et, si elle peut contrarier quelques connaisseurs et détruire des opinions respectables, elle est d'une si haute importance pour l'histoire de notre école que chacun doit s'applaudir que la vérité soit connue. En effet, au lieu d'un Huysmans grand artiste, nous en aurons désormais *deux*, les deux frères.

Ce sont encore les *Liggeren* qui nous ont apporté les preuves.

Dans la seconde partie, cinquième livraison, p. 459, on trouve, parmi les élèves reçus en 1674-1675, sans désignation du maître : Jean-Baptiste Huysmans, enlumineur et peintre (*afsetter en schilder*). En note nous lisons : « Jean-Baptiste Huysmans, fils de Henri et de Catherine Vander Meyden, naquit à Anvers et y fut baptisé dans la cathédrale, quartier sud, le 7 octobre 1654. Le Musée royal, à Bruxelles, possède un tableau de ce maître, signé : J.-B. Huysmans, f. 1697. »

J.-B. Huysmans fut reçu franc-maître à Anvers, en 1676-1677.

Jusqu'à présent aucun biographe n'avait parlé de ce Jean-Baptiste. Nous nous trompons. Un Belge, dont l'ouvrage incomplet et parfois incorrect renferme pourtant des données inédites des plus intéressantes, feu M. C.-F.-A. Piron, en parle dans ces termes, à la fin de l'article sur Corneille (nous traduisons du flamand) : — « Son frère, Jean-Baptiste, né à Anvers, le 6 (sic) octobre 1654, était aussi un bon peintre. » M. Piron donne, en outre, la belle épitaphe que l'historien Foppens consacre à la mémoire de Corneille.

Jean-Baptiste dut être non pas seulement un bon peintre, mais un grand peintre, tout à fait dans le style de son frère, puisque les plus fins connaisseurs s'y sont trompés. Inutile de revenir sur le jugement exprimé à propos du tableau de la vente Baillie aujourd'hui au Musée de Bruxelles. L'éloge ne saurait être plus complet, et nous avons trop bonne opinion de ceux qui l'ont prodigué à juste titre, pour admettre qu'ils pourraient changer d'avis parce que le tableau a changé de patron. Il est fort possible toutefois que M. Héris ait raison quant aux figures du *paysage* de Bruxelles et que Corneille les ait peintes dans une toile de son frère.

Nous avons dit en commençant que nous ferions nos réserves sur un point de la biographie, généralement acceptée, de Huysmans. Ce point est son séjour chez Van Artois.

Van Artois est né en 1615 et mort, dit-on, vers 1665. Corneille Huysmans est né en 1648, alors que Van Artois avait déjà 53 ans. On ne peut pas admettre que le jeune Huysmans, après son apprentissage chez Gaspard de Witte, ait eu moins de 20 ans. Or nous voilà en 1668 et Van Artois mourut en 1665. A moins que cette dernière date, dont on n'a, du reste, aucune preuve certaine, ne puisse être

reculée d'au moins dix années, tout ce qu'on raconte sur les relations des deux artistes doit être mis au rang des nombreuses fables du même genre qui sont à l'histoire des artistes ce que la mythologie est aux grandes traditions de l'humanité.

Que de travaux et de peines, dans les deux cas, pour extraire la vérité de ces attrayants et pernicieux produits de l'imagination !

Outre les Corneille et les Jean-Baptiste Huysmans, il y eut encore :

1° Jacques, né à Anvers en 1656, mort en 1699 (parent des précédents?), peintre d'histoire et de portraits. Les biographes lui ont donné pour maître Gilles Backereel ; il ne peut s'agir du frère de Guillaume, né en 1572 et qui aurait dû être centenaire alors que Jacques Huysmans pouvait être son élève. Un autre Gilles Backereel fut reçu franc-maitre de Saint-Luc, en 1629-1650 ; peut-être est-ce-là le maître de Jacques. Quoi qu'il en soit, celui-ci résida en Angleterre sous Charles II, y eut beaucoup de succès par ses portraits et mourut à Londres ;

2° Un Michel Huysmans inscrit comme franc-maitre de Saint-Luc, en 1555, parmi les élèves de Jean Van Hemessen ;

3° Un P.-J. Huysmans, paysagiste, du commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, dont M. Chrétien Kramm possède un joli paysage, finement peint, mais un peu porcelaine. Serait-ce là le Huysmans de Bruxelles ?

Voilà pour l'histoire.

Quant à la fantaisie, à l'imbroglio, ils ont créé un Michel Huysmans avec des dates. Virtue le nomme *Huysmans Van Mecklin*, Nagler *Michlaer Huysman*. Il serait né à Malines,

en 1657, et mort à Anvers, en 1707. Puis Virtue cite Nicolas (dû sans doute à l'*N* traditionnel de Weyerman et consorts), né comme le précédent à Malines, en 1657, et mort également à Anvers, en 1707, un des premiers paysagistes de son temps. Le Michlaer de Nagler aurait résidé longtemps en Angleterre et aurait peint des paysages avec bâtiments dans un grand style. On voit d'ici le labyrinthe inextricable dans lequel ces auteurs se sont égarés. Le Michel est né probablement du Meeklin, Michlaer (Mechelaer? Malinois).

Les dates sont plus ou moins fantaisistes, et les notes historiques, une confusion complète de ce qui se rapporte à Cornille, à Jean-Baptiste et à Jacques.

AD. SIRET.

# NOTICE

SUR

## L'ÉGLISE DE NIEUWENHOVE.



L'église de Nieuwenhove, dédiée à la sainte Vierge, est située sur la voirie vicinale de Waerbeke à Denderwindeke, ou, si l'on veut, sur la vieille route de Grammont à Bruxelles. Autrefois cette église formait une dépendance de l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai.

En 1219, dit le dictionnaire historique et géographique, on trouve *Nuenhove* et en 1294 *Niewenhove* (1); son nom vient de ce qu'autrefois, suivant Van Gestel, ce village constituait une nouvelle cure de Waerbeke, administrée, jusqu'en 1715, par un seul curé pour les deux paroisses (2).

Nieuwenhove, selon l'évêque Lietbert (1064), se trouve *in pago Bracbatensi*, et était séparé de Santbergen par le bois d'Angherelles, ainsi nommé des seigneurs Van den Gechaut d'Angherelles, qui, pendant des siècles, en furent propriétaires. En 1658, la seigneurie de Nieuwenhove fut vendue à la famille de Steenhault et resta en sa possession jusqu'à la réunion de la Belgique à la France (5).

---

(1) M. BOUILLET, *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, t. III, p. 482, édit. Bruxelles.

(2) VAN GESTEL, *Historia archiepiscopatus Mechliniensis*, t. II, fol. 220.

(5) AUG. DE PORTEMONT, *Recherches historiques sur la ville de Grammont en Flandre*, t. II, p. 296.

ÉGLISE DE NIEUWENHOVE AVANT SON AGRANDISSEMENT.

La petite église de Nieuwenhove, la plus intéressante peut-être du doyenné de Grammont, dans lequel elle est située, a été construite à deux époques différentes.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, cet édifice avait la forme d'un parallélogramme rectangulaire, constituant la nef et le chœur, au milieu desquels s'élève la tour octogone. Cette tour est percée de huit fenêtres à lancettes et couverte d'une pyramide obtuse à huit pans terminée par une belle croix en fer dont malheureusement on a scié les deux bras lors de la révolution française.

La charpente du beffroi et du toit pyramidal sont du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. La violente tempête qui arriva quelques années avant la visite décanale de 1686 et que nous croyons être celle du 26 janvier 1682, dont parle la chronique des Flandres (1), mit en pièces la charpente primitive.

La façade de l'ouest, dans laquelle se trouve la porte d'entrée, se termine par un pignon aigu dont les rampants sont ornés de part et d'autre de treize crochets très-endommagés. Les tablettes des rampants s'amortissent sur des épaulements décorés par des fleurons, qui se composent de la réunion de quatre crochets des rampants, et finissent par une tige prismatique. La porte, de construction moderne, en style Louis XV, est accostée de deux contre-forts à ressauts sans moulures et terminés en larmiers. Le gable est percé de deux fenêtres carrées et repose ses angles sur des modillons symboliques. (Pl. II, fig. 4.)

---

(1) *Kronyk van Vlaanderen*, t. IV, p. 795.

La façade de l'est ou celle du chœur, d'un gable égal à celui de la nef, présente une grande fenêtre lancéolée surmontée d'une meurtrière et flanquée de deux contre-forts à cordons saillants. La baie de la fenêtre, privée de ses meneaux, est murée, et n'offre à l'intrados qu'un simple tore pour toute moulure.

La corniche, qui règne sur le pourtour des murs goutte-rots de la nef et du chœur, s'appuie sur des modillons historiés et en forme de consoles; les modillons historiés sont en plus grand nombre; ils figurent des têtes d'hommes et de femmes, des têtes d'animaux et de monstres, etc. (Pl. II, fig. 1.)

Les quatre fenêtres carrées, dont deux se trouvent au chœur et une de part et d'autre de la nef, sont de notre époque. Nous pensons qu'il y avait là primitivement de petites fenêtres en arc d'ogive aiguë, car nous trouvons cette forme dans les églises flamandes de la même période de l'art chrétien. (Pl. II, fig. 4.)

Une porte en plein cintre pratiquée dans le mur méridional du chœur conduit à la sacristie; elle présente une ouverture de 1<sup>m</sup>50 de largeur sur 2<sup>m</sup>15 de hauteur. Nous en donnons le dessin à la pl. II, fig. 1.

Quatre grandes arcades en ogive très-aiguë, reposant sur des pieds-droits à arêtes rabattues, soutiennent la tour. Ces ogives servent d'ares-doubleaux et encadrent une belle voûte ogivale dont les nervures diagonales retombent sur des consoles qui, dans la partie concave de leurs moulures, sont ornées de fleurs à pétales arrondies. (Pl. I, fig. 8 et 10.)

Le chœur et la nef ont des voûtes modernes plafonnées en berceau; celle du chœur porte le millésime de 1758; celle

de la nef, qui est plus récente, ne date que de 1774, comme l'indiquent les chiffres que nous y trouvons.

Nous remarquons dans le mur méridional de la nef une belle porte murée, haute de 5<sup>m</sup>55 et ayant 1<sup>m</sup>60 de largeur. Cette entrée du côté du sud nous fait présumer que la muraille occidentale ou de la façade actuelle n'a jamais été percée, et que la baie qu'elle présente maintenant n'a été faite qu'en 1772, comme semble le prouver le millésime qui la surmonte.

La disposition de la porte d'entrée dans le mur méridional s'observe généralement dans les églises dont l'antiquité est bien avérée. Nous avons remarqué nous-mêmes cette particularité dans la vieille église de Mespelaere, lez-Termonde ; dans celle de Berlaere, qui a été démolie et reconstruite en style moderne, mais dont la tour gothique est restée intacte ; ainsi que dans l'admirable église de Waerbeke, détruite en 1845, selon les indications du dessin que nous avons réussi à nous procurer (1).

La porte murée dont nous venons de parler est taillée en pierre jaunâtre et présente une ouverture courbée en anse de panier et surmontée d'un fronton en arc d'ogive. (Pl. II, fig. 2).

Sous la fenêtre qui éclaire directement la chapelle de Sainte-Anne, on voit une porte murée donnant une ouverture de 2<sup>m</sup>20 de hauteur sur 1<sup>m</sup>10 de largeur. Cette porte présente un arc en accolade à moulures prismatiques ; elle

---

(1) M. DE PORTEMONT, dans ses *Recherches sur la ville de Grammont*, dit que des archéologues faisaient remonter l'origine de l'église de Waerbeke bien avant l'introduction du christianisme dans nos contrées et qu'ils prétendent qu'elle servit d'abord de temple païen. Voir l'ouvrage cité, t. II, pp. 295 et 296.



servait, dit-on, d'entrée au curé et à la famille de Steenhault, qui occupait cette chapelle pendant l'office divin. (Pl. II, fig. 5.)

Cette annexe ainsi que les ailes du transept sont de la même époque, c'est-à-dire de l'année 1451, comme la clef de voûte l'indique. Ce qui distingue à la première vue la construction du XIII<sup>e</sup> siècle d'avec celle-ci, c'est le matériel avec lequel il est bâti. Toute cette nouvelle partie est construite en pierres d'un blanc jaunâtre d'appareil moyen, taillées carrément et présentant le plus souvent la forme d'un parallélogramme. Les moulures des corniches, des cordons, de l'intrados, des fenêtres, des meneaux et des plinthes sont faites avec art ; dans les monuments de premier ordre, il serait même difficile de trouver plus de finesse et plus de précision. Nous n'avons pas su nous défendre de donner tous les profils de ces différents détails, puisqu'ils sont d'autant plus importants qu'ils marquent une date précise. (Pl. I, fig. 2, 4, 6, 9 et 11).

Le dallage bleu qui couvre la surface de l'église est de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est formé de dalles carrées des carrières du Hainaut, entre-mêlées à certains intervalles de quelques dalles en marbre blanc. Vers le milieu du sanctuaire se trouve le caveau de la noble famille du baron de Steenhault, fermé par une pierre bleue, dont l'inscription est totalement effacée. A côté du caveau est enchâssée, dans le pavage, une pierre tombale en marbre blanc très-usée. Nous parvenons à y lire ce qui suit :

*D. O. M.*

*Hier leyt begraven*  
*.EGIDIUS VERLEYEN*

. . . . .

. . . . . ende  
pastor deser prochie  
ontrent de. . . . .  
hebbende achterghe. . . . .  
ende jaerlyck gefondeert  
eene gesonge misse  
op den 1 7bre. . . . .  
ende eene. . . . .  
met commandatie  
ende uitdeeling van. . . . .  
. . . . .  
in broot  
op syne  
. . . . .  
deser prochie  
die overleden is  
den 3<sup>en</sup> february 1755  
Bidt voor de siele.

Une pierre bleue incrustée dans le pavement du transept du côté de l'épître porte cette épitaphe :

D. O. M.  
Hier ligt begraven  
CORNELIS VANDALEN  
F. Jans in huwelyck met  
ELISABETH COOLS fa Jans  
die hiers den 30 april  
1750  
Bidt voor de ziele.

Devant l'autel, placé dans la même partie de l'église, se trouve encore une pierre tumulaire en marbre blanc, dont voici la légende :

D. O. M.  
Hic  
Expectat carnis resurrectionem  
Reverendus Dominus  
D GASPAR-CAROLUS 'T KINT  
hujus parochie per annos 12 pastor  
obiit 5 octobris 1727  
precare viator  
ut æterna requiescat in pace.

Cette pierre tumulaire, de forme carrée, porte un écu à émaux usés; il se compose d'une bande accompagnée de dix billettes, cinq en chef, posées 5 et 2, et cinq en pointe, posées 2 et 3. La devise, placée sur une banderolle au-dessous de l'écu, porte : *'t kint Fraybaert*; au-dessus de l'écu on remarque une tête d'ange en guise de timbre.

Il n'existe pas d'autres dalles tumulaires en cette église. On prétend que le dallage primitif se trouve encore intact sous le pavement actuel; toutefois nous doutons de la réalité de la chose, parce que nous avons trouvé à la porte d'entrée certains débris de dalles tumulaires du xvi<sup>e</sup> siècle qui ne peuvent provenir que de l'intérieur de l'église.

#### AMEUBLEMENT DE L'ÉGLISE DE NIEUWENHOVE.

L'ameublement de l'église de Nieuwenhove est de plusieurs styles : à l'exception des remarquables fonts baptismaux, dont nous avons déjà donné les dessins et la description dans cette publication (1), et de quelques consoles en culs-de-lampe destinées à porter des statues de saints, le reste de l'ameublement ne s'harmonise en aucune manière avec le style pur et sévère des deux constructions de l'édifice. Les boiseries du chœur et de la chapelle de Sainte-Anne, le banc de communion, la chaire de vérité et les stalles n'ont aucun cachet de style ou de goût.

#### L'ÉGLISE DE NIEUWENHOVE DEPUIS L'ANNÉE 1686 JUSQU'EN 1710.

Nous ne croyons pas sans quelque intérêt pour le lecteur de donner ici, comme plus amples détails sur l'église de

---

(1) V. *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*. X<sup>e</sup> année.

Nieuwenhove et en même temps comme pièces à l'appui de nos assertions, la traduction de quelques rapports faits par les anciens doyens de Grammont, lors de leurs visites décennales à Nieuwenhove. Les visites dont nous avons pu consulter les relations ne forment qu'une période de vingt-quatre ans et commencent en 1686. Elles furent faites successivement par Antoine Vandermeulen, curé-doyen de Grammont, Philippe Vander Linden, curé-doyen d'Appelterre, François Vandermeulen, curé-doyen d'Aspelaere, et par un autre doyen dont nous n'avons pas pu trouver le nom.

En 1686, le 4 mai, l'église de Nieuwenhove est trouvée par le très-révérend doyen dans un état de destruction quasi complète par suite de l'orage; la tour est tombée sur le chœur et celui-ci s'est totalement écroulé. Seule la chapelle de la Vierge est restée intacte. Dès lors le service divin a été suspendu, et l'église étant partout à découvert, les ornements ont été mis en sûreté à l'abbaye de Beaupré. Depuis quelques années, les fonts baptismaux n'ayant plus été bénits, les enfants ont été portés à Waerbeke pour recevoir le baptême.

Le doyen subséquent est plus explicite en parlant des fonts baptismaux : depuis plusieurs années, dit-il, les fonts n'ont plus reçu de bénédiction à cause de la destruction de l'église.

En 1690, le doyen visiteur observe que l'église n'est pas encore restaurée, quoique l'abbé du Saint-Sépulchre de Cambrai soit déjà convenu avec Paul de Grammont pour la réparation de l'édifice. On ne peut donner suite à cette convention à cause de la confiscation de tous les biens par suite de la guerre.

En 1694, l'église se trouve toujours dans le même état de délabrement ; le doyen donne le conseil de la couvrir de paille, mais on ne le suivit pas pour le moment. L'année d'après, on promit une prompte restauration, et l'abbé du Saint-Sépulchre, pour sa part, s'engagea de rétablir le chœur après la paix.

A la visite de 1696, une seule chapelle fut trouvée couverte de paille, mais le reste avait été laissé comme auparavant.

En 1696, le service divin reprit dans l'église, car le doyen annote qu'à Nieuwenhove on emploie le calice de Waerbeke, dont la coupe était d'argent et le reste en cuivre, et qu'à Waerbeke on se sert de celui de Nieuwenhove, qui était entièrement en argent. De plus, l'ostensoir et la chappe, qui avaient été mis en sûreté à l'abbaye de Beaupré, retournèrent à la cure.

A la visite de 1699, le doyen remarque que l'église a fait l'acquisition d'une nouvelle petite cloche. L'autel de la Sainte-Vierge est trouvé en bon état et le tout fut déclaré net et propre pour y célébrer le divin office. Le calice d'argent appartenant à l'église de Nieuwenhove et qu'on employait à Waerbeke retourne à sa propre église.

En 1701, celle-ci se trouve en possession de tous les livres de liturgie dont on a besoin aux services : un nouveau graduel, deux rituels, un processionnal, un psautier disposé par semaines et un beau missel. Le meilleur rituel semblait provenir de l'église de Voorde, qui l'avait reçu en don, le 10 novembre 1611, d'Adolphe vander Meerem, seigneur de cette localité.

La visite du 26 novembre 1705 nous apprend qu'on était

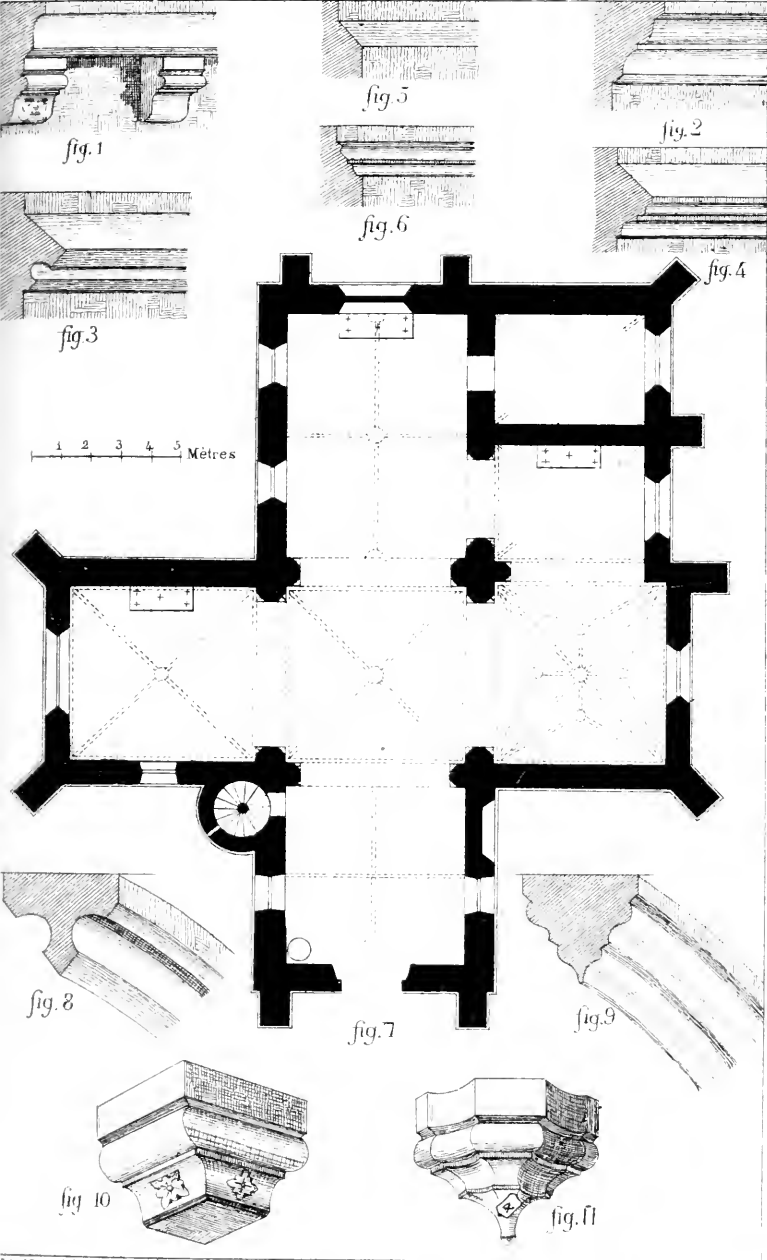
occupé à restaurer le toit du chœur et de la chapelle de Sainte-Anne; à cet effet, on avait séparé ces parties du reste de l'édifice pour le mettre à l'abri du vent.

Enfin, après avoir constaté, le 15 juin 1704, que l'église est bien nettoyée, blanchie et peinte; qu'elle se trouve dans un état très-convenable pour y célébrer la sainte messe et les autres offices divins, il fut interdit au curé l'année suivante, par ordre de Monseigneur l'archevêque de Malines, d'y faire encore le service. La cause de cette interdiction fut la malpropreté du lieu (*vilitas loci*), selon le rapport dressé par le nouveau doyen, François Vandermeulen, lors de sa première visite à Nieuwenhove, le 4 septembre 1705. Il voulut ainsi engager les habitants à faire les restaurations nécessaires : les revenus de l'église et de la mense du Saint-Esprit étant trop minimes pour faire face à ces frais.

Cet état de choses dura cinq ans; en 1710, l'interdit fut levé; il fut de nouveau permis de dire la messe dans l'église, qui se trouvait en de meilleures conditions; la tour était bien restaurée et recouverte; la chapelle de la Sainte-Vierge, dont le toit avait été signalé en 1698 comme ayant besoin d'une restauration, était mis dans un état convenable; l'autel était orné d'un nouvel *ante pendium*.

Appels lez-Termonde, le 25 mars 1875.

L'abbé GENTIL VANDE VYVERE.



L'abbé G. Vande Vyvere, del.

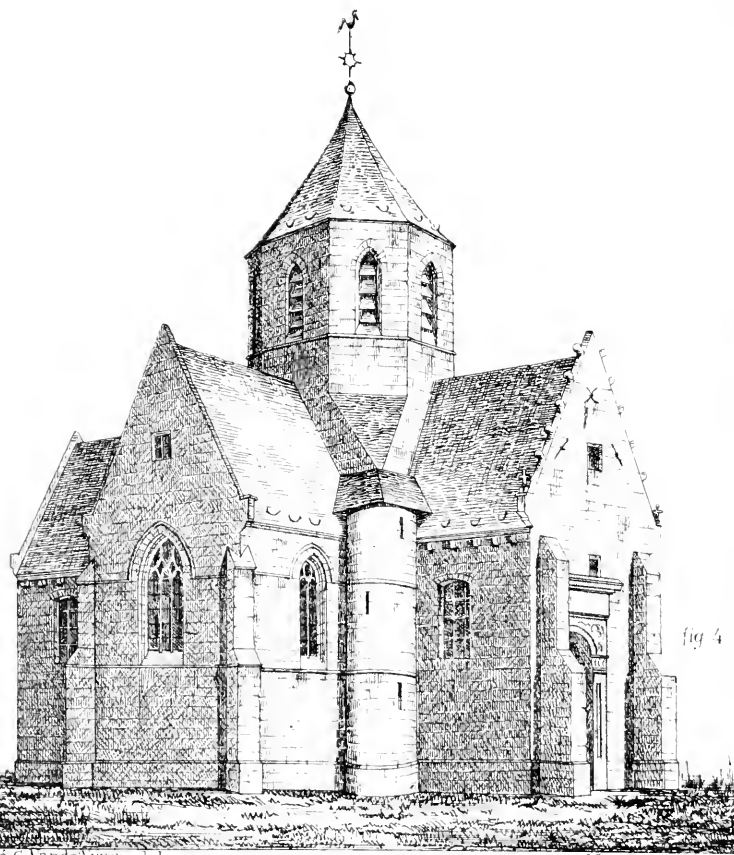
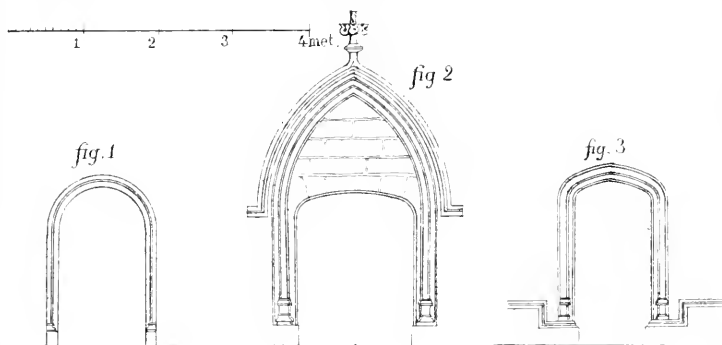
Massaux sc.

Eglise de Dieuwenhove.

Lith. Simonau et Toovey

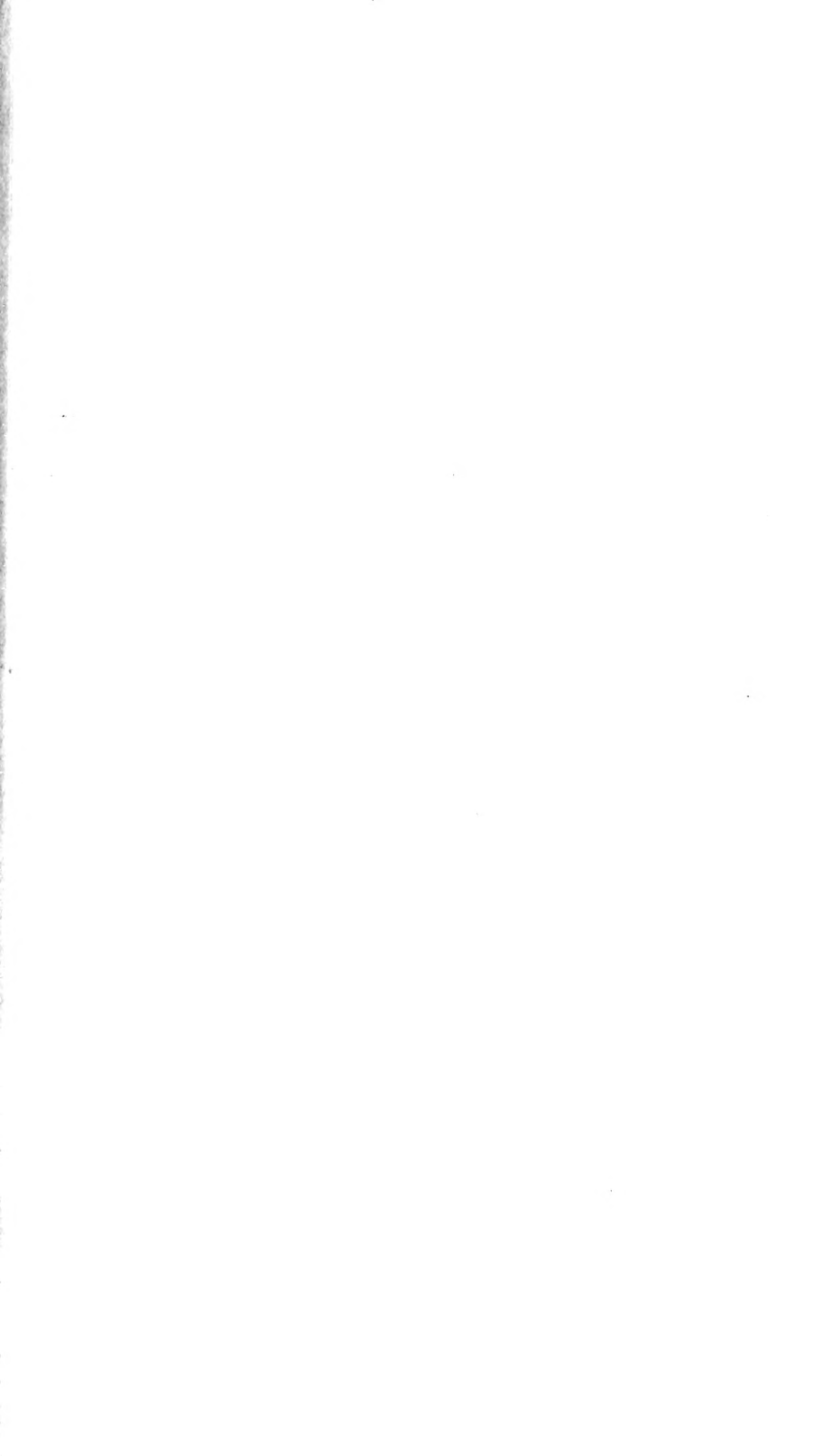






Église de Nieuwenhove







COMMISSION DIRECTRICE  
DU  
MUSÉE ROYAL D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS.



ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 23 juin 1874.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

M. de Meester de Ravestein, qui, en qualité de Ministre plénipotentiaire, a représenté à Rome le gouvernement de Votre Majesté, vient de poser un de ces actes de patriotique libéralité qui sont trop rares dans notre pays pour ne pas être accueillis avec la plus vive reconnaissance.

Par convention passée avec S. A. le Prince de Ligne, président de la commission directrice du Musée royal d'armures et d'antiquités, M. de Meester de Ravestein a fait don à l'État, en faveur des collections de cet établissement, des nombreux objets d'antiquités qu'il avait rassemblés pendant son séjour en Italie.

La principale condition stipulée par le donateur, c'est que les collections offertes en don gratuit à l'État formeront, dans le Musée royal d'antiquités, une section spéciale, dans une salle séparée, sous la dénomination de : *Musée de Ravestein*.

Votre Majesté voudra, sans doute, dans l'intérêt d'un de nos principaux dépôts publics, ratifier la convention passée entre S. A. le Prince de Ligne et M. de Meester de Ravestein.

Le projet d'arrêté ci-joint tend à cette fin.

Le Ministre de l'intérieur,

DELICOUR.

---

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu l'arrêté royal du 9 mars 1859 concernant l'organisation du Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie ;  
Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les collections données gratuitement à l'État par M. de Meester de Ravestein, par une convention du 31 mai 1874, et sous réserve de l'approbation du pouvoir législatif, seront annexées au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie, dont elles formeront une section spéciale, qui sera conservée dans une salle séparée, sous la dénomination de *Musée de Ravestein*.

Art. 2. Les dispositions du règlement organique qui pour-

raient avoir pour effet, soit de faire passer un objet d'une section dans une autre, soit d'altérer le classement déterminé d'après les indications du donateur, ne sont pas applicables au Musée de Ravestein.

Aucune pièce de cette section ne pourra faire l'objet d'un échange, ni être prêtée au dehors.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 24 juin 1874.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

DELCOUR.

---

Par-devant M<sup>e</sup> Eugène-Edouard Stroobant, notaire à Bruxelles, a comparu : M. Emile de Meester de Ravestein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, propriétaire, demeurant à Hever, au château de Ravestein, lequel a, par ces présentes, fait donation entre vifs et irrévocable, à l'État belge, au nom duquel cette donation est ici acceptée par Son Altesse Eugène Lamoral, prince de Ligne, ambassadeur, Ministre d'État, Président du Sénat, Président de la Commission directrice du Musée d'antiquités, propriétaire, demeurant en la commune de Belœil, délégué aux fins des présentes par M. le Ministre de l'intérieur du royaume de Belgique, aux termes de son arrêté en date du huit mai mil huit cent soixante-quatorze, dont une expédition, signée de M. Bellefroid, directeur général au département de l'inté-

rieur (administration des sciences, lettres et beaux-arts), restera ci-annexée :

A. Des collections d'antiquités dites Musée de Ravestein et décrites au catalogue portant pour titre « Musée de Ravestein, catalogue descriptif par E. de Meester de Ravestein », formant deux volumes, grands in-octavo, imprimés chez Desoer, libraire à Liège, le tome premier en mil huit cent soixante et onze, comprenant cinq cent soixante-douze pages numérotées, outre une page, Table de matières et une autre, Errata, et le tome deuxième en mil huit cent soixante et douze, comprenant trois cent quatre-vingts pages.

Les deux volumes dudit catalogue, visés pour timbre, certifiés véritables et signés par les parties, en présence du notaire et des témoins soussignés, resteront ci-annexés et seront soumis à la formalité de l'enregistrement, en même temps que le présent acte.

Ces collections comprennent :

1. Une collection d'objets égyptiens, décrits au premier volume du catalogue, depuis la page cinq jusques et y compris la page quatre-vingt et une, comptant cent vingt numéros, depuis le numéro un jusques et y compris le numéro cent vingt, et évalués à vingt mille francs . . . . . fr. 20,000

2. Une collection de vases peints, décrits au premier volume du catalogue, depuis la page quatre-vingt-trois jusques et y compris la page deux cent soixante-six, comprenant cent quatre-vingt-deux numéros, depuis le numéro cent vingt et un jusques et y compris le numéro trois cent deux, et évalués à cent vingt mille francs . . . . . 120,000



5. Une collection de terres-cuites, décrites au premier volume du catalogue, depuis la page deux cent soixante-sept jusques et y compris la page trois cent vingt-trois, comptant cent vingt-sept numéros, depuis le numéro trois cent et trois jusques et y compris le numéro quatre cent vingt-neuf, et évaluées à dix mille francs . . . . . 10,000

4. Une collection de bronzes et de miroirs, décrits au premier volume du catalogue, depuis la page trois cent vingt-cinq jusques et y compris la page cinq cent soixante et douze, comptant quatre cent trente-quatre numéros, depuis le numéro quatre cent trente jusques et y compris le numéro huit cent soixante-trois, et évalués à cent soixante mille francs . . . . . 160,000

5. Une collection de bijoux, décrits au deuxième volume du catalogue, depuis la page cinq jusques et y compris la page trente-sept, comptant cent vingt-deux numéros, depuis le numéro huit cent soixante-quatre jusques et y compris le numéro neuf cent quatre-vingt-cinq, et évalués à huit mille francs . . . . . 8,000

6. Une collection d'animaux en bronze, décrits au deuxième volume du catalogue, depuis la page trente-huit jusques et y compris la page cinquante, comptant vingt-quatre numéros, depuis le numéro neuf cent quatre-vingt-six jusques et y compris le numéro mille neuf, évalués à mille francs . . . . . 1,000

7. Une collection de plombs, décrits au deuxième volume du catalogue, depuis la page cinquante

jusques et y compris la page cinquante-quatre, comptant six numéros, depuis le numéro mille dix jusques et y compris le numéro mille quinze, évalués à cinq cents francs . . . . . 500

8. Une collection d'ivoires, décrits au deuxième volume du catalogue, depuis la page cinquante-cinq jusques et y compris la page soixante-sept, comptant vingt-sept numéros, depuis le numéro mille seize jusques et y compris le numéro mille quarante-deux, évalués à la somme de quatre cents francs . . . . . 400

9. Une collection de verres, décrits au deuxième volume du catalogue, depuis la page soixante-neuf jusques et y compris la page quatre-vingt-sept, comptant cent vingt-neuf numéros, depuis le numéro mille quarante-trois jusques et y compris le numéro onze cent soixante et onze, évalués à trente mille francs . . . . . 50,000

10. Une collection de pierres gravées et de pâtes, décrites au deuxième volume du catalogue, depuis la page quatre-vingt-neuf jusqu'à la page cent trente, comptant cinq cent nonante-trois numéros, depuis le numéro onze cent soixante-douze jusques et y compris le numéro dix-sept cent soixante-quatre, et évaluées à la somme de dix mille francs . . . . . 10,000

11. Une collection d'antiquités belgo-romaines, décrites au deuxième volume du catalogue, depuis la page cent trente et une jusques et y compris la page cent soixante-quatre, comptant vingt-huit

numéros, depuis le numéro dix-sept cent soixante-cinq jusques et compris le numéro dix-sept cent quatre-vingt-douze, et évaluées à douze cents francs . . . . . 1,200

12. Une collection de porphyres, granits, marbres, pierres et autres objets, décrits au deuxième volume du catalogue, depuis la page cent soixante-cinq jusques et y compris la page trois cent quarante-neuf, comptant sept cent quatre-vingt et un numéros, depuis le numéro dix-sept cent nonante-trois jusques et y compris le numéro mil huit cent neuf et depuis le numéro un jusques et y compris le numéro sept cent soixante-quatre, évalués à trente mille francs . . . . . 50,000

---

Cette estimation, faite par les parties, monte en totalité à la somme de trois cent quatre-vingt-onze mille cent francs . . . . . 391,100

*B.* Des dessins déjà effectués aux frais du donateur et destinés à l'atlas dont il sera ci-après parlé, savoir :

1. Dessins de miroirs, vases et autres objets divers, évalués par les parties à la somme de trois mille francs . . . . . 5,000

2. Dessins de pierres gravées, estimés par les parties à la somme cinq cent vingt-cinq francs . . . . . 525

*C.* Et de deux cent cinquante exemplaires du catalogue descriptif ci-dessus mentionné, estimés

par les parties à la somme de dix mille francs . . . . . 10,000

Total général de l'estimation des objets compris  
dans la présente donation, quatre cent quatre  
mille six cent vingt-cinq francs. . . . . 404,625

La présente donation est faite et acceptée aux conditions suivantes :

Art. 1<sup>er</sup>. Le Musée de Ravestein ne sera pas démembré.

Il formera une dépendance spéciale et séparée du Musée royal d'antiquités de Bruxelles, et restera à perpétuité distinct des autres collections de ce dernier Musée.

En conséquence, il sera proposé, au besoin, toutes modifications nécessaires à l'arrêté royal contenant le règlement de ce Musée.

Art. 2. Tous les objets indiqués à la lettre A de la présente donation seront établis dans les armoires ou vitrines ornées de l'écusson qui se trouve en tête du catalogue descriptif ci-dessus mentionné. Auxdites armoires et vitrines, il sera placé des glaces dans le genre de celles employées au Musée du Louvre, division Campana.

Art. 5. L'État belge, donataire, sera chargé, jusqu'à concurrence d'une somme de quinze mille francs, de publier, comme complément du catalogue descriptif du Musée de Ravestein, un atlas comprenant les gravures des principaux objets des collections comprises dans la présente donation, et ce sur les indications du donateur ou de personnes à déléguer par lui.

Art. 4. L'État belge, donataire, pourra disposer, pour telles autres publications qu'il jugera convenir, des gravures destinées à l'atlas dont il est question à l'article précédent,

tant de celles comprises dans la présente donation et indiquées sous la lettre *B* ci-dessus, que de celles à faire encore par ses soins, en exécution de l'article 5 ci-dessus.

Art. 5. En échange des deux cent cinquante exemplaires du catalogue descriptif du Musée de Ravestein, compris dans la présente donation sous la lettre *C*, l'État belge, donataire, fournira gratuitement au donateur deux cent cinquante exemplaires de l'atlas mentionné à l'article 5.

Cependant au cas où le donateur serait dans l'impossibilité de réunir au complet le nombre de deux cent cinquante exemplaires du catalogue descriptif ci-dessus donnés sous la lettre *C*, le nombre d'exemplaires de l'atlas à fournir au donateur par l'État serait réduit d'autant.

Art. 6. Tous frais d'emballage, de transport et autres des collections comprises dans la présente donation seront à la charge de l'État donataire.

Le donateur, qui, du reste, se prêtera à toutes les précautions nécessaires au transport d'objets d'une valeur archéologique exceptionnelle, n'est engagé, par la présente donation, qu'à laisser prendre les objets donnés en son château de Ravestein, aux jours et heures à indiquer par lui.

Il est également entendu que chaque division d'antiquités ne pourra quitter le château de Ravestein que lorsque l'armoire ou la vitrine dont il est question à l'article 2 sera prête à la recevoir.

Le classement et le placement se feront d'après les indications du donateur, qui indiquera aussi, le cas échéant, quels piédouches seront donnés aux objets.

Art. 7. Si la clause fondamentale de l'article 1<sup>er</sup>, clause sans laquelle la présente donation n'aurait pas été faite,

venait à être violée, le donateur, dans ce cas, stipule formellement, au profit de la commune d'Hever, le droit à exercer par son bourgmestre de faire vendre aux enchères les objets compris dans la présente donation, pour le prix en être affecté à des travaux d'utilité publique audit Hever.

Art. 8. Tous les frais et honoraires quelconques à résulter de la présente donation seront à la charge de l'État belge.

Art. 9. Le présent acte sera soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur du royaume de Belgique, pour la validation des obligations imposées à l'État.

*Élection de domicile.*

Pour l'exécution des présentes, parties font élection de domicile, savoir : M. de Meester de Ravestein, en sa demeure actuelle, et Son Altesse le Prince de Ligne, pour l'État belge, en l'hôtel de M. le Ministre de l'intérieur, à Bruxelles.

Dont acte fait et passé à Bruxelles, en l'hôtel de Son Altesse le Prince de Ligne, rue Royale, n° 50, l'an mil huit cent soixante-quatre, le trente et un mai, en présence de MM. Pierre De Windt, sans profession, demeurant à Bruxelles, et Henri-Alexandre Doppée, maçon, demeurant à Saint-Gilles lez-Bruxelles, témoins à ce requis.

Et lecture faite, M. de Meester de Ravestein et Son Altesse le Prince de Ligne ont signé avec les témoins et le notaire.

(Suivent les signatures.)

Enregistré gratis, trois rôles sans renvoi, à Bruxelles (Sud), le 1<sup>er</sup> juin 1874, volume 644, folio 11 recto, case 5. Le receveur, (signé) MOREAU.

ANNEXE.

Le Ministre de l'intérieur,

Vu la lettre du 19 février 1874, par laquelle S. A. le Prince de Ligne, président de la Commission administrative du Musée d'armures et d'antiquités de l'État, indique les conditions auxquelles M. de Meester de Ravestein serait disposé à faire donation gratuite à l'État des collections d'antiquités dites : Musée de Ravestein.

Arrête :

S. A. le Prince de Ligne, président de la Commission administrative du Musée d'armures et d'antiquités de l'État, est délégué pour représenter le gouvernement dans l'acte de donation des collections de M. de Meester de Ravestein et accepter la donation au nom de l'État belge.

Bruxelles, le 8 mai 1874.

(Signé) DELCOUR.

Pour expédition conforme :

Pour le secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Le directeur général délégué,

(Signé) BELLEFROID.

Pour expédition conforme :

(Signé) EUG. STROOBANT.

---

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 2, 9, 13, 16, 21, 25 et 30 mai; des 6, 10, 13, 17, 18, 20 et 27 juin 1874.

---

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Eglise  
de Poesele.  
Peintures murales

1<sup>o</sup> L'ensemble du croquis de la décoration peinte à exécuter dans le chœur de l'église de Poesele (Flandre orientale). Il conviendra toutefois que l'auteur, M. Th. Janssens, soumette des dessins plus grands d'échelle et plus précis des sept compositions à figures qui orneront le chœur;

Eglise  
de Saint Quentin,  
à Péruwelz.  
Banc  
de communion.

2<sup>o</sup> La proposition d'acquérir, pour l'église de Saint-Quentin, à Péruwelz, un banc de communion sculpté. La dépense s'élèvera à 500 francs pour l'achat et à 580 francs pour les travaux d'appropriation et de placement;

Halles d'Ypres.  
Décoration.

3<sup>o</sup> Les modèles des statues que M. Comeyn est chargé d'exécuter pour la décoration des halles d'Ypres.

Eglise  
de Saint Jacques,  
à Louvain.  
Objets d'art

— Des délégués se sont rendus à Louvain, le 22 mai, pour inspecter, à la demande de M. le Ministre de l'inté-



rieur, les pierres tumulaires qui se trouvent dans l'église de Saint-Jacques. L'administration désirait savoir s'il y aurait lieu d'acquérir ces objets pour les collections de l'État. Après examen des pierres, les délégués ont émis un avis négatif. Elles n'offrent, en effet, aucun intérêt au point de vue de l'archéologie ou de l'histoire, et ne peuvent en avoir que pour la paroisse elle-même, deux de ces pierres étant consacrées à deux de ses anciens pasteurs. C'est donc dans l'église qu'ils convient de les conserver, et l'on pourra, selon l'usage, les relever et les encastrer dans une de ses murailles.

A l'occasion de cette visite, les délégués ont remarqué qu'il s'exécute dans l'église d'importants travaux de peinture murale. Ils doivent constater qu'aucun plan n'a été soumis à l'administration pour ces ouvrages, et on doit se demander si l'on procède d'après un plan d'ensemble, faute duquel le travail ne saurait aboutir qu'à de fâcheux résultats.

Un fait plus grave, qu'il importe de signaler, est la restauration du célèbre tabernacle gothique de Saint-Jacques, restauration qui s'accomplit dans les mêmes conditions irrégulières. Le tabernacle est repeint et redoré de haut en bas, sans qu'on ait soumis ni propositions ni dessins préalables, bien qu'un tel travail, appliqué à un objet d'art de cette importance, eût mérité d'être étudié mûrement. On retaille les sculptures anciennes en leur donnant de sèches arêtes; on remplace des fragments entiers par des sculptures neuves, et cela sans aucun contrôle, sans qu'il ait été pris des photographies du monument à restaurer pour vérifier l'exactitude et la fidélité des restaurations. Cette façon d'agir ne saurait être l'objet d'un blâme trop sévère, si l'on réfléchit que le tabernacle de Saint-Jacques compte parmi les mer-

veilles de l'art ogival en Belgique. Elle est d'autant moins justifiable qu'il était décidé, paraît-il, que le monument serait moulé pour la Commission internationale des échanges, et qu'il eût convenu à tout le moins dès lors, avant de toucher au tabernacle, d'attendre l'exécution de ce moulage, qui fût devenu un guide sûr et un moyen de contrôle efficace pour la restauration projetée.

Les fabriques d'église, ainsi que la Commission pourrait le constater par de nombreux exemples, sont portées à se regarder comme propriétaires des objets d'art qu'elles détiennent, et se regardent surtout comme maîtresses de les restaurer comme elles l'entendent, du moment qu'elles ne réclament pas pour ce travail des subsides de l'État. C'est là une erreur qui peut être extrêmement préjudiciable à plus d'un de nos plus importants monuments nationaux et qu'il importe de rectifier dans l'intérêt de leur conservation. La restauration du célèbre tabernacle de Louvain, dans les conditions où elle s'effectue, en dehors de tout contrôle, constitue un véritable scandale, et si de pareils errements devaient se multiplier, ils rendraient inutiles les efforts persévérants et les frais considérables que fait le gouvernement en vue d'assurer la conservation et le bon entretien des derniers chefs-d'œuvres qui subsistent encore dans les églises du pays.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à la construction d'un lazaret et de dépendances à l'hospice-hôpital de Puers (Anvers) : architecte, M. Blomme;

Hospices et hôpitaux de Puers, Harlebeke, Peteghem et Belcele.

2° Les plans dressés par M. Brinck pour l'agrandissement de l'hospice des vieillards d'Harlebeke (Flandre occidentale);

3° Le projet d'hospice à ériger à Peteghem lez-Audenarde (Flandre orientale) : architecte, M. Van Varenbergh;

4° Les plans concernant l'agrandissement de l'hôpital de Belcele (même province) : architecte, M. de Somme.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

La Commission a émis des avis favorables sur les travaux d'appropriation à exécuter aux presbytères de Ryckevorsel (Anvers), Cappelle-au-Bois, Wolfsdonck sous Langdorp, Tombeek sous Overysse, Thorembais-Saint-Trond (Brabant), Waermaerde (Flandre occidentale), Erquennes, Taintegnies, Montbliart (Hainaut), Freyneux (Luxembourg), Porcheresse (Namur), ainsi que sur les plans des presbytères à construire au faubourg de Ninove à Molenbeek-Saint-Jean, à Esschenbeek sous Hal, à Eyzer sous Overysse (Brabant), à Harchies (Hainaut), à Roly (Namur) et pour la paroisse de Saint-Hubert à Verviers (Liège).

Construction et appropriation de divers presbytères.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Esschenbeek, sous Hal (Brabant) : architecte, M. Hausotte; la Commission a cependant présenté une observation quant à l'emplacement de l'édifice projeté, qui serait en-

Eglise d'Esschenbeek, sous Hal.

touré du cimetière de la nouvelle paroisse. C'est là une situation qui offrirait de sérieux inconvénients au point de vue de la salubrité publique ; mieux vaudrait laisser l'église isolée et établir le cimetière en dehors de l'agglomération qui se formera en peu de temps autour de l'édifice ;

Construction  
d'églises à Guerne,  
Wayaux, Odri-  
mont, Fall-Mheer,  
Schoot  
et Sainte-Anne.

A Sainte-Catherine, sous Guerne (Flandre occidentale) :  
architecte, M. Croquison ;

A Wayaux (Hainaut) : architecte, M. Cuypers ;

A Odrimont, sous Lierneux (Liège) : architecte, M. Ré-  
mont ;

A Fall-Mheer (Limbourg) : architecte, M. Castermans ;

A Schoot, sous Tessenderloo (même province) : archi-  
tecte, M. Stapper ;

A Sainte-Anne, sous Hamme (Flandre orientale) : archi-  
tecte, M. Beert-Campens ;

Synagogue  
de Bruxelles.

2° Les plans de la nouvelle synagogue à ériger à  
Bruxelles : architecte, M. Dekeyser ;

Eglise  
de Schoonbroeck.

3° Le plan de la tour à construire à l'église de Schoon-  
broeck (Anvers) : architecte, M. Taeymans ;

Eglise  
de Miscom.

4° Le projet concernant l'agrandissement de l'église de  
Miscom et la restauration de la tour : architecte, M. Van  
Arenbergh ;

Eglise  
d'Hollebeke.

5° Le projet d'agrandissement de l'église d'Hollebeke  
(Flandre occidentale) : architecte, M. Croquison ;

Eglise de  
Notre-Dame,  
à Roulers.

6° Les plans dressés par M. Charlier pour l'achèvement  
de l'église de Notre-Dame, à Roulers (Flandre occiden-  
tale) ;

Eglise d'Opdorp.

7° Le nouveau projet d'agrandissement de l'église d'Op-  
dorp (Flandre orientale). Ce projet, dressé par M. Van  
Assche, remplace celui qui a été approuvé le 8 août 1875 ;

8° Les modifications à introduire aux plans de l'église à ériger à Méan, commune de Maffe (Namur), et qui sont nécessitées par la suppression de la tribune primitivement projetée; Eglise de Méan.

9° Le nouveau plan proposé pour la reconstruction de l'église de Sart-en-Fagne (même province) : architecte, M. Baclène; Eglise de Sart-en-Fagne.

10° L'emplacement qu'on propose d'assigner à la nouvelle église de Saint-Antoine, à Verviers. Eglise de Saint-Antoine, à Verviers.

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

1° Sur les projets des travaux de réparation qu'on propose d'exécuter aux églises de Santhoven (Anvers), Hamme (Brabant), Beveren-Waes et Schellebelle (Flandre orientale), Gages (Hainaut), Basse-Bodeux (Liège) et Courrière (Namur); Réparation de diverses églises.

2° Sur le devis des réparations à exécuter à l'église de Wandre (Liège). Ces détériorations ont été causées par l'exploitation souterraine. La Commission a cru devoir attirer sur cette affaire toute l'attention du gouvernement. Il arrive fréquemment, en effet, que des cas analogues se présentent, et les dégradations menacent parfois des édifices plus importants. Il y aurait donc grand avantage à ce que le gouvernement prit des mesures efficaces, non pour remédier à ces accidents, mais pour les prévenir, en faisant étudier mûrement, avant toute exploitation souterraine, et en faisant déterminer nettement les limites dans lesquelles elles peuvent être pratiquées et au delà desquelles elles ne pourraient être admises à s'étendre; Eglise de Wandre.

- Eglise de Saint-Macaire, à Gand. 5° Sur le projet de restauration des toitures et de la tour-elle de l'église de Saint-Macaire, à Gand ;
- Eglise de Kessel. 4° Sur les plans de la deuxième et dernière série des travaux de restauration à exécuter, sous la direction de M. l'architecte Blomme, à l'église de Kessel (Anvers) ;
- Eglise de N.-D.-St-Pierre, à Gand. 5° Sur le nouveau devis estimatif (69,500 francs) des travaux de restauration à exécuter à l'église de Notre-Dame-Saint-Pierre, à Gand : architecte, M. De Perre-Montigny ;
- Eglise de Limbourg. 6° Sur le projet du couronnement à établir sur la tour de l'église de Limbourg (Liège) : architecte, M. Halkin ;
- Eglise de Machelen. 7° Sur les dessins relatifs à la restauration de meneaux de l'église de Machelen (Brabant) : architecte, M. Hansotte ;
- Eglise de Wavre. 8° Sur le nouveau devis, dressé par M. Coulon, des travaux de restauration à exécuter à l'église de Wavre.

Eglise de Saint-Martin, à Courtrai. Le projet dressé par M. l'architecte De Geyne pour la restauration de la tour de Saint-Martin, à Courtrai, a été approuvé sous la réserve que la charpente du campanile sera renforcée. L'attention de l'auteur a été également appelée sur la petite chapelle de Saint-Martin couronnant le portail, chapelle conçue dans un style trop sévère. Il y aura lieu de donner à cet édicule le style flamboyant qui est celui de l'ensemble de l'édifice. On a fait remarquer, en outre, que la balustrade du portail est d'un dessin trop petit.

Eglise d'Alsenberg. — Des délégués se sont rendus à Alsenberg, afin de s'occuper des diverses questions se rattachant à la restauration de l'église paroissiale.

On a placé récemment, dans la niche du pignon du transept nord, une statue dont les dimensions sont loin d'être en rapport avec les proportions et la forme de cette niche. La figure est trop petite et n'est pas dans le style de l'époque.

On l'a posée sur un socle trop élevé, afin de lui donner plus d'importance. Il conviendrait que ce motif de décoration fût enlevé et remplacé par un groupe en harmonie avec la disposition de la niche.

La même observation s'applique aux deux anges découpés en bois, qui ont été mis sous l'auvent du Calvaire et que la fabrique a promis de faire disparaître.

L'architecte a soumis aux délégués un projet pour la construction d'un portail latéral vers le côté nord. Ce portail présentera, dans sa partie supérieure, des différences avec celui construit à la façade sud. La balustrade sera remplacée par un gable ; l'ensemble présentera une masse plus grande et mieux en rapport avec les autres parties de l'édifice.

A chaque face du chœur se trouve une fenêtre divisée par une simple fourche. Un examen minutieux de ces fenêtres a permis de constater qu'elles n'ont jamais été ornées de meneaux. Il importera donc de conserver la disposition actuelle de ces baies, qui se prêteraient parfaitement à recevoir des vitraux représentant des personnages historiques, bienfaiteurs de l'église.

Il résulte de renseignements fournis aux délégués que le passage couvert existant entre l'église et le couvent voisin, passage dont la Commission a demandé la suppression depuis 1868, pourra être prochainement démoli, à la condition que l'on affectera à l'usage des sœurs une chapelle attenante à l'église. A cet effet, on se propose d'approprier un petit bâtiment accolé au chœur et qui sert actuellement de dépôt. Ce bâtiment se compose de deux pièces, dont les voûtes sont de forme et de hauteur différentes. Pour les réunir, on propose d'ouvrir dans le mur qui les sépare

deux arcades reposant sur une colonne centrale ; la voûte double qui couvre l'une des pièces nécessite cette disposition. Afin de dégager autant que possible les fenêtres du chœur, on a conseillé à l'architecte, M. Van Ysendyck, de couvrir la chapelle d'une plate-forme bordée d'une balustrade. Un projet conforme à ces indications a été dressé et a reçu le visa.

Les travaux exécutés à l'église d'Alseberg, de 1866 à 1875, ont coûté 85,597 francs. La fabrique, qui a contribué dans cette dépense pour 55,597 francs, désirerait que l'on renonçât, par motif d'économie, à l'établissement des gables qui existaient antérieurement. La Commission ne peut admettre cette modification aux plans approuvés. Il y a d'autant plus lieu d'insister pour l'exécution de cette partie du projet, réclamée primitivement par la fabrique elle-même, que des subsides spéciaux ont été accordés à cette fin par le département de la justice.

Cathédrale  
de Tournai

— La Commission a été appelée à se prononcer sur le devis des travaux de restauration à effectuer à la cathédrale de Tournai. Ces travaux comprennent :

1° Le placement de nouveaux abat-vent et planchers dans les tours ;

2° Des grilles en fer à placer aux travées du haut-chœur et dans les chapelles latérales et des portes au chœur précité ;

3° La restauration des bas-reliefs et statues du porche principal ;

4° L'établissement audit porche de deux doubles portes en fer.

Des délégués ont procédé, le 29 mai, à une inspection



du monument et ont reconnu que la construction des abat-vent et des planchers sont des travaux indispensables.

Par suite de l'absence de M. l'architecte Bruyenne, dirigeant les travaux, les délégués ont pu examiner seulement quelques fragments de dessins et point de projet d'ensemble des grilles et portes. Il a été convenu que ce projet sera transmis à la Commission.

Après inspection des bas-reliefs et groupes du porche, les délégués sont d'avis qu'il serait téméraire de les restaurer. Il suffira d'enlever aux bas-reliefs la couche de couleur qui les couvre, par un simple lavage à l'esprit de potasse.

Quant aux statues qui surmontent les bas-reliefs, elles n'offrent aucun intérêt sous le rapport de l'art. Le conseil de fabrique peut donc les faire restaurer, s'il le juge convenable. On doit néanmoins faire des réserves en ce qui concerne la statue de la Vierge placée à côté de la porte d'entrée. Il est nécessaire d'en prohiber également la restauration.

La Commission a émis l'avis, en résumé, qu'il y a lieu :

1° D'autoriser les travaux relatifs aux abat-vent et planchers des tours et la restauration des statues qui surmontent les bas-reliefs du porche principal ;

2° D'interdire tout travail de restauration aux bas-reliefs et groupes de ce porche ;

3° D'attendre la production des dessins complets des grilles projetées au chœur et aux chapelles latérales, ainsi que des deux doubles portes grillées à placer au porche principal.

— Des délégués se sont rendus à Cortessein, le 29 avril, pour examiner les questions suivantes :

1° L'architecte peut-il déférer au désir exprimé par le conseil de fabrique, qui demande à placer la porte latérale du bas-côté nord, de manière à isoler le cimetière ;

2° Est-il permis de remplacer par des pierres de sable les pierres de silex employées aux claveaux des fenêtres des bas-côtés, dont la reconstruction est décidée ?

Il résulte du rapport des délégués que le déplacement de la porte ne présente aucun inconvénient et n'exigera pas de surcroît de dépense.

La seconde question est plus délicate, en présence de la reconstruction déjà parvenue à la moitié de la hauteur du bas-côté gauche. Au lieu de suivre le système de construction des fenêtres de la nef principale, l'architecte a employé aux fenêtres des bas-côtés en reconstruction la pierre de sable. La Commission ne peut admettre cette substitution. En effet, l'appareil primitif offre une grande importance par cela même qu'il prouve la haute antiquité du monument ; il doit donc être rigoureusement suivi, toute modernisation y serait inadmissible. Il sera nécessaire, en conséquence, d'enlever l'appareil actuel et de le remplacer par un petit appareil au béton, conformément au procédé ancien.

Interpellé au sujet de ces modifications, l'architecte qui assistait à l'inspection répondit qu'elles ont été souvent suivies dans la province de Limbourg et il promit d'adresser une note à ce sujet. Cette note constate que des appareils semblables ont été employés à Reims, au Mans et à Beauvais. Ces exemples ne justifient pas la manière de voir de

l'architecte. Il suffira de constater que l'appareil de ces temples n'a rien de commun avec celui de l'église de Cortessem, construction irrégulière, formée de pierres dures non taillées, comme on en trouve dans les églises de campagne des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

L'architecte a demandé aussi l'autorisation de supprimer les corbeaux sous les toits des bas-côtés et qui figurent aux plans approuvés. Cette suppression aura pour but d'augmenter la pente de la toiture, dont la hauteur devra être diminuée à cause de la forme ancienne des fenêtres qui éclairent la nef principale. On ne voit aucun inconvénient à cette suppression, qui permettra de dégager les fenêtres de la nef et de donner aux toitures des bas-côtés la pente nécessaire.

M. le curé de la paroisse a encore consulté les délégués sur l'opportunité de faire disparaître de l'intérieur de l'église les ornements de style Louis XVI qui y ont été appliqués au siècle dernier. La Commission ne peut que se rallier à l'avis de ses délégués, qui ont engagé cet honorable ecclésiastique à conserver les ornements précités, afin d'éviter de grandes dépenses et de ne pas détruire l'harmonie qui existe entre l'édifice ainsi orné et son ameublement.

*Le Secrétaire Général,*

**J. ROUSSEAU.**

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*

**R. CHALON.**

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

---

STEUR, *Ethnographie des peuples de l'Europe*, II<sup>e</sup> vol. (1872-1875) et III<sup>e</sup> vol., 1<sup>er</sup> fascic. (1875.) — (2<sup>e</sup> article.)

---

L'œuvre de M. Steur, dont il a été déjà rendu compte ici même (1), a continué à paraître avec le luxe d'impression qui a signalé le premier volume.

M. Steur critique vivement, et parfois avec assez de fondement, la division des temps anciens en âges de pierre, de bronze, de fer; l'attribution des cités lacustres à un peuple antéhistorique, etc., etc.

En ce qui concerne notre pays, M. Steur a publié quelques idées tout à fait neuves qu'à l'étranger on a résumées de la manière suivante (2) : « L'œuvre contient une synthèse générale à la plus grande gloire des Ambrons, Éburons ou Belges. L'auteur démontre, au moyen de la linguistique, que les Éburons sont des Umbriens, peuple le plus ancien du nord de l'Italie. »

Il est vrai que M. Steur rattache certaines peuplades de la Belgique primitive aux souches antéhistoriques; mais les

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XII, p. 176.

(2) G. DE MORILLET, *l'Indicateur du collectionneur et de l'archéologue*, I, p. 386.

Ibères semblent avoir sa préférence, plutôt que les Ambrons, car il rapproche le nom de la Hesbaie (*Hasbania*) de celui de l'Espagne (*Hispania*); il invoque le fait de l'émissaire espagnol envoyé par les Romains à Ambiorix (1); il ajoute même quelques traits ethnologiques : « Il n'y a dans les Wallons d'aujourd'hui rien qui témoigne du caractère bienveillant de l'Allemand ni de la légèreté française, mais un certain je ne sais quoi qui ressemble à l'obstination insurmontable de l'Ibéro-Espagnol »...

Cependant nos origines, indépendamment de cet appoint primordial, ne sont pas moins parfaitement indiennes aux yeux de M. Steur, qui ne va pas avec Raepsaet chercher seulement le berceau de nos communes dans la Germanie, mais qui croit devoir remonter beaucoup plus haut et qui le trouve dans l'Inde.

Le livre de M. Steur, comme le sous-titre l'indique, est une étude sur les « nomades de l'Asie, leurs migrations, leur origine, leurs idées religieuses, leurs caractères sociaux, étude mise en rapport avec les mœurs des principales nations européennes de race gréco-latine, germanique et slave ; » mais, malgré ce sous-titre, M. Steur s'occupe aussi de l'ethnographie des peuples de l'Amérique, et on ne peut le lui reprocher, car c'est là peut-être la partie la plus intéressante de son œuvre.

---

(1) CAES., *B. G.*, V, 27 : « Mittitur ad eos colloquendi causa, Q. Junius ex Hispania quidam, qui jam ante missu Caesaris ad Ambiorigem ventitare consueverat. »

Peut-être exagère-t-on la portée de ce passage, car César, dans le chapitre précédent, parle de tout un corps de cavalerie espagnole (*equites Hispani*), attaché à Sabinus et Colla; or ce n'est pas à titre d'Espagnol que Q. Junius est envoyé à Ambiorix, mais à raison de relations antérieures; on lui adjoint, du reste, un Romain, C. Arpineus.

Il ne tranche pas la question de l'unité de la race humaine sur les deux continents ; mais s'il n'établit pas l'origine asiatique des peuples de l'Amérique, au moins cherche-t-il à démontrer que les éléments ariens y sont combinés en forte proportion avec les éléments autochtones, s'il en existe ; en cas de succès, ce ne sera pas une conquête scientifique de mince importance.

Ce curieux problème se pose, en effet, en ce moment même, partout où l'attention se porte sur les relations des anciens peuples entre eux ; c'est ainsi notamment qu'on compare les instruments de pierre et même de bronze des Américains avec ceux de l'ancien monde (1) ; c'est ainsi encore qu'on a récemment signalé la découverte d'une inscription phénicienne au Pérou (2) ; c'est ainsi enfin que, dans une communication faite tout récemment par M. Hénon à la Société Centrale d'agriculture de Paris (3), on lit ce qui suit, sur un point infime, il est vrai, mais se rattachant directement à la question :

« Par une curieuse coïncidence, les Japonais binent et rechaussent les blés avec un instrument dont la forme et le nom sont presque les mêmes que l'instrument employé par les Mexicains pour biner et rechausser les maïs, ce qui semblerait confirmer l'idée que le Mexique a reçu de l'Orient plusieurs méthodes culturales, idée qui n'a, du reste, rien

---

(1) Voir notamment un article de M. ST. BORMANS, *Dépôt de l'âge du bronze à Jemeppe-sur-Sambre*, dans les *Annales de la Société archéol. de Namur*, XIV, p. 476.

(2) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, couverture de la 1<sup>re</sup> livraison de 1874.

(3) *Indépendance belge* du 9 juin 1874. On transcrit ici ce passage, qui, sans ce a, pourrait n'être connu que des savants s'occupant d'agronomie.

de chimérique, puisque, pendant des siècles, des relations ont existé entre l'Asie et l'Amérique dans les régions septentrionales, et plus tard au Mexique lui-même par les galions espagnols qui naviguaient entre les Philippines et Acapulco ; quoi qu'il en soit, le *koua* des Japonais, *coa* des Mexicains, est une espèce de houe à long manche, faisant avec l'outil un angle très-aigu. Son maniement est des plus faciles et son travail aussi varié qu'excellent. »

M. Steur, d'après Vicente-Fidel Lopez (1), signale une quantité de rapprochements semblables entre le sanscrit et le péruvien ; ces rapprochements ne sont pas tous, à la vérité, également concluants (2), et il faut en retrancher notamment les mots formés par onomatopée, et dès lors, dépourvus de toute portée probante ; mais il y a là cependant des éléments sérieux d'étude, et il s'agit notamment de distinguer avec soin les mots anciens des expressions importées en Amérique depuis Christophe Colomb.

Quant au point par lequel se seraient établies les relations *anté-colombiennes* de ce qu'on appelle le nouveau monde avec le continent que nous habitons, M. Steur ne partage pas l'opinion de ses devanciers, notamment de Lopez, déjà cité, et de Prichard (5).

D'après M. Steur, ces relations se seraient établies par l'île Atlantide, dont les écrits de Platon nous ont conservé le souvenir ; cette île, aussi grande, on le sait, que l'Europe et

---

(1) *Les races ariennes du Pérou.*

(2) Par exemple, le *baes* d'un de nos estaminets, qui se trouve correspondre à la fois au sanscrit *p'as*, appeler, commander, et au péruvien *pasua*, servante d'auberge.

(5) PRICHARD (JAMES-COWLES), *Sur l'origine asiatique des langues celtiques* (XV<sup>e</sup> vol. des actes de la Société zoologique).

l'Asie Mineure réunies, aurait occupé l'emplacement de ce qu'on appelle aujourd'hui la mer de Sargasso, énorme banc sous-marin de fucus entre les îles du Cap-Vert et les Canaries, obstacle sérieux à la navigation dans le grand Océan.

Certaines tribus de la race arienne auraient, par la Méditerranée ou l'Afrique, abouti à l'Atlantide, d'où elles pouvaient passer en Amérique plus aisément que les Malais ne sont parvenus aux îles de la Sonde, aux Philippines et jusqu'aux îles de Salomon, en parcourant une distance de mer beaucoup plus grande que celle qui sépare les îles du Cap-Vert de l'Amérique.

Aussi M. Steur, qui se montre ici un peu trop exclusif peut-être (car il y a place pour les trois opinions), repousse-t-il l'avis de M. Lopez, d'après lequel les Ariens seraient arrivés directement d'Asie en Amérique, par l'océan Pacifique, et fait-il remarquer qu'il eût fallu pour cela accomplir un trajet de mer de 4,500 lieues, sans autre port de relâche que les îles Sandwich.

M. Steur n'admet pas non plus l'avis de l'Anglais Prichard, qui considère les migrations d'Asie en Amérique comme s'étant opérées par la Sibérie et le détroit de Behring.

Une des grandes objections de M. Steur à la thèse de Prichard, c'est que les peuples nomades n'ont pu chercher de nouvelles terres à habiter qu'en suivant la voie tracée par le cours apparent du soleil, donc vers l'occident.

Il ajoute les paroles suivantes (force est bien d'en souligner quelques-unes) :

« L'écart de la température de l'Inde à (celle du) détroit de Behring et des possessions russes de l'Amérique du nord,



est tel que les peuples *nés sous l'équateur* et habitués à la *chaleur tropicale* n'ont pu concevoir un tel projet et n'ont jamais été en position de l'exécuter. Au contraire, en marchant droit vers l'occident et tenant les côtes septentrionales de l'Afrique pour leur ligne de migration, ils n'avaient aucun obstacle provenant du climat à redouter... »

Mais où est-elle donc placée cette région centrale de l'Asie, que l'opinion commune, partagée par M. Steur, considère comme le berceau sinon de l'humanité tout entière, au moins de la race arienne ?

Sans même avoir égard aux lignes isothermiques, si peu parallèles, on le sait, à l'équateur, on n'a qu'à jeter les yeux sur une carte de l'Asie pour y voir que le plateau central de celle-ci est borné au sud par la chaîne de l'Himalaya, dont le point le plus méridional atteint à peine le 50° degré de latitude nord, et se trouve dès lors complètement en dehors de la zone torride : l'équateur en aucun endroit ne coupe, du reste, l'Asie continentale...

Il est vrai que M. Steur, bien qu'ayant beaucoup voyagé et bien qu'annonçant l'apparition prochaine de sept volumes de ses pérégrinations en Europe et en Orient, semble se faire une idée peu exacte du climat de l'Asie, lorsqu'il dit, d'une part, que dans l'Inde et la Chine le soleil n'est *jamais offusqué par les nuages* (pays où il ne pleuvrait donc jamais !) et, d'autre part, que les hauteurs de l'Himalaya permettent aux frimas du pôle boréal d'avancer vers le Midi *sans trouver d'obstacle* (les montagnes ne font-elles pas le contraire ?)

Abandonnant ici la question spéciale d'ethnographie des peuples de l'Amérique et reprenant pied sur les terres déjà connues des anciens, nous adresserons encore quelques

observations géographiques à M. Steur, en continuant à déplorer l'inexactitude de ses correcteurs (1); c'est à ceux-ci, en effet, qu'il faut bien s'en prendre, car il est impossible d'admettre qu'un membre de l'Académie royale de Belgique (classe des Lettres) se soit rendu coupable des erreurs d'assez grande dimension qui abondent dans son livre.

— Quand M. Steur parle des « Sygines de l'Istris ou du Danube », on peut bien lui faire le reproche d'avoir écrit *Sygines* pour *Sigyunes* et *Istris* pour *Ister* (dont le génitif est *Istri*); pourtant on ne voit pas bien clairement s'il fait mal à propos deux fleuves distincts du Danube-Ister, comme il semble résulter de certaine phrase assez équivoque du livre.

Mais où l'on peut prendre à partie les correcteurs, c'est lorsque M. Steur parle du « palais souterrain d'Epsambal ou d'Ypsamboul en Egypte »; il commet là quatre erreurs en quatre mots: le *temple* d'*Ibsamboul* (ou d'Ebsamboul, variante que M. Steur admet, du reste, aussi) est taillé dans un roc élevé, et *non sous terre*, et Ibsamboul est *en Nubie*, au sud de l'Égypte.

— Un autre monument mégalolithique, le grand cromlech de *Stone-henge*, qui est dans le Wiltshire, à deux lieues de Salisbury, en Angleterre, est également déplacé par M. Steur, qui considère le monument de *Stone-henge* comme appartenant à l'Irlande.

— M. Steur (c'est toujours de ses correcteurs que nous parlons) va même jusqu'à déplacer le temple de Delphes :

« On ne rendait, dit-il, un culte à la divinité que sur le

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XII, l. cit.

sommet des plus hautes montagnes, témoin le temple de Delphes des Macédoniens... »

Plus loin : « C'est ainsi qu'en agirent les prêtres de l'oracle de Delphes, qui placèrent leur temple sur la plus haute montagne de la Macédoine. »

Trois erreurs :

D'abord Delphes n'était pas en Macédoine, mais en Phocide, contrée qui ne touchait par aucune de ses frontières à la Macédoine.

Ensuite le temple d'Apollon n'était pas situé sur l'Olympe, ce qui aurait permis plus ou moins de parler de Macédoine, puisque l'Olympe séparait cette contrée de la Thessalie; ce temple occupait une partie du mont Parnasse.

Enfin, le sommet le plus élevé du Parnasse n'était pas à Delphes même, mais à quelques lieues de cette ville; or la ville et le temple de Delphes étaient situés non sur un sommet quelconque du Parnasse, mais sur le penchant sud d'une des montagnes de la chaîne; la situation de Delphes, à mi-côte de cette montagne, ressemblait, a-t-on dit, à la *cavea* d'un théâtre, ce que Justin (1) dit formellement : *media saxi rupes in formam theatri recessit*, et il ajoute que l'oracle était rendu au-dessus d'un gouffre placé non au sommet, mais au milieu de la montagne : *in hoc rupis anfractu media ferme montis altitudine planities exigua est, atque in ea profundum terrae foramen*, etc.

— Le Barâtre (lire Barathre), qui était le gouffre profond où à Athènes on précipitait les criminels, M. Steur le place à Rome, près du Capitole.

---

(1) *Histor. philipp.*, etc., XXIV, 6.

— Les Gétules, dit encore M. Steur, habitaient l'intérieur de l'Afrique, *inter Tripolin et Pantapolin*, au midi de la chaîne de l'Atlas.

Il faut, sans doute, corriger la phrase latine, jetée incidemment dans la proposition, et y substituer celle-ci : *inter Tripolin et Pentapolin*; mais la *Tripolitana regio*, composée de Sabrata (ou Abrotomum), OËa et Leptis magna, ainsi que la Pentapole, formée des cinq villes de Cyrène, Bérénice, Arsinœ, Ptolémaïs et Apollonie, n'étaient pas situées à l'intérieur de l'Afrique, ni au midi de l'Atlas; ces contrées, placées à la même latitude que la chaîne de montagne de ce nom et à l'est de celle-ci, n'ont jamais été habitées par les Gétules.

— C'est à Vérone que M. Steur fixe le champ de bataille où Marius détruisit une partie de l'armée des Cimbres et Teutons. Or ce fait a eu lieu à Verceil, à cent milles au moins de Vérone.

— M. Steur compare les moyens de chauffage des anciens et des modernes : « Il faut convenir, dit-il en guise d'épiphonème, qu'il y a plus de cheminées aujourd'hui dans la petite ville de *Torre di Védras* qu'il n'y en avait dans la ville de Pompéi avant son ensevelissement sous les cendres du Vésuve. »

Évidemment M. Steur a voulu parler de *Torre del Greco*, ville du royaume de Naples, établie au pied du Vésuve, sur la couche de lave qui a anéanti Pompéi, et non de *Torrès-Védras* (par erreur : *Torre di Védras*), qui est un bourg de Portugal, dans l'Estramadure, et qui n'offrirait guère un élément pertinent de comparaison pour Pompéi.

— En outre, quant à la géographie moderne, M. Steur a

bien tort de dire que Belgrade est à quelque distance de Stamboul : Belgrade est sur le Danube et presque à l'extrémité de la Turquie opposée à celle où est Constantinople.

— Enfin nous-mêmes, quant à notre Belgique, nous n'échappons pas aux erreurs des protes gantois : on peut pardonner à M. Steur, lorsqu'il cite les peuplades germaniques de la Belgique, d'avoir confondu les *Ceroesi* avec les Chérusques, qu'il déplace de la contrée entre le Weser et l'Elbe, pour les placer erronément à Prum, à douze lieues de Trèves ; mais il est plus difficile de lui permettre de placer les Wallons du Brabant dans le Condroz : le Condroz, en effet, est tout entier sur la rive droite de la Meuse, et le Brabant n'arrive pas jusque-là.

Ce qui vient d'être dit touche à la géographie : or, en histoire et en chronologie, en mythologie comme en archéologie, les correcteurs de M. Steur ne sont pas plus exacts qu'en géographie :

— On a donné à Bacchus le nom de Dionysus ou Dionysius, c'est-à-dire littéralement *dieu de Nysa* ; mais jamais on ne lui a donné celui de Dion. Or l'erreur déjà signalée à propos de Dion (Cassius) et de Dionysius (ou Denys) d'Halicarnasse, que M. Steur semble avoir confondus, il la commet dans ce passage à propos de Bacchus Indien : « Une partie de ces Indiens passèrent dans la Haute-Égypte à l'époque de Dion ou Dionysus, qu'ils combattirent avec succès. »

— Les Hyesos, peuple pasteur, s'emparèrent de l'Égypte, dit M. Steur, 2100 ans avant l'ère actuelle, et ils restèrent en possession de ce pays jusqu'au temps de Moïse, c'est-à-dire *pendant environ deux siècles*.

Il y a là un mécompte de quatre cents ans, si l'on se rap-

porte à la date généralement assignée à la naissance de Moïse, c'est-à-dire l'an 1571 avant l'ère chrétienne.

— Phraorte, roi des Mèdes, régna de 656 à 654 avant J.-C. : M. Steur en fait un fils du roi Déjotarus (48 avant J.-C.), contemporain de Cicéron, qui fit pour lui certain plaidoyer très-connu. Quoique le nom de Déjotare soit cité deux fois, c'est évidemment Déjocès qu'il faut y substituer.

— M. Steur dit, avec raison, que Scylax (contemporain de Darius Hystaspe (521-485)), vivait avant Hérodote et Aristote ; mais comme Hérodote (né en 484) vivait au v<sup>e</sup> siècle avant J.-C., et Aristote (né en 384) au iv<sup>e</sup>, il est impossible de dire que, « *trois siècles* avant l'ère chrétienne, Scylax, comme Hérodote, semble avoir ignoré l'existence des Celtes, et qu'Aristote n'en parle qu'*un siècle plus tard*. »

— M. Steur, en comparant les mots du sanscrit et du péruvien qui correspondent au mot latin *nepos*, rapporte, plus qu'incidemment, que « Drusus, fils d'Auguste, issu d'un autre lit, était l'arrière-petit-fils d'un Celte d'origine, commandant d'armée, qui fut assassiné on ne sait par qui ni comment. »

Le premier Drusus dont l'histoire parle aux temps de l'Empire est celui qui naquit à Livie trois mois après son mariage avec Auguste, et dont on attribua la paternité adultérine à ce dernier : au moment de la conception, Livie était l'épouse de Tibérius Néron (1). Auguste était donc ou le père ou le parâtre de ce Drusus, mais il ne peut pas être considéré comme ayant été son *père d'un autre lit*, expression relative ici sans application.

---

(1) Cfr. SÆTON., *in Oct. Aug.*, LXII, et *in Claud.*, 1.

Quant à ce surnom de Drusus, il provenait non directement d'un des aïeux du fils de Livie, mais d'un chef ennemi qu'un de ces aïeux avait tué dans une lutte corps à corps (on sait donc parfaitement *par qui?*). Il serait, du reste, malaisé de comprendre comment, sous Auguste, l'arrière-petit-fils d'un barbare, portant le nom de son bisaïeul, aurait pu être en même temps un des patriciens de Rome.

— Quant il s'agit de nommer l'auteur réel ou supposé du périple du Pont-Euxin, M. Steur l'appelle Adrian, distrait, sans doute, par cette circonstance que cet auteur vivait sous l'empereur Hadrien (*Hadrianus*); mais, en réalité, il s'appelait non Adrian, mais Arrien.

Par contre, ce nom d'Arien, M. Steur le donne au chef de l'arianisme; mais ici il se trompe encore : ce chef était Arius, à qui notre auteur attribue erronément la qualité « d'apôtre qui enseigna aux Goths la foi du Christ. » Il est, du reste, à remarquer que les Goths embrassèrent la doctrine d'Arius bien longtemps après la mort de celui-ci, qui peut-être jamais ne mit les pieds en Dacie, pays que les Goths occupaient sous Constantin.

En tout cas, si l'on pouvait donner à Arius le nom d'apôtre, pour avoir enseigné le premier la foi chez les Goths, la « foi du Christ » n'aurait pas été le but de ses prédications, car c'est précisément pour avoir nié la divinité du Christ qu'Arius fut condamné par le concile de Nicée.

— Abdallah, dit M. Steur, vécut à la cour du khalife Almansar de Bagdad, à l'époque de l'empereur Justinien...

Le khalife Al Mansour (vulg. Almanzor), qui fonda Bagdad, vécut de l'an 712 à l'an 775; il n'était donc pas con-

temporain de Justinien, qui vivait plus de deux siècles auparavant, de 484 à 565.

Il ne pourrait pas même être question de Justinien II, dernier descendant d'Héraclius et fils de Constantin Pogonat; ce prince insignifiant, dont on ne prend guère le nom pour caractériser une époque en l'appelant celle de l'empereur Justinien, était mort en 711, un an avant la naissance d'Al Mansour.

— En fait d'archéologie, voici quelques énonciations du livre qui sont loin d'être à l'abri de toute critique :

S'agit-il de tous ces dépôts d'antiquités antéhistoriques que la science des derniers temps a mis en honneur : cités lacustres, *palafittes*, *terramares*, *cranogges*, *kjoekken moeddingen*, tout cela est transformé par M. Steur en demeures des anciens.

Or, si cette qualité paraît bien appartenir aux constructions sur pilotis des cités lacustres (1), aux *cranogges* et aux *palafittes*, il n'en est pas de même des *terramares*, qui sont des amas de terre, disséminés généralement dans la plaine, contenant de la cendre, du charbon, des ossements d'animaux, des débris de poterie et d'autres restes de l'industrie humaine, véritable accumulation d'ordures (2), ainsi que des *kjoekken moeddingen*, dont le nom (en danois, rebuts de cuisine) indique pour le Nord quelque chose d'analogue aux dépôts dits *terramares* qu'on trouve en Italie.

---

(1) On l'a cependant contesté : M. Alex. BERTRAND (*Revue archéologique*, mai 1875, p. 531) considère les cités lacustres comme de simples entrepôts ou magasins.

(2) Voir l'article de M. DE MORTILLET, *Les terramares du Reggiannis* (*Revue archéologique*, avril et août 1865).



Ce qui est plus fort encore, c'est qu'après avoir transformé les *terramares* en demeures, M. Steur donne même ce nom aux habitants de ces prétendues demeures, en parlant des *peuples Terramares!*...

— Quant aux nurages ou nurhages de la Sardaigne, dont tout le monde fait des tombeaux de l'époque pélasgique, ce qui concorde avec les recherches modernes des archéologues (1), M. Steur les considère, lui, comme des monuments mauresques.

Par contre, M. Steur regarde comme un monument de l'époque antéhistorique la digue en terre cuite appelée « le briquetage » de Marsal en Lorraine, qui doit être un monument de l'époque romaine, au moins à en juger par une poterie romaine avec le sigle CASSIVSF (2) qu'on y a trouvée.

— En parlant de l'*ambre gris* qui aurait été trouvé dans les cités lacustres, M. Steur confond évidemment la matière molle et parfumée qui porte ce nom, avec l'*ambre jaune*, ou succin, matière solide et n'ayant d'odeur que quand on la brûle. C'est cet ambre jaune seul qu'on trouve dans les substructions lacustres et autres, comme dans les tombeaux des anciens peuples de l'Europe, et qui était l'objet, dès les temps antéhistoriques, d'un commerce entre les peuples de l'Italie et ceux des bords de la Baltique.

— M. Steur prétend encore que les grands de l'antiquité (et il parle plus spécialement des Romains) ne connaissaient

---

(1) Voir notamment les travaux du commandeur GIOV. SPANO, qui a publié, plusieurs années de suite, des *Memorie sopra le scoperte archeologiche fatteci nell'isola* (Cagliari, tipogr. di A. Alagna).

(2) H. SCHUERMANS, *Sigles figulius*, n° 1129.

pour chauffer leurs appartements que l'usage du brasier ardent, placé au milieu de la chambre, et que leurs idées du confort de la famille n'allaient pas au delà.

M. Steur oublie que Sénèque et Pline le jeune ont tous les deux parlé des hypocaustes ou calorifères des anciens (1), qui chauffaient les habitations de manière à éviter la fumée dans les appartements.

— Quant aux dénominations géographiques (ou autres), il est pénible de lire dans l'ouvrage de M. Steur la phrase que voici, que les correcteurs y ont laissée bien à tort, au sujet des « mots corrompus, comme on en rencontre tant dans les écrits de Strabon, circonstance qui peut être attribuée à l'âge auquel cet auteur était parvenu lorsqu'il commença la rédaction de son grand ouvrage. »

Or voici une liste de quelques-uns des *mots corrompus* à l'exemple de Strabon, qu'on trouve dans le livre de M. Steur, et encore en extrait-on les fautes déjà signalées du 1<sup>er</sup> volume (2) :

Alliates, Almansar (ou Almanzar), Amalphi, Anius (de Viterbe), Appolonius, Argonnautes, Arragon, Arvennes, Atalantes, Atlantique (île), Aviennus, Bellochusistan, Bhering, Borrée, Botnie, Bouda, Buccowine, Caerases, Calcuta, Caraccala, Carenthie, pays chartrin, Cimériens (ou Cymé-

---

(1) SENEC. : « Impressos parietibus tubos, per quos circumfunderetur calor, qui ima simul et summa fovent aequiliter. »

PLIN. : « Applicatum est cubiculo hypocaustum, quod angusta fenestra suppositum calorem aut effundit aut retinet. »

(2) On omet même les dénominations allemandes introduites mal à propos dans le texte français, comme *Traker*, *Eler*, *Achaës*, *Argiper*, pour les habitants de la Thrace, de l'Élide, de l'Achaëe, de l'Argolide, etc.

Parmi les fautes signalées ci-après, il en est, mais tres-peu, d'accidentelles ; la plupart se répètent plusieurs fois, et en quelque sorte systématiquement.

riens), Condros, Cosenzo, Cordellières (ou Cordellerics), cromleek, Cylicie, Cypres, Dieffenback, Dikaarchos, Dubois de Montpéreu, Eber, Erethée, Espérie, Ethyopie, Firl-bolgs, Finois, Garci-Lasso (ou Gazilazo) de la Vega, Ghyzci (pyramides de), Hibères, Hyberboréens, Von Humbolt, Hypocrate, Iven Nillson, S. Jean de Damascène, Jénicale, Jerne, Jipsy, Jonie, Kannegieter, kjoeken moedjes (ou kjeuken moedjen), Lotophagies, Mackinzie, Mandschoux, Memphys, Menu, Milthiades, Moosseedor, Neni-novogorod, Ninehvites, Hercule Ogamain (ou Ogamiain), Palas, Partes, pelvhi (phelvy ou phlevi), Piérese, Pithou, Pyrennees, Quintillien, Rhemois, Rouges-peaux, Roumillie, Saluste, samoun, Sardanaïs, Sardanaple, Scwanbeck, Seytes, Ségovèze, Séucles, Senonnais, Skymnos de Thios, Solure, Sybérie, Sydon, Symon Seth, Taicum, tarpéenne (roche), Taurinni, Thanais, Thiércnie (Sicile), Thucidide, Tolystoboïes, Troglodites, Typhlis (ou Tyflis), Vallachie, Van Roosbruck (Rubruquis), Zachynte, etc.

Pour : Alyattes, Al Mansour (vulg. Almanzor), Amalfi, Annius, Apollonius, Argonautes, Aragon, Arvernes, Atlantes, Atlantide, Avienus, Beloutchistan, Behring (ou Bering), Borée, Bothnie, Bouddha, Bukowine, Cacroeses, Calcutta, Caracalla, Carinthie, chartrain, Cimmérien, Condros, Cosenza, Cordillères, cromlech, Cilicie, Chypre, Dieffenbach, Diecarque, Dubois de Montperreux, Èbre, Èrechthée, Hesperie, Éthiopie. Fir-bolgs, Finnois, Garcilas (ou Garcias-Laso), Gizeh, Ibères, Hyperboréens, de (ou von) Humboldt, Hippocrate, Sven Nilsson, S. Jean Damascène (ou de Damas), Iénikalé, Ierne, Gipsy, Ionie, Cannegieter, Kjoekken moeddinger, Lothophages, Mackenzie, Mand-

chous, Memphis, Manou (ou Menou), Miltiades, Mosseedorf, Nijnei-Novgorod, Ninivites, Ogmios (ou Ogmion), Pallas, Parthes, pehlvi, Peirese, Python, Pyrénées, Quintilien, Rémois, Peaux-rouges, Roumélie, Salluste, simoun (ou semoun), Sardes, Sardanapale, Schwanbeck, Scythes, Sigovèse, Sicules, Sénonais, Scymnus de Chios, Soleure, Sibérie, Sidon, Seth (Siméon), Taïcoun, tarpéienne, Taurini, Tanaïs, Trinaerie, Thucydide, Tolistoboïens, Troglodytes, Tiflis, Valachie, Van Ruysbroeck, Zacynthe, etc.

Cette liste de noms géographiques, etc., laisse supposer que les mots empruntés aux langues étrangères ne seront pas mieux traités par les correcteurs de M. Steur, et que dans les mots grecs notamment ils auront imprimé *y* pour *i*, *th* pour *t*, et *vice-versâ*. En effet, c'est ainsi que nous lisons, dans les volumes nouvellement publiés, les barbarismes suivants :

Antracite, antropo(logie, — morphisme, — phage), autotone ou autochtone, brachi-(ou dolico)céphales, distiches, étymologie, hiéroglyphes (1), hygiène, hyppophage, ictio- (ou ichtyo)phage (2), macrocéphales, mégalitique, méthastase, myrthe, onix, pachiderne, parallèle, péryple, phylogique, polithéisme, polligonal, rapsodes illiaques, simétrie, stygmate, synonymie, etc.

Pour : anthracite, anthropologie, etc., autochthone, brachy- (ou dolicho)céphales, distiques, étymologie, hié-

---

(1) Les correcteurs ont comblé la mesure en ajoutant un (?) après le passage ou, selon l'Encyclopédie, M. STEUR rapporte au grec le mot *hiéroglyphes*, cette fois bien écrit. Ont-ils cru peut-être que ce mot, parfaitement grec, venait de l'égyptien ?

(2) Ici M. STEUR cite le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 141, ou, en effet, on y lit deux fois *ichtyophages*...

roglyphes, hygiène, hippophage, ichthyophage, macrocéphales, mégalolithique, métastase, myrte, onyx, pachyderme, parallèle, périple, philologique, polythéisme, polygonal, rhapsodes iliaques, symétrie, stigmaté, synonymie, etc.

Et tout cela sans parler de mots incompréhensibles, comme ceux qui sont soulignés dans les deux phrases suivantes (paraissant se rapporter au même sujet) :

« Les peuples auxquels les anciens donnaient le nom générique d'ichthyophages et d'*alitrophages*, étaient les habitants des côtes maritimes et fluviales, qui se nourrissaient exclusivement de poissons et des produits du sol où ils se trouvaient... »

« Les Mongols se nourrissaient exclusivement de poissons; nomades et *lithrophages*, ils vivaient du produit des eaux... »

Impossible de découvrir quel auteur ancien se serait servi du mot *alitrophage*, ou même *lithro-*(ou *alithrophage*); ces mots manquent au grand dictionnaire, pourtant si complet, d'Estienne.

Si M. Steur veut absolument dans ces passages, comme il est à supposer, indiquer le fait de se nourrir des produits de la mer (et non, sans doute, de la manger elle-même, hypothèse absurde où le mot cherché aurait en tout cas une syllabe de trop), ce serait *alithrème*, *alitrophe* ou *alitréphète* qu'il faudrait dire; or cela nous conduit loin d'*alitrophage*... Ce ne sera pas, sans doute, *litrophage*, pour *nitrophage*, que M. Steur aura voulu dire : le nitre, qu'on écrit parfois *litron* en grec, n'est pas un aliment, composé qu'il est d'acide et de potasse...

Qu'est-ce encore que ce « nécrothéisme ou adoration

de la lune », dont parle M. Steur dans une citation empruntée à un tiers, mais peut-être mal transcrite?

La lune (*seléné*) et les morts (*necroi*) n'ont-ils pas été confondus ici?

Mais ce qui comble la mesure, c'est le *Démiourgos*, ou Démiurge, qui, chez M. Steur est devenu, en deux mots, le *demi-ourge*. Qu'est-ce donc que l'ourge tout entier?

— Si le grec est estropié par les correcteurs gantois, le latin et le français ne le sont guère moins.

En latin, outre une quantité de citations dénaturées, par exemple, le *segnius irritant animos* d'Horace, où deux fois *animos* est remplacé par *animam*, comme si en bonne latinité, sauf un ou deux exemples, *anima* voulait dire âme et n'était pas même en quelque sorte opposée à *animus*; par exemple encore, le *praepinguis* de Suétone (*in Galb.*, III), devenu *propingius*; le *Britannos ignotos* du même (*in Caes.*, XXV), transformé en *Bretannos ignatos*; *a facie* en *a facio*, etc., etc., — voici une grosse faute qui vaut mieux encore que le *versus medio* et le *tractus saxonicum* signalés dans le premier article.

Croirait-on jamais possible que des protes, à moins d'avoir juré de perdre leur victime dans l'esprit des savants de toute l'Europe, aient pu, aux comparatifs *superior*, gén. *superioris*, *inferior*, gén. *inferioris*, substituer un *superiorus*, *a, um*, un *inferiorus*, *a, um*, à l'instar de ce *Jupitarius*, gén. *Jupitarü*, fort suspect d'avoir pris mal à propos la place de *Jupiter* dans un de nos musées de province?

Eh bien! Voici textuellement la phrase qui se trouve imprimée à la p. 209 du tome II :

« La Belgique fut alors divisée en Belgique inférieure et supérieure (*Belgica inferiora et superiora*)» ...!!!

— En français (1), c'est déjà quelque chose de regrettable que l'incompatibilité des membres d'une comparaison ou le pléonasma des expressions, comme les Phéniciens que M. Steur représente *brisant un cercle d'eau*, ou comme les phrases où il est question soit de *mœurs ethnographiques*, soit de *début initial*, compensé par un « l'on finit à la fin par se procurer... »

C'est encore fort pénible pour un auteur que de se voir victime de coquilles comme les suivantes : le *coing* enfoncé dans le bois, le noir de *gais* (pour jais), des *opases* (pour topazes? opales?), *acétisme* (pour ascétisme), bouillon *d'haricots*, la race *sémiague* (pour simiaque), enfin le système que Lehon *battit* sur telle idée, tandis qu'ailleurs Fingal *bâtît* Caracalla dans un combat...

Ce sont là des méprises ; mais on est tenté de ne pas en dire autant des suivantes, où les protes gantois exposent leur auteur, M. Steur, à encourir le reproche de ne pas mériter d'être rangé parmi certains écrivains dont il parle lui-même, « écrivains qui se donnent le nom de philologues, sans connaître d'autre langue que leur dialecte barbare. »

Car enfin, ce dialecte, ils le connaissent, et n'imputerait-on pas à M. Steur, par la faute de ses protes, de ne pas connaître l'idiome dont il fait usage? Ne choisissons encore

---

(1) Sans parler des nombreuses fautes signalées quant aux accents, surtout circonflexes, on se bornera ici à en donner le spécimen suivant, qui montre en même temps un abus de mots répétés : « Ces noms appellatifs, ils ont *pû* se les donner à eux-mêmes, car les peuples primitifs n'ont *pû* avoir de points de comparaison ; mais les étrangers ont *pû* leur donner ces dénominations. »

ici que les fautes contre les règles des participes (1) :

- « Ils ont *passés* en Angleterre...
- » Tous les peuples se sont *donnés* des appellations...
- » La langue la plus harmonieuse que les hommes aient jamais *parlé*...
- » La langue de l'Asie a *conservée* le plus grand nombre de réminiscences...
- » La portion de sûreté que la nature a *départi* aux habitants...
- » Le service que la confédération belge a *rendue*...
- » L'antiquité les a *trouvé* établi dans cette contrée...
- » C'est ainsi qu'on les a *trouvé* en corps de nation...
- » Les peuples celtiques auront *descendus* le revers du Khurdistan...
- » Les Celtibères s'étaient *formés* un langage...
- » Une infinité des mots ont *vieillis*...
- » Les Celtes ont *vécus* comme les Basques des Pyrénées...
- » Les seuls qui eussent *visités* ces contrées.
- » L'impatience ne s'est pas *contenté* de ce rôle...
- » Les pilotis qu'on a *découvert* dans le lac de Zurich...
- » Pourquoi les ont-ils *abandonné* à des nations...
- » Les dolmens, le *stone-henge* et tant d'autres monuments prouvent une force dans le caractère des nations qui les ont *élevées*...
- » Ceux que nous avons *nommé*...
- » Une race née sur le sol européen les aurait *précédé*...
- » Cette nuit *mélé* d'obscures lueurs...

---

(1) Sans parler de l'emploi du participe pluriel, quand l'auteur parle avec la forme *nous* : nous nous sommes *fondés*, *prononcés*, etc., etc.



- » Les Francs ont longtemps *errés* dans la Germanie...
- » La race blanche s'était *emparé* du continent...
- » Le peuple qui les avait *mené* à bonne fin...
- » Aux droits qu'avaient *exercé* les empereurs...
- » Les Gètes avaient *vécus* à l'état de nomades...
- » Les dissensions les avaient *forcé* de s'expatrier...
- » La langue grecque dont ils ne se sont jamais *servi*...
- » Les peuples que Scylax a *trouvé* établis...
- » Un des idiomes celtiques qui ont *survécus*...
- » Des nations envieuses se sont *attribuées* les travaux d'autrui...

- » Les services réels qu'ont *rendu* les Phéniciens...
- » La route que les Ibères ont *suivi*...
- » On a *connue* les Ibères de bonne heure...
- » Les idiomes y ont tant *variés*...
- » L'analogie qui peut avoir *existée* ..
- » Cette question a *fixée* l'attention de plusieurs philologues.

» La tolérance universelle qui y a toujours *existée* en matière de religion, a contribué à y répandre cette doctrine que nous avons longtemps *cru* exclusivement propre à la mythologie...

» Sa supériorité intellectuelle, ses qualités gouvernementales, son intelligence, aujourd'hui *reconnus* par l'administration, comme *ils* ont toujours été *reconnus* sous les gouvernements antérieurs...

» Les individus de castes pauvres étaient *forcé* de prendre...

» Tous ces produits ont de bonne heure *passés* d'Asie en Europe...

» L'image du Christ et de la Sainte-Vierge *exposé* dans les carrefours...

» Une grande partie de ses richesses a *échappée* aux investigations...

» C'est chose *convenu* chez lui...

» Les grands services qu'il a *rendu* au pays...

» Cette institution n'a point *passée* en Europe...

» Après que l'arbitrage des parents s'était *déclarée* impuissant...

» Les moyens de conciliation ont toujours *existés* chez nous...

» Des disparates bien *accusés*...

» On ne doit point s'étonner que ces peuples voisins aient *tenus* à rester isolés...

» Ce seraient les peuples mieux armés qui auraient *chassés* les Finnois...

» Elle a de tout temps *existée* en Asie...

» Les hordes riveraines les avaient *forcé* à l'expropriation...

» Ces terramares que l'amiral trouva *établi*...

» Des nations qui étaient largement *fourni* de poil au menton...

» Celles-là n'ont jamais *résidées* dans le nord de l'Allemagne...

» Des améliorations que des besoins nouveaux avaient *rendu* nécessaires...

» Beaucoup de nations anciennes ont *disparues* de la surface du globe...

» La direction qu'ont *suivi* les peuples...

» Les langues gréco-latines ont *déviées* de la source...

» Lorsque les dissidents eurent été *chassé* de l'Inde...

» Les Volkes ont envahi la Gaule et en ont *subjugés* tous les habitants...

» Une grande partie de la population n'était *connu* que sous le nom de Némède...

» La mort de Sardanapale a été *traité* par un artiste moderne...

» L'atmosphère s'est *purifié*, mais était encore *surchargé* de carbone, quand le premier homme a vu le jour, que la couleur de sa peau a dû en être *imprégné*...

» Quand toute trace de végétation a *disparue*...

» Les objets d'art furent *fondues*...

» Ils avaient *résolus* de s'emparer des terres...

» Que cette terre ait jamais *existée* au milieu de l'Atlantique... » — Etc., etc.

Somme toute, la suprême incorrection qui a présidé à l'œuvre de M. Steur, indépendamment même de toute critique de fond qu'on pourrait adresser à cette œuvre, doit faire considérer celle-ci comme absolument manquée : il est impossible qu'un livre dont chaque page contient plusieurs fautes, contre la grammaire, l'histoire, la géographie, ou même contre le bon sens, puisse être étudié sérieusement ou même lu sans distraction.

Ici, en effet, la forme emporte le fond, et la seule chose que l'on doive conseiller à M. Steur, c'est de recommencer toute l'édition à nouveaux frais, mais avec des soins particuliers apportés à la correction : alors l'œuvre sera lisible, ce qu'elle n'est pas aujourd'hui, et on pourra la juger (1).

---

(1) Dans ce cas, on conseillera, en outre, à l'auteur de supprimer les détails futiles, comme ceux qui concernent les Amazones, la fabrication des châles de cachemire, etc., etc.

On le répète ici : il est nécessaire que les fautes d'un livre de cette importance, émanant d'un académicien belge, soient signalées en Belgique même : il ne faut pas que l'étranger, auquel ce livre est destiné, puisse considérer tous les Belges comme solidaires de ces fautes.

Quant à l'Académie royale de Belgique, qui n'a pas à approuver ni à imputer les élucubrations individuelles de ses membres, c'est lui rendre service que de se substituer à elle et de signaler ici, en les désavouant, les œuvres des académiciens qui pourraient déconsidérer à l'étranger notre premier corps savant.

Liège, juin 1874.

H. SCHUERMANS.

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 4, 9, 11, 13, 18, 24 et 25 juillet; des 1<sup>re</sup>, 7, 8, 13, 14, 21, 22, 28  
et 29 août 1874.

---

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1<sup>o</sup> Le dessin de l'une des sept compositions à figures qui doivent orner le chœur de l'église de Poesele (Flandre orientale); Eglise de Poesele. Peintures murales.

2<sup>o</sup> Les cartons de deux vitraux à placer dans les fenêtres du chœur de l'église de Waterloo (Brabant) : auteur, M. Van der Poorten; Eglise de Waterloo. Vitraux.

3<sup>o</sup> Les projets modifiés par M. Henrionnet de deux verrières à placer dans les fenêtres du chœur de l'église de Warneton (Flandre occidentale); Eglise de Warneton. Verrières.

4<sup>o</sup> Les cartons des vitraux destinés à l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant). Ces vitraux sont traités, au moins en ce qui concerne les figures, en style de la Renaissance. Il conviendrait d'adopter ce style pour l'ensemble des com- Eglise de Leeuw St-Pierre. Vitraux.

positions et de modifier en conséquence les couronnements, qui simulent une architecture gothique. L'auteur, M. Henrionnet, a été engagé aussi à employer pour les fonds et les détails d'architecture les tons clairs fréquemment usités dans les vitraux de la Renaissance, et qui, en faisant pénétrer plus de jour dans l'église, laisseraient toute sa valeur au tableau de Crayer qui orne le maître-autel.

Eglise  
d'Ottignies.  
Vitraux.

— Des délégués qui ont visité, le 2 juillet, l'église d'Ottignies ont constaté que les modifications que la Commission avait proposé d'apporter à ses vitraux avaient été scrupuleusement exécutées. Ce travail présente actuellement un aspect tout à fait satisfaisant, et l'on ne peut qu'appuyer, en conséquence, la demande de subside adressée de ce chef à la province.

Eglise  
de Dieghem.  
Décoration  
intérieure.

— Des délégués ont examiné récemment les travaux de décoration exécutés dans l'église de Dieghem. Ainsi que le fait observer M. l'architecte provincial Hansotte, ces peintures sont simplement exécutées à la colle, ce qui diminue le regret qu'elles n'aient pas un caractère plus artistique et plus conforme au style de l'église; elles sont conçues aussi dans des données assez sobres et n'attirent pas trop l'attention; mais il n'en importe pas moins, en présence des erreurs de style flagrantes commises dans ce travail, d'exiger formellement de la fabrique des dessins précis pour d'autres ouvrages décoratifs qu'elle se propose encore d'exécuter en modifiant les lambris de l'édifice. Ce projet mérite d'autant plus d'être étudié que la décoration de l'église en boiseries des derniers siècles est considérable.

Eglise  
de Saint-Jacques,  
à Bugges.  
Tombeau de Gros.

— Les délégués qui ont examiné, le 5 juillet, le monument funéraire de Ferry de Gros, dans l'église de Saint-Jacques,

à Bruges, ont constaté que le travail de restauration, entrepris sous les auspices de l'État, est actuellement presque terminé. Le monument, entièrement réparé, a pris son ancienne place dans la chapelle qu'il occupait; celle-ci a été restaurée; il ne reste plus à exécuter que la décoration polychrome de la chapelle et de son mausolée, et, à cet égard, on possède toutes les indications nécessaires pour reproduire l'ancien travail, dont on trouve de nombreux vestiges.

La Commission est d'avis qu'il y a lieu de replacer dans la chapelle Ferry de Gros le précieux bas-relief de Lucca della Robbia qui la décorait primitivement. Il a été objecté aux délégués que ce bas-relief ne trouverait pas place entre l'autel de la chapelle et le seuil de la fenêtre qui l'éclaire. Mais il sera aisé d'obvier à cette difficulté en abaissant l'autel, qui, après cette réduction, sera encore conforme aux proportions usitées.

— M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître à la Commission que le tableau de Rubens, l'*Assomption de la Vierge*, qui orne le maître-autel de la cathédrale d'Anvers, venait d'être démonté pour être soumis à une restauration, et que cette affaire paraissait avoir été instruite non-seulement en dehors de l'action du département de l'intérieur, mais à l'insu même du gouverneur de la province, ce haut fonctionnaire n'ayant appris que d'une façon incidente le fait qu'il signalait à l'autorité supérieure. Des délégués se sont rendus à Anvers, le 12 août, pour constater l'état actuel du tableau et aviser aux mesures à prendre dans l'intérêt de sa conservation.

Cathédrale  
d'Anvers.  
Tableau  
de Rubens.

Cette inspection a eu lieu avec le concours de MM. Génard, Schadde, Gife, Hendrickx et Smekens, membres

correspondants, de M. Et. Leroy, expert des musées royaux, et des délégués du conseil de fabrique. Un échafaudage, placé devant le tableau, a permis de l'examiner scrupuleusement dans ses moindres parties.

Il est résulté tout d'abord de cet examen la conviction, partagée par tous les délégués de la Commission, que l'*Assomption de la Vierge* ne saurait être considérée comme une des œuvres capitales du grand maître qui en est l'auteur. Elle appartient à la nombreuse catégorie des peintures que Rubens faisait exécuter par ses élèves et auxquelles il se contentait d'apporter la dernière main. Des têtes, des pieds, des mains, d'un dessin rond et d'une exécution molle, dénoncent à l'évidence cette origine mélangée. Le maître s'est surtout appliqué à donner à l'ensemble de l'œuvre cette richesse et cet éclat de coloration qui sont en quelque sorte sa marque particulière et qui suffisent à expliquer la grande valeur qu'on accorde à l'*Assomption de la Vierge*.

À l'égard de l'état actuel du tableau, l'*Assomption de la Vierge*, tout en étant d'une conservation relativement satisfaisante, présente sur plus d'un point certaines avaries. Depuis le haut jusqu'au bas de la peinture, on peut remarquer de nombreuses écaillures, dont plusieurs ont déjà été refixées à une époque antérieure, ainsi que de nombreux et gauches repeints qu'il importera d'enlever. Les principales dégradations consistent dans la disjonction en trois endroits des planches juxtaposées dont est fait l'immense panneau peint par Rubens. Il est visible que le maître, dans sa hâte de produire, n'apportait pas un soin extrême aux matériaux dont il se servait. C'est ainsi que les planches dont il s'agit sont d'inégale épaisseur. Elles se sont, en outre, trouvées trop



courtes pour la composition, et il a fallu y suppléer en ajoutant sur le côté d'autres planches placées verticalement. Enfin les deux poutres verticales placées au revers du tableau pour maintenir les planches sont d'un bois vermoulu, et il importera de les remplacer.

Les délégués sont d'avis que pour la première opération à faire, la consolidation du tableau, celui-ci devra être maintenu dans sa position verticale, de façon à ce que, en enlevant les taquets, les planches se resserrent d'elles-mêmes par leur propre poids. Les taquets qu'on replacera ensuite sur ces joints devront avoir leur fil parallèle à celui des panneaux. Ils devront aussi être confectionnés d'après l'épaisseur inégale des planches, qu'il sera ainsi inutile de raboter, ce qui ébranlerait fortement la peinture. Il conviendrait de ne procéder à ce travail compliqué que sous la direction de M. Etienne Leroy, qui a dû exécuter un travail identique pour la *Descente de croix* et qui y a complètement réussi. A l'égard de la peinture, il conviendra, avant de procéder à sa restauration, de faire prendre sur une gravure même du tableau l'indication précise de toutes les dégradations de détail qu'il présente, et d'en dresser un état précis et détaillé, ainsi que cela se pratique pour la restauration de nos verrières.

En terminant, la Commission a cru devoir justifier le conseil de fabrique de la cathédrale d'Anvers du soupçon d'avoir voulu procéder à une restauration de l'*Assomption de la Vierge* en dehors de tout contrôle. En effet, lors d'une inspection faite le 14 novembre 1871, les délégués avaient été avertis que le tableau devrait être descendu ultérieurement par suite des travaux de restauration à exécuter au

chevet de l'église. Il avait été entendu que cette opération se ferait sous la direction de M. De Keyser, membre correspondant et directeur de l'Académie des beaux-arts d'Anvers. C'est ce qui a eu lieu, et le conseil de fabrique de Notre-Dame se disposait à saisir l'autorité supérieure de cette affaire, lorsque les délégués se sont présentés à Anvers.

Eglise  
de Neeroeteren.  
Sculptures.

— Des délégués ont inspecté, à la date du 20 août, les sculptures de l'église de Neeroeteren dont la restauration est confiée à M. Courroit. Ce travail est très-avancé et s'effectue avec une conscience et un soin dignes de tout éloge.

Les délégués n'ont pu voir la figure nouvelle par laquelle M. Courroit doit compléter la série actuellement incomplète des douze apôtres. Il serait utile que cette figure, qui se trouvait, lors de l'inspection, entre les mains du praticien, fût envoyée au Collège, et il importerait, pour juger de sa réussite relative, qu'elle fût accompagnée d'une des figures anciennes.

A l'occasion de ce travail, M. Courroit a saisi la Commission d'une question intéressante. Quand il a entrepris la restauration des figures gothiques de Neeroeteren, celles-ci étaient couvertes d'une peinture sous laquelle l'artiste s'attendait à trouver du bois sain et intact. Cette attente a été trompée pour quelques figures complètement vermoulues, et dont le bois, pour peu qu'on le gratte, se réduit littéralement en poussière. L'artiste propose de renouveler ces figures en en faisant des copies aussi fidèles que possible. Son devis serait augmenté de ce chef d'une somme totale de 5,050 francs, d'où il y aurait à déduire fr. 586-68 alloués pour la restauration desdites figures dans le contrat primitif.

plus surchargée et plus lourde; les figures y ont aussi des proportions infiniment plus courtes.

La décoration de la maison voisine appartient visiblement à l'époque de Teniers et représente *les Sept œuvres de miséricorde* (le septième bas-relief, placé selon toute apparence dans le pignon, a disparu). Bien que d'un goût assez pittoresque, cette façade est loin d'égaliser la précédente, et les sculptures en sont d'une exécution des plus médiocres.

L'administration communale de Gand se montre disposée à démonter soigneusement les deux façades pour les reconstituer sur un autre emplacement. Il n'y aura lieu, semble-t-il, de prendre cette mesure que pour la maison du *Cerf volant*, et il serait désirable que sa façade pût être reconstituée sur le pan coupé qui va remplacer l'angle du quai de la Grue et de la rue des Roitelets.

— La Société générale pour favoriser l'industrie nationale a demandé l'autorisation de reconstruire la façade du pavillon <sup>Quartier du Parc, à Bruxelles.</sup> situé Montagne du Parc, n° 5, à Bruxelles. Le plan soumis ne permettant pas, à défaut du dessin de l'état actuel, d'apprécier les changements proposés, la Commission s'est rendue sur place et a constaté que les travaux auraient pour effet de modifier considérablement l'aspect du bâtiment.

Se référant aux considérations développées dans son rapport du 10 février 1872 (voir *Bulletin*, XI<sup>e</sup> année, p. 10), le Collège est d'avis, avec les architectes des bâtiments civils, qu'il n'y a pas lieu d'autoriser l'exécution des travaux projetés. Il a, à cette occasion, insisté de nouveau pour qu'aucune modification ne soit plus apportée à la décoration monumentale du quartier du Parc.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Appropriation  
et construction  
de divers  
presbytères

La Commission a émis des avis favorables :

1<sup>o</sup> Sur les projets d'appropriation et de restauration à exécuter aux presbytères de Desschel et Wilryck (Anvers), Winghe-Saint-Georges et Ways (Brabant), Forest (Hainaut) et Stevoort (Limbourg);

2<sup>o</sup> Sur les plans relatifs à la construction de presbytères :

A Saint-Antoine, sous Brecht (Anvers);

A Careghem, sous Anderlecht (Brabant);

A Strypen (Flandre orientale);

A Schendelbeke (même province);

A Tongre-Notre-Dame (Hainaut);

A Ramegnies-Quévaucamps (même province);

A Blaugies (même province);

A Saint-Léger (même province);

A Saint-Jacques, commune de Fosses (Liège);

A Vesqueville (Luxembourg);

A Neuville (Namur);

A Bellefontaine (même province).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Le Collège a émis des avis favorables :

1<sup>o</sup> Sur les plans relatifs à la construction d'églises :

A Villeroux, commune de Chastre (Brabant) : architecte,

M. Coulon :

Construction  
d'églises à Ville-  
roux, Moen, Je-  
neppe, Mogmont  
et Frauchemont.

A Moen ( Flandre occidentale ) : architecte , M. De Geyne ;

Entre Jemeppe et Hargimont (Luxembourg) : architecte, M. Michaux ;

A Mogimont sous Vivy (même province) : architecte, M. Cordonnier ;

A Franchimont (Nemur) : architecte, M. Baelène ;

2° Sur les projets d'agrandissement des églises de :

Cortenberg (Brabant) : architecte, M. Van Arenbergh ;

Gavre (Flandre orientale) : architecte, M. Deperre-Montigny ;

Rogery, commune de Bovigny (Luxembourg) : architecte, M. Vandewyngaert ;

Quévaucamps (Hainaut) : architecte, M. Hoton ;

3° Sur les modifications à apporter aux plans de l'église en construction à Heusden (Limbourg) ;

Eglise de Heusden.

4° Sur des travaux supplémentaires à exécuter à l'église de Barvaux (Luxembourg) ;

Eglise de Barvaux.

5° Sur les plans d'une chapelle à annexer à l'une des nefs latérales de l'église de Saint-Denis, à Liège : architecte, M. Demany. Il résulte des informations du Collège que le conseil de fabrique se propose de faire placer dans cette chapelle l'important retable qui se trouve aujourd'hui au fond du transept. Il y a lieu de recommander tout spécialement de procéder au déplacement de cette œuvre d'art avec toutes les précautions possibles, et, dans le cas où il serait question d'y faire des travaux de restauration quelconques, il conviendra de n'y procéder qu'après que des propositions précises et détaillées auront été soumises à l'approbation de l'autorité supérieure ;

Eglise de Saint-Denis, à Liège.

- Eglise de  
Saint-François,  
à Menin. 6° Sur le plan du campanile à ériger sur l'église de Saint-  
François à Menin (Flandre occidentale) ;
- Eglise  
de Woumen. 7° Sur les plans d'une sacristie à construire à l'église de  
Woumen (Flandre occidentale) ;
- Ameublement de  
diverses églises. 8° Sur les dessins de divers objets d'ameublement destinés  
aux églises de :  
Braine-le-Château (Brabant) ;  
Angre (Hainaut) ;  
Ombret (Liège) ;  
Neuville, commune de Vielsalm (Luxembourg) ;  
Lignières, commune de Roy (même province) ;  
Gedinne et Achène (Namur).

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

Réparation de  
diverses églises. Le Collège a approuvé les projets des travaux de répara-  
tions à exécuter aux églises de Wilmarstonek (Anvers),  
Baulers, Jandrenouille, commune de Jandrain, Overlaer sous  
Hougaerde (Brabant), Zonnebeke (Flandre occidentale),  
Villers-Saint-Ghislain, Buzet (Hainaut), Horpmael (Lim-  
bourg), Sorée et Tongrinne (Namur).

Ont été approuvés les plans concernant :

- Restauration des  
églises de  
Lecuw-Saint-Pierre,  
cathédrale de  
Bruges,  
Saint-Nicolas,  
à Dixmude, etc. 1° La restauration des meneaux des fenêtres de l'église  
de Lecuw-Saint-Pierre (Brabant) : architecte, M. Hansotte ;
- 2° Le placement de meneaux dans la fenêtre absidale de  
la chapelle du Saint-Sacrement à la cathédrale de Bruges :  
architecte, M. Buyck ;
- 3° Le renouvellement de la rosace du transept sud de  
l'église Saint-Nicolas, à Dixmude : architecte, M. Croquison ;
- 4° La restauration de la chapelle dédiée à Saint-Eucher et

Sainte-Berthilde et située à Brusthem (Limbourg) : architecte, M. Van Assche.

5° La restauration de l'église de Steenkerque (Hainaut) : architecte, M. Puchot.

*Le Secrétaire Général,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*

R. CHALON.

Hasselt, le 16 septembre 1871.

## R A P P O R T

à *Monsieur le Gouverneur de la province de Limbourg,*  
*Président du Comité provincial des monuments.*

MONSIEUR LE GOUVERNEUR.

Le 1<sup>er</sup> de ce mois je me suis rendu à Oostham pour y procéder aux fouilles ordonnées par le Gouvernement, sur la proposition du Comité provincial des monuments. Le lendemain j'ai prié M. le bourgmestre, le docteur Guypers, de vouloir bien m'indiquer l'endroit où, à diverses reprises, des urnes cinéraires ont été découvertes. Cet honorable magistrat s'est mis avec le plus grand empressement à ma disposition et m'a conduit sur une bruyère lui appartenant, à environ 2 kilomètres d'Oostham, au nord-ouest de cette commune, entre les chaussées d'Ohmen et de Quaedmechelen. Elle porte, avec d'autres grandes étendues de bruyère joignantes, le nom de *Slagveld* (*champ de bataille*).

A environ 50 mètres de distance d'un chemin vicinal qui borde cette propriété, au nord-ouest, existe, sur toute la largeur de cette dernière, largeur d'environ 200 mètres, une chaîne de monticules naturels sablonneux.



Cette chaîne se prolonge, au nord, jusqu'à la chaussée d'Olmen, au sud, jusqu'à celle de Quaedmechelen. Au nord, la propriété est bornée par une sapinière appartenant à la famille Lieben, de Hasselt; au sud, par une autre de la famille Ooms, de Tessenderloo; à l'ouest, par une bruyère défrichée qui appartient à M. le bourgmestre Guypers. C'est sur le versant occidental de cette chaîne de monticules, à quelques mètres de la crête, que plusieurs urnes ont été déterrées accidentellement, à différentes époques et notamment il y a deux ans. A cet endroit se trouvait primitivement un bois de chêne, puis une sapinière. Aujourd'hui on n'y voit plus que quelques rares plantes de genêt. Tout récemment encore un ouvrier de M. le bourgmestre y a exhumé une urne sur laquelle en était placée une autre, plus petite. Toutes les deux renfermaient des cendres; mais le contenu de la petite ayant été minutieusement examiné par M. Delvaux, lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment de lanciers, actuellement au camp de Beverloo, à qui M. le bourgmestre avait fait cadeau de la trouvaille, il y découvrit un petit morceau de bronze qui avait été en fusion. J'aurais voulu me mettre en relations avec cet officier, malheureusement il était en congé.

M. Delvaux a, paraît-il, trouvé une hache en silex sur le versant oriental de la chaîne de monticules. Une pareille découverte serait certes d'une haute importance.

Aidé de deux ouvriers, j'ai commencé les fouilles sur le versant occidental des monticules, non loin de la sapinière *Lieben*. Comme il n'existe nulle part d'éminence qui puisse faire soupçonner que la terre recèle quoi que ce soit, on ne peut travailler qu'au hasard. Le premier jour je n'ai décou-

vert que quelques fragments d'urnes. Le lendemain, vers neuf heures du matin, la bêche d'un des ouvriers heurte un corps dur, et, vérification faite, je constate qu'elle venait d'effleurer une urne. Ayant fait enlever, avec la plus grande précaution, la terre qui l'entourait, je remarque qu'elle est légèrement inclinée vers le nord-ouest, qu'elle est placée sur la terre vierge et qu'elle n'est recouverte que de 20 centimètres de terre ou plutôt de sable assez consistant. Sa base était entourée de charbons de bois, de cendres et de racines. Une partie de ces corps y adhère encore. A un des morceaux de charbon se trouve encore du bois non entièrement consumé. On pourra donc, je pense, déterminer de quel bois on s'est servi pour l'ustion. Cette détermination aurait son intérêt, car, au dire de TACITE (*Mœurs des Germains*, XXVII), les Germains brûlaient avec un bois particulier les corps des hommes illustres. Or il se peut que l'urne soit germaine. Celle-ci était entière, mais plusieurs fragments s'en sont détachés quand je l'ai soulevée pour la placer dans un panier rempli de regain, que j'avais fait prendre à Oostham.

En présence des nombreuses fissures qui y existent, j'ai fait porter le panier, par les deux ouvriers, au bassin du canal de Beeringen, et c'est de là qu'il a été transporté par bateau à Hasselt. Je ne doute nullement que, sans cette précaution, l'urne ne fût arrivée ici complètement en pièces. Immédiatement après sa réception, j'en ai fait prendre le dessin par M. Michel Geraets, professeur à l'académie de dessin de cette ville. Son extrême friabilité me faisait craindre qu'elle ne pût pas être conservée intacte. Aujourd'hui elle a repris de la consistance, et j'espère qu'elle sera

arrivée sans encombre à Bruxelles. Je ferai remarquer qu'à la distance d'environ un mètre de l'urne, également sur la couche de terre vierge, se trouvait une certaine quantité de charbons de bois. Ne serait-ce pas là que l'ustion a eu lieu ? On m'a assuré que chaque fois qu'on a découvert une urne, il y avait de ces charbons à proximité. Quel est le contenu de l'urne ? Je l'ignore. Cependant, à en juger par la partie qui en est sortie, quand des fragments du bord supérieur se sont détachés, on dirait que ce contenu se compose exclusivement de cendres. Je n'y ai trouvé aucune particule d'os et n'ai pas voulu la vider de crainte qu'elle ne tombât en pièces. Comme c'est, d'après M. le bourgmestre, la plus grande qu'on ait découverte, il se pourrait fort bien qu'elle en contiut une plus petite. — On assure que cela s'est vu.

Continuant mes investigations, je découvre, après une heure de travail, à 20 mètres de la place où se trouvait l'urne dont je viens de parler, dans la direction de la sapinière *Lieben*, à 5 mètres de celle-ci, une petite urne dont il a été impossible de prendre la forme ou la dimension, parce qu'elle est tombée en pièces quand elle a été dénudée. Le contenu se composait exclusivement d'ossements calcinés parmi lesquels mon fils, étudiant en médecine, a retrouvé une partie des canaux semi-circulaires du rocher de l'oreille. Je les ai recueillis dans le pot litt. *E*. (Ne voyant que des ossements, je me suis rappelé que parfois les Romains tamisaient le produit de l'ustion et qu'après avoir ainsi séparé les ossements des cendres, ils les enfermaient dans des urnes distinctes.) Cette petite urne était aussi légèrement inclinée vers le nord-ouest. Est-ce un effet du hasard ou cette inclinaison était-elle peut-être prescrite par la religion des habitants

primitifs de la Campine? Elle se trouvait à une profondeur de 60 centimètres et reposait, comme l'autre, sur la terre vierge. A la distance d'un mètre environ étaient aussi éparpillés quelques charbons de bois.

D'après ce que m'a dit M. Vanderhoydonck, sacristain à Oostham, jeune homme fort intelligent, toutes les urnes qu'on a découvertes, depuis vingt-cinq ans, se trouvaient au *Slagveld*, dans un rayon d'un kilomètre environ de l'endroit où j'ai exhumé celles qui font l'objet de ce rapport.

Quoique j'aie fait remuer en tous sens, pendant les deux premiers jours, plus de 20 ares de terre, aucun autre objet que ces deux urnes et quelques débris, n'a été découvert. Le troisième jour plus de 10 ares ont encore été fouillés sans résultat.

L'absence totale de toute autre chose que des urnes et des fragments d'urnes autorise à croire, me semble-t-il, qu'à cet endroit n'habitaient pas ceux dont on trouve aujourd'hui les cendres. En effet, s'ils y avaient résidé, on y rencontrerait certainement l'un ou l'autre objet usuel, car ceux qui fabriquaient ces urnes faisaient aussi, sans le moindre doute, des ustensiles de ménage, des pots, des écuelles, etc.

On pourrait supposer, en présence du nom que porte la bruyère (*Slagveld*), qu'une bataille s'y est livrée et que les cendres et les ossements qu'on y découvre sont ceux des personnes qui y ont péri. Mais, comme il n'y existe aucune trace d'arme, je ne saurais admettre cette supposition. Dans mon opinion, la partie du *Slagveld* qui recélait les urnes exhumées était le cimetière d'une peuplade qui habitait à proximité, un lieu où l'on ne se rendait que pour procéder à l'ustion et à l'inhumation des restes mortels d'un concitoyen.

Quel est le peuple dont nous trouvons des vestiges à Oostham ? Je n'ose pas répondre à cette question ; je laisse le soin de la trancher aux personnes plus compétentes que moi en cette matière. Toutefois je erois pouvoir affirmer que les urnes ne sont pas romaines, et voici sur quoi je me fonde : les urnes romaines, comme celles des peuples qui ont subi l'influence romaine, sont plus artistement faites et mieux cuites que celles qui ont appartenu à d'autres peuples ; les urnes romaines contiennent toujours une pièce de monnaie (*l'écu de Caron*) et souvent plusieurs, tandis que dans les urnes soit gallo-germaines, soit germanes, on n'en trouve jamais, d'après ce que disent des archéologues distingués, et, parmi eux, HEYLEN, dans son *Histoire de la Campine* ; en général, l'orifice des urnes romaines est tourné vers le centre de la terre, position que les autres n'ont jamais, paraît-il ; dans les urnes romaines ou à côté d'elles on trouve habituellement une inscription, ce qui ne se rencontre pas dans les autres ou près d'elles ; enfin la cavité dans laquelle se trouve une urne romaine est garnie de pierres et fermée soit par une dalle, soit par une tuile, pour protéger le vase cinéraire, tandis que les autres sont directement en contact avec la terre.

Me fondant sur plusieurs attributions que j'ai vu faire d'urnes similaires, je suis assez disposé à eroire que celles que j'ai trouvées seront attribuées aux Germains. Cependant on pourrait objecter que, d'après TACITE, les Germains dressaient toujours, à l'endroit où ils plaçaient une urne, un tertre de gazon, et qu'à Oostham aucune élévation de terre n'indiquait l'existence de celles qui y étaient enfouies. Mais il se peut qu'il y en ait eu et qu'ils aient disparu par les

travaux qui ont été exécutés sur le *Slagveld* pour y planter d'abord du taillis de chêne, puis des sapins, et par ceux qui y ont été effectués pour déroder les deux espèces de bois. Je m'étonne même que ces travaux successifs aient laissé intactes les urnes trouvées en dernier lieu.

Voilà, Monsieur le Gouverneur, les détails que j'ai cru devoir vous communiquer relativement à la trouvaille que j'ai faite à Oostham.

Des personnes de cette commune m'ayant dit qu'on avait également découvert des urnes à Quaedmechelen et à Tessengerloo, j'ai consacré le samedi 5 septembre à aller aux informations dans ces localités. J'y ai appris qu'effectivement on en avait trouvé quelques-unes, il y a fort longtemps déjà, mais qu'on ignorait ce qu'elles sont devenues.

J'aurai l'honneur d'entretenir le Comité, lors de sa prochaine réunion, de plusieurs magnifiques œuvres d'art que j'ai trouvées dans les églises d'Oostham, de Tessengerloo et dans la chapelle de Stalle, près de Beverloo, et qui sont dignes de toute sa sollicitude.

Agréez, etc.

(Signé) J.-A. BAMPB.

---

CHRONIQUE ARTISTIQUE  
DE  
L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN,  
A MALINES.

---

Nous avons découvert récemment une intéressante description latine de l'église de Saint-Jean. Cette notice rappelle en peu de mots quelles étaient les œuvres d'art les plus remarquables que renfermait ce temple vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ou vers le commencement du xvii<sup>e</sup>.

L'extrait qui suit est tiré d'un livre perdu, mais qui était intitulé : *Liber continens multa notatu digna, que in parochia et parochiale ecclesia Sancti Johannis Mechliniæ contigerunt : inceptus a Joanne Govaerts Oratorii presbytero, ejusdem ecclesiæ parochialis pastore. Anno 1678.*

Nous compléterons cette description en y joignant une chronique artistique et archéologique de Saint-Jean; on y trouvera, d'après les comptes paroissiaux mêmes, le détail et l'origine de la plupart des pièces qui excitèrent l'admiration de l'auteur de l'extrait que nous publions.

En adoptant la forme chronologique, nous suivons pas à pas les modifications, bonnes et mauvaises, que l'église a subies à diverses époques. Les renseignements que nous donnons provenant des comptes, que nous avons pu dépouiller en

grande partie, ont donc un caractère parfaitement authentique et ils pourront servir de canevas pour l'histoire monumentale de l'église de Saint-Jean.

La description latine, dont nous venons de parler, signale d'abord l'existence de huit chapellenies et de cinq confréries dans l'église paroissiale de Saint-Jean. Le rédacteur de cette pièce dit qu'il trouve dans un ancien manuscrit, propriété du marguillier De Wille, que les treize autels de la paroisse possédaient chacun un beau calice. Sur l'autel du Saint-Sacrement, on admirait un tableau représentant un épisode de la vie du Sauveur, peinture dans laquelle l'expression de la figure de Jésus se tournant vers Judas était particulièrement remarquable. L'autel de Saint-Antoine avait un retable en bois finement sculpté, où était rappelée la vie de ce saint. Dans la chapelle du Vénérable se dressait, depuis le pavement jusqu'à la voûte, un superbe tabernacle en pierre, mais dont la partie supérieure était inachevée. Devant le chœur se trouvait un jubé en pierre blanche délicatement travaillé et doré en divers endroits; il portait la représentation des principaux mystères de la Passion. Au-dessus du jubé s'élevait un crucifix triomphal polychromé, placé entre les statues de la Sainte-Vierge et de saint Jean. L'église possédait deux orgues, dont l'un, le moins grand, avait des tuyaux de bois qui rendaient un son particulièrement doux. Dans le chœur, on conservait plusieurs manuscrits sur parchemin ornés d'enluminures si fines qu'ils n'avaient point leurs pareils dans le pays entier. Le trésor de l'église, composé d'ostensoirs, de calices, de burettes et d'autres pièces d'orfèvrerie, était le plus beau des dix-sept provinces.

Nous avons résumé en quelques mots le curieux inven-



Le Collège ne pense pas qu'il y ait lieu d'adopter cette proposition. Il existe, en effet, des moyens de solidifier le bois qui entre en décomposition. Il convient que M. Courroit examine au préalable si, par l'un ou l'autre de ces procédés, il ne réussirait pas à conserver les statues de Neeroeteren, dont les originaux seront toujours préférables à des copies, si consciencieuses qu'elles puissent être. Et dans le cas même que ces originaux seraient d'une conservation impossible, il y aurait encore à aviser aux moyens d'en prendre des reproductions littérales par les procédés du moulage et de l'estampage.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

- 1° Le plan dressé par M. l'architecte Baeckelmans pour l'établissement d'un grillage avec candélabres autour de la statue du Roi Léopold I<sup>er</sup>, à Anvers; Statue du Roi Léopold I<sup>er</sup> à Anvers.
- 2° Le projet de dépendances à construire à l'hôpital-hospice d'Hoboken (Anvers); Hôpital d'Hoboken.
- 3° Les plans relatifs à l'agrandissement de l'hospice de vieillards de Wyttschaete (Flandre occidentale) : architecte, M. Croquison; Hospice de Wyttschaete.
- 4° Le projet d'agrandir l'hospice-hôpital de Tamise (Flandre orientale) : architecte, M. Suy; Hospice de Tamise.
- 5° Les plans d'un orphelinat pour filles, à ériger à Audegarde (même province) : architecte, M. Vanderstraeten; Orphelinat d'Audegarde.
- 6° Les plans concernant la construction d'un hospice-hôpital à Oost-Eecloo (même province) : architecte, M. Depierre-Montigny; Hospice d'Oost Eecloo.

7° La proposition de construire une flèche sur la tour de l'hôtel de ville de Gembloux (Namur) : architecte, M. De Greny.

Musée royal  
de peinture,  
à Bruxelles.

— Une partie de l'ornement du plafond d'une des salles du Musée royal de peinture est tombée, et sa chute a occasionné des dégradations à deux toiles de Rubens : l'*Adoration des Mages* et le *Martyre de Saint-Liévin*.

Des délégués se sont rendus, le 5 août, à la demande de M. le Ministre de l'intérieur, au Musée pour rechercher, de concert avec les agents de l'administration des bâtiments civils, la cause de l'accident, et aviser aux mesures à prendre pour prévenir tout accident semblable dans les autres parties nouvellement construites.

Les délégués croient que la chute du plâtre, qui est d'un poids considérable, doit être attribuée à l'insuffisance de sa liaison avec la charpente du plafond. Le système de construction et de décoration suivi dans les salles voisines étant identique, il y a lieu d'y prendre d'urgence des mesures de consolidation.

Pour mieux relier l'ornement en plâtre du plafond à la charpente, les délégués estiment, après mûr examen, qu'il y aurait lieu d'établir dans les scoties qui règnent aux deux côtés de la saillie principale, deux baguettes en métal. Ces baguettes, qui seraient dorées et qui feraient en quelque sorte partie de l'ornementation, seraient traversées de mètre en mètre par des tiges terminées dans leur partie inférieure par un bouton et qui seraient fortement boulonnées au-dessus de la charpente. On pourrait encore, pour plus de garantie, établir de distance en distance, au centre de l'ornement, par exemple sur les nœuds, une tige semblable. Ces travaux

peuvent s'exécuter en très-peu de temps et ne sont pas de nature à gêner l'appropriation des salles, puisqu'il suffira d'un échafaudage mobile. La Commission administrative du Musée pourra donc continuer à s'occuper du placement des tableaux. Les agents des bâtiments civils présents à l'inspection se sont engagés à étudier ce système de consolidation.

— Des délégués ont inspecté les travaux de restauration Palais de justice de Furnes. du palais de justice de Furnes. Ces travaux, placés sous la direction de M. l'architecte Vinck, se poursuivent d'une façon satisfaisante. La retaille des pierres de parement du soubassement a seule donné lieu à des critiques. On doit proscrire de la façon la plus absolue ce procédé, auquel les architectes ont recours pour éviter de prétendues disparates entre les parties anciennes d'un édifice et les parties restaurées, disparates sans importance et que le temps aurait vite fait d'effacer.

M. l'architecte Vinck a découvert dans la toiture des traces d'anciennes lucarnes qu'il conviendra de rétablir. Il importera également de rétablir en pierre et non en bois la balustrade du couronnement. Ces travaux donneront lieu à une majoration de dépense justifiée d'avance par l'amélioration qui en résultera. Il importerait enfin, dans l'intérêt des travaux, que les subsides annuels qui y sont consacrés pussent être notablement augmentés, de façon à activer la restauration dans toute la mesure du possible. La façade du palais de justice de Furnes, en effet, faite de pierres placées pour la plupart en délit, se dégrade et s'effeuille en quelque sorte de jour en jour. Ces dégâts sont tels qu'une des deux figures qui couronnent l'arcade

de la porte d'entrée est presque entièrement tombée et qu'une restauration exacte en est devenue impossible.

Les délégués ont engagé l'architecte à faire mouler sans délai l'autre figure, dans la crainte d'un accident semblable, et à dresser un devis détaillé et motivé de tous les travaux qu'il serait dangereux d'ajourner davantage. La ville de Furnes, l'État et la Province n'hésiteront pas, sans doute, à s'imposer les sacrifices que réclame la conservation de ce monument élégant de la Renaissance flamande.

Maisons  
anciennes à Gand.

— Des délégués se sont rendus à Gand, le 5 août, pour examiner, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'intérieur, les questions qui se rattachent à la démolition des deux anciennes maisons situées dans la rue des Roitelets, et que l'élargissement devenu nécessaire du quai de la Grue doit faire disparaître. Après inspection des lieux, les délégués sont d'avis qu'une seule de ces constructions présente pour l'art un intérêt réel. Il s'agit de la maison située à l'angle même de la rue des Roitelets. Une vieille sculpture, encastrée dans la partie supérieure de la façade, représente un cerf ailé, avec l'enseigne : *au Cerf volant*. D'autres bas-reliefs, ornés chacun d'une figure allégorique, semblent représenter : *la Justice divine* (femme armée de la foudre et accompagnée d'un aigle), — *les Arts*, — *la Vendange*, — *la Moisson*, — *la Navigation*.

Bien qu'on trouve dans le pignon la date de 1669, ces sculptures paraissent antérieures à cette date ; elles appartiennent par leur élégance et leur recherche de la tournure à l'époque italo-flamande de la Renaissance.

La décoration du pignon, bien que pittoresque, est d'un goût moins sobre que les bas-reliefs et d'une composition

taire des morceaux les plus remarquables que possédait l'église de Saint-Jean, cependant nous joignons ici la description originale de ces œuvres d'art, car la note latine perdrait tout son caractère par la traduction :

« Sunt in ecclesia parochialis beati Joannis Meehliniæ octo capellaniæ. Septem de gremio chori, scilicet : Prima capellania Sanctæ Barbaræ ; 2<sup>a</sup> Sancti Georgii ; 3<sup>a</sup> Sancti Joannis Baptistæ, quæ habet unam missam ; 4<sup>a</sup> adhuc Sancti Joannis Baptistæ sub oxali habet unam missam ; 5<sup>a</sup> Sancti Joannis Evangelistæ habet unam missam ; 6<sup>a</sup> Sanctæ Mariæ lamentabilis et habet tres missas ; 7<sup>a</sup> .... ; Octava, quæ non est de gremio chori, est capellania Spiritus sancti, ad præsentationem Cornelii De Meyer et cohæredum.

Confraternitates in dicta ecclesia antiquitus fuerunt quinque, nempe : 1<sup>a</sup> Sancti Joannis Baptistæ sive Sanctæ Crucis ; 2<sup>a</sup> Virginis Dolorosæ ; 3<sup>a</sup> Sanctæ Annæ ; 4<sup>a</sup> Sanctæ Barbaræ et 5<sup>a</sup> Sancti Anthonii.

Ornamenta fuerunt in prædicta ecclesia (ut reperi in libro quodam manuscripto valde antiquo qui erat in manibus æditui nostri magistri De Wille) hæc sequentia : Imprimis 15 pulchri calices pro 15 altaribus, qui ibidem erant cum suis respective pinguibus beneficiis sive capellaniis, comprehensis tamen inter illas septem præmemoratis, quæ sunt de gremio chori.

Plurimum estimabatur tunc pictura altaris Venerabilis Sacramenti, potissimum ob benignitatem faciei Christi Domini sese convertentis ad proditorem suum Judam.

In altare Sancti Anthonii tam artificiose sculpta erat in ligno vita ejusdem Sancti, ut plurimi statuarum amatores

faterentur se non posse concipere vitem istuis operis, maxime, quae aspiciebatur in sculptura foliorum.

Erat in sacello Venerabilis Sacramenti, tunc etiam sacrum ex albis aliisque lapidibus assurgens a pavimento usque summitatem chori, superius tamen imperfectum. Quod tam pulchre et venuste sculptum erat ad instar chori ciborii, ut omnes mirarentur, qui illud videbant.

Ante chorum erat artificiosum et altum oxale deauratum etiam ex albo lapide sculptum et ornatum mysteriis passionis Christi Domini, habens supra se magnam crucem deauratam cum Crucifixo, à cuius dextera et sinistra erant beata Virgo et sanctus Joannes Evangelista tam magni ut viva corpora.

Habebantur etiam in dicta ecclesia duo organa valde pulchra, unum, quod minum erat, ex fistulis arundinis, quod dulcem et gratum edebat sonum.

In choro pulcherrimi erant libri decantandum, tam magni quam parvi supra membrana conscripti, gratiosissime decorati cum figuris ac marginalibus, ita ut in tota patria non invenirentur similes.

Erant ibidem etiam aurea et argentea remonstrantia, nec non extraordinarius calix cum altis et magnis ampullis deauratis ex opere coelato, tam pulchra et magnifica, ut in septemdecim provinciis non invenirentur similes.

Denique magna et pretiosa crux deaurata cum pede elevato data a domino Carolo de Clercq, equite ac vice-rege Neapolitano, toparcha de Bouvekereke, qui eam attulerat a terra sancta.

Præterea ex argenteo caput quoddam deauratum, quod a duobus angelis argenteis deauratis sustentabatur; in quo

conservabatur pars auriculæ Sancti Joannis-Baptistæ, quæ adhuc similitudinem gerebat crudæ carnis.

Deinde brachium ex argenteo, continens totum os brachiale Sancti Bartholemei, apostoli.

Ostendebatur in illa ecclesia pedum, quo Sanctus Martinus, episcopus Turonensis usus fuerat in sua consecratione. »

Au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, une grande chapelle occupait déjà l'emplacement de l'église de Saint-Jean. Cet oratoire fut érigé en paroisse avant 1272, mais, au xv<sup>e</sup> siècle, cette église primitive fut transformée et appropriée pour la construction de l'église actuelle, qui elle-même fut agrandie encore en 1546. Au xvi<sup>e</sup> siècle, les iconoclastes ravagèrent l'église de fond en comble : le pillage avait été tel que le mobilier dut être complètement renouvelé et que l'archevêque Hauchin procéda, en 1585, à une nouvelle consécration du temple profané.

La cure fut desservie par le clergé séculier jusqu'en 1645 ; alors Jacques Boonen la confia aux prêtres de l'Oratoire ; qui exercèrent ces fonctions jusqu'à leur suppression, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

En 1799, le gouvernement républicain vendit l'église à raison de 22,000 livres ; mais l'acquéreur en fit plus tard la restitution à l'archevêché.

ANNOTATIONS TIRÉES DES COMPTES PAROISSIAUX. — 1400-1800.

§ 1<sup>er</sup>. *Travaux se rapportant à l'église primitive.*

1401. Confection pour le maître-autel d'une croix en argent doré du poids de 9 marcs et 5 onces.

1425. André in't Lelleken fonde et dote un autel pour lequel il donne les ornements et un calice.
1440. On démolit une partie de la voûte menaçant ruine. Une fenêtre, ayant devié, est fermée au-dessus de l'autel de Notre-Dame des Douleurs (1).
1441. Henri Yserman, charpentier, renouvelle le sommet de la tour et y applique des planches.  
Renouvellement complet des tribunes ou des banes du côté de l'Évangile, réservés aux femmes.
1445. La tour et une partie de l'église sont couvertes de tuiles (*tichelen*).
1445. Fermeture d'une fenêtre derrière les orgues.  
Réparations faites au mur derrière l'autel de Notre-Dame des Douleurs.  
Exhaussement du mur derrière l'autel de Saint-Jean.  
Réparations de la maçonnerie et de la charpente de la tour.
1447. Consécration de six autels : 1<sup>o</sup> autel de Notre-Dame, dit *Boems outaer*, fondé au XIV<sup>e</sup> siècle par la famille Boems; 2<sup>o</sup> autel de Saint-Antoine; 3<sup>o</sup> autel de Saint-Jean l'Évangéliste; 4<sup>o</sup> autel de Notre-Dame-au-Soleil; 5<sup>o</sup> autel de Notre-Dame de la Nativité; 6<sup>o</sup> autel de Sainte-Catherine.  
Nouvelles réparations à la tour.

---

(1) Nous ne connaissons pas le plan exact de l'église primitive. A en juger par divers passages des comptes, la construction de ce temple devait être assez ancienne, puisque plusieurs de ses parties exigèrent de notables restaurations.

Toutefois il semble que lorsque l'église fut reconstruite, en 1450, on conserva la partie inférieure de la grande nef, dont on éleva les murs à hauteur du toit actuel, et les nefs latérales. Les parties inférieures du transept, tant du côté nord que du côté sud, demeurèrent également, mais furent exhaussees.



1449. Jean van Heffen, chevalier, donne sa cotte d'armes, afin que l'on en fasse un devant-d'autel.  
Réparations à la toiture du chœur.

§ 2. *Travaux se rapportant à l'église actuelle* (1).

1450. La construction de l'église actuelle est commencée au moyen du produit des offrandes faites pendant le jubilé accordé par Nicolas V. Ce produit s'élevait pour la paroisse de Saint-Jean à 2,255 florins 10 sous.

Exhaussement du cimetière.

Démolition de l'ancienne tour et d'une partie de l'église. Cette dernière démolition se rapporte probablement aux anciennes voûtes.

Commencement de la construction de la tour, de la nef et du transept. Les murs de la grande nef sont élevés à hauteur du toit actuel. Le chœur de l'ancienne église fut conservé provisoirement; dans le courant de la même année fut achevée la partie du transept qui reliait le chœur à la grande nef. Jean Van Battel peint les poutres de la charpente sous le campanile placé sur le transept. Thierry Styl, menuisier, entreprend la chaire de vérité et les confessionnaux (2).

---

(1) Dans les notes de ce paragraphe, nous retrouvons la mention de la plupart des œuvres d'art qui actuellement encore décorent l'église de Saint-Jean; pour la description détaillée de ces pièces, nous renvoyons à notre *Inventaire historique des tableaux et des sculptures se trouvant dans les édifices religieux et civils de Malines*, Louvain, 1869, pp. 101 à 151.

(2) « Item betaelt Dieric Styl en sine ghesellen van timmeren den prediostoel metten biechstoete ende andere laboeren van vii dagen elex s'daegs xii cont op xiiii. »

La croix surmontant le campanile du transept est dorée par Jean Van Battel; ce travail lui valut 8 couronnes; elle pesait 208 livres.

La grande tour fut commencée en partie au moyen des offrandes du jubilé et en partie au moyen de dons privés et du produit de collectes spéciales.

Les comptes depuis 1451 à 1456 nous manquent; pendant cette période, l'édifice fut achevé en grande partie, comme nous pouvons le voir par les passages qui suivront.

1457. Les meneaux sont placés, dans la grande nef, dans les trois fenêtres « *au-dessus du baptistère.* » Ce baptistère a disparu, mais nous savons qu'il se trouvait du côté nord de l'église et qu'il était voûté; nous supposons donc que c'était un édicule spécial, bâti en saillie devant la seconde fenêtre de la nef septentrionale (1).

Achèvement de la façade de l'église « *au-dessus du baptistère.* » Cette note pourrait se rapporter au pan du mur qui restait à faire pour relier la dernière fenêtre de la grande nef à la tour.

Placement de la charpente du toit sur la grande nef.

1458. Jean de Lecuw supporte les frais d'un vitrail qu'il fait placer dans une des fenêtres du côté nord de l'église. Gilles de Brueckere donne un vitrail placé « dans la dernière fenêtre du côté sud. » Thierry Dierix fait placer à ses frais une verrière « dans la der-

---

(1) Les comptes étant rédigés d'une manière extrêmement laconique, nos extraits sont souvent d'un caractère fort vague et auquel nous n'avons pu remédier.

nière fenêtre au-dessus du baptistère. » Nous supposons qu'il s'agit ici de vitraux pour la grande nef. Jean Claes, peintre-verrier, restaure un vitrail portant les armoiries des familles Kerman et Hoots.

Jean Claes et Jean Robs placent six nouveaux compartiments dans la fenêtre dite des *poorters* ou des bourgeois, au-dessus du maître-autel et dans la fenêtre qui est à côté de celle-ci.

Dans le courant de cette année, certain mur de l'ancien transept fut encore élevé jusqu'à hauteur du toit et couvert de tuiles.

1459. Jean Claes exécute deux figures pour être mises dans la fenêtre donnée en 1458 par Gilles de Brueckere.

Paul de Cale donne la moitié d'un vitrail placé dans la grande nef, du côté sud. Il y fait reproduire l'image de Saint-Paul. L'autre moitié de cette fenêtre est donnée par Henri Loert, qui y fait représenter la Sainte-Vierge.

La dame Bauw donne une verrière au-dessus de l'autel de Notre-Dame-du-Soleil.

Henri de Kempeneere fait les frais d'un vitrail « au-dessus du baptistère. »

Rombaut Raywaerts donne un vitrail pour la grande nef; Jean Claes l'exécute.

On procède au voitage « du côté occupé par les femmes », c'est-à-dire la nef septentrionale.

Jean Claes restaure le vitrail donné par Jean Verheyden. On achève le grenier sous le beffroi, le beffroi lui-même et les abat-sons de la tour.

Jean de Swane, menuisier, construit une nouvelle chaire de vérité à raison de 57 sous de gros.

Louis van Cotthem, prêtre, écrit un livre devant servir à l'administration du baptême.

1461. Vente de l'ancienne chaire de vérité, van plecken.
1462. A Pâques, on recommence à travailler au transept; nous supposons que les travaux commencés en cette année se rapportent aux extrémités nord et sud des transepts, car la partie centrale reliait déjà le chœur à la grande nef, et était probablement clôturée de chaque côté par une muraille provisoire.
1464. A la Saint-Bavon, le transept est complètement achevé et le toit est couvert d'ardoises; mais nous remarquons que jusqu'ici la voûte n'existe pas encore.
1465. Les anciennes cloches sont refondues par Henri Waghewyns.
1467. Après Pâques, on commence la construction du chœur actuel. Il est terminé à la Saint-Martin.
1469. Un retable pour le maître-autel est exécuté par Jean Biesselinek, sculpteur, et par Baudouin van Battel, *alias* van der Wyet, peintre. Il coûte 100 couronnes.
1471. Vente des matériaux provenant de la démolition d'une chapelle et de la trésorerie.  
Le 6 mai, on commence à construire une chapelle et une trésorerie.
1474. Quatre nouvelles cloches sont fondues par Henri Waghewyns; savoir :
- |               |   |   |               |
|---------------|---|---|---------------|
| Jésus, pesant | . | . | 5,815 livres. |
|---------------|---|---|---------------|

Sainte-Marie, pesant	. 2,552 livres.
Saint-Jean, pesant.	. 1,525 »
Sainte-Barbe, pesant	. 1,015 »

Les anciennes cloches fondues étaient :

Saint-Jean, pesant.	. 2,558 livres.
Sainte-Marie, pesant	. 1,466 »
Noen cloeke, pesant	. 988 »
Schelle, pesant	. 820 »

A l'occasion du placement des cloches, le beffroi fut solidifié.

Rombaut Minne exécute un encensoir en argent du poids de 55 onces.

1477. Des pierres sont encore achetées pour certaines constructions à faire du côté septentrional de l'église.

Une cloche est pendue dans le campanile.

1478. Placement des degrés du chœur.

Des fenêtres du chœur sont fermées par des maçonneries. Ce travail fut probablement exécuté parce que la chapelle dédiée aujourd'hui au Saint-Esprit couvrait une partie des fenêtres du chœur.

1479. Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne, offre à l'église un précieux ornement, consistant en surplis et accessoires en velours bleu, bordé d'or et portant ses armoiries, ainsi qu'un *antependium* avec les accessoires en soie noire richement brodée.

La partie supérieure de la tour est couverte de trois côtés d'un toit provisoire en tuiles, le quatrième côté en ardoises.

Placement d'une horloge sur la tour.

1480. La partie de l'église qui avait encore son toit provisoire est couverte d'ardoises.  
Le 2 mars fut conclu un accord avec des charpentiers pour le placement de la flèche de l'ancienne tour de Saint-Rombaut sur la tour de Saint-Jean. Cette flèche avait été promise par la ville à l'église de Saint-Jean. (*Voir § 5 ci après.*) Au commencement de cette année, on travaille encore à un des murs du transept nord.
1481. Démolition de l'ancienne tour de Saint-Rombaut. On défait la charpente et on en extrait les clous.
1482. La flèche de la tour de Saint-Rombaut est placée sur la tour de Saint-Jean.  
Louis van Heyst prend à ses frais la construction des quatre petites tourelles qui environnent la flèche centrale.
1485. L'église achevée est consacrée par Henri de Berghes, évêque de Cambrai.
1484. Baudouin van Battel, *aliàs* Verwyet, peint le baldaquin servant à être porté au dessus du Saint-Sacrement dans les processions. Il peint douze médaillons pour être pendus autour du tabernacle.
1485. Confection d'ornements sacerdotaux et reliure d'anciens livres et missels.
1486. Maître Jean du Boys donne un vitrail.  
Une voûte en planches est placée au-dessus des orgues; Baudouin van Battel la décore de peintures.
1487. De nouvelles orgues sont données par les paroissiens et entreprises par Jean van den Boeckele à raison

de 60 livres de gros de Flandre. Baudouin van Battel en peint, en couleurs diverses, les portes avec des figures à l'intérieur ; à l'extérieur, il peint des grisailles.

Arnoud Boems donne pour l'autel de Notre-Dame, dit *Boems outaer*, quatre lions dorés, valant chacun 51 sous.

Placement d'un grand bénitier en pierre bleue, ayant coûté 20 sous de gros.

Achat à Anvers d'un coffret en ivoire de 50 sous. Il devait servir à y déposer le Saint-Sacrement en temps pascal, lorsque les saintes Espèces étaient consacrées en grand nombre, car jusqu'ici celles-ci avaient été conservées dans des corporaux, parce que l'ancien coffret était trop petit.

Siger van Steynemolen fut chargé de revêtir ce coffret de lames d'argent doré, au prix de 5 livres 2 sous 6 de gros.

Baudouin van Battele, *aliàs* Verwyet, le peignit à l'intérieur en azur avec des étoiles d'or.

Marthe van den Wiele confectionna une boîte destinée à être déposée dans le premier coffret ; cette dernière était doublée à l'intérieur de toile très-fine et cousue de fils de soie et d'or : prix 4 sous 6 deniers de gros. Extérieurement la seconde boîte était entourée de drap d'or et de soie, brodés de perles (1).

---

(1) Nous transcrivons le passage relatif à cet étrange objet :

\* Hem ghecocht tot Antwerpen een coffter van ivoire omme inne te legghen dat heileghe Sacrament te Paesche als men vele broets consaercert, dan heeft men dievulle laten ligghen in corporalen alsser vele overscoete en dan was soeghelyc want dander busken wel cleyu es en van deesen coffter ghegevene en

1488. Le 29 mai, Christophe de Stackenbroeck, sculpteur, entreprend le retable pour l'autel de Notre-Dame. Il s'engage à y représenter, au centre, la nuit de Noël; sur les côtés, la Circoncision et les fiançailles de Marie. Cette œuvre, payée 9 livres de gros de Brabant, devait être achevée pour la Noël en 1489. Le sujet du milieu devait occuper toute la partie jusqu'au sommet du retable.

Les enfants de Barthélemy van den Bossche font les frais d'une grande croix triomphale et de deux statues latérales pour être placées au-dessus de l'entrée du chœur. Placement de la poutre qui les supporte. Ce don est fait en mémoire de leur frère Ambroise van den Bossche, mort assassiné.

1489. 7 avril, Christophe de Stackenbroeck livre le retable entrepris par lui l'année précédente. ×

Un plancher est posé sur la charpente du transept; mais le voûtage fut entrepris longtemps après. (Voir 1558.)

Jean Verbercht, brodeur, brode les armoiries de la duchesse de Bourgogne sur un *antependium* de velours bleu, donné par elle en 1479.

Les comptes de 1490 à 1505 nous font défaut.

---

betaelt xxx s. g. — Item betaelt Zegher van Steynemolen dien coffer te beslaene van silver vergull . . . m libri. ii s. vi gr. — Item betaelt Maerte heer Willem van den Wiele sustere van eenen coffer dat sy ghemaect heeft dat binnen mit evorie coffer staet aen lyn lynwaed daert binnen mede ghemaect es en aan gulde en syde drael daert mede ghestoffeert es m st. vi gr. — Dat gulde en syde laken dat om den coffer es heelt Goudewale ghegeven en die perlen dye er op slaen syn van eender goede juffreuwe ghegeven. — Item betaelt Bouwen Verwyck van desen evorien coffer binnen te stoffere van lasuer en met sterekens van goude daer op ghesayt xii gr. »



1505. La grande cloche « Jésus » est refondue, elle coûte au delà de 400 livres.

1507. Vers la fête de Saint-Jean sont posés devant le chœur les fondements pour un jubé; à cette occasion, l'autel de Saint-Jean est déplacé.

1509. 19 octobre, maître van Eeckhoutte entreprend de refaire les orgues.

1510. Au mois de septembre, les tribunes réservées aux femmes dans la nef septentrionale sont démolies, ainsi que la boiserie contre le mur. Le sol n'étant point pavé sous le plancher de ces tribunes, on y place un pavement, puis on renouvelle les tribunes. Une porte de bois léger est placée devant le chœur sous le jubé, qui n'était pas achevé.

Jean Van Lille écrit un processionnal, un livre processionnal nommé *Temporale* ou *Sonlachs processie boec*, un livre pour l'administration ou pour la bénédiction des Saintes-Huiles et un livre de chant pour les funérailles.

En avril est voûtée une partie du chœur au-dessus du maître-autel. Jean van Battele applique des peintures sur cette partie à raison de 8 florins.

1512. Charles Leclere donne 6 florins pour peindre la moitié de la voûte du chœur.

Colard de Potes donne une statue de la Sainte-Vierge pour être placée au-dessus du maître-autel. Elle est placée en 1515. Le jubé est entièrement achevé; il avait été exécuté par Martin Imbrechts, tailleur de pierre, qui reçut de ce chef 650 florins.

1516. Bénédiction de deux nouvelles cloches, l'un appelée *Waudru*, l'autre *Rombaut*.
1520. Payé 6 florins du Rhin au procureur des frères de l'Annonciation de Notre-Dame, à Bruxelles, pour écritures à faire dans le livre du lutrin.
1525. Achat à Messire de Plaines d'un petit orgue à raison de 55 florins.
1528. Placement du vitrail de la corporation des foulons.  
Placement d'un vitrail donné par les forgerons.  
Réparations à la verrière des brasseurs, placée dans le chœur.
1554. Le curé Paul Pignoleeuw, ayant rédigé pour son église un nouveau processionnal, le fait écrire sur parchemin in-8°, à Bruxelles, par Ambroise de Pois, prêtre ; on y lisait l'inscription suivante :
- Opera domini Pauli Pingoileu, plebani rectoris ecclesiarum et parochiarum beatorum Rumoldi et Johannis oppidi Machliniensis canonici dive Waldetrudis Montis Hannoniæ, ad ecclesiam hanc librum processionnale Deo auspice usq. p. vet. cum probatis viris Ludovico van Heyst et Johanne Cuyperre rectoribus fabricæ sub aus. part. V gen. 1554 mense novembri per me Ambrosium de Pois scripta Bruxellis (1).*
- Ce livre figura plus tard parmi les manuscrits appartenant au chapitre de Notre-Dame au delà de la Dyle.
1555. Ambroise de Pois écrit quatre processionnaux, cha-

---

(1) Le titre de ce livre nous est fourni par une note spéciale ; la transcription doit être erronée, car plusieurs abréviations paraissent inintelligibles.

cun de dix-sept cahiers, au prix de 19 florins. Payé à Guillaume Goris pour peinture de sept lettres initiales 40 sous. Payé pour la reliure 10 sous par volume.

1558. Avant Pâques, Jean van Arendonck achève le voûtage du transept au-dessus de l'autel de Notre-Dame des Douleurs et sous le campanile. Payé 85 florins.
1540. Payé 28 sous pour achat d'un missel d'Utrecht, acquis en vente publique de meubles.
1542. Construction d'un nouveau tabernacle, que Jean de Bruyne, peintre et doreur, décora au prix de 12 florins.
1545. L'église de Waelhem reprend pour 70 florins Carolus l'horloge de la tour de Saint-Jean.
1546. Après Pâques, on commence à bâtir la chapelle du Saint-Sacrement contre le côté nord du chœur.

Le 7 août, l'église éprouva de tels désastres par suite de l'explosion de la porte du Sablon, que le culte dut être momentanément suspendu. De grandes réparations furent faites aux fenêtres du chœur et au vitrail du transept sud, à la toiture de l'église et à celle des tours. Une pierre, lancée dans la nouvelle chapelle du Saint-Sacrement, fut encastree dans le mur avec cette inscription :

*In jaer vyfthien hondert voertich ses  
Op eenen saturdagh avondt exprès  
In augusto op den sevensten dagh  
Een der steenen die op Santposet lagh  
Heeft door bliem en buspoeders macht  
Dezen steen hier aldus inne gebracht.*

Les Leonoclastes ayant enlevé cette inscription, on la remplaça comme suit :

*In augusto den zevensten dagh door poeders maght  
Is dezen steen uyt Santpoortsthoren hier in gebraght, 1546.  
Doer onweer ende poeders craght  
Is dezen steen hier in gebracht.*

Ces mots étant effacés furent remplacés en 1745 :

*Door spoeders macht  
Is dezen steen uyt Santpoort toren  
Hier in gebraght.*

On lisait encore sur la façade de la chapelle :

*Dura et tempestas disrupta pulvere terræ.  
Doen donweer duer dbuspoeder d'fflictie maekte  
Dezen blauren steen hier inne raehte.*

1565. Achat de l'ancien orgue de Saint-Rombaut, au prix de 280 florins. Le placement eut lieu en août.
1578. L'église vend à un orfèvre une pyxide ayant servi à conserver la sainte Épine et un grand ciboire, pesant ensemble 11 mares 7 onces, et deux grandes burettes de 4 mares 4 onces.
1578. 1<sup>er</sup> juillet. Les autorités constituées par les États enlèvent de la sacristie deux burettes et un encensoir d'argent, un ostensor en vermeil de la chapelle du Vénéral, un ostensor d'argent de la chapelle de Saint-Nicolas.
1580. 9 avril. L'église est pillée par les Gueux, qui enlèvent, outre d'autres objets de valeur : une croix en vermeil de 9 mares 5 onces; le reliquaire de la sainte Épine, pesant 5 mares 2 onces; une remontrance de 7 mares 2 onces 15 angelots; le reliquaire renfermant le bras de saint Barthélemi; le reliquaire de saint Jean, 4 onces 5 angelots; un ciboire

de 28 onces 5 angelots; un encensoir d'argent de 4 mares 18 angelots; une coupe en vermeil de 5 onces 10 angelots; deux burettes d'argent de 56 onces 1 1/2 angelot.

Ils emportent tous les ornements donnés par Marguerite d'York, toutes les étoffes et tout le linge; les orgues, les autels, les confessionnaux, le pavement, les tombes, le cuivre, le fer, le plomb, ne laissant que les murs dénudés. Ils précipitèrent les clochès du haut de la tour à travers la voûte.

L'église resta en cet état jusqu'à la reddition de la ville, le 19 juillet 1585.

1585. La ville fait maçonner les entrées de l'église, les portes de bois ayant été volées.

16 août. Réconciliation par l'archevêque Hauchin de l'église, qui avait durant les cinq dernières années servi de logement aux troupes, d'écuries pour les chevaux et de magasin à fourrages.

50 août. Accord avec Pierre van der Gheyn pour couler deux petites cloches

1586 Achat d'un *psalterium romanum* pour 8 florins; 4 florins pour la reliure.

Les gildes des deux arbalètes, celles de l'arc et de l'arquebuse contribuent dans le placement du vitrage dans le transept sud

1<sup>er</sup> août. L'église est repavée en pierres blanches.

Placement dans le chœur d'un vitrail aux armes du gouverneur de Malines, Charles de Ghistelès, seigneur de Provène, et de sa femme Marie de Marquais; prix 42 florins 2 sous.

Guillaume van Tilboreh sculpte une statue de la Sainte-Vierge pour l'autel de Notre-Dame, fondé jadis par les Boems et placé dans le transept méridional.

Ordre du Magistrat de transporter à Saint-Jean les trois cloches provenant de la chapelle démolie de Saint-Nicolas, hors des murs.

1587. Érection d'un maître-autel en pierre. Des peintures y sont exécutées par Jean Truyts, sur des planches et sur des colonnes de bois.

1588. 8 avril. Une grande pierre destinée à l'autel de Notre-Dame est amenée par chariot jusque dans l'église. Nouvelle chaire de vérité exécutée par Thomas Hasaert, au prix de 186 florins 9 sous. Jean Ghuens en peint l'abat-voix aux frais de Charles de Clerck de Bouvekerke.

1589. Jean van Doorne sculpte un calvaire :  
Le Christ en croix coûta 50 florins, les images de Marie et de saint Jean, 50 florins, celle de sainte Marie-Madelaine, 14 florins.

Pierre van der Ghelyn fond la cloche appelée Saint-Jean, du poids de 4,275 livres.

1590. Placement d'un vitrail exécuté par François de Boeck; il représente Charles-Quint assis sous un trône, avec cette inscription :

C. Q. S.

Hisp. rex.

Regius princeps, Africae,

Oceani, Asiae dominator.

Imperator Clementiss.

A. O. I. P.

Cette verrière, coûtant 110 florins, fut placée, aux frais du trésor, au-dessus du grand autel, à la place d'une autre verrière du même sujet, détruite en 1580.

Le trésor paya également à Jean van den Eynde 80 florins pour le remplacement d'une verrière détruite derrière l'autel dans la chapelle du Vénérable et ornée du portrait de Philippe II.

22 juillet. Nicolas van den Bossche, orfèvre, livre un ciboire en argent de 68 onces, un angelot.

1591. Construction de la chapelle de la Résurrection ; portée en compte sans la toiture.

1592. Pierre van den Broeck sculpte une statue de Saint-Nicolas, 6 florins.

Les débris d'un vitrail donné autrefois par les brasseurs sont enlevés d'une des fenêtres du chœur.

1593. La corporation des boulangers donne le nouveau vitrail du transept nord.

1596. Acquisition aux héritiers de Plantyn, à Anvers, d'un *martyrologium romanum* ; l'ancien martyrologe avait disparu en 1580.

1597. Pierre Ceulemans enlumine les statues des patrons contre la peste, 15 florins.

Mars. Pierre van der Gheyn livre une cloche de 800 livres.

Jacques van den Bossche place une verrière dans le transept sud.

La cloche fondue au mois de mars, n'étant pas d'accord avec la sonnerie, est reprise par Van der Gheyn, qui en fournit une autre, pesant 1,154 livres.

1598. 8 janvier. Bénédiction des nouveaux autels du Saint-Sacrement, des Saintes Anne et Barbe, de Notre-Dame des Douleurs et de Saint-André.

9 janvier. Bénédiction des nouveaux autels de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Antoine, des Saints-Christophe et Sébastien.

10 janvier. Bénédiction des nouveaux autels de Notre-Dame de Boems, de Saint-Jean l'Évangéliste et de Saint-Nicolas. La plupart de ces autels ne consistaient qu'en une table de pierre, derrière laquelle des peintures grossières étaient appliquées sur les murs.

1599. Jacques van den Bossehe renouvelle huit fenêtres, tant au nord et au sud, dans la grande nef, que dans la nef septentrionale.

1602. 2 avril. Payé 29 florins pour construction des premières stalles placées.

Les dégâts faits dans la voûte de la tour en 1580 par la chute des cloches sont réparés ; à cette occasion, on écrivit sur la nouvelle voûte :

*Doen men screef a<sup>o</sup> 1580 sonder falen  
Deden die Geuzen die cloken duer weltsel diten  
In jaer a<sup>o</sup> 1602 hort myn orconden  
Hebben die Cristenen weer vast toegelouden.*

1605. Nouvelles orgues (positif), achetées à Baltazar Rutgens, pour 290 florins, sans les frais du placement.

1<sup>er</sup> novembre. Anne van Wortzel, sœur d'un curé de la paroisse, lègue par testament 60 florins pour le placement d'une verrière.

1604. 1<sup>er</sup> avril. Placement de la verrière donnée par Anne



van Wortzel; elle était la première au bas de la nef septentrionale; jusqu'ici, depuis 1580, cette fenêtre avait été bouchée avec de la paille.

1605. Hercule de Bruyne commence les maçonneries pour le placement du tabernacle dans la chapelle du Vénérable; payé 255 florins. N. van Espen fournit pour ce tabernacle huit marches ou degrés d'escalier en pierre blanche.

Thomas Hasaert reçoit 146 florins pour les ouvrages de bois dudit tabernacle, ainsi que pour le cadre du tableau de l'autel; cette remarquable peinture avait été sauvée en 1580. La description de l'église, placée en tête de ces notes, en fait mention, mais nous ignorons à quel maître elle était due. La chapelle du Saint-Sacrement est badigeonnée pour la première fois.

1606. 26 mars, le vent abat une des tourelles latérales au côté nord du clocher; dans sa chute elle avait percé le toit et la voûte de la petite nef de ce côté.

1610. 10 décembre. Entreprise par Otmar van Ommen, menuisier à Anvers, d'un maître-autel sur lequel devait être placée une statue de Notre-Dame et les statues de Saint-Jean-Baptiste d'une part et de Saint-Jean l'Évangéliste, d'autre part. Au sommet des colonnes de l'autel devaient se trouver deux anges. L'édifice complet devait coûter 1,400 florins.

1611. Collecte pour faire peindre un grand tableau destiné au maître-autel. La paroisse donne 240 florins, la ville 500 florins, 50 florins proviennent des accises sur la viande.

1616. Juillet. Payé à Rombaut van Avont pour enluminure de trois statues placées au-dessus du maître-autel : Notre-Dame du Rosaire, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean l'Évangéliste, 42 florins.
- 9 septembre. Van Avont, sculpteur, reçoit 12 florins pour avoir livré une figure de la Sainte-Vierge, destinée à être portée en procession.
- 27 décembre. Entreprise par P.-P. Rubens d'un triptyque et de trois petits tableaux pour la somme de 1,800 florins. Les grands tableaux sont encore la propriété de l'église ; mais des trois petites peintures, celle du milieu seule a échappé à la révolution française et est conservée à l'église.
1617. Avant le 15 septembre, Rombaut van Avont avait doré les cadres des tableaux de Rubens. Ceux-ci furent placés dans le courant du même mois.
1619. 27 mars. Placement sur l'autel de Notre-Dame du panneau *La Nativité de Jésus-Christ*, par Ambroise Franck. Ce morceau existe encore dans l'église, mais les volets qui furent livrés plus tard par l'artiste sont aujourd'hui au grand Séminaire.
1620. Payé à Corneille Verpoorten 2 florins pour restauration d'une image peinte sur le mur à côté de la porte, dite porte aux mariages.
1625. Rubens envoie un de ses élèves pour nettoyer le tableau de l'*Adoration des Mages*.
- 28 octobre. Antoine Fayd'herbe, sculpteur, livre une statuette de la Sainte-Vierge avec piédestal. Elle est taillée dans le bois provenant de l'arbre de Montaigu ; 7 florins.

1624. 12 mars. Paiement intégral des tableaux de Rubens.
1627. Leg d'Isaac Poits pour l'achèvement de l'autel de Notre-Dame des Douleurs; il avait déjà pendant son vivant payé le couronnement de cet édicule et l'image du Sauveur attachée sur le crucifix.
1656. Repavement de l'église en pierres bleues.
- Placement dans le transept, de chaque côté du chœur, des statues des Saints Pierre et Paul, exécutées par Jacques Voorspoel, au prix de 425 florins les deux.
- Placement d'une stalle, vis-à-vis de l'autel de Saint-Antoine, pour les proviseurs de la confrérie; prix 151 florins 4 sous, sans la ferraille.
- Un candélabre de fer est placé devant les images des cinq patrons contre la peste, placées au-dessus de cette tribune.
1644. Guillaume Kermaus, vicaire, dans le but de dégager le chœur, fit abattre, après Pâques, le jubé, qui était dans un état de grand délabrement. Frais de démolition, 70 florins. En même temps furent enlevées les tribunes réservées aux hommes, celles pour les femmes ainsi que les petites tribunes particulières que possédaient certaines familles.
- Le curé d'Herseelt achète pour 65 florins le crucifix et les statues de Marie, de Saint-Jean et de Sainte-Madeleine, qui surmontaient le jubé.
- P. Van der Gheyn livre la grande cloche, pesant 5,500 livres. On y lisait : *Peeter van der Gheyn heeft my gegoten op de Hoochstrate tot Mechelen int jaer ons Heeren 1644.*

- 20 novembre. Entreprise, par Jean Bromber, de nouvelles orgues pour être placées sous la tour, pour 550 florins.
1651. 10 octobre. La confrérie du Rosaire commande à Georges Biset la peinture d'une image de Notre-Dame pour placer sur la bannière de l'association.
- 19 juillet. Payé à Jean van Oulen, pour le nouveau coq surmontant la grande tour, 16 florins 41 sous, déduction faite de la valeur de l'ancien coq; 6 florins 15 sous, à Pierre Voorspoel pour le dorer.
- Luc Fayd'herbe exécute le monument funèbre placé dans la nef sud à la mémoire de Rombaut Huens, chanoine de Cambrai.
1654. Rombaut Pauwels, dit Pauli, sculpte la tête de Saint-Jean dans le plat, prix 5 livres de gros; cette image fut exposée pour la première fois à la fête de Saint-Jean. Elle existe encore.
- Payé 12 florins à Luc Franchois, pour gravure sur cuivre de deux planches, *la Décollation de Saint-Jean et la Décapitation de Sainte-Barbe*.
1655. Placement des nouvelles orgues sous la tour.
1663. 6 octobre. Payé à Jacques de Hornes, peintre en détrempe, pour avoir peint sur la partie supérieure du mur, derrière l'autel du Vénérable, le Saint-Sacrement entouré d'anges, 18 florins.
1669. 21 septembre. Luc Franchois entreprend pour l'autel de Saint-Antoine le triptyque qui s'y trouve encore, ainsi que les trois petits tableaux inférieurs, au prix de 456 florins, à la condition de placer la pièce centrale pour la fête de Saint-

Antoine. Deux des petits tableaux sont placés aujourd'hui sur le maître-autel; le troisième est conservé dans la sacristie.

1670. Démolition du campanile, qui était fort élevé et fort effilé.

1671. Don pour l'autel du Vénérable de deux pots à fleurs en argent, valant 91 florins.

Luc Franchois, ayant placé son tableau principal de Saint-Roch sur l'autel de Saint-Antoine, reçoit 50 florins de gratification du chef de retouches faites après le placement.

La même année, le triptyque complet fut mis en place, ainsi que les trois petits panneaux inférieurs.

1675. Luc Franchois peint les volets de l'autel du Saint-Esprit. Le panneau central avait été autrefois peint par son père, Luc Franchois le vieux. Ces pièces existent encore.

14 août. Isabelle des Mares donne deux luminaires à branches en argent.

2 décembre. Construction du nouveau campanile au prix 1,025 florins.

22 décembre. Jean van der Gheyn fond la cloche dite *Schelle* pour le campanile; elle pèse 595 livres. On y lisait : *J. van den Ghein heeft my gegoten tot Mechelen anno 1675. Barbara ben ic.*

1674. 5 janvier, la cloche *Schelle* est mise en place.

Placement dans le chœur, du côté de l'Évangile, de l'armoire servant à conserver les reliques de la Sainte-Croix. Les sculptures sont de L. Fayd'herbe. Les frais en furent supportés par Jacques, comte

de Groesbeck, et par Claire Albertine d'Anneux, son épouse.

1676. Le baron des Mares gratifie l'église de deux grands chandeliers d'argent, portant ses armoiries.

Placement du côté de l'épître, dans le chœur, de l'armoire destinée au reliquaire de Saint-Jean-Baptiste. Les sculptures sont de L. Fayd'herbe, exécutées aux frais de Marguerite de Vendeville, au prix de 250 florins.

Placement d'un petit tabernacle sur l'autel du Vénérable.

1677. Barbe van der Perre, sœur du doyen de Saint-Rombaut, donne un crucifix en argent.

Achat d'un lustre en cuivre, placé dans la grande nef; prix 50 florins. Il fut revendu en 1718.

Placement des degrés du maître-autel et d'un pavement en pierres bleues dans le chœur, au prix de 162 florins.

Nicolas van der Vekene sculpte deux chérubins, destinés à être placés, aux grandes fêtes, à côté du maître-autel, prix 97 florins.

1679. Voûtage de la chapelle du Vénérable, 550 florins.

1680. Nicolas van der Vekene exécute le groupe et le trône de la Sainte-Trinité : ainsi que l'image dite *Onze-Lieve-Vrouw van Remedie* ou Notre-Dame de Bon-Secours.

1685. Jean Berinckx exécute un tableau représentant *Saint-Philippe de Néri*, 8 florins.

1685. Réparations et complément aux grandes orgues.

1687. Gilles Smeyers exécute deux tableaux allégoriques,

existant encore; le premier : *les Trois grands bienfaits de la Sainte-Trinité*; le second : *les Trois sortes d'esclavages*; prix total 150 florins. Il peint aussi un tableau représentant *Saint-Libert*.

1689. Don pour l'autel du Vénérable de deux burettes, d'un plat ciselé d'argent et d'autres objets, par Marie Wennen.

1690. Gilles Smeyers peint deux tableaux, qui existent encore. L'un représente *le Culte de la Sainte-Trinité*, l'autre *la Sainte-Trinité régénérant le monde*, prix 120 florins.

Acquisition de deux reliquaires et d'une croix en bois doré et argenté, pour être placés sur le grand autel.

1691. Gilles Smeyers peint quatre tableaux placés au-dessus des piliers de la nef : *Saint-Philippe de Néri*, *la Fuite en Égypte*, *Sainte-Barbe*, *la Sainte-Famille*.

11 octobre. Payé à Nicolas Toussain, pour la restauration et la peinture des stations du rosaire, au cimetière, 20 florins.

29 novembre. Jean van den Gheyn fond une cloche du poids de 4,737 livres.

1692. Mur abattu et érection d'un grillage le long du cimetière et de la rue Saint-Jean; dépense 104 florins.

Le jour de Saint-Jean-Baptiste est placé dans la chapelle du Vénérable un confessionnal exécuté par Nicolas van der Vekene, au prix de 297 florins 16 sous.

1695. Placement contre les piliers du transept d'un tableau :  
*la Grandeur de Jésus-Christ*, par Jacques Smeyers ;  
il coûta 47 florins ; et d'un autre, *la Grandeur de*  
*Marie*, par le même, payé 56 florins.  
Le premier fut vendu en 178...
1696. Payé 60 florins pour l'exécution, par Nicolas van der  
Vekene, d'une niche en bois placée contre le mur  
entre le chœur et la chapelle du Vénérable. On y  
plâça l'image de Notre-Dame de Bon-Secours.  
Du côté opposé, Nicolas van der Vekene exécute,  
pour 159 florins, une autre niche pour la statue de  
Saint-Liboire.  
Exécution d'une tombe pour la Semaine-Sainte ; le  
bois et le linge sont donnés par la ville, qui les  
avait fait faire pour le jubilé de 1680.
1699. Placement dans la chapelle du Vénérable d'un autel  
provenant de la chapelle du Saint-Sacrement à  
Saint-Rombaut, et racheté pour 500 florins à cette  
église.  
Ce dernier autel avait été fait, en 1593, aux frais de  
Jean Hovius.
1705. Exécution par Nicolas van der Vekene du confes-  
sionnal de la chapelle du Saint-Esprit.
1708. Construction de la nouvelle sacristie, à côté de l'an-  
cienne sacristie. On y lit DEO AC JOANNI BAPTISTE  
SACRVM.  
Juillet. Construction, du côté sud de l'église, d'un pe-  
tit magasin pour déposer les cierges et le matériel.
1713. Le frère du prévôt de Saint-Rombaut, François van  
de Venne, donne à l'église un magnifique cru-



cifix en écaille incrusté, renfermant de précieuses reliques, notamment celles de la Sainte-Croix, rapportées de Rome par ledit prévôt. La croix fut démontée, en 1812, et les reliques, à défaut de lettres, furent enterrées au cimetière communal.

1717. La confrérie du Saint-Sacrement fait faire, par Pierre van Rymenam, une croix en argent pour surmonter la bannière, poids 35 onces 18 angelots. Elle a été fondue en 1794.

1722. Des ornements modernes sont appliqués à la voûte de la grande nef, du chœur et du transept.

Placement dans la voûte, sous le campanile, d'un tableau d'Egide-Joseph Smeyers; il représente le *Baptême du Sauveur*.

1724. Don de Aimé de Coriaehoe pour contribuer au plâtrage intérieur des murs de l'église.

1729-1750. Placement, dans le transept sud, de la tribune des marguilliers, sur laquelle sont figurés des épisodes de la vie de saint Jean, par Théodore Verhaegen, au prix de 100 florins pour les sculptures. Le bois était livré par l'église.

1750. 7 avril. Théodore Verhaegen sculpte la tribune pour les membres de la confrérie de la Sainte-Trinité, au prix de 187 florins 7 sous.

1756. 5 juillet. Théodore Verhaegen entreprend l'exécution de la chaire de vérité actuelle, à raison de 2,600 florins, argent courant. Il s'engage à la placer dans trois ans.

1741. Placement de la chaire de vérité; le prix s'élève à 2,856 florins 6 sous.

1744. 5 juillet. Placement de la tribune qui se trouve dans le transept nord. Elle est exécutée par Théodore Verhaegen, qui reçut de ce chef 1,676 florins 11 sous, comme prix total du bois, de son travail et de la menuiserie.
1765. 1<sup>er</sup> février. Pierre Valekx, sculpteur, entreprend le maître-autel d'après les plans de son maître Théodore Verhaegen. L'ouvrage complet coûta 1,650 florins.
1769. Achèvement du maître-autel. Lors du placement de cet édicule est enlevée la verrière de Charles-Quint.
1770. 24 août. C.-S. Crapé, de Namur, mais habitant Bruxelles, s'engage à peindre et à dorer le maître-autel pour 600 florins.
1785. Guillaume Herreyns fournit le plan de l'autel actuel du Saint-Sacrement. On enlève la verrière représentant Philippe II.
1789. Mort de Pierre Valekx, qui avait entrepris les sculptures de l'autel du Saint-Sacrement. Bien que celui-ci fut en grande partie achevé, Jean Turner y mit la dernière main. Cet artiste épousa la veuve de son maître P. Valekx. Valekx est aussi l'auteur du buffet d'orgue actuel.
1795. 14 juillet. Payé à Guillaume Herreyns, 700 florins, pour le tableau *les Disciples d'Emmaüs*, placé sur l'autel du Vénérable.
1796. 26 août. Les tableaux de Rubens sont envoyés au Louvre.
1797. 7 octobre. Ordre d'abattre dans les vingt-quatre heures les croix de l'église et des tours.

1799. L'autel du Saint-Sacrement est adjudgé en vente publique pour 47 livres. Le maître-autel vendu 86 livres. Les deux armoires à reliques, exécutées par L. Fayd'herbe, vendues 4 livres 10.

Les stalles du chœur, les orgues, le jubé vendus 151 livres.

Les tribunes du transept vendues 55 livres.

Tous ces meubles, ainsi que l'église elle-même, furent rachetés par un paroissien nommé Cuypers, et ont été conservés.

### § 5. *Travaux se rapportant à la tour de l'église de Saint-Jean.*

La tour de Saint-Jean est, par sa forme pittoresque et par son élévation, un des édifices les plus remarquables dans ce genre de la ville de Malines. Construite en pierres blanches, elle mesure, depuis sa base jusqu'à la naissance de la toiture, une hauteur de 59.50 mètres. La flèche compte une hauteur de 26 mètres, la croix non comprise.

Cette tour présente la forme quadrangulaire, flanquée aux deux angles de la façade principale d'un contre-fort; deux saillies servant d'escaliers, à trois faces chacune, sont accolées aux façades latérales de la tour contre les angles du sud-est et du sud-ouest.

La flèche polygone, couverte en ardoises, est cantonnée à ses coins de quatre tourelles, chacune à quatre faces; elles-ci ont été élevées aux frais de Louis Van Heyst.

Les escaliers, ménagés à l'est et à l'ouest de la tour, sont couronnés par une toiture en pignon qui vient rejoindre les

deux petites flèches placées du côté sud de la grande aiguille. Ainsi, au premier coup d'œil, le clocher de Saint-Jean offre un aspect original, qui, vu de certains côtés, lui donne l'apparence d'une base hérissée de sept tours. Cette circonstance ne manqua point de frapper l'imagination du peuple, qui en fit le sujet d'un énigme :

« *Te bestellen by Jesus ooms in de vaers moeder strate, tegen over Sint-Jans seven thorens, sesse sonder clocken.* »

Dans cette facétie, le peuple avait combiné les formes étranges de la tour avec sa situation à proximité des Carmes (Lieve Vrouwe Broeders), qui habitaient dans la rue des Vaches.

L'on disait aussi en français : « Saint-Jean a sept tours et six sans cloches. »

Une tradition constante rapporte que la flèche de la tour de Saint-Jean surmontait autrefois la tour primitive de l'église de Saint-Rombaut. Cette dernière tour disparut lorsque le gigantesque monument auquel elle fit place eut atteint une certaine hauteur.

Ce fait, conservé par la tradition, est prouvé par les comptes de Saint-Jean, comme nous le verrons plus loin. Nous inférons de cette circonstance que la primitive tour de l'église de Saint-Rombaut a existé simultanément avec la tour actuelle, car cette dernière fut commencée en 1452, tandis que la première ne fut abattue qu'en 1480.

Une tour, plus ancienne que celle qui existe aujourd'hui, était adossée à la première église de Saint-Jean; elle devait être fort vieille et fort délabrée, à en juger par les nombreuses réparations qu'elle avait subies. Lorsqu'en 1450 l'on mit la main à la nouvelle tour, la première tomba sous le marteau

des maçons. A cette occasion, nous lisons dans les comptes paroissiaux de 1450 :

« Dit es duytgheve dat Jan de Becker, Aerd van Diest, ende Jan Mast als keremeesteren en provisoers der kereke van Sint-Jans hebben uuytgegheven totter metselrie en timmerwerke der selver kereke en totter torre ende voirt tot ghene dat men inde gracie behoeft.

» Item betaelt den selven (Aerde de Vooght) doen zy tghewynt van de torre volleverde op ten torre den metselwerke en van de ghelinte in den kereke en opt kerchhof te makene met alle zynder toebehoirten en van den ouwen torre thoutwere daer af te brekene, compt tsamen 411 dage ende sdaeghs XII, sgroots valent II lb. XII s. gr.

» Item . . . van den ouwen torre tontdeckenne . . . »

Après quelques annotations relatives aux démolitions ou à l'appropriation des murs de l'église, suivent les détails sur la construction de la tour élevée en 1450, à raison de 52 sous par 20 pieds carrés.

Voici l'acte d'entreprise de cet édifice, bâti en pierres blanches, depuis la base jusqu'à la naissance de la flèche :

« Dit es die ordinancie van der metselrien tot den torre van Sint-Jans te Meehelen, nader bester vormen ende manieren ter eren der goeden stad en ten proffyte en oirbare der heiligher kerke ende ooc der gemyne prochien.

» In den yersten soe salmen die trappen die beneden liggen ende te maken syn ophalen tot de nyewen aen beyde de zyden van den boke (*beuk*) end die een int ander bringhen, ghelyc als den wercke toebehoiren sal.

» Item voert salmen maken een cassyne daer de schalydeekers in deeken selen.

» Item men sal nerstich syn, alle die lystsen die aen de wercke behoeflic zyn selen, te besorghene en te voren te bereeden.

» Item men sal setten spleten, vensteren en doren, dats te weten galmgate en die pyleiren ten wercke bringhen ghelyc als dat behoiren sal na ghemeynen proffyte, het zy met beelstede, met tabernakelen oft met fyolen.

» Item het es te wetene dat men int welsel van den torre een cruysvoute welven moet, daer dat bellefroot op staen sal en ooc die voute moet welven, en dat rasement daer mede stellen ghelyc als dat behoort, mer dies so moet die voirs. kercke leveren formeelc daer men die voute op welve zal.

» Item de meester van desen wercke, wye hy es, sal den torre maken van beghinsel ten eynde en al vol oppe te werckmans pryse binnen eenen oft twee jaren. Also verre als dat den kerekmeesteren en de goeden mannen van der prochien ghelieven ende goet duncken sal.

» Item sal die kercke den selven meesteren van den wercke leveren een huys, omt peert daer in te stellen dat int gehwint gaen ende arbeyden sal, ende daer in die wercklieden horen cost in houden moghen, ende dat huys wel besloten met goeden slote om der ghesellen wapenen en instrumenten dair inne te slutene.

» Item tghewint sal die voirse. kercke leveren staende gaende van labele, van houte, van yseren en van al dat daer toe behoiren sal ende alst wel ghestelt es ende die tymerman seit dat wel staet gheriefflic toten wercken, soe saelt die meester van die selve wercke voertaen op weert

setten en hooghen oft doen hooghen alsoe dicke als dat ghebuere sal, sonder der kereken cost, en die meester sal houden alsoe vele truweele alst ghewint draghe mach oft v te minste en v opperkuape ende niet min.

» Item sal de voirse. meester al die berdene maken die dienen selen toet der metselrien, ende hy sal leveren alle de stellinghe, zeele, cupen en al datter toebehoiren zal sonder der kereken cost.

» Item die meester sal vullen twereck dat ghesneden es ten besten profyte van der kereken en dan voert op metsen als dat behoirt, ende al dit werck moet hi besetten alsoe verre als binnen werex coemt het zy kercke oft torre.

» Item die meester van der metselrien van den torre sal hebben van elcken voete op weert gaende ommegeens vi peeters mer dies soe moet hi die voute doen welven op sinen cost sonder der kereken yet daer af te rekene, en alsoe voert op alle voirsproken voirwaerden. »

Cette pièce concerne exclusivement la construction de la base ou du tronçon de pierre qui devait supporter une flèche définitive, car avant le placement de la flèche actuelle, pendant le laps de temps qui s'écoula depuis le moment de l'achèvement de la maçonnerie, en 1452 jusqu'en 1482, le faite de la tour avait été couvert d'un beffroi provisoire, qui renfermait une horloge et quelques cloches ; ainsi le disent les comptes.

Dès 1481 et 1482, des collectes furent faites itérativement dans la paroisse, en prévision des dépenses auxquelles la fabrique allait être soumise.

Nous donnons ci-après un extrait fidèle, tiré des comptes originaux dressés en 1482 par le marguillier Louis Van

Heyst et relatif à l'érection de la flèche de la tour :

« Andere uitghevene vander cappe oft hout weire die op Sinte-Rombouts torre stont op onsen torre te setten. Et primo,

» Item die cappe ende timmeragie metter scalie met lode, met cruce ende metten yserweireke alsoe sy stond op Sinte-Rombouts heeft die stad onser kereke ghegevene. En deese cappe ende timmeragie af te doene van Sinte-Rombouts torre ende op onser torre te settene, ende die timmeragie die op onser torre stond oic af te doene.

» Dit weire es ghestelt geweest op een vervueren also dat ondersproken wert ende hier af werden ghemaect twee cyrograven dat een voer der kereke ende dander voer Jan Straetman die dit weire heeft volbracht ende ghedaen ende der kerek cyrograf es aen deese rekeninghe ghebonden daer alle dat bescheit inne staet van deiser voorweirde.

» Item Janne Eelens die heeft dit weire ierst inne ghestelt ende aen ghenomen voer xxv libri groots en hier af heeft hy voer sine Gods pennine soe dat ondersprokene was ende toegheseit hem ghegeven vi stuyvers, vi den. groot.

» Item Jan Straetman es comen en hevet den voirscrevene Jan Eellens vierwerf ontveert dit weire ende ele vervuere dede x stuyvers groots waer af dat de kereke die helft soe dat ondersproken was Jan Eellens gegevene voer syn helft xx stuyvers groot.

» Item dat ambacht van de timmerlieden heeft twee werve vergadert gheweest int wynshuys om dit weire te besladen, aen wyn, aen brood ende aen toespise van visch betaelt xiiii stuyvers vi den.

» Item den ambachts enape, danbachte van de timmerlieden te vergaderen, betaelt vi stuyvers.



» Item, Pieter de sealidecker heeft de voirse. cappe ontdeect daer sy stont Sint Rombouts op den ouden torre hem hier af ghegeven, m libri groots.

» Item, onsen kerchhof heeft men besloeten niet doerne aen deen syde om tvoirserevene weire in te veranderen, betaelt van twee doerne, m stuyvers groot.

» De tuyne daer dit weire inne lach, van de slote betaelt vi groots.

» Item boven op de wyere van onsen torre stont eene muer van drie voeten hoge ommegeaende van af te breckene deese muere, viii daghe, betaelt elke dach viii groot, comt op v stuyvers groot.

» Item, betaelt Jacob Helman van sinnen ertgenede, vi groot, en Gielise Boyens vanden selven te halen, betaelt m groot.

» Den seeldrayere die de zeele te gaeder maecte, vi groot.

» Item, Jan Straetman heeft behouden den leste vervueren ende alsoe hem ghegeven voer syn hant van deese weircke te voldoen soe dat behoerde xxm libri groot, de welcke ic, Lodewyc Van Heyst gheve, ende alsoe hy niet. Ende noch heb ic Lodewyc voirsereven doen stellen aen de voersereven cappe die vier cleyn hoee torrekens dwele met bevoorweirt en was metten anderen weircke daer af betaelt vi libri groot, de welcke ic, Lodewyc Van Heyst, oec gheve ende alsoe hy niet.

» Item, Janne Straetman heeft gewracht xx dagen aen twee nieuwe baleken onder dweire boven de cloeken te legghen en aen die wellhouten te setten ende aen ii solders binnen den torre te legghen dwele oec aen tprincipael weire niet bestaet en wat naer Jan voirsereven gheeft deese xx daghueren.

» Summa dat de voirserevene cappe cost te ontdeckene ende met andere costen compt op vi libri, xi stuyvers, iii den. groot.

» Andere uutghevene van houtte dat tot de voirserevene cappe ghebrace want daer vele houtte verrot was.

» Item, betaelt by Joes de Beckere twee baleken die boven die cloeken ligghen onder de cappe, xxxi stuyvers groot.

» Item, betaelt Joes Vranex een groot hout om banden af te makene en anders, ii libri groot.

» Item, betaelt van vrachte van den voirserevene twee baleken te halen, xviii groot.

» Item, Willem Vanden Winckele heeft ghegevene een hout, Jan Wouters een stuk vanden selven houtte te halen, iii stuyvers groot.

» Item, Goudewale van my vrouwe van Bourgognie weghe heeft ghegevene hout ende om dit hout te halen, xii groot.

» Item, van deese voirserevene houtte te saghene latten, crumhout ende anders daer toe dienende betaelt van xxxi daghen, eleken te x groot, compt op xxv stuyvers x den. groot.

» Summa van houtte, v libri, ii stuyvers, iii den. groot.

» Andere uutghegevene van yserwere verbesicht tot der voirserevene cappe, et primo.

» Item, betaelt vanden xvi langhe bouten met den zinetten ende met spien te linge ende te vermakene betaelt voer eleken xii groot compt op xvi stuyvers groot.

» Item, drie spannen tot den makelere vermaect ende versmeet, betaelt xiiii groot.

» Item, LXXXI libri kennenen en spangenen vermaect ele liber cost i groot, compt op iii stuyvers iii den. groot.

» Item, noech XVI voeten spannen vermaect, XII groot.

» Item, IX ysere bouten te vermaken end te versmeden coste, ii stuyvers, v den. groot.

» Item, LXXXIII voet vintbanden, elke voet XVIII miten, iii stuyvers viii den. groot.

» Item, drie oghen inden windelsteenen wegghen elck XXI liber, ele liber i groot, compt op x groot.

» Item, betaelt op ii<sup>e</sup> ancker naghelen met platten hoefden, ii stuyvers viii den. groot.

» Item, betaelt xi<sup>e</sup> ancker naghelen ele stue iii miten, compt op XVI stuyvers iii den. groot.

» Item, ii<sup>e</sup> naghelen van viii miten, ele stuck op iii stuyvers groot.

» Item, noech ix<sup>e</sup> naghelen van ii miten, ele stuck op vii stuyvers groot.

» Item, noech betaelt aen naghelen, vi groot.

» Item, noech xi kennenen en banden gherecht hier voer betaelt xv groot.

» Summa van den yserweireke, iii libri xiii den. groot.

» Item, dat cruce dat op onsen torre staet end de hosen daer de loveren aen staen van de vi torrens wegghen altsamen metter cruce xii<sup>e</sup> xiii libri yser, ele liber cost eenen leliaert, die bekenen die onder dat cruce staen en die op die hose staen, coste iii libri x stuyvers groots. Dat cruce met de voirscrevene hosen cost te verguldene altsamen ix libri

v stuyvers. En dit heeft die stad al betaelt om dat die van Sint Rombouts dat cruce met de hosen dat altsamen coepere was behouden hebben, hoe wel dat ons de stad de cappe gaf alsoe sy stont ende alsoe van deese coste hy niet. God loent goeden vrienden die daer goede hulpe toe waeren.

» Andere uutghevene van den scalie te verdeckene die wy hadden van de voerscrevene cappe en daer aen cleeft.

» Item, ghecocht een half hondert waghenscot tot de ghene dat vanden voirscrevene cappe wert gedaen om de oude scalie te verdeckene, hier van ghegeven in libri groot.

» Item, betaelt van seep vrachte om dit waghenscot te brenghen van Antwerpen, xviii groot

» Item, betaelt den timmerman om dit waghenscot te verhouwene, in stuyvers vi den. groot.

» Item, de seghers om dit waghenscot te snydene, xix stuyvers groot.

» Item, betaelt de scalienaghelen om dese oude scalie te verdeckene, in libri xv stuyvers groot.

» Item, Pieter de scalidecker met sinnen ghesellen heeft ghevracht om deese oude scalie te verdeckene, hondert viii daghe, elke daech xv groot compt op vi libri xi stuyvers in den. groot.

» Item, betaelt eender vrouwe die de scaliideckers teghen heeft ghehouden van binnen den torren, xxii daghen, elken daech te in groot, compt op vii stuyvers in den. groot.

» Item, Simoen Vlemine, ons grachtmaker, heeft oec

teghen ghelhouden xviii daghe welcke hem de kercke gheeft also hy niet.

» Item, wy hadden van de cappe out loet viii<sup>e</sup> xxxii libri. Jacob Verporten heeft dit loet vergoeten, ele c van vergieten cost iii stuyvers groot, compt op xxv stuyvers.

» Item, ons ghebraec iii<sup>e</sup> libri loets, betaelt voer elk c, ix stuyvers, compt op xxxvi stuyvers groot.

» Summa van de oude scalie te verdeckene, compt op xvii libri xviii stuyvers vii den. groot.

» Item, op Synt Lauwereyns daech, int jaer ons heere dusent vierhondert en lxxxii, wert bestaet onse cappe van onsen torre te voldeckene aen Pieter de scaliendecker alsoe dat ondersproken wert voer lxxv libri groot Mechels te betalen met v tarminen waeraf den iersten tarmin sal syn nu te Paeschen nastcomende, te wetene xv libri groots, anno lxxxiii, en voerdaen van Paesche te Paeschen xv libri groots tot dat die lxxv libri vol betaelt sullen wesen, daer by ende over waeren Lodewyc Van Heyst ende Johannes Vlemine, keremeesters, Bertheleme Vanden Bossche ende Jan Van Battel, heilichgeestmeesters, heer Jan Ghoeten, Jan Vander Heiden, Heinderie Loert en Pieter Crabbe, als notable van de voirscrevene prochien daer toe gheroepen en ghebeden.

» Item, betaelt Pieter de scaliendecker, van den iersten tarmin die verscheen te Paschen, anno lxxxiii, de summa van xv libri groots. »

Il résulte des annotations précédentes que la croix de cuivre de l'ancienne tour de Saint-Rombaut, malgré promesse faite, ne fut point livrée à la fabrique de Saint-Jean. La ville, voulant cependant satisfaire à ses engagements, prit

sur elle les frais résultant de l'exécution d'une croix et de ses dépendances, destinées au clocher de Saint-Jean.

Les comptes paroissiaux que nous avons mentionnés nous fournissent encore des éclaircissements relatifs à ces objets :

« Item, xxvii dage in julio, anno lxxxii, heeft my vander bestaet als rentmeester van de stad wegen aen Jan de Cuper, smet, dat cruyse te makene dat op den grote torre Synt Jans staen sal. En sal wegen vi<sup>e</sup> libri cost dat daer over gaet ende wegen nochtans en salmen hem maer vi<sup>e</sup> betalen en van ele liber sal hy hebben i groot vlams en Jan voirscreven sal maken te selve pryse die rape oft hose met de lovere die op te cleyne torrekens sullen staen, dit gheschiede in presencie van Bertheleme Van den Bossche en Rombout sinen sonen en my daer by synde.

» Jan de Cupere heeft ghelevert dat cruyse en weght v<sup>e</sup> en lxxxviii libri. De rape ende hose opt ureloc torreken weght i<sup>e</sup> libri.

» En dit opt dander torreken staen sal weght, i<sup>e</sup> xxiii libri.

» Ende die op te vier hoectorrekens staen sullen, weghen tsamen al met een iii<sup>e</sup> xiii libri.

» Van al tesamene met de cruyse xii<sup>e</sup> xiii libri ysers comt op xi libri vii stuyvers vii den.

» Item, Jacop Vander Viele, ketelere, heeft ghelevert viii bekenen totter cruyse en totter rape coste iii libri x stuyvers.

» Item, te Peters in den Bam aen xviii<sup>e</sup> gauts ele hondert cost xxx stuyvers, maken vii, vi den., compt op vi libri xv stuyvers totter cruyse ende totter rape ende hose te ver-

guldèn, ende Bouwen Verwyct heeft voer synen arbeyt van den cruyse metter rape te vergulden, x rbyn guldens, ii libri x stuyvers.

» Summa van altsamen, comt op xxiiii libri ii stuyvers vii groot Mechels.

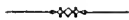
» En dit heeft de stad betaelt met consente van der camere mits dye dat dye van Sint-Romouts dat cruyse met te rape behouden hebben om dat al eopere was. »

EMMANUEL NEEFFS,

Docteur en sciences politiques.

---

HISTOIRE DE LA DINANTERIE  
ET  
DE LA SCULPTURE DE MÉTAL  
EN BELGIQUE



CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

**ORIGINES. — DÉVELOPPEMENTS JUSQU'AU MILIEU DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

§ 1<sup>er</sup>. *Sommaire* : Étymologie. — Origine probable. — Saint Bernward, évêque de Hildesheim. — Traditions erronées sur l'ancienneté de l'industrie dinantaise. — Trafic du cuivre avec l'Allemagne au XII<sup>e</sup> siècle. — Privilèges des marchands de Liège, de Huy et de Dinant, à Cologne, en 1103, 1171, 1203 et 1211. — Preuve de l'exportation des produits fabriqués à Dinant en 1104. — Réputation qu'ils avaient.

L'industrie dont nous allons retracer l'histoire consistait originairement à fondre le cuivre, à le forger, à lui faire prendre, en le travaillant au marteau, toutes sortes de formes, selon le goût ou le caprice de l'ouvrier, puis à terminer certaines pièces en se servant du ciselet. De là le nom de batteurs de cuivre ou de *cupères* (du latin *cuprum*) donné à ceux qui l'exerçaient (1). En flamand, l'ex-

---

(1) Au XIII<sup>e</sup> siècle, à Paris, il y avait des batteurs d'archal (ceux qui fabriquaient de menus objets avec du fil de cuivre), des batteurs d'or et d'argent à filer, des batteurs d'or et d'argent en feuilles et des batteurs d'étain, qui fabriquaient de la vaisselle. Voy. BOILEAU, *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, pp. 55, 74, 76 et 77, — et GÉRAUD, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 486.



pression correspondante est *coperslayers*. Les habitants de Dinant, où cette industrie prit naissance, sont encore aujourd'hui désignés par le sobriquet de *copères*, qui subsiste dans la langue wallonne. Au xiv<sup>e</sup> siècle, en France, le mot *dynan* ou *dynant* était synonyme de potier d'airain (1), et personne actuellement n'ignore ce que c'est qu'une *dinanderie* ou plus correctement *dinanterie*. Ces appellations seules suffisent pour démontrer l'erreur de M. Paul Lacroix (2), qui déclare (sans en fournir la moindre preuve toutefois) que ce furent des ouvriers « de Limoges et de Lyon qui importèrent » en Flandre la chaudronnerie historiée, connue sous le nom » générique de dinanderies. »

Il serait infiniment plus rationnel d'admettre que les Dinantais furent initiés aux secrets de l'art de la fonte par des artistes de l'Allemagne. Nous établirons plus loin que les habitants des bords de la Meuse, dès le commencement du xii<sup>e</sup> siècle, allaient s'approvisionner de cuivre brut dans ce pays. A quelques lieues seulement de Hildesheim, où, moins d'un siècle auparavant (995-1022), saint Bernward, évêque

---

(1) « Nous avoir esté humblement exposé de la partie de Estienne de la Marc, » dynan ou polier d'airain, .... que ..... icelluy suppliant se feust loncez et » convenanciez à un nommé Gaudier de Coux, dynan ou polier d'errain..... » Lettre de grâce de 1404, transcrite dans le registre n<sup>o</sup> 159 du trésor des chartes des rois de France, et citée par dom CARPENTIER, *Glossarium novum*, t. IV, au mot *dynan*; MICHELET en a donné un extrait dans son *Histoire de France*: Paris, 1844; t. VI, p. 201, note.

« A un dynant, lx sous pour iij bannières d'airain..... (*Inventaire sommaire des archives départementales; Seine inférieure*; t. 1<sup>er</sup>, p. 14, col. 1; acte de 1458.)

(2) *Histoire de l'orfèvrerie*, qui a été réimprimée, en majeure partie, dans l'ouvrage du même auteur intitulé : *Curiosités de l'histoire des arts*; Paris, 1858.

de cette ville, qui cultivait, paraît-il, la peinture, la sculpture, l'orfèvrerie, la mosaïque, etc. (1), coulait en bronze les portes avec bas-reliefs de son église cathédrale, un grand candélabre, une colonne de bronze de près de cinq mètres de hauteur ornée de groupes se déroulant en spirale, etc. (2). M. Labarte le considère comme le véritable restaurateur de l'art de la fonte (3). Thangmar, son biographe, dit qu'il se recréait en inspectant les ateliers où les métaux se préparaient pour divers usages (4) : ce sont là ses expressions. L'évêque Bernward avait assurément compris tout le parti qu'il pouvait tirer des mines abondantes que recélaient les montagnes du Hartz, situées dans son diocèse. Son exemple trouva des imitateurs, et il n'est donc pas étonnant que l'église cathédrale de Hildesheim et d'autres localités voisines ont été et soient encore si riches en objets d'art en cuivre des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Thangmar ajoute que Bernward s'efforçait d'imiter ce qu'il y avait de beau dans les vases étrangers envoyés en présent à l'empereur d'Allemagne, et qu'il

---

(1) « In scribendo vero adprime enituit, picturam etiam limatè exercuit, fabrilique quoque scientia et arte elusoria omnique structura mirifice excellit, ut in plerisque ædificiis, que pompalico decore composuit, post quoque claruit. »

« Picturam vero et sculpturam et fabrilè atque elusoriam artem, et quicquid elegantius in hujusmodi arte excogitare vel ab aliquo investigare poterat, nunquam neglectum patiebatur, adeo ut ex transmarinis et ex scoticis vasis, que regali maiestati singulari dono deferbantur, quicquid rarum vel eximium reperiret, incultum transire non sineret. Ingeniosos namque pueros et eximie indolis senem vel ad curtem ducebat vel quocumque longius commebat, quos, quicquid dignius in ulla arte occurrebat, ad exercitium impellebat. »

(2) KRATZ, dans son ouvrage intitulé : *der Dom zu Hildesheim*, publié en 1840, et resté inachevé, décrit longuement ces différents objets, pp. 46, 59, etc., de la 2<sup>e</sup> partie. De très-mauvaises planches accompagnent ce livre.

(3) *Histoire des arts industriels au moyen âge*; 1<sup>re</sup> édition, t. I<sup>er</sup>, p. 512.

(4) « .... Officinas ubi diversi usus metalla fiebant circumiens, singulorum opera librabat.... »

inspira ses goûts, ses connaissances à des jeunes gens qu'il choisissait avec discernement et dont il s'était fait accompagner dans ses voyages (1). Mais il y a plus que le témoignage de l'histoire pour confirmer le fait : l'inscription du grand candélabre de Hildesheim constate qu'il avait instruit un élève dans les procédés du travail de la fonte (2). Enfin voici une preuve également irrécusable de la réputation acquise par l'Allemagne à cette époque : un poète italien du XI<sup>e</sup> siècle parle avec éloges des vases en laiton que l'on y exécutait et que l'on importait alors dans la Péninsule. Le père Cahier s'est trop avancé en attribuant cette citation à notre pays : quelque flatteuse que soit pour nous l'opinion du savant archéologue français, nous ne pouvons l'accepter, car l'Allemagne est trop explicitement désignée dans le vers de l'écrivain (3).

Avant de continuer il est nécessaire de dire un mot de la situation géographique de Dinant. Cette ville est bâtie sur la rive droite de la Meuse. Son territoire faisait partie de l'évêché de Liège, qui formait une principauté indépendante

---

(1) THANGMARI, *Vita Berwardi episcopi*, qui a été successivement publiée dans LEIBNITZ, *Scriptores rerum Brunsvicensium*; 1707, t. 1<sup>er</sup> (pp. 442 et 443); — dans D'ACHERY, *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, sæc. VI, pars 1a, (pp. 205 et 207), — et dans PERTZ, *Monumenta Germaniarum historica*, t. VI (pp. 758 et 760). Voy. ÉMERIC-DAVID, *Histoire de la sculpture française*, p. 54; — TENIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, au mot BERWARD, — et LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen âge*; 1<sup>re</sup> édition, t. 1<sup>er</sup>, p. 542.

(2) « Berwardus presul candelabrum hoc puerum suum primo huius artis » illo non auro non argento, et tamen ut cernis confare iubebat. » KRAATZ, *der Dom zu Hildesheim*, t. II, p. 52.

(3)  
« O Germania gloriosa,  
Tu vasa ex aurichaleo  
Ad nos subinde mittis, »

Voy. CABIER et MARTIN, *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 102.

enfermée dans les états des souverains qui gouvernaient le Brabant, le Namurois, le Hainaut, le Luxembourg, l'archevêché de Cologne, etc.

S'il fallait s'en rapporter aux expressions de deux diplômes des premières années du xiii<sup>e</sup> siècle (1205, 1211), la fabrication du cuivre à Dinant remonterait au temps de Charlemagne : *A temporibus Karoli regis*, — dit l'un ; *a temporibus gloriosissimi imperatoris Karoli*, — répète l'autre. C'est reculer outre mesure l'origine de cette industrie, et l'on peut avec raison révoquer en doute la valeur d'un texte de charte, lorsqu'il rappelle un fait qui n'est point contemporain de l'acte lui-même. Les rédacteurs des diplômes en question, qui furent octroyés aux Dinantais, y auront consigné, probablement à la demande de ceux-ci, une tradition répandue à cette époque, mais qui ne reposait sur aucun témoignage écrit et qui était inexacte. Remarquons qu'il n'en est point parlé dans les chartes des années 1105 et 1171, dont celles de 1205 et de 1211 ne sont que la reconnaissance formelle. La tradition avait ainsi obtenu une sanction, et, plus tard, des historiens ont pu s'en référer à ces documents authentiques pour affirmer la chose.

Il est toutefois avéré que les marchands du pays de Liège s'en allaient chercher du cuivre brut au delà du Rhin dès la seconde moitié du xi<sup>e</sup> siècle. Un diplôme du 4 décembre (2<sup>e</sup> jour des nones) de l'an 1105 (1) fournit à cet égard tous les renseignements désirables, et énumère en même temps les diverses marchandises dont les riverains de

---

(1) Il est publié dans J. D'OUTREMEUSE, *ly Mureur des historis*, t. V, p. 264, édité par Ad. BORGNET.

la Meuse faisaient alors le trafic à Cologne, et qui y étaient soumises, dans certains cas et à certaines époques de l'année, au paiement de droits de fonlieu ou autres. Ils transportaient dans cette ville de l'étain, de la laine, du lard, des draps, etc., puis se rendaient, de là, en Westphalie (à Dorthmund) et dans la Basse-Saxe pour y charger du cuivre (1). Les marchands de Liège et de Huy sont nominativement désignés dans l'acte en question : ils s'étaient plaints à l'archevêque de Cologne, Frédéric I<sup>er</sup>, des injustices que l'on commettait, chaque jour, envers eux. Plusieurs s'étaient rendus auprès du prélat, accompagnés de leur souverain, Othert, évêque de Liège, et lui avaient représenté le préjudice qu'on leur causait en leur imposant des taxes supérieures à celles qu'avaient payées leurs prédécesseurs, ce qu'ils affirmèrent sous serment. Frédéric fit une enquête, interrogea les plus vieux habitants et les échevins de la cité métropolitaine, et finalement reconnut le bon droit des négociants étrangers. Il leur fit délivrer une charte qui fut scellée en présence de plusieurs évêques et d'un grand nombre de personnes de distinction, des marchands intéressés, etc., et régla les redevances que les marchands de Liège et de Huy (*negotiatores leodienses et huyenses*) devaient acquitter à Cologne pour les diverses marchandises qu'ils importaient ou exportaient par terre et par eau.

Un acte de l'empereur Henri IV, du mois de juin 1104, qui confirme un tarif de tonlieux à payer en nature par les navires arrivant à Coblenze, mentionne les produits de la batterie de cuivre de Dinant. D'autres villes sont nommées

---

(1) « ..... Et si in Saxoniam transierint, aut versus Tremongne vel eprum  
» vel quodlibet aliud detulerint..... »

dans ce document, mais nous sommes convaincu, — la suite des faits le prouve, — que la taxe dont il est question était toute au profit de l'industrie dinantaise. Ceux qui viennent de Huy, est-il dit, doivent une chaudière de bronze, deux bassins (de métal évidemment) et du vin. Ceux de Dinant, de Namur et des localités voisines de la Meuse sont soumis à la même redevance. Ceux qui arrivent de Liège doivent deux peaux de chèvres, deux bassins et du vin (1).

Trois diplômes, des années 1171, 1205 et 1211, parlent exclusivement des Dinantais et de leur trafic. Le premier de ces actes (2) est une reconnaissance par les magistrats de Cologne des droits des marchands de Dinant à l'occasion de récents débats qui avaient surgi entre ceux-ci et les gens préposés à la perception des tonlieux qu'on levait dans la cité épiscopale. Les termes de cette nouvelle charte sont fort explicites. Les marchands dinantais s'étaient plaints aux magistrats de Cologne des exactions commises à leur préjudice, et leur avaient exhibé le diplôme de l'archevêque Frédéric de l'an 1105. Il fut reconnu qu'en effet ils ne devaient payer que 4 deniers par cent pesant du cuivre en feuilles ou platines de leur fabrication, pendant les trois semaines de la foire, commençant à la Saint-Séverin, et 1 denier seulement pendant le restant de l'année. Ils jouissaient de la franchise de tout droit de tonlieu à Cologne pour leurs marchandises de cuivre et autres qu'ils vendaient. Le cuivre acheté par eux au delà du Rhin et amené dans cette ville était imposé à 4 deniers par charrette, dans le cas où

---

(1) BEYER, *Urkundenbuch zur Geschichte... Coblenz und Trier*; t. I<sup>er</sup>, p. 467.

(2) LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. I<sup>er</sup>, p. 503; — ENNEN et ECKERTZ, *Quellen zur Geschichte der Stad Köln*, t. I<sup>er</sup>, p. 365.

l'on en ferait le transbordement. Ces prescriptions se trouvaient, du reste, aussi dans l'acte de 1105. En cas de transit, ils étaient francs de toute redevance ; mais, pour toutes les autres marchandises qu'ils auraient voulu exporter, ils devaient être taxés à 8 sous par charrette pendant la foire du mois d'août, et à la moitié de cette somme en temps ordinaire. Sept Dinantais furent témoins de la rédaction de ce diplôme et de l'apposition du sceau du magistrat de Cologne ; ils exigèrent, en outre, que leurs noms y fussent inscrits : Louis, Edmond, Brunon, Albéron et son frère Hubert, Henri et Ricolphe. L'original de ce document, si important pour l'histoire de l'industrie dinantaise, existe encore dans les archives de la ville épiscopale.

Le 15 février (jour des ides) 1205 (n. st.), les Dinantais obtiennent de l'archevêque de Cologne, Adolphe d'Altena, la consécration solennelle de toutes leurs prérogatives, en présence d'une foule illustre et nombreuse, dont faisaient partie les prévôts des principales églises de la cité, le due de Limbourg, les comtes de Seyn, de Juliers, de Berg, etc. (1). Les droits qu'ils auront à acquitter sont, cette fois, mieux définis encore que dans les actes de 1105 et de 1171 : tant par chariot, tant par charrette, à telle ou telle époque de l'année ; tant par navire, etc. ; exemption complète pour leurs marchandises entrant et vendues en ville. Il ressort de cette pièce, comme déjà de la précédente, mais beaucoup plus clairement ici, que les Dinantais faisaient à Cologne, au XII<sup>e</sup> siècle, un grand commerce de leurs produits, et qu'ils

---

(1) ENSEN et ECKERTZ en ont fait imprimer le texte dans leurs *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. II, p. 6.

y achetaient du cuivre brut, d'étain, de plomb, etc. Ils allaient même, à cet effet, — l'acte le dit positivement (1), — jusqu'à Goslar, dans le Hartz (2). En 1214, Thiéri de Heinsberg, l'un des successeurs de l'archevêque Adolphe d'Altena, ratifia, par un acte (3), les anciens privilèges des Dinantais spécifiés dans la charte de son prédécesseur. Le prélat prononça, en outre, l'excommunication contre toute personne qui les inquiéterait ou les molesterait.

Pendant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, et même plus tard, Cologne était le centre du commerce de l'Allemagne avec les pays de l'ouest. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les ports de la Flandre deviennent les lieux de rendez-vous des négociants hanséatiques et des marchands occidentaux et méridionaux de différentes nations; c'est là que les uns et les autres vont s'approvisionner des denrées que produisent leurs pays respectifs. Les batteurs de cuivre des rives de la Meuse ne négligent pas de profiter de ce débouché. Il est, en effet, question des objets en cuivre manufacturés « à Dinant et ailleurs, où l'on a coutume d'en fabriquer », dans un tarif des droits de tonlieux à lever dans le port de Damme, tarif qui fut établi, en mai 1252 (4), par Marguerite, comtesse de Flandre et

---

(1) « .... Si vero de Goslaria vel undecunquē Trans Renum Coloniam venirent, » si cuprum vel quicquid aliud afferant onera sua vendentes, vel ibidem depo- » neutes, nichil dabunt. »

(2) Goslar est situé dans l'évêché de Hildesheim, qui faisait partie de la Basse-Saxe.

(3) Le texte se trouve dans ENNEN et ECKERTZ, *loc. cit.*, t. II, p. 57.

(4) « Unus cacabus vel pelvis per se, vel olla cuprea quinque solidorum, unum » denarium; — inferius, obolum; — de decem solidis, ij den.; — de quindecim » solidis, iij den.; — de viginti solidis et superius, iiij den. et nichil amplius. » Et si plures sint in uno ligamine facto apud Dinant vel alibi, ubi fieri solent, » quotquot continentur in ligamine debent iiij denarios. » (WARCKÓNIG, *Histoire*



de Hainaut, et Gui de Dampierre, son fils, à la demande des marchands de l'empire germanique, qui avaient délégué à cette fin un citoyen de Lubbeck.

Les articles de batterie de cuivre sont mentionnés dans d'autres tarifs du même siècle postérieurs à celui de 1252 (1). La réputation des ustensiles fabriqués par les Dinantais était devenue proverbiale à cette époque, ainsi que le prouve une pièce que l'on fait remonter au XIII<sup>e</sup> siècle, et dans laquelle sont rappelées différentes expressions populaires d'alors (2). On disait du cuivre de Dinant, des épées de Cologne, des crucifix de Limoges, etc, pour indiquer l'excellence de chacune de ces marchandises. Un second document, dont l'âge doit être à peu près contemporain du premier, mentionne les royaumes et les terres qui exportaient leurs produits à Bruges, et parmi eux on lit : « Évesché de Liège, totes » œuvres de coivre faites et de baterie » (3).

Après les diplômes et les documents authentiques, la poésie fournit à son tour des indications. Une pièce de vers français, écrite vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et dans laquelle l'auteur décrit la célèbre foire de Saint-Denis, près de Paris,

---

*de la Flandre*, t. II, p. 449; — LAPPENBERG et SARTORIUS, *Urkundliche Geschichte des Ursprunges der deutschen Hanse*, t. II, p. 59; — ENNEN et ECKERTZ, *loc. cit.*, t. II, p. 317; — GILLIODTS, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I<sup>er</sup>, p. 2. Il existe trois copies authentiques du tarif de 1252, l'une aux archives de Bruges, l'autre dans celles de Cologne, et la dernière dans celles de Lubbeck. Dans l'ouvrage allemand cité, pp. 80, 85 et 87, sont imprimés d'autres tarifs, postérieurs de dix ans, des droits de tonlieux levés en Flandre, où il est question des articles de *batterie*.

(1) *Voy. GILLIODTS, loc. cit.*, t. II, p. 215.

(2) LE GRAND D'ACUSSY, *Histoire de la vie privée des Français*; 1815, t. III, p. 405.

(3) LE GRAND D'ACUSSY, *Fabliaux*, t. IV, p. 8. Ce document est réimprimé dans GILLIODTS, *loc. cit.*, t. II, p. 225.

parle aussi de *la batterie* qui s'y étalait dans des échoppes à côté de la ferromerie (1). Il cite *Dinem* (Dinant), qu'il fait rimer avec Caen, parmi les localités dont les fabricants et les marchands fréquentaient alors ladite foire : bien d'autres villes de notre pays sont nommées dans cette curieuse pièce (2).

---

§ 2. *Sommaire* : Produits fabriqués par les fondeurs et les batteurs de cuivre. — Laconisme des chroniques au point de vue de l'histoire des arts. — Objets travaillés en cuivre cités par elles. — Ambon ou pupitre de l'église de Lobbes, au x<sup>e</sup> siècle. — L'abbé Richard, réformateur des couvents de bénédictins en Flandre et dans l'évêché de Liège. — Il fait exécuter un ambon à l'abbaye de Saint-Vanne. — Lutrins de l'abbaye de Gembloux et de l'église de Saint-Lambert, à Liège. — Habilitéé d'un abbé de Waulsort, au xi<sup>e</sup> siècle, à travailler les métaux. — Cerf en bronze exécuté au xi<sup>e</sup> siècle à Amiens. — Tombeau de Théodain, évêque de Liège, mort en 1075. — Objets en cuivre que fait faire Thiéri, abbé de Saint-Trond, mort en 1107. — Chandelier pascal de la cathédrale d'Arras. — Bassin en bronze de l'abbaye de Saint-Bertin. — Mouvement artistique au xii<sup>e</sup> siècle. — Plaintes de saint Bernard contre le luxe des églises. — Travaux artistiques faits par ordre de Suger, abbé de Saint-Denis. — Il fait venir des ouvriers orfèvres de la Lotharingie. — Description de leurs œuvres. — Opinion sur la patrie de ces artisans.

De ces expressions : « Totes œuvres de cuivre faites et » de baterie », il ressort, à toute évidence, que les objets de cuivre fabriqués dans l'évêché de Liège consistaient non-seulement en ustensiles de métal battu, mais aussi

---

(1) « M'en ving par la ferromerie,  
Après treuve la batterie. »

Ces vers ont été cités par l'abbé TEXIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, col. 249, 250 MOT BATTERIE DE CUISINE.

(2) Elle est intitulée : *le Dit* (poème) *de l'endit* (du latin *indictum*), ou foire de Saint-Denis, et a été publiée par l'abbé LEBEVF. en 1754, dans son *Histoire de la bulgnie ecclésiastique de Paris*, p. 239.

en tous autres objets obtenus par la fonte. Cette dernière industrie avait dû recevoir un nouvel essor par le zèle manifesté, dès les premières années du xi<sup>e</sup> siècle, à rebâtir les églises, à les orner et à enrichir leur mobilier, dès qu'on fut assuré que l'heure de la fin du monde n'avait pas encore sonné.

Nous verrons les batteurs de cuivre travailler des ouvrages de tout genre, les uns de forme grossière, destinés aux usages domestiques, tels que pots, cuves, chaudrons, mortiers, plats, chenets, bassins, vases, aiguières, chandeliers et autres ustensiles (1), — et encore, parmi ces monuments de la vie privée, nous en est-il parvenu de très-curieux par leur ingénieuse ornementation; — les autres, employés dans l'église, tels que candélabres, pupitres, lutrins, lustres et lampes, tabernacles, colonnettes, grilles et clôtures, bénitiers, fonts baptismaux, etc. Ces ouvrages, battus et façonnés au marteau ou jetés en fonte et eiselés, étaient le plus souvent décorés de rinceaux, de feuillages et de figures d'hommes et d'animaux. « Les Dinants, *potiers d'arain*, — dit le comte » L. de Laborde (2), — travaillaient grossièrement au re- » poussé, mais leur hâtive inhabileté empruntait à l'atmos- » phère de goûts distingués et de noble style, qu'on respi- » rait partout, au xiii<sup>e</sup> siècle, quelque chose de sa grandeur » et de son charme. C'est ainsi qu'il nous reste des œuvres » d'art qui n'étaient que des chaudrons. »

---

(1) Un inventaire de 1589 mentionne beaucoup de ces objets sous le nom générique de « batterie de cuivre. » *Voy. Vaux, Archives administratives de la ville de Reims*, t. III, p. 736, col. 2.

(2) *Notice des émaux, des bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre*; Paris, 1855, 2<sup>e</sup> partie (Glossaire), p. 255.

Nous avons dépouillé nos vieilles chroniques nationales, particulièrement celles qui ont été écrites par des religieux des monastères situés dans les anciens évêchés de Liège et de Trèves, tels que Lobbes, Gembloux, Saint-Trond, Saint-Hubert, Orval, Stavelot et bien d'autres, pour découvrir quelque mention d'objets en bronze ou en cuivre qui auraient appartenu à l'un d'eux; mais les chroniqueurs ont été, en général, très-peu prolixes de détails relatifs aux arts. Ils parlent assez volontiers de l'édification d'une église, de l'exécution d'une châsse, de la confection de manuscrits: très-rarement ceux de notre pays mentionnent le nom d'un architecte, d'un peintre ou d'un sculpteur, d'un enlumineur, d'un orfèvre ou d'un fondeur. Peu d'artistes du moyen âge nous sont donc connus. Les noms de quelques-uns d'entre eux ne sont parvenus jusqu'à nous, que parce qu'ils ont eu soin de signer leurs œuvres; exemples: les deux frères religieux de l'abbaye de Stavelot, Goderan et Erneston, auteurs de la belle bible de ce monastère, achevée en 1197 (1); le frère Hugues, moine orfèvre du xiii<sup>e</sup> siècle à l'abbaye d'Oignies (2); l'architecte Arnulphe de Binche, l'auteur des plans de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (3), etc.

C'est néanmoins par les chroniques que nous savons que

---

(1) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*; 1724, p. 149.

(2) WEALE, *Catalogue des objets d'art religieux, etc., exposés à Malines*; 2<sup>e</sup> édition, n<sup>os</sup> 568 et 646. Deux des œuvres de frère Hugues, un calice et les couvercles d'un évangélaire, sont représentées en photographie dans l'album intitulé: *Choix d'objets d'art religieux, etc., exposés à Malines en 1864*, pl. 55 et 46. Il y en a une autre dans CAHIER et MARTIN, *Mélanges d'archéologie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 118.

(3) *Voy.* l'article biographique que nous lui avons consacré dans MEYER, *Allgemeines Künstler-Lexicon*; 1875, t. II, p. 296.

Folcwin ou Foulques, qui dirigea l'abbaye de Lobbes de 965 à 990, fit exécuter plusieurs objets pour son église, et parmi eux un ambon ou pupitre pour y lire l'évangile. Ce meuble était orné de quatre lampes disposées en croix, faites en bronze battu ou repoussé, et, suivant le caprice de l'artiste, çà et là ciselées et dorées. Elles reposaient sur des pieds argentés. Le lutrin avait la forme d'un aigle; ses ailes se pliaient ou s'étendaient à volonté pour y placer l'évangélique (1); l'aigle était doré et dans sa tête on pouvait mettre de l'encens dont la fumée s'échappait par les yeux. La tête était mobile : quand on la faisait tourner l'oiseau alors semblait prêter attention à la lecture des textes sacrés; ensuite on la ramenait dans sa disposition primitive. Ce mécanisme, fort usité au XIII<sup>e</sup> siècle, est consigné dans l'album de l'architecte Villard de Honnecourt (2). « — La

---

(1) « Pulpitum quoque evangelii tali modo fecit, ut essent quatuor emicedia » altrinsecus e regione in modum crucis posita, quæ ex ære ductilia, et ad » libitum artificis per loca scalprata et deaurata, postibus undique secus deauratæ. In septentrionali parte fusilem habent aquilam optime deauratam, » que interdum alas stringit, interdum alis extensis capacem evangeliorum » codici locum pandit, colloque quasi pro libitu (sic) artificiose ad audiendum » retorfo, et iterum reducto, inmissis prunis fragantiam superimpositi thuris » emittit. » (D'ACHERY, *Spicilegium*; 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 740, col. 2; — PERTZ, *Monumenta Germaniæ historica*, t. VI, pp. 70-71.) Voy. dans le *Messager des sciences historiques*, Gand, 1855, l'article de SCHAYES, intitulé : *L'abbaye et l'église de Lobbes*, — et Vos. *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, t. II, p. 255. DIKRON, dans son *Manuel des œuvres de bronze et d'orfèvrerie du moyen âge*, p. 158, donne aussi la description du lutrin de Lobbes, et avoue que le texte du chroniqueur est « fort difficile à traduire ». On peut consulter sur le véritable sens du mot *pulpitum* le dictionnaire de Jean DE GARLANDE (article LV), publié en appendice au livre de H. GÉRAUD, qui a pour titre : *Paris sous Philippe le Bel (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France)*.

(2) Cet album, annoté par LASSUS, a été publié par A. DARCEL. Voy. pl. XII, pp. 81-82, et pl. XLIII, pp. 175-174.

» fonte, la cisclure et la mécanique, — dit à ce sujet  
» l'abbé Texier (1), — s'étaient donc associées pour la  
» production de cette œuvre remarquable, remplissant à  
» la fois l'office de candélabre et de pupitre. » L'abbé Fol-  
cuin, ajoute l'annaliste du monastère de Lobbes, fit foudre  
deux grandes cloches, dont l'une portait dans l'inscription  
le nom du fondeur Daniel (2). Un document de l'an 1408  
parle de ces objets, à propos de leur transfert à Binche,  
pour les mettre à l'abri lors de la guerre entre les Liégeois  
et leur évêque que soutenait le comte de Hainaut, son frère,  
et d'autres seigneurs (3).

Les écrivains qui se sont occupés d'antiquités ecclésiastiques, Didron, l'abbé Texier, etc., ont parlé du lutrin de Lobbes et d'un autre dont il nous reste aussi une description détaillée (4), celui qui existait jadis à l'abbaye de Saint-

---

(1) *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, col. 47, au mot AIGLE.

(2) « Jussu Fulcmini me condidit artificis manus Danielis. »

(3) Vos, *loc. cit.*

(4) « Pulpitum autem aere crebris fustionibus in laminas tabulasque  
» producto, et deaurato, factum esse constat satis accurate et eleganter, et per  
» 12 tabulas 12 prophetarum imagines, 12 apostolorum formas subventionum,  
» sculptorio et polimito opere exaratae sunt. Et haec quidem ad occidentalem  
» partem, ad dorsum scilicet stantium et canentium, posita sunt. At vero ad  
» septentrionalem 4 fluviorum species de paradiso emanantium, in 4 partibus  
» eminent. In gyrum autem, quo evangelii recitator stans obumbratur, Abrahae  
» offerentis liliam, Abel agnum, Isaac benedicens, et Jacob supplantantis, et  
» Tobiae sepelientis, et David manufortis imagines agnoscuntur, simile opere  
» compilatae. In facie autem dominus Iesus in throno maiestatis residens, et  
» Virgo mater, et Baptista Iohannes cum 4 evangelistis apparet. Porro dextra  
» levaeque Domini angeli et archangeli cum cherubin et seraphin Redemptori  
» obsequium exhibent. Instrumentum vero illud quod paratum est receptui textus  
» evangelii, Iohannes evangelista in similitudine aquilae volantis adornat. In ora  
» autem et summitate operis versibus exametris aura digestis patris Richardi  
» devotio summa notatur. » (*Chronicon Hucosis, abbatis Flaviniacensis*, qui est

Vanne (*abbatia Sancti Vitoni*), et qui date à peu près du même temps. Ils ont rapporté qu'on en devait l'exécution à l'abbé Richard, mort en 1046, qui dota son église d'une foule d'objets d'art, après l'avoir fait reconstruire (1). Mais ce qu'ils n'ont pas dit, et cette particularité a bien son importance pour nous, c'est que ce prélat fut le réformateur de divers couvents de l'ordre de Saint-Benoît, en Flandre et dans l'évêché de Liège (2), il dirigea pendant plusieurs années quelques-uns d'entre eux, et notamment cette même abbaye de Lobbes, les monastères de Saint-Laurent, de Stavelot, de Waulsort, etc., à l'époque où Renaud I<sup>er</sup> était évêque de Liège (1025-1058) (3). Nous nous aventurons rarement dans le champ des hypothèses, mais peut-être ne trouvera-t-on pas dénuée de fondement celle qui nous porte à croire que Richard a dû charger un artiste du pays de faire le lutrin qui ornait son église abbatiale. L'abbaye de Saint-Vanne était située à Verdun, en Lorraine, c'est-à-dire sur un territoire dont les limites confinaient presque à l'évêché de Liège.

L'ambon ou lutrin de ce monastère se composait d'un

---

publiée dans LABBE, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*; 1657, t. I<sup>er</sup> (p. 165); — dans D'ACHERY, *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, sæc. VI, pars. I<sup>a</sup> (p. 54), — et dans PERTZ, *Monumenta Germaniæ historica*, t. X (p. 574). J. WEALE, dans son article intitulé : *le Lutrin*, qui est inséré dans *le Beffroi*, t. III, p. 67, a également reproduit ce texte, mais il ne l'a pas traduit.

(1) TEMER, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, col. 1528.

(2) « ... Et maxime ex disciplina abbatis Richardi, qui tunc temporis ubique prædicabatur in fervore sanctæ religionis ... » (*Libellus de Gestis abbatum Gemblacensium*, dans D'ACHERY, *Spicilegium*; 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 765; — *Gesta abbatum Gemblacensium*, dans PERTZ, *Monumenta Germaniæ historica*, t. X, p. 559.)

(3) *Gallia christiana*, t. XIII, col. 1290; nouvelle édition.

travail de plaques en bronze battu et dorées, une sorte de dinanterie faite avec beaucoup de soin et d'élégance. L'interprétation du texte qui le décrit n'est pas des plus aisées (1). Sur la face tournée vers l'autel était représenté Jésus assis sur un trône, accosté de la Vierge Marie et de saint Jean-Baptiste, avec les quatre évangélistes; à droite et à gauche, des chérubins, des séraphins, des anges et des archanges adorant le Rédempteur. Sur le devant de l'ambon, et par conséquent du côté du nord, se voyaient les figures emblématiques des quatre fleuves du paradis. À l'occident (vers la nef), l'artiste avait placé les images de douze prophètes, et au-dessous, celles des douze apôtres. Puis, sur le pourtour qui abritait le diacre lisant l'évangile (*in gyrum quo evangelii recitator stans obumbratur*), étaient figurés les sujets suivants : le Sacrifice d'Abraham, Abel offrant un agneau, la Bénédiction d'Isaac, Ésaü supplanté par Jacob, Tobie ensevelissant un mort et le Triomphe de David. Toutes ces figures semblent avoir été ciselées et émaillées, plutôt que travaillées au repoussé, comme le croit M. Labarte (2). La partie destinée à recevoir le livre des Évangiles, c'est-à-dire le pupitre proprement dit, figurait un aigle prenant son vol, emblème de saint Jean l'évangéliste : cette forme était alors la plus généralement usitée.

Voici d'autres exemples de la richesse d'ornementation qu'offraient les lutrins dans nos contrées à cette époque. Dans une chronique des abbés de Gembloux de la première moitié

---

(1) L'abbé TEXIER, *loc. cit.*, en a donné une traduction; il y en a une autre dans LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen âge*; 1<sup>re</sup> édition, t. 1<sup>er</sup>, p. 566.

(2) *Loc. cit.*



du XII<sup>e</sup> siècle, on lit que Tietmar, qui fut élu pour gouverner ce monastère vers 1070, fit décorer de plaques d'or et d'argent ciselées l'ambon de l'église et la chaise de saint Exupère, lorsqu'il occupait les fonctions de gardien sous la prélatrice de son prédécesseur (1). A Liège, dans le chœur de l'église de Saint-Lambert, se trouvait un lutrin tout garni d'or et de pierres précieuses, que l'on parvint à sauver lors de l'incendie qui détruisit cet édifice en 1185, et dans lequel périt une magnifique couronne de lumière qui pendait au milieu de la nef (2).

Nous savons encore par les chroniques, — et ce détail est précieux pour l'histoire de l'industrie du cuivre, — que Érembert, abbé de Waulsort, mort en 1055, fut instruit dans ce monastère, situé à une heure et demie de Dinant, dans l'art de travailler l'or, l'argent, le bronze, et acquit une habileté remarquable (3). Il exécuta, entre autres choses, deux tableaux d'argent artistement ouvragés pour en parer le maître-autel de l'église, et il réunit une grande quantité d'ustensiles précieux (4). Les prélats, les abbés exerçaient souvent alors les arts libéraux et industriels.

---

(1) « ... Qui dum temporibus antefati abbatis custos esset ecclesie, ambonem »  
» evangelii et feretrum sancti Exuperii auro et argento vestivit, et opere anno-  
» glypho decoravit. » (*Libellus de gestis abbatum Gemblacensium*, dans  
» D'ACHERY, *Spicilegium*; 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 768; — *Gesta abbatum Gemblacensium*, dans PERTZ, *Monumenta Germanie historica*, t. X, p. 5.)

(2) « Auguste operositatis corona, que pendebat in medio monasterio, dum »  
» tumultuarie et raptim deponitur imo dejicitur, plurimum dissipata est lectri-  
» cium auro et gemmis preciosis insigniter fabriactum exportatum est quidem,  
» sed de ipsis gemmis portitae sunt prestantiores. » (CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum leodiensium*, t. II, p. 129.)

(3) « .... Tam in auro, argento, vel aere, quam in caeterarum exercitationum »  
» ingenio factus est artifex egregius. » (D'ACHERY, *Spicilegium*; 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 749, col. 2.)

(4) *Ibidem*, p. 720, col. 1.

Nous avons déjà eu occasion de dire quelle fut l'influence de saint Bernward, évêque de Hildesheim, qui donna les modèles de divers objets conservés jusqu'à nos jours. A Amiens, aux frontières de notre pays, qui touchait alors à la Picardie, Gervais, archevêque de cette ville de 1055 à 1067, semble aussi avoir été expert dans l'art de la fonte. Un historien rapporte qu'il imagina de faire fondre en cuivre un grand cerf, qu'il fit placer dans la cour de sa demeure pour se rappeler les plaines giboyeuses du Maine, sa patrie (1).

Le chroniqueur Gilles d'Orval nous a conservé la description du tombeau de Théoduin, évêque de Liège, mort en 1075, après trente ans de pontificat, tombeau qui se voyait dans l'église de Notre-Dame de Huy, reconstruite à ses frais. Une pierre de marbre noir, plus élevée que le pavement, couvrait cette sépulture; elle était entourée de six colonnes de bronze, qui soutenaient une autre pierre d'un marbre veiné de rouge et de blanc, encadrée de bois recouvert de plaques de mosaïque d'une exécution admirable; un grillage en fer battu, merveilleusement travaillé, et qui avait la forme de fleurs, enveloppait de tous côtés le monument, sur la partie supérieure duquel on lisait une inscription en vers, dont le chroniqueur n'a rapporté que le commencement; en voici la traduction: « Théoduin commença cet ouvrage, le compléta, l'enrichit et le dota de pierreries, d'argent, de pein-

---

(1) « Hic inter cetera ingentis corporis cervum conflatilem cuprium, qui »  
» hactenus in curia archiepiscopi stans cernitur, opere fusili fieri sua arte exco- »  
» gnavit. In pectore huius cervi hactenus hi versus leguntur :

» Dum Cenomanorum sultus lustrare solebat

» Gervasius, cervos tum sufficienter habebat.

» Hunc, memor ul patrie sit semper, condidit ære. »

(*Chronicon Sancti Andreae*, dans PERTZ, *Monumenta Germaniæ historica* t. IX, p. 539.)

tures, de vêtements et d'or (1). » Ces paroles doivent évidemment s'appliquer à l'édifice.

Rudolphe, abbé de Saint-Trond, qui décéda en 1158, raconte, au commencement de sa chronique des faits et gestes de quelques prélats de son monastère, que Thiéri, son prédécesseur, lequel gouverna de 1092 à 1107, fit l'acquisition de vêtements sacerdotaux et de divers ustensiles en argent, destinés au service divin et à l'ornementation de l'église, et qu'il acheta, entre autres choses, un encensoir en cuivre doré avec chaînettes d'argent, un bassin en cuivre pour puiser l'eau servant à se laver les mains, dont l'anse avait la figure d'une bête; — quelque monstre fantastique sans doute? — et une aiguière de même métal ayant la forme d'une colombe (2). Dans le même passage, il est encore question d'une croix et d'un crucifix avec un pied, où étaient représentés les quatre évangélistes, le tout également en cuivre et doré (3). Ail-

---

(1) « Facta quoque est super eum tumba decentissima in hunc modum. Erat »  
» namque lapis niger, qui adhuc apparet super pavimentum eminens, juxta quem »  
» in circuitu erant collocatae per ordinem sex columnae aeneae deauratae, super »  
» quas locatus fuerat lapis marmoreus, albo, rubicondoque colore mixtus; habens »  
» in circuitu lignum, super quod erant alligatae laminae musivo opere mirabiliter »  
» decorate, continentes hos versus :

» Cœpit, complexit, ditavit, et ipse dotavit

» Gemmis, argento, picturis, vestibus, auro

» Hoc Theoduinus opus.....

» et cum caeteris versibus. Erat circa ea quae superius dicta sunt, eista ferrea »  
» mirabili opere constructa, floribusque ferreis designata per circuitum, omnia »  
» supradicta in se continens. » (CHAPEAUVILLE. *Gesta pontificum leodiensium*, t. II, p. 51.)

(2) Dans l'ouvrage de BECKER et VON HEFNER, *Kunstwerke und Gerätschaften des Mittelalters und der Renaissance*, t. III, pl. 7, est représenté un aigle servant d'aiguière (*aquamantle*).

(3) « ..... Turibulum quoque de cupro deauratum, catenulas argenteas habens; »  
» pelvicultam simulacro bestiole caudatam, de cupro factam, ad suspiciendam »  
» aquam manuum lavandarum, intus habentem imaginioles argenteas fudit

leurs (1) il parle de cloches, au nombre de seize, qui ont été fondues au temps du même prélat, et dont il a voulu, — ajoute-t-il, — « dire quelque chose pour la gloire de Dieu » : il en donne les noms et le poids approximatif.

Continuons nos citations. Il y avait derrière le maître-autel de l'église cathédrale d'Arras un chandelier de bronze fondu qui était un don de l'évêque Robert I<sup>er</sup>, fait en 1125 (2). Un écrivain moderne, auteur de beaucoup de recherches sur cet édifice, déclare que c'était un chandelier pascal à sept branches (3). Il fallait bien que ce fût une œuvre peu ordinaire, puisque le souvenir de cette donation a été consigné. On fabriquait à cette époque des candélabres et des couronnes de lumière où le luxe de la décoration s'unissait à l'élégance des formes. Saint Bernard, dans un écrit que nous aurons encore plus loin l'occasion de citer, disait : « On place dans l'église non des couronnes, mais des roues » garnies de perles, entourées de lampes, et qui brillent tout autant par l'éclat des pierreries que l'on y a enchâssées. » Les candélabres sont de véritables arbres en bronze,

---

» opere cælatas, tresque tuellas, unam sternendam super altare, aliam sub libro, » tertiam ad tergendas manus. Crucem quoque cum crucifixo, et pede qualiter » evangelistarum imaginibus operoso; utrumque de cupro sed deauratum. Co- » lumbam etiam cupream, auro tamen superius argenteoque variatam, continen- » tem aquam ad opus manuum. » (D'ACHERY, *Spicilegium*; 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 676, col. 2.) Voy. aussi LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen âge*; 1<sup>re</sup> édition, t. 1<sup>er</sup>, p. 555.

(1) D'ACHERY, *loc. cit.*, p. 695, col. 1.

(2) « Plura contulit ad ornatum ecclesie sue, inter que computatur candelabrum fusile aereum, quod post aram principem exurgit. » (*Gallia christiana*; 2<sup>e</sup> édition, t. III, col. 524.)

(3) TERNINGCK, *Essai historique et monographique sur l'ancienne cathédrale d'Arras*, p. 49. Il est parlé de ce chandelier dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*; 1724, p. 68.

» d'un poids considérable, qui resplendissent à la fois par  
» la superposition de leurs lumières et par les perles dont  
» on les a ornés (1). »

Le *Cartulaire de Folcuin*, espèce de chronique du monastère de Saint-Bertin, près de Saint-Omer, raconte que l'abbé Godescale fit exécuter un lavoir ou grand bassin en bronze fondu, d'un travail des plus élégants. Il ajoute que la mort le surprit (1176 ou 1177) avant que l'objet fut achevé, et que ce fut Simon, son successeur, qui le fit monter et placer dans le cloître, à l'endroit désigné par Godescale, grâce à la précaution que ce dernier avait eue de réserver de l'argent à cette fin (2). Le chroniqueur Jean d'Ypres, qui fut abbé de Saint-Bertin au xiv<sup>e</sup> siècle, reproduit les mêmes détails, et dit que ce lavoir se trouvait à l'entrée du réfectoire (3).

---

(1) « Ponuntur dehinc in ecclesia gemmata, non coronae, sed rote, circum-  
» septe lampadibus, sed non minus fulgentes insertis lapidibus. Cernimus et  
» pro candelis arbores quasdam erectas, multo aris pondere, miro artificis  
» opere fabricatas, nec magis coruscantes superpositis fuerinis quam suis  
» gemmis. »

Des auteurs ont eu voir dans ces paroles de saint Bernard une allusion au magnifique candélabre de l'église de Saint-Remi, à Reims, dont un pied est conservé au Musée de cette ville. D'autres estiment qu'il avait en vue celui de l'abbaye de Cluny. (Voy. TEXIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, col. 529.)

(2) « Fecit et lavatorium aeneum, fusoria arte sumptuose elaboratum, quod,  
» etsi quidem, eo vivente, nequaquam erectum, et in loco claustris, ubi docuit,  
» fuit locatum; moriens tamen reliquit sumptus ad hoc perficiendum sufficientes  
» necessarios, sicut effectus docet. » (GÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, p. 540. Voy. l'introduction à ce livre, p. LXXI.)

(3) « Fecit et lavatorium aeneum arte fusoria sumptuose elaboratum, et licet  
» suo tempore non fuerit erectum, moriens tamen reliquit sumptus ad perficien-  
» dum. » (J. IFFERIUS, *Chronicon Sancti Bertini*, dans MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 662.)

« Lavatorium aeneum quod Godescalens fecerat crexit ante ingressum refec-  
» torii. » (*Ibidem*, col. 665.)

Il n'est pas sans intérêt de constater que les abbayes de Lobbes, Saint-Vanne, Gembloux, Waulsort, Saint-Trond et Saint-Bertin, que nous venons de citer, et qui possédaient des spécimens de l'industrie des fondeurs et des batteurs de cuivre des x<sup>e</sup>, xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, qui ont été jugés dignes d'une mention par leurs chroniqueurs, sont autant de monastères de l'ordre de Saint-Benoît.

Au xii<sup>e</sup> siècle, il se produisit dans notre pays un mouvement artistique beaucoup plus prononcé encore qu'au siècle précédent, qui avait cependant produit Albert, abbé de Gembloux (1012 + 1060); Érembert, abbé de Waulsort (+ 1055); Adélard II, abbé de Saint-Trond (1055 + 1082); Thiéri, abbé de Saint-Hubert (1055 + 1086), etc. Une quantité considérable d'églises furent alors bâties, un grand nombre d'abbayes se fondèrent, et les prélats des maisons religieuses rivalisèrent de zèle pour les décorer : il suffira de citer Thiéri, abbé de Saint-Trond (1092 + 1107) (1); Lambert, abbé de Saint-Bertin (1095 + 1124) (2); Wibald, abbé de Stavelot (1150 + 1158) (3), etc. Quand on étudie les mœurs de l'époque, il faut reconnaître que l'ambition personnelle, bien plus que la ferveur, provoquait souvent cette magnificence. Les bénédictins se firent particulièrement remarquer par leur luxe : nous n'avons cité que peu d'exemples d'objets en cuivre ou en bronze possédés par eux; il n'en eût pas été de même si nous avions eu à récapituler les orfèvreries et les chasses dont les chroni-

---

(1) Voy. *Chronicon Sancti Trudonis*, dans D'ACHERY, *Spicilegium*; 2<sup>e</sup> édition t. II, p. 676.

(2) GULIARD, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 275.

(3) Voy. MARTINE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II col. 568.

queurs nous ont transmis le souvenir. C'est en vain que les réformateurs de Cîteaux prohibaient ces orfèvreries artistiques, et avec elles la peinture et la sculpture, comme étant contraires à l'humilité. Saint Bernard, entre autres, l'austère fondateur de l'abbaye de Villers, en Brabant, se récriait contre ce luxe des monastères de son temps de la manière la plus énergique, « moine, — dit-il, — je m'adresse à des » moines », et l'on peut considérer comme des révélations les plaintes qu'il adressa par écrit au vénérable abbé Guillaume, liégeois de naissance, qui gouvernait alors (1152-1155) l'abbaye des bénédictins de Saint-Thiéri du Mont-d'Or, près de Reims. Elles étaient parfaitement applicables aux riches couvents de l'ordre de Saint-Benoit situés en Hainaut, en Artois, au pays de Liège, etc., et rien ne dépeint si bien les tendances artistiques de cette époque. D'abord il critique les dimensions des oratoires, les sculptures et les peintures qui les ornent; il s'élève contre les merveilleuses richesses et l'éclat fascinateur des reliquaires, le luxe de sculpture des pavements, etc., et c'est tout au plus s'il tolère toutes ces choses à l'intérieur des églises. A l'entendre, on croirait voir s'étaler devant soi ces sculptures fantastiques tirées des bestiaires dont il subsiste encore tant d'exemples.

« A quoi sert, — s'écrie-t-il en terminant sa longue *Apolo-*  
» *logia* à l'abbé de Saint-Thiéri, — à quoi sert d'étaler dans  
» les cloîtres, devant les frères qui lisent, ces monstruosité  
» ridicules et ces difformités exécutées avec élégance? A quoi  
» bon ces immondes guenons, ces lions cruels, ces centaures  
» monstrueux, ces demi-hommes, ces tigres bigarrés, ces  
» soldats au combat, ces chasseurs sonnant du cor? Sous  
» une même tête vous apercevez des corps nombreux.

» et, par contre, un même corps supporte de nombreuses  
» têtes. Ici vous voyez un quadrupède ayant une queue de  
» serpent ou un poisson avec la tête d'un quadrupède. Là  
» c'est un animal dont la première moitié représente un  
» cheval et la seconde une chèvre. Ailleurs la bête à  
» cornes se termine par un corps de cheval. Enfin partout  
» se montre une si grande variété de formes que les religieux  
» sont entraînés à lire plus souvent sur les marbres que  
» dans les livres, et qu'ils passent la journée à admirer ces  
» objets, au lieu de méditer la loi de Dieu. Oh ! si l'on n'a  
» pas honte de ces inepties, que ne regrette-t-on au moins  
» les dépenses qu'elles ont occasionnées (1). »

A l'époque où l'abbé de Clairvaux exhalait ainsi ses plaintes contre le luxe des monastères, vivait Suger, le célèbre abbé de Saint-Denis, de l'ordre de Saint-Benoît, près de Paris (1122 + 1152), qui fut l'un des plus grands propagateurs des arts de la première moitié du

---

(1) « Cæterum in claustris coram legentibus fratribus quid facit illa ridicula  
» monstruositas, mira quædam deformis formositas, ac formosa deformitas?  
» Quid ibi immodice simice? Quid feri leones? Quid monstruosi centaury? Quid  
» semi homines? Quid maculosæ tigrides? Quid milites pugnantes? Quid vena-  
» tores tubicinantés? Videas sub uno capite multa corpora et rursus in uno  
» corpore capita multa. Cernitur hinc in quadrupede cauda serpentis, illinc in  
» pisce caput quadrupedis. Ibi bestia præfert equum, capram trahens retro  
» dimidium; hic cornutum animal equum gestat posterius. Tam multa denique,  
» tanque mira diversarum formarum ubique varietas apparet ut magis legere  
» libeat in marmoribus quam in codicibus, totumque diem occupare singula ista  
» mirando quam in lege Dei meditando. Proh Deo! si non pudet ineptiarum  
» cur vel non piget expensarum? » *Ad Guillelmum abbatem Apologia*, col.  
1694, des *Opera omnia*; édition de 1690. M. LABARTE a cité également ce passage,  
p. 168 du t. I<sup>er</sup> de son *Histoire des arts industriels au moyen âge*; 1<sup>re</sup> édition, mais  
il s'est contenté d'en rapporter le sens. Il a été traduit, ainsi que toute la tirade  
qui précède, par l'abbé TEXIER, dans son *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*,  
col. 245 et suivantes.



xii<sup>e</sup> siècle. On sait que ces deux personnages, qui étaient, du reste, liés d'une étroite amitié, eurent à lutter d'influence lors de la croisade que saint Bernard prêchait, et dans laquelle il voulait entraîner Louis VII, roi de France, contre le gré de Suger, ministre et conseiller de ce monarque (1). Dans les œuvres du premier se trouve une lettre à l'abbé de Saint-Denis (2), où il lui rappelle la vie déréglée que l'on menait dans ce monastère avant la réforme que Suger parvint à y introduire, et le félicite de ce qu'il a fait. Toutefois Suger était loin de partager l'opinion de Bernard sur la décoration des églises. Dans le traité qu'il a laissé touchant les actes de son administration (3), et qui date d'environ 1147, il s'exprime en ces termes : « Que  
» chacun pense sur ce point ce que bon lui semblera ; quant  
» à moi, j'avoue que je me complais dans cette opinion, que  
» plus les choses ont de valeur et plus elles sont précieuses,  
» plus il y a d'obligation de les consacrer au service de  
» Dieu (4). » L'ardent réformateur avait très-probablement dans sa pensée, en écrivant à son ami l'abbé Guillaume, d'empêcher que les prodigalités de Suger ne trouvassent

---

(1) Voy. à ce sujet NETTEMENT, *Suger et son temps*; édition de 1867, p. 151.

(2) *Opera omnia*; édition de 1690, t. 1<sup>er</sup>, epistola LXXVIII, col. 1256. Voy. NETTEMENT, *loc. cit.* p. 85.

(3) Ce traité de Suger a été imprimé d'abord à part, en 1648, à Paris, sous le titre : *de Rebus in sua administratione gestis*; in-8<sup>o</sup>. Il a été inséré depuis dans DUCHESNE, *Historie Francorum scriptores*, t. IV, et dans BOUQUET, *Recueil des histoires des Gaules*, t. XII, p. 9. Ce dernier auteur a laissé de côté certains passages.

(4) « Abundet unusquisque in suo sensu, mihi fateor hoc potissimum placuisse, » ut quæcumque cariora, quæcumque carissima, sacrosanctæ Eucharistiæ administrationi super omnia deservire debeant. » DUCHESNE, *loc. cit.*, p. 516. DOM MARTÈNE a aussi reproduit ce passage dans son savant traité *de Antiquis ecclesiarum ritibus*, t. 1<sup>er</sup>, p. 506.

des imitateurs. Et M. Labarte ajoute (1) à ce propos cette judicieuse réflexion : « Si dans la position élevée où Suger » se trouvait placé, — dit-il, — il n'avait pas su résister aux » censures exagérées de saint Bernard, c'en était fait assuré- » ment en France de tous les arts, dont les germes auraient » été étouffés, puisque, avec l'esprit et les mœurs de son » temps, l'Église seule pouvait en faciliter le développe- » ment. »

L'abbé de Saint-Denis nous a transmis lui-même de très-curieux détails sur les nombreux travaux qu'il a ordonnés (2). Il parle des portes en bronze doré de son église, où étaient représentées en bas-reliefs la Passion, la Résurrection et l'Ascension du Christ; de vases et de chandeliers d'or émaillé, de vitraux colorés en couleur, etc., d'orfèvreries splendides qui servaient de revêtement aux autels, d'objets en fonte incrustés d'émaux qu'avaient faits des artisans venus à sa demande jusqu'au nombre de sept de la Lotharingie (3). « Ces barbares, — dit-il (c'est ainsi qu'il les qualifie, parce qu'ils étaient étrangers), — font un emploi plus » considérable de pierres précieuses que les nôtres (4). » Or ces artistes lotharingiens appartenaient à notre pays,

---

(1) *Histoire des arts industriels au moyen âge*, 1<sup>re</sup> édition, t. II, p. 246.

(2) Voy. son traité intitulé : *de Rebus in administratione sua gestis*, c'est plus hard, et NETTEMENT, *Suger et son temps*; édition de 1867, pp. 124 et suivantes.

(3) « .... Per plures aurifabros lotharingos, quandoque quinque, quandoque » septem, vix duobus annis perfectam habere potuimus. » (DUCHESSNE, *loc. cit.*, p. 513, et BOUGIER, *loc. cit.*, p. 99.) Ces travaux de Suger sont décrits dans TEXIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, col. 1553 à 1565; les textes qui y sont relatifs y sont reproduits.

(4) « .... Quoniam barbari et profusiores nostratibus etant artifices.... »

et nous les revendiquons pour tels. Des documents contemporains prouvent surabondamment qu'alors par le nom de Lotharingie (1) on entendait cette contrée que traverse la Meuse, et qui s'étend à l'ouest du Rhin, depuis l'Escaut jusqu'à la Moselle. C'est dans ce sens que le fameux Wibald, abbé de Stavelot, emploie ce nom dans sa correspondance : il parle en 1148 des dissensions qui existaient dans la Lotharingie (2) et des trêves qu'il a négociées entre le comte de Namur et les comtes de Looz et de Dasbourg, ainsi qu'entre le comte de la Roche et celui de Montaigu. Ailleurs il s'excuse de n'avoir pu quitter la Lotharingie, où régnaient des troubles, pour aller reprendre la direction de son abbaye de Corwey, en Allemagne (3). Dans une autre lettre encore, il mentionne les déprédations et les incendies qui ruinent la Lotharingie et surtout l'Ardenne, et qui l'ont empêché de se rendre auprès du pape Eugène III (4). De son côté, dans une missive qu'il écrit à ce pontife vers le même temps, l'empereur Conrad III parle

---

(1) Voy. ce que dit de ce terme M. WAUTERS, *Fable chronologique des diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, I, III, introduction, p. xxii.

(2) « ..... Non solum pro removendis importunitatibus, quæ stabulensem ecclesiam et totam terræ Lotharingie fatigabant..... » (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, I, II, col. 255.) — Voy. WAUTERS, *loc. cit.*, I, II, p. 294.

(3) « ..... Ut jam parati et expediti ad proficiscendum Lotharingiam cme-rihus. »

« .. Reditum nostrum ad vos accelerare prohibet non solum stabulensis ecclesie, verum etiam totius Lotharingie concussio et eversio, quæ utique nostra patria est, quæ nos genuit..... » (MARTÈNE et DURAND, *loc. cit.*, col. 460 et 485.) — Voy. WAUTERS, *loc. cit.*, pp. 527 et 559.

(4) « Sed quoniam crebra mala, quæ Lotharingiam, et præcipue Arduennam nostram assiduè prædis atque rapinis et incendiis alligunt..... » (MARTÈNE et DURAND, *loc. cit.*, col. 559.) — Voy. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 509.

aussi d'un voyage qu'il a dû faire en Lotharingie pour réprimer les brigandages qui s'y commettent (1). Enfin nous renverrons à un document du XI<sup>e</sup> siècle, qui désigne comme étant les meilleurs évêchés de ce pays ceux de Trèves et de Cologne (2). Rappelons que Suger était Flamand, puisque tout semble prouver qu'il avait vu le jour à Saint-Omer ou dans les environs (3), ville qui faisait alors partie des domaines du comte de Flandre. La Lotharingie, pour lui comme pour ses compatriotes (4), était donc bien le pays mentionné dans les lettres de l'abbé de Stavelot. Pour dernière preuve, et celle-ci doit être considérée comme décisive en faveur de l'opinion que nous émettons, nous reproduisons les paroles d'un chroniqueur du milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Il rapporte qu'en 1151, le pape Innocent II, après avoir visité l'église de France, se transporta dans le territoire des Lotharingiens, où l'empereur Lothaire III vint le trouver à Liège avec une nombreuse suite (5).

---

(1) « Descenderamus tunc ad eas partes Lotharingie ad reprimeudos motus » bellicos et vendicandas latronum incursiones. » (MARTÈNE et DURAND, *loc. cit.*, col. 492.) — Voy. WALTERS, *loc. cit.*, p. 541.

(2) « ..... Meliores Lotharingie episcopatus, Treverensem scilicet et Coloniensem..... » (*Vita Sancti Agritii*, dans PERTZ, *Monumenta Germanie historica*, t. X, p. 221.)

(3) Voy. la dissertation de dom J. LIXON pour prouver que Suger est né dans l'Artois, qui a été publiée dans les *Singularités historiques et littéraires*; Paris, 1758, t. II, pp. 48-64. Elle a été réimprimée à Saint-Omer, en 1704. Les principaux arguments de cette dissertation sont reproduits dans la *Gallia christiana*; 2<sup>e</sup> édition, t. VII, col. 568-569.

(4) « Iterum fames gravissima repelita per Flandriam, per Lotharingam, per Franciam, per Angliam, multa hominum milia necavit. » (*Annales Blandinienses*, dans PERTZ, *Monumenta Germanie historica*, t. VII, p. 28.)

(5) « Visitando itaque Gallicanam (sicut res exigebat) ecclesiam, ad partes se » transfert Lotharingorum. Cui cum imperator Lotharius civitate Leodii, cum

L'examen des travaux commandés par Suger aux artisans lotharingiens va nous conduire à savoir quels furent ceux-ci. M. Labarte a décrit (1) longuement leurs ouvrages, et s'est aidé, à cet effet, de ce que Suger en a dit et d'un inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Denis remontant au xv<sup>e</sup> siècle, époque où les objets existaient encore. Il s'agit d'un grand support en bronze fondu ciselé et doré et d'une croix d'or richement décorée sur les deux faces. Ce support se composait d'un fût carré, rehaussé d'émaux et de pierreries, avec piédestal formé de quatre feuilles qui s'épanouissaient sur les quatre faces. Aux angles se trouvaient les statuettes des évangélistes avec leurs symboles : l'ange, le lion, l'aigle et le bœuf, comme cela se voyait aussi dans la croix de l'abbaye de Saint-Trond qui a été citée plus haut. Le fût était soutenu par quatre dragons et surmonté d'un chapiteau historié sur lequel étaient placées les figures de quatre prophètes qui regardaient la croix. Le tout était en métal fondu. Le pape Eugène III consacra cette œuvre en 1147. Or, dans toute la Lotharingie, il n'y avait qu'une seule localité, Liège, où l'art de l'orfèvrerie et de l'émaillerie fussent assez habilement exercées, dans la première moitié du xii<sup>e</sup> siècle, pour que la renommée s'en étendit au loin : cette assertion ne saurait être contestée. D'ailleurs les reliquaires existant encore à Maestricht, à Tongres, à Liège, etc.,

---

» magno archiepiscoporum et episcoporum, . . . collegio celeberrime occurrisset, etc. » (BORGRET, *Recueil des historiens des Gaules*, t. XII, p. 58.)

Plusieurs bulles d'Innocent II sont datées de Liège : on en trouvera l'indication dans WAUTERS, *Table chronologique des diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, pp. 158 et 159.

(1) *Histoire des arts industriels au moyen âge* ; 1<sup>re</sup> édition, t. II, p. 255 et pl. XLV.

sont là pour attester l'excellence des ouvriers de cette dernière ville. D'autre part, la cuve baptismale de l'église de Saint-Barthélémi démontre l'habileté extraordinaire des fondeurs des rives de la Meuse. Quoi d'étonnant donc à ce que l'abbé de Saint-Denis ait entendu parler des orfèvreries que l'on fabriquait à Liège, et ait prié quelque évêque ou quelque prélat de ce pays de lui envoyer des orfèvres émailleurs liégeois et des fondeurs dinantais, qui habitaient, les uns comme les autres, au cœur de cette Lotharingie, dont faisait aussi partie l'abbaye de Stavelot, selon le témoignage irrécusable de l'abbé Wibald?

---

§ 3. *Sommaire* : Description d'objets du xii<sup>e</sup> siècle conservés en Belgique : Fonts de l'église de Saint-Barthélémi, à Liège; — Des rapports existant entre un des bas-reliefs de ces fonts et l'un des fonts de la cathédrale de Hildesheim; — Fonts de l'église de Saint-Germain, à Tirlemont. — Chandelier pascal, à l'abbaye de Postel; — Petit chandelier au couvent des sœurs-noires, à Bruges, etc. — Renseignements sur l'art de travailler le cuivre, extraits du traité du moine Théophile.

Nous avons parlé de ce qui fut; occupons-nous maintenant de ce qui subsiste encore, afin d'indiquer ce qu'était, dans ces temps reculés des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, l'art dont nous avons entrepris de retracer l'histoire.

Pas plus dans la Belgique actuelle que dans les départements français formés de territoires qui ont successivement été séparés des Pays-Bas depuis le roi Louis XI, on n'a conservé beaucoup d'objets en fonte ou en cuivre battu anciens, d'une certaine dimension ou ayant véritablement un caractère artistique. Les menus objets eux-mêmes sont

très-rares. La grande activité de l'industrie des Dinantais est bien une preuve cependant qu'ils en ont fabriqué des quantités considérables, et ils n'étaient pas les seuls, car il y avait d'autres ouvriers qu'eux qui travaillaient le cuivre. Les églises, de même que les habitations des nobles et des bourgeois, devaient en être abondamment pourvues; mais un petit nombre relativement méritaient d'être sauvés du creuset pour leur mérite. M. Labarte (1) fait justement observer que

« les monuments d'or et d'argent sont plus nombreux que »  
« ceux qui se rattachent à la sculpture en bronze. Il est »  
« à croire. — ajoute-t-il, — que la vileté de la matière en »  
« aura causé l'abandon, lorsque les richesses du clergé et le »  
« luxe des grands, au xiv<sup>e</sup> siècle, eurent fait adopter presque »  
« exclusivement l'or et l'argent ou tout au moins le cuivre »  
« doré et émaillé pour les instruments du culte et les vases »  
« et ustensiles à l'usage des princes. »

Le plus ancien objet qu'on possède dans notre pays est à la fois le plus intéressant de tous, parce que c'est une œuvre remarquable à différents points de vue, qui a une date déterminée et dont on connaît le nom de l'auteur. Nous voulons parler de la cuve baptismale en cuivre jaune fondu, puis ciselée, de l'ancienne église de Notre-Dame-des-Fonts, à Liège, qui appartient actuellement à l'église de Saint-Barthélémi, de la même ville. Gilles, moine de l'abbaye d'Orval, qui écrivait son Histoire des évêques de Liège dans la première moitié du xiii<sup>e</sup> siècle, rapporte douze vers extraits d'un écrivain plus ancien que lui, et contenant la description de ces fonts, exécutés par ordre de l'abbé Hélin, en 1115.

---

(1) *Histoire des arts industriels au moyen âge*; 1<sup>re</sup> édition, t. I<sup>er</sup>, p. 317.

si l'on en croit le témoignage de la *Chronique de Tongres*, dont le texte est aujourd'hui perdu (1); voici ces vers :

« Fontes fecit opere fusili,  
Fusus arte vix comparabili,  
Duodecim qui fontes sustinent  
Boves, typum gratia continent.  
Materia est de misterio,  
Quae tractatur in Baptisterio :  
Hic baptisat Joannes Dominum,  
Hic gentilem Petrus Cornelium.  
Baptizatur Craton philosophus.  
Ad Joannem confluit populus.  
Hoc quod fontes desuper operit,  
Apostolos, prophetas exerit (2). »

La description concise qui précède est suffisante pour permettre de constater l'identité de ces fonts. Le fait relatif à leur exécution est confirmé par un passage d'une chronique du XIV<sup>e</sup> siècle, où Jean des Preis, dit d'Outremeuse, nous apprend que Lambert Patras, batteur de Dinant, est l'auteur de cette œuvre. Au point de vue de nos études, ce texte a, par conséquent, une importance considérable. Il est resté jusqu'ici inédit (3). Polain fut le premier qui en fit usage (4); il le résuma en quatre lignes, mais depuis

---

(1) « Anno 1113, Helinus, abbas Sanctae Mariae, fontes fecit, in eadem ecclesia, opere fusili. » (CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum leodiensium*, t. II, p. 51.)

(2) Ces vers ont été imprimés par CHAPEAUVILLE, *loc. cit.*, t. II, p. 59, mais notre texte est plus correct et plus complet : nous l'avons reproduit d'après la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 226, où M. QUICHERAT a publié un fragment de chronique liégeoise, en vers, pour les années 1117 à 1119, dont le manuscrit a été retrouvé dans la Bibliothèque d'Arras.

(3) M. AD. BORGNET a déjà publié les t. I<sup>er</sup>, II, III et V de la chronique de l. d'Outremeuse, qui est intitulée : *ly Myreur des histor.* Le t. IV doit contenir le texte dont nous parlons. La version que nous reproduisons a été copiée sur le manuscrit destiné à l'impression.

4) *Liege pittoresque*, p. 245.



lors personne ne s'est enquis d'en savoir davantage. Nous avons voulu recourir au texte même, et voici ce que dit J. d'Outremeuse. Il raconte, sous la date de 1112, que l'évêque Othert accompagna l'empereur Henri V avec une grande partie de la noblesse liégeoise dans son expédition contre Milan, où ce prince se fit couronner. Une personne de la suite du prélat, Richier, chantre du chapitre de Saint-Lambert, rapporta de cette ville deux croix en laiton, très-belles; l'une fut placée sur le mur de cette église vers la Meuse (1) et l'autre sur le Pont-des-Arches. Un chevalier du nom de Bertrand le Lardier s'y était emparé d'une statuette d'enfant, également en cuivre, qu'il fit mettre contre un mur de la Halle-aux-Draps. Henri V donna à Othert de belles reliques et de beaux joyaux, et entre autres, vingt-huit bêtes de métal, d'un demi-pied de longueur, tels que cerfs, biches, vaches, pores, chiens braques et chiens limiers. Ici la narration devient obscure; nous avons deux textes assez contradictoires sous les yeux. Tous deux disent que ces animaux de métal devinrent la propriété de Hélin, prévôt de Saint-Lambert, archidiaque de Liège et abbé séculier de Notre-Dame-aux-Fonts. Mais tandis que l'un (le plus ancien) déclare que ce dernier voulut les jouer avec son évêque et qu'il lui en offrit une somme d'argent, l'autre (2) avance qu'il eut l'intention de les voler (*robeir*). Toujours est-il que quand ils furent en la possession de Hélin, il manda

---

(1) Notons toutefois qu'il y avait une croix de laiton pres du petit portail ouvrant à côté de la chapelle de Notre-Dame à l'église de Saint-Lambert, à Liège. Voy. DE TUEUX, *le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 1<sup>er</sup>, p. 295.

(2) Manuscrit n<sup>o</sup> 10465 (L. IV, f<sup>o</sup> cxxi v<sup>o</sup>), à la Bibliothèque de Bourgogne. Celui-ci présente de nombreuses variantes avec l'autre manuscrit.

Lambert Patras, batteur de Dinant, qui avait la réputation d'être un habile ouvrier. Par son ordre, celui-ci fondit un bassin de métal fort épais, capable de contenir une aîme d'eau, et souda lesdites bêtes autour de ce bassin, qui remplaça les vieux fonts en pierre de l'église de Notre-Dame, et, pour empêcher que le sel n'attaquât le métal, Hélin fit doubler de plomb l'intérieur de la cuve (1).

Que de fables et d'erreurs dans ce récit, où rien n'est vrai, ni le voyage de l'évêque Otbert en Italie, ni la prise de Milan par Henri V, ni conséquemment l'histoire de ces deux crois et de ces quelques statuettes de métal de peu d'importance que l'on y aurait enlevées, etc. Peut-être même le nom du batteur dinantais est-il une invention du chroniqueur : nous

---

(1) « Là fut li emperour coroncis del coronne d'acier. Là ont conquesteit  
» moult de saintez reliquez encassée en or. Richier, li chantre de S'-Lambert  
» oit dois crois de laiton moult belles, dont l'une atachat en nure del englise de  
» Liège vers Muese, et l'autre atachat à une arche du Pont-des-Arches, de cos-  
» tet d'amont. Encor y sunt j enfant de leton que prist j chevalier qui oit nom  
» Bertraus le Lardier. Chis li fist atachier en j mur qui est droit à la Halle :  
» encor l'i voit-ons.

» Li évesque Obiers fist à Liège apoteir maintez belles reliques et mains  
» beaiz joweaiz que li rois li donat. Entre lesqueis ilz y oit xxviiij biestes de  
» métais, de demi-piet de lours, sicom chierf, bisse, vaches, porc, braches,  
» loyemier, et fist à Liège carrier; dont li évesque donat monsignour Hélin, le  
» fil al duc de Suanre, prévost de S'-Lambert, archevêque de Liège et abbeis  
» séculers de Notre-Damme-as-Fons de Liège. Chis les volt joneir à l'évesque et  
» li donat une somme. Puis at Hélin li prevoste mandeit j solden en la ville  
» de Dynant, qui astoit bon ovriers, et si avoit à nom Lambiers Patras, le ba-  
» tours. Cheli feit geteir une bachin d'on golfe de métal espesse, que tenrait une  
» ayme d'ayghe, et metit en le forme de bachins les biestes toute altour, siqu'ilh  
» furent le bachin tenantes ensi qu'ilh issent hors al moitié en nasquant de ba-  
» chin. Et en fist j noble ouvrage.

» Chis bachins fut assis à Nostre-Dame, en lieu là les viez fons astoient, qui  
» adont furent osteis, et astoient de pire ensi com les altrez fons, et le fist war-  
» nier de une chappe de plonc al dedens pour le seil qui mangoit le métal pour  
» défendre contre. Et ancor sunt là li fons : se les puet veoir qui là iroit. »

n'avons pas, à cet égard, une foi bien robuste dans son assertion. Une seule chose est exacte, parce qu'elle est corroborée par des témoignages authentiques : c'est l'exécution des fonts aux frais de l'abbé Hélin.

Ces fonts, plusieurs fois reproduits par la lithographie et par la gravure (1), ont 0,58 centimètres de haut et 0,98 de diamètre. Ils sont privés depuis longtemps de leur couvercle, où l'on voyait des prophètes et des apôtres. M. Van Hasselt leur a consacré, il y a déjà environ trente ans, une notice (2) dans laquelle il explique les allégories et les sujets qui s'y trouvent représentés et les inscriptions latines qui s'y lisent. Le bassin, de forme circulaire, figure un vase presque cylindrique que semblent supporter douze bœufs à mi-corps (il n'y en a plus que dix), allusion à la mer d'airain de Salomon, dont parle l'Écriture sainte. Sur la cuve se voient

---

(1) On en trouve la gravure et la description dans DIDROX, *Annales archéologiques*, t. V, p. 21. Cette description a été reproduite par l'abbé TEXIER, dans son *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, p. 769. Le père CABIER a publié sur ce curieux monument une savante dissertation, accompagnée de trois gravures, dans les *Mélanges archéologiques*, t. IV, pp. 99-114; il en existe des tirés à part. Dans son livre intitulé : *Trésor de l'art ancien*, imprimé en 1846, M. A. SCHAEFFERS a donné, en lithographie, une autre vue de ces fonts (pl. VII), et, en gravure, la représentation de tous les bas-reliefs (pl. X), avec une description détaillée du monument. D'autres auteurs l'ont également décrit, savoir : LAVALLEYE, *Fonts baptismaux de St-Barthélemi*, article qui a paru dans la *Gazette de Liège*, 24 et 25 décembre 1855; — VAN DEN STEEN DE JEHAY, *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert, à Liège*, avec planche; — SCHNAASE, *Niederländische Briefe*, p. 534; — WEALE, *Belgium, Aix-la-Chapelle and Cologne*; Londres, 1859, p. 299; — THYS, *Notice sur l'église primitive de Saint-Barthélemi* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 584); — LONAY, *les Fonts baptismaux de l'église St-Barthélemi, à Liège* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, pp. 61-70). Une de ses faces est reproduite dans LÜBKE, *Vorschule zum Studium der kirchlichen Kunst*; 1873, p. 175.

(2) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XIII, 2<sup>e</sup> partie (1846), pp. 85-98.

en haut relief, d'un goût et d'un modelé réellement merveilleux, les sujets suivants, que nous énumérons de droite à gauche : le Baptême de Jésus ; le Baptême du gentil Corneille par saint Pierre ; saint Jean l'Évangéliste baptisant le philosophe Craton ; le Baptême des Publicains par saint Jean-Baptiste, et un groupe représentant la Foule accourant pour se faire baptiser par le précurseur du Christ. La première scène se compose de quatre figures, les deux suivantes de trois, et les deux dernières de cinq. Craton et Corneille sont plongés dans une cuve.

Les fonts de l'église de Saint-Barthélemi ont fait l'admiration des archéologues. Plusieurs écrivains en ont parlé avec les plus grands éloges ; quelques citations le prouveront. « Ceux qui ont vu les fonts baptismaux de Liège et les chan- » deliers de Tongres, — écrit Michelet, dans son *Histoire de* » *France* (1), — se garderont bien de comparer les dinan- » diers, qui ont fait ces chefs-d'œuvre, à nos chaudronniers » d'Auvergne et du Forey. Dans les mains des premiers, la » batterie de cuivre fut un art qui le disputait au grand art » de la fonte. Dans les ouvrages de fonte, on sent souvent à » une certaine rigidité qu'il y a eu un intermédiaire entre » l'artiste et le métal. Dans la batterie, la forme naissait immé- » diatement sous la main humaine, sous le marteau vivant, » comme un marteau qui, dans sa lutte contre le dur métal, » devait rester fidèle à l'art, battre juste tout en battant fort ; » les fautes de ce genre de travail, une fois imprimées du fer » au cuivre, ne sont guère réparables. » L'abbé Texier discu- tant le langage de Michelet, lui reproche d'avoir oublié, en

---

(1) Edition de Paris, 1844 ; t. VI, p. 201.

écrivait le passage qu'on vient de lire, les fondeurs et batteurs en cuivre du Limousin, de la Picardie, de la Champagne, etc. « Quoi qu'il en soit, — ajoute-t-il (1), — et nous » pouvons le dire sans faire tort à nos chaudronniers du » moyen-âge, le dinandier Lambert Patras est un grand » artiste, est un homme de génie. Admirez dans son œuvre » la distribution des scènes, la disposition des groupes, les » airs de tête, l'expression des physionomies, la franchise » des attitudes, le jet des draperies. Dites, si vous connais- » sez de plus belles bêtes que ces bœufs du chaudronnier de » Dinant, de plus vrai solitaire que ce saint Jean-Baptiste, » de plus aimables adolescents que les anges et le Sauveur » au baptême. L'antiquité est belle; mais, en vérité, le » moyen-âge, qui inspirait des chaudronniers comme l'au- » teur des fonts de Liège, a bien aussi son mérite. Nous » pourrions même demander à l'art antique où sont les » œuvres de ce genre qu'il pourrait nous opposer. »

L'abbé Texier va trop loin : de l'admiration à l'enthousiasme il n'y a pas grande distance; de l'enthousiasme on tombe aisément dans l'exagération. Quoi qu'il en soit, et malgré les mutilations que l'ouvrage a souffertes et l'usure des bas-reliefs causée par le nettoyage du cuivre, il y a peu de monuments de la même époque qui le valent, à tel point que Schmaase (2) a cru devoir en reporter l'exécution au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle.

En examinant les planches reproduisant les bas-reliefs

---

(1) *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, p. 775.

(2) *Niederländische Briefe*, p. 534.

des fonts en bronze de la cathédrale de Hildesheim (1), nous avons été frappé des rapports existant entre eux et ceux de Liège, dans la représentation du baptême de Jésus, qui en est le sujet principal. D'un monticule ondulé qui caractérise les eaux du Jourdain, sort la figure nue du Rédempteur, au-dessus de laquelle se voit la colombe, symbole du Saint-Esprit, et plus haut, la tête barbue de Dieu le père. D'un côté est saint Jean, qui étend vers lui la main droite et de la gauche retient son manteau. Le saint est debout sur les deux monuments ; il est un peu plus courbé sur l'un que sur l'autre. A gauche de Jésus, sur celui de Liège, sont figurés deux anges qui tiennent ses vêtements ; il y en a trois dans la même attitude sur la cuve de Hildesheim. Le fondeur saxon aurait-il vu une reproduction graphique de l'œuvre de Patras, ou serait-il venu à Liège et s'en serait-il inspiré pour la scène dont nous parlons ? Doit-on admettre qu'il était d'usage de représenter ainsi le sujet du baptême du Christ ? Mais alors on en aurait déjà rencontré un indice ailleurs, dans une sculpture ou une orfèvrerie, dans une vignette ou une miniature. Nous connaissons, il est vrai, deux fonts en pierre, de style roman, avec bas-reliefs très-grossièrement travaillés, qui rappellent la même disposition, c'est-à-dire le Précurseur debout, à gauche ; Jésus, au centre, sortant d'un monticule sillonné de rayures pour figurer les eaux du fleuve ; un

---

(1) Voy. une représentation en grand, et très-exacte, de cette face du monument dans l'ouvrage de KING et HILL, *l'Archéologie du moyen âge en Europe*, t. II, article *Hildesheim*, pl. 2. Le texte renferme une longue description des fonts. M. DUBROU en a également donné une description minutieuse dans son *Manuel des œuvres de bronze et d'orfèvrerie du moyen âge*, p. 179.

ange, qui porte la tunique, à droite, avec la colombe et la tête de vieillard, dans le haut. L'un se trouve à Pont-à-Mousson, en France(1) ; l'autre existe dans notre pays : les débris que l'on en possède ont été découverts dans la tour de l'église d'Hanzinne, où ils servaient de moëllons ; ils sont aujourd'hui conservés au musée de Namur. Mais nous devons faire remarquer que ces deux monuments datent seulement de la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle, et qu'ils ne sont peut-être qu'une réminiscence des fonts de Liège, dont la réputation a dû, croyons-nous, avoir été fort grande, à cause de leur dimension colossale et de leur mérite artistique extraordinaire.

Ne peut-on pas supposer que l'artiste de Hildesheim a été en rapport avec des Dinantais qui s'en allaient acheter leur cuivre près de cette ville ? Il n'est pas impossible, du reste, que la vue des trésors qui s'y étalaient dans la cathédrale, où les successeurs de saint Bernward des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles s'étaient plu à accumuler des objets d'art de toute espèce, en or, en argent et surtout en fonte, aient exercé une influence artistique sur nos batteurs et nos fondeurs. Nous croyons, pour notre part, qu'il y a eu, entre les habitants des rives de la Meuse et ceux des montagnes du Hartz, plus que des relations commerciales. Celles-ci n'ont-elles pas, d'ailleurs, de tout temps engendré une action heureuse sur les arts ?

Un autre spécimen de fonts en cuivre, qui remonte aussi à l'époque où le baptême par immersion était encore en usage chez nous, existe en Belgique, au Musée royal d'anti-

---

(1) On en trouve la représentation dans DE CAUMONT, *Abécédaire ou rudiment d'architecture* ; architecture religieuse ; 5<sup>e</sup> édition, p. 506.

quités : ils ont appartenu à l'église Saint-Germain, à Tirlémont. Nulle part, en France, on ne rencontre des fonts baptismaux romans en cuivre de fonte, et les plus anciens que possède l'Allemagne sont ceux de l'église cathédrale de Hildesheim, appartenant à la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle (1). MM. Simpson (2) et Paley (3), qui ont écrit des ouvrages spéciaux sur la matière, n'en citent aucun en Angleterre. Nous sommes donc plus riches que ces différents pays.

Les fonts de Tirlémont ont, comme ceux de Liège, la forme d'un cône tronqué et renversé reposant sur un socle également en cuivre, d'où sortent à mi-corps la figure d'un griffon et celle d'un lion, espèces de monstres sur lesquels chevauchent deux statuettes fort grossières. Cette cuve est partagée à l'extérieur en deux zones, dont la supérieure est divisée en quatorze niches ou arcades cintrées qui retombent sur de petites colonnes torsées. Les sujets représentés en bas-relief dans chacun de ces compartiments sont composés d'une ou de plusieurs figures : les groupes reproduisent le baptême du Christ, son supplice, son ascension, l'Agneau pascal ; les figures isolées, les quatre évangélistes, saint Pierre, saint Paul et saint André, et un personnage agenouillé. La zone inférieure, séparée de l'autre par un cordon chargé d'une inscription latine, est ornée de rinceaux gravés en creux, séparés aussi par un cordon sur lequel on lit que cet ouvrage date de 1149, à l'époque où régnait l'empereur Conrad (III), sous l'évêque (de Liège) Henri II, et la septième

---

(1) *Conversations-Lexicon für bildende Kunst*; Leipzig, 1850; t. V, p. 52.

(2) *Series of ancient baptismal fonts*; 1828.

(3) *Baptismal fonts*; 1844.



année du règne du duc (de Lothier) comte (de Louvain) marquis (du Saint-Empire) Godefroid (III) (1). L'exécution de ce monument est des plus barbares, et leur auteur n'était qu'un ouvrier fort inhabile, comparé à l'artiste qui a fait les fonts de Liège. Il ne peut venir à l'esprit de personne de contester que les fonts de Tirlemont ont, de même que ceux de Liège, été fabriqués dans notre pays, et l'on ne comprend pas qu'un écrivain de la valeur de M. Viollet-le-Duc ait pu écrire cette phrase (2) : « Il n'est pas besoin de dire que les » fonts baptismaux de bronze antérieurs à la fin du dernier » siècle ont été fondus en France; on en voit encore quel- » ques-uns en Italie, en Allemagne et en Belgique. »

On conserve dans l'église de l'abbaye de Postel, située actuellement sur la province d'Anvers, un très-curieux chandelier pascal en cuivre, dont l'exécution appartient à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, et qui doit être à peu près con-

---

(1) En voici l'inscription, qui n'a jamais été lue correctement jusque-là : ANNO  
8̄NICE ICARNATIOI SAC M̄ I. Q̄TRAGESIMO NONO REGNANTE CVNRADO  
EPO M̄ENRICO Ī SVCE EOMI YARCHIOE SEPTENNI LODEFRISO. Quelques lettres sont devenues difficiles à lire par le frottement. Nous ignorons qui le premier a traduit les lettres qui forment les mots SVCE EOMI par DE DIONANTE : c'est la leçon que l'on trouve dans les ouvrages suivants : SCHAEPKENS, *Trésor de l'art ancien*, p. 8; — DIDRON, *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 188; — *Manuel des œuvres de bronze et d'orfèvrerie au moyen âge*, du même auteur, p. 188, note 5; — T. JUSTE, *Catalogue du Musée royal d'antiquités de Bruxelles*; édition de 1861, p. 244, etc. L'idée que ces fonts sont l'œuvre de quelque Dinantais a conduit à cette lecture, et l'a fait admettre. SCHAYES a lu *dominante*, ce qu'indiquait assez le mot *reguante* qui précède : il a toutefois émis cette opinion un peu dubitativement dans l'article qu'il a consacré à la description des fonts de Tirlemont (*Messager des Sciences historiques*; Gand, 1853; p. 159), et qui est accompagné de deux lithographies. Ce même auteur en a donné un petit dessin gravé sur bois dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. 1<sup>er</sup>, p. 270. Ils sont gravés en petit dans SCHAEPKENS, *loc. cit.*, pl. v.

(2) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. V, p. 540.

temporain de la fondation de ce monastère (que l'on a rétabli il y a quelques années). C'est une pièce qui mesure 1 mètre 45 centimètres ; sa tige est divisée par quatre nœuds en trois sections ornées d'élégants rinceaux et de quatre-feuilles ; elle repose sur un pied formé de trois dragons ailés. Les espaces triangulaires qui les séparent et qui sont fort grands, du reste, sont décorés de rinceaux s'enroulant autour de bas-reliefs à figures, parmi lesquels on voit la scène du baptême du Christ, le Christ en gloire, etc. Le bassin est soutenu par trois petits dragons (1).

Au couvent des sœurs-noires, à Bruges, il y a un petit chandelier d'autel en cuivre fondu, en partie doré et en partie argenté, qui appartient aussi à l'art roman et date également du xii<sup>e</sup> siècle. Il a à peine 50 centimètres de hauteur ; sa forme est très-gracieuse. Le trépied se compose de têtes de monstres, de dragons et de rinceaux travaillés à jour, de même que le nœud, qui est orné d'élégants feuillages, et, comme dans le chandelier pascal de Postel, trois dragons supportent le bassin (2). On sait que cet animal était le symbole alors généralement employé dans l'ornementation des chandeliers (3). « Au surplus, c'était un goût général à cette

---

(1) WEALE, *Catalogue des objets d'art religieux du moyen âge, etc., exposés à Malines* ; 2<sup>e</sup> édition, p. 46. Le chandelier de Postel est photographié sur la pl. 51 de l'album intitulé : *Choix d'objets d'art religieux, etc., exposés à Malines en 1864*.

(2) WEALE, *loc. cit.*, p. 125. Il est photographié dans l'album de cette exposition, pl. 55.

(3) Voy. des chandeliers avec des ornements semblables dans les ouvrages suivants : BECKER et VON HEINER, *Kunstwerke mit Gerätschaften des Mittelalters*, t. II, pl. 51 et 49 ; t. III, pl. 60 ; — DIDRON, *Annales archéologiques*, t. X, p. 141, t. XVIII, p. 161, et t. XX, p. 52 ; — CAHIER et MARTIN, *Mélanges d'archéologie*, t. I<sup>er</sup>, pl. XVII et XIX ; — LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen âge* ; 1<sup>re</sup> édition, t. I<sup>er</sup>, p. 557 ; — *le Magasin pittoresque* ; 1872, p. 201, etc.

» époque, — écrit M. Labarte (1), — que l'exécution d'objets  
» usuels en métal sous la forme d'animaux, et ce goût s'étend  
» doit même aux vases destinés au service des autels. »

Au Musée de Namur il y a un encensoir de style roman, d'un travail assez grossier, et qui ne mériterait guère d'être cité s'il n'avait été trouvé dans l'autel du village de Braibant, situé dans l'ancien pays de Liège, où il a peut-être servi à enfermer des reliques. C'est donc bien là encore un spécimen de la fabrication dinantaise d'une époque fort ancienne.

Les textes que nous avons rapportés et les objets qui viennent d'être décrits, fournissent des preuves de l'existence et de la pratique de l'art de la fonte en Belgique pendant les x<sup>e</sup>, xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles.

Nous avons été amené à supposer que l'industrie du cuivre fit à Dinant des progrès extraordinaires, grâce aux procédés de fabrication que les fondeurs et batteurs de cette ville employaient. Dans son *Essai sur divers arts (Diversarum artium schedula)*, le moine Théophile nous initie à ceux qui étaient en usage de son temps pour fondre le cuivre, le mélanger et le travailler. On ne sait malheureusement pas au juste à quelle époque il vivait. M. Guichard, dans la préface qu'il a ajoutée à l'édition de ce livre publiée par M. le comte de l'Escalopier, le fait vivre au xii<sup>e</sup> siècle ou au xiii<sup>e</sup> (2). L'abbé Texier penche pour admettre cette dernière période séculaire (3). M. Labarte (4) est d'opinion qu'il écrivit son traité dans le dernier quart du xii<sup>e</sup> siècle.

---

(1) *Loc. cit.*, p. 555.

(2) P. XLIX.

(3) *Dictionnaire d'orfèverie chrétienne*, col. 1585.

(4) *Histoire des arts industriels au moyen âge*; 3<sup>e</sup> édition, t. 1<sup>er</sup>, pp. 151-162.

Le moine Théophile consacre un des trois livres de son *Essai* à l'art de la fonte de l'or, de l'argent et du cuivre (*de arte fusili*), et s'étend longuement sur toutes les parties qui appartiennent surtout au matériel de la liturgie. Les curieux pourront y lire (chapitres LIX et LX) comment on procédait pour faire les encensoirs en cuivre battu (*de thuribulo ductili*) et en cuivre fondu (*de thuribulo fusili*). La forme extérieure de ceux-ci était modelée en cire, ainsi que toutes les figures d'hommes et d'animaux qui les décoraient, et l'on y appliquait de l'argile légère pour prendre la forme de ces sculptures. Théophile donne les recettes pour faire fondre et pour recueillir la cire, pour sécher le moule, couler le métal et le laisser refroidir ; il termine le chapitre en indiquant la façon de réparer l'objet à l'aide de limes de différentes espèces, de le fouiller avec les fers à creuser, enfin de le nettoyer. Il explique (chapitre LXIV) la manière de faire les creusets ou vases pour fondre le cuivre ou le laiton (*auricalcum*), d'une pâte composée de terre grise dont on faisait les pots, mêlée à des vases ayant déjà servi au même usage et cassés menu. Au chapitre suivant (LXV), Théophile traite de la fabrication de l'airain (*es*), qu'il compose de cuivre (*cuprum*) et de calamine (*calamina*), et dont on fait, dit-il, des chaudières, des plats et des bassins (*caldaria, lebetes et pelves*). Il consacre ensuite plusieurs chapitres au travail du repoussé (*de opere ductili*) et décrit soigneusement la manière de s'y prendre pour obtenir des reliefs de toute espèce.

Toute la science relative à l'art de la fonte et de la batterie de cuivre est donc résumée dans l'ouvrage du savant religieux. Le peu que nous en avons dit montre combien étaient imparfaits les procédés dont on se servait pour opérer la

fusion du métal et pour lui faire prendre une forme en le coulant. Nous nous imaginons volontiers que les Dinantais découvrirent un moyen plus habile de fondre le métal dans des creusets fabriqués avec cette terre grasse qui se trouvait dans le comté de Namur et que l'on y appelait *derle*, terre également propre à faire les noyaux des moules et à retenir l'empreinte des objets sur lesquels on l'appliquait.

---

§ 4. *Sommaire* : Objets en cuivre du XIII<sup>e</sup> siècle dont parlent les chroniqueurs : Tombeaux de deux abbés d'Anehin ; — Pierres tombales, en métal, d'évêques de Liège ; — Mausolées de deux évêques d'Arras et de deux évêques de Tournai ; — Bassin de la fontaine de Huy ; — Croix de l'église de l'abbaye de Villers ; — Fontaine de l'abbaye de Parc, près de Louvain ; — Lutrins de l'église cathédrale de Tournai. — Noms de fondeurs des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et du commencement du XIV<sup>e</sup>. — Objets en cuivre du XIII<sup>e</sup> siècle existant qui proviennent des Pays-Bas : chandelier pascal, à l'abbaye de Parc ; — Encensoir, à Lille.

Pour l'histoire de la sculpture de métal en Belgique pendant le XIII<sup>e</sup> siècle nos renseignements sont aussi fort bornés. Le cuivre tient à cette époque une grande place dans la décoration des tombes, et particulièrement des tombes plates. Ici on incruste, dans la pierre, des lames de métal sur lesquelles est gravée l'inscription qui rappelle le souvenir du défunt ; ailleurs des plaques avec ses armoiries, qui sont parfois émaillées ; dans d'autres, sa silhouette est découpée avec plus ou moins de détails (1), ou reproduite sur une dalle entièrement en cuivre. L'usage de ces lames était alors

---

(1) Voy. la gravure d'une dalle en cuivre du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, qui existait à Bruges, dans l'ouvrage intitulé : *Inscriptions funéraires de la Flandre occidentale*. t. 1<sup>er</sup>, p. 83.

fort répandu en Flandre, en Artois et dans le pays de Liège; mais il n'en reste plus de cette époque : la plupart ont disparu pendant les troubles du xvi<sup>e</sup> siècle. Dans le chœur de l'église de l'abbaye d'Anchin, située en Flandre, à deux lieues de Douai, les tombeaux des abbés Simon II et de Jacques de Béthune, qui vécurent dans le second quart du xiii<sup>e</sup> siècle, étaient garnis de lames de métal artistement travaillées, où l'on avait représenté le temple, dont le premier de ces prélats avait achevé la construction et que le second fit consacrer en 1250, quelques jours avant sa mort (1). Le texte ne dit pas s'il s'agit dans cette représentation de reliefs ou de ciselures.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces pierres tombales en cuivre à dessins profondément entaillés dans le métal, et qui se composaient de plaques coulées et battues, sur lesquelles on imitait les mausolées sculptés, parce que ce sujet appartient à l'histoire de la gravure.

Les écrivains du moyen âge, et même ceux des époques postérieures, ont généralement employé le mot *lamina* pour désigner ces plaques tombales. C'est l'expression dont Jean de Hoesem s'est servi en parlant de la tombe en cuivre de Hugues de Pierrepont (2), évêque de Liège, mort en 1229, et enterré devant l'autel de SS. Côme et Damien dans l'église cathédrale de Saint-Lambert (5). Un historien

(1) ESCALLIER, *l'Abbaye d'Anchin*, pp. 135 et 160.

(2) « .... Super cuius sepulchrum in lamina cuprea hæc exoratum est epitaphium. » (CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum leodiensium*, t. II, p. 251.) Voy. aussi J. D'OUTREMEUSE, *ly Myreur des histoirs*, t. V, p. 204.

(5) Il est parlé du tombeau de Hugues de Pierrepont dans le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*; 1724, p. 184.

liégeois, le père Bouille, a vu ce monument (1); ce qu'il en dit prouve qu'il consistait en une simple dalle : « Son » corps, — écrit-il, — fut transporté devant le grand autel, » sous une lame de cuivre qui se voit encore aujourd'hui » toute en laiton. » Jean d'Abs ou d'Épès, autre évêque de Liège, décédé en 1258, fut inhumé dans l'église de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, près de Liège. « L'abbé, — dit » encore l'historien Bouille (2), — fit graver sur une lame » de cuivre qui couvrait la pierre sépulchrale un épitaphe en » vers, où l'on voyait le précis des grandes qualités qui » firent regretter l'évêque de toute la province : cette lame » de cuivre a été ôtée de nos jours. » Il paraît que ce prélat y était représenté avec ses habits pontificaux (3). On ne doit pas confondre cette lame avec une autre qui fut placée plus tard. Au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, on transporta dans l'église de Saint-Lambert les dépouilles mortelles de ce prince et celles de l'évêque Jean d'Enghien, que l'on avait déposées dans l'église de Notre-Dame-des-Fonts, à Liège, et le chapitre de la cathédrale fit faire, pour consacrer la mémoire de chacun d'eux et de l'évêque Adolphe de Waldeck, qui venait de mourir, des dalles funéraires en marbre, avec une lame de cuivre y encastrée, sur laquelle était gravée leur effigie et une épitaphe en vers composée par Jean de Hoeseem, dont il vient d'être question (4).

---

(1) *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. 1<sup>er</sup>, p. 244. Ce volume a paru en 1725.

(2) P. 256.

(3) DE THEUX, *le Chapitre de Saint Lambert à Liège*, t. 1<sup>er</sup>, p. 221.

(4) « ... Tria marmora aereis tegenda laminis horum triumi supponenda » corporibus preparantur . . . » (CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum leodiensium*, t. II, p. 312; — BOUILLE, *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. 1<sup>er</sup>, p. 502.)

C'est dans le même sens de plaque tombale qu'il faut entendre le mot *lamina* à propos du tombeau de Ponce, évêque d'Arras, qui mourut en 1251 et fut enseveli dans le chœur de son église cathédrale (1). Ferry de Loere (2), — cet écrivain vivait à Arras, — déclare dans sa chronique que ce tombeau était une table de bronze (*mensa aerea*) avec une inscription en vers.

Pour désigner les tombeaux existant dans la métropole d'Arras, de Raoul de Neuville et d'Asson, un de ses successeurs, décédé en 1260, les textes anciens se servent du mot *tumulus* (3). Raoul fut enterré sous une tombe de cuivre, qui devait être magnifique au dire de Ferry de Loere (4), et qu'un historien moderne déclare avoir été richement ciselée (5). D'après lui, l'autre mausolée consistait en une tombe de marbre, sur laquelle « était sculptée l'effigie du prélat » enrichie en cuivre » (6). Dans le premier cas, selon nous, il s'agit d'une dalle en cuivre où était gravée une inscription en vers, et probablement aussi la représentation du prélat, ce qui justifierait l'expression *quem sculptura premit*, par où

---

(1) « In ejus sepulcro lamina aerea tecto hoc habetur epitaphium. » (*Gallia christiana*; 2<sup>e</sup> édition, t. III, col. 551.)

(2) *Chronicon belgicum*, p. 594.

(3) « ..... Et in ea sepelitur sub tumulo cupreo ..... » (*Gallia christiana*, 2<sup>e</sup> édition, t. III, col. 550.)

« ..... Atque in cathedrale ecclesia ad dextram majoris arae sub tumulo marmoreo collocabatur. » (*Ibidem*.)

(4) « Radulphus, episcopus Atrebatensis, moritur, atque in templo suo, augusto » sepulcro aeneo donat r.... » (*Chronicon belgicum*, p. 585.)

(5) TERNINCK. *Essai historique et monographique sur l'ancienne cathédrale d'Arras*, p. 59.

(6) « ..... Atque eleganti cenotaphio in cathedralis ecclesiae choro, ad principis » arae coram dexterum reconditur. Est ejus sepulcrum marmoreum, metallis » variis ejusque imagine decorum. » (*Chronicon belgicum*, p. 408.)



débuté l'épithaphe. Quand au second cas, nous croyons que dans la dalle de marbre était incrustée, en métal, la figure d'Asson, sa crosse et d'autres objets, plus l'inscription en vers que la *Gallia christiana* reproduit, et que ce n'était pas une table de marbre soutenant une statue de cuivre accompagnée de divers ornements (1).

Voici maintenant des exemples qui prouvent que les chroniqueurs se sont à la fois servi du mot *lamina* pour exprimer un tombeau composé d'une dalle en cuivre avec statue également en métal. C'est ainsi que sont mentionnés les mausolées des archevêques d'Amiens, Évrard de Fouilloy (2) et de Geoffroy d'Eu, tous deux de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. On emploie la même expression (3) à propos du tombeau de Guillaume Rolland, évêque du Mans, mort en 1258, que l'on voyait dans l'église de l'abbaye de Champagne, et dont on a gardé fort heureusement un dessin (4).

---

(1) TERNINCK, *loc. cit.*

(2) « ..... Sepultus est in medio navis sub lamina cuprea, que ejus effigiem » representans sex leuuculis fulcitur.... » (*Gallia christiana*; 2<sup>e</sup> édition, t. V, col. 1182.)

Une belle reproduction de la tombe d'Évrard de Fouilloy se trouve dans l'ouvrage de WILLEMEN et POTTIER, *Monuments français inédits*, t. 1<sup>er</sup> : elle est soutenue par six lions en métal. La description se trouve à la p. 57 du texte. Il y en a une des deux mausolées dans les ouvrages suivants, qui se sont copiés les uns les autres : DE LA MORLIERE, *Antiquitéz historiques des choses les plus remarquables de la ville d'Amiens*; 1627, p. 224 ; — RIVOIRE, *Description de l'église cathédrale d'Amiens*; 1806, p. 95 ; — GILBERT, *Description de la cathédrale d'Amiens*; 1855, p. 125, etc.

(3) « Sub tenea lamina his versibus incisus quiescit » (*Gallia christiana*; 1<sup>re</sup> édition, t. II, p. 517 v<sup>o</sup>.)

(4) DE CAUMONT, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*; architecture religieuse; 3<sup>e</sup> édition, p. 548 ; — TEXIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, col. 1404. Voici ce qu'en dit dom BONDONNET, dans son ouvrage intitulé : *les Vies des évêques du Mans*; 1651, p. 584 : « ..... Et l'on y voit encore son tombeau élevé » de deux pieds couvert d'une table de cuivre sur laquelle on a gravé son épithaphe. »

Nous ne possédons plus en Belgique de statues de bronze de cette époque, de grandeur naturelle, dans le genre de celles que l'on voit encore dans les cathédrales de Cologne et d'Amiens, et qui constituent, dans la première de ces villes, le tombeau mutilé de l'archevêque Conrad de Hochstaden, et, dans la seconde, les mausolées où sont représentés revêtus du costume épiscopal comme le précédent, les prélats désignés plus haut. Les monuments du même genre qui se voyaient en Belgique ont été détruits par les iconoclastes de 1566. Il y en avait deux dans le chœur de la cathédrale de Tournai, datant aussi du XIII<sup>e</sup> siècle. Le premier avait été élevé à la mémoire de l'évêque Walter de Marvis, mort en 1252 (1). Sur la plaque de cuivre qui recouvrait ses dépouilles se trouvait son effigie supportée par six lions également en fonte (2). Le second était le tombeau de l'évêque Walter de Croix, son successeur, décédé dix ans plus tard. Ces deux évêques avaient bien mérité qu'on leur consacra de pareils souvenirs, et les arts leur ont de grandes obligations. Walter de Marvis, dont les chroniques font le plus pompeux éloge, avait occupé le siège pendant trente-deux à trente-trois ans. À l'instar de son prédécesseur Gossuin, qui avait fait exécuter, en 1205, la chasse de Notre-Dame avec figures en relief, par

---

(1) Les épitaphes de Walter de Marvis et de Walter de Croix, qui sont imprimées dans LE MAISTRE D'ANSTAING, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre Dame de Tournai*, t. II, pp. 58 et 60, prouvent qu'il faut lire 1252 et 1262 pour les dates de leur décès, attendu que ces dates y sont inscrites en style ancien. Le chanoine VOISIN l'a aussi fait remarquer dans sa *Notice sur Walter de Marvis*, qui a été insérée dans le t. 1<sup>er</sup> des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*.

(2) COUSIN, *Histoire de Tournai*, t. IV, p. 59 : — LE MAISTRE D'ANSTAING, *Recherches citées*, t. II, p. 58.

un artiste tournaisien du nom de Nicolas de Verdun (1), il fit faire une châsse plus merveilleuse encore pour enfermer les reliques de saint Éleuthère (2) : l'une et l'autre sont parvenues jusqu'à nous. Ajoutons que, de son temps, les travaux de l'église cathédrale avaient été très-activement poursuivis. Quant à Walter de Croix, évêque à la fois savant et vertueux, il enrichit son église de vêtements sacerdotaux de grand prix.

Les exemples précédents et ceux qui suivent pourraient faire croire que les statues tombales en bronze ont été plus spécialement employées, au moins pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, pour les mausolées des archevêques et des évêques, et que l'usage en était plus fréquent dans le midi de la Belgique et dans une partie assez circonscrite du nord et de l'ouest de la France. De Caumont (3), après avoir cité les deux monuments d'Amiens et celui de l'évêque du Mans, en mentionne deux d'évêques de Beauvais (Renaud et Thibaud de Nanteuil) et deux d'évêques d'Angers (Guillaume de Beaumont et Michel de Villeoyseau) (4), tous du XIII<sup>e</sup> siècle, et dont les

---

(1) COUSIN, *Histoire de Tournai*, t. IV, p. 13. Elle est gravée dans DU MORTIER, *Études sur les monuments de Tournai*, p. 83.

(2) COUSIN, *Histoire de Tournai*, t. IV, p. 65; — LE MAISTRE D'ANSTAING, *Recherches* citées, t. II, p. 60. Cette châsse est longuement décrite dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 1<sup>er</sup>, p. 190.

(3) *Abécédaire ou rudiment d'archéologie; architecture religieuse*, 5<sup>e</sup> édition, p. 348.

(4) « .... Jacet in choro ecclesie Andegavensis ubi effigies visitur. » (*Gallia christiana*; 1<sup>re</sup> édition, p. 157.)

« .... In quorum ecclesie choro medio quiescit sub magnifico tumulo, ut » *tabellae aeneae adscripti versus indicant...* » (*Ibidem.*)

L'abbé TRESVAUX, dans son *Histoire de l'église et du diocèse d'Angers*, t. 1<sup>er</sup>, p. 251, a omis de dire que la tombe de G. de Beaumont était en cuivre. A la page suivante, il rapporte qu'on éleva à l'évêque de Villeoyseau « un magnifique tombeau, auquel était jointe une épitaphe gravée sur une lame de cuivre »

dessins nous ont également été conservés (1). L'abbé Texier (2) les a aussi décrits, ainsi que les tombeaux en cuivre émaillé de plusieurs comtes et comtesses de Dreux et de Braine, du XIII<sup>e</sup> siècle, qui existaient dans l'église abbatiale de Saint-Ived, à Braine, près de Soissons.

Aucun évêque de Liège ni de Cambrai n'eut un tombeau en métal avec son effigie en relief. Les chroniqueurs qui se sont occupés de la relation de leurs faits et gestes n'en signalent point, et les historiens des temps postérieurs, dans lesquels on trouve des détails sur leurs sépultures, ne parlent que de lames en cuivre ou de dalles en pierre ou en marbre.

Les chroniques ne nous ont presque rien appris des œuvres du XIII<sup>e</sup> siècle du genre qui nous occupe. L'une d'elles consacre quelques mots au bassin en métal de la fontaine de la place du Marché à Huy, dans lequel l'eau était déversée par des lions pareillement en fonte, ouvrage d'un orfèvre de Liège, nommé Lambert Li Cornus, qui l'exécuta en 1217 (5). Une autre raconte qu'une croix en cuivre doré

---

(1) Voy. *TEXIER, Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, col. 1404.

(2) *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, pp. 1041 et suivantes.

(5) « En l'ain del incarnation XII<sup>e</sup> et XVII fut fais à la fontaine de Marchiet » à Huy l'bachin de métal, et le list l'orfèvre de Liège qui oit nom Lambers » le Cornus, et l'ovrat à lyons de métaule où li aïghe couroit parmy. » (J. D'OUTREMERSE, *ly Myreur des Histors*, I, V, p. 168.) Les mêmes détails sont reproduits plus loin (p. 626, col. 1) dans *la Geste de Liège* :

« En l'an M awéeq II<sup>e</sup>, soiiés seuis,  
Et XVII ansiment toute ensemble conchuis,  
A la fontaine à Huy fut l'bachins construis,  
Qui tout astoit d'éraïn ou de métaïs fondus;  
L'orfèvre de Liège, Lambert dis le Cornus,  
L'ovrat mult noblement.  
Li bachin que je dis fut grans et beal forment,  
De lywons de métaïs par oit mult subtliment  
Monte Paywe desus et en bachin deskent;  
Encors le puet-on veoir qui là seroit présent. »

fut posée, en juillet 1275, sur la tour de l'église de l'abbaye de Villers (1). Deux lignes d'un vieux compte de l'abbaye des dominicains de Parc, près de Louvain, mentionnent la dépense d'une piscine ou fontaine (*lavatorium*) qui y fut placée dans le cloître en 1281, et qui, à en juger par le prix, était probablement en bronze, comme celle de l'abbaye de Saint-Bertin, dont il a été question plus haut (2).

Voilà pour les objets dont la date est précise. Incidemment les chroniqueurs nous ont appris qu'il y avait alors dans le chœur de l'église de Tournai deux lutrins qui existaient encore au xv<sup>e</sup> siècle (3), l'un ayant la forme d'un aigle et l'autre la figure de Moïse (4). On sait que cette dernière forme, qui symbolisait l'ancienne loi, était généralement réservée au lutrin de l'épître, et que la première était employée pour représenter l'Évangile ou le Nouveau Testament.

Mais, pour certaines intelligences, ce n'était pas assez de pouvoir mettre en œuvre l'or, l'argent, le cuivre, le fer. Leur esprit investigateur allait jusqu'à vouloir dérober à la nature

---

(1) « Secundo anno regiminis domni Arnoldi, mense julio, septimo idus ejusdem, sublevata est inter nonam et vespas crux metallica auro cooperta super turrinam nostram, in cujus majori pomo continentur hujusmodi reliquie, etc. » (*Historia monasterii Villariensis*, dans MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 1296.)

(2) « Anno Domini MCCLXXX primo factum est lavatorium nostrum in claustro; constitit quidem preter expensas operariorum : xxix libras. » (RAYMAEKERS, *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc*, p. 28, note 1.) Il n'est pas parlé de cette fontaine dans la chronique de ce monastère imprimée en 1662, sous le titre suivant : *Summa cronologica insignis ecclesie parchensis*.

(3) *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. X, p. 254.

(4) COUSIN, *Histoire de Tournai*, liv. IV, p. 65. Cette figure de Moïse existait encore en 1620, à l'époque où l'on imprimait l'ouvrage de cet écrivain. *Voy. t. III, p. 165.*

ses secrets au profit de l'ornementation des édifices sacrés. C'est ainsi qu'on lit que l'abbé Gilbert, qui fut à la tête du monastère de Saint-Bertin de 1250 à 1265, s'occupa beaucoup d'alchimie, et réussit à fondre, dans un métal de sa composition, des vases, quatre candélabres à trois branches, etc. (1).

Parmi les artistes originaires des bords du Rhin on connaît les noms de plusieurs fondeurs anciens qui ont signé leurs œuvres, savoir : Maître Nicolas et maître Jean de Bingen (*de Bîngio*), dont les noms se lisent autour d'un des heurtoirs en bronze d'une des portes occidentales de la cathédrale de Trèves, qui est en style roman ; Henri de Cologne, l'auteur du remarquable sarcophage élevé à Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbery, mort en 1261 (2), et

---

(1) « Dicitur tamen eum hoc ipsum magnum fuisse allimicum, quod quantum vim » habent relinquo scienti : vidi tamen, qui scribo, in repositoriis nostris, vasa » quædam illius artis, quæ dicebantur de vasis Gilleberti abbatis fuisse, posuitque » idem abbas in ecclesia nostra candelabra quatuor, duo majora et duo minora, » bene pulcra et honesta solemnî opere triphonico fabrefacta, etc. » (*Chronicon Sancti Bertini* dans MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 742 )

Le mot *triphonicus* ne se rencontre dans aucun glossaire : il n'a été relevé par personne, et c'est encore probablement une de ces expressions inventées par l'auteur du livre où on la trouve. M. A. SCHELER a constaté dans le latin du moyen âge l'emploi du mot *tryphonium* dans le sens de *trifolium*, trèfle.

(2) « Magister Henricus de Colonia fecit hanc tumbam. » (*Voyage littéraire de deux religieux bénédictins* ; 1717, t. 1<sup>er</sup>, p. 240.) Voy. aussi TEXIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, col. 923 et 1103 ; — ÉMERIC DAVID, *Histoire de la sculpture en France*, p. 109.

« ..... Sous une sépulture de bronze très-belle, à costé droit du grand autel. » (GUICHESON, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie* ; 1660 ; t. 4<sup>er</sup>, p. 261.)

« Magnifico sepolcro in bronzo gli era stato eretto in Altacomba. Nelle guerre » del 1792 entrati i Francesi in Savoya, con quel bronzo si fecero cannoni, non » u'timi gli abitanti in quella propizia occasione di guadagno a far man bassa » sui sepolcri de' loro principi. » (LITTA, *Famiglie celebri di Italia*, t. VI ; duchi di Savoia.)

qui se voyait dans l'abbaye de Hautecombe, et Eckhard de Worms, à qui l'on doit les fonts baptismaux couverts de bas-reliefs de la cathédrale de Wurzburg (1), fondus en 1286. De notre côté, nous pouvons ajouter au nom de Lambert le Cornus (déjà cité précédemment), celui de Jean le Brabançon, que nous révèle une chronique, et qui exécuta en bronze la statue du roi de Bohême Wenceslas (+ 1305), faite pour surmonter le tombeau que son fils, du même nom, consacra à la mémoire de son père (2). S'il était entré dans notre cadre de parler des cloches, nous pourrions rappeler ici les noms de quelques fondeurs de notre pays vivant au XIII<sup>e</sup> siècle, et entre autres ceux de Jean et de Gérard, qui ont fondu la cloche *Concordia* de l'église de Saint-Paul, à Liège, au mois de juillet 1275 (JOH. ET GERARD<sup>9</sup> LEO ME FECERUNT) (3).

Il reste dans nos églises, dans nos musées et dans les collections particulières à offrir à l'étude des archéologues peu d'objets en cuivre du XIII<sup>e</sup> siècle désignés sous le nom générique de *dinanteries*. Le seul qui soit d'assez grande dimension est un chandelier pascal, haut d'environ 2 mètres, appartenant actuellement à l'abbaye de Pare, près de Louvain. Sa tige est unie et divisée en quatre sections par cinq nœuds, dont deux sont ornés de cabochons et de plaques

---

(1) Ce monument est gravé dans BECKER et VON HEFNER, *Kunstwerke und Gerätschaften des Mittelalters*, t. I<sup>er</sup>, p. 25, pl. 19.

(2) « Statua postmodum in sacrario erecta est et alia tena loco ejus reposita, » Johannis Brabantini, egregii statuarii, nobile opus. » (Æ. SYLVIVS, *Historia bohemica*, liv. XLIII, ch. XXVIII, p. 137, dans l'ouvrage intitulé : *Rerum bohemiarum antiqui scriptores aliquot insignes partim hactenus incogniti*; Hanovre, 1602.) Nous avons reproduit le passage dans nos *Archives des arts, des sciences et des lettres*, § 68, t. II, p. 156.

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. X, pl. à la p. 58.

émaillées de quatre-feuilles (plusieurs d'entre elles sont perdues) : elle est plantée sur un trépied travaillé à jour, qui repose sur trois griffes d'aigle (1).

Nous considérons aussi comme un produit de nos contrées cette merveille de la sculpture en fonte de la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, si connue et tant de fois reproduite, que l'on appelle l'encensoir de Lille, parce qu'il y a été découvert par un amateur de cette ville auquel il appartient encore. Il n'est pas douteux qu'il a été acheté dans les environs par le marchand qui le lui a vendu, et qu'il provient de quelque église ou monastère de l'Artois, de la Flandre ou du Hainaut? Quoique décrit partout, il nous faut bien en dire quelques mots pour faire comprendre toute la poésie de sa composition.

Dans trois cercles qui se touchent sont représentés, au milieu de rinceaux, en haut et en bas (sur le couvercle et sur la cassolette), des animaux fantastiques, dragons, lions ou oiseaux, tous affrontés par deux et séparés par des branchages ou des feuillages. Tout cela est délicatement découpé à jour. Séparées, les deux parties offrent la forme d'un trèfle là où elles se rejoignent. A la partie supérieure du couvercle sont assis les trois jeunes Hébreux sauvés miraculeusement dans la fournaise où les avait fait exposer Nabuchodonosor. Au-dessus d'eux et tout à fait au sommet est placé l'ange qui les garde. Leurs noms sont inscrits à leurs pieds, et sur les deux cordons qui forment le centre de

---

(1) Ce chandelier est photographié et décrit dans l'album intitulé : *Choix d'objets d'art religieux du moyen âge et de la renaissance exposés à Malines en 1864*, pl. 51, n<sup>o</sup> 4. Voy. le *Catalogue* de cette exposition, par J. WEALF, 2<sup>e</sup> édition, p. 46, n<sup>o</sup> 257.



l'encensoir, à l'endroit où le couvercle vient se poser sur la cassolette, est gravée une inscription qui nous apprend que ce magnifique objet a été donné par un certain Renier, qui sollicite des prières de ceux qui s'en servent (1).

Nous ne nous sommes occupé dans ce travail que des objets dont la provenance de notre pays est bien constatée. Il y en a dans les musées d'antiquités de Belgique d'autres d'origines inconnues : nous n'en dirons rien. Convient-il du reste de mentionner tous les menus ustensiles, fussent-ils fort anciens, tels que le bénitier portatif de l'église d'Hainbraine, située entre Éghezée et Cortil-Wodon, dans la province de Namur, et qui se voit au Musée de cette ville? Nous ne le pensons pas, à moins qu'ils ne se recommandent par un mérite artistique exceptionnel.

ALEXANDRE PINCHART.

(A continuer.)

---

(1) On trouve la représentation et la description de cet encensoir dans DIDRON, *Annales archéologiques*, t. IV, p. 295; — VIOUET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. II, p. 98. — DIDRON, *Manuel des œuvres de bronze et d'orfèvrerie du moyen âge*, p. 112; — *Gazette des Beaux-Arts*, t. IV, p. 296; — FÜRKE, *Vorlesung zum studium der kirchlichen kunst*, p. 145, etc. Voy. aussi pour la description LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen âge*, t. II, p. 268; — TEXIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, col. 675; — *Catalogue général de l'exposition universelle de Paris de 1867 (Histoire du travail et monuments historiques)*, p. 115, n° 1804; — VAN DRIVAL, *Catalogue de l'exposition d'objets d'art religieux de Lille*, 1874, p. 127, où l'inscription, jusqu'alors mal lue, a été rectifiée; etc.

# ÉGLISE DE SAINT-AMAND,

A STUYVENBERG (ANVERS),

par feu Louis BAECKELMANS.

---

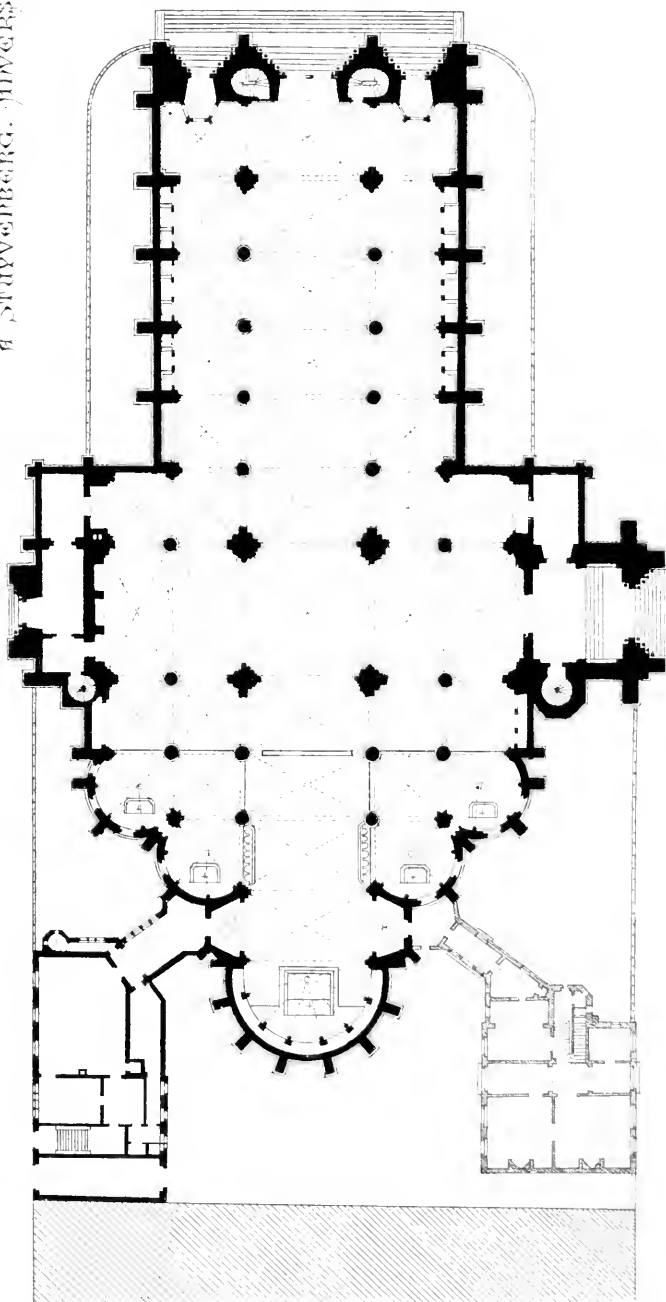
Nous donnons ci-joints les plans, coupes et façades d'une de nos églises les plus intéressantes, construite par un jeune architecte enlevé trop tôt aux arts, feu M. Louis Baeckelmans. Nous croyons presque inutile de faire ressortir les qualités qui recommandent ce travail à l'attention de nos lecteurs. Tous les artistes remarqueront la belle disposition du plan, — la jolie combinaison des communications du chœur avec les sacristies, — l'effet pittoresque qui doit résulter de l'agencement des voûtes des petites chapelles, — l'effet exceptionnellement grandiose des entrées latérales, où l'auteur a pris en même temps une disposition ingénieuse pour éviter les courants d'air.

Si l'on passe à la coupe de l'édifice, on sera frappé de sa belle ordonnance et de ses proportions heureuses.

On remarquera, enfin, l'aspect à la fois élégant et original des façades, — l'entrée, que l'architecte a placée sous la tour, — et la disposition de la tour sur le côté qui enlève immédiatement à l'édifice l'aspect de monotonie et d'uniformité des églises ordinaires. Une harmonie complète règne dans tous

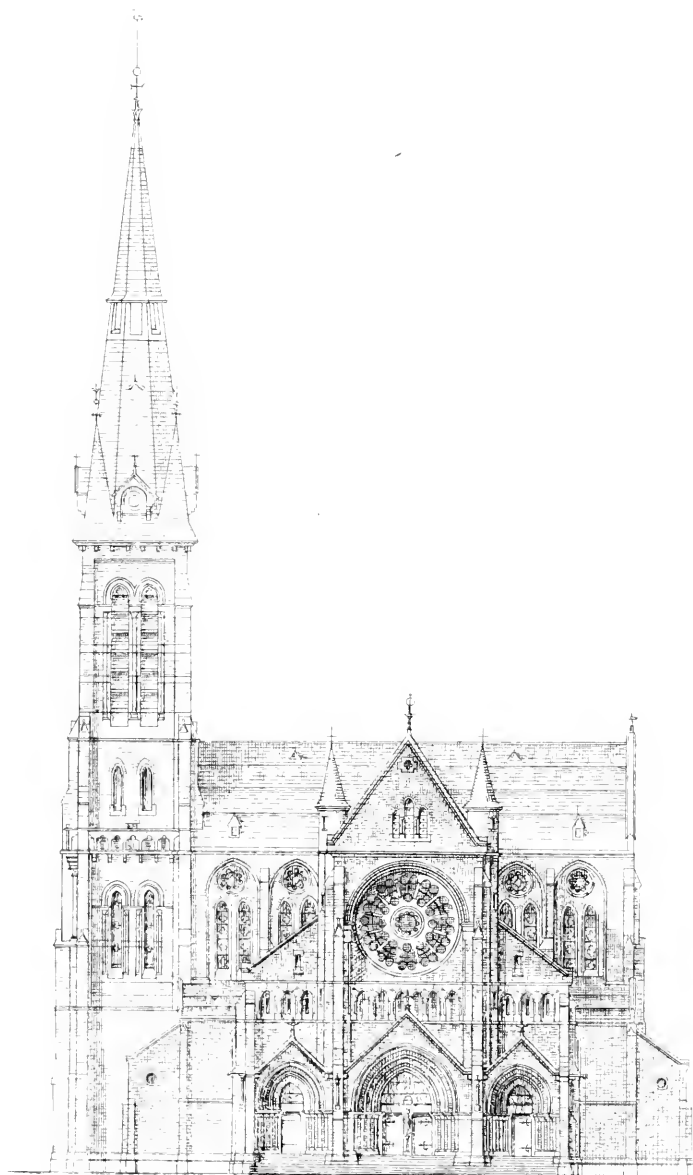
Georg S. Roggen,  
Stuyvesberg, N.Y.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



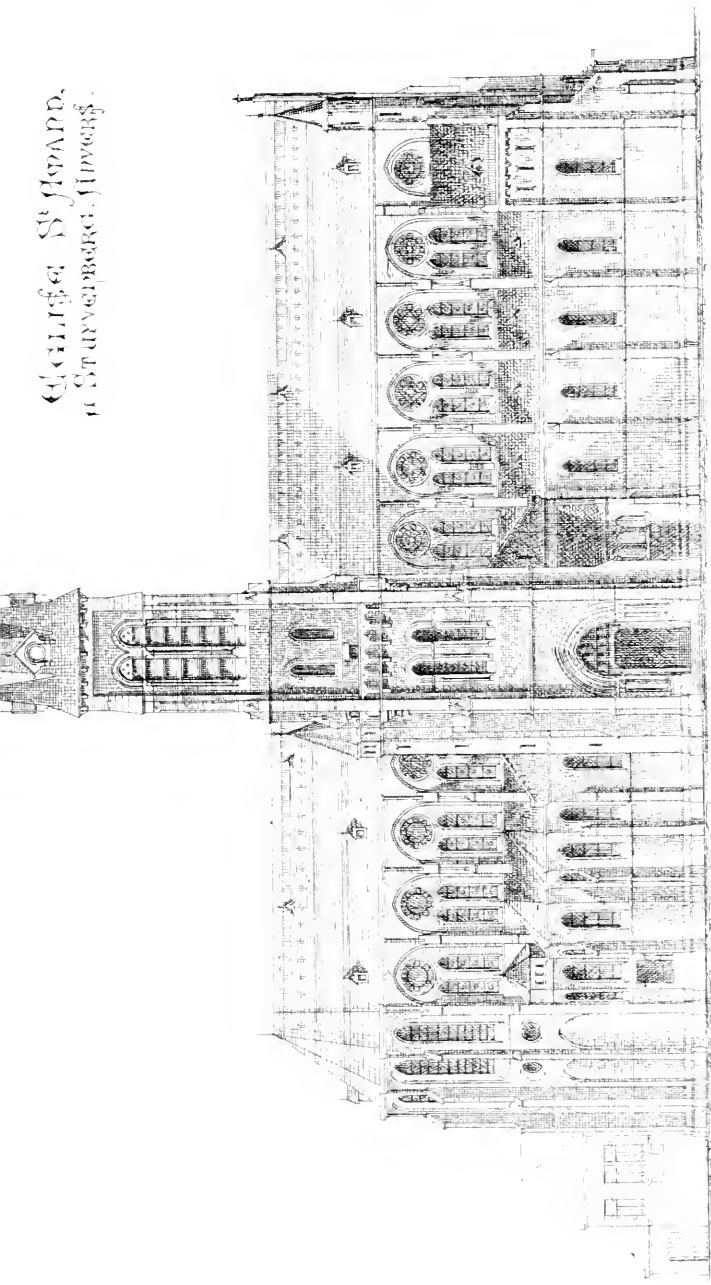


ÉGLISE S<sup>t</sup> GUINOT.  
à STAVENBERG, ANVERS.





Église St. André,  
à Starvetberg, Suède.



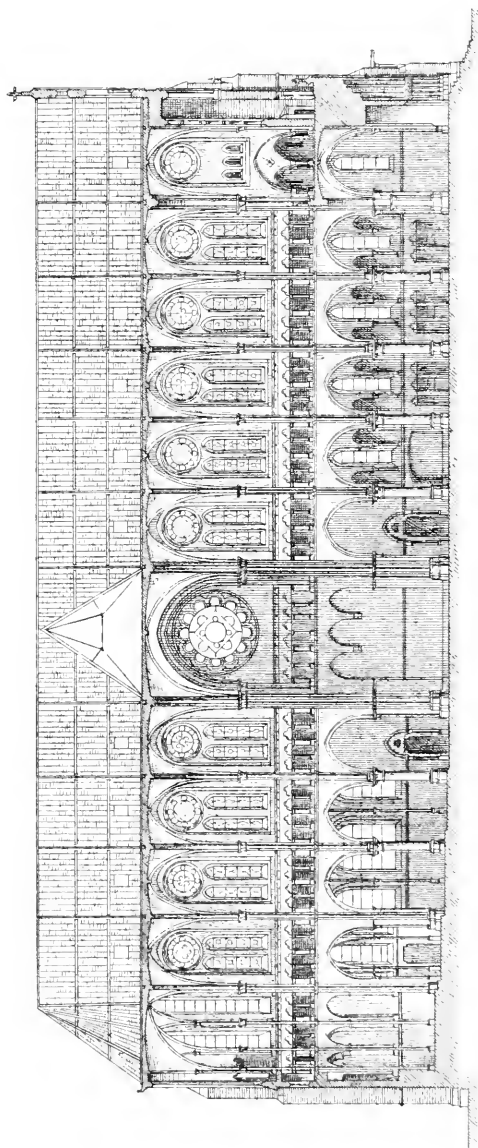
1851

Edith Thompson & Co., London





GLIŠE S' ARAD,  
A STUYVENBERG. RIVERS.



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 m

Lith. Simonat & Tölgner



les détails de la construction, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Par la simplicité de ses moyens comme par sa richesse d'effet, elle mérite incontestablement d'être citée parmi les modèles du genre.

On lira sans doute avec intérêt quelques détails biographiques sur l'auteur de ces dessins, qui, dès ses premiers ouvrages, avait pris rang dans l'élite des architectes de notre pays.

Baeckelmans (Jean-Louis) était né à Anvers le 25 février 1855. Son père, maître charpentier et menuisier, avait acquis dans sa profession une habileté qui l'avait fait appeler à concourir à beaucoup de constructions importantes. Le jeune Baeckelmans était donc en quelque sorte, en naissant, sur la voie de sa vocation future.

Après avoir suivi les cours de la section professionnelle du collège de Notre-Dame d'abord, puis de l'athénée d'Anvers, il fut envoyé à l'académie des beaux-arts. Là ses goûts et ses aptitudes ne tardèrent pas à se montrer. Les leçons académiques, qui se donnent généralement le soir en hiver, le matin en été, lui laissaient de longs loisirs. Ils les employait, chez son père, à dessiner et à composer sous la direction de son frère aîné, qui avait poursuivi avec succès les mêmes études, bien que s'étant décidé depuis, par un sentiment d'abnégation, à continuer l'industrie paternelle. M. François Baeckelmans, qui a repris sa place parmi nos architectes, fut pour son frère Louis le plus éclairé comme le plus dévoué des professeurs. Ses leçons ne furent pas perdues. En 1852, 1855 et 1854, Louis Baeckelmans remportait les trois prix d'excellence que comporte le cours d'architecture de l'académie d'Anvers. En 1855, il prit part

au concours triennal ouvert par la société royale d'encouragement des beaux-arts et fut proclamé lauréat. Son travail portait cette devise : *nihil sine labore*. Baeckelmans, en effet, malgré une grande fécondité d'imagination et une extrême facilité, travaillait beaucoup, et tous ses succès n'entamèrent jamais sa modestie au point de lui faire croire comme à tant d'autres qu'il ne lui restait pas de progrès à faire.

En 1858, il couronna ses triomphes académiques en remportant le prix de Rome. Il usa de la bourse de voyage qui lui fut octroyée pour parcourir, pendant cinq ans, la France, l'Italie, la Grèce et l'Allemagne, et se fit remarquer dès lors par le talent des dessins qu'il envoya comme par la justesse et le caractère bien personnel de ses appréciations. A travers ces voyages, il trouvait moyen de participer, en 1860, au concours ouvert pour la construction d'un palais de justice à Bruxelles. Le prix ne fut pas décerné; mais il sortit premier de cette lutte comme des précédentes. Ses projets d'ailleurs étaient tellement remarquables qu'envoyés, en 1865, à l'exposition triennale de Bruxelles, ils valurent à leur auteur la médaille d'or. A cette époque, la place d'architecte communal d'Anvers lui fut offerte, mais il ne crut pas pouvoir accepter les conditions qui lui furent proposées.

Revenu en Belgique, Baeckelmans vit bientôt les particuliers l'accabler de leurs commandes, sans négliger pour cela les études sévères et les conceptions artistiques qui étaient le rêve de sa vie. Aussi, à la mort de Franz Durlet, en 1867, fut-il appelé à remplacer cet artiste distingué tant au sein du comité provincial de la Commission des monuments que dans le corps enseignant de l'académie d'Anvers.

Il donna d'abord, à l'académie, le cours d'application de

l'art à l'industrie. Son cours, à peine ouvert, fut si suivi et si goûté, qu'au mois d'août 1869, le Gouvernement ouvrit pour le jeune professeur une nouvelle chaire, celle de l'architecture comparée. Il le choisit en même temps pour un des délégués belges à l'inauguration de l'isthme de Suez, lui fournissant ainsi l'occasion d'aller étudier sur les lieux les plus grandioses monuments de l'antiquité grecque et égyptienne.

Dans le courant de la même année, Baeckelmans prit part au concours ouvert pour l'érection d'un palais de justice à Anvers. Cette fois non-seulement il emporta le prix, disputé par de nombreux concurrents, mais il fut chargé de mettre ses plans à exécution. La ville lui commanda aussi la construction de l'église dont les plans figurent en tête de cette notice.

Une autre église qui peut donner encore la mesure du talent de Louis Baeckelmans est la petite église du hameau de Laer, commune de Sempst. Elle est construite en style du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, et, comme nos rapports antérieurs l'ont constaté, ne se distingue pas moins par les soins apportés à sa construction que par ses proportions élégantes. La maçonnerie des façades est en briques de Boom; les parties saillantes, telles que le couronnement des gâbles, les glacis des contre-forts, les seuils des fenêtres, le soubassement de la tour sont en pierre blanche. L'ornementation est la sobriété même. L'édifice n'en frappe pas moins par cet aspect monumental qu'on demande si souvent inutilement au luxe des matériaux ou à l'exagération des dimensions.

L'effet intérieur n'est pas moins grand. Ici la pierre bleue a été réservée aux piliers qui séparent la nef principale des

bas-côtés, ainsi qu'aux colonnettes placées en encorbellement au-dessus des chapiteaux et qui supportent les arcs doubleaux de la nef principale; les colonnettes du triforium et certaines parties essentielles de la construction sont en pierre blanche; toutes les voûtes sont en maçonnerie. Cette décoration par les matériaux même est à la fois jolie et sévère. Ajoutons que, comme dans ces édifices gothiques où l'imagination se dépensait à plaisir, l'architecte s'est plu à diversifier tous ses chapiteaux, tous dessinés et sculptés avec le même goût et le même soin.

Louis Baeckelmans s'occupait — avec la collaboration infatigable et dévouée de son frère — des travaux les plus nombreux et les plus divers, quand il tomba malade, à la suite d'un voyage à l'antique église de Léau. Le mal s'aggrava rapidement, et, malgré les soins les plus empressés, le jeune architecte succomba le 8 novembre 1871, à l'âge de 56 ans à peine, et, en quelque sorte, au seuil de la célébrité et de la fortune. La plupart des travaux qui lui avaient été confiés ont été poursuivis et achevés sous la direction de son frère, M. François Baeckelmans. On ne pouvait donner de plus digne successeur au jeune architecte que l'artiste modeste qui avait été si longtemps son maître et son collaborateur.

J. R.







# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 1, 5, 12 et 19 septembre; des 2, 5, 7, 10, 17, 25, 24 et 31 octobre 1874.



### PEINTURE ET SCULPTURE.

Des délégués se sont rendus à l'église des Saints-Michel-et-Gudule, à Bruxelles, le 28 août, pour examiner les questions qui se rattachent à la restauration des fenêtres du pourtour du chœur. Il a été constaté par l'architecte, M. De Curte, que quatre de ces fenêtres étaient autrefois pourvues de meneaux. Si on les reconstitue, il y aura à enlever les vitraux actuels et à les remplacer par des vitraux nouveaux.

Eglise des  
SS Michel-et-  
Gudule,  
à Bruxelles.  
Vitraux.

Après mûr examen du projet présenté par l'architecte, les délégués sont d'avis que le réseau des fenêtres tel qu'il a dû exister autrefois présente trop d'intérêt pour qu'il n'y ait pas lieu de le rétablir. On peut également approuver le projet dressé par M. Capronnier pour l'établissement de verrières nouvelles, projet que l'artiste a dû subdiviser en une série

de petits sujets, les fenêtres nouvelles et leurs meneaux épais ne devant lui laisser que des baies fort étroites, dans lesquelles il lui eût été impossible d'introduire une composition analogue à celle des anciennes verrières. La Commission est en même temps d'avis toutefois qu'il convient de conserver soigneusement les verrières actuelles, qui constituent une des œuvres les plus intéressantes de feu M. Navez. L'architecte compte trouver place pour ces verrières dans les fenêtres de la nouvelle sacristie. S'il en était autrement, il conviendrait qu'on avisât à les replacer dans une des églises du pays, et il ne serait pas inutile, pour éviter toute éventualité de détérioration, que le Gouvernement invitât la fabrique à lui soumettre sans retard des propositions à cet effet.

Eglise de  
Saint-Sulpice,  
à Diest. Autels.

— Des délégués ont examiné dans l'église de Saint-Sulpice, à Diest, un petit autel qu'il s'agirait de remplacer, dans une des chapelles latérales, par celui de Sainte-Philomène. Ils sont d'avis que cette mesure peut être autorisée, l'autel à déplacer étant dépourvu de toute valeur artistique.

L'autel de Saint-Joseph, restauré et complété par M. l'architecte Van Ysendyck, a déjà pris, de son côté, la place de l'autel de Sainte-Philomène et produit un effet satisfaisant; la restauration a été exécutée avec soin, et les parties nouvelles sont convenablement conçues; il est fâcheux que le sculpteur ornemaniste qui en a été chargé n'ait pas possédé la finesse et la souplesse d'exécution qui distingue le travail ancien.

Pierre tumulaire  
de  
Robert le Frison

— Il résulte d'une communication de M. le Ministre de l'intérieur que la pierre tumulaire de Robert le Frison, qui, d'après des renseignements donnés à la Commission (v. p. 9), servait à fermer l'entrée d'un égout, se trouve aujourd'hui,

comme autrefois, dans la crypte de l'ancienne église de Saint-Pierre, à Cassel; des mains ignorantes l'en avaient tirée vers 1850; mais aussitôt que M. de Smyttère, maire de Cassel, eut connaissance de ce fait, il réclama ce monument et le fit replacer à l'endroit où il se trouvait précédemment.

— Le conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, sollicite un subside de l'État pour la restauration des cinq tableaux de Rubens qui ornent l'une des chapelles du-pourtour du chœur de cet édifice.

Eglise de  
N. D. au delà  
de la Dyle,  
à Malines.  
Triptyque  
de Rubens.

MM. Em. Neeffs, membre correspondant, et Bernaerts, peintre restaurateur, dans un rapport sur l'état de ces peintures, ont constaté :

« Que le tableau central, *la Pêche miraculeuse*, est dans un état satisfaisant de conservation; le panneau est uni et sans soufflures; si la peinture est ternie, ce fait résulte de la chancissure du vernis, qui, dans les rugosités produites par les coups de brosse, est chargé d'un dépôt de poussière, occasionnant ainsi un ton monotone et grisâtre.

» Que le volet représentant *Tobie et l'Ange* est dans le même état que la pièce centrale.

» Que le volet représentant *les Apôtres trouvant la monnaie du tribut* porte la trace de quelques légères écaillures et soufflures.

» Que les côtés extérieurs de ces volets ont souffert davantage de la moisissure dans leur vernis; à part quelques soufflures et quelques écaillures, ces vantaux sont également en état satisfaisant de conservation.

» Qu'en général, le triptyque est dans des conditions favorables pour la restauration, et que c'est par une prudente et intelligente opération que l'on pourrait enlever le vernis,

fixer les soulèvements de la couleur et rendre à cette production son état primitif. »

A la demande de M. le Ministre de l'intérieur, des délégués ont examiné l'œuvre d'art précitée, et ils ne peuvent que se référer au rapport ci-dessus. En somme, l'œuvre de Rubens ne présente pas de graves dégradations; elle réclame plutôt un nettoyage soigneux qu'une restauration véritable. Cette simple opération exige toutefois, vu l'importance de la peinture, des mains habiles et expérimentées. Il importera, en outre, de ne procéder au nettoyage du triptyque qu'après avoir refixé les écaillures qui tendent à s'en détacher, et le restaurateur devra être tenu de ne pas enlever le vernis primitif.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

Justice de paix de  
Heyst-op-den-  
Berg.

1<sup>o</sup> Le plan dressé par M. l'architecte Blomme pour la construction de locaux pour la justice de paix de Heyst-op-den-Berg (Anvers);

Hôpital  
de Poperinghe.

2<sup>o</sup> Le projet de dépendances à annexer à l'hôpital de Poperinghe (Flandre occidentale).

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Appropriation  
et construction  
de divers  
presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets de restauration et d'appropriation des presbytères de Zonderoygen, sous Bar-le-Duc (Anvers), Grainhem, Ophelyssem (Brabant), Cruybeke, Haeltert (Flandre orientale), Gotti-

gnies, Familleureux (Hainaut), Vieux-Hoesselt (Limbourg) et Heer (Namur), ainsi que sur les plans des presbytères à construire à Mellet (Hainaut), au hameau de l'Escaillères, sous Baileux (même province), et à Sart-d'Avril, commune de Noville-les-Bois (Namur).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

Construction  
d'églises à Gand  
Bercheux  
et Sart-d'Avril

A Gand, paroisse de Saint-Joseph, architecte : M. Van Assche ;

A Bercheux, commune de Juseret (Luxembourg), architecte : M. Adam ;

A Sart-d'Avril, commune de Noville-les-Bois (Namur), architecte : M. Blandot ;

2° Le projet d'agrandissement de l'église de Stabroeck (Anvers), architecte : M. Gife ;

Eglise  
de Stabroeck.

3° Les plans dressés par M. l'architecte Stapper pour l'agrandissement de l'église de Cosen (Limbourg) ;

Eglise  
de Cosen.

4° Le dessin de la sacristie à annexer à l'église de Messelbroeck (Brabant), architecte : M. Van Arenbergh ;

Eglise  
de Messelbroeck

5° Les dessins de divers objets d'aménagement destinés aux églises de Lubbeek (Brabant), Emael, commune d'Eben-Emael (Limbourg), Cetturu, commune de Tavigny (Luxembourg), Hanzinne et Sart-Saint-Laurent (Namur).

Aménagement d  
diverses églises.

— Des délégués qui ont visité l'église de Wulpen (Flandre occidentale) ont constaté les faits suivants :

Eglise  
de Wulpen

L'église est trop petite pour la population; elle demande impérieusement à être agrandie. Laisser subsister à droite

et à gauche de la tour les constructions latérales qui ont échappé, comme la tour, aux ravages de l'incendie, paraît impossible pour plusieurs raisons : on génerait l'agrandissement projeté ; on essaierait inutilement de maintenir les constructions restées debout, qui sont profondément lézardées et qui avaient été mal maçonnées ; enfin ces constructions, malgré l'intérêt relatif qu'elles peuvent présenter, pèchent par de nombreuses disparates et n'appartiennent pas à la même époque. Il s'y trouve un mélange de maçonneries primitives, reconnaissables à leurs briques de grandes dimensions, et de restaurations en briques d'un plus petit appareil, de colonnes en pierre, restes de l'ancien édifice, et de colonnes en briques ; à gauche, on remarque un seul meneau dans les fenêtres ; les fenêtres du côté droit en contiennent deux, etc. ; enfin les parties les mieux conservées appartiennent à la décadence de l'art ogival.

Quant aux plans élaborés en vue de l'agrandissement de l'édifice, on ne peut, vu leur peu de précision, que les considérer comme un avant-projet. Il importera que l'architecte soumette des dessins définitifs de nature à pouvoir servir à l'exécution. Il devra aussi donner plus de pente à ses toits, moins aigus que les toits anciens, dont on découvre encore les traces, donner aussi plus d'épaisseur à ses murs et revoir les meneaux de ses fenêtres, qui ne sont pas conçus assez exactement dans l'esprit des dessins anciens. Enfin il devra examiner s'il ne reste pas de trace de clochetons aux angles de la tour, à la naissance de la flèche.

— Les délégués qui ont procédé, le 5 septembre, à l'inspection de l'église de Rochefort, ont constaté à la fois l'achèvement de la construction nouvelle et la parfaite réussite des travaux.

Bâtie entièrement en pierre de la localité, dans les conditions les plus économiques, et sur un simple devis de 165,000 fr., l'église de Rochefort n'en présente pas moins sur toutes ses façades un grand caractère monumental et a l'aspect d'une véritable cathédrale. Elle peut être citée comme un modèle de la façon dont on peut satisfaire à toutes les exigences de l'art sans étalage d'ornementation, sans matériaux de luxe, sans dépenses exagérées. Elle présente aussi d'ingénieuses innovations, tant dans plusieurs dispositions de l'aménagement intérieur que dans certains motifs de la décoration extérieure, à laquelle servent jusqu'aux cheminées des sacristies.

A côté des éloges qui sont dus à l'architecte, M. Cluyse-naar, on doit signaler le talent du sculpteur M. Vander Linden-Devigne, de Louvain. Cet artiste a sculpté avec beaucoup de sobriété et de goût la balustrade du jubé, le banc de communion ainsi que les autels. L'autel principal, en pierre blanche, traité comme l'édifice lui-même en style roman, mérite d'être cité pour le goût sobre et le caractère de ses bas-reliefs, qui reflètent bien l'esprit de la sculpture du XI<sup>e</sup> siècle, sans en pasticher servilement les anciens modèles.

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

1<sup>o</sup> Sur les travaux de réparation à exécuter aux églises de Restauration de  
églises de  
Betecon, St Mar-  
tin, à Renaix,  
et Rouveroy.  
Betecon (Brabant), Saint-Martin, à Renaix (Flandre orientale) et Rouveroy (Hainaut);

2<sup>o</sup> Sur le projet de restauration de la tour de l'église de Eglise de Couvin  
Couvin (Namur), sous la réserve qu'on ne remplacera que les pierres trop défectueuses pour être maintenues et qu'on ne

s'attachera pas à donner à la tour un cachet de construction neuve ;

Eglise d'Amay. 5° Sur le plan des changements qu'on propose d'apporter au chœur de l'église d'Amay (Liège), en vue d'agrandir l'espace réservé aux fidèles ;

Eglise de Léau. 4° Sur le projet dressé par M. l'architecte Van Assche pour la restauration de l'église de Saint-Léonard, à Léau, à la condition qu'on n'exécutera que les travaux urgents de restauration et de consolidation, et qu'on n'apportera aucune modification à l'architecture du monument. La flèche chapitrale contenant le carillon sera maintenue et consolidée, et la façade principale conservera son aspect actuel. La Commission ne verrait cependant pas d'inconvénient à ce qu'on restaurât plus tard cette façade, dont les meneaux ne sont pas en harmonie avec la construction primitive. Quant à la sacristie nouvelle à ériger, sa toiture est très-élevée ; il serait préférable de couvrir ce bâtiment d'une plate-forme, afin de ne pas masquer les fenêtres de l'église ;

5° Sur les plans relatifs à la restauration de l'église de Saint-Pierre, à Saint-Trond : architecte, M. Van Assche ;

6° Sur la proposition d'exécuter à l'église primaire de Dinant des travaux urgents dont la dépense est évaluée à 4,000 francs ;

7° Sur la demande du conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Tongres, tendante à la construction immédiate du premier étage de la flèche en pierre projetée sur la tour de cet édifice. Le couronnement actuel, en effet, est en mauvais état et exige des réparations assez coûteuses. Il est donc préférable d'affecter les ressources disponibles à l'exé-



cution du travail définitif, dont les plans ont reçu l'approbation de toutes les autorités intéressées.

— La Commission a émis l'avis qu'on peut admettre l'emploi du ciment pour la restauration des parements unis à l'intérieur de l'église des Saints-Michel-et-Gudule, à Bruxelles, à cause de la grande dépense qu'entraînerait le remplacement de toutes les pierres défectueuses ; mais elle a recommandé instamment, eu égard à l'importance exceptionnelle du monument, que toutes les parties saillantes soient exécutées en pierre.

Eglise des  
SS. Michel et  
Gudule,  
à Bruxelles

— Une inspection des travaux de restauration de l'église de Walcourt a été faite à la date du 5 octobre, tant pour contrôler la dépense des travaux exécutés que les évaluations des travaux nouveaux proposés, ainsi que leur nécessité et leur urgence relative.

Eglise  
de Walcourt

A part quelques observations de détails, l'ensemble de ces travaux a paru susceptible d'être approuvé.

L'acquisition de la propriété (maison Falesse) clôturant la cour des anciens cloîtres sera utile à tous égards. Cette propriété, évaluée à 12,000 francs par le devis, comprend deux habitations contiguës. Cette acquisition permettra plus tard le dégagement de l'édifice de ce côté de la voie publique ; en attendant, elle facilitera beaucoup la restauration des trois travées indiquées au plan ; on établira des ateliers dans la maison acquise ; si la fabrique n'en disposait, elle dépenserait au delà du prix d'acquisition rien que par les frais du déplacement continuels des matériaux.

En regard de la maison Falesse, une autre maison avec four, dont le voisinage constitue un véritable danger pour l'édifice, a vue aussi sur la cour des cloîtres. Il importe-

rait de faire cesser cette servitude, qui n'existe que par suite d'un abus.

Il conviendra de profiter des travaux de la façade latérale pour renouveler le paratonnerre de l'église, qui est actuellement hors d'usage.

A l'occasion de cette inspection, les délégués ont examiné les travaux d'un caractère artistique qui ont été exécutés depuis leur dernière visite.

On a réparé et complété le beau tabernacle sculpté en pierre blanche, qui était relégué autrefois dans la chapelle des fonts baptismaux, et on l'a replacé dans le chœur. La restauration a été parfaitement exécutée, et ce petit édicule est d'un effet charmant.

Les statues du portail (le Christ couronnant la Vierge et deux anges), statues qui étaient mutilées, ont été remplacées par les figures nouvelles. Celles-ci ont été scrupuleusement copiées sur les anciennes. Les draperies principalement méritent des éloges pour la fidélité et la souplesse de la reproduction. Les têtes sont moins heureuses, elles n'ont pas l'accentuation virile de l'ancienne sculpture; à distance, les yeux paraissent fermés. Le bras nouveau du Christ semble également incorrect.

Le débadigeonnage de l'église a mis à nu de curieuses peintures murales qui décorent le pourtour du chœur. Cette décoration consiste en figures de grandeur naturelle placées dans les arcatures inférieures des fenêtres; il y en avait également dans les arcades du triforium; les parties nues sont ornées de feuillages et d'une imitation d'appareil. Il serait impossible de conserver ou même de restaurer ces figures, trop gravement altérées; mais il importerait d'en

faire prendre des calques et même des copies à l'aquarelle, car les peintures murales du xv<sup>e</sup> siècle de cette proportion et de ce mérite sont extrêmement rares, et la Commission voudrait, dans l'intérêt de l'histoire de l'art, que celles-ci fussent scrupuleusement reproduites, si l'on réunit un jour assez de ressources pour décorer l'église de peintures murales.

La fabrique demande à être autorisée à déplacer les anciens fonts baptismaux, dont le mérite a déjà été signalé, et à les transférer dans une chapelle latérale à côté de l'entrée actuelle. Ce déplacement serait évidemment utile. L'enlèvement des fonts baptismaux donnerait plus de facilité pour la sonnerie des cloches, en même temps qu'il mettrait ce petit monument à l'abri des dégradations.

Il y aurait lieu également de prendre des mesures pour assurer la conservation des anciennes statues du portail, sculptures du plus grand intérêt, qui remontent au commencement du xiv<sup>e</sup> ou même à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. Le musée archéologique de Namur serait, paraît-il, disposé à les accepter, pourvu qu'on mit à sa disposition seulement les frais de transport. Il serait désirable qu'une prompté décision fût prise à cet égard, les figures étant exposées à se détériorer dans les ateliers.

Il importerait de même, et pour le même motif, de replacer à l'entrée du chœur, l'ancienne croix triomphale, ouvrage d'art d'une valeur réelle.

Enfin la Commission ne peut que répéter l'instante prière qu'elle a déjà adressée à l'Administration supérieure pour qu'on s'occupe sans retard de la restauration du jubé. On a déjà signalé l'état de dislocation profonde de ce monu-

ment, un des plus admirables de ceux que nous a légués la Renaissance. De graves accidents peuvent s'y produire d'un jour à l'autre et le compromettre d'une façon peut-être irréparable.

Eglise de  
N.-D. du Sablon,  
à Bruxelles.

— Des délégués ont visité, dans les ateliers de l'église de Notre-Dame du Sablon, une série de moulages exécutés en vue de la restauration et reproduisant les détails les plus caractéristiques de l'architecture primitive. Non-seulement la Commission ne peut qu'approuver cette mesure, qui deviendra pour la restauration un guide sûr en même temps qu'un moyen de contrôle efficace, mais elle est d'avis qu'il importerait de généraliser ce système et de l'appliquer à tous les travaux de l'espèce qui s'effectuent dans nos monuments publics; c'est, du reste, une proposition dont la Commission avait déjà pris l'initiative, et qu'elle recommandait encore, il y a quelques mois, lorsqu'il s'est agi de restaurer à Bruges le bâtiment de l'ancien greffe.

*Le Secrétaire Général,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*

R. CHALON.

I. A

# DÉCOUVERTE D'EYGENBILSEN

(QUATRIÈME ARTICLE).

---

Il est de ces questions qui commandent l'attention de la science dès qu'elles sont posées : telle est celle des relations du nord, du centre et du midi de l'Europe avant l'époque romaine ; on commence un peu partout à se demander si les contrées scandinaves ont été aussi exemptes de tout contact avec la civilisation de l'Italie qu'on a bien voulu le dire quelquefois, et l'on recherche les analogies qui ont pu exister dans les temps antéhistoriques entre les différents peuples de l'Europe.

La découverte belge d'Eygenbilsen n'a pas été étrangère à ce mouvement.

Avant d'exposer les opinions diverses qui se sont fait jour sur la nationalité des objets en bronze de facture non indigène trouvés au nord des Alpes, recueillons des faits nouvellement signalés de découvertes semblables à celle d'Eygenbilsen.

I.

Dans sa notice intitulée *Seaux ou cistes en bronze à côtes* (1), M. Bertrand a fait remarquer qu'en 1871 seulement on s'est, pour la première fois, occupé sérieusement de cette série de vases en bronze composés de feuilles de métal battu au marteau, vases rivés à l'aide de clous, qui, n'étant remarquables ni par l'élégance de la forme, ni par la richesse de l'ornementation, avaient jusque-là échappé à l'attention des archéologues italiens, comme beaucoup d'autres ustensiles de même métal trop grossiers pour figurer dans des séries composées au point de vue de l'art. D'ailleurs ces ustensiles, faits de minces et assez fragiles feuilles de métal, nous parviennent généralement dans un tel état de détérioration, que le zèle des archéologues avait été souvent considérablement refroidi en présence de pareils débris.

Bientôt des découvertes de vases analogues furent faites en Suisse, en Autriche, dans la Prusse rhénane, en Hanovre, enfin en France et en Belgique; les vases évidemment ne sont pas originaires de ces différentes contrées; de là un appel à l'attention, et l'on s'est attaché à ces débris, quoique souvent informes, parce que c'étaient de précieux documents pour éclairer non-seulement les questions d'art, mais encore les questions de commerce et d'industrie. En présence de ces découvertes, les observations se sont accumulées même en Italie, et elles ont permis de grouper des faits de plus en plus nombreux.

---

(1) *Revue archéologique*, juin 1875 (XIV<sup>e</sup> année), p. 561.

M. Bertrand commence par citer toutes les cistes en feuilles de bronze rivées et à côtes qui ont été énumérées ci-dessus (1); son n° 4 est le nôtre, dont il s'occupe en ces termes :

« *Seau* (2) *provenant du tumulus* (3) *d'Eygenbilsen, près Tongres, découvert en 1871 et publié par M. Schuermans. Il est inutile de décrire ce seau, qui est maintenant connu de tout le monde. Rappelons seulement que le même tumulus contenait une œnochoé en bronze à bec relevé du travail étrusque le plus prononcé, ainsi qu'un bandeau en feuille d'or estampée (voir SCHUERMAN, *Objets étrusques découverts en Belgique, Bruxelles, 1872*). »*

M. Bertrand complète l'énumération par celle d'un seau trouvé à Gommeville (Côte-d'Or), et offert au Musée de Saint-Germain (4); il ajoute, d'après le témoignage du Dr Lindenschmit, que d'autres vases semblables, non spécifiés, ont été trouvés dans les pays rhénans, où ils sont loin d'être rares. Malheureusement, écrit ce dernier, on a jusqu'ici fait peu d'attention, même au nord des Alpes, aux fragments de ce genre que l'on a rencontrés dans les

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 255.

(2) Le seau d'Eygenbilsen est reproduit par M. BERTRAND, pl. XII, fig. 4; mais, par suite d'une apparence trompeuse du dessin original, le nombre de côtes y a été exagéré et porté erronément à treize.

Cette erreur, signalée à M. Alex. BERTRAND, a été corrigée par lui, pl. VII des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1875, p. 540, fig. 4.

(3) Erreur qui a été signalée à l'honorable directeur du Musée de Saint-Germain; le tertre où les objets ont été découverts est une colline naturelle d'une assez grande étendue. V. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 240.

Cette erreur est corrigée dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1875, p. 554, n° 5.

(4) *Revue archéol.*, l. cit., pl. XII, fig. 2; *Mémoires des antiquaires de France*, l. cit., p. 554, n° 4, pl. VII, fig. 2.

fouilles, et qui se bornent, en effet, le plus souvent à la bordure du vase, qui était la partie la plus solide, mais non celle qui donne avec le plus de précision l'idée de l'objet dont il était un débris.

M. Georges Perrot assure, de son côté, qu'il a vu dans le pays de Birkenfeld de nombreux débris de ce genre (1); d'un autre côté, on est fondé à croire qu'un seau de cette espèce se trouvait sous le tumulus de Dœrth, au Gallscheid, près de Saint-Goar, où l'on a signalé des « bordures roulées, remplies d'un métal fusible, » qui rappellent les cercles des seaux du Monceau-Laurent et d'Ëygenbilsen; de plus, il est également probable que l'un des tumulus d'Anet en contenait un autre (2).

En outre, d'après des renseignements transmis à M. Bertrand par le Dr Lindenschmit, le nombre des seaux à côtes qu'on a trouvés en Hanovre s'élève non pas à cinq seulement, comme le dit le Dr Lisch, mais bien à sept (5).

En Italie, M. Bertrand avait cité, d'après le comte Gozzadini, huit cistes des environs de Bologne, également énumérées ci-dessus (4); mais depuis que l'attention fut attirée

---

(1) Le passage qui concerne les seaux de Birkenfeld est supprimé, sans indication de motif, dans les *Mém. des Antiq. de France*, I. cit., p. 555.

(2) DE BONSTETTEN, *Antiquités suisses*, Supplément, p. 22, cité par M. BERTRAND.

(5) *Revue archéol. et Mém. des Antiq. de France*, II. cit.

Le Dr LINDENSCHMIT, dans ses *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, avait d'abord parlé de six seaux à côtes seulement (II, fascic. III, pl. 5, nos 7 et 8; III, fasc. I, *Beilage*, p. 8).

On peut lire sur certains des vases trouvés en Hanovre, *Archiv des historischen Vereins für Niedersachsen, neue Folge* (1854, publié en 1856), pp. 4 et 51; *Zeitschrift, etc. für Niedersachsen*, 1867, p. 529.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 254.



sur ce genre d'objets, le nombre s'est augmenté de jour en jour.

Une neuvième ciste a été trouvée à Fraore, dans le Parmesan, en même temps que des fibules en or et en argent, une œnochoë en bronze, mais sans bec, et des débris d'armes en fer (1).

Une dixième ciste (2) à douze côtes a encore été trouvée depuis aux environs de Bellune (Haute-Italie); c'est le cinquième exemplaire connu de seau à double anse, avec dix, douze ou même treize côtes, dont les autres ont été trouvés à Eygenbilsen, Panstorf (près de Lubeck), à Hallstatt (5) et à Nocera (4); ces doubles anses sont cordelées, sauf dans les exemplaires d'Eygenbilsen et de Panstorf.

M. Bertrand avait cru d'abord (5) que le nombre des cistes de l'Italie du nord, à raison des débris trouvés à la Certosa de Bologne, pouvait bien être porté à dix-neuf; mais depuis, de nouveaux renseignements lui ont permis d'aller jusqu'au chiffre de vingt-quatre (6) (soit vingt-cinq avec celle de Bellune), dont douze ont pu être reconstruites. L'une d'elles possède une pendeloque analogue à celle du seau du Monceau-Laurent à Magny-Lambert (Bourgogne), qui a été reproduite ci-dessus (7), et une autre pendeloque analogue fait partie de la collection Gozzadini.

---

(1) *Mém. des Antiq. de France*, 1875, p. 569, note 166.

(2) *Ibid.*, p. 573, note 166, et p. 584, n° 15; pl. viii, fig. 15.

(3) *Ibid.*, pl. viii, fig. 7 et 9.

(4) MISERVIM, *Bulletino arch. napolit.*, V (1857), p. 177 et pl. in.

(5) *Revue archéol.*, 1875, p. 569.

(6) *Mém. des Antiq. de France*, 1875, p. 540.

(7) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XII, p. 250; *Revue archéol.*, 1875, p. 562, pl. xii, fig. 1.

Une vingt-sixième ciste a été trouvée récemment, toujours dans les environs de Bologne, par le comte Gozzadini.

Voici en quels termes il rend compte de la trouvaille (1) :

« Les fouilles de Marzabotto ont encore fourni une autre de ces cistes en feuilles de bronze à cordons, qui, dans le principe ayant été trouvées seulement et en abondance dans l'Étrurie circumpadane, semblaient appartenir exclusivement en propre à cette région, si ce n'est que des publications récentes de savants étrangers ont fait connaître des découvertes de pareilles cistes en France, en Suisse, en Autriche, dans les pays rhénans et en Belgique.

» La nouvelle ciste funéraire de Marzabotto diffère des précédentes, en ce qu'elle était entourée d'une construction cylindrique de pierres sans ciment, haute seulement de 0<sup>m</sup>,55 et large d'autant. Cette particularité s'est rencontrée d'une manière identique à la Certosa (Chartreuse de Bologne), comme dans une autre petite construction cylindrique, découverte pareillement à Marzabotto, dans laquelle se trouvait un magnifique *stamnos*, avec deux groupes de figures peintes en noir sur fond jaune, à savoir d'un côté une femme entre deux satyres lascifs, de l'autre Bacchus Dionysos avec un rhyton et des pampres, entre une ménade et un silène. À l'intérieur du *stamnos* étaient des ossements humains carbonisés et deux boucles d'oreilles en or; à côté était un *alabastron*, une patère de bronze et un miroir, mais non gravé, puisque ces tombes remontent à une époque antérieure au v<sup>e</sup> siècle de Rome.

---

(1) *Regia deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, Bologne, 25 novembre 1875 (Extrait de la *Gazzetta dell' Emilia*, n<sup>o</sup> 529 et 550).

» D'autres vases de terre cuite et deux grands *lebeti* de bronze, contenant aussi des résidus d'ossements humains brûlés, ont encore été trouvés à Marzabotto, de même qu'à la Certosa. »

Enfin, comme si l'attention, une fois affriandée par ce genre de découvertes, devait ne pas discontinuer à avoir de nouveaux aliments, voici des détails relatifs à la trouvaille toute récente faite en Italie d'une vingt-septième ciste cordonnée et d'une vingt-huitième (plus les débris de deux autres que l'ingénieur Zannoni avait déjà trouvés dans les fouilles Arnoaldi, suite des fouilles si fructueuses de la Certosa à Bologne) :

Le 4 décembre 1875, dans le second groupe des dites fouilles Arnoaldi, en la tombe n° 75, ont été découvertes deux cistes identiques l'une à l'autre par la forme et par la décoration. Chacune portait des cordons au repoussé et était ornée dans les zones d'une manière toute conforme à la ciste trouvée dans le tumulus du Monceau-Laurent à Magny-Lambert, et ayant une affinité avec un des seaux à côtes de Hallstatt (1). Le travail était exquis dans les détails.

Les deux cistes reposaient dans le tombeau conjointement avec de grands et d'élégants vases à dessins gravés, et gravés d'une manière large et entendue comme à Villanova. Le vase contenant les ossements brûlés était très-grand. Avec les vases de terre cuite se trouvaient deux situles de bronze et d'autres vases également ornés au repoussé ; deux

---

(1) VON SACKER. *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 98, pl. xxii, fig. 1; ce vase a été reproduit par la *Revue archéol.*, 1875, pl. xiii, fig. 3, et par les *Mém. des Antiq. de France*, 1875, p. 581 et pl. viii, fig. 8.

arnilles et des fibules en quantité vraiment extraordinaire ; un grand nombre d'épingles et les pièces habituelles d'*aes rude* (1).

— Quant aux analogies à mettre en présence de l'énoché en bronze d'Eygenbilsen, le lecteur connaît déjà (2) le vase à bec relevé, avec spirales à la plaque d'attache de l'anse, trouvé à Pouan et déposé au Musée de Troyes. Ce vase, qui figura à l'exposition universelle de 1867, à Paris, y fut considéré par la Commission spéciale, que présidait M. A. de Longpérier (3), comme « de style étrusque antérieur à l'ère chrétienne : » mais on a omis ici de faire remarquer que cet objet avait son pendant dans un second vase de la même exposition, ainsi décrit (4) :

» Autre de même forme ; l'anse manque. Trouvé près du séminaire de Saint-Célestin, près Bourges, 1849. *Style étrusque antérieur à l'ère chrétienne.* »

La trouvaille ci-après est plus caractéristique encore, parce que les circonstances en sont connues, et que l'on y voit reparaître, comme à Eygenbilsen et autres endroits cités ci-après, le bandeau d'or, dont le caractère étrusque n'est pas encore nettement établi

---

(1) Lettre de l'ingénieur ZANSON au comte CONESTABLE, insérée par celui-ci à la page 91 de son travail imprimé dans les *Mémoires de l'Académie royale de Turin*, série II, tome XXVII, et intitulé : *Sopra due dischi in bronzo antico-italici del museo di Perugia e sopra l'arte ornamentale primitiva in Italia e in altre parte di Europa. Ricerche archeologiche comparate*, Torino, 1874.

(2) *Bulletin* ci-dessus, XI, p. 449.

(3) *Exposition universelle de 1867 à Paris. Catalogue général publié par la Commission impériale ; Histoire du travail et monuments historiques*, pp. 44 et 69, n° 766.

(4) *Ibid.*, n° 767 ; voir aussi les numéros suivants, qui ont certaines apparences d'analogie, mais non définies avec assez de précision.

Il s'agit d'une découverte d'objets étrusques faite récemment en France (ce qui suit est extrait d'une lettre de M. L. Morel, percepteur de Courtisols, domicilié à Châlonsur-Marne) :

« Dans les plaines crayeuses de la Champagne, au milieu de sépultures gauloises, j'ai trouvé un guerrier inhumé *sur son char*, ayant à ses côtés une longue épée en fer tranchante des deux côtés, longue de 0<sup>m</sup>,95, à soie plate et à rivets en bronze, reposant dans son fourreau en bronze d'un côté, en fer de l'autre; un faisceau de traits en fer au nombre de quatre, carrés, mais amincis vers le bout et ayant été emmanchés dans de longs manches en bois, étaient de l'autre côté avec un long poignard en fer.

» Il avait à ses pieds une œnochoé en bronze doré, pareille à celle d'Eygenbilsen, sauf qu'ici les unicornes sont remplacés par deux levrettes en relief, à museau étroit, à oreilles longues horizontales, ayant chacune deux espèces de cornes naissantes sur la tête en relief, et que l'anse n'est pas garnie de rangs de perles. Le dessin du cartel de l'anse est tout à fait le même que le vôtre. Mon œnochoé ressemble aussi à celle de Pouan, qui est au Musée de Troyes.

» A côté se trouvait, de même qu'à Eygenbilsen, à Dorth, à Weisskirchen et à Heerapfel, le traditionnel (1) bandeau d'or au repoussé, d'un très-joli dessin, mais non découpé à jour comme le vôtre.

---

(1) L'expression de « traditionnel », qu'on ne veut pas supprimer ici, démontre que déjà la conviction de M. Morel est formée, comme celle de l'auteur du présent article, sur le caractère étrusque du bandeau d'or d'Eygenbilsen.

Néanmoins cette expression n'est reproduite ici que sous toute réserve, puisque l'avenir doit encore se charger d'une partie de la démonstration.

» Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il y avait, à côté, une merveilleuse coupe grecque ou italo-grecque (dite étrusque), en terre cuite, à deux anses et fond noir, sur lequel se trouve peint en jaune un personnage, au pas de course, portant dans son bras droit une sorte de disque ou bouclier et tenant la main gauche en arrière, horizontalement. Un autre grand vase en terre rouge (gauloise), mais brisé, gisait aussi aux pieds.

» J'ai aussi tous les débris du char, les cercles des roues en fer, les cercles de l'essieu, les rivets, les boulons en fer et en bronze, etc.

» De plus, j'ai trouvé, en avant du timon du char, deux mors de chevaux en fer avec anneaux de bronze, des rondelles, des boutons, des agrafes, des phalères en bronze doré découpé à jour et ciselé comme de la dentelle; les phalères sont ornées, au centre, d'un bouton de corail ou de pâte rose.

» Il me faudrait.... pour faire connaître au monde savant toute l'importance de cette splendide découverte. Néanmoins je tâcherai de rendre compte, du mieux que je pourrai, du résultat de ma nouvelle trouvaille (1). »

On n'oubliera pas, quand elle sera publiée, de rapprocher de cette découverte (dans sa dernière partie) celle que M. le comte Georges de Looz vient de faire, dans la tombe de Cellès, près de Waremmé, d'un harnachement complet

---

(1) M. Morel ajoute que depuis douze ans il s'occupe de fouilles archéologiques dans le département de la Marne, et s'est fait une collection importante d'objets de l'époque celtique, gaulo-romaine et franke. Un album archéologique de ses découvertes contient déjà plus de 600 dessins d'objets différents, et n'est pas encore à moitié achevé.

de cheval, composé également de mors, anneaux, rondelles, boutons, agrafes, phalères, plaques en uielle ou filigrane, etc. Il s'agit très-vraisemblablement de trouvailles d'époques différentes; mais il n'en existe pas moins un grand intérêt à les comparer.

Quant au char lui-même, on se rappellera que le tumulus de Grauholz, décrit par le baron de Bonstetten (1), a fourni, en même temps qu'un seau à côtes, des débris de *roues de char*.

— En outre, il n'est pas inutile, à raison de la découverte d'un bandeau d'or non estampé dans la sépulture fouillée par M. Morel, de remarquer qu'un fait analogue (2) a été

---

(1) DE BONSTETTEN, *Supplément*, pl. XIV et XV; *Revue archéol.*, 1875, pp. 564 et 567.

Comparer pour les trouvailles de harnachements et de débris de char, *Revue d'archéol.*, 1875, pp. 527 à 552; *Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 2<sup>e</sup> session (Paris, 1867), p. 291; *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXV, pp. 109 et 116; *Mittheilungen des antiquarischen Gesellschafts in Zurich*, VII, pp. 109-118. Les *Mémoires de l'Institut*, littérature et beaux-arts, V (an XII), p. 187, contiennent aussi un mémoire de MONGEZ sur une épée en bronze trouvée près d'un squelette et d'un cheval; voir aussi *Exposition universelle de 1867 à Paris. Catalogue général publié par la Commission impériale; Histoire du travail et monuments historiques*, p. 58; *Bulletin de la société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, III (1859), p. 219, et autorités citées.

Au Congrès de Stockholm (1874), dont il sera question ci-après, M. CAPELLINI a lu une lettre du comte GOZZADINI sur une trouvaille faite à Ronzano, en Italie, de mors de cheval en bronze et d'une épée de même métal. M. DESOR, en présentant des dessins de ces objets et d'autres objets analogues, a fait ressortir l'intérêt qui s'y attache. Ces mors ornés et dont les branches figurent des chevaux, prouvent, a-t-il dit, que les Étrusques non-seulement se servaient du cheval, mais étaient très-soigneux de l'orner par le harnachement. Pour M. DESOR, il s'agissait là des Étrusques de Villanova.

(2) On n'avait pas jusqu'ici fait état de ces bandeaux; qu'ils soient ou non découpsés à jour, il semble désormais qu'ils appartiennent à la même famille et qu'il faut en tenir compte.

signalé dans un tumulus à Allendüften (canton de Berne), sépulture analogue à toutes celles où l'on a découvert des objets étrusques de ce côté-ci des Alpes : on y a trouvé deux bandeaux en or dont il est intéressant de comparer le dessin avec celui de la trouvaille champenoise (1).

— Mais un fait qui surtout doit attirer l'attention, est celui qu'a signalé M. Anat. de Barthélemy (2), et dont voici les détails (3) : vers 1859, on a trouvé dans la forêt de Hatten, en Alsace, en une sépulture qualifiée improprement de celtique, des débris de chars, avec un bassin en bronze, deux œnochoés, avec anses à palmettes, et dont l'une avait le bec relevé en forme de proue, plus un bandeau d'or fin, de 0<sup>m</sup>016 de largeur, à la vérité uni et sans dessin.

— Enfin peut-être est-il bon de mentionner, comme élément de comparaison et de discussion, certain bandeau d'or estampé de figures d'animaux, trouvé en Grèce dans un tombeau, sur la route du Pirée, bandeau dont le Musée du Louvre s'est enrichi récemment (4).

## II.

Deux points sont à examiner de plus près : la date et la provenance des objets d'Eygenbilsen.

Pour bien comprendre l'âge de semblables antiquités, il

---

(1) *Mittheilungen der antiquar. Gesellschaft in Zurich*, 1870, XVII, fascic. I, pl. 1, pp. 11 et 12.

(2) V. ci-dessus *Bulletin*, XIII, p. 221.

(3) *Bull., etc., d'Alsace*, I, cit.

(4) DE CAIX DE SAINT-AMOUR, *L'Indicateur de l'archéologie*, numéro du 15 janvier 1874, p. 56, n° 1505.



importe de se mettre d'accord sur tous les termes de comparaison que l'on emploie; c'est ainsi qu'il est indispensable de se fixer notamment sur l'âge des sépultures italiennes qui sont prises comme points de comparaison.

Le cimetière de Villanova, non loin de Bologne, est considéré comme l'un des cimetières primitifs de la Haute-Italie; il se caractérise par la présence de nombreux lingots d'*aes rude*. M. le comte Gozzadini le rapporte au moins au VII<sup>e</sup> et au VIII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, et le regarde comme contemporain de la fondation de Rome (1).

Les cimetières de la Certosa, de Marzabotto, en Italie, et de Hallstatt, dans la Haute-Autriche, appartenant à ce qu'on est convenu d'appeler le premier âge du fer, sont classés par lui dans une époque un peu plus récente, c'est-à-dire le V<sup>e</sup> ou le IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ.

Le comte Conestabile a une appréciation à peu près semblable de l'âge des différentes sépultures citées comme points de comparaison.

Il tend seulement à reporter à une époque plus antique encore (c'est-à-dire le XI<sup>e</sup> ou le X<sup>e</sup> siècle), l'âge du cimetière de Villanova, comme aussi du cimetière de Golasecca, dont le nom commence aussi à être prononcé quelquefois (2), à raison de découvertes intéressantes qu'on y a faites.

M. Alex. Bertrand, de son côté, en est arrivé à recon-

---

(1) Cette interprétation est confirmée par SCHLIEMANN. *Antiquités troyennes, rapport sur les fouilles de Troie* (Hissarlik), Paris, 1874, p. XXXVIII, magnifique ouvrage dont communication est due à l'obligeance de M. DE MEESTER DE RAVENSTEIN, Ministre plénipotentiaire, etc.

(2) *Sorra due dischi*, etc., pp. 25 et 26.

naître dans l'Italie antique une succession de couches diverses :

1<sup>o</sup> Age de la pierre ;

2<sup>o</sup> Couche des stations lacustres et des terramares : bronze ;

3<sup>o</sup> Couche dite de Villanova ; apparition du fer et de l'ambre ; M. Bertrand pense qu'on peut faire remonter cette couche même jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle ou XII<sup>e</sup> av. J.-C. (1) ;

4<sup>o</sup> Couche étrusque proprement dite ;

5<sup>o</sup> Couche de Marzabotto et de la Certosa, où les divers éléments ci-dessus se confondent et se perdent au sein des éléments étrusques ; M. Bertrand assigne cette couche au VII<sup>e</sup> siècle ou au VI<sup>e</sup> av. J.-C. ;

6<sup>o</sup> Couche plus spécialement romaine.

Peut-être y aurait-il lieu de critiquer cet excès de subdivisions, mais qu'il suffise de savoir que le commencement de l'époque dite de Villanova semble être le X<sup>e</sup> ou le IX<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et que le cimetière de la Certosa paraît avoir, vers le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., cessé de servir aux sépultures.

Or le savant comte Conestabile a continué ses études sur les bronzes antiques trouvés en Italie comme au nord des Alpes, et a publié à ce sujet une étude importante ; leseau cylindrique à côtes a attiré encore l'attention de l'éminent professeur d'archéologie de l'université de Pérouse.

Il consulta (2), en 1875, sur les cistes de bronze à cordons provenant des nécropoles de Bologne antique et d'autres endroits de l'Étrurie septentrionale, l'ingénieur Zannoni, directeur des fouilles de la Certosa.

---

(1) *Mém. des Antiq. de France*, 1875, pp. 524 et 575.

(2) *Sopra due dischi*, etc., pp. 87 et suiv.

Il lui posa deux questions :

1° Trouve-t-on des exemplaires de cistes à cordons dans la partie la plus antique ou dans les sépultures les plus anciens découverts à la Certosa?

2° Peut-on faire remonter ces cistes ou quelques-unes d'entre elles à une époque à peu près contemporaine des sépultures de Villanova?

Zannoni, dans sa réponse, commence par établir une distinction entre la Certosa proprement dite et les terrains voisins où, sur une très-grande étendue, se découvrent des antiquités.

C'est ainsi qu'au Pratello, on a découvert des traces d'habitations d'une population contemporaine à celle de Villanova, et dans le second groupe Arnoaldi, des tombes des individus de cette époque, mais en même temps on y rencontre des traces de l'âge qui suit et se développe immédiatement après.

On surprend très-bien ce développement à très-peu de distance, à cent mètres environ, dans le premier groupe Arnoaldi, lequel, à son tour, précède le développement des quatre groupes de la Certosa, qui est le plus grand et qui correspond à l'âge le plus avancé et le plus brillant de la civilisation de Felsina, la Bologne antique.

Or, d'après Zannoni, les cistes à cordons appartiennent toutes à une même époque; cette conclusion est tirée des objets trouvés en même temps que les cistes, et qui sont, d'après le rang des défunts, ou des poteries brunes et grossières, ou des vases peints avec inscriptions, dont une tasse à figures rouges sur fond noir.

La conclusion en est que toutes les cistes de la Certosa

doivent être rapportées à l'âge antique des sépultures qui y ont été fouillées, c'est-à-dire à une époque très-avancée et très-brillante de la civilisation de Felsina.

Quant à la seconde question, Zannoni y répond de la manière que voici : A la vérité, l'époque dite de Villanova n'a fourni jusqu'à présent aucun de ces seaux en bronze ; mais la forme cylindrique de ces vases, et les bandes horizontales au repoussé qu'ils portent sur la panse, est pour ainsi dire empruntée aux poteries de ladite époque, poteries qu'on retrouve aussi dans les fouilles Arnoaldi : ce sont des vases à cordons, ou bien des vases d'une forme complètement cylindrique qui, d'après Zannoni, ont servi de modèles aux cistes à cordons.

Zannoni cite à ce propos la trouvaille qui a été faite dans le premier groupe Arnoaldi, de débris de deux seaux à côtes, établissant de mieux en mieux, d'après lui, la succession des sépultures du second groupe Arnoaldi, de celles du premier groupe du même nom, enfin de celles du restant de la Certosa ; il espère beaucoup de la continuation des fouilles qui ont été reprises en avril 1874, et il écrit qu'il portera toute son attention sur la solution à donner aux questions proposées.

— M. Bertrand, lui, n'accepte pas l'antiquité modérée mise en avant par les savants italiens ; il estime que l'antiquité relative des sépultures de Villanova d'une part, de Marzabotto et de la Certosa d'autre part, doit être reportée de deux ou trois siècles en arrière ; si, dit-il, il maintient les dates généralement proposées et les chiffres adoptés par les archéologues les moins hardis, c'est par pure concession et pour donner aux esprits trop imbus de l'éducation classique

le temps de s'habituer à ces dates reculées. Il ajoute qu'il ne craint pas d'être démenti ni par MM. Conestabile et Gozzadini, ni par M. Desor, ni par MM. Pigorini et Chierici, qui sont ceux qui connaissent le mieux ces questions.

« L'opinion des savants italiens, dit-il (1), est que les cistes à cordons de la Circumpadane ont un caractère d'antiquité incontestable. Leur présence à Marzabotto et dans le cimetière de la Certosa de Bologne, ainsi que la constatation dans l'une de ces cistes d'un vase étrusque à figures noires (2), achèvent de classer ces cistes italiennes à une époque *qui ne saurait être plus récente que le iv<sup>e</sup> siècle* avant l'ère chrétienne. Que nous restions en Gaule ou que nous nous transportions dans les contrées voisines de la mer du Nord, dans la vallée du Danube ou dans celle du Pô, toutes nos observations convergent donc vers une même date, à laquelle presque tous les archéologues ont été amenés comme nous, bien que par des voies différentes, le iv<sup>e</sup> siècle de Rome, l'an 550 environ avant notre ère. C'est l'époque assignée par M. Desor comme limite supérieure... au cimetière de Hallstatt, appartenant au premier âge du fer. »

L'accord le plus complet règne donc entre les différents savants dont l'opinion a été passée en revue, et l'on peut résumer cet accord de la manière suivante :

L'âge du bandeau d'or d'Eygenbilsen, à défaut de points précis de comparaison, ne peut pas encore être fixé d'une manière certaine, bien que les indices de contemporanéité des

---

(1) *Mém. des Antiq. de France*, 1875, p. 540.

(2) Voir ce qui a été dit à ce sujet dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 509.

bandeaux d'or avec les vases de bronze, à côté desquels ils ont été trouvés, commencent à s'accumuler; mais l'œnochoë à bec relevé avec anse à palmettes et surtout le seau cylindrique à côtes rencontrent de nombreuses analogies dans les sépultures de l'antique Italie.

### III.

L'attribution *archéo-italique* des objets d'Eygenbilsen a été corroborée par des publications récentes.

— Notamment un revirement important s'est produit parmi les adversaires de l'attribution *anté-romaine* des objets découverts à Eygenbilsen.

La fine critique de M. Anat. de Barthélemy a porté coup : les savants rapporteurs de l'Académie royale de Belgique avaient été, comme on le sait, invités par lui à *se livrer à une nouvelle étude de la question*, et à reconnaître que leur hypothèse d'un *romain amateur d'antiquités ne peut pas être soutenue*. Un d'eux, M. le baron de Witte, avec la loyauté scientifique qui le distingue, s'est, en effet, livré à cette nouvelle étude, et il a déclaré très-nettement ce qui suit (1) : « J'avais pensé, avec le célèbre archéologue E. Gerhard, que les objets de travail étrusque qu'on rencontre dans les pays du nord avaient été apportés dans nos contrées et dans d'autres pays situés au nord des Alpes par de riches Romains, amateurs d'antiquités, qui étaient venus s'y établir. Maintenant un de mes amis, M. Anat. de Barthélemy, a publié

---

(1) *Académie d'archéologie de Belgique, fondée le 1 octobre 1842, Bulletin, I* (2<sup>e</sup> série des Annales), 9<sup>e</sup> fascic., 1875, p. 721.

dans la *Revue critique* (14 décembre 1872, pp. 570 et suiv.) une note dans laquelle ce savant émet une autre opinion. »

Ici M. le baron de Witte rappelle que M. de Barthélemy, loin de nier l'influence du commerce qui dut exister dans l'antiquité entre les Gaulois, les Germains et les habitants de l'Italie, est cependant d'avis que l'on a fait une part trop large à ce commerce, et qu'il y a lieu de tenir compte d'une autre circonstance : le butin fait en Italie par les envahisseurs gaulois, qui tant de fois franchirent les Alpes.

M. de Witte, rappelle les propres paroles de M. de Barthélemy : « Eh bien! ce que nous trouvons dans des tombeaux semblables à celui d'Eygenbilsen ne se composerait-il pas tout simplement des objets les plus précieux, provenant du butin et ensevelis avec le défunt, auquel ils avaient rappelé, pendant sa vie, des expéditions lointaines et glorieuses? »

M. le baron de Witte ajoute que l'opinion émise par M. de Barthélemy lui semble expliquer de la manière la plus claire et la plus simple la présence d'objets de travail étrusque déposés dans les tombes des guerriers gaulois et germains.

M. de Witte cite à ce propos le fait que les Gaulois revenaient de leurs expéditions avec un butin considérable; qu'ils pillèrent le temple de Delphes, au <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle avant notre ère, et avaient rapporté en Gaule des monnaies de Philippe II, roi de Macédoine, pour servir de type à leurs monnaies d'or.

M. de Witte termine en disant qu'il se propose de développer dans un travail qu'il prépare « l'idée si simple, si

heureuse, si convenable sous tous les rapports, » énoncée par M. de Barthélemy (1).

L'auteur de la présente notice, tout en n'admettant pas que l'hypothèse de M. de Barthélemy suffise, comme M. de Witte est tenté de le croire, pour expliquer tous les cas, maintient ce qu'il avait dit, dès le début de la discussion, qu'il s'agissait, dans la trouvaille belge, d'une sépulture contenant des objets étrusques parvenus à Eygenbilsen *par la voie du commerce* OU AUTREMENT : il n'a donc jamais entendu exclure les autres hypothèses (dont celle de M. de Barthélemy, à laquelle il a même donné (2) un assentiment spécial pour Eygenbilsen); de cette façon, il y a lieu, de sa part, de rétracter, et il le fait avec le plus grand plaisir, cette affirmation (5) que l'attribution à la fois étrusque et anté-romaine des objets en question, « est définitivement consacrée par l'assentiment des savants de toute l'Europe, à l'exception des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique. »

Celui de ces trois commissaires qui précisément jouit du plus d'autorité et à l'opinion duquel il y a lieu d'attacher

---

(1) Sans entendre en rien diminuer la valeur de la thèse de M. DE BARTHÉLEMY, qu'il soit permis de faire remarquer que déjà en 1862, M. ABEL avait le pressentiment de rapports que les guerres avaient pu établir entre Gaulois et Étrusques : « Il est certain, dit-il, que les Gaulois ont eu avec les Étrusques de fréquentes relations, et ils ont même passé les Alpes pour les vaincre et fonder Milan avec l'excédant de la jeunesse gauloise. Il n'est donc pas étonnant que le sol gaulois ait conservé des débris de cet art contemporain de celui des Égyptiens, et antérieur à celui des Grecs et des Romains, au dire de WINCKELMANN. C'est aux archéologues à rechercher sans parti pris les objets qui peuvent rentrer dans la classe de l'archéologie étrusque. (*Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, V, p. 55). »

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 225.

(5) *Ibid.*, p. 257. Voy. aussi le *Bulletin* cité de l'Académie d'archéol., p. 760.



le plus d'importance (1), s'est nettement séparé de ses collègues, auxquels seuls s'applique désormais la phrase ci-dessus répétée.

Il est à remarquer que si certaine observation de M. Bertrand est fondée, et si les sépultures où l'on a trouvé des objets étrusques au nord des Alpes, sont pour la plupart des sépultures recouvertes d'un tumulus, ce serait peut-être un motif de plus à joindre à celui de l'éloignement du Rhin et à l'absence d'ambre antique en Belgique (2), pour expliquer la présence à Eygenbilsen de bronzes étrusques d'une autre manière que par les relations commerciales; c'est là un point à réserver

— Le savant Dr Lindenschmit a fait paraître depuis l'an dernier un nouveau fascicule de son important ouvrage, *die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit* (3); il y décrit notamment la découverte d'Armsheim, dont il a été dit quelques mots ci-dessus (4), puis il expose l'état de la question :

Les découvertes de vases étrusques, dit-il, s'étendent non-seulement sur la voie primitive du commerce, c'est-à-dire le long du Rhin et de l'Elbe, mais encore plus loin vers l'ouest et la Mer du Nord.

Il énumère les produits étrusques fournis par les bords

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 281.

(2) *Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, août 1872, p. 200.

(3) T. III, liv. III pl. II, avec un article d'*annexe*.

L'intérêt qui s'attache à cette discussion semblait commander ici l'insertion de l'*annexe* entière, et à cet effet une traduction susceptible d'être mise sous les yeux du lecteur en avait été demandée à l'obligeance de M. FARRY-ROSSIER, de Liège; mais la nécessité de publier aussi les opinions de MM. BERTRAND et CONESTABLE a fait considérer comme préférable un résumé de chacune d'elles.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 441.

du Rhin : seize cenochocs, trois amphores, quatre seaux et écuelles, plus cinq (ou plutôt sept, voir ci-dessus) seaux cylindriques du Hanovre ; il y ajoute les vases de bronze de Iradist (1) et de Horschowitz en Bohême ; enfin il signale aux environs de Salzbourg et en Suisse, et même dans la Côte-d'Or et le Brabant septentrional (2), la présence de huîtres semblables à celles des tombes de Vulci et de Bomarzo ; la Marne et la Meuse auraient donc aussi été fréquentées par les Étrusques.

Le Congrès de Bologne n'avait pas apporté assez d'attention à l'examen de cette question, malgré le voisinage des points de comparaison. Il en fut autrement, dit le D<sup>r</sup> Lindenschmit, à Bruxelles, où une occasion directe (la trouvaille d'Eygenbilsen) rendit nécessaire une étude approfondie de faits annonçant d'anciennes relations commerciales de l'Italie avec le nord ; la découverte à Eygenbilsen, non loin de Liège, d'une parure d'or, d'une huître de bronze et d'un seau cylindrique à côtes de travail étrusque, amena des jugements très-divers ; la distinction arbitraire qu'on avait faite entre les monuments du nord et ceux du midi, le défaut d'études suffisantes de ces derniers de la part des antiquaires qui ont étudié les trouvailles archéologiques de l'Europe centrale et du nord, eurent pour conséquence fâcheuse un tel parti pris et une telle incertitude, qu'il fallut

---

(1) Celui-ci est connu des lecteurs du *Bulletin*. V. ci-dessus, XI, p. 527.

Il n'en est pas de même de celui de Horschowitz, sur lequel des renseignements manquent encore.

(2) Il y a pourtant lieu d'éliminer les faits d'Anlo et de Nimègue, auxquels il avait été fait allusion ci-dessus, *Bull., ibid.*, XI, p. 452 ; ces faits, sur lesquels de plus amples renseignements ont été pris, et que le D<sup>r</sup> LINDENSCHMIT considère erronément comme des faits acquis, ne se sont pas vérifiés jusqu'à présent.

le témoignage positif d'un savant italien, le comte Conestabile, pour garantir contre toute espèce de doute le caractère étrusque des objets provenant des fouilles d'Eygenbilsen.

Mais la thèse de l'art autochtone ne s'était pas considérée comme battue par les preuves nouvelles; aussi le Dr Lindenschmit y oppose la découverte dans le Danemark de vases en bronze exposés au Musée de Copenhague, et tout à fait semblables à ceux des tumulus funéraires du Rhin (1); il rapproche, quant à la technique et à l'ornementation, le fameux bouclier de Halland, en Suède, des bronzes de Hallstatt et d'Italie.

Aussi le Dr Lindenschmit combat-il le sentiment des savants du nord qui nient l'existence, aux temps antéhistoriques, de relations commerciales de leurs pays avec les contrées civilisées du midi de l'Europe; il déclare qu'il attend avec confiance que le temps fasse justice de ces idées exclusives.

Il ajoute que l'industrie du bronze dans le nord, loin de s'appliquer à l'universalité des usages de la vie, comprend tout au plus quelques armes, instruments et ornements déterminés, articles d'un placement facile et lucratif; il invoque l'ornementation des bronzes du nord comme correspondant à une technique très-avancée qui ne peut guère être celle d'un peuple dénué de toute pratique d'art industriel.

D'après lui, les plus zélés défenseurs de l'art autochtone au nord des Alpes peuvent invoquer seulement la trouvaille

---

(1) Malgré les exemples présentés par M. LINDENSCHMIT, le fait a été nié au Congrès de Stockholm (1874) par M. WERSAAL (v. ci-après); il est à croire que cette dénégation aura été appuyée de preuves positives que le compte rendu développé des séances du Congrès susdit fera sans doute connaître.

de moules et de lingots, dont les habitants parvenaient à se fabriquer des objets simples : pointes d'armes, couteaux, ciseaux, etc. ; mais cela ne suffit pas, d'après lui, pour constituer une industrie.

Le Dr Lindenschmit invoque ici le témoignage de Polybe (II, 17), qui refuse de la manière la plus formelle aux tribus septentrionales fixées en Italie la connaissance de tout art industriel (1). Comment alors déclarer que les armes de bronze trouvées dans les anciennes tombes de la région circumpadane sont des produits de l'industrie gauloise plutôt que de l'industrie étrusque (2)? Comment aussi supposer que, avant leur arrivée en Italie, ces peuplades appartinsent à une civilisation capable de produire des objets aussi perfectionnés ?

A ce propos, l'auteur présente une série de détails techniques des plus intéressants, démontrant, à ses yeux, qu'il est impossible d'attribuer la confection de certains objets, par exemple des fibules et bracelets à spirales, aux ouvriers des peuples barbares d'alors.

---

(1) Voici la traduction latine de ce passage de POLYBE (II, 17), qui est, en effet, intéressant à étudier : « Habitabant autem vicatim sine muris, nec supellectilis reliquae usum norant, quippe simplex illis vivendi modus, ut quibus somnus in herbae aut stramenti toro erat; alimonium carnes potissimum, nequidquam aliud curae nisi res bellicae et agrorum cultus : *nulla alia, neque scientia neque ars, apud eos cognita.* »

(2) On peut lire à ce sujet l'intéressante discussion entre M. DE MORTILLET et le comte Gozzadini (*Les Gaulois de Marzabotto dans l'Apennin*, dans la *Revue archéologique*, 1870-71, p. 288, et *l'Élément étrusque de Marzabotto est sans mélange avec l'élément gaulois*, dans les *Matériaux pour l'histoire de l'homme*; janvier 1875, p. 50).

Un travail curieux de M. P.-L. LEMIERE, *Examen critique des expéditions gauloises en Italie* (Congrès scientifique de France, XXXVIII<sup>e</sup> session, Saint-Brieuc, 1872) a pour but de démontrer que les Gaulois de l'Italie cisalpine n'ont jamais été que des mercenaires sans racine dans le sol et non des conquérants.

On doit franchement confesser ici que parmi les idées que le D<sup>r</sup> Lindenschmit réfute, figure celle qui considère le martelage du bronze et le travail au repoussé comme un progrès d'une date postérieure au coulage de ce métal dans des moules (1). D'après le savant conservateur du Musée de Mayence, c'est là une idée fausse de nature à embarrasser sérieusement la saine critique.

Après avoir exposé les raisons qui doivent faire attribuer aux vases de bronze plutôt qu'à d'autres objets, comme épées, couteaux, etc., l'importance que les fossiles ont en géologie, le D<sup>r</sup> Lindenschmit conclut que leur parfaite identité au delà comme en deçà des Alpes sert à lever tout doute sur leur origine commune, qui doit être recherchée là où était le degré le plus avancé de civilisation.

— Le comte Gozzadini n'a jamais cessé de considérer, comme il le dit dans son ouvrage sur Marzabotto, les seaux à côtes comme des récipients « d'une forme particulière à l'Étrurie circumpadane et spécialement au territoire bolonais. » La découverte signalée par lui d'un nouveau seau cylindrique à cordons à Marzabotto (voir plus haut) lui dicte la conclusion que voici :

« Il paraît, à raison de la découverte de pareilles cistes en France, en Suisse, en Autriche, dans les pays rhénans et en Belgique, que toutes ces cistes sont des produits de l'art étrusque antique transportés en des régions lointaines, où est déjà considérable le nombre d'objets mobiliers de

---

(1) Voir ce qui a été dit ci-dessus à ce sujet, d'après Mowbray, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 296.

— Au Congrès de Stockholm (1874), on a considéré également le martelage du bronze comme un procédé industriel de date récente. (V. ci-après.)

style étrusque trouvés en beaucoup d'endroits. C'est là un fait de la plus grande importance, qui élargit singulièrement le champ des études, par rapport à une nation dont la civilisation et la puissance remontent à trente siècles et davantage... »

Tirant argument de la ressemblance qu'il remarque entre les sépultures de Marzabotto et de la Certosa, Gozzadini en conclut que tout cela corrobore son opinion que la population de Marzabotto était étrusque, ce qui était déjà certain pour celle de la Certosa, et comme le prouvent mieux que tout argument les stèles avec inscriptions étrusques découvertes en une terre du sieur Arnoaldi, jusqu'où s'étend la nécropole de la Certosa.

— Cette opinion au sujet du caractère essentiellement étrusque des objets antiques de bronze trouvés au nord des Alpes, est aussi celle de Genthe, auteur d'un travail récent sur le commerce des Étrusques avec le nord de l'Europe (1), commerce ayant principalement l'ambre pour objet.

Malheureusement ce travail n'est pas arrivé encore jusqu'à l'auteur du présent article ; on doit donc se borner à le citer ici pour mémoire, d'après le comte Conestabile (2).

#### IV.

Mais certaines distinctions sont produites au sujet de l'origine des objets antiques en bronze trouvés au nord des Alpes, et les auteurs de ces distinctions sont deux des prin-

---

(1) *Ueber den etruskischen Tauschhandel nach dem Norden* (Progr. du Gymnasium de Francfort-S/M., 1875).

(2) *Sovra due dischi*, p. 49.

cipaux auteurs de la thèse étrusque ; il convient donc de s'arrêter ici un instant.

— M. Bertrand (1) avait d'abord adopté franchement l'avis que l'œnochoé en bronze d'Eygenbilsen est d'un travail étrusque prononcé (2), comme la plupart des objets découverts dans les sépultures analogues.

Mais, plus tard, il a modifié quelque peu son sentiment, dans la description complétée des fouilles de Magny-Lambert (3) : « Les objets accompagnant le mort, dit-il, sont, aussi bien dans les sépultures de Hallstatt que dans celles de Belgique, de Gaule et de Hanovre, en majeure partie des objets de style dit étrusque, *mais que l'on ferait peut-être mieux d'appeler simplement oriental.* »

Il est intéressant de suivre le travail qui s'est fait dans l'esprit du savant directeur du Musée de Saint-Germain. Dans l'un de ses opuscules, il s'était posé carrément en adversaire des systèmes dits « préhistoriques », et avait démontré qu'il convient de rester attaché, beaucoup plus qu'on ne l'a fait parfois, aux traditions consignées dans la littérature classique.

« Selon toute probabilité, dit-il, toutes les stations des lacs de la Suisse seraient loin de remonter à l'antiquité reculée que quelques esprits aventureux, peut-être, leur ont

---

(1) *Revue archéologique*, mai 1875, p. 527 (Deux mors de cheval en bronze : Moeringen et Vaudrevanges); juin 1875, p. 561 (Seaux ou cistes à côtes); décembre 1875, p. 565 (Bronzes étrusques de la Cisalpine et des pays transalpins); avril 1874, p. 209 (Sépultures à incinération de Poggio-Renzo, près de Chiusi, en Italie); *Mém. Soc. Antiquaires de France*, XXXIV, p. 287 (Les tumulus gaulois de Magny-Lambert).

(2) *Revue archéol.*, mai 1875, p. 564.

(3) *Mém. des Antiq. de France*, l. cit., p. 556.

attribuée. Pour M. Desor lui-même, qui a donné dans ses divers travaux archéologiques tant de preuves de sagacité et de prudence, *c'est au delà des Étrusques et des Phéniciens qu'il faudrait reporter le commerce de l'âge du bronze des palafittes* (1), et M. Desor veut que l'on cherche en dehors des Phéniciens et des Carthaginois et antérieurement à ceux-ci, *quelque peuple navigateur et commerçant qui aurait trafiqué par les ports de la Ligurie avec les peuples de l'âge du bronze des lacs d'Italie* (2). J'avoue que ce commerce *anté-phénicien* (qu'on me passe le mot) et *anté-étrusque*, pourvoyant aux besoins des sauvages habitants des diverses vallées des Alpes, m'a toujours paru bien invraisemblable. Ce n'est pas, en effet, seulement un peuple navigateur inconnu à l'histoire qu'il faudrait trouver sur quelque côte de la Méditerranée; c'est aussi un centre de civilisation nouveau et dont l'existence aurait échappé à tous les historiens anciens. Rien n'est venu, jusqu'ici, donner quelque probabilité à une pareille hypothèse. Il est au contraire, des faits qui y semblent complètement opposés. »

Ici M. Bertrand s'attache à démontrer, au moins pour le centre et le midi de l'Europe, qu'il n'y a pas eu d'âge du bronze proprement dit, et que le fer a apparu immédiatement avec le bronze. « En ce moment, ajoute-t-il, nous entrons en commerce intime tant avec l'Étrurie qu'avec les comptoirs méditerranéens, et la civilisation du midi nous envahit. Or il y a de très-sérieuses raisons de croire que

---

(1) « DESOR, *Les palafittes du lac de Neuchâtel*, p. 124. »

Il est à remarquer que M. DESOR a bien modifié depuis son opinion à cet égard.

(2) *Ib.*, *ibid.*



cette ouverture de la Gaule aux influences méridionales ne date que du ix<sup>e</sup> siècle au plus avant notre ère, et que l'ère proprement dite inaugurée par ce contact de la civilisation helléno-étrusque avec la Gaule, ne doit, par conséquent, se compter qu'à partir du siècle suivant. »

En conséquence, M. Bertrand assigne les cimetières de Hallstatt, etc., à la même période historique : « J'écris *historique* avec intention, dit-il, car personne jusqu'ici n'a fait remonter le cimetière de Hallstatt au delà de la fondation de Rome. C'est autour de cette date parfaitement historique que doivent se grouper toutes nos hypothèses. Il y a là de quoi donner à réfléchir à tous ceux qui font des temps *anté-historiques* une époque tout à fait à part, à laquelle appartiendraient les stations lacustres de la Suisse et de la Savoie. »

Mais M. Bertrand se demande si le nord de l'Europe n'a pas ressenti l'influence d'un courant de civilisation orientale parallèle à celui qui s'est révélé en Asie-Mineure et en Italie.

Il va même jusqu'à poser la question de savoir s'il y a lieu d'admettre pour le nord un âge du bronze distinct de l'âge du fer, âge qui, à un moment donné, aurait pu exercer quelque influence sur le centre de l'Europe ; il appelle cette période « celto-hyperboréenne. »

Le reproche de manquer de base classique, adressé par M. Bertrand lui-même aux systèmes « préhistoriques, » se retourne ici directement contre le nouveau système ; il est à remarquer, du reste, que les savants du nord, dans leur théorie d'un art autochtone ou directement importé d'Orient, ont pour unique prétention d'isoler leurs antiquités

nationales des influences méridionales, mais n'ont jamais soutenu que la civilisation danoise ou scandinave aurait fait, dans le centre de l'Europe, concurrence à ces influences.

On n'insistera donc pas sur ce point, et l'on se bornera ici à indiquer la théorie de M. Bertrand, qui est aussi, avec quelques modifications, celle du comte Conestabile (on le verra plus loin), au sujet de deux courants analogues et parallèles, venant tous deux de l'Asie, dont l'un se serait dirigé vers le nord, l'autre vers le midi de l'Europe.

M. Bertrand rappelle que des découvertes, dont quelques-unes ne datent que d'hier et dont les plus anciennes ne remontent guère à plus d'une vingtaine d'années, ont révélé l'existence sur le territoire de l'ancienne Gaule d'un certain nombre d'objets de bronze, les uns d'un travail soigné, les autres d'un travail barbare, qui appartiennent tous à une époque antérieure à la conquête romaine. Parmi ces objets, M. Bertrand le reconnaît, plusieurs sont incontestablement étrusques et semblent indiquer, au premier abord, que des rapports commerciaux intimes et suivis ont existé, plusieurs siècles avant notre ère, entre la Gaule et l'Italie. La Gaule du nord et la Gaule centrale, aussi bien que la Gaule du midi, auraient participé à ce mouvement international; car ces découvertes se sont rencontrées à la fois en Suisse, en Alsace, en Lorraine, en Prusse (région rhénane), en Belgique et en Bourgogne.

M. Bertrand ajoute qu'après avoir longtemps attribué aux Phéniciens et aux Grecs l'importation de ces objets d'industrie, déjà nombreux et variés, répandus sur notre sol, on professe aujourd'hui la doctrine que tous ces bronzes sont de même origine, non indigène, et nous ont été apportés, tant

par voie de terre que par voie de mer, par les Tyrrhéniens. La présence de ces objets de style étrusque au milieu de cette série nouvelle d'antiquités transalpines a donné, dit-il, une base, en apparence solide, à cette thèse que le D<sup>r</sup> Lindenschmit, de Mayence, soutient avec l'ardeur d'une conviction profonde, partagée aujourd'hui par un certain nombre de savants allemands. L'école du D<sup>r</sup> Lindenschmit qui admettrait au besoin, dans les pays transalpins, un mélange d'objets étrusques et d'objets de provenance phénicienne ou grecque, repousse absolument l'idée d'une fabrication extraméditerranéenne, aussi bien en Gaule qu'en Danemark et même en Germanie.

La question, dit M. Bertrand, est donc nettement posée et très-grave. Ce n'est pas, en effet, en Gaule seulement que l'on a constaté dans ces derniers temps, et en grande quantité, des bronzes anté-romains rappelant plus ou moins le style étrusque. C'est aussi en Istrie, en Croatie, en Styrie, en Moravie, en Hongrie, en Bohême, en Wurtemberg et en Bavière, d'un côté; en Hanovre, en Mecklembourg et même en Lithuanie, de l'autre. C'est enfin tout particulièrement en Danemark, en Irlande et en Suède. Quelques-uns de ces bronzes remontent, sans conteste, à l'antiquité la plus reculée.

Il faudrait donc admettre, suivant la thèse du D<sup>r</sup> Lindenschmit, que quatre ou cinq siècles avant notre ère, dix peut-être, les Tyrrhéniens-Étrusques ont étendu leur commerce des Alpes à l'Océan et à la Baltique, et conduit leurs vaisseaux jusque dans les pays scandinaves. Et ce commerce n'aurait pas été simplement un commerce maritime, il se serait avancé jusqu'au centre des différentes contrées où les Étrusques pouvaient avoir des comptoirs.

Un des grands arguments des partisans de cette thèse *phœnicie* ou *gréco-tyrrhénienne*, c'est, expose M. Bertrand, la perfection des bronzes recueillis dans les stations et les monuments les plus incontestablement anciens des contrées dont il s'agit. Ce n'est donc pas, dit-on, chez ces peuples que cette industrie est née. Ces bronzes y sont venus tout fabriqués du dehors. Or si l'industrie du bronze n'est nulle part indigène, ni en Gaule, ni en Germanie, ni dans le nord, d'où ces objets viendraient-ils, sinon du foyer de toute civilisation : du bassin de la Méditerranée, de Sidon, de Tyr, de Chypre, d'Adria, de Populonia ou de Marseille ?

Mais M. Bertrand se demande s'il n'est pas possible de concevoir que l'industrie du bronze ait été apportée aux populations septentrionales de l'Europe autrement que par l'intermédiaire des Phéniciens, des Grecs ou des Étrusques. « Nous ne sommes pas, dit-il, renfermés dans ce dilemme. Soutenir que le problème n'a que deux solutions possibles, la solution du bronze indigène et la solution phœnicie-étrusque, est une erreur évidente. En dehors de la Phénicie, de la Grèce et de l'Étrurie, existaient dans l'antiquité plusieurs grands centres de civilisation qu'il est plus que permis d'interroger, qu'il faut interroger avant tout, puisque là est la première origine de tout art et de toute industrie pour l'Occident. Je veux parler des vastes contrées dont le Caucase est la tête »

Ici M. Alex. Bertrand rappelle que les Grecs eux-mêmes ne s'attribuaient pas l'invention de la métallurgie, qui, d'après eux, avait pris naissance en Asie-Mineure ; il ajoute que la route la plus courte du pays des Chalybes ou des montagnes de la Phrygie, soit aux bords de la Baltique, soit au pied des

Alpes, est la vallée du Danube d'un côté, celle du Dniéper de l'autre.

C'est par là *aussi*, dit-il, qu'on doit rechercher l'arrivée en Europe non-seulement de toutes les émigrations de peuples depuis les temps les plus reculés, mais encore le courant d'importation d'armes, de bijoux et d'ustensiles de bronze de toute sorte qui, dès le x<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, ont inondé la plus grande partie de l'Europe occidentale, et qui ont tous un cachet d'origine commune, sans préjudice à quelques différences locales, « comme le seraient les variétés d'une même plante, acclimatées dans des contrées diverses. »

Enfin, dans un dernier travail (1), M. Alex. Bertrand fait remarquer que les antiquités dites étrusques elles-mêmes comprennent des antiquités diverses : pélasgiques, ombriennes, teueriennes et samnites. Il dit que certaines civilisations d'importation asiatique sont arrivées toutes faites, en Italie, comme en Amérique la civilisation européenne; il appelle ce cycle pélasgico-teuerien et croit qu'il n'a que des rapports très-éloignés avec la civilisation étrusque.

— Le comte Conestabile avait, dès 1871, formulé comme fait précis que « les cistes déposées au Musée du cimetière de Bologne, ainsi que celles qui proviennent du cimetière de Marzabotto, sont les produits d'un art local, particulier à la Transpadane, et qu'on ne les rencontre pas au delà de l'Apennin (2). »

Or le comte Conestabile est également rentré dans la lice,

---

(1) *Revue archéologique*, avril 1874, p. 209 : Sépultures à incinération de Poggio-Renzo, près de Chiusi, en Italie.

(2) *Ibid.*, 1875, p. 562.

par une publication récente (1), et là il émet une opinion que voici, qui a bien des points d'analogie avec l'opinion de M. Bertrand :

En Grèce comme dans l'Europe du nord, du centre et de l'ouest, il existait, pense-t-il, une civilisation générale primitive qui, sur une large superficie, offre des points nombreux de contact, et des traces multiples d'une communauté d'idées originaires.

Le berceau de cet art commun (devenu l'art *assyro-phénicio-égyptien*) est celui de la race arienne, et les spécialités sont dues aux différentes ramifications, selon qu'elles se sont étendues vers le nord, le centre ou le midi de l'Europe.

Or tandis qu'en Italie comme en Grèce cet art primitif s'est transformé, il serait resté plus stationnaire dans les contrées septentrionales.

Par quelles voies s'est faite dans l'antiquité cette importation orientale des objets de bronze ?

Cette voie, pour arriver aux pays du nord, aurait été, d'après le comte Conestabile, la mer Caspienne, dans les régions du Caucase, de là par la Crimée et la mer Noire, par le Danube, le Dniester, le Bug, le Dnieper, ou bien par la Vistule, l'Oder et l'Elbe vers le Jutland et la Baltique, tandis qu'un autre courant s'établît de la mer Caspienne vers l'Asie Mineure, l'Archipel et la Grèce.

Mais c'est se laisser entraîner trop loin que de suivre les systèmes de MM. Bertrand et Conestabile dans toutes leurs applications; bornons-nous à l'exposé qui vient d'être présenté. Un point ne doit pas être perdu de vue, c'est que ces

---

(1) *Sovra due dischi*, etc., ouvrage déjà cité.

systemes contiennent une surabondance d'explications et peut-être bien même des branches inutiles que le D<sup>r</sup> Lindenschmit, sans doute, se chargera d'élaguer.

Remarquons que s'il est vrai, comme on le prétend, que des objets d'art oriental antérieurs à la civilisation étrusque ont été trouvés aussi bien en Italie que dans le nord même, et s'il faut aller jusqu'à considérer la présence de ces objets analogues en différents pays comme le produit de courants divers venant d'Orient qui sont restés distincts et ne se sont pas confondus, il n'en est pas moins vrai que les objets d'Eygenbilsen sont bien des objets provenant du nord de l'Italie; ce n'est plus l'empreinte orientale seule qu'il s'agit d'y reconnaître, c'est l'empreinte évidente des populations étrusques ou anté-étrusques, comme on le préférera, qui habitaient l'Italie quelques siècles avant l'ère chrétienne, à l'époque des sépultures de la Certosa et de Marzabotto.

Or, pour les besoins de la thèse ici soutenue, le meilleur secours est le raisonnement dont se sert le comte Conestabile pour démontrer que les Étrusques ont eu des relations avec le nord.

Dans un appendice à sa dissertation (1), le comte Conestabile étudie les rapports du nord et du midi à raison du commerce de l'ambre.

Il est peu tenté d'attribuer une part dans ce commerce à l'intervention des Phéniciens et à leurs vaisseaux; si des rapports ont existé entre eux et les habitants du nord au sujet de l'ambre, ces rapports n'ont guère laissé de traces à l'intérieur du continent.

---

(1) *Sovra due dischi, etc.* V. p. 75 : *Venici ed Etruschi. Loro rapporti con il settentrione di Europa. Commercio dell' ambra.*

Il en est tout autrement des Étrusques, qui ont vraisemblablement profité des voies de caravane établies entre les peuples dès les temps les plus antiques. Conestabile estime que le courant commercial de l'Étrurie vers le nord à travers le continent, remonte à l'époque où la concurrence de la Grèce, etc., engagea les Étrusques à chercher ailleurs, en compensation, un débouché utile.

Les routes vers la mer Baltique et la mer du Nord ainsi suivies par les Étrusques, à travers la Germanie et la Suisse, seraient, d'après Conestabile :

1<sup>o</sup> Celle qui, passant par le flanc de l'Apennin par le Rhin et la Suisse, conduit en Hanovre vers le Weser et l'embouchure de l'Elbe (1);

2<sup>o</sup> Celle qui, par la Styrie, Vienne, la Silésie (la voie de la Pannonie et de Carnunte de Pline, XXXVII, III, 45-45) tournait ensuite :

a) Ou vers les branches de la Vistule ;

b) Ou vers le Brandebourg, pour aboutir en Poméranie, à gauche de l'Oder, et à l'île de Rugen ;

3<sup>o</sup> Une troisième voie devait encore conduire vers le même but, en partant de la vallée du Pô et de celle de l'Adige, par le Brenner et la Bavière, dans la direction de Halle ;

4<sup>o</sup> Enfin d'autres voies se ramifiant à celles-là communiquaient, du côté de l'ouest, avec le milieu de la Gaule :

Du Rhin supérieur, s'en détachait une par les lacs de Neuchâtel, de Genève, le Doubs, le Rhône, et descendait vers

---

(1) C'est celle qui a été plus spécialement étudiée par rapport aux objets d'Eygenbüsen.



Marseille et la Méditerranée, tandis qu'une autre voie suivant la ligne de la Saône, le Rhône supérieur, se rencontrait avec celle de Marseille et mettait l'Océan et la Manche en communication avec l'Italie supérieure ou par le petit ou par le grand Saint-Bernard, la vallée d'Aoste et d'Ivrea, où tout s'accorde à faire reconnaître un des passages des Alpes les plus naturels et les plus acceptables ;

5° Enfin à la Baltique aboutissaient encore, par la Vistule, les routes qui partaient de l'Euxin et dont il est possible que l'une ou l'autre ait tourné par la Hongrie ou la Bohême, vers la Mer du Nord, l'Elbe ou le Weser.

Conestabile concède à ses contradicteurs que le dernier mot n'est pas encore dit sur l'étude comparative des anciens objets d'ambre, et sur la possibilité de leur provenance des gisements d'ambre qu'on a reconnus en Sicile et même en Italie; mais il produit les arguments suivants à l'appui de l'origine nordique des objets d'ambre recueillis dans les anciennes sépultures d'Italie, et de l'importation de ces objets plutôt par les Étrusques que par les Phéniciens :

1° Abondance extraordinaire d'objets d'ambre trouvés depuis les terramares jusqu'aux sépultures des Étrusques, mais principalement dans ceux de l'Étrurie du nord ;

2° Preuves historiques tirées des passages d'auteurs qui, depuis Hésiode, Aristote, Euripide, Scymnus de Chios, Pline, etc. rattachent l'origine de l'ambre à la mer Adriatique et à l'embouchure du Pô, où, en effet, étaient les dépôts commerciaux d'ambre et par où devaient s'embarquer vers la Grèce les exportateurs étrusques chargés de cette précieuse matière ;

5° Haute antiquité de l'établissement des Étrusques et de

leurs relations commerciales et, en outre, de leurs rapports par mer avec la Grèce, rapports aujourd'hui attestés par le célèbre bas-relief de Medinet-Habou, du XIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., qui parle d'une entreprise des Étrusques contre Ramsès III (1);

4<sup>e</sup> Manque de toutes traces du commerce phénicien dans les régions septentrionales de l'Italie et sur les côtes de la mer Adriatique ;

5<sup>e</sup> Enfin abondance de traces (soit originales, soit d'imitation) de l'industrie étrusque (ou archéo-italique) dans toute l'Europe continentale, depuis les Alpes jusqu'à la Baltique.

Conestabile termine son étude par une nomenclature des localités où des objets antiques d'ambre ont été retrouvés, en Italie notamment, dans les tombeaux, et il en conclut, avec Gamurrini, que non-seulement l'ambre était pour les Étrusques une matière précieuse du commerce duquel ils étaient les intermédiaires, mais qu'eux-mêmes, comme les autres peuples de l'Italie, y attachaient des idées de superstition et un caractère sacré (2), dus peut-être à sa transparence, ses qualités attractives, etc.

L'opinion de Conestabile, qui établit si bien, dans les temps anciens, les rapports de l'Étrurie avec le nord des Alpes, suffit donc amplement pour expliquer le caractère étrusque des objets d'Eygenbilsen et de tant d'autres objets du même genre retrouvés dans l'Europe continentale.

---

(1) M. CONESTABILE cite ici CHABAS, *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes*, pp. 288 et suiv.; Cfr. *Sovra due dischi*, p. 70, où il s'agit d'un papyrus dans lequel pareille mention se retrouve.

(2) PLINIE, XXXVII, 12, dit, en effet, qu'on se servait de l'ambre pour en faire des amulettes portées par les enfants.

Faut-il bien, en outre, rechercher quel courant asiatique a pu apporter d'autres objets de bronze au nord des Alpes et jusqu'en Danemark et en Suède? En d'autres termes, si une influence est constatée, faut-il bien en chercher une seconde? Cette seconde, qui suppose une sorte d'isolement d'une partie de l'Europe vis-à-vis du midi civilisé, n'est-elle pas incompatible avec la preuve de l'existence de la première? Ce sont là des questions qu'il convient de réserver : il en sera cependant dit un mot ci-après, en guise de conclusion.

## V.

Parmi les points qui ont été soumis aux délibérations du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie dites « préhistoriques, » réuni en août 1874 à Stockholm, figurent les suivantes, dont la relation avec ce qui vient d'être dit tombe sous le sens.

« 3. Comment se caractérise l'âge du bronze en Suède?

» Quelles étaient les analogies des mœurs et de l'industrie de cet âge en Suède avec celles du même âge dans les autres pays de l'Europe?

» 4. Comment se caractérise l'âge du fer en Suède?

» Quels en sont les rapports avec les âges antérieurs?

» Peut-on en établir les relations avec les peuples contemporains du sud de l'Europe?

» 5. Peut-on établir les routes que, dans l'antiquité, le commerce de l'ambre jaune a suivies? »

Or nous savons déjà sommairement, par un compte rendu

des séances du Congrès de Stockholm (1), le résultat des discussions :

*Question du commerce de l'ambre* (séance du 8 août, 2 heures de relevée, présidée par M. WORSAAE).

M. STOLPE indique d'abord les points les plus importants d'où provient une grande partie de l'ambre. Ce sont les côtes de la mer Baltique et celles de la mer du Nord. Les dépôts tertiaires de la Pologne, de la Gallicie et de l'Allemagne en fournissent aussi. Après avoir décrit les gisements de ces régions et les diverses variétés de l'ambre du nord, M. Stolpe cite une autre contrée de l'Europe où l'ambre n'est pas rare, c'est la Sicile. Les couches tertiaires des environs de Catane sont particulièrement riches. En Scandinavie, l'ambre jaune a été connu dès les temps les plus anciens; mais c'est surtout pendant les âges du bronze et du fer que son usage a été le plus répandu. C'est à ce moment qu'il a été transporté dans un grand nombre de régions.

M. CAPELLINI donne quelques notes sur l'ambre sicilien et l'ambre bolonais. M. Capellini pense que l'ambre qui a été découvert dans les nécropoles du premier âge du fer de Villanova et de Marzabotto provient de l'Italie, mais qu'ensuite, lorsque les Étrusques ont établi des relations commerciales avec les populations du nord, ils se sont servis de préférence de l'ambre jaune. Les variétés d'ambre sont nombreuses en

---

(1) *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*. Session de 1874, à Stockholm (Stockholm, 1874; P.-A. Norstedt et fils), voir ses nos 5, p. 6; n° 5, p. 4; n° 7, p. 5.

Ce compte rendu a été publié par les soins du bureau et distribué immédiatement aux membres du Congrès (Communication d'un exemplaire est due à l'obligeance de l'honorable M. DE MEESTER DE RAVESTEIN, Ministre plénipotentiaire, membre du Congrès de Stockholm).

Italie; la plus commune est rougeâtre ou polychrome.

M. WIBERG, après avoir rappelé les points d'origine principaux de l'ambre dans le nord, indique les routes que le commerce de cette substance a dû suivre. Il cite la route de l'Elbe, celle de l'Oder, puis celles du Rhin et du Rhône ou de Marseille.

M. VIRCIOW ne pense pas que les hommes de Villanova et de Marzabotto aient connu et employé l'ambre italien. Ils tiraient entièrement cette substance de l'Allemagne, et le commerce de l'ambre a pour corollaire celui de l'ivoire et du bronze; car qui dit commerce dit échange, or si les peuples méridionaux portaient dans le nord de l'ivoire et du bronze, ils devaient en rapporter d'autres produits en échange, et ceux-ci ne pouvaient être que l'ambre et de la pelletterie.

M. HOWORTH. Pour lui, il y a ici deux questions distinctes : les anciens ont-ils tiré beaucoup d'ambre d'Italie, et par quelles voies cette substance arrivait-elle dans le midi? Pour la première, il la résout négativement, car, dit-il, l'ambre a été employé dans le nord à l'âge de la pierre avant de l'être en Italie, où on ne le trouve qu'à l'âge du fer.

M. EVANS pense que la seconde question serait résolue si l'on pouvait établir quelles sont les voies que suivait ce commerce au temps des Romains et des Grecs, car ils ont partout conservé les anciennes voies de communication. Dans la Grande-Bretagne, on a trouvé des objets d'ambre qui reproduisent absolument les mêmes formes que les objets de jayet, qui est un produit direct de ce pays.

— (Séance du 10 août, 2 1/2 h. de relevée. Présidence de M. DESOR.)

M. CAPELLINI fait une communication sur l'ambre dans les plus anciennes nécropoles du Bolognais.

Jusqu'à ce jour on avait pensé que les objets de silex rencontrés dans le Bolognais avaient une origine étrangère; on vient de découvrir qu'il n'en est rien et qu'ils étaient fabriqués dans le pays. La même preuve ne sera-t-elle pas faite un jour pour l'ambre?

MM. CAZALIS DE FONDOUCE, DE BAYE et BELLUCCI donnent des renseignements sur les trouvailles d'ambre les plus anciennes en France et en Italie. Dans ce dernier pays, M. Bellucci en a rencontré dans un amas de l'âge du bronze, près de Terni. En France, M. de Baye en constate dans les grottes néolithiques de la Marne, et M. Cazalis de Fondouce dans une sépulture mégalithique du département de l'Hérault, appartenant à l'époque des dolmens du midi, c'est-à-dire au moment de la transition de la pierre polie au bronze.

M. CHANTRE l'a trouvé à l'époque du bronze dans le trésor de Réalon (Hautes-Alpes) et dans plusieurs cimetières du premier âge du fer des Alpes, de la Savoie et du Dauphiné.

M. ENGELHARDT pense que les nombreuses monnaies grecques qui se trouvent dans le nord y sont venues par suite du commerce de l'ambre, qui s'est fait par le Danube et la Vistule. En Danemark, les objets d'ambre, très-fréquents dans les dolmens de l'âge de la pierre, diminuent beaucoup dans les âges postérieurs, sans doute parce qu'ils étaient recherchés alors par le commerce, qui les payait un grand prix.

M. OPPERT pense que les Phéniciens (1) venaient cher-

---

(1) V. *ibid.*, n° 7, pp. 7 et 8, d'autres détails sur le commerce maritime et même continental des Phéniciens.

cher cette substance sur les côtes de France ou d'Angleterre, où on l'apportait du nord; mais une autre route l'amenait certainement aussi par l'Allemagne et le Danube sur les rives de la mer Noire.

M. DIRKS fait connaître les rares objets antiques d'ambre existant en Hollande.

M. LANDBERG croit que le commerce de l'ambre jaune a suivi une tout autre route que celle qu'a indiquée M. Oppert, bien qu'il faille chercher chez les Phéniciens le commencement de ce commerce. Salomon et Hiram envoyaient des flottes en Orient pour chercher l'ambre et d'autres objets précieux. Le culte chananéen en avait besoin pour les sacrifices, usage qui existe encore dans le Liban. Il a trouvé l'ambre dans plusieurs tombeaux explorés par lui et y a recueilli des objets de cette matière sur quelques points de la route terrestre qu'il croit que ce commerce a aussi suivie. Il assure même qu'il existe dans les anciennes localités, présumées chananéennes, sur les îles Baharein, des rudiments de tombeaux qui contiennent des morceaux d'ambre.

*Questions relatives à l'âge du bronze et du fer.* (Séance du 12 août, dix heures, présidence de M. CAPELLINI) :

Après une discussion sur la comparaison à faire entre les bronzes primitifs de la Suède et ceux d'autres contrées, M. VIRCHOW présente, comme document à introduire dans la question du commerce à l'époque du bronze entre l'Étrurie et les pays septentrionaux, les dessins d'une trouvaille faite récemment dans la province de Posen. C'est une ciste en bronze à côtes (1), comme celles de la *Certosa* de Bologne, et divers objets qui y étaient renfermés.

---

(1) Exemple à ajouter, par conséquent, à ceux qui sont donnés plus haut.

M. WORSAAE, après avoir constaté qu'on n'a jamais trouvé rien de semblable en Danemark, dit que ces objets sont assez récents et appartiennent à la fin de l'âge du bronze. Il rappelle, contrairement à ce qu'avait avancé M. Virchow, que si, à la fin de l'âge du bronze, la Scandinavie a reçu des produits du midi et de la Méditerranée, au début de cette période, elle a eu son industrie indigène avec des formes qui lui sont tout à fait spéciales.

M. le professeur SCHAFFHAUSEN demande la permission d'introduire dans le débat les opinions de M. Lindenschmit. Celui-ci nie que, pour les premiers temps du bronze, il y ait eu des formes originaires des pays scandinaves; mais il y en a eu, dit-il, pour le x<sup>e</sup> siècle et le xi<sup>e</sup>. L'art de travailler le bronze s'est développé le plus tôt dans les provinces de l'Europe occidentale qui étaient soumises aux Romains. Beaucoup de choses précieuses que l'on trouve dans les pays scandinaves y ont été introduites comme butin de guerre, dans un temps où, en Allemagne et dans les pays voisins, on ne mettait déjà plus ces objets dans les tombeaux des morts.

M. HOWORTH pense que la question peut être éclairée par la connaissance des lieux d'où les anciens tiraient l'étain. Il donne lecture d'un mémoire dans lequel il signale les gisements de Cornouailles, d'Espagne et de Pannonie.

M. EXXS pense que M. Lindenschmit a confondu des époques bien différentes, et montre que le seau présenté par M. Virchow, formé avec des feuilles de bronze laminé, témoigne d'une fabrication avancée qui ne devait pas être répandue, et que ces objets étaient, par conséquent, venus par voie commerciale dans les pays où on les trouve.



M. DESOR montre d'autres objets provenant des Étrusques. Ces Étrusques dont il est ici question sont ceux de Villanova, et point ceux de la grande époque dont M. Virchow montrait il y a un moment des produits. Ce sont là deux choses bien différentes pour lesquelles il n'y a qu'un nom. M. Desor voudrait que l'on introduisit un nom nouveau pour qualifier l'industrie plus ancienne de Villanova et de Golasecca.

## VI.

### *Conclusion.*

Que l'Orient ait envoyé directement ses émigrations et les produits de la civilisation dans le nord de l'Europe, c'est là toujours, malgré les efforts des savants suédois et scandinaves, un point fort douteux, et il est plus simple d'admettre que les pays septentrionaux, dont le climat avait peu d'attrait, se sont peuplés fort tard, et n'ont recueilli ni des peuples directement émigrants ni des produits immédiatement importés des contrées éloignées de l'Orient.

Un auteur a supposé que les climats chauds de la zone tempérée avaient été réservés aux Indiens émigrants de classes supérieures, et que les fellahs, les parias de l'époque, avaient été ainsi obligés de suivre la route du nord. C'est là une théorie fort bizarre ; mais elle aurait au moins l'avantage d'expliquer (ce qui autrement n'est guère tangible) pourquoi certains émigrants de l'Asie centrale seraient allés s'établir dans le nord de l'Europe et s'y seraient parqués dans un isolement maintenu à travers de longs siècles.

En tout cas, admit-on que deux courants parallèles se fussent dirigés l'un vers le nord de l'Europe, l'autre ver

le midi, il est encore plus difficile de croire que ces deux sortes d'émigrants venant des mêmes régions, ayant les mêmes goûts et les mêmes aptitudes, aient cessé d'avoir des relations ensemble depuis leur établissement sur le sol de l'Europe, alors qu'on est d'avis, d'une part, que le commerce de l'Étrurie a pénétré vers le nord de l'Europe et, d'autre part, que les habitants du nord de l'Europe, notamment les Cimbres de la Chersonèse, ont pénétré dans le midi.

La raison indique donc ce que constate la littérature classique, c'est-à-dire que, dans les temps anciens, l'Europe s'est peuplée d'abord dans sa partie méridionale et moyenne; que là s'est implantée une civilisation qui, d'après les localités, les circonstances, les relations avec d'autres peuples plus anciennement installés sur les côtes asiatiques ou africaines de la Méditerranée, est devenue ici la civilisation grecque, là la civilisation de l'antique Italie (quelque nom qu'on donne à cette dernière civilisation), etc., etc.

Il est encore naturel d'admettre que les peuples civilisés, ayant des goûts plus raffinés, soient allés chercher dans les contrées qui les fournissaient les matières dont ils avaient besoin, l'étain, l'ambre, et y aient laissé en échange leurs bronzes, etc.

De là le commerce maritime où l'on sait que les Étrusques (ou si l'on veut les habitants de l'ancienne Italie, car peu importe ici le nom) se sont montrés les rivaux des Phéniciens.

De là aussi le commerce par voie de terre.

De là, enfin, l'impossibilité d'admettre que les relations des Étrusques avec le nord, qu'on avoue aujourd'hui, mais qu'on restreint encore à la seconde période du bronze dans le Danemark et la Suède, n'aient pas mis fin décidément

à tout prétendu âge du bronze, puisque les Étrusques connaissaient le fer et n'en auraient pas laissé ignorer l'usage à leurs correspondants.

Arrêtons-nous ici un instant.

De ce que des objets analogues à ceux qu'on découvre dans les sépultures anciennes d'Italie ont été retrouvés dans plusieurs régions diverses, il ne résulte nullement que ces régions les aient fournies à l'Italie : il s'agit seulement de trouver le centre d'où les produits dont l'origine est recherchée ont rayonné sur les divers points des découvertes.

Or, à ne prendre toujours que les objets d'Eygenbilsen, il ne peut plus être douteux que le seau et l'œnochoé n'aient au plus haut degré le cachet d'objets semblables qu'on a découverts et en grand nombre dans l'Italie antique et qu'on ne trouve qu'épars dans d'autres régions.

Done au lieu, par exemple, de rattacher la civilisation dont les objets d'Eygenbilsen sont des traces parlantes, à la civilisation dont le cimetière d'Hallstatt est un autre témoignage, ce sera la civilisation d'Hallstatt elle-même qu'on devra rattacher à celle de l'ancienne Italie, en disant que tous les produits si abondants à Hallstatt, mais trouvés là seulement en une station unique, ne sont pas les traces d'une étape de la nation qui devint plus tard la nation étrusque, mais sont au contraire, comme leur date l'indique d'ailleurs, des restes d'une station de commerçants étrusques établis près des salines de la Haute-Autriche, comme les commerçants romains que Drusus retrouva plus tard chez les Marcomans.

C'est, en effet, en Italie, et en Italie seulement, que, tout

en conservant des traces de son origine asiatique (1), la civilisation des premiers temps historiques a pris ces formes propres et caractéristiques qu'on a appelées étrusques, dénomination générale, peut-être fautive, en ce qu'elle est trop spéciale à un peuple, à une région, à un temps, mais qu'on comprend et qu'on distingue aisément de toutes autres.

Comme on l'a très-bien dit au Congrès de Stockholm, il ne s'agit plus que de trouver les routes de terre suivies par les commerçants de l'ancienne Grèce ou de l'ancienne Italie, et pour cela il y a lieu de rechercher les routes qu'ont continué à parcourir les Grecs ou les Romains de l'époque classique.

Les moyens de retrouver ces routes sont les deux éléments de recherches que tout archéologue doit toujours combiner, sans jamais en exclure aucun (2) : les textes classiques et les faits.

Les textes classiques nous montrent depuis Aristote et Polybe, certaines percées des Alpes qui favorisaient le passage des armées comme des caravanes ; César et Tacite à leur tour nous citent certaines routes abandonnées de

---

(1) Par exemple, les grecques ou méandres et la croix gammée (c'est-à-dire en forme de *gamma*), aussi appelée croix crochue ou potencée, *fulfol*, *swastika*, ornements qu'on retrouve depuis la Chine et le Japon jusque dans les ruines de Troie, dans les tombeaux de l'Etrurie et les dépôts d'antiquités scandinaves.

On peut lire à ce sujet les TRAVAUX DE SCHLIEMANN SUR les fouilles d'Hisarlik, une étude de VIARDOT (*Indépendance belge* du 15 janvier 1874), les renseignements recueillis par DE MORTILLET et RAVAISSON (*Indicateur de l'archéologue et du collectionneur*, 1875, p. 292; *Revue archéologique*, décembre 1875, p. 409); CONSTABLE, *Sorra due dischi*, etc., *passim*; *Bull. de la Société des antiq. de France*, 5<sup>e</sup> série, IV (1875), pp. 45 et 120, etc., etc.

(2) Voir à ce sujet certain rapport développé sur un travail de M. VAN DER ELST, présenté à l'Académie d'archéologie de Belgique siégeant à Anvers (*Bulletin de celle-ci*, p. 801).

leur temps par où anciennement les marchands avaient l'habitude d'aller vers les pays du nord; ils nous rapportent de nombreux exemples de commerçants romains ayant précédé les armées, auxquelles ils fournissaient des renseignements, etc.; Pline, enfin (1), va jusqu'à citer très-expressément l'une des routes suivies jusqu'au pays de l'ambre, etc., etc.

Les faits, ce sont les objets d'art archéo-italique qu'on retrouve à proximité des fleuves et qui indiquent ceux-ci comme ayant été le principal véhicule du commerce antique, et la continuation naturelle des percées des Alpes.

Qu'importe après cela que l'art archéo-italique lui-même ne soit qu'une émanation de l'Orient. Cet art a pris en Italie une empreinte propre et elle est caractéristique; dès que cette empreinte est marquée sur un certain nombre d'objets trouvés en dehors du berceau de cet art, il y a une présomption très-grande, une preuve même que tous les objets analogues ont la même origine.

L'origine des bronzes antiques trouvés au nord des Alpes à l'époque que l'on appelle soit l'âge du bronze, soit le premier âge du fer, ne pourra donc être rattachée à une autre influence que celle de l'antique Italie (ou d'autres

---

(1) Le passage de PLINE est assez remarquable pour être reproduit ici (XXXVII, XI, 12): « L'ambre est apporté par les Germains dans la Pannonie principalement » (*in vivo*, donc pas uniquement); « de la font mis en vogue les Vénètes, voisins de la Pannonie et vivant autour de la mer Adriatique. La fable qui y a rattaché le Pô a une cause sensible: aujourd'hui encore les paysannes transpadanes portent un collier de succin, comme ornement sans doute, mais aussi comme remède..... De Carnunte, en Pannonie, jusqu'à la côte de la Germanie, d'où l'on apporte l'ambre, il y a environ 600 milles, ce qui n'est bien connu que depuis peu..... »

contrées *civilisées*), que si l'on y signale des types absolument distincts, et la démonstration est si loin d'être faite qu'on en est encore à expliquer par une origine commune les ressemblances des bronzes antiques du nord et du midi (1).

Liège, 50 août 1874.

H. SCHUERMANS.

---

(1) CONESTABILE, *Sovra du dischi*, p. 49 : « Moltissimi punti fondamentali di affinità nei concetti artistici fra le classi monumentali nordiche di detta epoca, e quelle del centro, de' l' occidente, del mezzodi, affinità spiegate per via della già notata origine da un centro, da un punto di partenza comme dei diversi rami etnici onde derivare.... »

## RÉPONSE A UN ARTICLE

SUR LES

# TUMULUS DE LA BELGIQUE.



Dans un premier article sur les *tumulus* de la Belgique, inséré l'année dernière dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (t. XII, pp. 148 à 159), l'auteur a trouvé moyen de continuer une discussion commencée entre lui et moi dans le *Journal des Beaux-Arts*, et dans laquelle je lui avais laissé le dernier mot. Comme il m'a reproché mon silence dans des termes qui constituaient un véritable défi, je lui ai répondu dans le *Bulletin de l'Académie royale* (t. XXXVI, n° 8; août 1875). La livraison n° 5 et 4 du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* de la présente année contient un second article sur les *tumulus* de la Belgique, et j'y suis de nouveau pris à partie. Quoique un bulletin artistique ne soit aucunement un terrain convenable pour débattre sérieusement une question de pure philologie latine, je me suis décidé à insérer ma réponse là où j'ai été attaqué, afin que les deux parties soient entendues par les mêmes personnes.

Mon honorable adversaire a déjà indiqué au lecteur le point de départ de notre controverse ; je crois cependant utile de l'exposer à mon tour, pour en marquer mieux les circonstances. Le Gouvernement ayant consulté l'Académie sur le projet de donner la forme de *dolmen* au piédestal de la statue d'Ambiorix, je fus chargé, avec deux de mes savants confrères, MM. Chalon et Thonissen, de l'examen de cette question. Les conclusions des rapports particuliers des trois commissaires furent négatives, quoique pour des motifs différents. J'avais, moi, allégué entre autres raisons que le *dolmen* étant un autel ou un tombeau, Ambiorix serait représenté foulant aux pieds un objet que pendant sa vie il entourait de toute sa vénération. En émettant cette opinion, je n'avais en en vue aucun texte d'auteur grec ou latin, ni aucun peuple déterminé ; elle m'avait été inspirée par la considération que chez tous les peuples les tombeaux, ainsi que les objets du culte, ont toujours été respectés. J'attachais d'autant moins d'importance à cette assertion, consignée dans un rapport administratif, que les rapports de cette sorte ne sont pas toujours imprimés par l'Académie.

Mon savant contradicteur inséra alors dans le *Journal des Beaux-Arts*, sur le même sujet, un article dont les conclusions concordent avec celles des commissaires de l'Académie. S'il m'eût simplement objecté que je n'avais aucune preuve que l'Éburon Ambiorix ait été animé des sentiments que je lui supposais, j'aurais certainement laissé l'objection sans réponse, ou je me serais borné à répondre qu'il n'existait non plus aucune preuve contraire. Au lieu de cela, il opposa à mon assertion un passage de l'Énéide, dans lequel il croyait avoir vu qu'Énée harangua ses compagnons du haut du



tombeau d'Anchise. Par cette citation il a rétréci la question et l'a localisée en la transportant à Rome; car, comme il le reconnaît lui-même, Virgile prête à ses Troyens les mœurs et les idées des anciens Romains. Il n'est pas sans importance de fixer l'attention sur ce point, car on voudrait aujourd'hui donner le change au public et rejeter sur moi la responsabilité de la maladresse qu'on a commise, en citant un texte de Virgile pour prouver qu'il était permis aux Barbares de monter sur un tombeau. (Voir *Bulletin*, t. XIII, p. 155.)

Acceptant le débat sur la question ainsi restreinte aux Romains, j'ai démontré à la dernière évidence que le tertre du haut duquel Virgile fait parler Énée n'est aucunement le tombeau d'Anchise. Deux de mes honorables confrères à l'Académie, MM. les professeurs Wagener et Willems, ont confirmé mon interprétation par des lettres rendues publiques. Mais leur argumentation, pas plus que la mienne, n'a eu le don d'amener le savant antiquaire à reconnaître son erreur; il persiste à soutenir son interprétation contre tout le monde, je dis tout le monde, parce qu'il ne rencontrera ni en Belgique ni à l'étranger un philologue de valeur qui se range à son avis.

Dans son premier article sur les *tumulus*, l'auteur disait :  
« Si l'exemple d'Énée gravissant le tertre où est le tombeau  
» de son père apparaît comme étant cité mal à propos, —  
» ce que la discussion ci-dessus démontre n'être pas, — on  
» ne sera pas embarrassé d'en invoquer d'autres plus con-  
» duants encore.

» Que dira-t-on, par exemple, de Pyrrhus, que Sénèque  
» (*Troad.*, V, 1419) représente non pas seulement escaladant  
» l'agger du *tumulus* de son père Achille, mais allant se

» placer sur le sommet du monument même, au haut de  
» cet *agger* :

« *Ut primum ardui*

» *Sublime montis* (1) *teligit, atque alte edito*

» *Juvenis paterni vertice in busti stetit.* »

« Je dirai, — lui ai-je répondu (*Bulletin de l'Académie*,  
» p. 259), — que si Pyrrhus est monté sur le tombeau  
» d'Achille, c'est qu'il devait immoler Polyxène à cette place.  
» L'ombre de son père (celle-là même que la violation eût  
» atteint) était venue demander ce sacrifice, et Calchas,  
» prêtre et devin, l'avait ordonné; il fallait que la tombe  
» bût le sang de l'infortunée princesse :

» *Sacrus que totum sanguinem tumulus bibit.* (V, 1163). »

A défaut de bonnes raisons pour réfuter cette explication, mon honorable contradicteur a recours à une plaisanterie, qui n'est pas heureuse; il cherche à faire servir mon explication d'argument en faveur de sa thèse, et à cette fin il remplace Pyrrhus par Ambiorix, le tombeau d'Achille par le *dolmen*, Calchas par un Druide du nom de Chindonax (2) et Polyxène par les aigles romaines (3). Mais il oublie de faire connaître qui a demandé que ces aigles fussent broyées

---

(1) Dans ma première réponse j'ai négligé de faire remarquer que le mot *montis*, pris par mon docte contradicteur pour l'*agger* du *tumulus*, n'est autre chose que le promontoire de Sigée. La version suivie par le poète tragique y plaçait le tombeau d'Achille.

(2) Il aurait fallu expliquer comment ce Chindonax se trouvait auprès d'Ambiorix, puisque, selon le témoignage de César (*Bell. Gall.*, VI, 14), les Druides n'allaient pas à la guerre.

(3) Ambiorix n'a pu s'emparer que d'une aigle, puisqu'il n'a eu à combattre qu'une seule légion et quelques cohortes.

sur le *dolmen*. Chez Senèque, l'ordre de Calchas, interprète de la volonté divine, est la conséquence du désir manifesté par l'ombre d'Achille : ici rien de semblable. En outre, Ambiorix, qui est représenté haranguant ses soldats pour exciter leur courage contre les Romains, foulerait aux pieds les aigles ennemies non-seulement avant la victoire, mais même avant le combat, contrairement à la morale d'une fable bien connue qui dit : *qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre*.

La citation du passage des *Troyennes*, de Senèque, relatif à l'immolation de Polyxène, m'a conduit à produire un autre passage de la même tragédie, où le poète décrit le concours de la foule pour assister au supplice d'Ashtanax. Les uns ont pris place sur la colline, d'autres sur une roche élevée, d'autres encore ont grimpé au haut des arbres; il y en a qui s'appuient sur les toits à moitié consumés par la flamme ou sur les plus hautes pierres de la muraille en ruine; il en est même un qui va s'asseoir sur le tombeau d'Hector. Le messager qui fait ce récit ne peut s'empêcher de relever l'impiété de ce dernier, que la curiosité ne justifie pas à ses yeux :

. . . . . *atque aliquis (nefas!) V. 1086.*  
*Tumulo fœrus spectator Hectoræo sedet.*

Mon contradicteur cherche à expliquer autrement l'exclamation *Nefas*; selon lui, elle est produite par la circonstance que la personne à qui le récit s'adresse est l'épouse d'Hector et la mère d'Ashtanax, et il paraphrase dans les termes suivants les vers latins précités : « Horreur ! ô Andromaque ! » c'est sur le tombeau de votre époux Hector qu'un spectateur est allé se placer pour voir immoler le fils d'Hector.

« le vôtre, Astyanax. » Mais s'il est vrai, comme il le soutient ailleurs, que « les anciens ne considéraient pas » comme profanation le fait de fouler les tombeaux lorsque « le fait avait lieu sans intention méchante, » on ne comprend pas que l'acte de ce spectateur ait pu arracher une exclamation au messager; car il y aurait eu tout au plus une faute contre les bienséances, faute peut-être involontaire, puisque cet homme du peuple pouvait fort bien ignorer que le tombeau, sur lequel il montait, couvrait les restes du père de celui que l'on conduisait au supplice. L'emploi du mot horreur en pareil cas serait d'une exagération telle qu'il ne saurait se justifier par l'allégation des antithèses qui caractérisent le style de Sénèque. Si l'on a reproché à cet écrivain ses antithèses, on ne l'a jamais accusé de pécher contre la propriété des termes. Or le mot horreur! à propos d'une inconvenance ne rend aucunement le sens de *nefas*. D'après le grand dictionnaire de Freund, *nefas* signifie : « toute violation de la loi divine, toute infraction aux » devoirs religieux, tout ce qui est impie, illicite, injuste; » impiété, sacrilège, crime, faute. » L'interprétation que j'ai donnée de ce mot est donc la seule possible, la seule vraie.

A ce passage des *Troyennes* de Sénèque, on m'oppose maintenant un texte de Virgile, plus péremptoire, assure-t-on, que les précédents. Au XI<sup>m</sup>e chant de l'Énéide, la nymphe Opis, envoyée par Diane, vient se placer sur le sommet du *tumulus* du roi Dercennus, d'où elle observe Arruns combattant, et après avoir percé celui-ci d'une flèche, prend son vol vers l'Olympe. Cet exemple n'est pas plus péremptoire que les précédents. Ce ne sont plus ici des mortels qui se placent sur un *tumulus*, c'est une habitante de l'Olympe, une déesse

(*Dea*). Il s'agit donc de savoir si, aux yeux des anciens, un lieu consacré à une divinité pouvait être profané par la présence d'une autre divinité, si les prescriptions du droit divin à Rome s'appliquaient aux Dieux aussi bien qu'aux hommes. La chose me paraît au moins très-douteuse. Virgile, en rapportant le fait, s'abstient de l'apprecier, tandis que Senèque, en avançant un fait analogue, le condamne, *nefas!*

Mais abandonnons le domaine des fictions poétiques et recourons à des témoignages plus sûrs. Tout le monde sait que les tombeaux étaient consacrés aux Dieux Mânes; des milliers d'inscriptions funéraires commencent par la formule : *Diis Manibus sacrum*. Lorsque Gaius s'occupe dans ses *Institutes* (1) de la division des choses, il donne, pour exemples de choses de droit divin, les choses *sacrées* et les choses *religieuses*; puis, définissant ces dernières, il avance que ce sont celles qui sont attribuées aux Dieux Mânes; il ajoute qu'on peut à volonté rendre religieux un lieu, dont on a la propriété, en y enterrant un mort.

Si le jurisconsulte Romain ne cite que les tombeaux comme lieux religieux, c'est qu'ils étaient les seuls qui eussent de l'intérêt au point de vue du droit civil. Mais d'autres lieux avaient le même caractère; tels étaient les endroits frappés par la foudre. Or nous apprenons par des textes formels (2) que ceux-ci *ne pouvaient être foulés aux*

---

(1) II, 5 : *Divini juris sunt veluti res sacræ et religiosæ. § 4 religiosæ (sunt) quæ diis Manibus relicte sunt. § 6, Religiosum vero nostra voluntate facimus, mortuum inferentes in locum nostrum. Cf. JUSTINIAN Instit., II, tit. 1, 9.*

(2) Ammian. Marcell., XXIII, 5, 15 : *at hoc modo contacta loca nec intueri nec CALCARI debere fulgurales præmittunt libri. Schol. ad Persii, Sat., II, 27, p. 285, ed. Jahn. : Bidentat dicitur locus sacro percussus fulmine, qui bidente ab Aruspiciibus consecratur quem CALCARE NEFAS est.*

*piéds*. Selon une version rapportée par Cornélius et Lutatius (1), l'endroit à Rome appelé *Lacus Curtius*, après avoir été frappé par la foudre, fut entouré d'une palissade par les soins du consul Curtius, en exécution d'un décret du Sénat, afin, sans doute, que le peuple n'y marchât pas.

On pourrait déjà conclure par analogie que la même défense s'appliquait à d'autres endroits religieux, notamment aux sépultures; mais la preuve qu'il en était ainsi par rapport à ces dernières résulte implicitement d'un texte de Varron (2). Suivant le récit de cet écrivain, les Romains, après la défaite et la retraite des Gaulois, ramassèrent tous les morts que ceux-ci avaient laissés, les brûlèrent et déposèrent leurs cendres dans une fosse commune, autour de laquelle ils élevèrent une palissade, mettant ainsi les restes de leurs ennemis mêmes à l'abri de la profanation des passants. Le fait rapporté par Varron explique l'exclamation mise par Sénèque dans la bouche du messager troyen et les textes de ces deux auteurs se prêtent un mutuel appui. Que devient, en présence de ces témoignages, l'affirmation élevée par mon contradicteur à la hauteur d'un dogme, pour me servir de son expression, que les anciens ne considéraient pas comme une profanation le fait de fouler les tombeaux sans intention mauvaise. A propos de cette dernière réserve, je ferai observer que, si l'absence d'intention méchante peut justifier l'agent, elle ne change pas la nature de l'acte. Il a

---

(1) Chez VARRON, *De ling. lat.*, V, § 148-150, p. 58; MÜLLER : *In foro lacum Curtium a Curtio dictum constat et de eo triceps historia.... Cornelius et Lutatius scribunt eum locum esse fulguritum et ex Senatus con. SEPTUM esse, id quod factum esset a Curtio consule... Curtium appellatum.*

(2) VARRON, *ibid.*, § 157, p. 61 : *Locus ad BESTA GALlica, quod Roma recuperata Gallorum ossa, qui possederunt urbem, ibi conecrata ac CONSEPTA.*

done eu tort, à mon avis, de récuser dans la question qui nous occupe le témoignage des vers suivants de Propertee (II, 8, 19, et non II, 7, 82) :

*Exagilet nostros manes, sectetur et umbras  
Insultet que rogis, calcet et ossa mea.*

En effet, si ces actes que le poète suppose devoir être commis par Cynthia étaient indifférents en eux-mêmes, il ne les citerait pas comme preuves de l'aversion par laquelle son amour est payé de retour par cette femme (1).

Il me reste à dire un mot de deux autres arguments mis en avant par mon savant adversaire en faveur de sa thèse : « Les anciens, dit-il, dans son premier article (p. 157), » n'avaient pas cette idée étroite qu'on violait une sépulture » en la foulant, témoin la cérémonie du Silicérne, qui s'ac- » complissait sur le tombeau lui-même, témoin encore ces » combats de gladiateurs, où on foulait et refoulait les » cendres des défunts pour les honorer. »

La question du Silicérne est encore obscure et ne peut être discutée incidemment. Si cette cérémonie avait lieu effectivement *sur* le tombeau, cela devait être commandé par des raisons religieuses, et il faudrait y voir un cas exceptionnel, comme celui de l'immolation de Polyxène; mais il résulte du témoignage de Varron, écrivain que les anciens ont appelé le plus docte des Romains, que le Silicérne ne se

---

(1) Si l'on me permet d'ouvrir ici une parenthèse sur cette question, par rapport à la Grèce, je rappellerai que, dans l'*Iliade* (IV, 177), Agamemnon dit que, si Ménélas mourait de la blessure qu'il a reçue et était enterré en pays ennemi, l'on verrait les Troyens insulter aux Grecs en foulant aux pieds la tombe de son frère, τὸν βίον ἐπιθροσίζων (sepulchro insiliens).

faisait pas *sur* le tombeau, mais bien *près* du tombeau (1). Pour ce qui concerne les combats de gladiateurs, on se fonde uniquement sur un passage de Diodore de Sicile (2), qui rapporte que les Lusitaniens honorèrent Viriathe en faisant combattre à ses funérailles deux cents paires de gladiateurs. Mais, d'après le texte de l'historien, le combat eut lieu *près* du tombeau et nullement *sur* le tombeau, πρὸς τῷ ταφῆ. Ces deux arguments perdant leur base, tombent donc nécessairement d'eux-mêmes.

Dans son premier article sur les *tumulus*, l'auteur s'était expliqué dans les termes suivants sur la forme du tombeau d'Anchise et sur la manière dont Énée y fit son allocution : « Quoi de plus simple, disait-il, que de supposer un seul » tombeau de terre, un immense tertre au haut duquel est » érigé le monument? Que de représenter Énée sur ce » tertre, haranguant ses compagnons, leur montrant le » monument, et disant : « là sont les cendres de mon père ? » » Enfin, que de montrer Énée et sa nombreuse suite se » dirigeant vers le monument où les cérémonies vont s'accom- » plir? » Ainsi, d'après lui, le tombeau d'Anchise se composait d'un tertre, *agger*, et d'un monument, *tumulus*. Sur ce premier point, je lui ai porté le défi de citer un texte ancien où le mot *tumulus* s'entend du monument qui surmonte un tertre, à l'exclusion du tertre lui-même. Quant au second point, j'ai fait remarquer que si, comme il le prétendait, Énée avait parlé à ses compagnons rassemblés au haut du

---

(1) Varro ap. Non. Marcellum de *Propr. Serm.* (p. 55, ed. GRIEGER et ROTH) : *Varro Meleagris : finis exsequialis laude ab sepulcrum antiquo more silicernium confectimus.*

(2) DIODOR., fr. lib. XXXIII, 18.



tertre, Virgile eût écrit *in aggere fatur* et non *ex aggere fatur*. Son explication, en contradiction formelle avec le texte du poète, ne pouvant se soutenir devant ces deux objections, auxquelles il n'y avait pas moyen de répondre, j'aurais pu m'en tenir là. Mais sachant combien l'esprit de mon contradicteur est fécond en ressources, j'ai prévu (et ma prévision s'est, en effet, réalisée) qu'il aurait cherché à se tirer d'embaras, du moins par rapport à l'expression *ex aggere*, en prétendant qu'il a été mal compris; que, dans sa pensée, la foule se trouvait au pied du tertre et Énée placé sur la pente à une hauteur convenable pour se faire entendre de ses auditeurs. J'ai voulu lui enlever d'avance ce moyen. J'ai objecté que dans ce cas le poète n'eût pas dit d'Énée, qui avait déjà gravi une partie du tertre (*agger*) : *ibat ad tumultum*, mais se serait servi de l'expression plus propre *ascendebat ad tumultum*. C'est de cette manière, en effet, que s'exprime Tite-Live (1) dans un cas analogue, et les meilleurs auteurs (2), quand ils ont à mentionner que quelqu'un se

---

(1) XLII, 65 : *Perseus circumdato armatis tumulto alios ASCENSUM iudique tentare jubet..... propter eos qui ASCENDERE in tumultum conabantur.*

(2) Je me bornerai à prendre des exemples dans les deux auteurs qui m'ont été opposés :

VIRGILE, *En.*, I, 418 sq. :

*Corripuere viam qua semita monstrat  
Iamque ascendebant collem qui plurimus urbi  
Imminet.*

I, 180 :

*Aeneas scopulum interea conscendit et omnem  
Prospectum late pelago petit.*

I, 58 :

*Bis dens Plurimum conscendi navibus aequor.*

III, 295 :

*... et celsam Butroti ascendimus urbem.*

rend d'un endroit dans un autre plus élevé, aiment d'indiquer cette circonstance en se servant du verbe *ascendere* ou *conscendere*. Comme explication de la dernière objection, j'ai ajouté : « On ne dit pas d'une personne qui se trouve au » bas d'une colline qu'elle *va*, mais bien qu'elle monte au » sommet de cette colline ». J'aurais exprimé plus clairement ma pensée (il ne me coûte rien de le reconnaître) et évité de prêter le flanc à la critique, si, au lieu de « on ne dit pas, » j'eusse écrit « nous n'avons pas l'habitude de dire », ou bien si, choisissant un autre exemple, j'eusse écrit : à une personne qui se trouverait déjà sur les premières marches de votre escalier, vous ne diriez pas « veuillez aller en haut », mais « veuillez monter ».

Mon observation s'appliquait à un cas particulier et dans une condition déterminée, mais mon contradicteur la généralise : il m'accuse de condamner d'une manière absolue (1) une expression que j'avais seulement déclarée impropre. Par une tactique qui ne manque pas d'habileté, il abandonne l'objet principal en discussion, et s'accroche, comme à une planche de salut, à un point tout à fait secondaire. Pour établir ma prétendue erreur, il produit plusieurs passages de Virgile

VIII, 97 :

*Sol medium caeli conscenderat igneus orbem.*

TITE-LIVE, XLII, 38 : *Marcus et Atilius ad Gitanas, Epiri oppidum, decem millia a mari, cum ascenderent.* X, 7 : *Qui curru aurato per urbem rectus in Capitolium ascendit.* III, 49 : *In concionem ascendit.* V, 50 : *In concionem universo senatu prosequente ascendit.*

(1) P. 162 : « Que devient après cela ce prétendu dogme qu'on ne dit pas *ire ad (sumum) tumultum*, et que VIRGILE, dans le cas supposé, eût dû écrire « *ascendebat* ? » Le mot *sumum* est une addition de mon contradicteur, laquelle modifie entièrement l'expression critiquée par moi.

et de Tite-Live. On me permettra d'examiner jusqu'à quel point ces textes ont été choisis en connaissance de cause, afin que l'on juge si, pour le cas où j'aie besoin de recevoir une leçon de latin, c'est bien à lui qu'il appartient de me la donner.

Le texte de Tite-Live cité en premier lieu (III, 17) : *nece ire in Capitolium consul potuit*, n'est pas applicable ici ; il n'y est nullement question de monter au Capitole, mais d'attaquer cette colline, sur laquelle Herdonius s'était retranché (1).

Dans le second passage (XXXVIII, 57), Tite-Live met les paroles suivantes dans la bouche de Scipion, accusé par les Tribuns devant l'assemblée du peuple : *Ego hinc ex templo in Capitolium... ibo. Vestrum quibus commodum est, ite mecum Quirites*. Par ces paroles Scipion annonce son intention de se rendre au Capitole, et, après avoir terminé son allocution, il met son projet à exécution : *ab Rostris*, continue l'historien, *in Capitolium ASCENDIT*. Ce passage cité contre moi témoigne en faveur de mon opinion.

Le vers 607 du 5<sup>e</sup> chant de l'Énéide est invoqué mal à propos comme preuve que Virgile fait usage du verbe *ire* pour indiquer une locomotion de haut en bas. Junon envoie Iris à la flotte troyenne et fait souffler un vent qui facilite le vol de la messagère des Dieux : *ventos adspirat eunti*. Ce dernier verbe s'applique au trajet de la Thessalie, où était situé l'Olympe, à la Sicile ; ce n'est qu'au vers 610 qu'il est question de la descente : *Nulli visa, cito DECURRIT tramite Virgo*.

---

(1) KREYSSIG, *Glossarium Livianum* : « *ire in Capitolium*, id est *aggredi, oppugnare ad Herdonium depellendum*. »

Restent les deux textes de l'Énéide relatifs au mouvement de bas en haut :

1<sup>o</sup> V, 431 : *It clamor coelo*. Ce cri, s'il s'élève vers le ciel, se répand aussi au loin sur la terre, puisqu'il fait accourir Acaste, circonstance qui autorise à croire que dans cet endroit et dans d'autres semblables *coelum* se prend pour *aer*. Mais je remplacerai moi-même cette citation par la suivante : VI, 719 : *Anne atiquas ad coelum hinc ire putandum est Sublimes animas*.

2<sup>o</sup> IX, 641 : *Sic itur ad astra*.

Le verbe *ire* signifie aller, se mouvoir dans le sens le plus général ; pour lui donner l'acception de monter ou de descendre, il faut y joindre l'adverbe *sursum* ou *deorsum*, ou bien il faut que l'endroit vers lequel se fait le mouvement soit évidemment, et au su de tout le monde, plus élevé ou plus bas que le point de départ. C'est ce qui a lieu par rapport aux locutions *ire ad astra*, *ire ad coelum*, *ire sub terras*, *ire sub umbras*. Mais l'expression en discussion *ibat ad tumulum* laisse le lecteur incertain, si Énée a gravi le tertre d'où il avait parlé ou s'il s'est rendu à un autre *tumulus* ; car il n'est dit nulle part que le tombeau d'Anchise se composât de deux parties distinctes, et la plupart des tombeaux n'en avaient certainement qu'une seule. L'équivoque disparaît si l'on écrit *ascendebat ad tumulum*. En effet, l'on ne peut pas croire qu'Énée soit allé à un autre *tumulus*, puisqu'il n'est pas dit qu'il descendit d'abord de celui d'où il avait fait son allocution. J'étais donc parfaitement en droit d'avancer que si l'hypothèse de mon contradicteur, d'après laquelle le tombeau d'Anchise aurait consisté en un tertre surmonté d'un monument, était vraie, Virgile eût écrit *ascendebat ad tumu-*

*tum* (il se rendit au monument en gravissant le tertre).

Mon savant contradicteur avait avancé, dans son premier article sur les *tumulus*, qu'en attribuant, dans le vers 45 du V<sup>e</sup> chant de l'Énéide, au mot *tumulus* le sens de tertre indépendant du tombeau, on accuse indirectement Virgile d'avoir donné trois fois dans la même narration un autre sens au même mot. Il me demande aujourd'hui pourquoi je n'ai rien répondu à cela? Je n'ai rien répondu par la raison que, pas plus qu'aucun des interprètes du poète, je n'aperçois l'amphibologie qu'il est le premier et le seul à découvrir. Je laisse aux commentateurs futurs de l'Énéide la tâche d'apprécier sa découverte.

A la page 155, il fait remarquer que mon rapport à l'Académie renferme d'autres questions sur lesquelles il renvoie aux articles qu'il a publiés dans le *Journal des Beaux-Arts* du 31 décembre 1872, du 13 et du 31 janvier 1875. Puis il ajoute : « On n'a pas continué la polémique soulevée par ces questions ; elles sont donc, au moins provisoirement, considérées comme vidées ». Je n'ai pas lu les articles en question et n'ai aucune envie de les lire, ni d'entamer, en y répondant, un nouveau débat, qui rendrait nos discussions interminables.

Encore un mot et je finis : le savant auquel je réponds veut bien me donner le conseil charitable de relire les auteurs la veille plutôt que le lendemain. Pour ne pas demeurer en reste de bons sentiments avec lui, je lui conseillerai à mon tour de s'assurer du sens des textes anciens avant de les citer.

Gand, octobre 1874.

J. ROULEZ.

# FOUILLES DANS UN TUMULUS

## A CORTIL-NOIRMONT

(ARRONDISSEMENT DE NIVELLES).

---

Au milieu du vaste plateau qui s'étend entre Cortil-Noirmont et Chastre-Villeroux-Blanmont, sur le territoire de la première de ces communes, s'élèvent deux tumulus que l'œil aperçoit de loin et qui portent vulgairement le nom de *tombes de Noirmont*. Ces antiques souvenirs de la domination romaine n'ont point échappé à l'attention des archéologues.

Le premier qui en ait fait mention est ORTELIUS (1), et voici comment il s'exprime : « Il existe près de Walhain »  
» deux tertres, ronds et coniques, couverts de gazon et »  
» entourés de buissons. Ces tertres semblent construits de »  
» main d'homme et paraissent devoir être rapportés aux »  
» temps des Romains. Car ils ont l'habitude d'élever de ces »  
» tertres, qu'ils appellent cippes, pour y déposer les restes »  
» des leurs tombés sur le champ de bataille. »

Il est évident que ces lignes s'appliquent aux *tombes de Noirmont*, car on n'a jamais constaté la présence de sem-

---

(1) *Itinerarium per nonnullas Belgicar partes*, p. 11.

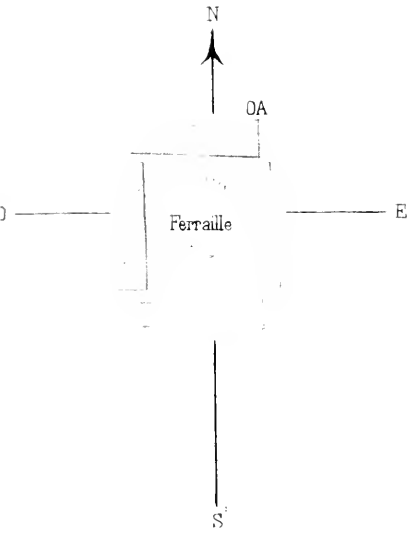


Fig 1. Diam 0,25.



Fig 3. 0,19



Fig 4. 0,20

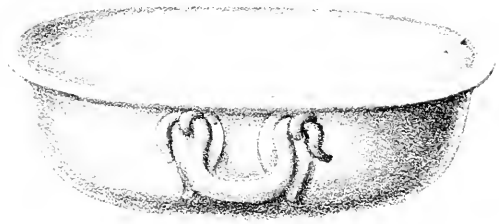


Fig 2 Diam. 0,35



Anse du bassin

aux  $\frac{2}{3}$





blables monuments à Walhain. HEYLEN (1), DE BAST (2) et SCHAYES continué par PIOT (3), en signalant les tumulus de Walhain, n'ont fait que copier ORTELIUS.

LE ROY (4) et après lui MM. TARTIER et WAUTERS (5) font pareillement mention des *tombes de Noirmont*. Enfin M. LOUIS GALESLOOT (6), qui a visité ces tombes, rapporte qu'il a ramassé en cet endroit plusieurs fragments de poterie en terre rouge, et ajoute que ces monuments lui semblent avoir été fouillés. La mise au jour des tessons de poterie samienne et les déformations qui se remarquent à l'un des tumulus avaient sans doute suggéré cette opinion au savant explorateur bruxellois. Cependant il était dans l'erreur.

Il y a quelques semaines, en effet, une lettre de M. J.-B. PEREZ, de Dion-le-Mont, nous informa qu'un des tumulus de Cortil-Noirmont venait d'être fouillé et que, d'après le bruit qui courait, les découvertes devaient être importantes. A cette nouvelle, nous nous empressâmes de nous transporter sur les lieux pour nous rendre compte des fouilles, et nous eûmes l'occasion de constater qu'on en avait singulièrement exagéré les résultats. Les objets retirés des tombes ne sont ni rares, ni nombreux; seulement ils ont une valeur historique, et pour ce motif nous sommes proposé d'en faire mention dans le *Bulletin*.

---

(1) *Dissertatio de Romanorum monumentis*, etc. (Anciens Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. IV.)

(2) *Deuxième supplément au Recueil d'antiquités romaines et gauloises*, p. 82.

(3) *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, t. III, p. 560.

(4) *Le Grand Théâtre profane de Brabant*, livre III, p. 67.

(5) *Géographie et Histoire des communes belges (canton de Perwez)*, p. 40.

(6) *Le Brabant pendant la domination romaine*, p. 63.

Mais d'abord nous devons dire quelques mots de la situation et de l'état des tumulus, ainsi que de la façon dont les travaux ont été effectués.

Comme nous l'avons vu plus haut, les *tombes de Noirmont* sont au nombre de deux; elles sont reliées entre elles par une langue de terre longue de 2 à 5 mètres, large d'un mètre. Il est certain que jadis les tertres se touchaient, car on distingue encore parfaitement les anciens contours des tumulus. Celui qui a été fouillé est planté de quelques sapins et occupe, à l'égard de l'autre, la position N.-E.; il est presque intact et n'a été entamé que vers le sud; son diamètre est d'environ 50 mètres, son élévation de 10 environ. Quant à l'autre, il est tout déformé; la cupidité des cultivateurs s'est exercée à ses dépens; non-seulement on l'a rogné sur tout le pourtour et principalement du côté de l'Est, mais en outre, cela est manifeste, on en a diminué la hauteur, qui n'atteint plus que 7 à 8 mètres.

Passons aux fouilles. M. AUGUSTE FOSSÉ, de Cortil-Noirmont, mû par un sentiment de curiosité, s'était promis depuis longtemps d'examiner ce que ces tertres mystérieux pourraient bien tenir caché dans leurs flancs. Son projet fut mis à exécution au commencement de cette année. Après avoir obtenu, de l'administration communale de Cortil-Noirmont, l'autorisation nécessaire, on mit la main à l'œuvre au mois de février dernier. On ouvrit du côté de Noirmont une galerie en plein cintre s'étendant dans la direction N.-E.

Les premiers travaux ne révélèrent rien d'extraordinaire, si ce n'est, par-ci par-là, des traces de combustion; après s'être avancés à une distance d'environ 10 mètres, les

ouvriers s'aperçurent que la terre devenait plus meuble et se proposèrent de fouiller le tréfonds. A cet effet, ils creusèrent un puits d'environ 9 mètres carrés de superficie; au fur et à mesure qu'ils descendaient, la terre devint plus grasse et plus noire. A une profondeur de 2<sup>m</sup>50 *au-dessous du niveau du sol*, les bèches heurtèrent quantité de ferrailles fortement oxydées et mêlées de fragments de poteries. On touchait au dépôt funéraire; peu d'instants après, ils mirent à découvert *quatre fosses sépulcrales*. Ces fosses, disposées en quadrilatère, étaient plus larges à l'une des extrémités; elles étaient longues d'environ 2 mètres et profondes de 0<sup>m</sup>55. Le plan joint à notre notice et tracé d'après les indications de M. AUGUSTE FOSSÉ, donnera une idée plus nette de leur disposition; celles de l'est et de l'ouest étaient les plus larges.

Un détail remarquable et que nous ne pouvons omettre, c'est que les parois des fosses étaient retenues au moyen de planches et de pieux; ce boisage, à n'en point douter, tenait lieu de caisses funéraires.

Lesdites fosses étaient remplies d'ossements calcinés, de terres jetissées et de fragments de verre.

Comme il arrive toujours en semblable circonstance, le bruit de cette découverte se répandit rapidement dans les environs, et M. le baron d'UDEKEM, qui, d'après ce qu'on nous a assuré, est riverain du tumulus, eut vent de l'affaire et éleva des prétentions sur la propriété *des tombes de Noirmont*. Ces difficultés imprévues découragèrent les fouilleurs, et, s'imaginant que les objets auraient pu passer en des mains étrangères, ils cessèrent les travaux et comblèrent les fosses. Depuis lors on n'a plus touché au tumulus; il est certain cependant que les travaux sont loin d'avoir été poussés

jusqu'au bout, et probablement des objets intéressants se trouvent encore cachés dans la tombe.

Les antiquités produites par les fouilles se trouvent, en attendant que le différend entre la commune de Cortil-Noirmont et le baron d'UDEKEM soit vidé par les tribunaux, au château de Cortil, chez M. le baron DE BROU DE LA WASTINNE, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien bourgmestre de la commune, qui a bien voulu les mettre à notre disposition pour les examiner.

Voici la liste de ce qui a été découvert :

### *Monnaies.*

#### VESPASIEN (70-79).

1. Tête aurée de l'empereur à droite.... VESPASL...
2. Un caducée ailé. PON....      quinaire.

#### HADRIEN (117-158).

1. Tête aurée de l'empereur à droite. Légende effacée.
2. Personnage debout..... DOCIL (?)...q.
3. Même type. IMP. CAES....
4. Victoire assise à gauche, tenant une couronne et une palme. P.M.TR.P. (1) ... q.
5. Même type ...AVG...
6. Une forteresse garnie de tours (?). Légende effacée. q.
7. Même type. ....RIANVS.....
8. Personnage debout. P.M.TR.P..... q.

---

(1) COMEN. *Description historique des monnaies frappées pour l'empire romain. Hadrien*, n° 336. — Cet auteur assigne à ladite monnaie la date de 118 après J.-C.

ANTONIN PIE (158-161).

6. Tête laurée de l'empereur à droite ...ANT. PIVS.

â. Effacé. . . . . q.

7. Même type. ANTONINVS AVG PIVS.....

â. Un temple, à l'exergue : COS III. Légende effacée . q.

Cette médaille est fort détériorée, nous croyons que c'est celle qui est décrite par COHEN (*Antonin Pie, n° 294*), en ces termes : « Antonin debout dans un temple rond à deux »  
» colonnes, tenant un sceptre surmonté d'un aigle; les co-  
» lonnes sont surmontées de Victoires, et le haut du fronton  
» garni d'antéfixes. » Médaille qu'il croit frappée en 158 de l'ère chrétienne.

8. Tête laurée de l'empereur à droite. ANTONINVS AVG.  
P. CAES....

â. Personnage assis. Légende effacée. Moyen bronze.

Ajoutons encore à cette liste deux quinaires portant des têtes de femmes; malheureusement ces deux monnaies sont encore moins déchiffrables que les précédentes, au point que nous ne pourrions pas déterminer avec certitude le type qui s'y trouve gravé; nous croyons cependant y reconnaître les traits de Faustine mère. Enfin on a trouvé deux pièces frustes.

Toutes ces pièces portent des traces de combustion, ce qui nous a empêché de lire les légendes en entier.

*Autres objets.*

Si les fouilles ont été assez riches en monnaies, par contre elles ne nous ont fourni qu'un maigre contingent d'autres antiquités. Nous devons nous contenter de citer :

1. Débris d'un bassin de bronze. Le fond (fig. 1) est

encore entier. En rapprochant les diverses parties de cet ustensile, nous sommes parvenu à en reconstituer la forme (fig. 2).

Cet objet se trouvait placé à côté d'une des fosses sépulcrales, à l'endroit A du plan; il était protégé par plusieurs morceaux de bois de chêne et contenait, d'après les dires de M. Fossé, une matière grasse. Toute l'ornementation de ce bassin se compose de quelques cercles concentriques à l'intérieur du fond. Un bassin analogue à la forme extérieure à celui de Cortil-Noirmont a été découvert à Saint-Martin-en-Campagne (France) (1) et dans une sépulture à Valloby (Danemark) (2). Dans celle-ci, on découvrit en outre un bassin plus grand, dont le fond portait les mêmes ornements que ceux du récipient de Cortil-Noirmont. Autre rapprochement: à Saint-Martin-en-Campagne, les monnaies trouvées s'étendent d'Hadrien à Faustine; à Valloby, le seul indice qui ait pu faire reconnaître l'âge de la tombe est la marque du potier VIRILIS, qui vivait avant le règne d'Antonin (3). Ces coïncidences sont de nature à appeler la réflexion.

La soudure dont il a été fait usage dans la confection du bassin a aussi attiré notre attention: elle était brillante; présentée à la lumière, elle avait des reflets irisés.

Ce bassin, qu'on avait soigneusement protégé contre les éboulements, nous semble avoir servi d'*aquiminarium*.

---

(1) L'abbé COCHET, *La Seine inférieure historique et archéologique*, p. 515.

(2) *Valloby Fundet af*. C. ENGELHARDT, s. 504.

(3) Des marques de ce potier ont été trouvées, en effet, à Bartlow-Hills et au cimetière de la Motte-le-Comte, qui ne sont pas postérieurs à Hadrien. Voyez H. SCHERMANS, *Sigles figulins (époque romaine)*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, tome III, page 272.

Voici comment s'exprime DE MONTFAUCON (1) en parlant d'un bassin dans le genre du nôtre : « Ce chaudron servait apparemment pour tenir l'eau lustrale, qui était une espèce d'eau bénite dont on se servait pour asperger : ces sortes de vases s'appelaient *aquiminarium* ou *amula*. »

2. Des morceaux d'une lame d'épée en fer. Nous ferons observer ici qu'il est très-rare de rencontrer des armes dans une sépulture romaine de nos contrées (2).

5. Des fragments de verre blanc de la transparence du cristal.

4. Deux pointes de fer (fig. 5 et 4). Il nous serait difficile de nous prononcer sur la véritable destination de ces pointes ; à la rigueur, on pourrait y voir des instruments de tailleur de pierre ou de sculpteur : nous avons trouvé à Elewyt (5) un instrument à peu près semblable à la fig. 4, et nous l'avons qualifié de ciseau ; on pourrait encore considérer ce dernier objet comme une arme ; on y voit, en effet, beaucoup de similitude avec la *sica* (4) et avec l'épée représentée dans RICII V° *secutor*. Mais à défaut de certitude, nous rangerons simplement ces pointes parmi les gros clous, comme M. SCHUERMANS en a tant trouvé dans les tumulus de la Hesbaye.

5. Quantité de tessons de poterie samienne, sans dessins et sans estampille aucune.

---

(1) *Supplément à l'Antiquité expliquée*, p. 61.

(2) Voyez *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IV, p. 575. M. SCHUERMANS nous apprend toutefois que les fouilles récentes de M. le comte GEORGES DE LOOZ ont exhibé des armes dans certains tumulus de la Hesbaye.

(5) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*. 2<sup>e</sup> série, t. IX, p. 782, fig. 56.

(4) RICII. *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, V° *Sica*.

Nous avons pu remarquer que cette poterie samienne n'avait pas la belle couleur rouge lustrée qu'on lui connaît généralement et qui se conserve malgré un séjour de plusieurs siècles dans le sein de la terre. Elle est pâle et s'enlève par le simple frottement. Est-ce peut-être un effet de la combustion ?

Il n'y avait pas de poterie grossière. Cette absence a déjà été remarquée dans les tombes de la Hesbaye. « Aucune » de ces tombes, dit M. le conseiller SCHUERMANS, sauf celle » de Middelwinde, ne contenait le moindre vase grossier, » considéré ailleurs comme une preuve de l'attachement des » habitants de pays à leurs anciens usages et comme une » protestation contre les vainqueurs (1). »

Certains auteurs, en effet, mus par des sentiments de patriotisme, et s'attachant trop strictement aux descriptions que nous ont laissées de la Gaule et de la Germanie, César, Tacite et d'autres écrivains latins, ont fait état de l'absence de poterie étrangère dans quelques tombes.

Ils ont invoqué ce fait comme un argument de plus en faveur de leur thèse qui consiste à dépeindre les populations belges sous les Romains comme ayant conservé encore leurs mœurs primitives et supportant la domination de Rome avec la plus grande répugnance, ayant en aversion tout ce qui venait de Rome et profitant de toutes les occasions pour se révolter. Nous ne croyons pas que ce soit ici le lieu de faire du patriotisme, et nous ne pouvons nous rallier à cette théorie, qui d'ailleurs ne peut plus être soutenue avec succès depuis que les fouilles ont prouvé le contraire. Nous nous permet-

---

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IV. p. 466.



trons, en outre, de faire observer que l'on ne doit pas avoir trop de confiance dans les auteurs latins auxquels nous faisons allusion, car les uns, tels que César (1), avaient tout intérêt, pour rendre leurs triomphes plus éclatants, à dépeindre les ennemis comme des sauvages indomptables; d'autres, comme Tacite, ennemis du genre de vie des Romains, ont fait un tableau plus ou moins romanesque des mœurs belges et germanes, opposées à celles de Rome; d'autres encore n'ont jamais mis le pied sur notre territoire et n'ont fait que copier leurs devanciers. Peut-on admettre que nos populations soient restées étrangères à la civilisation des Romains, alors que sans cesse elles étaient en contact avec eux; ne servaient-elles pas dans leurs armées et n'avaient-elles pas des colonies romaines sur leur territoire?

Pour le moment nous n'en dirons pas davantage sur ce chapitre : nous espérons pouvoir y revenir un jour.

#### CONCLUSION.

Les monnaies mises au jour par les fouilles nous permettent de fixer avec assez de précision l'âge de la tombe de Cortil-Noirmont; il est certain qu'elle date du règne d'Antonin-Pie ou du commencement de celui de Marc-Aurèle, son successeur, alors que les monnaies d'Hadrien se trou-

---

(1) Il ne sera peut-être pas hors de propos de citer ici un passage de SÉTOUF, *C. Julius-Cæsar*, cap. 56, ayant trait aux écrits de César; voici ce qu'il dit :  
« *Pollio Asiinius, parum diligenter, parumque integra veritate compositos,*  
» *putat, quum Cæsar pleraque et quæ per alios erant gesta temere crediderit,*  
» *et quæ per se, vel consalto, vel etiam memoria lapsus, perperam ediderit :*  
» *existimatque, rescriptorum et correctorum fuisse.* »

vaient encore en abondance dans la circulation. Les tumulus de la Hesbaye sont de la même époque.

Mais une question plus ardue est celle de savoir à quel peuple il faut attribuer l'érection des tumulus dont il s'agit; sont-ils l'œuvre de populations belgo-romaines ou bien ont-ils été construits par les Romains eux-mêmes ?

Avant d'aller plus loin, nous ferons observer que nous considérons comme définitivement condamnées les diverses thèses soutenues contradictoirement par quelques-uns de nos savants, et dans lesquelles on prétendait donner aux tumulus de l'espèce une origine ou celtique, ou germaine, ou même franke.

M. le conseiller SCHUERMANS a parfaitement prouvé dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* que ces opinions étaient mal fondées et ne pouvaient être que le résultat de l'ignorance dans laquelle on se trouvait à l'égard du contenu de ces tumulus.

Nous penchons vers l'idée que ces tumulus sont l'œuvre des soldats romains mêmes; mais, comme on le constate plus loin, il y a peut-être un moyen terme qui consiste à attribuer l'érection desdits monuments funéraires à une population mixte composée de Romains et de Belgo-Romains.

D'abord on voudra bien ne pas perdre de vue que nous avons ici une sépulture commune à plusieurs individus; cela nous paraît incontestable et résulte clairement des deux circonstances suivantes :

1° L'existence de quatre fosses sépulcrales distinctes, toutes remplies d'ossements calcinés et de cendres.

Il serait sans doute impossible de concilier la présence de ces différentes fosses avec l'hypothèse d'inhumation d'un

seul individu. Les Romains, qui avaient pour leurs morts un respect sans bornes, loin d'éparpiller les cendres du défunt en plusieurs endroits différents, les réunissaient soigneusement dans une même fosse ou dans une urne cinéraire. C'est là un point qui a été suffisamment constaté dans les diverses fouilles.

2° Le nombre de monnaies trouvées dépasse le chiffre ordinaire. Ce nombre, comme nous l'avons vu plus haut, s'élève à douze, et qui sait si plusieurs pièces n'ont pas échappé à l'attention des fouilleurs. Cela ne serait pas impossible, car, en remuant avec notre canne les terres sorties de la tombe, nous trouvâmes deux pièces, frustes malheureusement.

Nous disons que le nombre de monnaies trouvées dépasse le chiffre ordinaire ; cela est évident. Il nous suffira de citer au hasard quelques tumulus fouillés, par exemple :

Dans la tombe Hemava, à Montenaken, deux monnaies (1).

Dans celle de Thisnes, quatre (2).

Dans une autre à Niel, une seule (3).

Dans celle de Walsbets, quatre (4).

Dans une des *Dry Tommen*, à Fresin, deux (5).

Toutes ces tombes, fouillées avec le plus grand soin, ont, comme on le voit, fourni un contingent de monnaies bien inférieur à celui de Cortil-Noirmont.

Rappelons en outre ici que, d'un côté, dans le paganisme,

---

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IV, p. 570.

(2) *Id.*, t. IV, p. 577.

(3) *Id.*, t. IV, p. 594.

(4) *Id.*, t. III, pp. 294 à 296.

(5) *Id.*, t. II, p. 128.

les monnaies étaient placées dans les sépultures pour permettre au défunt de payer à Caron le *naulum*, prix de la traversée du Styx, et que, d'un autre côté, une seule pièce de monnaie par individu suffisait à titre de *naulum*, mais que parfois cependant on en employait deux et même trois (1).

Cette circonstance de la découverte de plusieurs sépultures sous un même tumulus est extrêmement rare, nous n'en connaissons pas d'autre exemple en Belgique qu'à Thisnes, où l'on reconnut des os d'enfant confondus avec ceux de personnes adultes (2).

L'existence de quatre sépultures différentes étant prouvée, il nous reste à examiner si les inhumations ont eu lieu à des époques différentes ou bien s'il s'agit ici de plusieurs personnes inhumées en même temps. Cette double question doit pour nous être résolue dans ce dernier sens. Mais quelques savants ont cru que les tumulus étaient des monuments de famille qu'on ouvrait et qu'on refermait au fur et à mesure qu'on y introduisait un nouveau corps, comme de nos jours nous voyons les caveaux funéraires être ouverts et refermés chaque fois qu'un membre de la famille meurt. Un examen plus approfondi doit rendre patente l'erreur desdits savants. Tous ceux qui ont fouillé des tumulus à grandes proportions, comme celui dont il est ici question, savent qu'ils se composent d'une terre presque aussi dure que la pierre et que l'on ne parvient même à creuser une galerie qu'avec le secours de la pioche. Peut-on admettre

---

(1) Voyez à ce sujet : *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. II, p. 166, et les auteurs qui y sont cités en note.

(2) *Bulletin précité*, t. IV, p. 585.

raisonnablement qu'à la mort de chaque membre de la famille on remuât ainsi plusieurs centaines de mètres cubes de terre? Nous soutenons que cela n'est pas possible, et cette manière de voir a été depuis longtemps adoptée par le savant archéologue liégeois dont le nom a été souvent cité dans cette notice. Voici comment il s'exprimait dernièrement encore (ci-dessus, p. 148) : « Si pareil labour était même possible » au prix d'énormes efforts dont la trace persisterait sans » aucun doute, on n'en comprendrait pas l'utilité. N'eût-il » pas été plus simple d'élever un tumulus nouveau ou » d'enterrer seulement dans la partie supérieure? » Et nous ajouterons encore de notre côté : n'aurait-il pas été bien plus rationnel de maçonner une galerie conduisant à une chambre sépulcrale, galerie dont on aurait fermé l'ouverture ?

Mais c'est surtout pour les tumulus de Cortil-Noirmont que la thèse des inhumations successives doit être repoussée : car le bouleversement qui serait résulté de la triple démolition du tertre aurait laissé des traces, et nous n'en avons point trouvé.

Enfin la symétrie dans la disposition des fosses, les ferrailles soigneusement accumulées dans l'espace quadrangulaire formé par les mêmes fosses et les traces du bûcher qui se voient parfaitement et qui indiquent que les cadavres ont été brûlés sur place, toutes ces circonstances ne doivent point passer inaperçues dans ce débat et contribuent encore à nous donner raison.

En résumé, nous avons obtenu comme résultat final : sous un même tumulus, quatre sépultures différentes, contenant les cendres de quatre (peut-être d'un plus grand nombre) individus distincts morts en même temps.

Pour expliquer cette mort simultanée de différentes personnes, la première idée qui se présente est celle de bataille, de combat, et c'est aussi pour nous la seule admissible; car si l'on pense que, comme nous en avons déjà fait la remarque dans un article précédent (ci-dessus, p. 175), les tumulus aux dimensions considérables ne sont point des monuments vulgaires et dont on gratifiait le premier venu, mais qu'ils étaient destinés à honorer la mémoire de personnes d'un rang élevé ou celle de soldats morts sur le champ de bataille (c'est ainsi qu'ORTELIUS les envisage dans le passage transcrit au commencement de cette notice), on comprendra sans peine qu'il faut appliquer aux tumulus de Cortil-Noirmont cette dernière opinion. Car on peut difficilement admettre que quatre membres de la famille d'un personnage distingué soient mortes en même temps: ce serait un hasard sans pareil, et qu'on n'oublie pas qu'il y a à côté du tumulus fouillé un autre tumulus dont nous ne connaissons pas le contenu, mais dont la construction semble étroitement liée avec celle de la tombe explorée.

Une origine militaire est donc la plus probable, et elle est, du reste, corroborée en outre par la présence de la lame d'épée, et qui sait si parmi les débris de ferrailles il ne se trouvait pas d'autres restes d'armes. Nous ajouterons qu'une commune, située à quelques minutes des tombes, porte le nom de Chastres (*Castra*), qui rappelle un souvenir militaire.

Mais, dira-t-on, à quel événement de guerre rapporter les sépultures de Cortil-Noirmont?

Le règne d'Antonin-Pie a été essentiellement pacifique, et nos provinces devaient jouir d'une tranquillité parfaite; la preuve en est qu'à cette époque notre pays était littéralement

couvert d'établissements belgo-romains ; nos ancêtres avaient adopté les mœurs des Romains, et il n'est pas possible que, plus qu'auparavant, ils aient essayé de se révolter au moment où vainqueurs et vaincus confondaient leur culte et leurs usages.

On nous dira peut-être qu'ils auront profité de la tranquillité générale pour faire un dernier effort à l'effet de se soustraire à la domination de Rome.

Cependant il n'est fait nulle part mention de pareil fait, et, par conséquent, nous ne devons point nous y arrêter. Nous rappellerons ici un passage de GIBBON, déjà cité dans le *Bulletin* (1) et ayant trait à cette époque de l'empire romain : « L'influence douce, mais puissante, des lois et des mœurs » avait insensiblement cimenté l'union de toutes les provinces ; les habitants jouissaient, au sein de la paix, des avantages du luxe et des richesses. »

Mais si les Romains ne devaient point se tenir sur les gardes dans la prévision d'une révolte des populations de nos provinces, et s'il est vrai que nos relations avec le peuple romain étaient excellentes, il n'en est pas de même cependant à l'égard des populations d'outre-Rhin. Les Germains, que la prospérité de nos parages tenait en éveil, préparaient depuis longtemps leurs invasions dans nos contrées, et parfois ils parvinrent à pénétrer jusqu'au cœur du pays. Antonin-Pie avait déjà été aux prises avec eux. Voici ce que dit son biographe CAPITOLINUS : « Il contient les *Germains*, les *Daces* et » d'autres nations (2). »

---

(1) T. IV, p. 489.

(2) ANTONINUS PIVS, *caput* III.

Ce texte, si sobre en détails, pourrait bien s'appliquer en partie aux peuplades que nous voyons apparaître quelques années après, franchissant la barrière qui les arrêtait et se répandant dans la Gaule-Belgique, qu'ils ruinèrent en grande partie. Car effectivement, sous le règne de Marc-Aurèle, nous trouvons Didius Julien, gouverneur de la Belgique, obligé de faire un appel aux habitants du pays pour renforcer ses troupes et pouvoir ainsi résister à l'irruption des Chauques.

Cette date de l'appel aux armes correspond à l'an 176 ou 177 de l'ère chrétienne (1), c'est-à-dire vers l'époque de l'élévation des tumulus de Cortil-Noirmont.

De tout ceci résulte que sous Antonin-Pie il y a eu probablement des invasions qui sous Marc-Aurèle avaient gagné de l'intensité, et que ces invasions ont été l'occasion de quantité de combats dont la Belgique a été le théâtre. Que l'on songe encore que Cortil-Noirmont est situé sur la chaussée romaine venant de Tongres et traversant la Hesbaye vers Nivelles. Or c'est précisément cette voie que les barbares ont suivie. Les villas de la Hesbaye, détruites par les Cattes et les Chauques, sous Marc-Aurèle, en témoignent clairement.

Nous concluons : la plaine au milieu de laquelle s'élèvent les deux tumulus a été le théâtre d'un de ces combats entre les hordes germaniques et les troupes romaines, et les tombes contiennent les restes de soldats de Rome tués dans la bataille.

Il ne serait pas impossible que, dans la plaine de Cortil-Noirmont, les envahisseurs eussent été arrêtés par les Romains unis aux Belgo-Romains (ce serait là alors le moyen terme

---

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. V, p. 511.



ci-dessus annoncé). Mais on comprendra toute la réserve que nous mettons dans la détermination de ce fait si important au point de vue de l'histoire et que les fouilles finiront par préciser : ce qui est acquis pour le moment, c'est que l'invasion des Cattes et des Chauques ne s'est point étendue jusqu'à Arquennes : la preuve en est que des monnaies postérieures à Marc-Aurèle y ont été découvertes. Nous ne pouvons pas partager l'opinion de M. le docteur Cloquet, l'intelligent explorateur de la villa belgo-romaine d'Arquennes, attribuant cette circonstance de la découverte de monnaies postérieures à Marc-Aurèle à la reconstruction dont certains établissements ont été l'objet après avoir été détruits (1); car pourquoi n'aurait-on pas non plus relevé les établissements de la Hesbaye?

Pour terminer ce que nous avons dit sur les tumulus de Cortil-Noirmont, il nous faut ajouter que ce village a déjà fourni des objets antiques.

M. le baron DE BROU DE LA WASTINNE possède un fragment d'une superbe hâche polie, long de 11 centimètres, trouvé dans un ancien chemin près de son château.

Près du même château se voient les traces de l'ancienne route pavée dont il a été question plus haut; cette route est formée de pierres de la nature de celles que l'on extrait encore aujourd'hui des carrières de Grand-Manil (Namur); sur cette route on a découvert un éperon en métal blanc et un fer à cheval de petites dimensions. Il existe, en outre, des

---

(1) *Annales du Cercle archéologique et paléontologique de Charleroi*, t. VI, p. 124.

traces d'un établissement romain entre le château et la ferme de *Petit-Bertinchamp*, sous Gembloux.

Enfin, à 700 mètres des tombes, à l'endroit où se trouve la station de Chastres, il subsiste des vestiges d'un autre établissement romain (1).

Elewyt, le 8 août 1874.

CAMILL VAN DESSEL.

---

(1) TABLIER et WALTERS. *Géographie et Histoire des Communes belges (canton de Perwez)*, p. 55.

---

# RÉPLIQUE A M. ROULEZ.

## LETTRE

A MM. LES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DU *Bulletin  
des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous prier d'accueillir dans le *Bulletin* la réponse que voici à l'article inséré ci-dessus, XIII, p. 455.

Ne voulant pas abuser de l'espace que vous voudrez bien, je l'espère, me réserver, je débarrasse le terrain de tout préambule et je suis pas à pas mon auteur.

— P. 455. Si j'ai transporté la discussion dans ce *Bulletin*, je n'ai fait qu'accomplir un engagement pris vis-à-vis de l'Académie : le procès-verbal de la séance de la classe des lettres du 15 octobre 1875 porte, en effet, cette mention : « M. S... annonce qu'il se propose de répondre à M. R. ., » en dehors de l'Académie, au sujet de l'article publié par » cet académicien dans le *Bulletin (de l'Académie)* du mois d'août dernier. » (*Moniteur belge* de 1875, 2<sup>e</sup> semestre, p. 5165.)

Je n'avais pas cru devoir me laisser entraîner sur le ter-

rain où mon savant adversaire voulait m'attirer, et je m'aplaudis de le voir arriver sur celui que j'ai choisi.

— P. 455, *in fine*. Mon contradicteur, en disant qu'un « bulletin artistique n'est aucunement un terrain convenable » pour débattre sérieusement une question de pure philologie, » a-t-il visé, au-dessus de ma tête, un de ses collègues qui a bien jugé à propos, lui, de publier dans ce *Bulletin* (XII, p. 261), un *Essai de solution philologique* d'une question d'archéologie? Dans ce cas, ce collègue saura parfaitement se défendre, s'il le trouve convenable.

— P. 454, 1<sup>er</sup> alinéa. L'auteur dit qu'il n'attache pas d'importance à ses assertions quand il ne doit les consigner qu'en des rapports administratifs non destinés à l'impression. Pour moi, la vérité est une et la même partout; elle est aussi bonne à dire à l'administration qu'au public.

— P. 455, 1<sup>er</sup> alinéa. Qui a amené les Grecs et les Romains dans l'affaire, sinon mon savant adversaire? N'est-ce pas lui qui a dit à propos du piédestal d'Ambiorix: « Pour » quoi les *Grecs* et les *Romains* avaient-ils l'habitude de » placer leurs statues sur un piédestal? » Ne cite-t-il pas, à propos de dolmen, et Pline et Vitruve? N'invoque-t-il pas l'étymologie grecque *bathron*, *béma*, *basis*, pour dire qu'un piédestal est censé être une élévation sur laquelle on marche comme sur le sol même, en ajoutant: « *C'est à ce point de* » *vue qu'il faut se placer* pour juger le projet de donner » la forme du dolmen au piédestal en question. » Et ne finit-il pas par conclure que « si la prosopopée n'était pas » déplacée dans un rapport, l'ombre du chef éburon se » leverait de sa tombe pour protester contre le sacrilège? »

— P. 455, 2<sup>e</sup> alinéa. Voici certains « philologues de

» valeur » qui vont bien plus loin que je n'ai jamais eu l'idée d'aller : voici Daremberg et Saglio qui, dans leur Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, disent formellement, p. 405, qu'Énée, « après avoir abordé en Sicile » VA célébrer les jeux funèbres SUR le tombeau de son père, » au pied du mont Eryx. » Me voilà donc si peu isolé, que je dois même refuser le secours que l'on vient m'offrir.

Au surplus, il ne m'en coûterait guère — non de provoquer des certificats constatant que j'ai raison et de les publier, — mais de faire connaître l'assentiment que des « philologues » de valeur » ont bien voulu m'accorder spontanément.

Mais à quoi bon ? Si mon raisonnement est solide, cela le renforcera-t-il ? Et s'il est mauvais, l'appoint le rendra-t-il meilleur ?

— P. 456, note 1. Mon docte adversaire est gêné par le *bustum* distinct du *mons* qui constitue le tombeau d'Achille, et qui, en effet, répond en partie à certaine question qu'il me pose, p. 442 ; aussi essaie-t-il d'expliquer le *sublime montis* de Sénèque, en disant qu'il s'agit là du cap Sigée, et non de l'*agger* du *tumulus*.

C'est, en effet, au cap Sigée que la plupart des auteurs placent le tombeau d'Achille ; mais tel n'est pas le cas pour Sénèque, qui, d'après une autre version, croit que le tombeau était de l'autre côté du Scamandre actuel, au cap Rhétée :

Tumulm... Achillis. Hujus extremum latus  
Rhœtea leni verberant fluctu vada.

(TROAD., V, 1122.)

C'est-à-dire, d'après une traduction estimée, que l'extrémité du tombeau était adossée aux rochers du Rhétée, où les vagues de la mer venaient expirer.

Il n'y avait donc que le tertre lui-même à gravir pour arriver au tombeau proprement dit où s'est accompli le sacrifice de Polyxène, et la conclusion indiquée par mon contradicteur lui échappe complètement : certains passages d'Euripide, qui sont cités plus loin et que Sénèque a eus évidemment sous les yeux, ne laissent d'ailleurs aucun doute sur l'intention de ce dernier de faire monter Néoptolème jusqu'au sommet du tumulus, en terre amoncelée, de son père.

Mon contradicteur a donc omis de « s'assurer du sens » du texte ancien (de Sénèque) avant de le citer. »

— P. 455 à 457. On invoque Freund pour définir la portée du mot *nefas*. Or voilà que, pour la seconde fois, je dois articuler contre mon honorable adversaire le reproche qui lui a été si sensible, de s'arrêter dans une citation, — c'est par simple inadvertance, je le veux bien, — mais ce qui ne lui est pas favorable n'en reste pas moins omis. Voici, en effet, ce que Freund ajoute un peu plus loin : « *Nefas!* s'emploie » aussi quelquefois comme interjection : ô crime! chose » affreuse! ô honte! chose inouïe! » C'est aussi ce que dit Forcellini : « *Nefas!* aliquando interseritur sermoni more » interjectionis ut *malum!* *indignum!* » Or, dans les passages de Virgile et d'Horace cités comme exemples, il n'y a guère d'apparence de profanation. Orelli, le commentateur, va même jusqu'à dire tout simplement à propos d'un de ces passages : « *Hen nefas!* vehementius quam *ah!* et *o!* » Et les traducteurs traduisent, en effet, *nefas!* par une des formes banales : ô crime! ô forfait! hélas! spectacle effrayant! etc., etc.

Mais qu'est-il besoin de cela? Sénèque ne dit-il pas lui-

même (*Troad.*, 1121) que les Grecs, après avoir accompli le *nefas* de la mort d'Astyanax, passèrent à un *aliud facinus*?

— P. 456, *in fine*. La plaisanterie (peu heureuse d'après mon honorable adversaire, et à laquelle il répond par cette plaisanterie plus heureuse, paraît-il, de la peau de l'ours), prétendue plaisanterie qui consiste à représenter Ambiorix broyant les aigles sur un dolmen par ordre des druides, se justifierait amplement au besoin par deux passages de César, B. G. VI, 16 et V, 58, où il est dit, d'une part, que les druides étaient consultés dans les sacrifices relatifs aux choses de la guerre (qui in praeliis versantur, administris ad sacrificia druidibus utuntur), et d'autre part qu'Ambiorix, après avoir enlevé les aigles (ou si l'on veut plus de précision : une aigle, plus les enseignes de cinq cohortes), s'est transporté chez les Aduatiques pour les exciter à la guerre. Or nous savons que, dans la région occupée par cette tribu, il y avait précisément des dolmens, témoin la Pierre du Diable à Jambes; l'artiste n'était-il pas libre, par exemple, de représenter Ambiorix foulant et écrasant les dépouilles militaires des Romains sur un de ces dolmens? J'ai un jour déposé cette idée dans un rapport administratif, et je veux, pour la défendre, me servir d'une forme fort commode de raisonnement que me suggère mon contradicteur, en me bornant à lui dire que si je ne puis produire de preuve directe à l'appui de ma thèse, il n'existe pas non plus de preuve contraire.

— P. 458. Voir plus loin quant à l'explication de la présence d'Opis sur le tumulus de Dercennus.

— P. 459 et 440. Mon docte antagoniste, ne trouvant pas de texte dans la loi romaine applicable à cet égard, invoque par analogie la défense de fouler un *bidental*. Je me contente

de répondre que l'*evitandum bidental*, qu'on ne pouvait même regarder sans profanation, était soumis à des règles particulières à raison du caractère sacré de tout lieu frappé par la foudre, et l'on ne peut pas argumenter de ce qui concerne les *res sacrae* comme étaient les *bidentalia* (1), pour étendre la conclusion aux *res religiosae* (tombeaux), ou aux *res sanctae* (murs et portes des villes), etc. : chacune de ces catégories de choses non susceptibles de propriété privée avait ses règles spéciales : sinon pourquoi les distinguer ?

Pitiscus, v<sup>o</sup> Sepulcrum, le Thesaurus de Gronovius, V, col. 1594, etc., définissent soigneusement les cas de violation des sépultures, d'après la loi romaine : or l'action de fouler les tombeaux n'y figure pas (2).

Quant aux *septa* placés autour des lieux sacrés, etc., le *minxerit in patrios cineres* d'Horace, le *extrameite* de Perse, le *ad hunc tumulum ne meias ossa precantur* de certaines inscriptions, etc., en expliquent suffisamment l'opportunité : « cavebatur, dit Pitiscus, ne urina sepulcrum contamina- » retur. » Rien ne dit donc que la précaution des *septa* autour de certaines sépultures fût prise pour empêcher seulement de poser les pieds sur celles-ci.

Enfin, quant au fait de sauter sur un tombeau pour l'insulter (*insilire, insultare*), c'est là bel et bien un exemple de profanation avec intention méchante, dont je m'empare au

---

(1) GAIUS, *Iustit.*, II, § 4 : « (Res) sacrae sunt quae diis superis consecratae sunt. »

ADRIEN DE VALOIS, dans ses annotations sur AMMIEN MARCELLIN (*l. cit.* par mon contradicteur), dit : « Romani et Graeci loca de caelo tacta, propria quadam religione, *sacra* esse existimabant. Fulmen enim ipsum *sacrum* esse arbitrabantur; unde ignis *sacer* ab AMMIANO hic dicitur. »

(2) Cfr. SALLENGRE, I, p. 458.



profit de ma thèse : il est étonnant que mon érudit contradicteur, qui est allé péniblement chercher une phrase tout à fait incidente dans l'Iliade, n'ait pas trouvé dans ce poème ce qui a trait directement au sujet, et que je mettrai plus loin en évidence.

— P. 441. On invoque une controverse au sujet des Silicernes, et on l'appuie d'un *AD* assez ambigu de Varron.

Je réponds qu'il n'y a pas de controverse qui puisse tenir devant ce passage catégorique et précis de S. Augustin (*De morib. Eccles.*, xxxiv) : « *Novi multos esse qui luxuriosissime super mortuos bibant et epulas cadaveribus exhibentes, super sepultos seipsos sepeliant.* »

— P. 442. Sur la forme des tumulus des anciens, voir plus loin.

— P. 445 à 446. *ASCENDERE* veut dire *monter* ! Accordé : c'est là ce qu'on appelle vulgairement une porte ouverte, et pour l'enfoncer il n'est guère besoin de majuscules. Je m'étais borné à citer l'emploi du verbe *IRE* dans le même sens, en réponse à cette allégation : « *on ne dit pas* » d'une personne qui se trouve au bas d'une colline qu'elle » va, mais bien qu'elle monte au haut de cette colline. » *Virgile aurait dû écrire ascendebat...* »

Mon contradicteur avoue loyalement, du reste, que l'expression de sa pensée était trop absolue. N'insistons pas et contentons-nous de constater que l'argument qui avait cette assertion pour base a été renversé avec elle.

— P. 447. Différentes questions posées par moi ont été laissées sans solution. N'en parlons plus.

Après cette réfutation en manière de défense, reprenons l'offensive.

## II.

Puisque mon érudit antagoniste a invoqué le secours d'Homère, il s'agit de rechercher jusque dans l'antiquité grecque et chez les auteurs grecs si le respect des morts de la part des païens entraînait bien, comme on le prétend, l'interdiction de marcher ou de s'asseoir sur les tombeaux, même sans intention méchante.

Je n'hésite pas à reconnaître que la citation de Diodore de Sicile au sujet des gladiateurs qui auraient combattu sur le tombeau de Viriarthe, est une citation erronée (1).

A la vérité, je pourrais songer à remplacer cet exemple par un autre exemple du même auteur où se trouve bien la mention d'un combat de gladiateurs ἐπὶ τῷ πταρῷ (Diod., Excerpt. de virt et vit., p. 386; POLYB., Excerpt., 1461); ou par cet autre passage de Lysias, Epitaph. *in fine* : « quippe » publicis sumptibus sepeliuntur et ludi ac certamina *super* » eis (ἐπ' αὐτοῖς) aguntur. »

Mais comme l'a très-bien fait observer H. Estienne, à propos d'expressions semblables qui se trouvent dans l'Illiade, dans l'Ajax de Sophocle, etc., c'est là une simple image : les jeux, etc., étaient censés se célébrer sur le défunt pour l'honorer, tandis qu'en réalité, ils avaient lieu devant le tombeau. Ce qui n'existait plus en fait, était conservé par le langage : autre exemple, le mot même d'*épitaphe*!

---

(1) J'invoque le bénéfice des circonstances atténuantes. C'est l'interprétation de HOFER qui m'a induit en erreur : voici formellement ce qu'il a imprimé dans le IV<sup>e</sup> volume de son Diodore de Sicile, p. 401 : « Le corps de Viriarthe reçut de magnifiques funérailles : pour honorer le courage de cet homme célèbre, les Lusitaniens ordonnèrent *sur son tombeau un combat de deux cents paires de gladiateurs.* »

C'est ainsi que Servius (ad Aen., X, 519; cfr. TERTULL., *De spectac.* XII) dit qu'on avait commencé par immoler réellement des victimes humaines sur les tombeaux; mais que, par la suite, cela fut remplacé par des combats devant ces tombeaux: « Mos erat *in sepulcris* virorum fortium cap-tivos necari; quod postquam crudele visum est, placuit » gladiatores *ante sepulcra* dimicare... »

La force des choses avait amené ce résultat: combien grandes n'eussent pas dû être les dimensions des tombeaux pour permettre d'y faire les évolutions amenées par les jeux, les combats, etc.

Rien là cependant qui fût inspiré par un scrupule religieux: en effet, les tertres funéraires, qui, comme je le démontrerai tantôt, constituent bien la sépulture héroïque par excellence, ces tertres devaient se construire (soit à l'aide des dix hommes pendant trois jours, de Solon, soit à l'aide des cinq hommes pendant cinq jours, de Platon), par des « foulements » successifs et continus opérés sur la terre rapportée et amoncelée; enfin le monument quelconque que supportait le tumulus ne pouvait y être érigé qu'avec de nouveaux piétinements souvent répétés.

Un fait assez curieux que j'ai la bonne fortune de pouvoir citer est le suivant, dont je dois la communication à l'obligeance de M. le comte Georges de Looz; voici ce qu'il dit dans un article sur les fouilles effectuées par lui dans la tombe romaine d'Avennes, où il parle de la construction de ce genre de monuments (Voir une livraison ultérieure du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*):

« La coupe de notre galerie nous a permis de nous rendre parfaitement compte de la manière dont il a été procédé

à cette opération. Chaque couche de terre présente presque partout dans les tombes romaines la même épaisseur : rarement l'une d'elles se trouve répétée ; les terres ont dû être déposées bien également sur toute la surface. Les différentes couches, la plupart du temps, n'adhèrent pas entre elles, mais se détachent au contraire parfaitement l'une de l'autre à la voûte des galeries ; c'est ainsi que nous avons encore pu constater à leur surface l'empreinte bien visible d'un pied ou plutôt d'un soulier romain, *ce qui donnerait à supposer que les terres étaient soigneusement tassées avant qu'on ne songeât à déposer une nouvelle couche.* »

Un véritable temple, quoique de dimensions exigües, fut (au témoignage de Strabon et de Philostrate) construit et reconstruit ensuite par Hadrien, sur le sommet du tumulus d'Ajax, au cap Rhétée : comment ce temple, dont Choiseul-Gouffier et Schliemann prétendent avoir vu les restes, aurait-il pu être érigé sans que les édificateurs missent les pieds sur le tertre et sur la sépulture qu'il recouvrait ?

De même pour les stèles sur les tumulus dont Homère parle si souvent, et qu'il emploie même comme termes de comparaisons poétiques ?

C'est ici que j'aborde l'examen de ce qu'étaient les sépultures des temps héroïques : si je démontre que tous les tombeaux qu'Homère et Virgile (pour laisser de côté les autres auteurs) se donnent la peine de décrire (1), sont des tumulus en terre rapportée, il en résultera la démonstration de ma thèse au sujet du tumulus d'Anchise.

---

(1) Je reviendrai sur ce point dans un travail d'ensemble sur les sépultures héroïques, travail que je destine à une revue de l'étranger.

J'ai déjà fait ma preuve pour l'Énéide (*Bulletin*, XIII, p. 157).

Or quand on relit attentivement l'Illiade, telle est la conclusion à laquelle on est aussi invinciblement amené.

Voici les principaux tumulus dont l'Illiade fait mention : d'Ilus (*Il.*, X, 415 ; XI, 166, 571 ; XXIV, 549) ; d'Aesyétés (*Il.*, 795) ; de Myrine (*Il.*, 815) ; des Grecs en commun (*VII*, 455) ; de Patrocle (*XXIII*, 256, et *XXIV*, 16) ; d'Hector (*XXIV*, 799) ; d'Elpénor (*Od.*, XI, 75 ; XII, 14) ; d'Achille (*XXIV*, 80 ; *cf.* EURIP., *Héc.*, V, 221 et 524), etc., etc.

Pour tous ces tombeaux, dont plusieurs existent encore, prétend-on, l'opération du terrassement de l'*agger* est formellement et scrupuleusement indiquée par le poète, ou s'induit de son texte, avec toute certitude, par la généralité des commentateurs.

Virgile avait la voie toute tracée : un des tumulus cités, au sujet duquel j'aurai à revenir tantôt, est celui d'Aesyétés ; or Aesyétés était en quelque sorte l'allié d'Anchise, puisque le fils de l'un avait épousé la fille de l'autre : Comment Énée ne se serait-il pas souvenu de cet exemple ?

Je m'étonne qu'on puisse le nier ; on ne peut le faire, du reste, qu'en écartant péniblement ces mots d'*agger tumuli*, si caractéristiques, dans le chant V, vers 44, de l'Énéide ; qu'en attribuant au mot *tumulus* employé plusieurs fois un sens différent à peu de vers d'intervalle ; qu'en supposant enfin qu'après avoir érigé des tertres, grands comme ceux de l'Illiade, à Polydore, à Caiëta, etc., Énée aurait fait beaucoup moins pour son propre père.....

Mais ce n'est pas là encore tout le secours que je puis tirer de l'Illiade : il s'agit de savoir si le respect des tombeaux

dont parle Homère, entraînait bien l'interdiction de les fouler, et spécialement de s'y asseoir.

Certes, je ne prendrai pas *baino*, *béma*, *basis*, comme certains grammairiens l'ont proposé, pour expliquer le mot *Batieia*, nom vulgaire du tumulus de Myrine; — ni je ne suivrai M. Nicolaïdès, auteur récent d'un Plan stratégique de l'Iliade, quand il place les 50,000 hommes de l'armée troyenne *sur* ce tumulus...

Mais il est incontestable que *c'est sur un tumulus*, celui d'Illus, que Pâris se pose pour viser Diomède : « Alexander in Tydiden arcum tendebat, columnnam sibi praetentam habens super tumulo (ἐπι τῷ βῆμα) a viris exstructo Ili Dardaniadae. » (Il., XI, 569.)

C'est *sur un tumulus*, celui d'Aesyètès, que Politès, fils de Priam, s'assied comme en un observatoire pour épier l'armée grecque : « Polites, Trojanorum speculator, *sedebat tumulo in summo* Aesyetae senis, observans quando a navibus impetum facerent Achivi. » (Il., II, 791).

Eichhoff, qui a écrit des Études grecques sur Virgile, cite le premier de ces deux faits comme ayant servi de modèle à son poète, en ce qui concerne l'exemple invoqué par moi de la nymphe Opis épiant Arruns du sommet du tumulus de Dercennus : n'a-t-il pas eu tort d'omettre le second, bien plus direct ?

Remarquons que les vers de l'Iliade, II, 791 à 795, ont été l'objet de la critique sévère d'Aristarque : il les a marqués de l'obel; mais, ceci est important, la raison de l'athétèse est puisée dans des considérations tout à fait étrangères à la circonstance que le tumulus d'Aesyètès servait d'observatoire; cette circonstance, Aristarque constate donc implicitement qu'elle était dans les mœurs de l'antiquité.

Strabon, qui, lui aussi, discute ces vers, se borne à examiner si tel tumulus donné de la plaine de Troie avait pu servir de *specula* à Politès.

Et les commentateurs modernes, si leur opinion peut être de quelque poids, que disent-ils? « In animum revocandus (citations d'Heyne sur l'Iliade, II, 791) mos antiquissimorum hominum, altos tumulos mortuis extruendi, quibus terra consita esset, ita ut adeo *ii pro speculis esse possent.* »

Et qu'on le remarque, ce n'est pas au sommet du tumulus d'un « rex antiquus, » comme Dereennus, que Politès va s'installer; c'est sur le tertre où est enterré Aesyètès, un contemporain : si le souvenir, tout frais encore, du défunt n'empêche pas de prendre sa tombe pour poste d'observation, c'est évidemment que ce fait, par cela seul qu'il n'avait pas pour but de violer la sépulture, n'était pas une profanation du tombeau.

Que devient après cela la thèse de mon adversaire, qu'Opis devait à son caractère divin le privilège de pouvoir fouler un tertre renfermant des dieux mânes, et que le *nefas!* de Sénèque s'appliquait au fait de s'asseoir sur un tombeau!

Je fais bon marché des objections qu'on pourrait tirer de certains passages d'Hésiode, ou des chrétiens Théodoret et Eustathe.

Le dernier, qui, du reste, n'est pas une autorité, mêle mal à propos le sentiment religieux du XII<sup>e</sup> siècle à son appréciation du fait de Politès; le second parle seulement de l'aversion, contraire aux mœurs antiques du paganisme, que les païens de son temps montraient pour les tombeaux; et quant à Hésiode, Théobald Fix détermine le véritable sens des vers du poëme d'Opera et Dies, qu'une mauvaise inter-

prétation pourrait engager à introduire dans la discussion :  
« *noli ab omni exercitio alienum esse puerum, neque duo-*  
» *dennem, neque duodecim mensium : non enim bonum est*  
» *quia virum inertem facit.* »

Ce qui démontre parfaitement, au surplus, qu'il ne faut pas voir dans les vers d'Hésiode une défense de se placer sur les tombeaux, comme d'aucuns l'ont cru, c'est le témoignage important de Théophraste (*Caract.*, XVI), qui, parlant de la superstition ou « *meticulosus erga numen affectus*, » et des scrupules ou aversions qu'un homme normal ne doit pas avoir, comme de trembler à la vue d'une souris, ajoute (j'emploie la très-exacte traduction du grec par La Bruyère) : « Le faible de l'homme superstitieux est de purifier sans fin la maison qu'il habite, d'éviter de s'asseoir sur un tombeau, comme d'assister à des funérailles, ou d'entrer dans la chambre d'une femme en couche... »

Je pourrais m'arrêter ici ; mais je veux encore insister à propos de la plus remarquable des tombes héroïques, le tumulus d'Achille, pour faire remarquer combien ce tumulus fut foulé et refoulé dans l'antiquité, depuis Alexandre le Grand jusqu'à Apollonius de Tyanes et Caracalla, qui accomplirent toutes sortes de cérémonies au sommet du tertre. Philostrate, après avoir décrit le tumulus, raconte dans ses *Heroica* que les Thessaliens venaient annuellement offrir à Achille deux sacrifices, l'un au sommet, l'autre au bas du tumulus. Le chant caractéristique des Thessaliens contenait l'invocation suivante (trad. de Boissonade, p. 229) : « *Theti caerulea, ascende hunc editum tumulum, ascende eum Thessalia non illaerymis ad sacrificia.* » Après avoir accompli au sommet de la colline certains rites (*coronato*



*collis vertice, scrobibusque in ipso effossis*, maetabant tauro), ils descendaient vers leurs navires (*ad navem descendebant*) et s'embarquaient après un second sacrifice offert sur le rivage?

Comment cette unanimité se serait-elle établie en Capadoce, en Grèce, à Rome? Comment, de toutes parts et à des époques si diverses, serait-on allé accomplir des cérémonies pareilles sur le tombeau d'Achille, si, comme on le prétend, c'était manquer de respect aux tombeaux que de les fouler matériellement, même sans intention de les profaner?

J'ai, je le pense, achevé ma démonstration, et j'espère que ce sera là bien définitivement le dernier mot de cette trop longue discussion.

J'ai l'honneur, etc.

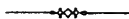
H. SCHUERMANS.

---

**N. B.** — La faculté d'user du droit de réponse n'ayant manqué ni à l'un ni à l'autre des deux contradicteurs, ceux-ci ont donc pu tour à tour produire leurs arguments. Le Comité directeur du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* déclare par conséquent la discussion définitivement close au moins dans ce recueil

HISTOIRE DE LA DINANTERIE  
ET  
DE LA SCULPTURE DE MÉTAL  
EN BELGIQUE

(Suite.)



CHAPITRE II.

**HISTOIRE DE LA BATTERIE DE CUIVRE DEPUIS LE MILIEU DU  
XIII<sup>e</sup> SIÈCLE JUSQU'À LA FIN DU XIV<sup>e</sup>. — GUERRES DE DINANT  
ET DE BOUVIGNES.**

§ 1<sup>er</sup> *Sommaire* : Rôle de Dinant dans la révolte du pays de Liège contre l'évêque, en 1255. — Premières chartes connues relatives à l'organisation du métier des batteurs de cuivre dans cette ville. — Perte de ses archives. — Prospérité croissante de Dinant. — Naissance de la batterie de cuivre à Bouvignes. — Premières luttes armées entre les deux rivales. — Réconciliation amenée entre elles par l'évêque de Liège, en 1290. — Nouvelles hostilités, en 1293. — Traité de 1297, par lequel sont réservées les questions touchant les batteurs de Dinant et de Bouvignes.

L'industrie de la fonte et de la batterie de cuivre avait introduit à Dinant la prospérité et la richesse et en avait fait une ville d'une certaine importance ; elle occupait le troisième rang dans l'État et les batteurs y formaient un tiers de la population : depuis lors, elle s'associa à toutes les luttes que soutinrent contre l'évêque tantôt Liège, tantôt Huy, souvent

les deux cités réunies, auxquelles se joignirent fréquemment les autres petites villes du pays.

Les plus anciens documents sur ces luttes datent du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et nous révèlent qu'elles eurent pour cause première la révolution qui amena à Liège l'élection des bourgmestres par le peuple ; jusque-là ils avaient été choisis par les nobles et parmi les nobles. Pendant ces troubles, les Dinantais se déclarèrent contre leur évêque Henri de Gueldre : ils embrassèrent le parti populaire dirigé à Liège par leur compatriote Henri dit de Dinant, lequel était venu lui-même entraîner ses concitoyens dans la ligue. Grâce aux secours que ses puissants voisins le duc de Brabant, les comtes de Gueldre, de Looz et de Juliers lui fournirent, l'évêque de Liège eut raison de ses sujets insurgés, mais il dut faire le siège en règle de plusieurs villes de ses états. Saint-Trond capitula en mai 1255 ; Liège, au mois d'octobre suivant ; Huy succomba vers le même temps ; Dinant seul tint bon jusqu'au 15 décembre (1) et ne se rendit pas sans conditions, car le lendemain, Henri de Gueldre octroya aux batteurs de cuivre une charte qui respectait une partie de leurs privilèges. Cette charte, restée inédite, règle d'abord le droit à payer par un bourgeois natif de Dinant et par un étranger pour être admis dans la corporation des batteurs de cuivre ; elle prend quelques dispositions à l'égard des objets fabriqués par eux, approuve la défense de travailler les samedis et pendant le mois d'août, et permet de faire divers ustensiles du métier de telle dimension qu'ils voudront. Tous

---

(1) HENAUX, *Histoire du pays de Liège* ; ed. de 1836, t. I<sup>er</sup>, p. 97, note 1.

ces points, — y est-il dit, — seront arrêtés dans un règlement particulier à établir de commun accord entre eux et le mayeur de l'évêque; celui-ci se réserve de les examiner et de les approuver, s'ils lui paraissent raisonnables et non contraires à la prospérité de la ville. Le prélat déclare que les prud'hommes du métier auront le droit de saisir chez leurs confrères les marchandises non fabriquées conformément au règlement, qu'ils pourront les détruire et imposer une amende aux contrevenants. Deux des quatre prud'hommes devaient être choisis par le mayeur de l'évêque parmi les échevins, et l'élection des deux autres était réservée aux gens exerçant le métier; ces quatre élus devaient procéder annuellement au choix de quatre maîtres de la corporation, à qui était imposée l'obligation de jurer entre les mains du mayeur et des échevins d'observer fidèlement les points réglés par la charte. Celle-ci interdit enfin aux batteurs de cuivre l'usage d'une cloche et d'un sceau, leur défend de faire entre eux des alliances et de tenir des assemblées en dehors de la présence du mayeur et des échevins.

Henri de Gueldre apposa son sceau à la charte, ainsi que le chapitre de Saint-Lambert de Liège, qui confirma, par cette formalité, l'accord intervenu entre le prélat et les batteurs dinantais (1).

---

(1) « Henris, par la grasse de Dieu, eslies de Liège, à tous cheaus qui verront  
» ches présens lettres, salut en Nestre-Signour Jhésu-Crist. Sachent tuit cil qui  
» sont et qui seront que nos avous ottrouet par no volenteit as battoirs de Dynant,  
» que quikconques soit borgois neis de la ville de Dynant et vousist avoir la  
» frairie, k'il l'ait par demi-lierton et ij s. a vin, et li estrangues hons par deuz  
» mars et v s. à vin. Et si ne prendront à œvre, qu'il vendent koivre ne autre  
» spoise, par plus qu'ele vaut à deniers conte's; et poront-il aseir entre eaus et  
» se poront estaublr qu'il ne vendent lor œvre si seral parfaite, sicon por livrer

Deux jours après cet accord, des arbitres ou plutôt des juges, Jean d'Avesnes, fils de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Guillaume, comte de Juliers, prononcèrent

---

» aus marchans. Et si poront défendre que nus de lour frères n'en œvrent les  
» semmedis, ne en avost, cant bon lor semblerat a lor mestier amender, ou en  
» autre tems s'il wèlent. Et si poront faire lor païeles et lor bachins de quete  
» mesnre qu'il voront, sorlonc ce que bon lor semblera. Ces poins et ces assises  
» devantdites poront-il establlir entre eaus, entour lor mestier, par nostre  
» maïour et les iiij qui pris seront ensi com nos les deviserons après. Et quant il  
» seront devant nos, se nos veons qu'eles soient raisnaubles et sens l'empiere-  
» ment de la ville de Dynant, nous le devons soffrir et faire tenir, se mestiers  
» est; et se nos trovons que lor assises soient déraisnaubles et à l'empirement  
» de la vilhe, nos ferons défaire celles qui seront mauvaises et en prenderons  
» l'amendise de ches assises par nostre maïour et par les iiij maïstres de mestier.  
» Se li preudomme qui wardent le mestier truevent œvre qui soit deffendue par  
» lour frères dedens les maisons de lour mestier, prendre le puet par nostre  
» maïour et par les iiij maïstre descurdis, et destruire; et ce ne poront-il faire  
» en autre maison sen celi nom de lor mestier; et s'il truevent c'ons ait fait en  
» la maison de lour mestier œvre deffendue, par bonne vériteit, nos maires et li  
» iiij de mestier poront prendre l'amendise teïle com elle est devisee. Et de toutes  
» ches amendises qui sont desor nomées avons-nous la moitié et cil qui après  
» nos venront éveskes de Liège, et la ville la quarte, et li maïour de la baterie  
» l'autre quarte por lor paine. Et por ches iiij à eslire qui le mestier warderont,  
» prenderat nos maires ij des plus preudommes eskevins, et li batour ij des plus  
» proidommes de lour mestier; et cil iiij, avec nostre maïour, sor lour saire-  
» ment, enliront iiij chascun an, qui seront maïstre de mestier. Et cil iiij jureront  
» devant nostre maïour et les eschevins qu'il warderont en bone foi les poins de  
» la chartre. Et si ne poront ne ne devront avoir c'oiche ne saïel, ne faire nule  
» aloïanche entre eaus, ne ne tenront oerches ne assemblées sens nostre maïour  
» et les eskevins. Et si ont enconvent communalment li batour qu'il, outre ce que  
» chi-deseure est eserit, ne seront encontre ne a l'alloïement, ne querront ne ne  
» porchaceront, ne par eaus ne par autrui, ne en part ne en priveit, ne à nos ne  
» à saïgnour autre qui à venir soit jamais, ne à l'église de Sain-Lambert. Et por  
» que ce che soit chose ferme et bien tenue à jamais, avons fait saïeler ches  
» lettres de nostre saïal, avec le saïal de nostre église de Sain-Lambert. Nous  
» Jehans, par la grasse de Den prévôs, Gilles, doyens, archidiaikene et tous li  
» chaïtre de Sain Lambert de Liège, loons et approvons les poins et les orde-  
» nanches devantdites; et por ce que nos volons et otrions que ce soit ferme et  
» estable, fesièmes-nos saïelet ches présens lettres de saïal de nostre église. Ce  
» fut fait el chastel de Dynant, l'an Nostre-Saignour M. CC. LV, lendemain de  
» la feste Sainte-Lucie. »

contre les habitants de Dinant une sentence relative aux amendes qu'ils avaient encourues pour leurs méfaits envers leur souverain légitime. Les bourgeois proprement dits furent taxés à 5,000 livres de blanes, payables en trois termes, et les batteurs de cuivre à 1,500 livres, et, en outre, à 1,200 livres pour les dommages qu'ils avaient causés à la ville. Les deux seigneurs étaient chargés de répartir cette dernière somme pour désintéresser ceux qui avaient souffert. La sentence ordonnait la restitution à l'évêque de Liège et à ses successeurs de la tour dite de Montfort, située près du château de la ville, en punition des « hontes et des blâmes » que les Dinantais avaient faits contre Henri de Gueldre. Celui-ci devait leur rendre la tour bâtie sur le pont.

Moyennant ces clauses, — ajoute la sentence, — la paix est établie entre l'évêque et ses sujets, tant bourgeois que batteurs de cuivre. Ces derniers devaient consigner par écrit l'engagement d'observer tous les points arrêtés non-seulement par Jean d'Avesnes et le comte de Juliers, mais aussi ceux stipulés par l'acte conclu l'avant-veille. Les arbitres se réservaient d'interpréter les articles qui pourraient paraître obscurs, et d'y ajouter d'autres clauses s'ils jugeaient utiles de le faire. Tenu de poursuivre les assassins d'un certain Gérard Creton, suivant les lois, l'évêque pourra, de plus, bannir de ses états quatre personnes, bourgeois ou batteurs de cuivre, à son choix. Dans le cas où quelqu'un s'avisât de s'opposer à l'une des choses ainsi décidées par écrit, — dit encore la sentence, — le maire et les échevins de la commune sont obligés de veiller au maintien de l'entière exécution du tout.

La chartre qui renfermait ces diverses dispositions fut scellée par les deux parties ennemies, l'évêque et la cité, par le

chapitre de Saint-Lambert et par les deux seigneurs qui avaient été choisis pour arbitres (1).

---

(1) « Nous Jehans d'Avennes, fil la contesse de Flandres, et Willeaumes, cuens de Juley, diseur des domages, des lais et des hontes que cil de Dynant ont fait à notre signour Henri, par la grasce de Den esluit de Liège, disons no dis par tel manière :

» Ki li borgois, sens les batours, paieront à notre signour l'esluit devantdit v milhe livres de blans, à termines desous eseris : il paieront milh livres à Quaremmen prenant qui prochainement venra, et ij milh livres à le Penthecoste après, et milh livres à le Tossains après. Et si disons que li bateur paieront à notre signour l'esluit devantdis xvc livres de blans ; et si paieront por les domages qu'il fissent à Dynant xijc livres de blans, à chascun termine deseurd'is vjc livres, et à derrain, qui est al Noël après, vjc de blans. Et cil xijc livres seront païet à monsignour Jehan de Bialfort et à monsignour Baudri d'Eskeues, et il les renderont et départeront en bone foi à cheaus où il cuideront que bon serat, chascun à son montant. Et se disons que li bateur overont parmi la chartre que nos sires at fait à notre ordenanche, laquelle est teile mot à mot, et en nule autre manière ne poront-il overer.

» Et si disons après, par notre dis, que li bateur ne devront avoir cloche ne saiel, ne commungne, ne aloianches, ne oienches, sens le maïour et les eschevins de Dynant. Et si disons que nos sires li esluis devantdit doit avor le tour qui est desour la ville encontre le castel c'om apelle Monfort, ilh et tuit li éveske de Liège qui après lui jamais venront, en amendise des hontes et des blâmes que cil de la ville il ont fait. Et si renderat le tour desor le pont. Et parmi ces choses, sera pais entre notre signour l'esluit et les borgois de la ville communement, et si disons que pais soit entre les borgois et les bateurs des bestens qui ont esteit de chis à or entre eaus. Ces choses devantdites commandons-nos à tenir aus borgois et aus bateurs, chascun sor son honour, et qui encontre che feroit ou il iroit, nos sires li esluis devantdis, et cil qui après lui venroient éveskes de Liege, poroit faire jugier sor son honour. Et se disons que li borgois de Dynant donnent leur lettres qu'il tenrent no dit et notre ordenanche devant nomée. Et se disons s'aucuns de Dynans, soit borgois ou batères, ne tenist mais alaïst encontre notre ordenanche devantditte, que nos sires li esluis poroit user avec ses autres seureteis des lettres l'apostole qu'il at empétrées contre eaus. Et si disons en notre présent dit et ordenanche que se aucune chose soit trovée qui soit obscure, dont dotanche ou bestens poroit venir, che retenours par notre dit à déclarer et à terminer. Et si nos semble que nule chose soit après che bone à amender, nos le retenons en notre dit. Et se disons que nos sires li esluis fache justiche de cheaus qui tuont Gérard Creton, selon che que lois porterat. Et se disons par notre dit que iiij, que borgois que bateur, de cheaus qui furent encontre notre signour l'esluit, et lesqueis il vorat, devront widier l'éveschiet de Liège entre chi et Paskes, ne ne poront revenir s'a sa

Les renseignements contenus dans ces deux actes de l'an 1255 (1) sont les seuls que nous ayons pu recueillir sur l'organisation du métier de la batterie à Dinant. On doit grandement regretter la perte des archives de la corporation ; elles nous eussent appris quels privilèges lui avaient été octroyés comment celle-ci était régie et d'après quel mode se faisaient les élections de ses chefs ; nous eussions connu aussi, par ses règlements, les conditions d'admission des maîtres et des apprentis, les différentes espèces de produits fabriqués, les mesures prises contre les fraudes dans la matière

---

» volenteit non. Et se disons encore en notre dit que s'il estoit nus que encontre le dit  
» et l'ordenance qui est escrite en le chartre vosist estre ou mellisist encontre, que  
» à la requeste notre sangneur l'esluit, ou celui qui seroit de par lui, que li maires  
» et li eschevin et toute la communités de la ville li aideroit en bonne foi et à tout  
» leur pouvoir, encontre cheaus qui le dit ne voroient tenir ; et cil qui nel feroient  
» seroient atains de leur honours tot ainsi bien que cil qui mefferoient encontre le  
» dit. Et pour que ce soit ferme et estable avons-nos fait mettre nos saiaus à ches  
» présens lettres. Et nos, Henri, esluis de Liege devantdis, loions et approvons le  
» dit et l'ordenance qui est chi-deseur escrite, et avons fait mettre no saial à ches  
» présens lettres. Et nous, Jehaus, par la grasse de Dieu prévôs, Gîies, doyens, archi-  
» diakene et tous li capitles de la grant église de Liège, loons ainsi et approvons  
» totes les choses devant devisées et escrittes. Et por tant que nos volons qu'eles  
» soient bien war lées et bien tenues à jamais, sens briser, avons-nos fait mettre  
» à ches présens lettres le grant saial de notre église. Et nos, li maires, li  
» eschevin, li jureit et toute li communités de Dynant, autre, si loions et appro-  
» vons et bien tenir volons le dit et l'ordenance deseur escrite, et en tesmon-  
» gnage de che avons-nos mis notre saial de la ville de Dyoant à ches pendans  
» lettres, avec le saial notre sangneur l'esluit et les signours devant nomées.  
» Che fi fait el chastel de Dynant, l'an del incarnation Jhésu-Crist milh cc. lv,  
» le jeudi apres feste sainte Lucie. \* .

(1) Nous devons la communication de ces deux documents, qui sont inédits, à l'obligeance de M. Ferdinand HÉNARX, lequel nous a permis d'en prendre copie dans le magnifique cartulaire de l'église de Saint-Lambert de Liège, ou *Liber cartarum ecclesie Leodiensis*, qu'il possède. Ces deux pièces portent dans le manuscrit les nos<sup>os</sup> xc l et xc lj. La première y est intitulée : *Ordinatio inter fabros Dyoneses et eorum firmitas concessa per episcopum*, et la seconde : *Ordinatio facta inter Henricum, electum Leodiensem, super articulis in villa Dyonensi observandis*.



ou dans le travail, etc. ; enfin la lumière se fût faite sur l'importance qu'eut le métier à diverses époques, et peut-être aussi les registres aux délibérations nous auraient-ils dit le rôle politique que les batteurs dinantais jouèrent dans certaines circonstances. Les archives de la ville ne renferment rien qui puisse nous éclairer sur ces questions si intéressantes.

En 1256, un peu de calme succéda à ces temps de désordre, pendant lequel la ville de Dinant prospéra. On voit, par une ordonnance du mois de novembre 1265, que le magistrat y avait fait construire une halle, et l'évêque s'engageait à contribuer pour la moitié dans les frais de reconstruction, si l'édifice venait à être incendié (1). C'est l'époque réellement intéressante de l'histoire de la batterie de cuivre à Dinant, industrie qui n'avait pas tardé à s'introduire à Bouvignes, et qui pendant plus de deux siècles suscita de terribles conflits entre les deux communes rivales. Ces localités sont situées presque en face l'une de l'autre et séparées par la Meuse ; leurs territoires se touchent sur d'autres points. Dinant dépendait du pays de Liège ; Bouvignes faisait partie du comté de Namur. Dans le tarif de 1252 des droits de tonlieux à lever à Damme, en Flandre, tarif cité plus haut, il est question « des objets de cuivre travaillés à Dinant et ailleurs », où l'on a coutume d'en fabriquer (2). Ces expressions ne peuvent s'appliquer qu'à Bouvignes, et fournissent, par conséquent,

---

(1) SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liège*, p. 75, n° 278 ; — S. BORMANS, *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liège de 974 à 1505*, pp. 20-21.

(2) « ..... facto apud Dinant, vel alibi ubi fieri solent..... »

la preuve du fait que nous avançons. L'origine réelle de cette dernière ville remonte peut-être au delà de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle; il est néanmoins certain que c'est alors seulement que Bouvignes commença à prendre quelque développement, et nous partageons entièrement à cet égard l'opinion de J. Borgnet. En 1215, ses souverains, par une charte de commune, lui octroyèrent ses premières libertés (1). Dix-sept ans plus tard l'accroissement de sa population était devenu tel qu'on dut remplacer l'ancienne enceinte par une autre beaucoup plus vaste. A mesure qu'elle prend de l'extension, grandit aussi l'animosité des Dinantais, jaloux de voir des concurrents s'établir à côté d'eux. Telle fut la source des guerres cruelles dans lesquelles des souverains et des puissants seigneurs intervinrent, et qui aboutirent à la destruction de Dinant, en 1465.

L'histoire de l'industrie de la batterie de cuivre est donc inséparable de ces événements politiques, et nous sommes forcé de mettre ceux-ci en lumière. Ils nous initieront, du reste, à cette vie du moyen âge, et feront voir que la concurrence commerciale dans notre pays ne fut rien moins que pacifique; elle y engendra, au contraire, des antagonismes aussi violents que ceux qui ruinèrent les républiques italiennes.

S'il faut en croire les historiens namurois et luxembourgeois, les premières traces des luttes meurtrières à Dinant et Bouvignes remontent au temps où le comté de Namur, abandonné par ses légitimes souverains à la merci de Henri III, comte de Luxembourg, qui s'en empara, c'est-à-

---

(1) J. BORGNET, *Cartulaire de Bouvignes*, p. 4.

dire aux années qui précèdent la cession faite par Baudouin de Courtenai, empereur de Constantinople, et son fils Philippe, à Gui de Dampierre, comte de Flandre, en 1265. Dinant était riche alors, et un fait suffit pour donner une idée de sa puissance et de sa richesse. Les bourgeois de cette ville, conjointement avec ceux de Huy, se portent garants, par acte du 8 juillet 1271, de la paix scellée dans cette dernière localité entre l'évêque Henri de Gueldre et le chapitre de Saint-Lambert, d'une part, et les bourgeois de Liège et leurs partisans, d'autre part, et s'engagent à payer 5,000 mares liégeois si ceux de Liège enfreignent cette paix (1).

En 1275 éclata la guerre dite de la Vache, dont le motif fut si futile et les conséquences si désastreuses pour les états de l'évêque de Liège, des comtes de Namur et de Luxembourg, et même du duc de Brabant. Les Dinantais et les Bouvignois prirent naturellement fait et cause pour leurs compatriotes, et ils eurent plus d'une occasion de se nuire pendant les tristes épisodes de cette guerre de dévastations, qui ne finit qu'en l'an 1275.

Les documents de ces temps reculés sont rares et les chroniqueurs fort concis. Les grands événements sont en général les seuls dont ils consignent le souvenir; par conséquent, cette rivalité des habitants des deux villes n'a pas beaucoup attiré leur attention; c'est à peine si deux ou trois faits, trop importants pour être passés sous silence, ont été enregistrés par eux pendant une période de deux siècles.

Un acte du mois de mars 1290 atteste que Jean de Flandre, évêque de Liège, qui était fils de Gui de Dampierre, fit venir

---

(1) SCHOONBROODT, *loc. cit.*, p. 81, n° 509.

près de lui, en son château d'Anhaive, à Jambes, près de Namur, où se trouvait aussi réuni le conseil du comte, six jurés de Dinant et six de Bouvignes, afin de chercher à terminer les conflits qui divisaient les habitants de ces villes, pour le droit de winage, et il y réussit. Peu de temps auparavant, à l'occasion de la perception de ce droit, ceux de Dinant avaient si cruellement battu un bourgeois de Bouvignes, qu'il était encore en danger de mort au moment où l'accord fut conclu (1).

Cette querelle était à peine apaisée qu'une autre surgit entre les deux localités riveraines de la Meuse; les batteurs de cuivre, de part et d'autre, y jouèrent un rôle des plus importants.

Les Dinantais s'étaient emparés d'une barque appartenant à un marchand qu'ils croyaient être bourgeois de Bouvignes, et lorsqu'elle leur fut réclamée par le magistrat de cette ville, comme ayant été saisie dans la partie de la Meuse dépendant du comté de Namur, ils invoquèrent pour prétexte que le bailli de Bouvignes avait arrêté sur leur territoire les meubles et les chariots d'un de leurs bourgeois, objets valant environ 500 livres. Le conseil du comte de Namur se joignit aux Bouvignois pour appuyer leurs protestations auprès des mayeurs, échevins et jurés de Dinant, qui ne voulurent point reconnaître qu'il y avait eu abus de droit, et qui soutinrent que le pont de leur ville étant fermé et palissadé, aucune barque ne pouvait circuler sur le fleuve. Les gens du comte de Namur répliquèrent qu'en défendant ainsi l'accès du pont et en le fortifiant, ils avaient causé d'autant

---

(1) J. BORGNET, *Cartulaire de Bouvignes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 45.

plus de préjudice à leur souverain, et qu'ils n'étaient autorisés à en agir de cette façon qu'en temps de guerre. Ils n'obtinrent aucune réponse des Dinantais. Ceux-ci prétendirent, de leur côté, assigner aux frontières de leur banlieue une étendue plus considérable que celle qui avait jusqu'alors été reconnue. Les Bouvignois, pour contester ces prétentions, citèrent plusieurs faits qui s'étaient passés récemment, et qui prouvaient que le magistrat de Dinant avait reconnu que les parties de territoire réclamées par eux dépendaient de la juridiction de Bouvignes, et qu'il en était de même de l'endroit où la barque avait été saisie.

On trouve ces détails dans un document de l'an 1295, rédigé évidemment par les Bouvignois (1). Il est fort probable que c'est là l'origine de la guerre qui éclata cette même année entre les pays de Liège et de Namur, et dont leurs historiens ne disent qu'un mot, peut-être parce qu'il semble que les Dinantais et les Bouvignois y prirent seuls une part active. D'après eux (2), elle eut pour motif une somme d'argent que Gui de Dampierre réclamait des Dinantais du chef de dettes contractées par l'évêque de Liège, son fils, mort au mois d'octobre 1292. Les belligérants eurent d'autant plus de facilités à se nuire que le siège de l'évêché resta vacant jusqu'en 1296. Combien de temps les hostilités durèrent-elles? On l'ignore, mais on peut conjecturer que les contestations entre les souverains des deux pays et celles

---

(1) J. BORGNET, *Cartulaire de Bouvignes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 16.

(2) Voy. HOCSEM, dans CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum leodiensium*, t. II, p. 324, et ZANTVLIET, dans MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. V, p. 152. J. BORGNET a rapporté les textes de ces chroniqueurs dans la préface de son *Cartulaire de Bouvignes*, t. 1<sup>er</sup>, p. XXXVI, note

qui avaient surgi entre les deux villes rivales n'étaient pas encore apaisées au 1<sup>er</sup> septembre 1297 (1), date d'un traité conclu par le comte Gui et Hugues de Chalon, évêque de Liège, qui s'en remettent à des arbitres pour régler leurs différends, avec interdiction toutefois à ceux-ci de s'occuper du « débas des hommages de Bialfort et de Guones, delle cal- » lenge de Dynant, *delle alliance et des status des bateurs* » *de Dynant et de Borvingne, desquels débas estoit* (2). » Les préliminaires de ce document prouvent à l'évidence que les deux princes avaient eu le désir de rétablir la paix dans leurs états respectifs. « Faisons savoir, — disent-ils, — à tous ceaus » ki ces présens lettres veront et oront ke comme werre et » discors aient esteit entre nous et nos gens delle veskiet de » Liège et delle terre de Namur sour diverses choses, nous, » par conseil des bonnes gens de nos terres pour bien de pais » et pour l'utiliteit de nos deuz terres desoredites summes » à ce acordeit. » Chacune des parties se réservait le droit de soumettre aux arbitres qu'elles avaient choisis l'examen des points exclus de leur mission conciliatrice. La sentence des arbitres n'est pas parvenue jusqu'à nous.

Pour les événements du moyen âge, il faut très-souvent suppléer au récit des chroniques par l'étude des chartes. Les deux souverains auraient-ils eu la pensée, afin d'apaiser la question si épineuse de la batterie de cuivre, de donner les

---

(1) J. BOCNET s'est trompé sur la date de cette pièce dans son *Cartulaire de Bourviqnes*, t. I<sup>er</sup>, p. XXXVI.

(2) Original, dans la Trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume. Cette pièce est analysée dans J. DE SAINT-GENOIS, *Monumens anciens*, p. DCCCCLXIII, et publiée dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI, p. 427.

mêmes statuts à ceux qui appartenait au métier tant à Bouvignes qu'à Dinant. Si ce n'est point là le sens des termes de l'acte du 1<sup>er</sup> septembre 1297, comment expliquer ces réserves qu'ils ont faites? Peut-être voulaient-ils que les sujets de discorde entre les batteurs fussent aplanis à l'amiable par les intéressés, et que ceux-ci s'entendissent pour exercer leur industrie? Il est également probable que le nouvel évêque n'avait guère l'envie au début de son règne d'avoir la guerre avec son voisin, et que, de son côté, Gui de Dampierre, alors sur le point de céder son comté de Namur à Jean, le fils aîné de son second mariage, désirait le lui remettre pacifié.

---

§ 2. *Sommaire* : Guerre de 1314, dans laquelle se trouve impliqué un batteur dinantais. — Notes sur les gisements d'argile plastique employée par les batteurs de Dinant et de Bouvignes. — Querelles de Dinant et de Bouvignes, de 1319 à 1322. — Paix conclue, en 1342, entre le comte de Namur et l'évêque de Liège. — Nouvelles hostilités entre les deux villes à propos des limites de leur territoire, et traité de 1359. — Les fortifications de Bouvignes sont renforcées en 1383.

Avant de passer à l'histoire des luttes des deux villes pendant le xiv<sup>e</sup> siècle, disons d'abord quelques mots d'un événement dans lequel un batteur de cuivre de Dinant fut mêlé, et dont un document du temps nous a transmis le souvenir. En 1314, presque au début du règne de l'évêque Adolphe de la Marek, les villes de ses états s'étaient liguées contre les entreprises du jeune prélat, qui abusait de son autorité et violait les franchises communales, et les hostilités armées s'en étaient suivies. Après avoir fait sa paix avec

Liège, l'évêque avait conclu un autre traité, le 20 août de la même année, avec Dinant, Huy et Fosses (1). Des clauses particulières y sont spécifiées pour chacune d'elles. Dinant s'engagea à payer à son souverain la somme de 5,500 livres tournois pour ses méfaits envers lui; le prince, de son côté, promit de rendre la liberté à un batteur de cuivre de cette localité nommé Robert de Laitre, que le châtelain de Warremme avait fait prisonnier à Hansinelle.

Jean, comte de Namur, paraît avoir eu l'intention de vivre en bonne intelligence avec les villes du pays de Liège, car une charte du 12 janvier 1501 (n. st.) nous apprend qu'il avait contracté des alliances avec celles de Liège, Dinant, Huy, Fosses, Thuin, Couvin, Saint-Trond, Tongres et Maestricht, par l'entremise de Gui, son frère, et qu'elles lui payaient même à cette occasion une rente annuelle de 750 livres de tournois noirs. Malheureusement son règne ne s'acheva pas en paix avec elles (2).

Il ressort des expressions de la charte de 1297 qu'il y avait de graves mésintelligences à propos de l'exercice du métier de la batterie dans les deux localités. Rien n'a été découvert

---

(1) Il a été publié par J. BORGNET, *Cartulaire de Fosses*, p. 20.

(2) « Nous Jehans, fils au conte de Flandres, eueus de Namur, faisons savoir  
» a tous ke com ensi soit ke les boines villes del éveskiet de Liège, à savoir est :  
» li cités de Liège, Dynand, Huy, Fosses, Tuyn, Couvin, Sain-Trons, Tongres  
» et Treis, nous aient doment caschun an, celles ki saieleit ont u ki saieleit aroit  
» siept cens et cynquante livres de noirs tournois petis, boins et loiaus, à prendre  
» et a recevoir dedens le citei de Liège, pour l'aloanche que nous avons faite  
» à la citei et as villes desusdittes, tèle k'il est contenut as leteres ki sour chou  
» sont faites, etc... avons-nous ches présentes lettres saclées de nostre propre  
» sael, ki furent faites et données en l'an de grascie m l trois cens, le jeudi après  
» le jour Typhate. » (Original, dans la trésorerie des chartes des comtes de  
Namur, aux Archives du royaume. Cet acte est analysé dans J. DE SAINT-GENOIS,  
*Monumens anciens*, p. DCCCLXXXII )



cependant à ce sujet, et l'on ne doit guère espérer d'en connaître jamais les motifs. Nous croyons toutefois qu'une des causes de ces querelles était la vente de l'argile plastique contenue dans la zone calcaire située sur le territoire du comté de Namur et qui passe près d'Andoy, à Mozet, à Maizeroul, etc. (1). Cette terre, que l'on appelait *derle* dans le pays et aujourd'hui *diel*, *dièle* ou *dielle* (2), était indispensable pour fondre et travailler le cuivre, et jusque-là on n'en avait découvert que sur le territoire namurois.

Les Dinantais étaient donc, sous ce rapport, tributaires de leurs voisins, ainsi que le constate un registre dressé en 1265 pour établir les droits de Gui de Dampierre dans son nouveau comté de Namur. On y lit, sous la rubrique *Anduaing*, forme ancienne du nom du hameau d'Andoy, le passage suivant : « Encor i a li cuens [comte] une derlière, » c'est à savoir où on prent terre de coi li bateur ouvrent » à Dynant et à Bouvigne » (3). Il est question d'une autre derlière dans une charte du 28 juin 1275. Par cet acte, Henri, seigneur de Beaufort-sur-Meuse, près de Huy, inféoda au comte de Namur tous les alleus qu'il possédait, afin de les réunir en un seul fief au château de Beaufort et à la « dierlière de Marsines » (4).

---

(1) CAUCHY, *Mémoire sur la constitution géologique de la province de Namur*, p. 81.

(2) VOY. GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*; 1847; — LOBET, *Dictionnaire wallon-français*; Verviers, 1854; — FORBIS, *Dictionnaire liégeois-français*; 1866.

(3) Registre dit *Papier aux aissellés*, fol. LX 1<sup>o</sup>, collection de la chambre des comptes (supplément), aux Archives du royaume. Ce passage a été rapporté dans le supplément au *Glossarium* de DU CANGE, au mot *derlière*.

(4) Original, dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume. Cette charte est analysée dans J. DE SAINT-GENOIS, *Monumens anciens*, p. DCCCLXXXI, et publiée dans DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc., t. 1<sup>er</sup>, p. 160.

Le 17 juin 1528 (1), Jean I<sup>er</sup>, comte de Namur, accorda en rente perpétuelle la propriété de sa derlière d'Andoy (*Anduwaing*), moyennant 6 livres de vieux gros tournois au coin du roi de France (2). L'exploitation de ce gisement d'argile plastique est concédé à la fois « aux maïeurs de le »  
» frairie et à tous cheauls dou mestier de le baterie de Bou-  
» vingne, et à maistre Therri dit de Florée le potier » ; ils étaient autorisés, eux et leurs successeurs, à en faire leur profit, avec la restriction qu'en cas de guerre il leur était défendu de vendre de la derle aux ennemis du comte. En vertu de cette convention toutes les autres derlières du pays de Namur furent fermées, et le prince s'engagea à ce que lui et ses hoirs ne permissent point d'en ouvrir de nouvelles dans le territoire situé entre la Meuse et la Sambre (3) si ce n'est avec le consentement de l'autre partie contractante ou de ses représentants, et l'extraction devait, dans ce cas, en être faite à leur profit. C'est de ce privilège qu'il fut question, en 1456, lors d'un procès que les batteurs de Bouvignes avaient intenté devant le conseil de Namur à propos d'une

---

(1) Original, dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume. Cette chartre est transcrite dans le registre n<sup>o</sup> 1005, fol. 185, de la chambre des comptes, au même dépôt. Elle a été publiée par J. BORGNET, dans le *Cartulaire de Bouvignes*, t. I<sup>er</sup>, p. 40, et analysée dans J. DE SAINT-GENOIS, *Monumens anciens*, p. DCCCCLX.

(2) Par acte du 4 novembre 1516, le comte Guillaume I<sup>er</sup> créa au profit de J. de Falays une rente héréditaire de 40 florins de Florence, à payer par « cil de » le baterie de la ville de Bouvigne », à compte de la redevance annuelle qu'ils lui devaient « casun an hyretablement de la diertire que il prendet l'à Andewain » pour leur mestier ». (Original, dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume.)

(3) « Ne ne devons-nous, nos hoyir ou successeur, souffrir ne consentir que » en nulle autre derlière en nostre conté de Namur, par dela Muese ne par » decha Sambre soit prise derle sordresse..... »

derrière que l'on avait ouverte à Bouge, près de Namur, sur la rive gauche de la Meuse (1).

Vers la fin de l'année 1519, la querelle entre Dinant et Bouvignes recommença, on ne sait trop à quelle occasion, mais ce fut probablement, comme le dit le chroniqueur P. de Croonendael, « par une vraie jalousie de gloire » et pour soy mesler d'un mesme mestier de batterie. » Nous admettons volontiers la supposition de l'écrivain du xvi<sup>e</sup> siècle. « Les Dinantais, — écrit J. Borgnet (2), — en vinrent les premiers aux voies de fait : le 2 novembre 1519, ils incendièrent les maisons qui se trouvaient hors des remparts de Bouvignes et massacrèrent tous ceux qui leur tombèrent sous la main. Les Bouvignois, moins puissants que leurs adversaires, réclamèrent l'assistance de leur souverain. » Et le même auteur nous apprend que le comte Jean I<sup>er</sup> envoya secrètement des secours, dans la crainte d'une guerre ouverte avec le pays de Liège; qu'après plusieurs rencontres et des cruautés inouïes commises de part et d'autre, les bourgeois des villes de Liège et de Huy intervinrent, comme le firent aussi plus tard les souverains dans les états desquels étaient situées les deux cités belligérantes; que Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, se mêla aussi de l'affaire; que la ville de Bouvignes fut assiégée, sans pouvoir être prise, par l'évêque de Liège, au mois de juin 1524; enfin que c'est à l'occasion de cette guerre que furent bâties la tour de Crèveœur sur une roche à Bouvignes et celle de Mont-Orgueil sur le territoire de Dinant. La paix ne fut conclue qu'en novembre 1522.

---

(1) Voy. J. BORGNET, *Cartulaire de Bouvignes*, t. I<sup>er</sup>, p. 40, note 4.

(2) *Histoire du comté de Namur*, p. 122.

Elle se maintint assez longtemps, grâce à l'esprit conciliateur des princes qui gouvernèrent les deux pays pendant les vingt années suivantes. Quelques nuages s'étant de nouveau formés en 1542, l'évêque de Liège et le comte de Namur convinrent, par acte du 2 mai, « por la pais et le profit » de nous et de nos pays, — disent-ils, — et por esciver » les damages et les périls qui avenir porroient en aucun » temps, » de remettre le jugement de leurs différends, pour leur vie durant, à quatre arbitres. Le même jour, ils conclurent encore une alliance envers et contre tous, excepté contre le comte de Luxembourg, traité dont le début mérite d'être rapporté. « Faisons savoir à tos » que nos, por l'utilité et profyt de nos pays, et pour » amour maintenir entre nos et nous subgis fûmes en ce » assentis, convenanchiés et alloïez, ensemble de common » accourde nous deus, à savoir que nos promettons et avons » enconvent li uns al autre, et par nos fois sour ce pleines » corporéement que tous les cours dez nos viees, li uns de » nos aidera l'autre de tout son povoïr à deffendre son pays » encontre tous hommes qui vorroient empeichier les hau- » teurs et seignories de nos et de nos pays, chasconz à ses » frais, toutes fois que li uns aroit mestier del autre ou en » requerra l'autre, sens fraude et sens malenging, ne ne » sourtenra li uns contre l'autre en son pays ne en ses mai- » sons persone nulle qui grever voille l'autre ne son pays, » ains pourbacerons en bonne foit et sens malenging li uns » l'onour et le profyt de l'autre. » (1)

(1) Les originaux de ces deux actes de 1542 existent dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume; ils sont analysés dans J. DE SAINT-GENOIS, *Monumens anciens*, pp. DCCCCLXIII et DCCCCLXXXII.

Il semble que par cette dernière phrase les deux parties contractantes ont eu en vue d'empêcher désormais toute incursion hostile des Dinantais et des Bouvignois sur le territoire de leurs voisins.

Le successeur d'Adolphe de la Marek s'empressa à son avènement d'accepter les engagements pris par son prédécesseur avec le comte de Namur, et dont plusieurs actes des années 1545 à 1544 attestent les suites qui y furent données (1), et conjointement avec ce prince il scella, le 50 septembre 1545, une charte qui avait pour but de poursuivre, au moyen d'arbitres, le jugement des questions litigieuses entre les deux pays et entre leurs sujets, « pour osteir, — » y est-il dit, — et pour eslongier tous débats et esmeutes de » guerres qui poroient avenir en aucun temps, et aussi pour » maintenir et nourir pais et amour entre nous, nos gens et » nos pais ensamble. » Ils s'interdisent à eux et à leurs sujets le droit de se faire justice par la clause suivante : « Nulz de » nous ne de nos gens ne se puise ne doie revengier se ce » n'astoit en chaut fait, pour chose qui avengne entre nous, » nos gens et nos pays de l'un costé à l'autre comment et » quant ce soit (2). » D'autres actes encore nous prouvent que les deux princes avaient grandement à cœur de faire disparaître tous les griefs que l'on invoquait de part et d'autre pour justifier les agressions contre les personnes et sur les territoires de l'état voisin, agressions si faciles alors à cause de leur étrange circonscription géographique et des nombreuses enclaves qui existaient.

(1) Analysé dans J. DE SAINT-GENOIS, *Monumens anciens*, p. DCCCCLXXXIII.

(2) Original, dans la Trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume. Analysé dans J. DE SAINT-GENOIS, *loc. cit.*, p. DCCCCLXIII.

Divers documents de l'année 1559 (1), restés inédits, nous donnent des détails très-circonstanciés sur ces hostilités sans cesse renaissantes entre les villes de Dinant et de Bouvignes.

Nous avons vu que, dès la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, les habitants de ces deux cités s'étaient vivement querellés pour les limites de leur territoire respectif. Bien des fois la question s'était représentée, et les habitants, d'un côté comme de l'autre, avaient eu à souffrir de ces démêlés, de meurtres, de vols, de violences de toute espèce, dont beaucoup, du reste, recherchaient l'occasion avec ardeur.

L'année dont nous parlons, Engelbert de la Marek, évêque de Liège, et Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Namur, convinrent de mettre un terme à ces désordres. D'après la teneur des actes, ce fut cependant l'évêque, paraît-il, qui exigea de ce dernier la réparation des nombreux griefs dont ses sujets avaient à se plaindre, car la majeure partie des torts était imputable aux Bouvignois et à leurs adhérents. En effet, dans une charte du 25 juillet, le prélat déclare qu'après avoir pris l'avis du chapitre de Liège il s'est entendu avec le comte, et il explique ainsi les causes de leur traité dans le préambule de cette pièce : « Comme illi eust eut de tempz passeit, — » dit-il, — et aye al présent pluisieurs mateires des » controversions, discors et de débas, dont pluisieurs mals » de guerre et d'autres malviolencechez pooient naistre, » croistre, venir, venoient et y croissoient de jour en jour,

---

(1) Trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume. Une copie incomplète de l'acte du 25 juillet 1559 existe dans les archives de Dinant.

» tant aus causes de plusieurs villez et entre-deux des  
» lieux, tiermez et halteurs qui avoient esteit et estoient sur  
» et entre les marches de nostre évesqueit et de laditte con-  
» teit; des tiermes et abonemens delle franchiese de nostre  
» bonne ville de Dynant, comme de plusieurs fais et excès  
» que nous maintenièmez et disièmes estre fais de tous le  
» tempz passeit par ledit conte, ses gens, officyers et subgis en  
» laditte conteit, al contraire de nous et des nostres. » Entre  
autres choses, l'évêque stipule que les limites de la juridic-  
tion de Dinant seront fixées suivant le record des échevins  
de la ville dans huit jours, et qu'elles demeureront immua-  
bles, et qu'il nommera huit arbitres pour s'enquérir de la  
vérité des accusations portées par ses sujets à la charge de  
ceux du comte de Namur. Ces arbitres avaient le pouvoir de  
« taxer amendes suffisantes pour lesdits meffais sur les gens  
» dudit conte, desqueis meffais il et sesdittes gens ne s'en  
» poront sullisamment excuseir, exceptées tant seulement  
» les propres personnes dedit conte et de ses freires. » De  
son côté, Guillaume I<sup>er</sup> s'engagea à exécuter tout ce que  
l'acte prescrivait, sous peine de payer à l'évêque la somme de  
8,000 florins, qui serait employée à réparer les dommages  
causés.

L'enquête qui fut faite révéla la réalité de plus de la moitié  
des faits énoncés, et quelques-uns étaient des plus graves. Nous  
ne citerons que ceux commis au préjudice de Dinantais.  
Guillaume Doire, chevalier, bailli de Bouvignes, aidé de  
divers complices et entre autres de Henri à Talevas, per-  
sonnage qui fut convaincu de plusieurs assassinats, avait  
arrêté Pierre Doire, clere et bourgeois de Dinant, et son  
parent très-probablement, et ils l'avaient mis à mort.

Gérard Guyon, mayeur d'Anhée, s'était emparé à son profit d'une *pièche de coivre* appartenant à un Dinantais nommé Jean Kabolar, sur un territoire qui fut « proveis et déclareis » estre delle franchise delle vilhe de Dynant. » Un sergent du comté de Namur avait appréhendé Thiéri Chirocecal, bourgeois de cette localité, sur le pont « qui est franke vilhe de » l'éveske. » Un autre de ses concitoyens avait été arrêté d'une manière aussi arbitraire, au moment où il se disposait à tendre aux perdrix sur le territoire dinantais. Enfin deux habitants du comté de Namur avaient arraché violemment une petite malle à un prêtre qui cheminait sur le territoire soumis à la juridiction de Dinant.

La sentence des arbitres, datée du 50 septembre, condamna les assassins de Pierre Coire à ramener son corps sur le Marché de Bouvignes, honnêtement couvert d'un manteau, vers l'heure de primes, et à le porter de là dans l'église de Notre-Dame, à Dinant, où l'on devait le remettre à ses proches et amis, et procéder ensuite à ses obsèques. Ils imposèrent des pèlerinages à l'île de Chypre et ailleurs aux auteurs et complices du meurtre, et à d'autres qui s'étaient rendus coupables de crimes du même genre.

Le comte de Namur s'était engagé, avons-nous dit, envers l'évêque à faire exécuter intégralement la décision des arbitres, ou de lui payer la somme de 8,000 florins. C'est ce qu'il fit, ainsi que l'atteste une charte d'Adolphe de la Marck du 5 décembre 1559.

La question des dommages essayés par les Dinantais, qui était la plus importante, avait été, comme on le voit, promptement réglée. Il n'en fut pas ainsi de celle de la possession de dix-sept localités situées sur les frontières des



deux états limitrophes, et peu s'en fallut même plusieurs fois, et notamment en 1565, que la guerre ne vint à s'allumer entre le comte de Namur et l'évêque de Liège à ce propos, ce qui eût provoqué de nouvelles hostilités entre Dinantais et Bouvignois. Mais le pape Urbain VI parvint à conjurer l'orage; toutefois ce grand débat ne finit qu'au xv<sup>e</sup> siècle, en 1445, après bien des incidents, racontés au long dans un document contemporain de l'an 1417 (1) et dans d'autres pièces (2).

Postérieurement à l'accord conclu en 1559, il semble qu'il y ait eu une assez longue période de calme, sinon de paix complète. La délimitation définitive du territoire de Dinant là où il confinait à celui de Bouvignes avait fait disparaître une des principales causes de querelles entre leurs habitants. Quoique les chroniques et les archives ne nous aient rien appris sur ce qui s'est passé pendant le reste du xiv<sup>e</sup> siècle, on ne doit pas en conclure que les deux villes aient vécu en parfaite intelligence. Il y avait d'ailleurs trop d'intérêts engagés, trop de vieilles rancunes dans les cœurs, encore trop de sources incessantes de contestations, pour qu'il en fût autrement. Nous supposons que c'est à la suite de quelque conflit encore que la ville de Bouvignes, afin de mieux se fortifier du côté de Dinant, par la construction

---

(1) Rouleau de 1417, dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume.

(2) Chartes du 6 mai 1455, du 27 novembre 1445, etc., *ibidem*, et d'autres dans le chartrier du chapitre de Saint-Lambert, aux Archives de l'Etat, à Liège. La plupart des actes relatifs à cette affaire des dix-sept villages sont énumérés dans une charte du 50 avril 1452, existant dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, citée, et beaucoup de ces pièces s'y trouvent en original.

d'une tour sur la Meuse, en face de la tour de Mont-Orgueil, qui était bâtie sur le territoire ennemi, demanda et obtint de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Namur, la cession en toute propriété de maisons et de terres vagues qui appartenaient à ce prince et qu'elle pût vendre à son profit. L'acte qui les lui concède est daté du 2 juillet 1585 (1).

§ 3. *Sommaire* : Preuves du commerce des batteurs dinantais en Angleterre et en France au xiv<sup>e</sup> siècle. — Fondeurs et batteurs de Dinant et de Bouvignes à Louvain, à Bruxelles, à Tongres, à Malines et à Dijon. — Renseignements sur les travaux de Nicolas ou Colard Joseph, fondeur dinantais, en Bourgogne. — Objets achetés à Dinant et à Bouvignes pour le convent des chartreux, près de Dijon. — Objets en fonte donnés par Gilles de Ameyen, à l'église des carmes, à Bruges, au xiv<sup>e</sup> siècle. — Description des œuvres de Jean Josés, existant dans l'église de Notre-Dame, à Tongres. — Description des lutrins des églises de Saint-Nicolas et de Saint-Piat, à Tournai. — Fondeurs de cuivre à Tournai, au xiv<sup>e</sup> siècle. — Règlement des batteurs de Bouvignes, en 1375.

Abandonnons un instant la triste narration de ces querelles pour consigner quelques détails sur les batteurs de cuivre qui avaient émigré au xiv<sup>e</sup> siècle et propagé au-dehors les procédés de leur industrie si justement renommée.

Des actes et des faits, tous de ce siècle, établissent cette réputation. Ils démontrent le grand commerce que faisaient les Dinantais avec l'Angleterre et avec la France. Par charte du 15 mai 1529, Édouard III, monarque du premier de ces royaumes, leur accorda les mêmes privilèges pour leurs

---

(1) J. BORGNET, *Cartulaire de Bouvignes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 57.

personnes, leurs marchandises, leur domicile, etc. (1), qui avaient été octroyés, l'année précédente, aux marchands de Catalogne, d'Aragon, etc. (2).

En 1542, Jean Piers, sujet du roi d'Angleterre, au retour d'une mission à Rome que son souverain lui avait confiée, fut arrêté sur le territoire du comté de Looz, près d'Herck-la-Ville, par un nommé Edmond de Berkelingen, de Cologne, et ses gens, et conduit dans un château situé sur les domaines de l'archevêque de cette ville. On exigea pour sa rançon une somme considérable. Quand il fut sorti de prison, Piers se plaignit au roi Édouard III, qui adressa des réclamations au prélat et à la fois au magistrat de Cologne. Ne pouvant en obtenir de réponse, Édouard ordonna la saisie dans ses états des biens appartenant à des sujets de l'archevêque, du comte de Looz et de l'évêque de Liège, jusqu'à concurrence de la somme payée par Piers. Parmi ceux qui eurent à souffrir de ce procédé alors si généralement en usage, se trouvaient une dizaine de Dinantais et de Hutois, qui sont tous désignés sous le nom collectif de Dinantais dans l'acte où nous puisons ces détails. C'étaient : Jean Hasard, Wautier Spylard, Hubert et Alard Salemeer, Thomas Damheye ou de Amien, Lambert Malrethynne ou Malaratynne, Jean Lucie, etc. Notons, en passant, que l'orthographe de ces noms est quelque peu suspecte : c'est celle du scribe du monarque anglais. On mit le sequestre sur les marchandises qu'ils avaient apportées

---

(1) LAPPENBERG et SARTORIUS, *Urkundliche Geschichte des Ursprunges der deutschen Hanse*, t. II, p. 742.

(2) Le texte de la chartre accordée aux Dinantais n'a pas été publié, mais il est à peu près semblable à celui du privilège des Catalans, etc., qui est imprimé dans RYMER, *Fœdera*, etc. ; édition anglaise de 1821, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 746.

à la foire de Saint-Gilles, près de Winchester. Ils réclamèrent et en appelèrent au jugement du roi. Se fondant sur leur qualité de marchands affiliés à la gilde ou hanse teutonique de Londres (1), ils prétendirent que la mesure de rigueur exercée contre eux était illégale, et que les marchands allemands et leurs biens ne pouvaient être arrêtés en Angleterre sous aucun prétexte, etc. Une enquête fut ordonnée et des arbitres nommés. Ceux-ci donnèrent gain de cause aux marchands dinantais, et, par sentence du 10 septembre 1544, le roi Édouard III intima à ses officiers l'ordre de leur restituer tout ce qui leur avait été pris (2).

Voici un second fait qui date aussi du règne de ce monarque. Des commissaires anglais avaient été envoyés en Flandre, en vertu de lettres patentes du roi du 1<sup>er</sup> juillet et du 10 août 1571 (3), pour régler divers points du traité que ce prince et le comte Louis de Male avaient conclu, un an auparavant environ, avec les villes de Gand, de Bruges et d'Ypres, traité qui n'avait été proclamé publiquement à Londres qu'au mois de mai de l'année suivante (4). Ces mandataires étaient chargés de demander satisfaction « des grevances, outrages, injurmes et dommages faitz et com- » mises par aucuns du païs de Flandres » à des marchands

---

(1) « At predicti mercatores de Dyuant in dicta cancellaria nostra personali- » ter constituti, dicunt quod ipsi sunt de domo in civitate Londoniensi que gilde- » halla Theutonicoꝝ vulgariter nuncupatur... .. »

(2) Voy. le document n<sup>o</sup> CLVII, publié dans LAPPENBERG et SARTORIUS, *Urkundliche Geschichte des Ursprunges der deutschen Hanse*, t. II, pp. 578-585, et ou sont consignés les détails de cette affaire.

(3) RYMER, *Fœdera*; édition hollandaise de 1740, t. III, 2<sup>e</sup> partie, pp. 185 et 184; édition anglaise, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 920.

(4) *Ibidem*; édition hollandaise, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 172; édition anglaise, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 898.

et sujets anglais, « tant en personnes come en niefs, vessealx, » biens et marhandises ». Le document en question est un inventaire fort détaillé des marchandises appartenant à des Anglais et qui avaient été arrêtées à l'Écluse, petite ville qui était à cette époque un des ports les plus considérables de l'Europe occidentale (1). Il est daté du 25 août et contient les marques qui étaient apposées sur les caisses ou ballots avec les noms des marchands. Parmi eux sont mentionnés neuf Dinantais, qui avaient livré des produits de leur fabrication : Jean Sachel, Servais et Henri Gommaud, Jean de Huy, Robert de Waterce, Lambert Lesage, Jean Sachiaux, Nicolas Hongherie et Jean Dollaingne.

Un autre fait postérieur de vingt ans à celui qui précède est relatif aux relations des Dinantais en France. Il est rapporté à peu près en ces termes par l'historien liégeois Bouille (2), d'après les chroniques, auxquelles il en a emprunté les particularités. Un seigneur nommé Jean de Boulant avait arrêté, on ne sait pourquoi, quelques marchands français sur le territoire du pays de Liège, et il les avait fait enfermer dans son château, dit Château-Thiéri, situé sur les bords de la Meuse, à deux lieues de Dinant, et dépendant du comté de Namur. Le roi Charles VI l'ayant appris, fit appréhender par reprèsailles des marchands liégeois et dinantais qui étaient en France. Ceux-ci adressèrent leurs plaintes à l'évêque Jean de Bavière; mais ce prince, qui était encore jeune et très-adonné aux plaisirs,

(1) GILLIODTS, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*; chartes, t. II, p. 188; — VARENBERGH, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre au moyen âge*; 1874, p. 407.

(2) *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. 1<sup>er</sup>, p. 453.

ne se mit point en peine de leur procurer satisfaction. Les Dinantais n'en demeurèrent pas là; ils furent trouver le sire de Boulant pour l'inviter à relâcher les prisonniers, et comme il n'en voulut rien faire, ils allèrent attaquer la forteresse de Château-Thiéri, s'en emparèrent et la démolirent.

Nos renseignements sur les Dinantais établis à l'étranger ne remontent pas au delà du xiv<sup>e</sup> siècle. Les guerres fréquentes entre Dinant et Bouvignes ont indubitablement eu une influence sur cette émigration.

Un acte du mois de janvier 1522 (n. st.) nous apprend que les proviseurs de la table du Saint-Esprit à Louvain concèdent, moyennant un cens perpétuel, une maison sise dans cette ville, rue dite *Hoelstraet*, à Jean de Dinant, qualifié de fondeur de pots (*fusor pottorum*) (1). A cette époque reculée, les personnes qui exerçaient la même industrie ou des industries analogues se groupaient ordinairement dans le même quartier et très-souvent dans la même rue. Dans celle qu'habitait Jean de Dinant demeurait, en 1540, un nommé Albert, fondeur de cloches (2). Sous le règne de Wenceslas et de Jeanne, duc et duchesse de Brabant, il y avait à Bruxelles plusieurs batteurs de cuivre, qui habitaient la rue dite *Oedenwaere*, aujourd'hui la rue de Rollebeek, et une ruelle voisine de l'ancienne enceinte de la cité, que l'on

---

(1) « Notum sit universis quod Johannes de Dynanto, fusor pottorum, in  
» Lovanio, recepit a provisoribus mensis Sancti Spiritus Lovaniensis domum et  
» curtem cum suis pertinentiis, quondam Henrici dicti Norenbout, situm in Hoel-  
» strata, in proximo bonis Johannis Ralteman inferius versus Sacrum Pe-  
» trum, » etc. (Archives des hospices civils de Louvain.)

(2) ALEX. PINCHART, *Archives des Arts, des Sciences et des Lettres*, t. I<sup>er</sup>, p. 58;  
— VAX EVEN, *Louvain monumental*, p. 57, note 4.

nomma depuis lors la ruelle du Cuivre (*t Coper straetken*) (1). Parmi eux se trouvaient des Dinantais.

Nous avons recueilli entre autres les noms de dix batteurs de cuivre de Bruxelles dans un registre de la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle, qui possédait une chapelle et un hôpital dans cette ville, et où sont transcrits, suivant l'ordre alphabétique, les affiliés depuis 1557 jusqu'en 1419. On y voit parfois figurer la date de leur admission : les noms qui ne sont accompagnés d'aucune date remontent au delà de 1590 (2). Voici ceux des *coperslagers* (3), car c'est sous cette appellation qu'ils sont désignés ; nous les avons rangés ici dans l'ordre chronologique : « Gilys ; — Jan van Gerinis ; » — Jacop ; — Willem Uselen (4), Willemszone ; — » Machiel, 1595 ; — Jan Mantel, 1599 ; — Jacob, 1405 ; — » Vranke, 1405 ; — Jan Van Asche, 1408 ; — Hughe » de Portere, 1415. » Parmi ces noms, il y en a au moins deux qui appartiennent aux bords de la Meuse, savoir : Gilles, batteur de cuivre de Dinant, dont nous parlerons plus loin, et Jean de Gerines, que nous croyons originaire du village de Gerin, situé dans l'ancien comté de Namur, à égale distance (une lieue environ) de Dinant et de Bouvignes ; il est très-probablement le père de Jacques de Gerines, célèbre fon-

---

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 416.

(2) ALEX. PINCHART, *Archives des Arts, des Sciences et des Lettres*, t. II, p. 146.

(3) Il y avait à Bruxelles une famille qui portait ce nom dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans un acte de vente d'une propriété située près de la rue de Sainte-Catherine, et sur l'emplacement de laquelle fut bâti le refuge de l'abbaye de Grand-Bigard, figurent comme vendeurs : Jacques dit Coperslagere, Jacques et Jean, ses fils, Marie, Jeanne et Aleyde, ses filles. (*Cartulaire de l'abbaye de Grand-Bigard* du XV<sup>e</sup> siècle, fol. ijelij r<sup>o</sup>, aux Archives du royaume.)

(4) Dans un compte de 1572 figure un Thiéri Uselen, orfèvre. (Registre n<sup>o</sup> 2558 de la chambre des comptes, *ibidem*.)

deur du xv<sup>e</sup> siècle, aux travaux duquel nous avons déjà consacré quelques pages (1). Un des deux batteurs du nom de Jacques (*Jacob*) figure dans un compte pour avoir livré, en 1409 ou 1410, des pierres dites pierres de batteurs de cuivre, destinées à la construction d'un nouveau bain au palais ducal, à Bruxelles (2). Mais la plupart des noms reproduits plus haut sont des noms flamands, d'où l'on doit conclure que leur industrie était alors exercée par bien d'autres personnes. Néanmoins la production de ces batteurs établis au dehors était limitée à la localité qu'ils habitaient, tandis que les relations que les Dinantais s'étaient créées à l'étranger leur avait assuré le monopole sur les marchés et sur les foires des pays de l'occident et du centre de l'Europe.

Les comptes de la recette générale de Brabant du xiv<sup>e</sup> siècle nous donnent aussi des renseignements sur quelques batteurs de cuivre établis à Bruxelles et sur les objets qu'ils fabriquaient. C'est ainsi qu'en 1575 Gilles, dit le batteur de cuivre de Dinant, le même qui est cité plus haut, vend deux paires d'éperons au duc Wenceslas (3). En 1579, on lui achète trois grands bassins pour l'usage de la chambre de la duchesse Jeanne (4). L'année précédente, il avait fourni les ornements en cuivre des harnais du chariot

---

(1) Voy. le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 5<sup>e</sup> année, p. 116.

(2) « Jacob, den coperslagher, van clxxv coperslageresteene de arcke in de » nalle stove met te maken, » etc. (Registre n<sup>o</sup> 4164 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

(3) « xij in februario (1575, n. st.) ad solvendum Egidio, coperslaghere, de » ij paribus calcarum pro duce : j franken. » (Registre n<sup>o</sup> 2559, *ibidem*.)

(4) « Item, ghecocht bi Gielise, den coperslagere te Dinant, xij in februario » (1579, n. st.), ij grooten backen op Minnevrouwen camere l' orboren ; costen » vj peters, valent ix molloenen. » (Registre n<sup>o</sup> 2564, *ibidem*.)



ou carrosse de cette princesse, consistant en pommeaux, chaînettes, anneaux, mords, etc. (1), et, en 1584, il livre des ornements du même genre pour les harnais du chariot de deuil de Jeanne (2), qui venait de perdre son mari. Il fabriquait aussi des canons, car on lui en acheta six, le 24 août 1581, du poids de 291 livres, pour être envoyés au château de Daellhem (3). On sait, par un acte du mois de février 1584 (n. st.), que le batteur Gilles était alors marguillier de l'église de Notre-Dame du Sablon (4). Son nom figure dans les registres censaux de Bruxelles, qui nous apprennent qu'il possédait en 1582 une maison située dans les environs de la place où est bâtie cette église, vers la rue dite

---

(1) « Dit sijn die stucken en de partien die Mynvrouwe nuwe wagen gecost heeft.

» *Item*, gegheven Gielys den coperslagere, van xviiij appelen v ketenen, iiii ringhe,  
» iiii breydel metten gebeten, 't beslach van den lederen, viij bussen, xviiij boet-  
» sette van allen anderen saken : xlviiij peter valent lxxj mott. » (Registre n° 2565  
de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

(2) « Wtgeheven van Mynvrouwen neuen swerten wagen ende van den neuen  
» leytier.

» Primo, van der lormerien aen Gielys den coperslagere, xviiij appel,  
» v ketenen, iiii ringen, viij bussen. d' beslach van den leederen, xx boetsel,  
» xviiij amase in den appelen ; costen te gadere : xxxvj peters.

» *Item*, gegeven Gielys den coperslagere, dat men hem te hulpen gaf ten  
» wagenen ij culen eolen, valent viij peters iiii gr. vl.

» *Item*, van ses breydelen ten voirschreven wagen ende van twee breydelen te  
» leytier, costen te gadere, 't stuc vij mot., valent lvj mot., valent xxxvij pet.  
» xiiij gr. vl.

» *Item*, noch iiii latoenen ringe aen den leytier, costen iij pet. » (Registre  
n° 2569, *ibidem*.)

(3) « Ghecocht, xxiiij in oexst a° lxxxj°, ieghen Gielys den copersleghere  
» vj donrebussen woeghende ij<sup>xxj</sup> pouden, omme te Dailhem te seinden den  
» here van Scoenvorst doen daer op was, ele pont coste vj gr. vl. » (Registre  
n° 2567, *ibidem*.)

(4) « Gielys de coperslagere, ..... kerckmeester op den Zavel t' Onzer Vrouwen. »  
(Trésorerie des chartes des ducs de Brabant, *ibidem*.)

*Oedenvaere* (1), et qu'il est mort postérieurement à 1599 (2). A cette dernière date habitait à côté de lui un Jean, batteur de cuivre, qui vivait encore en 1427 (3) et que nous supposons être son fils, puisqu'il succède à Gilles dans la propriété de sa maison. C'est dans les mêmes comptes que nous avons rencontré le nom du batteur *Moene*, traduction flamande de Simon, lequel vendit, en juin 1400, quatre mords et quatre paires d'étriers pour des chevaux de la duchesse Jeanne (4).

A Bruxelles vivait également, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, un batteur de cuivre appelé Henri, qui y occupait sa propre demeure de 1582 à 1599 (5).

Nous n'avons eu pour but en consignand ces détails, bien insignifiants sans doute, que de montrer par quelques cita-

---

(1) « *Item*, Gielys, die coperslagere, van Jans weggen van Mabecerd, die » wevere, van enen voervanghe op 't halfbuender. » (Registre censal de Bruxelles, aux Archives du royaume.)

(2) Registre censal de Bruxelles, *ibidem*

(3) « Henreck Daneels ende Jan Meeus, van Jans coperslagers wegen, van » eenen voirvange synder hofstad in 't half boender.

» Jan de coperslagere van eenen voirvange voir syn huus in de nuwe » strate, » etc. (Registre censal de Bruxelles, *ibidem*.)

(4) « *Item*, gegeven, x in junio (1400), Henric Van Watermale, sadelmakere, » omme mede te copenen iij latoenen gebeeten, iij paer latoeren stegereepen, » jegen Moene, die coperslagere, ende om srenderen toorfroet ende te siden » jegen Janne Van Bous, gecocht tot iij nuwen sadelen tot Mynrevrouw tellenden » peerden behoef, » etc. (Registre n<sup>o</sup> 2589 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

(5) « *Item*, Heinrick die copersleghere, van Heinrick Bonines weggen, die » jonghe, van goede dat was syns vaders Jans Bonines, van eenre hofstad in den » Montset.

» *Item*, Heine die copersteghere, van enen condute geleedt dore strate in sine » bleykerie. » (Registres censaux de Bruxelles de 1582, fol. 35 r<sup>o</sup>; de 1592, fol. xlij r<sup>o</sup>, et de 1599, fol. liij v<sup>o</sup>. Ces différents volumes portent les n<sup>os</sup> 44826, 44827 et 44828 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

tions tout ce qu'embrassait l'industrie des batteurs du XIV<sup>e</sup> siècle.

Trois comptes de l'ammann de Bruxelles (qui était le principal officier de justice et de police de la cité) pour la période de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, sont parvenus jusqu'à nous; ils nous font connaître les noms de deux batteurs de cuivre : Lambert Lucien, condamné, en 1379, à une amende de 12 moutons pour homicide (1), et Henri de Poertere, qui paye deux fois une amende de 5 moutons, d'abord, en 1393, pour s'être battu (2), puis, en 1400, pour avoir blessé quelqu'un (3). Dans un compte du même genre de l'an 1406-1407 est renseignée une amende de 2 réaux due par Jean den Neve, batteur de cuivre, pour avoir frappé du poing un autre batteur nommé Othon Van der Kammen (4).

Faut-il déduire de ces exemples que ceux qui exerçaient la profession de batteur de cuivre étaient des hommes violents?

Voici d'autres batteurs de cuivre dinantais émigrés.

Jean Josés, fondeur, de Dinant, dont il nous reste un lutrin et un chandelier signés, qui seront décrits plus loin,

---

(1) « Lambrecht Lucien, coperslegHERE, van den doetslaghe dien hi dede in » Brussel ane Willeme Visse : xij mott. » (Compte en rouleau du 27 janvier 1379, n. st., au 15 février 1380, n. st., aux Archives du royaume.)

(2) « Hennen de Portere, coperslegere, omdat hi sloech Hennen de Mechelere » metten vust : iij mot. » (Compte en rouleau du 6 décembre 1394 au 22 septembre 1395, *ibidem.*)

(3) *Item*, Hennen de Poertere, coperslagHERE, omdat hi quetse Hennen Van » Frasere : iij mot. » (Compte en rouleau du 12 janvier 1400, n. st., au 11 janvier de l'année suivante, *ibidem.*)

(4) « In den eersten van Janne den Neve, coperslagere, omdat hi sloech » metter vuyst Otten Van der Kammen, coperslagHERE, ontfaen ij reaele. » (Registre n<sup>o</sup> 21700 de la chambre des comptes, *ibidem.*)

paraît avoir vécu à Tongres. C'est là, dans l'église collégiale de Notre-Dame (1), que se voient ses œuvres, et on lit dans un registre de l'an 1585 que Josés fonda un anniversaire qui devait être célébré annuellement, et pour le service duquel il avait affecté une rente hypothéquée sur une propriété située à s' Heeren-Elderen (2).

A Malines, un Dinantais, du nom de Lambert, livra en 1577, une énorme pomme en cuivre, ornée de feuillages, pour être placée au sommet de la tourelle du nouvel hôtel de ville, et qui ne pesait pas moins de 600 livres (3). L'année suivante, il fut chargé de fondre en métal deux lions et la balustrade de la bretèche du même édifice : Henri Van Blankenen avait fait les modèles en bois de ces lions (4).

Nous venons de dire que le batteur Gilles, de Dinant, fabriquait des canons. Un autre Dinantais, Nicolas (*Colin, Colars*) Joseph, était à la même époque le canonnier en titre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, charge à laquelle il avait été nommé le 6 janvier 1586 (n. st.),

---

(1) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXII (2<sup>e</sup>), p. 294, note 4.

(2) « ... ad anniversarium Johannis de Dionauto novembris xiiij. »

(3) « *Item, meester Lambrecht van Dinant, van de groten apple die op de torre* » « *sleet met sinen bladeren daertoehoorende, die woegh vijc ponden zwaer, daer* » « *elic e al coste xvijj moloenen, ende vij moloenen over, die men hem gaf in* » « *hcofscheiden.* » (Compte de la ville de Malines de la Toussaint 1575-1576, registre n° 41207 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

(4) « *Item, meester Lambrecht van Dynant, van ij mottalen leeuwen ende van* » « *den mottalen leenen op de poeye, ende Hermanne Van Blankenen, daermen de* » « *vorschreven leuwe opgoot.* » (Compte de la ville de Malines de la Toussaint 1576-1577, registre n° 41208, *ibidem.*) M. EMM. NEEFFS a cité le nom de ce fondeur dinantais dans son article intitulé : *les Sculpteurs malinois*, qui a paru dans *le Messager des sciences historiques*, 1874, p. 426.

aux gages mensuels de 10 francs (1). Il fut aussi un fondeur en cuivre très-expert, et c'est probablement à cause de son habileté qu'il fut appelé au service du duc pour l'exécution d'œuvres que ce prince voulait lui confier : nous avons recueilli dans les Archives du département de la Côte-d'Or beaucoup de renseignements sur ses travaux.

On sait que Philippe le Hardi fit construire à ses frais un magnifique couvent pour des chartreux dans le lieu dit Champmol, près de Dijon. S'il nous avait été donné de voir l'édifice tel qu'il était à la mort du duc, on y aurait eu réunis des spécimens de l'art flamand de tous les genres dus aux premiers artistes de cette belle époque de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle. Joseph eut la charge de fondre les objets en cuivre destinés à l'église. Une demeure, avec un terrain spacieux pour les ateliers lui fut louée à Dijon aux frais du duc, qui avait enjoint à son receveur de lui faire bailler « maison et ouvroir », et tout ce qui lui était nécessaire à l'exécution des œuvres qui lui avaient été confiées. C'est là que Joseph fonda successivement, de 1586 à 1590,

---

(1) « A Colin Josef, de Dynam, canonnier de Monseigneur, pour des gâges » de x francs pour mois que Monseigneur lui a ordonnez avoir oudit office, tant » comme il lui plaira, sicomme il appert par mandement dudit Monseigneur fait » sur ce, donné a Gand, le vje jour de janvier xiiije liijxxv et v. » (Registre n<sup>o</sup> B. 1466, fol. xxxv v<sup>o</sup>, compte de la recette générale des finances de 1586-1587.)

Le nom de Joseph a été cité par le comte LÉON DE LABORDE dans *les Ducs de Bourgogne*, preuves, t. 1<sup>er</sup>, tab'e. p. 549; mais il y est appelé Joseph Colart : de son prénom on a fait son nom de famille. Cette erreur doit être attribuée à la source ou cet écrivain a puisé, et qu'il indique dans la préface du t. 1<sup>er</sup>, p. LXXIII. M. CANAT s'est également trompé dans son article intitulé : *Note sur les maîtres des œuvres des ducs de Bourgogne, suivie d'une note sur Joseph Colare, fondeur et canonnier*, qui a été publié dans le *Bulletin monumental* de DE CAUMONT, année 1855. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans nos *Archives des Arts, des Sciences et des Lettres*, t. II, p. 52

la cloche, qui pesait plus de 1,000 livres (1); une immense croix (2) et le coq (3) destinés à surmonter le clocher et qui furent dorés (4). Il fit ensuite les grandes colonnes de cuivre, décorées de feuillages et surmontées de statues d'anges pour placer autour du maître-autel, et un riche lutrin avec pied, représentant un aigle et deux serpents (5) qui supportaient des pupitres ornés de pinacles (6), sur lesquels avait été entaillée une inscription pour rappeler la fondation du monastère (7). L'un des anges qui couronnaient les colonnes tenait un écusson aux armes du duc de Bourgogne (8), l'autre son heaume (9), le troisième avait en main

---

(1) « ..... plusieurs parties de despens et missions par lui fais..... pour le » fait de la cloche qu'il a faicte pour l'église de Champmol..... » (Compte de la chartreuse de l'an 1586, fol. iij<sup>xx</sup> x v<sup>o</sup>.)

(2) « ..... pour faire les ouvraiges de son mestier comme pour la croix qu'il a » faicte pour ladicte église et les colonnes de l'atou qui seront entour le grant » autel..... » (*Ibidem.*)

(3) « ..... pour dorer les ij croix et hense et aussi le coq qui doit estre mis » sur la croix du clocher..... » (Compte de la chartreuse de 1587, fol. cix r<sup>o</sup>.)

(4) « ..... en l'ostel maistre Colart Joseph, canonnier de Monseigneur, pour » faire les moles pour les ymaiges qui seront sur les iij coulombes du grant » autel et aussi les creusaux pour fondre la matière desdiz ymaiges..... » (Compte de la chartreuse de 1587, fol. lvj v<sup>o</sup>.)

(5) « ..... comme au faire ladicte aigle et les deux serpens qui feront lectery » sur ycelle aigle.. .. » (Compte de la chartreuse de 1588, fol. cij r<sup>o</sup>.)

(6) « A Oudol des Grés, demorant a Dijon, pour la vendue de l libyres de » cuyvre par lui bailliés audit maistre Colars pour convertir ès tableaux et » pynacles de l'aigle qui fait pour lesdiz chartreux, au pris d'un gros la » libyre.... » (Compte de la chartreuse de 1589, fol. xxxvj r<sup>o</sup>.)

(7) « A Jehan Foucart, escrivain, pour sa pène et salaire de certaines escrip- » tures qu'il a pourtraictes sur le lectery de cuyvre que maistre Colars le can- » nonier fait pour lesdiz chartreux, èsquelles escriptures est contenu le titre de » Monseigneur et la fondacion desdiz chartreux..... » (*Ibidem*, fol. lij v<sup>o</sup>.)

(8) « ..... au soulder l'ange qui est dessus l'une desdictes colombes lequel » porte l'esen où sont les armes de Monseigneur..... » (Compte de la chartreuse de 1588, fol. lxxvij r<sup>o</sup>.)

(9) « Pour autres despens faiz par ledit maistre Colars au faire le moule de » l'ange qui porte le heaume de Monseigneur, fondre et afiner icelui ange et le » réparer..... » (*Ibidem*, fol. cij r<sup>o</sup>.)

une lance et le quatrième une couronne d'épines (1). Le modèle en pierre de deux de ces statues d'anges avait été sculpté par Pierre Beaulneveu (2). Tous ces objets furent soigneusement limés et réparés au marteau et au ciselet, et Joseph eut pour l'aider dans les diverses opérations de ses travaux plusieurs ouvriers (3), dont l'un d'eux était dinantais, comme lui (4). Il avait dû faire différents voyages à Dinant et à Bouvignes pour s'y procurer les matières nécessaires à leur achèvement. Nicolas Boimiez et Jean Crakalin, tous deux habitants de la première de ces localités, lui vendirent, l'un 1,400 livres de calamine (5), l'autre

---

(1) « ..... au reparer les ij angles qui portent la lance et la couronne de Nostre-  
» Seigneur assis sur deux des coulombes..... » (Compte de la chartreuse de  
1590, fol. xlj v<sup>o</sup>.)

(2) « ..... et deux angres (*sic*) de pierre pour faire les patrons des moules  
» des deux angres de loton que maistre Colars le canonnier fait pour mettre sur  
» deux des coulombes..... » (Compte de la chartreuse de 1589, fol. v r<sup>o</sup>.)

(3) « ..... pour journées d'ouvriers oui ont euvré avec ledit maistre Colars  
» tant au lymmer une partie des colombes qui seront autour du grand autel de  
» l'esglise desdiz chartreux, ensemble les feulloles d'icelles colombes, et lymmer  
» le corps de l'aigle que Monseigneur a ordonné faire audit maistre Colars, et  
» aussi au battre terre et argille pour faire le moule de l'un des anges qui seront  
» sur lesdictes colombes, et pour mouler le pié d'icelle aigle, et au tamisier  
» sendrée qui estoit ès fourneaux, comme au fondre et affiner loton et chale-  
» myne pour faire lesdiz ange et pié d'aigle, et pour plusieurs autres choses  
» nécessaires pour ledit fait desdiz ouvraiges..... » (Compte de la chartreuse  
de 1588, fol. cij v<sup>o</sup>.)

(4) « A Jehan de Verdun et Pierre, de Dinan, pour xv journées que ils ont  
» faites avec ledit maistre Colars au laver et tamisier les terres et poussières  
» qui estoient en l'ouvreur dudit maistre Colars, et mectre à point et delné la  
» matière qui estoit par icelles terres et poussières; au broyer, mettre à part  
» et tamisier challemaigne pour affiner l'ange qui porte le heaulme de Monsei-  
» gneur..... » (*Ibidem*, fol. cij v<sup>o</sup>.)

(5) « A Colart Boimiez, de Dinan, pour la vendue de xiiij de chalemine qu'il  
» a vendue, baillée et délivrée à Dinan audit maistre Colart Joseph pour mener  
» et charroier dudit Dinan à Dijon, pour convertir en l'affinement de la matière  
» desdictes coulombes..... » (Compte de la chartreuse de 1587, fol. cix r<sup>o</sup>.)

5,500 livres du même métal, plus de 2,100 livres de cuivre ou laiton (1); Nicolas de Chaussilége, de Bouvignes, lui livra 400 livres d'airain pour le coq de l'église (2), et Nicolas Bachart, de la même ville, de la derle pour faire les creusets à fondre les métaux (3). Il avait de plus acheté les objets suivants, savoir : à Jean Joseph, son oncle, à Dinant, cinq grands chandeliers pour le maître-autel de l'église des chartreux de Champmol, qui pesaient ensemble plus de 500 livres, à 24 moutons d'or de Brabant le cent (4); à Nicolas Housseau (5) et Jacques Brichart (6), de Bouvignes, une quantité

(1) « A Jehan Crakalin, de Dinan, marchand, pour la vendue de ij<sup>m</sup> et j<sup>e</sup> de  
» cuivre, au pris de viij francs le cent, pour la vendue de iij milliers et v<sup>e</sup> de  
» ch'le mine, au pris d'un franc le cent, pour convertir en l'ouvrage desdictes  
» coulombes qui seront autour du grant autel de l'église desdiz chartreux, ès  
» angles qui seront sur ycelles coulombes, et en l'aigle que Monseigneur a ordené  
» faire audit maistre Colart Joseph.... » (*Ibidem.*)

(2) « A Colart de Chaussilége, marchand demourant à Bovignes, pour la vendue  
» d'un cent d'airain par marchié à lui fait par maistre Colart Joseph pour faire  
» un coq pour metre sur le cloichier de l'église de Champmol.... » (*Ibidem.*)

(3) « A Colart Bachart, de Bovignes, pour la vendue et délivrance de viij<sup>e</sup> de  
» terre en motte appelé deelle, pour faire creuseaux pour fondre la matiere dont  
» les coulombes qui seront autour du grant autel de l'église des chartreux doivent  
» estre faites.... » (*Ibidem.*)

(4) « A maistre Jehan Joseph, de Dinan, pour la vendue de v chandeliers de  
» cuirre (*sic*), pesant vxxv livres, au pois de Dinan, par lui rendues et délivrées  
» audit maistre Colars Joseph, son nepveu, pour mener à Dijon, pour meestre  
» devant le grant autel de l'esglise desdiz chartreux, au pris de xxiiij montons  
» de Brabant le cent.... » (Compte de la chartreuse de 1588, fol. lxxviiij r<sup>o</sup>.)

(5) « Pour le voitturage de xlv paelles, tant grans comme petites et viij bacins,  
» de xxiiij chaudières et chanderons, lesquels ont esté achetez à Bovignes,  
» à Colars Housseau, marchant demorant à Bovignes, tout pesant xje livres;  
» charroiez et menez dès ledit lieu de Bovignes jusques à Dijon, pour la provision  
» desdiz chartreux.... » (Compte de la chartreuse de 1589, fol. xxxv r<sup>o</sup>.)

« A Colars Ouseaul, de Bovignes, pour xlv paelles, tant grandes comme  
» moyennes et petites, et pour viij bacins et pour xxiiij chaudières et chande-  
» rens, lesquelles parties il a vendues à maistre Colars le cannonier audit  
» Bovignes, pour mener à Dijon pour la provision et garnison desdits char-  
» treux.... » (*Ibidem.*, fol. lix r<sup>o</sup>.)

(6) « A Colart Housseau et Jaquemart Brichart, de Bovignes, pour les parties



d'ustensiles de cuisine en cuivre, grands et petits, à l'usage du couvent, tels que chaudières, chaudrons, poêles, bassins et plats, et trente-cinq paires de chandeliers de table. De son côté, Joseph fondit aussi pour ces religieux, par ordre du duc de Bourgogne, trois grands pots de cuivre (1), dont l'un devait servir pour la tannerie du monastère (2). Ce prince lui acheta encore pour le maître-autel de l'église trois grands chandeliers de sa fabrication, au prix de 100 francs (3). Enfin il nous faut consigner que parmi les personnes qui ont fourni des matériaux à Joseph pour ses fontes figure Jean le Roy, de Bouvignes, qui habitait Dijon en 1589 (4).

Là ne se borne point ce que nous savons de ses ouvrages. En 1587, il refondit une petite cloche pour l'horloge de

---

» de garnisons cy-après escriptes prises et achetées d'eulx audit Bovignes par  
» maistre Colars Joseph, pour lesdiz chartreux, etc..... » (Compte de la chartreuse de 1590, fol. xlv v°.)

(1) « ..... mettre à point les moles des ij grans pos de cuivre qu'il a faiz pour  
» lesdiz chartreux..... » (*Ibidem*, fol. xlj r°.)

(2) « ..... pour convertir ou gra pot de cuyvre que il fait pour la tennerie  
» des chartreux..... » (Compte de la chartreuse de 1589, fol. lx r°.)

(3) « A maistre Colars Joseph, canonnier de Monseigneur, pour iij grans  
» chaudielliers de loton que Monditseigneur a fait prendre et acheter dudit  
» maistre Colars, et yceulx a fait mettre en l'esglise desdiz chartreux, oultre  
» v autres chaudielliers que Monditseigneur avoit fait piéça achester par ledit  
» maistre Colars pour lesdiz chartreux par mandement de Monditseigneur, et  
» quietance dudit maistre Colars, donné le iiij<sup>e</sup> jour de février m ccc iiij<sup>xx</sup> et viij :  
» e francs. » (Compte de la chartreuse de 1589, fol. xxxv r°.)

(4) « A Jehan le Roy, de Bovignes, demourant à Dijon..... » (*Ibidem*, fol. 60 r°.)

Germoles (1), dans le Chalonnais (2), et on lit dans des comptes de 1589 et 1590 qu'il fit, par ordre de Philippe le Hardi, plusieurs canons (3), dont l'un d'eux était de très-grande dimension (4). En 1592, Joseph entreprit de livrer quatre anges en cuivre pour en couronner les colonnes de même métal (5) qui avaient été placées, l'année précédente, autour de l'autel de la chapelle du château d'Argilly, près de Nuits (6). Les documents ne disent pas si ces colonnes furent exécutées par lui; ils font seulement connaître qu'il acquit deux des statues d'anges à Dinant (7).

---

(1) « ..... pour le voiturage d'une cloche pour l'auloige de Germoles, laquelle » a esté despécié et refaite et amené de Dijon audit Germoles... » (Registre B. n<sup>o</sup> 4429, compte du bailliage du Dijonnais de la Toussaint 1586-1587, fol. xl r<sup>o</sup>.)

« ..... délivrés à maistre Colas, de Dinan, canonnier de Monseigneur, pour » faire une cloche pour l'oreloige de Grimoles, laquelle pèse ijclj livre et » demie.... » (Registre n<sup>o</sup> B. 1474, compte de la recette générale des finances du 1<sup>er</sup> juin 1588 au 7 février suivant, fol. lx v<sup>o</sup>.)

(2) *Voy. sur le village et le château de Germoles, COURTÈPÉE, Description générale et particulière du duché de Bourgogne*; 2<sup>e</sup> édition, t. III, p. 387.

(3) « ..... et au faire plusieurs canons que Monditseigneur lui a ordenez faire » pour en faire son plaisir.... » (Compte de la chartreuse de 1590, fol. xxxviii r<sup>o</sup>.)

(4) « ..... au faire le grant canon de coivre qu'il a fait pour Monseigneur..... » (Registre n<sup>o</sup> B. 1478, compte de la recette générale des finances de février 1590, n. st., au 18 mai de la même année, fol. xliii r<sup>o</sup>.)

(5) « A maistre Colart Joseph, canonnier de Monseigneur, auquel Mondit- » seigneur a fait marchander par aucun de ses gens de faire iiij angels de loton, » du poix de xvje ou environ, le cent pour l frans, pour yceulx mettre en sa » chappelle d'Argilli, sur iiij colombes qui sont environ l'autel, et de les rendre » assis à ses fraiz, c'est assavoir : les deux dedens Noël mil ecc iiij<sup>xx</sup> et onze, et » les autres deux deux mois après, lesquelles il a renduz ains en ladiete chappelle » le jour de feste saint Symon et Jude dairenièrement passé, lesquelz poisent » ix<sup>e</sup> livres.... » (Registre n<sup>o</sup> B. 1487, compte de la recette générale des finances du 14 février 1591, n. st., au 2 mai 1592, fol. iiij<sup>xxvj</sup> v<sup>o</sup>.)

(6) « . . . pour le fait des iiij colonnes de cuivre mises autour de l'autel de » la chappelle de Monseigneur à Argilly.... » (Compte de la chartreuse de 1591, fol. xxxiiij r<sup>o</sup>.)

(7) « ..... deux anges de cuivre pesans ix<sup>v</sup> livres par lui admenez de » Dymant (*sic*) jusques à Argilly, par l'ordonnance et par marché à lui fait par

Joseph s'était, avons-nous dit, rendu à plusieurs reprises à Dinant et à Bouvignes, afin d'y acheter du cuivre, de la calamine et de la derle, et d'y choisir les objets mentionnés plus haut pour l'église et le monastère des chartreux. Le duc l'en récompensa dignement (1) et paya même de ses deniers l'acquisition d'une armure que son canonnier avait faite, en 1590, et qui avait appartenu à feu Jean de Marville, sculpteur (2).

A partir du mois de mars 1589 ses gages furent augmentés de moitié : il s'était plaint au duc que ses charges étaient trop lourdes et qu'il ne pouvait vivre, et il lui avait représenté qu'il l'avait fait venir à Dijon « pour faire certaines » choses de cuivre, de louton et d'autres matières pour le » fait du couvent des chartreux, et auxi pour faire plusieurs » autres choses nécessitez et convenues pour la garnison de » plusieurs de ses chasteaux, villes et forteresses. » (3)

Rien, croyons-nous, de ce que Joseph a fait pour la chartreuse de Dijon par ordre de Philippe le Hardi n'a échappé au creuset : cloche, croix, colonnes, anges, chandeliers,

---

» maistre Nicolas Jossier, canonnier de Monseigneur, pour ceulx angles asseoir » en la chapelle audit Argilly..... » (Compte de la chartreuse de 1592, fol. xxvij r<sup>o</sup>.)

(1) « Récompensacion de plusieurs fraiz et missions que il a faiz en alant de » Dijon à Dinant pour achater certaines estoiffes de cuivre et de meetal pour » faire certains ouvraiges nécessaires pour le fait desdiz chartreux..... » (Compte de la chartreuse de 1590, fol. xxxvij r<sup>o</sup>. Voy. aussi le compte de l'année précédente, fol. xlviij r<sup>o</sup>.)

(2) « Maistre Colart Joseph (*sic*), de Dyna ), canonnier de Monseigneur, pour » don à lui fait par Monditseigneur, pour une foiz, de grâce espécial, pour acheter » du harnois de feu Jehan de Manreville, jadiz ouvrier d'imaigerie audit » Monseigneur, pour soy armer..... » (Registre n<sup>o</sup> B. 4478, compte de la recette générale des finances de février 1590, n. st., au 18 mai suivant, fol. xxxvij r<sup>o</sup>.)

Voy. sur le sculpteur J. de Marville nos *Archives des Arts, des Sciences et des Lettres*, t. 1<sup>er</sup>, p. 41.

(3) Registre n<sup>o</sup> B. 4478 cité, fol. xxij r<sup>o</sup>.

lutrin, etc., tout aura probablement été fondu. De ce splendide couvent il n'existe plus aujourd'hui que des ruines et, près d'elles, un puits avec des sculptures en pierre d'un bien grand mérite; ailleurs, au Musée de Dijon, quelques objets d'art sauvés à grand'peine de la destruction, savoir : les célèbres tombeaux des deux premiers ducs de Bourgogne et deux retables en bois du *xiv<sup>e</sup>* siècle, dont l'un a des volets peints à la même époque, toutes œuvres d'une exécution merveilleuse auxquelles nous pouvons attacher les noms des artistes.

Dans les pages précédentes, nous avons fourni des preuves de la réputation dont jouissaient en Angleterre et en France, au *xiv<sup>e</sup>* siècle, les produits manufacturés par les batteurs de cuivre de Dinant et de Bouvignes. Nous avons ensuite groupé tout ce qu'il nous a été possible de recueillir de renseignements sur les batteurs qui, pendant la même période de temps, se sont établis à l'étranger et ont par là contribué à asseoir et à grandir cette réputation. Les archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon, nous ont fourni des détails d'un haut intérêt sur les importants travaux exécutés par l'un d'eux en Bourgogne, et révélé les noms de batteurs qui ont fait alors le commerce de métaux dans ce pays.

Aux chartes et aux chroniques qui ont été les sources de notre travail pour les époques antérieures au *xiv<sup>e</sup>* siècle, sont venus s'ajouter, pour celui-ci, les comptes, mine intarissable d'où sont extraits la majeure partie des particularités consignées dans ce dernier paragraphe. Les obituaires des églises et des monastères, de même que les inventaires des reliques et du mobilier consacré au culte, sont, pour ce siècle, une autre source importante à consulter, sur-

tout afin d'établir les pertes en objets d'art que le temps nous a fait subir. Les premiers rappellent le souvenir des donateurs et les recommandent aux prières des vivants ; les seconds nous conservent la nomenclature, parfois même la description des objets. C'est ainsi que, dans l'obituaire des carmes de Bruges, on a consigné à la fois les obligations que la communauté avait contractées envers un certain Gilles de Ameyen, qui vivait dans le *xiv<sup>e</sup>* siècle, et la liste des objets qu'il avait donnés à l'église du couvent, et qui tous étaient en cuivre, savoir : quatre colonnes assises près du maître-autel, un lutrin-aigle pour l'évangile, une statue de Moïse (servant pour l'épître), deux candélabres posés près de cette statue, un lutrin en forme de griffon pour y placer les livres à l'usage des divers offices (1). Malheureusement aucun renseignement n'est venu jusqu'ici nous apprendre ce que fut ce généreux bienfaiteur. C'était peut-être un fondeur ou un batteur de cuivre originaire du village d'Amay, en Condroz, comme son nom pourrait bien l'indiquer. Nous avons vu plus haut le nom de Thomas de Amien ou d'Amheye parmi les Dinantais trafiquant en Angleterre en 1542.

Mais nous avons pour cette époque du *xiv<sup>e</sup>* siècle mieux que des souvenirs d'objets qui sont détruits : quelques beaux spécimens de l'art des batteurs et des fondeurs de cuivre

---

(1) « Anniversarium Egidii de Ameyen, qui dedit ecclesie jocalia que stant in  
» choro, scilicet de metallo, pro quibus obligatar conventus..... Quia is dedit  
» quatuor columnas ereas juxta summum altare; item, aquilam eream super  
» quam cantari solent Evangelia; item, statuam Mosch eream; item, duo  
» candelabra erea juxta dicti Mosch statuam constituta; insuper et gryphem  
» eream super quam apponuntur libri quamplurimi e quibus cantantur lectiones  
» matutine, responsoria, versicula, introitus, Halleluiah, » etc. (J. WEALE:  
*le Beffroi*, t. III, p. 71.)


d'alors sont parvenus à peu près intacts jusqu'à nous : ils existent à Tongres et à Tournai.

L'église de Notre-Dame, dans la première de ces deux localités, est riche en véritables diamanteries, et leur origine est certaine, grâce au soin que leur auteur a pris d'y mettre son nom. Il était probablement fier de ses œuvres, et il pouvait à juste titre en tirer vanité, car ce sont des pièces remarquables par leurs dimensions, l'élégance de leur forme et le mérite de leur exécution.

L'une d'elles est un superbe lutrin (1), entièrement en fonte de laiton, haut de 1<sup>m</sup> 90, qui représente un aigle aux ailes éployées et la tête levée, tenant dans ses serres un dragon renversé qui se retourne vers l'oiseau. Le fût est triangulaire et figure une tourelle à trois fenêtres ogivales, divisées en plusieurs lobes et coupées au centre par une bande ornée de quatre-feuilles ajourées. Aux angles est un contre-fort relié à la masse par un arc-boutant et terminé par un élégant pinacle. Devant chaque face se tient debout une petite figurine d'animal plus ou moins fantastique. Le fût pose sur un socle que supportent trois lions couchés, et dans le pied droit sont découpées des quatre-feuilles. Au dos de l'aigle deux salamandres se mordent mutuellement la queue et soutiennent le pupitre sur lequel on place le livre des évangiles. L'oiseau a son point d'appui sur une moitié de globe. La tourelle est couronnée de moulures et de quatre-

---

(1) Le lutrin et le chandelier pascal de Tongres sont décrits et reproduits en gravure dans le mémoire de M. Ch. Thys, intitulé : *L'Église de Notre-Dame à Tongres*, qui a été inséré dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXII (2<sup>e</sup> série). Il en avait déjà été fait mention dans le même recueil, au t. III (1<sup>re</sup> série), p. 59, dans un article de PERREAU, ayant pour titre : *Recherches sur l'église cathédrale de Notre-Dame à Tongres*.

feuilles ; à chacun de ses angles se dressent un petit monstre ailé : tous trois sont pareils. C'est là que l'artiste a inscrit son nom sur un fond de hachures grossières pour faire ressortir les lettres : HOC ✦ OPVS ✦ FECIT ✦ IO / HANNES ✦ DUS ✦ IOS / ES ✦ DE ✦ DYONANTO  (*hoc opus fecit johannes dictus joses de dyonanto*).

Le lutrin de Tongres est sans contredit le plus beau dans ce genre que l'on voie encore en Belgique, mais il est loin cependant d'avoir l'importance de celui de l'église de Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle (1), lequel est garni en plus d'une très-élégante ballustrade ajourée, enrichie de pinacles, avec degrés, le tout en métal, et qui rappelle en petit les dispositions des anciens ambons.

Une autre œuvre du même Dinantais, et celle-ci porte une date (1572), est le chandelier pascal, également en laiton, haut d'environ 2<sup>m</sup>60, de forme cylindrique, à pied octogonal, divisé en compartiments par quatre nœuds à moulures, et surmonté d'une sorte de chapiteau décoré de glands et de feuilles de chêne très-délicatement disposés, qui soutiennent le bassin muni de la pointe. La base du chandelier est cylindrique et se compose d'une série de moulures reposant sur une plinthe à huit angles, de 2<sup>m</sup>20 de tour, laquelle est ornée d'une bande à quatre-feuilles ajourées. Trois lions accroupis supportent le tout. Sur un des cordons de la plinthe on lit : IĒHANNĒZ • IOΣΕΖ • ΔΕ • ΔΙΝΑΝΤΩ ✦ ΜΕ FISTĒ • ΛΑΝ • ΔΕ ΓΡΑΖ ✦ Μ • ΟΟΑ • ΛΝ • ΕΤ • ΧΙΙ • ςϠ (Jehans ioxes de dinant me fiste lan de gras m ccc lxx et xii).

(1) LÜPKE en a donné une petite gravure sur bois, dans son ouvrage intitulé : *Vorschule zum Studium der kirchlichen Kunst*; 6<sup>e</sup> édition, Leipsig, 1875.

Ce chandelier servait aussi de support à « un lutrin à jour, » où se plaçait le livre pendant que le diacre chantait » *l'exultet*, et six branches en forme de girandoles, qui garnissent aujourd'hui l'abside du chœur. (1) » Quatre d'entre elles sont faites de simples branches à cierge ornées de crochets ; les deux autres sont plus riches et ont la forme de branches de bois à nœuds, qui soutiennent un écusson servant de support à un bassin rond crénelé.

Dans la même église de Notre-Dame, à Tongres, se voient quatre chandeliers d'élévation, haut de 1<sup>m</sup> 56, à fût cylindrique divisé en quatre compartiments par des anneaux, avec un élégant chapiteau, et orné de trois griffes de lions à la base, reposant sur un vaste cercle ou plateau (2). Ils datent du XIV<sup>e</sup> siècle, et il ne serait pas impossible qu'ils fussent aussi l'ouvrage du dinantais Jean Josés (3). Devant le chandelier pascal, dans le chœur, pendait une énorme couronne de lumière en cuivre, qui remontait au delà de 1585 (4), et que le chapitre vendit en 1661 (5).

Les églises de Tournai ont encore conservé, malgré les dévastations insensées des briseurs d'images de 1566, qui ont fait tant de mal dans cette ville (6), assez bien d'anciens objets

---

(1) THYS, *loc. cit.*

(2) M. Thys les a aussi décrits dans sa monographie.

(3) Peut-être avait-il été attiré à Tongres par Gilles de Dinant (*de Dyouanto*), qui était chanoine de l'église de Notre-Dame, et y vivait en 1545.

(4) Cela résulte d'une note que nous a communiquée M. Thys, et qu'il a prise dans un registre aux revenus de l'église dressé à cette même date, et dont le titre se trouve dans son mémoire, sous le n<sup>o</sup> 19 du catalogue.

(5) « *Vetusta corona de cupro, quæ olim pendebat in choro ante magnum candelabrum, vendita est, libra ad 7 st., pro 56 florenos.* » (Thys, *loc. cit.*; note.) Cette somme détermine que la couronne pesait 160 livres.

(6) « Le meisme sacaigement fut fait en toutes les autres églises, cloistres,



mobiliers en cuivre, et entre autres plusieurs vieux lutrins en fonte de laiton que nous aurons successivement l'occasion de décrire (1). Celui de l'église de Saint-Nicolas remonte à l'année 1585. Il a 1<sup>m</sup>55 de hauteur, y compris le socle de pierre sur lequel il est assis, et représente un aigle aux ailes ouvertes, qui tenait dans ses serres un petit monstre dont il ne reste que des fragments de ses ailes membraneuses. Cet aigle est perché sur un fût formé d'une espèce de balustre divisé en trois parties que séparent des anneaux, un chapiteau à feuillages, un centre renflé vers le bas et canelé et un pied octogonal. La base, qui a près du cinquième de l'élévation totale, est composée de diverses moulures, dont deux sont ornées, l'une de rosaces et l'autre de quatre-feuilles ajourées : elle est supportée par trois lions accroupis. Sur le pourtour du bord inférieur, qui mesure 1<sup>m</sup>58 de circonférence, on lit une inscription rimée, contenant à la fois l'année de l'exécution du lutrin et les noms des deux marguilliers de la paroisse (Daniaus et Velaine), honnêtes marchands d'articles de merceries.

---

» chappelles, ex-abbayes, tant dedens que à l'entour de ladicte ville, et deschi-  
» rèrent tous les aornemens, calices, reliquaires, aubes, chasubles, capps,  
» torniqueaulx, cibolles, croix, chandeliers, lampes et autres ustensiles  
» servans à service de l'église, qu'ilz sceurent avoir en leurs mains sans  
» déleisser riens de entier. » (ALEX. PINCHART, *Mémoires de Pasquier de le Barre*, t. 1<sup>er</sup>, p. 155.)

(1) Une courte description de ces deux lutrins a été publiée par M. WEALE dans le *Bulletin des séances de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, vol. de 1865-1869, p. 180. Les inscriptions y sont reproduites : elles le sont aussi dans l'ouvrage de M. BOZIERE, *Tournai ancien et moderne*, pp. 594 et 409, mais d'une façon fort incorrecte. Quelques petites erreurs se sont aussi glissées dans le texte de M. WEALE.

♦ Lan ♦ de ♦ grase ♦ m ♦ ccc ♦ <sup>xx</sup>iii ♦ z ♦ ii ♦ j ♦  
 ♦ fans ♦ nul ♦ cens ♦ paiier ♦ fu ♦ cus ♦ aigles ♦ p̄trais ♦ (1)  
 ♦ z ♦ ci ♦ en ♦ ceste ♦ eglise ♦ atres ♦  
 ♦ glifcur ♦ fu ♦ daniaus ♦ z ♦ velaine ♦  
 ♦ boin ♦ marfant ♦ de ♦ tiere ♦ z ♦ de ♦ laine ♦ (2)

Un autre lutrin en cuivre fondu existe à l'église de Saint-Piat, à Tournai : il est de vingt ans postérieur à celui de l'église de Saint-Nicolas, et l'on ne peut hésiter à reconnaître qu'ils sont l'œuvre d'un même fondeur. La description de l'un convient à l'autre : ils présentent les mêmes dispositions et offrent les mêmes détails d'ornementation. La grande différence qui existe entre eux consiste en ce que les dimensions de la base sont plus larges, et qu'au lieu de lions pour supports le lutrin de Saint-Piat est soutenu par trois têtes de dragon ; ce dernier est de quelques centimètres moins élevé. Sur la moulure supérieure de la base, on lit l'inscription suivante en relief, qui nous apprend les noms des donateurs et la date de la donation (1405) :

✱ guillaumes de granmes et jehans li douls fils hellin doñerent  
 cest aigle en lan m. cccc. † ii j.

Les lutrins des églises de Tournai qui viennent d'être décrits sont, sans aucun doute, des productions de fondeurs tournaisiens, et ces exemples prouvent que les batteurs de

(1) *Cus*, pour *çus* (cet). Le mot *pourtrais* est écrit en abrégé ; il rime avec *atres*.

(2) C'est bien *tiere* qu'il faut lire, d'où vient le mot *tivette*, sorte de cordon connu dans le commerce de merceries.

cuivre des rives de la Meuse n'avaient plus le monopole de la fabrication des grands objets servant au culte.

Un monument de Tournai, dû à la libéralité du chanoine Simon du Portail, mort en 1562, et qui devait avoir une certaine importance, a disparu. C'est le contre-retable de l'ancien autel du chœur de l'église cathédrale, consistant en une table d'airain soutenue par des colonnes de même métal, sur laquelle étaient placées les châsses de saint Éleuthère et de Notre-Dame (1). Séduit par la découverte d'un contrat de l'an 1545, où on lit qu'un nommé Lothaire Hanaitte s'engage à faire « une tombe couvierte de laiton..... aussi souf- » fisamment ouvrée que n'est celle de Jakemon de Corbry », avec la représentation de deux prêtres, le chanoine Voisin a voulu attribuer l'exécution de ces colonnes et de cette table à ce même ouvrier (2).

On connaît les noms de plusieurs fondeurs de cuivre de Tournai de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle. Outre celui de Roger le Croes, inscrit au nombre des bourgeois à la date du 6 février 1580 (n. st.) (3), deux autres sont cités dans un compte de l'an 1597 : maître Wattier, qui livra les quatre syrènes « de fin cœuve » et un grand nombre de bannières pour orner les tourelles et les pinacles du beffroi communal (4), et Jean de Paris, qui fut chargé de fondre en laiton

---

(1) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XI, p. 59.

(2) *Ibidem*.

(3) *Registre de la loi commençant à 1564*, aux Archives communales de Tournai.

(4) « A maistre Wattier pour avoir par lui fait les iiij seraines qui sont sur » les iiij tourelles du beffroi, de fin cœuve, etc.

» Audit maistre Wattier, fondeur, pour viij grandes bannières et xxxvj petites, » par lui fez de fin cœuve, mises et employez audit beffroi », etc. (*Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. VIII, pp. 50 et 51.)

le dragon faisant le couronnement de l'édifice (1); la même année, le magistrat de Lille acheta à ce dernier divers ustensiles en cuivre (2). On trouve aussi un nommé Lothaire de la Fontaine, dit Blauwet, inscrit dans le registre où sont annotés les bourgeois de Tournai (3) en qualité de « batteur » de letton », à la date du 28 juillet 1582. Lorsque le dépouillement complet des archives communales de cette ville sera terminé, cette liste s'augmentera très-probablement encore, et nous sommes loin d'avoir épuisé les recherches.

De ce qui précède, il ressort à l'évidence que les batteurs de cuivre de Dinant et de Bouvignes fabriquaient des ouvrages de cuivre, tant fondus que battus, de toute espèce et de toute dimension, et même ceux qui étaient la spécialité du métier des *lorniers* (4), les harnacheurs d'aujourd'hui. Cependant, s'il faut s'en rapporter au texte d'un règlement du XIV<sup>e</sup> siècle (5), qui nous a été conservé, les batteurs étaient loin de s'occuper d'œuvres ayant un caractère artistique, et il n'en est même nullement question. Ce règlement fut donné aux batteurs de Bouvignes, à titre d'essai et pour un an seulement, à partir du mois de mai 1575, par Guil-

---

(1) « A maistre Jehan de Paris, fondeur de latton, pour avoir par lui fait de » fin œuvre le dragon dudit beffroi : vxx et xv livres tournois. » (*Ibidem*, p. 52.)

(2) *Revue universelle des arts*, t. XV, p. 202 (article de M. DE LA FONS-MELICOCQ).

(3) *Registre de la loi commençant à 1564*, aux Archives communales de Tournai.

(4) *Voy.*, à ce mot, les ouvrages suivants : DEPPING, *Règlements sur les arts et métiers de Paris, d'après Étienne Boileau*, p. 999; — DU CANGE, *Glossarium*; — CARPENTIER, *Glossarium novum*, t. IV; — *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de TRÉVOUX*: 1745; — RICHELET, *Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne*; 1759, etc.

(5) Il a été publié par J. BOURNET, dans le *Cartulaire de Bouvignes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 50.

laume I<sup>er</sup>, comte de Namur, qui s'était réservé le droit de le proroger. On y détermine l'espace de temps que l'on pourra travailler à tel ou tel genre de produits et la somme d'ouvrage que chacun est autorisé à faire. D'après ce document, le métier semblait partagé en trois catégories, savoir : les *hialmeliers* ou faiseurs de grands et de petits chaudrons; les *pailiers* ou faiseurs de poêles et de poêlons, et les faiseurs de bassins. Néanmoins chacun pouvait travailler pendant la moitié de l'année à des ouvrages d'une autre catégorie, en ayant soin d'en prévenir les mayeurs du métier. Il y avait un repos obligatoire pour tout le monde depuis le jour de la fête de saint Pierre (1<sup>er</sup> août) jusqu'à la fête de saint Gilles (1<sup>er</sup> septembre), afin de vaquer aux moissons. Nous avons vu que pareille disposition se trouvait inscrite dans la charte octroyée aux batteurs de Dinant par Henri de Gueldre, le 15 décembre 1255. Chaque maître, d'après le règlement de Bouvignes, ne pouvait avoir que trois batteries en activité. Des amendes y étaient comminées contre ceux qui n'en observaient pas les prescriptions, mais toutefois après enquête préalable par les quatre mayeurs ou chefs du corps. Ceci rappelle encore la charte de 1255, et semble prouver que les ordonnances relatives à l'exercice du métier de batteur de cuivre dans les deux villes avaient été rédigées probablement de commun accord entre les souverains des deux pays dont elles dépendaient, afin de ne point établir de privilèges au préjudice l'une de l'autre. Nous avons déjà exprimé cette opinion en parlant de la convention intervenue, en 1297, entre l'évêque de Liège et le comte de Namur. On ne possède malheureusement que les seuls actes de 1255 et de 1575

qui fournissent quelques renseignements sur l'organisation des corporations des batteurs à Dinant et à Bouvignes.

ALEXANDRE PINCHART.

*(A continuer.)*

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-ver- baux des séances des mois de janvier et de février 1874. . . . .	5
Le tumulus de Saventhem, par M. H. SCHUERMANS . . . . .	25
Un monument tumulaire belgo-romain trouvé à Heerlen, par M. JOS. HABETS . . . . .	42
Une intaille en jaspe trouvée à Elewyt (Brabant), par M. C. VAN DESSEL . . . . .	56
Renseignements inédits sur la construction du refuge de l'abbaye de Herkenrode, à Hasselt (1542-1545), par M. ED. VAN EVEN.	61
Lettre à M. Chalon, Président du Comité du <i>Bulletin</i> , par M. FRANSSEN . . . . .	75
Dissertation archéologique sur l'église de Berthem et la chapelle de Sainte-Vérone, sous Leefdael, par M. ALPH.-J.-L. JACOBS.	80
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-ver- baux des séances des mois de mars et d'avril 1874 . . . . .	91
La sculpture flamande du XI <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle, par M. JEAN ROUSSEAU.	124
Les tumulus de la Belgique (2 <sup>e</sup> article), par M. H. SCHUERMANS.	141
Exploration de deux tumulus romains à Grez-Doiceau (approfondis- sment de Nivelles), par M. CAMILLE VAN DESSEL . . . . .	168
Les Huysmans, par M. AD. SIRET . . . . .	174

	Pages.
Notice sur l'église de Nieuwenhove, par l'abbé GENTIL VANDE VYVERE . . . . .	185
Commission directrice du Musée royal d'armures et d'antiquités. — Rapport au Roi . . . . .	195
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-ver- baux des séances des mois de mai et de juin 1874 . . . . .	204
Notice bibliographique, par M. H. SCHUERMANS. . . . .	216
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-ver- baux des séances des mois de juillet et d'août 1874 . . . . .	241
Rapport à M. le Gouverneur de la province de Limbourg, Président du Comité provincial des monuments, par M. J.-A. BAMPS. . . . .	256
Chronique artistique de l'église de Saint-Jean, à Malines, par M. EMMANUEL NEEFFS . . . . .	263
Histoire de la dinanterie et de la sculpture de métal en Belgique, par M. ALEXANDRE PINCHART. . . . .	308
Église de Saint-Amand, à Stuyvenberg (Anvers), par feu Louis Baeckelmans, par M. J. R. . . . .	366
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-ver- baux des séances des mois de septembre et d'octobre 1874 . . . . .	371
La découverte d'Eygenbilsen (4 <sup>e</sup> article), par M. H. SCHUERMANS. . . . .	383
Réponse à un article sur les tumulus de la Belgique, par M. J. ROULEZ . . . . .	433
Fouilles dans un tumulus à Cortil-Noirmont (arrondissement de Nivelles), par M. C. VAN DESSEL . . . . .	448
Réplique à M. Roulez. — Lettre à MM. les Membres du Comité directeur du <i>Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéo- logie</i> , par M. H. SCHUERMANS. . . . .	467
Histoire de la dinanterie et de la sculpture de métal en Belgique ( <i>Suite</i> ), par M. ALEXANDRE PINCHART . . . . .	482





PLANCHES.

	Pages.	
<i>Umbo</i> trouvé dans le ruisseau de Brée . . . . .	75	✓
Église de Berthem, pl. I et II. . . . .	90	✓
Chapelle de Sainte-Vérone, sous Leefdael, pl. III et IV. . . . .	90	✓
Pierre de limite, 1666 . . . . .	108	✓
Croix expiatoire . . . . .	110	✓
Porte Mantille à la cathédrale de Tournai. . . . .	155	
Les tumulus de Grez-Doiceau. . . . .	170	✓
Église de Nieuwenhove, pl. I et II . . . . .	192	✓
Église de Stuyvenberg, pl. I, II, III et IV. . . . .	366	✓
Objets découverts dans un tumulus à Cortil-Noirmont . . . . .	448	✓









ETTY CENTER LINRARY



